CARMIGNAC PORTFOLIO

Société d'investissement à capital variable (SICAV)

Rapport annuel certifié au 31 décembre 2025

R.C.S. Luxembourg B 70 409

Avertissement. Le présent document est une traduction du rapport annuel (« le Rapport ») du fonds, qui a été préparé en anglais. Cette traduction est fournie à titre purement informatif et n'a pas vocation à produire des effets juridiques contraignants. En cas de divergences, d'incohérences ou de malentendus résultant de la traduction, la version originale du Rapport prévaudra. Le fonds, sa société de gestion et ses représentants déclinent toute responsabilité au titre de toute perte ou de tout dommage pouvant résulter de l'utilisation du document traduit ou de la confiance accordée à celui-ci. Veuillez vous référer à la version originale du Rapport afin d'obtenir les informations les plus exactes et les plus complètes.

Table des matières

Organisation et administration 3

Informations générales 5

Rapport du conseil d'administration 6

Rapport d'audit 44

État combiné des actifs nets au 31/12/25 49

État combiné des résultats et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 50

Fonds : 51

- Carmignac Portfolio Grande Europe 51
- Carmignac Portfolio Climate Transition (fusionné le 5 juin 2025) 58
- Carmignac Portfolio Asia Discovery 61
- Carmignac Portfolio Global Bond 68
- Carmignac Portfolio Flexible Bond 79
- CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine 91
- Carmignac Portfolio Emergents 100
- Carmignac Portfolio Long-Short European Equities 107
- Carmignac Portfolio Investissement 113
- Carmignac Portfolio Patrimoine 121
- Carmignac Portfolio Sécurité 134
- Carmignac Portfolio Credit 150
- Carmignac Portfolio EM Debt 166
- Carmignac Portfolio Patrimoine Europe 175
- Carmignac Portfolio Grandchildren 184
- Carmignac Portfolio Human Xperience 191
- Carmignac Portfolio China New Economy (fondu le 23 octobre 2025) 198
- Carmignac Portfolio Evolution 201
- Carmignac Portfolio Merger Arbitrage (liquidé le 30 juin 2025) 207
- Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus 210
- Carmignac Portfolio Inflation Solution 217
- Carmignac Portfolio Tech Solutions 224
- Carmignac Portfolio Absolute Return Europe 231
- Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025) 239

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés 246

Autres notes annexes aux états financiers 289

Informations supplémentaires non vérifiées 314

Aucune souscription ne peut être effectuée sur la base du présent rapport financier. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées sur la base du Prospectus en vigueur, complété par le dernier rapport annuel et le dernier rapport semestriel, s'ils ont été publiés depuis lors.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Organisation et administration

Siège social	CARMIGNAC PORTFOLIO 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Conseil d'administration	
Président	M. Mark DENHAM Responsable des actions, Carmignac UK Ltd
Membres du conseil d'administration	M. Edouard CARMIGNAC Directeur général de Carmignac Gestion S.A., administrateur de Carmignac Gestion Luxembourg S.A. M. Philippe DUPUIS Administrateur indépendant Mme Rose OUAHBA Directeur général de Carmignac Gestion S.A., président du conseil d'administration de Carmignac Gestion Luxembourg S.A. M. Marnix VAN DEN BERGE Responsable pays pour le Benelux et les pays nordiques, directeur de Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
Société de gestion	Carmignac Gestion Luxembourg S.A. 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg
Conseil d'administration Entreprise	
Président	Mme Rose OUAHBA
Membres du conseil d'administration	M. Edouard CARMIGNAC Mme Maxime CARMIGNAC M. Cyril de GIRARDIER M. Christophe PERONIN
Délégués chargés de la gestion quotidienne	M. Cyril de GIRARDIER Mme Jacqueline MONDONI M. Jean-Philippe GOURVENEC M. Abdellah BOUZIANE M. Marnix VAN DEN BERGE M. Benoit NANSOT
Banque dépositaire	BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg 60, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
Agent administratif de l'UCI	CACEIS Bank, succursale de Luxembourg 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
Gestionnaires d'actifs	Carmignac Gestion S.A. 24, place Vendôme, 75001 Paris, France Carmignac Gestion Luxembourg S.A. 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg White Creek Capital LLP 15 King Street, Londres, Angleterre, SW1Y 6QU Carmignac UK Ltd 2 Carlton House Terrace, Londres, Angleterre, SW1Y 5AF
Agent de distribution	Carmignac Gestion Luxembourg S.A. 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg
Services financiers	*Au Luxembourg :* CACEIS Bank, succursale de Luxembourg, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg *En France :* CACEIS Bank, 89-91 rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

Organisation et administration

Représentant pour la Suisse	CACEIS (Suisse), S.A. Route de Signy 35, CH-1260 Nyon, Suisse
Agent payeur pour la Suisse	CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, CH-1260 Nyon, Suisse

CARMIGNAC PORTFOLIO

Informations générales

Les statuts et les mentions légales de Carmignac Portfolio (la « SICAV ») sont déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, où toute personne intéressée peut les consulter ou en obtenir une copie. La SICAV est inscrite au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 70 409.

Les prospectus d'émission ainsi que les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès des établissements chargés des services financiers de la SICAV, ainsi qu'au siège social de la SICAV.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvrable bancaire à Paris, ou selon les modalités prévues pour chaque Compartiment dans le Prospectus.

La valeur liquidative ainsi que les prix d'émission et de rachat peuvent également être obtenus au siège social de la SICAV et auprès des établissements chargés de ses services financiers, ainsi que sur le site Internet de Carmignac Gestion à l'adresse suivante : www.carmignac.com.

L'exercice financier commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Rapport du conseil d'administration

Carmignac Portfolio Grande Europe

Commentaires de gestion

En 2025, Carmignac Portfolio Grande Europe (catégorie d'actions A EUR Acc – ISIN LU0099161993) a enregistré une performance de -0,85 %, contre +19,39 % pour son indicateur de référence (MSCI Europe (EUR) – dividendes nets réinvestis).

En 2025, les marchés financiers ont évolué dans un contexte complexe et souvent contradictoire. Les premiers mois ont été marqués par une intensification des tensions commerciales, les États-Unis ayant mis en place des hausses tarifaires massives qui rappelaient celles des années 1930. En Europe, au fil de l'année, on a assisté à un glissement notable des secteurs de croissance vers les secteurs de valeur et les secteurs nationaux, qui ont affiché de meilleures performances.

Le premier semestre a été marqué par une évolution rapide de la situation sur les marchés et une forte volatilité. L'année a démarré en force, les valeurs de croissance et technologiques poursuivant sur la lancée positive observée à la fin de l'année 2024. Toutefois, l'incertitude croissante entourant la politique américaine, la hausse des anticipations d'inflation et l'augmentation des rendements des obligations, associées aux inquiétudes concernant le leadership technologique des États-Unis à la suite des avancées de la Chine en matière d'IA, ont déclenché une forte vague de ventes de titres technologiques tant aux États-Unis qu'en Europe. Parallèlement, l'augmentation des dépenses en matière de défense et d'infrastructures en Allemagne a amélioré les perspectives de croissance en Europe, profitant ainsi aux banques, au secteur de la défense et à d'autres secteurs axés sur la valeur. En conséquence, après un mois de janvier solide, les marchés se sont affaiblis en février et ont fortement chuté en mars. Au deuxième trimestre, la volatilité est restée élevée dans un contexte de tensions géopolitiques et d'incertitudes commerciales, mais le soutien apporté par les banques centrales, notamment les baisses de taux d'intérêt décidées par la BCE, a contribué à stabiliser les marchés. Les actions européennes ont rebondi au cours du trimestre, même si les gains se sont estompés vers la fin en raison de la résurgence des inquiétudes liées aux droits de douane.

Au cours du second semestre, les actions européennes ont affiché une meilleure performance, malgré une volatilité ponctuelle liée à la poursuite des négociations commerciales et à l'actualité politique. Les marchés ont réagi favorablement à l'accord sur des droits de douane plus modérés entre les États-Unis et l'Union européenne, ainsi qu'à des développements nationaux favorables, notamment l'adoption du budget allemand pour 2025, qui a permis le lancement des dépenses d'infrastructure. Les anticipations d'une baisse éventuelle des taux d'intérêt américains, étayées par des signes de ralentissement du marché du travail, ont encore renforcé le moral des investisseurs. Au cours du dernier trimestre, le secteur de la santé a connu une forte reprise, tirée par les grandes entreprises pharmaceutiques à la suite de l'annonce d'une augmentation des investissements aux États-Unis et de mesures tarifaires. Toutefois, les performances sont restées inégales, les hausses se concentrant sur les grandes valeurs diversifiées, tandis que certaines entreprises ont continué à afficher des résultats en retrait en raison de difficultés opérationnelles propres à chacune d'entre elles.

Le fonds a nettement sous-performé l'indice de référence en 2025. La principale raison de cette situation reste la vigueur marquée de secteurs dans lesquels notre exposition est faible, tels que la banque et l'assurance, qui continuent tous deux de progresser plus rapidement que le marché. De même, le secteur des matériaux, lié aux matières premières, a également enregistré une forte hausse et, à l'instar du secteur de la Finance, il est porté par le regain d'appétit pour le risque et le contexte de reflation qui caractérisent les marchés mondiaux.

Dans le secteur de la santé, comme indiqué plus haut, Novo Nordisk a sous-performé[1] au cours de la période, mais nous trouvons encourageant que la société soit parvenue à un accord avec le gouvernement américain concernant les tarifs pratiqués dans le cadre des programmes publics Medicare et Medicaid. Nous prévoyons que la baisse des prix permettra d'augmenter considérablement le volume des ventes de Wegovy au cours de l'année 2026. De plus, l'autorisation de mise sur le marché du premier médicament oral contre l'obésité, le comprimé Wegovy, devrait constituer un autre facteur déterminant pour les volumes de vente et permettre de rétablir l'équilibre concurrentiel entre Novo et son grand rival, Eli Lilly. Nous maintenons donc notre position sur Novo Nordisk malgré la mauvaise performance de l'année dernière. Par ailleurs, dans le sous-secteur des outils et équipements destinés aux sciences de la vie, nous sommes rassurés d'apprendre que les stocks de produits accumulés par diverses entreprises pendant la pandémie de Covid ont été réduits, ce qui permet à des fournisseurs tels que Sartorius de participer à la croissance des volumes de production de médicaments biologiques.

La crainte d'un bouleversement lié à l'IA a été un thème récurrent dans de nombreux secteurs, notamment ceux des logiciels, des médias et de l'édition, où de nombreuses actions ont affiché une faible performance. Parmi ces secteurs, nous ne sommes présents que dans celui des logiciels et nous détenons deux titres qui ont été touchés ; toutefois, pour des raisons de valorisation, nous les avions déjà fortement dépréciés (SAP et Nemetschek), de sorte que l'impact n'a pas été excessif.

Nous continuons à nous concentrer exclusivement sur les entreprises qui font preuve d'une rentabilité durable élevée et d'une forte capacité de réinvestissement, ainsi que des meilleures normes en matière de développement durable, car nous estimons que ce sont ces sociétés qui généreront la croissance des bénéfices la plus forte et la plus régulière à long terme. Le récent recul des valorisations de ces sociétés offre à l'investisseur à long terme l'occasion de renforcer ses positions à des niveaux de valorisation intéressants, conformément à la stratégie du fonds.

Source : Carmignac 31/12/2025.

[1] **La mention de certains titres est fournie à titre indicatif uniquement afin de mettre en évidence les titres que le Fonds détient ou a détenus. IT ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des fonds Carmignac est susceptible d'être modifiée à tout moment**

Rapport du conseil d'administration

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du fonds Carmignac Portfolio Grande Europe sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de
A EUR ACC	LU0099161993	EUR	-0,85 %	19,39 %
E EUR ACC	LU0294249692	EUR	-1,59 %	19,39 %
A CHF ACC HDG	LU0807688931	CHF	-3,31 %	19,39 %
A USD ACC HDG	LU0807689079	USD	1,19 %	19,39 %
A EUR YDIS	LU0807689152	EUR	-0,85 %	19,39 %
F EUR ACC	LU0992628858	EUR	-0,20 %	19,39 %
X2 CAD YDIS HDG	LU2772084070	CAO	-0,10 %	19,39 %
FW EUR ACC	LU1623761951	EUR	-0,40 %	19,39 %
F EUR YDIS	LU2139905785	EUR	-0,20 %	19,39 %
FW GBP ACC	LU2206982626	LIVRE STERLING	5,19 %	26,08 %
FW USD ACC HDG	LU2212178615	USD	1,65 %	19,39 %
I EUR ACC	LU2420652633	EUR	-0,01 %	19,39 %
IW EUR ACC	LU2420652807	EUR	-0,16 %	19,39 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nets de frais (hors éventuels frais d'entrée facturés par
(le distributeur), le cas échéant.
*Indicateur de référence : Indice MSCI Europe NR

CARMIGNAC PORTFOLIO

Rapport du conseil d'administration

Carmignac Portfolio Climate Transition (fusionné le 5 juin 2025)

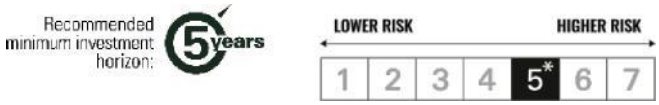

Commentaires de gestion

Le compartiment a été fusionné avec Carmignac Portfolio Tech Solutions le 5 juin 2025

Les marchés boursiers mondiaux ont connu un premier semestre 2025 marqué par la volatilité, sous l'effet d'une incertitude politique accrue, de tensions commerciales et d'une évolution du sentiment des investisseurs. Le premier trimestre a été marqué par les inquiétudes liées aux mesures commerciales agressives prises par les États-Unis, qui ont pesé sur la confiance et provoqué une forte vague de ventes sur les marchés boursiers américains, en particulier dans le secteur des grandes capitalisations technologiques. Cela a entraîné un rééquilibrage des portefeuilles, au détriment des valeurs technologiques américaines très prisées, au profit d'autres régions, les actions européennes affichant une surperformance, soutenues par les mesures de relance budgétaire, les réformes structurelles et la bonne santé de secteurs nationaux tels que la banque et la défense. Le deuxième trimestre a été marqué par une volatilité persistante, initialement alimentée par de nouvelles annonces de droits de douane et par les tensions géopolitiques, avant que les marchés ne rebondissent fortement à la suite d'un revirement partiel de la politique et de la publication de données économiques résilientes. Les actions américaines ont mené la reprise, une fois de plus soutenues par les grandes valeurs technologiques, tandis que l'Europe a enregistré des gains plus modérés mais a continué d'attirer les capitaux des investisseurs. Dans l'ensemble, le premier semestre a été marqué par un contexte dans lequel les évolutions macroéconomiques et le positionnement des secteurs ont joué un rôle central dans la performance des marchés.

Jusqu'à sa fusion avec Carmignac Portfolio Tech Solutions le 5 juin 2025, le fonds a affiché une performance absolue négative, avec un rendement de -5,01 %, sous-performant son indicateur de référence, qui a reculé de -3,57 %.

Cette performance a été principalement tirée par notre compartiment « Green Solutions Enablers », qui représentait 63 % du portfolio et qui a souffert de la faible performance de titres tels qu'Alphabet et Amazon, ainsi que de titres liés à l'économie circulaire comme Danaher et Thermo Fisher[2].

D'autre part, nous avons constaté de solides performances parmi nos titres en phase de transition, avec des résultats positifs pour des actions telles que Constellation Energy, RWE et Siemens Energie.

Source : Carmignac 31/12/2025.

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Climate Transition jusqu'à sa fusion avec le fonds Carmignac Portfolio Tech Solutions

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de
A EUR ACC	LU0164455502	EUR	-5,01 %	-3,57 %
E EUR ACC	LU0705572823*	EUR	-5,31 %	-3,57 %
A USD ACC	LU0807690754	USD	4,88 %	6,47 %
F EUR ACC	LU0992629237	EUR	-4,75 %	-3,57 %
FW GBP ACC	LU0992629401*	LIVRE STERLING	-3,07 %	-1,79 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nets de frais (hors éventuels frais d'entrée facturés par
(le distributeur), le cas échéant.
*MSCI ACWI NR (EUR) – Dividendes nets réinvestis

[2] La mention de certains titres est fournie à titre indicatif uniquement afin de mettre en évidence les titres que le Fonds détient ou a détenus. IT ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des fonds Carmignac est susceptible d'être modifiée à tout moment

CARMIGNAC PORTFOLIO

Rapport du conseil d'administration

Carmignac Portfolio Asia Discovery

Commentaires de gestion

En 2025, Carmignac Portfolio Asia Discovery a enregistré une performance de +4,74 % (Catégorie A EUR Acc - Code ISIN LU0336083810), contre +12,42 % pour son indicateur de référence (MSCI EM Asia Ex-China IMI 10/40).

L'année 2025 s'est distinguée par la surperformance significative des marchés émergents par rapport aux marchés développés, une évolution notable après plus de quinze ans de sous-performance relative. Cette tendance s'est accompagnée d'un affaiblissement du dollar américain, principalement dû aux décisions prises par l'administration Trump. Parmi celles-ci figuraient l'adoption d'un budget très expansionniste, en contradiction avec les engagements pris pendant la campagne aux côtés d'Elon Musk, ainsi que la mise en place précipitée de droits de douane généralisés sur les importations début avril. Les revirements politiques qui ont suivi ont sapé la crédibilité de la politique économique américaine.

Dans ce contexte, les marchés émergents asiatiques ont globalement affiché une performance positive, principalement grâce à la forte hausse des actions coréennes et taïwanaises, soutenue par l'engouement persistant pour l'intelligence artificielle. En revanche, les actions indiennes ont sous-performé au cours de cette période. Bien que l'Inde ait d'abord été considérée comme un bénéficiaire potentiel de l'intensification des tensions commerciales, ses achats continus de pétrole russe ont tendu les relations avec les États-Unis et pesé sur le moral des marchés. Les marchés de l'ASEAN ont également été fortement affectés par l'instauration de droits de douane plus élevés, qui ont pesé sur les économies tournées vers l'exportation.

Dans ce contexte, la stratégie a enregistré une performance absolue positive, mais a sous-performé son indice de référence. Cette sous-performance relative s'explique principalement par notre position initiale sous-pondérée sur les actions coréennes et taïwanaises en début d'année, expositions que nous avons progressivement renforcées au fil des mois. Le portfolio a néanmoins tiré profit de ses positions couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle, notamment celles détenues dans TSMC, SK Hynix, SAMSUNG ELECTRONICS et Elite Material.

En Inde, les tensions géopolitiques, les valorisations élevées des marchés et le réorientation des flux d'investisseurs étrangers vers d'autres marchés émergents ont pesé sur la performance. En conséquence, l'exposition du portfolio à l'Inde a pesé sur les rendements, notamment par le biais de titres tels que Brainbees Solutions, International Gemmological Institute et Inventurus Knowledge.

*Pour la catégorie de parts d'actions A EUR Acc. Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque de niveau 1 ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un placement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.
La mention de certains titres est fournie à titre purement indicatif, dans le but de mettre en évidence les titres que le Fonds détient ou a détenus. IT ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des fonds Carmignac est susceptible d'évoluer à tout moment. Source : Carmignac, Bloomberg, Données sur la société, Étude, 31/12/2025.

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Emerging Discovery sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de référence*
A EUR ACC	LU0336083810	EUR	4,74 %	12,42 %
A USD ACC HDG	LU0807689582	USD	6,38 %	12,42 %
F EUR ACC	LU0992629740	EUR	5,79 %	12,42 %
FW EUR ACC	LU1623762256	EUR	5,58 %	12,42 %
FW GBP ACC	LU0992630086	LIVRE STERLING	11,50 %	12,42 %
I EUR ACC	LU2420651155	EUR	6,00 %	12,42 %
IW GBP ACC	LU2427320499	LIVRE STERLING	11,77 %	12,42 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée facturés par le distributeur), le cas échéant.

*MSCI EM Asia Ex-China IMI 10/40

CARMIGNAC PORTFOLIO

Rapport du conseil d'administration

Carmignac Portfolio Global Bond

Le fonds Carmignac Portfolio Global Bond a enregistré une performance annuelle de +0,45 % (part A EUR Acc, ISIN LU0336083497), contre -6,05 % pour son indicateur de référence (JP Morgan Global Government Bond Index).

Commentaires de gestion

L'année 2025 a été marquée par des bouleversements politiques, des chocs budgétaires et des revirements de la part des banques centrales, le retour de Donald Trump à la Maison Blanche ayant entraîné une volatilité accrue sur les marchés de taux mondiaux. L'année a débuté par une forte vague de ventes d'obligations d'État. Les bons résultats économiques enregistrés aux États-Unis en janvier, notamment un rapport solide sur le marché du travail, ont fait grimper le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans à près de 4,8 %, les investisseurs réévaluant le calendrier des baisses de taux de la Réserve fédérale. Cette tendance s'est partiellement inversée à mesure que les chiffres de l'inflation s'atténuaient, ce qui a permis aux anticipations d'assouplissement monétaire de refaire surface.

L'investiture de Trump en janvier a marqué un tournant dans la dynamique des marchés, les premières annonces de droits de douane ayant déclenché des épisodes répétés de fuite vers la sécurité, ce qui a entraîné une hausse des primes de terme, en particulier sur la partie longue de la courbe américaine. Les marchés obligataires sont devenus de plus en plus sensibles à la crédibilité des politiques, à la viabilité budgétaire et aux risques d'inflation, ce qui a entraîné des épisodes répétés de pentification de la courbe des taux et a culminé début avril avec les annonces de droits de douane réciproques faites à l'occasion du « Jour de la Libération ». La chute des marchés d'actions qui s'en est suivie s'est répercutée sur les taux d'intérêt, le rendement des obligations américaines à 30 ans enregistrant sa plus forte hausse journalière depuis mars 2020, alors que les marchés réévaluaient simultanément les risques extrêmes liés à la récession et à l'inflation. Les préoccupations budgétaires ont alors occupé le devant de la scène aux États-Unis : la dégradation de la note souveraine par Moody's et l'adoption du « One Big Beautiful Bill Act » ont renforcé les craintes d'une hausse structurelle des déficits, poussant les rendements des obligations à long terme vers les 5 %, malgré un ralentissement de la dynamique de croissance. Par la suite, la détérioration des chiffres du marché du travail a permis à la Réserve fédérale de changer de cap, procédant à trois baisses de taux entre septembre et décembre et ramenant le rendement des bons du Trésor à 10 ans à environ 4,15 % en fin d'année.

En Europe, les marchés de taux ont été principalement influencés par la politique budgétaire. Les baisses de taux précoces de la BCE ont soutenu les obligations d'État, mais l'annonce en mars d'un plan de relance allemand de 500 milliards d'euros en faveur de la défense et des infrastructures a entraîné la plus forte hausse journalière des rendements des Bunds depuis la réunification, marquant un changement structurel des taux à long terme. L'incertitude politique en France a encore pesé sur les spreads de rendement des obligations d'État, les taux français ayant brièvement dépassé ceux de l'Italie.

Au Japon, une inflation persistante avoisinant les 3 %, des changements politiques et des mesures de relance budgétaire énergiques ont incité la Banque du Japon à relever ses taux à deux reprises en 2025, faisant grimper les rendements des obligations d'État japonaises à 10 ans de près de 100 points de base, soit leur plus forte hausse annuelle depuis plus de trente ans.

Malgré ces chocs, les marchés du crédit ont fait preuve de résilience. La forte dynamique de portage, la baisse des taux directeurs au second semestre et la demande soutenue des investisseurs en matière de rendement ont favorisé une nouvelle compression des écarts sur les marchés des titres de qualité « Investment grade » et high yield. Cet environnement favorable a également profité aux actifs des marchés émergents, soutenus par la baisse des taux américains, la résilience de la croissance mondiale, l'affaiblissement du dollar américain et des écarts de portage attractifs. Dans ce contexte, le dollar américain a enregistré sa plus mauvaise performance annuelle depuis 2017, s'affaiblissant face à toutes les principales devises du G10, alors que la croissance américaine ralentissait, que la FED adoptait une orientation accommodante et que l'aggravation des déficits budgétaires et extérieurs érodait le discours sur l'exceptionnalisme américain.

Dans ce contexte, la performance du Fonds a été principalement tirée par son exposition aux produits à spread, la dette des marchés émergents libellée en devises fortes y ayant le plus contribué. Ce secteur a bénéficié d'un effet de portage marqué, d'une amélioration des fondamentaux, d'un ralentissement de l'inflation, d'un regain des entrées de capitaux et d'une politique plus accommodante de la FED au cours du second semestre. Les obligations d'entreprises ont également apporté une contribution positive, reflétant la solidité des thèmes d'investissement clés, notamment dans les secteurs de la Finance et de l'Energie.

Les stratégies de taux d'intérêt ont apporté une contribution mitigée, mais globalement favorable. Le Fonds a tiré profit de son positionnement en vue d'une accentuation de la pente de la courbe des taux allemande, ainsi que de ses positions longues sur les obligations d'État brésiliennes et sud-africaines. Ces gains ont été partiellement compensés par des pertes sur des positions courtes sur la dette publique française.

Les stratégies de change ont pesé sur la performance. Les gains réalisés sur les positions en devises telles que le peso mexicain, la couronne norvégienne et le forint hongrois ont été largement compensés par la forte dépréciation du dollar américain face à l'euro, malgré l'exposition globale limitée du Fonds au dollar américain.

La durée a fait l'objet d'une gestion active tout au long de l'année, en fonction de l'évolution de la conjoncture macroéconomique et des anticipations en matière de Politique monétaire. Le fonds a conservé une orientation vers une duration longue pendant la majeure partie de l'année, celle-ci oscillant entre 4 et 6 avant d'être ramenée à environ 3 vers la fin de l'année.

L'évolution des taux d'intérêt a varié considérablement d'une région à l'autre. Aux États-Unis, le Fonds a d'abord conservé une orientation à la hausse grâce à des stratégies visant à accentuer la pente de la courbe des taux et à des stratégies indexées sur l'inflation, avant de se positionner à la baisse sur les taux nominaux tout en conservant une exposition à la hausse sur l'inflation à seuil de rentabilité. En Europe, l'exposition aux taux allemands a été ajustée à la suite de l'annonce des mesures de relance, tandis qu'une position courte a été prise sur les obligations d'État françaises dans un contexte d'incertitude politique accrue. Au Royaume-Uni, les positions sont passées d'une stratégie acheteuse à une stratégie de vente à mesure que les risques budgétaires s'intensifiaient.

Sur les marchés émergents, le fonds a conservé une orientation à la hausse sur la dette libellée en devise locale, grâce à des positions en Europe de l'Est et dans certains pays d'Amérique latine, notamment au Brésil. L'exposition aux produits de spread est restée élevée en raison de leur rendement attractif, tandis que la couverture de crédit a été maintenue dans un contexte de valorisations serrées. L'exposition au risque de change lié au dollar américain est restée limitée.

Rapport du conseil d'administration

Source : Carmignac 31/12/2025.

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Global Bond sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	Isin	Devise	performance	Indicateur de référence*
A EUR ACC	LU0336083497	EUR	0,45 %	-6,05 %
FW GBP ACC HDG	LU0553413385	LIVRE STERLING	3,97 %	-6,05 %
A CHF ACC HDG	LU0807689822	CHF	-0,90 %	-6,05 %
A USD ACC HDG	LU0807690085	USD	1,83 %	-6,05 %
A EUR YDIS	LU0807690168	EUR	0,48 %	-6,05 %
E USD MINC HDG	LU0992630326	USD	1,54 %	-6,05 %
F EUR ACC	LU0992630599	EUR	0,70 %	-6,05 %
F CHF ACC HDG	LU0992630755	CHF	-0,66 %	-6,05 %
FW GBP ACC	LU0992630839	LIVRE STERLING	7,79 %	-0,78 %**
F USD ACC HDG	LU0992630912	USD	2,16 %	-6,05 %
A EUR MINC	LU1299302098	EUR	0,42 %	-6,05 %
E EUR ACC	LU1299302254	EUR	0,20 %	-6,05 %
FW EUR ACC	LU1623762769	EUR	2,07 %	-6,05 %
F EUR YDIS	LU1792392216	EUR	0,72 %	-6,05 %
I EUR ACC	LU2420651825	EUR	0,79 %	-6,05 %
IW EUR ACC	LU2420652047	EUR	2,32 %	-6,05 %
Z2 EUR ACC	LU3225846958	EUR	N/A[1]	N/A[1]

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée facturés par le distributeur), le cas échéant.

* Indice JP Morgan des obligations d'État mondiales (EUR),. Coupons réinvestis

** Indice JP Morgan des obligations d'État mondiales (GBP),. Coupons réinvestis

1Date de lancement : 27 novembre 2025

CARMIGNAC PORTFOLIO

Rapport du conseil d'administration

Carmignac Portfolio Flexible Bond

En 2025, le fonds Carmignac Portfolio Flexible Bond a enregistré une performance de +4,32 % (catégorie d'actions A EUR Acc - LU0336084032), contre +1,31 % pour son indicateur de référence (indice ICE BofA ML Euro Broad Market, coupons réinvestis).

Commentaires de gestion

L'année 2025 a été particulièrement favorable pour le Fonds, qui a bénéficié d'un contexte marqué par une inflation tenace et un pentement de la courbe des taux. Le fonds a pleinement tiré parti de stratégies de couverture sur les taux, notamment aux États-Unis, d'investissements dans des instruments indexés sur l'inflation, ainsi que d'une sélection d'émetteurs de titres de créance et de dette émergente, ce qui lui a permis d'enregistrer cette surperformance tout en maintenant une Volatilité réduite à 2,0 % sur la période[1].
L'évènement marquant sur les marchés a été l'investiture de Donald Trump en tant que 47e président des États-Unis. Le retour du républicain à la Maison Blanche a été marqué par des mesures radicales, notamment en matière d'immigration, ainsi que par la mise en place de droits de douane qui ont provoqué un choc sur les marchés des taux. Les investisseurs ont rapidement perdu leurs illusions en raison de la mise en œuvre de ces mesures économiques et du ralentissement de la croissance américaine en 2025, ce qui a entraîné une baisse des taux à long terme, tels que le taux américain à 10 ans, qui a terminé l'année à 4,17 %, soit un niveau nettement inférieur au seuil de 4,57 % enregistré en début d'année.
Bien que l'inflation soit restée stable, autour de 3 %, la Réserve fédérale a opté pour une politique monétaire plus souple afin de s'adapter à un marché du travail moins dynamique, procédant à trois baisses de taux au cours du second semestre 2025. Il convient de noter que la nouvelle administration américaine a exercé une pression constante sur les gouverneurs de la Réserve fédérale pour qu'ils procèdent à des baisses de taux, allant jusqu'à menacer de limoger les membres jugés « trop bellicistes »[2], comme Lisa Cook.
La tendance a été inverse dans la zone euro, où la Banque centrale européenne a procédé à quatre baisses de taux au cours du premier semestre avant de décider de maintenir le statu quo au second semestre. Les perspectives de croissance étaient en effet moroses en début d'année, et l'inflation tendait à approcher l'objectif de la banque centrale, ce qui justifiait cet assouplissement monétaire. Cependant, l'annonce par le nouveau chancelier allemand Friedrich Merz d'un plan de relance de 500 milliards d'euros axé sur la défense et les infrastructures a redonné de l'espoir quant aux perspectives de croissance de la zone. Ainsi, les taux à long terme ont affiché une tendance à la hausse en raison de la conjonction d'un potentiel de croissance accru et des politiques budgétaires coûteuses menées par les différents pays membres de la zone, le taux allemand à 10 ans ayant progressé de +49 points de base sur l'année.

Enfin, nous constatons que la tendance à la reprise de l'inflation se poursuit au Japon, où les prix à la consommation augmentent de manière soutenue d'environ +3 %, alors que la nouvelle Première ministre, Sanae Takaichi, met également en œuvre un plan de relance majeur pour l'économie japonaise. En conséquence, la Banque du Japon a relevé son taux directeur à deux reprises cette année, le portant à son plus haut niveau depuis 30 ans, ce qui a entraîné une forte hausse des taux à long terme, qui ont progressé de 98 points de base sur l'année. Le segment des obligations d'entreprises a été relativement prisé par les investisseurs pour la troisième année consécutive, ces derniers étant à la recherche d'actifs offrant un rendement. Ces facteurs techniques favorables ont entraîné un resserrement des Credit Spreads, qui sont désormais plus faibles qu'avant le conflit entre la Russie et l'Ukraine. La conjonction de fondamentaux géopolitiques améliorés, d'un soutien budgétaire important apporté par les gouvernements à leurs économies et d'une politique monétaire accommodante a permis de maintenir le moral des investisseurs en titres de créance, qui continuent de réorienter leurs allocations d'actifs des actifs monétaires vers les actifs de crédit afin de préserver un rendement absolu favorable, alors que les principaux décideurs politiques poursuivent la baisse des taux de dépôt.

Compte tenu de ce contexte de valorisation tendue, nous avons progressivement pris des bénéfices sur les actifs de carry du portefeuille, notamment sur les titres de crédit high yield et les titres de crédit subordonnés du secteur financier. Nous restons également prudents quant au niveau global de la sensibilité, en raison de la pentification des courbes de taux et de la résurgence de l'inflation que nous observons dans diverses régions. Ce contexte nous a permis de renforcer notre exposition aux stratégies indexées sur l'inflation, qui constituent un moteur de performance intéressant.

Enfin, nous avons renforcé nos positions sur les obligations des marchés émergents libellées en devises locales en investissant au Brésil, au Mexique et en République tchèque, où nous bénéficions d'un portage attractif et d'un certain potentiel d'assouplissement monétaire. À la fin de la période, notre portefeuille affichait un Yield to Maturity de 3,3 % (contre 5,3 % au début de la période), tandis que la notation moyenne du portefeuille a été relevée de deux crans à BBB+[3] et que notre Duration a été gérée activement entre -2,9 et 4,5, pour s'établir à -1,0 à la fin de l'année 2025.

[1] Période d'observation du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025.

[2] Le terme « hawkish » désigne le ton intransigeant adopté par un membre d'une banque centrale concernant l'orientation de la Politique monétaire.

[3] Catégorie de notation attribuée aux obligations ou aux emprunteurs jugés de bonne qualité par les agences de notation. Cela signifie que le risque de défaut est relativement faible. Un titre de créance est considéré comme « Investment grade » s'il a reçu cette notation de la part d'au moins une des principales agences de notation.

* Pour la catégorie de parts d'actions A EUR Acc. Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque de niveau 1 ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un placement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Sources : Carmignac, Bloomberg, 31 décembre 2025.

Rapport du conseil d'administration

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Flexible Bond sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de référence**
Carmignac Portfolio Flexible Bond (A CHF) ACC HDG)	LU0807689665	CHF	2,63 %	1,31 %
Carmignac Portfolio Flexible Bond (A EUR) ACC)	LU0336084032	EUR	4,32 %	1,31 %
Carmignac Portfolio Flexible Bond (A EUR) YDIS)	LU0992631050	EUR	4,23 %	1,31 %
Carmignac Portfolio Flexible Bond (en USD) ACC HDG)	LU0807689749	USD	6,07 %	1,31 %
Carmignac Portfolio Flexible Bond (E EUR) ACC)	LU2490324337	EUR	3,82 %	1,31 %
Carmignac Portfolio Flexible Bond (F CHF) ACC HDG)	LU0992631308	CHF	3,09 %	1,31 %
Carmignac Portfolio Flexible Bond (F EUR) ACC)	LU0992631217	EUR	4,70 %	1,31 %
Carmignac Portfolio Flexible Bond (F EUR) MINC)	LU1299302684	EUR	4,22 %	1,31 %
Carmignac Portfolio Flexible Bond (en USD) ACC HDG)	LU2427321547	USD	6,45 %	1,31 %
Carmignac Portfolio Flexible Bond (FW EUR)	LU2490324501	EUR	5,30 %	1,31 %
Carmignac Portfolio Flexible Bond (IW EUR ACC)	LU2490324410	EUR	5,39 %	1,31 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont présentées nettes de frais (hors frais d'entrée éventuels facturés par le distributeur), le cas échéant.

** Indice ICE BofA Euro Broad Market (coupons réinvestis).

CARMIGNAC PORTFOLIO

Rapport du conseil d'administration

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

En 2025, le fonds Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine a enregistré une performance de +14,21 % (catégorie d'actions A EUR Acc – LU0592698954) *, contre +9,53 % pour son indicateur de référence (40 % d'indice MSCI EM NR + 40 % d'indice JPM GBI-EM Global Diversified Composite + 20 % d'indice €STR capitalisé).

Commentaires de gestion

L'évènement marquant de l'année 2025 a été l'investiture de Donald Trump en tant que 47e président des États-Unis. Son retour à la Maison Blanche s'est accompagné de mesures radicales, notamment en matière d'immigration et de droits de douane, qui ont dans un premier temps provoqué un choc sur les marchés des obligations. Cependant, les investisseurs ont rapidement été déçus par la mise en œuvre de ces mesures et par le ralentissement de la croissance économique américaine, ce qui a entraîné une baisse des taux à long terme. Les États-Unis Le rendement des bons du Trésor à 10 ans a ainsi terminé l'année à 4,12 %, contre 4,57 % en début d'année. Bien que l'inflation soit restée proche de 3 %, la Réserve fédérale a adopté une orientation plus accommodante face à l'affaiblissement du marché du travail, procédant à trois baisses de taux au cours du second semestre 2025 sous la pression constante exercée par la nouvelle administration.

Dans la zone euro, la situation était très différente. La Banque centrale européenne a abaissé ses taux à quatre reprises au cours du premier semestre, avant de marquer une pause au second semestre. Dans ce contexte, les taux à long terme ont augmenté, le taux allemand à 10 ans ayant progressé de 48 points de base sur l'année.

Les marchés émergents, quant à eux, ont évolué dans un contexte macroéconomique globalement favorable et se sont révélés plus résistants que prévu en 2025. La dépréciation du dollar américain, conjuguée à la bonne performance enregistrée sur les marchés obligataires émergents, a renforcé l'attrait de cette classe d'actifs et permis d'obtenir des rendements supérieurs aux prévisions. Les fondamentaux économiques sont restés solides, soutenus par une croissance bien orientée, un endettement maîtrisé et une désinflation persistante, ce qui a laissé aux banques centrales une marge de manœuvre suffisante pour assouplir leur politique monétaire tout en préservant leur crédibilité.

Ces conditions ont été particulièrement favorables aux titres de dette libellés en devise locale, dont la performance a été tirée par les opérations de portage ainsi que par les baisses des taux directeurs dans plusieurs pays. La dette souveraine extérieure a également bénéficié d'une croissance mondiale soutenue, d'un environnement de taux américains plus favorable au second semestre et de facteurs techniques positifs. Les obligations d'entreprises ont continué de susciter une forte demande de la part des investisseurs pour la troisième année consécutive, ce qui a entraîné un resserrement significatif des Credit Spreads. Sur les marchés des changes, les devises des pays émergents à fort portage et celles liées aux matières premières ont été soutenues par des écarts de taux réels attractifs, des termes de l'échange solides et la dépréciation du dollar américain.

Dans ce contexte, les marchés boursiers émergents ont également affiché de solides performances en 2025. Une gouvernance d'entreprise renforcée, des politiques industrielles plus claires et plus crédibles, une croissance solide des bénéfices et des valorisations toujours attractives ont conforté la confiance des investisseurs. Conjugués à un assouplissement des conditions financières et à un environnement macroéconomique favorable, ces facteurs ont renforcé l'attrait des actions des marchés émergents et leur ont permis de surpasser les prévisions au cours de l'année.

Tout au long de l'année, nous avons maintenu une forte exposition aux actions et géré activement la Duration afin de tirer parti des opportunités offertes par le cycle d'assouplissement monétaire.

Les placements en actions ont été le principal moteur de la performance en 2025, grâce aux excellents résultats de notre sélection de titres asiatiques, notamment dans les secteurs liés à l'intelligence artificielle en Corée du Sud et à Taïwan. Notre position surpondérée en Amérique latine, prise au bon moment, a également apporté une contribution positive, grâce notamment aux solides performances enregistrées au Brésil et au Mexique.

Du côté des titres obligataires, la dette souveraine libellée en devises fortes a contribué positivement à la performance, grâce à notre sélection d'émetteurs offrant des rendements plus élevés, tels que la Côte d'Ivoire, l'Égypte et le Mexique. Par exemple, la Côte d'Ivoire reste un choix stratégique majeur, soutenu par une croissance solide de 6 à 7 %, une gestion budgétaire rigoureuse sous la supervision du FMI et des perspectives à moyen terme en amélioration. La réélection du président Ouattara avec une majorité écrasante a renforcé la continuité des politiques et la confiance des investisseurs, tandis que les obligations libellées en euros continuent d'offrir des rendements supérieurs à 8 %, ce qui procure un Portage attractif et un potentiel de resserrement des spreads.

En ce qui concerne les obligations libellées en devise locale, nos positions acheteuses dans des pays offrant des taux d'intérêt réels élevés, notamment la Pologne, l'Afrique du Sud et l'Indonésie, ont également contribué à la performance. Ces marchés ont bénéficié de cycles d'assouplissement monétaire progressif, marqués par plusieurs baisses des taux d'intérêt au cours de l'année.

Enfin, sur le plan des devises, malgré les contributions positives de plusieurs devises des marchés émergents, telles que le rand sud-africain, le forint hongrois et la roupie indonésienne, la forte dépréciation du dollar américain au cours de l'année a pesé sur la performance globale.

Source : Carmignac 31/12/2025.

Rapport du conseil d'administration

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de référence*
A EUR Acc	LU0592698954	EUR	14,21 %	9,53 %
E EUR Acc*	LU0592699093	EUR	13,35 %	9,53 %
A USD Acc Hdg	LU0592699259	USD	16,08 %	9,53 %
A CHF Acc Hdg	LU0807690838	CHF	11,56 %	9,53 %
A EUR YDIS	LU0807690911	EUR	14,20 %	9,53 %
F EUR Acc	LU0992631647	EUR	14,96 %	9,53 %
F CHF Acc Hdg	LU0992631720	CHF	12,28 %	9,53 %
F GBP Acc	LU0992631993	LIVRE STERLING	21,40 %	9,53 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur).

*40 % de l'indice MSCI EM NR + 40 % de l'indice JPM GBI-EM Global Diversified Composite + 20 % de l'indice €STR Capitalized. Rééquilibrage trimestriel.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Rapport du conseil d'administration

Carmignac Portfolio Emergents

En 2025, le compartiment a enregistré une performance de +23,61 % (part de type F EUR Acc - ISIN LU0992626480), contre +17,76 % pour son indicateur de référence (indice MSCI Marchés émergents en USD, dividendes réinvestis).

Commentaires de gestion

L'année 2025 s'est distinguée par la surperformance significative des marchés émergents par rapport aux marchés développés, une évolution notable après plus de quinze ans de sous-performance relative. Cette tendance s'est accompagnée d'un affaiblissement du dollar américain, principalement dû aux décisions prises par l'administration Trump. Parmi celles-ci figuraient l'adoption d'un budget très expansionniste, en contradiction avec les engagements pris pendant la campagne aux côtés d'Elon Musk, ainsi que la mise en place précipitée de droits de douane généralisés sur les importations début avril. Les revirements politiques qui ont suivi ont sapé la crédibilité de la politique économique américaine.

De plus, les attaques répétées contre la Réserve fédérale ont suscité des inquiétudes quant à l'indépendance de la banque centrale, un problème généralement associé aux économies émergentes. Dans ce contexte, les investisseurs ont réorienté une partie de leurs actifs vers les Marchés émergents, et notamment vers la Chine, qui était auparavant largement considérée comme un marché non viable pour les investissements. L'année 2025 a marqué un tournant, les marchés ayant cessé de se concentrer exclusivement sur le secteur immobilier chinois pour reconnaître le leadership industriel de ce pays dans des domaines stratégiques tels que la construction automobile et l'IA.

L'année 2025 a été particulièrement fructueuse pour Carmignac Portfolio Emergents, grâce principalement à trois facteurs clés : la qualité de notre sélection de titres, notre positionnement stratégique dans le secteur de l'IA en Asie et notre exposition ciblée à l'Amérique latine.

En ce qui concerne l'IA, nous avons adopté très tôt une stratégie ambitieuse, prévoyant d'allouer près d'un quart du Fonds à ce thème d'ici fin 2025. Dès 2022, l'équipe chargée des investissements en actions de Carmignac avait anticipé l'accélération de cette nouvelle révolution industrielle et son impact profond sur les marchés boursiers. Il est important de souligner que cette transformation ne peut se faire sans l'Asie, qui est présente à chaque étape de la chaîne de valeur de l'IA, de la production de semi-conducteurs et de mémoires aux serveurs d'IA, en passant par le développement de grands modèles linguistiques.

Nous avons pleinement tiré parti de cette dynamique, notamment grâce à notre investissement dans SK Hynix (7,3 % du Fonds), un pionnier dans le domaine de la mémoire à large bande passante (HBM) utilisée par Nvidia dans ses puces IA les plus avancées. Par ailleurs, notre exposition à Taïwan, qui représente 15,7 % du Fonds, repose en grande partie sur Taiwan Semiconductor Manufacturing Company (TSMC), un acteur incontournable détenant un monopole mondial dans le domaine des technologies de pointe en matière de semi-conducteurs.

En ce qui concerne l'Amérique latine, nous avons renforcé notre exposition l'année dernière, estimant que la région avait été injustement pénalisée par des événements politiques qui ont déstabilisé les marchés, notamment l'élection de Claudia Sheinbaum et sa réforme constitutionnelle au Mexique, ainsi que les dérapages budgétaires sous la présidence de Lula au Brésil. Notre stratégie d'investissement s'est avérée judicieuse, grâce à une sélection rigoureuse des titres, à l'appréciation des devises et aux excellentes performances du marché des obligations. Ce contexte favorable a réduit le coût du capital pour les entreprises latino-américaines, ce qui a donné lieu à de nombreuses réévaluations et a soutenu la performance de nos participations, notamment au Brésil (Eletrobras, Equatorial, MercadoLibre) et au Mexique (GRUPO BANORTE).

Par ailleurs, en Chine, nos positions ont enregistré un rendement absolu positif, grâce notamment à VIPSHOP, CATL et la Bourse de Hong Kong. Elle est toutefois restée en deçà de la part chinoise de l'indicateur de référence.

Enfin, malgré une contribution négative, notre sélection de titres indiens a fait preuve de résilience, surperformant les valeurs indiennes de l'indicateur de référence.

*Pour la catégorie de parts F EUR Acc. Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque de niveau 1 ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un placement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.
La mention de certains titres est fournie à titre purement indicatif, dans le but de mettre en évidence les titres que le Fonds détient ou a détenus. IT ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des fonds Carmignac est susceptible d'être modifiée à tout moment

Source : Données Carmignac et Bloomberg au 31/12/2025

Rapport du conseil d'administration

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Emergents sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	Performance 2025	Indicateur de référence**
X EUR [CC]	LU2870281644	EUR	22,63 %	17,76 %
A EUR ACC	LU1299303229	EUR	22,82 %	17,76 %
A EUR YDIS	LU1792391242	EUR	22,81 %	17,76 %
A USD ACC HDG	LU1299303575	USD	25,05 %	17,76 %
F CHF ACC HDG	LU0992626563	CHF	20,77 %	17,76 %
F EUR ACC	LU0992626480	EUR	23,61 %	17,76 %
F USD ACC HDG	LU0992626993	USD	25,87 %	17,76 %
FW EUR ACC	LU1623762413	EUR	23,37 %	17,76 %
FW GBP ACC	LU0992626720	LIVRE STERLING	30,29 %	17,76 %
I EUR ACC	LU2420650777	EUR	23,86 %	17,76 %
IW EUR ACC	LU2420651072	EUR	23,67 %	17,76 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nets de frais (hors éventuels frais d'entrée facturés par
(le distributeur), le cas échéant.
** Indice MSCI Marchés émergents en USD, dividendes réinvestis.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Rapport du conseil d'administration

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

En 2025, le fonds Carmignac Portfolio Long-Short European Equities (catégorie de parts A EUR Acc – ISIN LU1317704051) a enregistré une performance de +7,78 %. **Commentaires de gestion**

L'année a été marquée par la dispersion et la volatilité sur les marchés d'actions, principalement en raison des tensions géopolitiques, qui ont fait peser de lourdes incertitudes sur le contexte mondial.

Au cours de l'année, nous avons principalement tiré profit de notre portefeuille de base, qui a confirmé la pertinence de notre stratégie d'investissement, et, dans une moindre mesure, de notre portefeuille de trading. Le développement des infrastructures IA et le cycle des semi-conducteurs ont constitué des thèmes clés et des sources importantes d'alpha, en complément de notre exposition au secteur de la santé. Plus important encore, bien que les marchés boursiers aient clôturé l'année à des niveaux records, nous avons réussi à réduire considérablement l'impact négatif de notre position courte sur l'alpha, ce qui démontre notre capacité à générer de l'alpha dans ce contexte de marché.

En 2025, notre principale contribution a été apportée par Fresenius SE, une position clé du fonds axée sur le redressement, pour laquelle nous continuons de voir des catalyseurs significatifs susceptibles d'accélérer la reprise et de soutenir la croissance jusqu'en 2026. À l'heure actuelle, notre principal pari repose sur Siemens Healthineers : le titre a sous-performé pendant la majeure partie de l'année en raison de facteurs techniques, mais nous avons profité de la récente correction pour constituer une position importante, car nous estimons que la configuration reste particulièrement intéressante à l'approche de 2026. Du côté des positions courtes, la génération d'alpha a été assurée par LVMH, Novo Nordisk et Pernod Ricard.

La dispersion reste très élevée en Europe, ce qui, selon nous, constitue un contexte propice à la génération d'alpha tant sur le portefeuille long que sur la position courte unique. Nous nous trouvons actuellement dans un marché alpha plutôt que dans un marché bêta, comme c'était le cas au cours de la dernière décennie, et cette situation devrait perdurer au cours des deux prochaines années.

* Pour la catégorie de parts d'actions A EUR Acc. Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque de niveau 1 ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un placement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.
La mention de certains titres est fournie à titre purement indicatif, dans le but de mettre en évidence les titres que le Fonds détient ou a détenus. IT ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des fonds Carmignac est susceptible d'être modifiée à tout moment

Sources : Bloomberg, Carmignac, 31 décembre 2025

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du fonds Carmignac Portfolio Long-Short European Equities sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance
F EUR ACC	LU0992627298	EUR	+8,29 %
F CHF ACC HDG	LU0992627371	CHF	+6,07 %
F GBP ACC HDG	LU0992627454	LIVRE STERLING	+9,94 %
F USD ACC HDG	LU0992627538	USD	+9,87 %
A EUR ACC	LU1317704051	EUR	+7,78 %
E EUR ACC	LU1317704135	EUR	+7,10 %
X EUR ACC	LU2914157503	EUR	8,31 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée facturés par le distributeur), le cas échéant.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Rapport du conseil d'administration

Carmignac Portfolio Investissement

Commentaires de gestion

En 2025, Carmignac Portfolio Investissement (A EUR Acc - LU1299311164) a enregistré une performance de +17,56 %, contre +7,86 % pour son indicateur de référence (MSCI ACWI (EUR) avec réinvestissement des dividendes).

En 2025, les marchés d'actions ont enregistré des gains globaux solides malgré un début d'année marqué par la volatilité. Les premiers mois ont été marqués par l'incertitude liée à la concurrence chinoise dans le domaine de l'IA, aux tensions commerciales et au calendrier des baisses de taux d'intérêt, ce qui a provoqué des épisodes de ventes massives, brutales mais de courte durée. Après avoir atteint leur plus bas niveau en avril, les marchés ont fortement rebondi jusqu'à la fin de l'année, soutenus par une croissance mondiale résiliente, l'annonce de mesures de relance budgétaire dans plusieurs régions et les baisses de taux d'intérêt décidées par les principales banques centrales, autant de facteurs qui ont stimulé les valorisations et l'appetit au risque.
Les marchés américains sont restés dynamiques tout au long de l'année, soutenus par l'engouement persistant pour l'IA. Cette dynamique a été soutenue par les investissements massifs des hyperscalers, les résultats solides des entreprises et la multiplication des accords et des partenariats dans les secteurs des infrastructures et du cloud computing.
Les marchés européens et émergents ont surperformé les actions américaines. En Europe, le recul de l'inflation, l'amélioration des conditions macroéconomiques et l'annonce d'un plan de relance budgétaire allemand ont soutenu la performance des marchés boursiers. Les marchés émergents ont profité de l'affaiblissement du dollar américain et du regain d'intérêt des investisseurs. Il convient de noter que Taïwan et la Corée du Sud ont enregistré de solides hausses, portées par leur exposition au secteur des semi-conducteurs et, dans le cas de la Corée du Sud, par l'optimisme post-électoral.
Les incertitudes géopolitiques ont entraîné une forte hausse des métaux précieux.

En 2025, la performance a été principalement tirée par les positions en Technologie, où une sélection rigoureuse des titres et une exposition aux leaders des Marches émergents tels que SK Hynix, TSMC, Nvidia et Elite Material ont généré une valeur substantielle. Cette tendance a été soutenue par des achats actifs lors de la baisse du marché en avril et par des prises de bénéfices plus tard dans l'année.

Alphabet a été l'un de nos meilleurs contributeurs de l'année. Alors que l'attention des investisseurs se concentrait principalement sur les gains générés par l'IA chez les « Magnificent Seven », Alphabet est resté relativement méconnu, bien qu'il soit l'un des principaux innovateurs dans le domaine de l'IA. Avec Gemini, sa plateforme d'IA générative, Alphabet se positionne comme un concurrent sérieux face à OpenAI et Microsoft. Au-delà des logiciels, Alphabet renforce également sa position dans le domaine des infrastructures IA grâce à ses TPU développés en interne, qui constituent une alternative économique aux GPU dominants de Nvidia et suscitent l'intérêt d'acteurs majeurs tels que Meta. C'est grâce à cette alliance entre innovation et mise en œuvre stratégique qu'Alphabet a enregistré la meilleure performance parmi les « Magnificent Seven » en 2025. Nous avons renforcé notre position en début d'année et avons tiré profit de la réévaluation du titre qui s'en est suivie.

Les Industries ont également apporté une contribution positive, des titres tels que Comfort Systems, Prysmian, Safran et General Electric ayant généré de solides rendements, tandis que des sorties bien maîtrisées ont permis de réaliser des plus-values alors que les valorisations devenaient excessives. Par ailleurs, les opérations de couverture sur actions réalisées au moyen d'options de vente ont assuré une protection et apporté une contribution positive lors des tensions observées sur les marchés en avril.

Ces points forts ont été légèrement contrebalancés par quelques faiblesses dans le secteur de la santé, notamment chez Centene et Novo Nordisk, ainsi que par un petit nombre de titres ayant pesé sur la performance, parmi lesquels Block, Amazon et Tradeweb.

La mention de certains titres est fournie à titre purement indicatif, dans le but de mettre en évidence les titres que le Fonds détient ou a détenus. IT ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des fonds Carmignac est susceptible d'être modifiée à tout moment.

Source : Carmignac 31/12/2025.

Rapport du conseil d'administration

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Investissement sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de référence*
F EUR ACC	LU0992625839	EUR	17,69 %	7,86 %
A EUR ACC	LU1299311164	EUR	17,56 %	7,86 %
A USD ACC HDG	LU1299311677	USD	17,90 %	7,86 %
E EUR ACC	LU1299311834	EUR	17,38 %	7,86 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nets de frais (hors éventuels frais d'entrée facturés par
(le distributeur), le cas échéant.
* Indice MSCI AC World NR

CARMIGNAC PORTFOLIO

Rapport du conseil d'administration

Carmignac Portfolio Patrimoine

En 2025, Carmignac Portfolio Patrimoine a enregistré une performance de +11,81 % (catégorie de parts A EUR Acc – LU1299305190), contre +1,09 % pour son indicateur de référence (40 % d'indice MSCI AC World NR + 40 % d'indice ICE BofA Global Government Index + 20 % d'indice €STR Capitalized). (Rééquilibrage trimestriel).

Commentaires de gestion

Au cours de l'année, les marchés financiers ont évolué dans un contexte globalement favorable mais volatil, marqué par une désinflation, une croissance mondiale résiliente et un resserrement de la politique monétaire. Après un début d'année marqué par l'incertitude politique et macroéconomique aux États-Unis, les marchés ont connu un rebond spectaculaire à partir du printemps, soutenus par des baisses de taux d'intérêt et des mesures de relance budgétaire.

Les marchés boursiers ont terminé l'année en hausse, avec des divergences régionales notables. Les actions américaines ont profité de la dynamique persistante du secteur de l'intelligence artificielle et de la forte croissance des bénéfices, tandis que l'Europe et les Marches émergents ont surperformé, soutenus par un ralentissement de l'inflation, des mesures de soutien budgétaire et un affaiblissement du dollar américain. Sur les marchés de taux, l'évolution des cours a reflété des politiques monétaires contrastées, avec une baisse des taux américains à long terme dans un contexte de ralentissement de la croissance, des pressions à la hausse sur les taux de la zone euro liées aux ambitions budgétaires, et une forte hausse des taux japonais à la suite du resserrement monétaire opéré par la Banque du Japon. Les marchés du crédit ont continué d'attirer d'importants flux d'investissements, les Credit Spreads s'étant resserrés sous l'effet de facteurs techniques favorables, de politiques monétaires accommodantes et d'un contexte budgétaire favorable. Les incertitudes géopolitiques ont entraîné une forte hausse des cours des métaux précieux.

En 2025, le Fonds a enregistré une solide performance à deux chiffres, surpassant les marchés boursiers mondiaux tout en conservant une exposition moyenne aux actions d'environ 40 %. Ce résultat reflète la philosophie d'investissement du Fonds, qui allie une prise de risque sélective à une diversification rigoureuse entre les différentes classes d'actifs.

Les actions ont été le principal moteur de la performance. Les performances ont été soutenues par une sélection rigoureuse des titres, notamment parmi les leaders technologiques américains et asiatiques bénéficiant des tendances de croissance structurelles liées à l'intelligence artificielle et à la demande en semi-conducteurs, parmi lesquels Alphabet, Nvidia, TSMC et SK Hynix. Ces positions ont été complétées par une exposition sélective à des titres financiers tels que ceux d'UBS et d'Itaú Unibanco, qui ont permis une diversification efficace et apporté une contribution positive dans un contexte de dynamiques monétaires et réglementaires régionales divergentes.

La gestion macroéconomique dans le cadre de la répartition des actions a également joué un rôle clé dans la protection contre les baisses. Des ajustements tactiques et des stratégies de couverture ont permis d'atténuer l'impact des corrections de marché, notamment lors de l'épisode du Jour de la Libération, tout en continuant à tirer parti de la hausse des marchés. Parallèlement, l'exposition aux métaux précieux, notamment par le biais d'actions de sociétés minières d'or et d'argent, a permis au Fonds de tirer parti de la hausse des cours des métaux et d'améliorer la convexité du portfolio.

Sur les marchés de taux, la performance a été principalement tirée par des stratégies à faible duration et un positionnement tactique le long de la courbe des taux américaine, reflétant une attitude prudente vis-à-vis des taux à long terme. Les obligations indexées sur l'inflation ont également apporté une contribution positive, la dynamique de l'inflation effective ayant continué à dépasser les prévisions du marché, jugées prudentes. Le portefeuille de crédits a principalement bénéficié de la génération de carry. Si les positions sur les indices de CDS ont légèrement pesé sur la performance, cela reflétait davantage une gestion prudente du portefeuille et des choix de couverture qu'une détérioration des fondamentaux de crédit.

Enfin, la gestion des devises a été un facteur déterminant de la performance relative. La sous-pondération structurelle du Fonds vis-à-vis du dollar américain s'est avérée bénéfique dans un contexte de forte dépréciation du dollar américain au cours de l'année, confirmant ainsi la valeur ajoutée d'une allocation active des devises.

Source : Carmignac, 31 décembre 2025

Rapport du conseil d'administration

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du Carmignac Portfolio Patrimoine sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de référence*
A CHF ACC HDG	LU1299305513	CHF	9,33 %	1,09 %
A EUR ACC	LU1299305190	EUR	11,81 %	1,09 %
A EUR MINC	LU1163533422	EUR	11,93 %	1,09 %
A EUR YDIS	LU1299305356	EUR	11,92 %	1,09 %
A USD ACC HDG	LU1299305786	USD	12,71 %	1,09 %
E EUR ACC	LU1299305943	EUR	11,37 %	1,09 %
E EUR MINC	LU1163533349	EUR	11,36 %	1,09 %
E USD ACC HDG	LU0992628429	USD	12,50 %	1,09 %
E USD MINC HDG	LU0992628692	USD	12,95 %	1,09 %
F CHF ACC HDG	LU0992627702	CHF	10,05 %	1,09 %
F EUR ACC	LU0992627611	EUR	12,09 %	1,09 %
F EUR MINC	LU1163533778	EUR	12,48 %	1,09 %
F GBP ACC HDG	LU0992627967	LIVRE STERLING	13,13 %	1,09 %
F USD ACC HDG	LU0992628346	USD	12,98 %	1,09 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont nettes de frais (hors droits d'entrée éventuels prélevés par le distributeur). La mention de certains titres est fournie à titre purement indicatif, dans le but de mettre en évidence les titres que le Fonds détient ou a détenus. IT ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des fonds Carmignac est susceptible d'être modifiée à tout moment.

* Indicateur de référence : 40 % de l'indice MSCI AC World NR + 40 % de l'indice ICE BofA Global Government + 20 % de l'indice capitalisé €STR. Rééquilibré trimestriellement.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Rapport du conseil d'administration

Carmignac Portfolio Sécurité

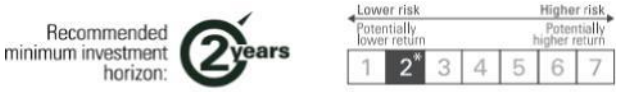

Le fonds Carmignac Portfolio Sécurité a enregistré une performance de 2,10 % en 2025 (A EUR Acc - LU2426951195), contre une performance de 2,28 % pour son indicateur de référence (ICE BofA ML 1-3 Y Euro All Government Index (EUR)).

Commentaires de gestion

L'année 2025 a été marquée par les bouleversements politiques, les chocs budgétaires et les revirements des banques centrales, le retour de Donald Trump à la Maison Blanche ayant entraîné une volatilité accrue sur les marchés de taux mondiaux. L'année a débuté par une forte vague de ventes d'obligations d'État. Les bons résultats économiques enregistrés aux États-Unis en janvier, notamment un rapport solide sur le marché du travail, ont fait grimper le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans à près de 4,8 %, les investisseurs réévaluant le calendrier des baisses de taux de la Réserve fédérale. Cette tendance s'est partiellement inversée à mesure que les chiffres de l'inflation s'atténuaient, ce qui a permis aux anticipations d'assouplissement monétaire de refaire surface.

L'investiture de Trump en janvier a marqué un tournant dans la dynamique des marchés, les premières annonces de droits de douane ayant déclenché des épisodes répétés de fuite vers la sécurité, ce qui a entraîné une hausse des primes de terme, en particulier sur la partie longue de la courbe américaine. Les marchés de taux se sont montrés de plus en plus sensibles à la crédibilité des politiques, à la viabilité budgétaire et aux risques d'inflation, ce qui a entraîné plusieurs épisodes de pentification de la courbe des taux et a culminé début avril avec les annonces de mesures tarifaires réciproques faites à l'occasion du « Jour de la Libération ». La chute des marchés d'actions qui s'en est suivie s'est répercutée sur les taux d'intérêt, le rendement des obligations américaines à 30 ans enregistrant sa plus forte hausse journalière depuis mars 2020, alors que les marchés réévaluaient simultanément les risques extrêmes liés à la récession et à l'inflation. Les préoccupations budgétaires ont ensuite occupé le devant de la scène aux États-Unis : la dégradation de la note souveraine par Moody's et l'adoption du « One Big Beautiful Bill Act », un vaste plan budgétaire combinant baisses d'impôts, mesures de soutien à l'activité économique et augmentation des dépenses publiques, ont renforcé les craintes d'une hausse structurelle des déficits, poussant les rendements des obligations à long terme vers les 5 % malgré un ralentissement de la dynamique de croissance. Par la suite, la détérioration des chiffres du marché du travail a permis à la Réserve fédérale de changer de cap, procédant à trois baisses de taux entre septembre et décembre et ramenant le rendement des bons du Trésor à 10 ans à environ 4,15 % en fin d'année.

En Europe, les marchés de taux ont été principalement influencés par la politique budgétaire. Les baisses de taux précoces de la BCE ont soutenu les obligations d'État, mais l'annonce en mars d'un plan de relance allemand de 500 milliards d'euros en faveur de la défense et des infrastructures a entraîné la plus forte hausse journalière des rendements des Bunds depuis la réunification, marquant un changement structurel des taux à long terme. L'incertitude politique en France a encore pesé sur les spreads de rendement des obligations d'État, les taux français ayant brièvement dépassé ceux de l'Italie.

Au Japon, une inflation persistante avoisinant les 3 %, des changements politiques et des mesures de relance budgétaire énergiques ont incité la Banque du Japon à relever ses taux à deux reprises en 2025, faisant grimper les rendements des obligations d'État japonaises à 10 ans de près de 100 points de base, soit leur plus forte hausse annuelle depuis plus de trente ans.

Malgré ces chocs, les marchés du crédit ont fait preuve de résilience, soutenus par des opérations de carry trade dynamiques, l'assouplissement monétaire au second semestre et une demande soutenue de rendement, ce qui a entraîné une nouvelle compression des écarts tant sur les titres de qualité « Investment grade » que sur les titres high yield.

Dans ce contexte, l'année 2025 a été principalement marquée par les opérations de Portage pour le Fonds. L'allocation principale aux obligations d'entreprises à court terme et hautement notées a été le principal moteur de la performance, complétée par une exposition sélective à des segments privilégiés tels que la Finance (y compris les titres subordonnés), l'Energie et les CLO. Les stratégies indexées sur l'inflation, le positionnement sur la courbe des taux américains et l'exposition diversifiée aux marchés émergents ont également apporté une contribution positive. Le Fonds a mis en place un dispositif proactif de management du risque tout au long de l'année, notamment par le biais de stratégies de couverture de crédit. Ces positions se sont révélées efficaces pour amortir les chocs du marché en période de tension, mais elles ont pesé sur la performance lorsque les spreads se sont resserrés pour atteindre leurs plus bas niveaux depuis plusieurs années. À partir de novembre, le positionnement défensif du Fonds, notamment ses couvertures souveraines et de crédit, a légèrement pesé sur les rendements dans un marché de plus en plus axé sur le Portage.

La durée a été gérée de manière active, en fonction de l'évolution de la conjoncture macroéconomique et des anticipations en matière de Politique monétaire. La sensibilité a augmenté en début d'année, passant de 1,5 à 2,1, avant d'être progressivement ramenée à un plus bas de 1,3 en mai, les marchés anticipant des scénarios d'assouplissement de plus en plus optimistes ; elle s'est ensuite redressée à partir de juillet grâce à la partie courte de la courbe de l'euro et à des stratégies de pentification de la courbe, pour atteindre 2,6, les marchés sous-évaluant les risques baissiers persistants pesant sur la croissance.

L'exposition au risque de crédit a progressivement augmenté au cours de l'année, pour atteindre un niveau supérieur à 70 %, CLO compris. Ce résultat a été obtenu principalement grâce à des émetteurs à court terme offrant un rendement attractif, financés par une réduction des instruments du marché monétaire dans un contexte de pente accrue des courbes de crédit.

Source : Carmignac. 31 décembre 2025

Rapport du conseil d'administration

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du Carmignac Portfolio Sécurité sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	Isin	Devise	performance	Indicateur de référence*
FW EUR ACC	LU0992624949	EUR	2,64 %	2,28 %
FW CHF ACC HDG	LU0992625086	CHF	0,21 %	2,28 %
FW USD ACC HDG	LU0992625243	USD	4,82 %	2,28 %
AW EUR ACC	LU1299306321	EUR	2,07 %	2,28 %
AW EUR YDIS	LU1299306677	EUR	2,08 %	2,28 %
AW USD ACC HDG	LU1299306834	USD	4,24 %	2,28 %
AW CHF ACC HDG	LU1299307055	CHF	-0,35 %	2,28 %
FW EUR YDIS	LU1792391911	EUR	2,63 %	2,28 %
I EUR ACC	LU2420653367	EUR	2,68 %	2,28 %
A EUR ACC	LU2426951195	EUR	2,10 %	2,28 %
X EUR ACC	LU2490324253	EUR	2,76 %	2,28 %
E EUR ACC	LU3003216408	EUR	N/A**	N/A**

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée facturés par le distributeur), le cas échéant.

*Indice ICE BofA ML 1-3 ans Euro All Government (EUR)

**Date de lancement : 20 février 2025

CARMIGNAC PORTFOLIO

Rapport du conseil d'administration

Carmignac Portfolio Credit

En 2025, Carmignac Portfolio Credit a enregistré une performance de +6,67 % (part A EUR Acc – LU1623762843), surpassant son indicateur de référence (75 % de l'indice ICE BofA ML Euro Corporate + 25 % de l'indice ICE BofA ML Euro High Yield), qui a progressé de +3,56 %.

Commentaires de gestion

L'année 2025 a été très fructueuse pour le Fonds, qui a profité de la bonne performance générale des marchés du crédit, les spreads s'étant resserrés de -69 points de base sur l'indice Xover[1]. Le fonds a tiré parti de son rendement intrinsèque en début d'année (6,76 % au 31/12/2024) et a également bénéficié de la concrétisation de certaines des primes de complexité que nous détenions dans le Portfolio, notamment sur des thèses d'investissement « en difficulté ». Événement phare sur les marchés : L'investiture de Donald Trump en tant que 47e président des États-Unis. Le retour du républicain à la Maison Blanche a été marqué par des mesures radicales, notamment en matière d'immigration, ainsi que par la mise en place de droits de douane qui ont provoqué un choc sur les marchés des taux. Les investisseurs ont rapidement perdu leurs illusions en raison de la mise en œuvre de ces mesures économiques et du ralentissement de la croissance américaine en 2025, ce qui a entraîné une baisse des taux à long terme, tels que le taux américain Le taux à 10 ans, qui a clôturé l'année à 4,15 %, soit nettement en dessous du seuil de 4,57 % enregistré en début d'année. Bien que l'inflation soit restée stable autour de 3 %, la Réserve fédérale a opté pour une politique monétaire plus souple afin de s'adapter à un marché du travail moins dynamique, procédant à trois baisses de taux au cours du second semestre 2025. Il convient de noter que la nouvelle administration américaine a exercé une pression constante sur les gouverneurs de la Réserve fédérale pour qu'ils procèdent à des baisses de taux, allant jusqu'à menacer de révoquer les membres jugés trop « bellicistes »[2], comme Lisa Cook.
La tendance a été inverse dans la zone euro, où la Banque centrale européenne a procédé à quatre baisses de taux au cours du premier semestre avant de décider de maintenir le statu quo au second semestre. Les perspectives de croissance étaient en effet moroses en début d'année, et l'inflation tendait à approcher l'objectif de la banque centrale, ce qui justifiait cet assouplissement monétaire. Cependant, l'annonce par le nouveau chancelier allemand Friedrich Merz d'un plan de relance de 500 milliards d'euros axé sur la défense et les infrastructures a redonné de l'espoir quant aux perspectives de croissance de la zone.
Ainsi, les taux à long terme ont affiché une tendance à la hausse en raison de la conjonction d'un potentiel de croissance accru et des politiques budgétaires coûteuses menées par les différents pays membres de la zone, le taux allemand à 10 ans ayant progressé de +49 points de base sur l'année.
Enfin, la tendance à la reprise de l'inflation se poursuit au Japon, où les prix à la consommation augmentent de manière soutenue d'environ +3 %, alors que la nouvelle Première ministre, Sanae Takaichi, met également en œuvre un plan de relance majeur pour l'économie japonaise. En conséquence, la Banque du Japon a relevé son taux directeur à deux reprises cette année, le portant à son plus haut niveau depuis 30 ans, ce qui a entraîné une forte hausse des taux à long terme, qui ont progressé de 98 points de base sur l'année.

Le segment des obligations d'entreprises a été relativement prisé par les investisseurs pour la troisième année consécutive, alors que les rendements restent attractifs dans cette classe d'actifs. Ces facteurs techniques favorables ont entraîné un resserrement des Credit Spreads, qui sont désormais plus faibles qu'avant le conflit entre la Russie et l'Ukraine. La conjonction de fondamentaux géopolitiques améliorés, d'un soutien budgétaire important apporté par les gouvernements à leurs économies et d'une politique monétaire accommodante a permis de maintenir le moral des investisseurs en titres de créance, qui continuent de réorienter leurs allocations d'actifs des actifs monétaires vers les actifs de crédit afin de préserver un rendement absolu favorable, alors que les principaux décideurs politiques poursuivent la baisse des taux de dépôt.
Compte tenu de ce contexte de valorisation tendue, nous avons progressivement pris nos bénéfices sur les actifs de carry du portfolio, notamment dans les titres high yield et les produits de crédit structurés. À la fin de l'année, l'exposition nette aux titres de crédit high yield s'élevait à 21 % de l'actif net du fonds, contre 26 % en début d'année, tandis que celle aux titres de crédit structurés est passée de 10 % à 6 % à la fin de la période. En contrepartie, nous avons renforcé notre exposition aux titres de créance notés « Investment grade », notamment par le biais d'émissions de dette subordonnée qui offrent un rendement défensif intéressant. À la fin de la période, notre portfolio affiche un Yield to Maturity de 5,7 % (contre 6,8 % au début de la période), tandis que la notation moyenne du portfolio est restée stable tout au long de l'année à BBB-3 et que la sensibilité aux taux d'intérêt s'établit à 3,5.

[1] Période d'observation du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025.

[2] Le terme « hawkish » désigne le ton intransigeant adopté par un membre d'une banque centrale concernant l'orientation de la Politique monétaire.

[3] Catégorie de notation attribuée aux obligations ou aux emprunteurs jugés de bonne qualité par les agences de notation. Cela signifie que le risque de défaut est relativement faible. Un titre de créance est considéré comme « Investment grade » s'il a reçu cette notation de la part d'au moins une des principales agences de notation.

* Pour la catégorie de parts d'actions A EUR Acc. Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque de niveau 1 ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un placement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps. Code ISIN : LU1623762843.

Source : Carmignac. Bloomberg. 31 décembre 2025

Rapport du conseil d'administration

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Credit sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de référence*
Carmignac Portfolio Crédits (compte en CHF) HDG)	LU2020612490	CHF	4,74 %	3,56 %
Carmignac Portfolio Crédits (compte en euros)	LU1623762843	EUR	6,67 %	3,56 %
Carmignac Portfolio Crédits (A EUR Minc)	LU1623762926	EUR	6,62 %	3,56 %
Carmignac Portfolio Crédits (A USD Acc) HDG)	LU1623763064	USD	8,45 %	3,56 %
Carmignac Portfolio Crédits (F CHF ACC HDG)	LU2020612730	CHF	4,99 %	3,56 %
Carmignac Portfolio Crédits (F EUR Acc)	LU1932489690	EUR	7,03 %	3,56 %
Carmignac Portfolio Crédits (Compte en dollars américains)	LU2020612904	USD	8,80 %	3,56 %
Carmignac Portfolio Crédit (Compte FW en CHF)	LU2020612813	CHF	5,20 %	3,56 %
Carmignac Portfolio Crédits (FW EUR Acc)	LU1623763148	EUR	7,70 %	3,56 %
Carmignac Portfolio Crédits (Compte FW en USD)	LU2427321208	USD	9,95 %	3,56 %
Carmignac Portfolio Crédits (X EUR Acc)	LU2475941915	EUR	8,13 %	3,56 %
Carmignac Portfolio Crédits (2x CAD ACC HDG)	LU2772084310	CAO	7,24 %	3,56 %
Carmignac Portfolio Crédits (X2 CAD YDIS) HDG)	LU2772084237	CAO	7,39 %	3,56 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée facturés par le distributeur), le cas échéant.

*75 % de l'indice ICE BofA ML Euro Corporate + 25 % de l'indice ICE BofA ML Euro High Yield

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio EM Debt

En 2025, le fonds Carmignac Portfolio EM Debt a enregistré une performance de +7,54 % (catégorie de parts A EUR Acc – LU1623763221), contre +8,55 % pour son indicateur de référence (50 % JP Morgan GBI – Marchés émergents Global Diversified Composite Unhedged EUR + 50 % JP Morgan EMBIG Diversified Hedged in EUR).

Commentaires de gestion

L'évènement marquant de l'année 2025 a été l'investiture de Donald Trump en tant que 47e président des États-Unis. Le retour du républicain à la Maison Blanche s'est accompagné de mesures radicales, notamment en matière d'immigration, ainsi que de l'instauration de droits de douane, ce qui a dans un premier temps provoqué un choc sur le marché des obligations. Les investisseurs ont toutefois rapidement été déçus par la mise en œuvre de ces mesures et par le ralentissement de la croissance économique américaine, ce qui a entraîné une baisse des taux à long terme. Les États-Unis Le rendement des bons du Trésor à 10 ans a ainsi clôturé l'année à 4,12 %, contre 4,57 % en début d'année. Bien que l'inflation soit restée stable autour de 3 %, la Réserve fédérale a adopté une politique monétaire plus accommodante face à un marché du travail plus fragile, procédant à trois baisses de taux au cours du second semestre 2025. La nouvelle administration a également exercé une pression constante sur les gouverneurs de la Réserve fédérale pour les inciter à assouplir la politique monétaire, allant jusqu'à menacer de révoquer les membres jugés trop restrictifs, comme Lisa Cook.

Dans la zone euro, la situation était très différente. La Banque centrale européenne a procédé à quatre baisses de taux au cours du premier semestre, avant de décider de marquer une pause au second semestre. Dans ce contexte, les taux à long terme ont augmenté, le taux allemand à 10 ans ayant progressé de 48 points de base sur l'année.

Les marchés émergents ont évolué dans un contexte macroéconomique globalement plus favorable. Malgré un contexte marqué par des risques géopolitiques persistants et des inquiétudes initiales liées à l'introduction de nouveaux droits de douane, les marchés émergents se sont révélés, contre toute attente, particulièrement résilients en 2025. **La faiblesse du dollar américain** et la bonne performance des marchés obligataires des marchés émergents ont renforcé l'attrait de cette classe d'actifs, contribuant ainsi à des rendements supérieurs aux prévisions. Les fondamentaux économiques sont restés solides, soutenus par une croissance globalement favorable et un endettement maîtrisé, contrairement à la détérioration des trajectoires budgétaires observée dans de nombreuses économies développées. De plus, la poursuite de la désinflation, conjuguée à des taux d'intérêt réels toujours élevés, a donné aux banques centrales des marchés émergents une marge de manœuvre importante pour engager ou prolonger des cycles d'assouplissement monétaire, tout en préservant leur crédibilité.

Ce contexte s'est révélé particulièrement favorable à **la dette libellée en devise locale**, dont la performance a continué d'être largement tirée par les opérations de Portage, mais aussi par l'assouplissement progressif des taux directeurs dans plusieurs pays (Afrique du Sud, Pologne...). La stabilisation des anticipations d'inflation et l'amélioration des équilibres macroéconomiques ont encore renforcé l'attrait de cette classe d'actifs.

La dette souveraine extérieure libellée en devises fortes, quant à elle, a bénéficié d'une croissance mondiale résiliente, d'un environnement de taux américains plus favorable au second semestre, ainsi que de facteurs techniques positifs et de valorisations serrées.

Le segment **des obligations d'entreprises** a continué de susciter une forte demande de la part des investisseurs pour la troisième année consécutive. Ces afflux de capitaux techniques soutenus ont entraîné un resserrement marqué des Credit Spreads, qui se situent désormais en dessous de leurs niveaux d'avant le déclenchement de la guerre en Ukraine.

En ce qui concerne les devises, celles des marchés émergents **ont affiché** des performances contrastées, mais les devises à haut rendement et celles liées aux matières premières ont bénéficié de la désinflation, d'écarts de taux réels attractifs, de conditions commerciales solides et d'un dollar américain plus faible.

Dans ce contexte, nous avons maintenu une Duration relativement élevée tout au long de l'année, répartie entre la dette extérieure et la dette locale, afin de tirer parti des cycles d'assouplissement monétaire mis en place par plusieurs banques centrales. **Cette stratégie s'est avérée efficace tout au long de l'année.**

La dette souveraine libellée en devises fortes a été le principal facteur de performance au cours de l'année, grâce à notre exposition à certains émetteurs à haut rendement tels que l'Égypte, la Côte d'Ivoire et l'Équateur, où les rendements restent attractifs malgré des fondamentaux sous-jacents solides, ce qui a créé des opportunités intéressantes liées à des écarts de valorisation. Par exemple, la Côte d'Ivoire reste un choix stratégique majeur, soutenu par une croissance solide de 6 à 7 %, une gestion budgétaire rigoureuse sous la supervision du FMI et des perspectives à moyen terme en amélioration. La réélection du président Ouattara avec une majorité écrasante a renforcé la continuité des politiques et la confiance des investisseurs, tandis que les obligations libellées en euros continuent d'offrir des rendements supérieurs à 8 %, ce qui procure un Portage attractif et un potentiel de resserrement des spreads.

En ce qui concerne la dette locale des marchés émergents, nos positions acheteuses dans des pays offrant des taux d'intérêt réels élevés, tels que l'Afrique du Sud, la Pologne et l'Indonésie, ont également contribué positivement à la performance, alors que les banques centrales s'engageaient dans des cycles d'assouplissement progressif. Notre exposition de longue date à la dette locale hongroise a également contribué positivement à la performance, la Hongrie restant l'un de nos principaux paris, grâce à une inflation en baisse et à des rendements attractifs qui nous ont permis de tirer parti du Portage, tandis qu'une nette amélioration de la balance courante et une dynamique salariale modérée ont soutenu le contexte macroéconomique.

Sur le plan des devises, la gestion active a généré de la valeur ajoutée, grâce notamment à une exposition aux devises des pays exportateurs de matières premières, en particulier le rand sud-africain et le real brésilien, ainsi qu'au forint hongrois.

Toutefois, cette légère sous-performance par rapport à notre indicateur de référence s'explique par notre exposition au dollar américain et par nos couvertures de crédit via l'iTraxx Xover, mises en place pour protéger le portfolio contre un éventuel élargissement des Credit Spreads.

Source : Carmignac 31/12/2025.

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Emerging Debt sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de référence*
A EUR Acc	LU1623763221	EUR	7,54 %	8,55 %
FW EUR Acc	LU1623763734	EUR	7,92 %	8,55 %
F EUR Acc	LU2277146382	EUR	8,13 %	8,55 %
F USD Acc Hdg	LU2427320903	USD	9,92 %	8,55 %
F USD Y DIS Hdg	LU2346238343	USD	9,98 %	8,55 %
A USD Acc Hdg	LU2427320812	USD	9,45 %	8,55 %
I EUR Acc	LU2638444914	EUR	8,23 %	8,55 %
IW GBP Acc Hdg	LU2638445218	LIVRE STERLING	9,97 %	8,55 %
E EUR Acc*	LU3003216747	EUR	N/A[1]	N/A[1]
X EUR Acc	LU3119442666	EUR	N/A[2]	N/A[2]

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée facturés par le distributeur), le cas échéant.

*50 % de l'indice JP Morgan GBI - Marchés émergents Globals Diversified Composite Unhedged EUR + 50 % de l'indice JP Morgan EMBIG Diversified Hedged in Euro

1Date de lancement : 24 avril 2024

2Date de lancement : 20 décembre 2024

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

En 2025, le fonds Carmignac Portfolio Patrimoine Europe (A EUR Acc - LU1744628287) a enregistré une performance de +4,92 %, contre +8,27 % pour son indicateur de référence (40 % d'indice MSCI Europe NR + 40 % d'indice ICE BofA All Maturity All Euro Government + 20 % d'indice €STR Capitalized). (Rééquilibrage trimestriel).

Commentaires de gestion

En 2025, la stabilisation de l'inflation, la croissance résiliente de la zone euro et une politique monétaire progressivement plus accommodante ont soutenu les actifs à risque européens. L'investiture de Donald Trump en tant que 47e président des États-Unis et la mise en œuvre qui s'en est suivie de mesures restrictives en matière d'immigration et de commerce ont accru l'incertitude sur les marchés mondiaux.

Les actions européennes ont affiché des rendements positifs, soutenues par les mesures budgétaires allemandes et l'assouplissement des conditions financières, même si les performances ont été inégales entre les secteurs. Les valeurs cycliques, notamment les banques, ainsi que les secteurs de la défense, de l'énergie et certains secteurs des Industries, ont bénéficié de conditions macroéconomiques, géopolitiques et budgétaires favorables. À l'inverse, les valeurs de qualité ont sous-performé en raison des incertitudes liées aux droits de douane et d'un affaiblissement de la demande mondiale, ce qui a marqué la deuxième pire année relative pour les actions européennes de qualité depuis 25 ans.

Sur les marchés de taux, la Banque centrale européenne a abaissé ses taux à quatre reprises au cours du premier semestre avant de marquer une pause. Les perspectives de croissance plus favorables, suite à l'annonce d'un plan de relance allemand de 500 milliards d'euros, ont entraîné une hausse des taux à long terme, le taux allemand à 10 ans ayant progressé de 49 points de base. Le crédit aux entreprises est resté attractif, soutenu par les opérations de Portage et un resserrement des Credit Spreads, qui sont passés sous les niveaux enregistrés avant la guerre en Ukraine.

La performance du Fonds a reflété la divergence entre les convictions structurelles à long terme et la dimension tactique inhérente à une approche de gestion flexible et multi-actifs. Si les décisions d'allocation descendantes concernant les actions, les titres de créance, les matières premières et les devises ont apporté une contribution positive significative, la sélection des titres dans les segments « qualité » et « croissance » a pesé sur la performance relative au cours de la période.

En ce qui concerne les actions, notre sélection de titres a sous-performé par rapport à la hausse enregistrée par l'ensemble du marché boursier européen. Cette sous-performance s'explique par une combinaison de facteurs. L'appréciation de l'euro, conjuguée aux incertitudes liées aux droits de douane, a pesé sur les entreprises fortement exposées à l'international, comme Adidas. Le secteur de la santé, qui constitue traditionnellement un élément stabilisateur du portefeuille, a lui aussi été affecté par les tensions commerciales et l'incertitude réglementaire aux États-Unis, devenant ainsi le principal facteur de baisse sur l'année, avec des ajustements de valorisation marqués pour des titres tels que Novo Nordisk, Zealand Pharma et Alcon. Parallèlement, un réorientement marqué vers les secteurs axés sur le marché intérieur, notamment la banque, les télécommunications et les services aux collectivités, soutenu par la reprise économique régionale, a favorisé les segments du marché dans lesquels le Fonds était sous-pondéré. De plus, la performance exceptionnelle mais très concentrée du secteur de la défense n'a offert que des possibilités d'investissement limitées, compte tenu de la discipline stricte du Fonds en matière de valorisation.

Des ajustements du portfolio visant à atténuer la sous-performance des titres de qualité ont été mis en œuvre progressivement. Le Fonds a réussi à limiter en partie l'impact en réduisant son exposition à ce segment, qui est passée de 35 % en janvier à 19 % au plus bas en novembre. Parallèlement, l'exposition a été progressivement renforcée sur un panier d'actions nationales de second rang et sur des secteurs porteurs tels que le secteur bancaire, ce qui s'est avéré efficace.

Du côté des titres à revenu fixe, une approche prudente en matière de duration et une gestion rigoureuse du risque de crédit ont contribué positivement à la performance, même si les stratégies de couverture par des Credit default swaps ont entraîné des coûts dans un contexte de resserrement des spreads. Enfin, l'allocation aux matières premières, en particulier aux métaux précieux, principalement l'or et l'argent, ainsi qu'au cuivre, a été l'un des principaux moteurs de la performance au cours de l'année.

Source : Carmignac, 31 décembre 2025

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Patrimoine Europe sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de référence**
A EUR ACC	LU1744628287	EUR	4,92 %	8,27 %
AW EUR ACC	LU1932476879	EUR	4,71 %	8,27 %
E EUR ACC	LU2490324683	EUR	4,40 %	8,27 %
F EUR ACC	LU1744630424	EUR	5,60 %	8,27 %
F GBP ACC HDG	LU2970252958	LIVRE STERLING	7,30 %	8,27 %
FW EUR ACC	LU2490324766	EUR	5,39 %	8,27 %

I EUR ACC	LU2970252875	EUR	5,80 %	8,27 %

CARMIGNAC PORTFOLIO

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée facturés par le distributeur), le cas échéant. La mention de certains titres est fournie à titre purement indicatif, dans le but de mettre en évidence les titres que le Fonds détient ou a détenus. IT ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des fonds Carmignac est susceptible d'être modifiée à tout moment.

** Indicateur de référence : 40 % de l'indice MSCI Europe NR + 40 % de l'indice ICE BofA All Maturity All Euro Government + 20 % de l'indice €STR Capitalized. Rééquilibré trimestriellement.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Grandchildren

Commentaires de gestion

En 2025, le fonds Carmignac Portfolio Grandchildren (A EUR Acc - LU1966631001) a enregistré une performance de -5,12 %, contre +6,77 % pour son indicateur de référence (MSCI World - dividendes réinvestis).

En 2025, les marchés boursiers mondiaux ont enregistré des hausses globales solides malgré un début d'année marqué par la volatilité. Les premiers mois ont été marqués par une incertitude accrue liée à la concurrence croissante de la Chine dans le domaine de l'intelligence artificielle, à l'instauration de droits de douane américains et aux interrogations concernant le calendrier et le rythme des baisses de taux d'intérêt. Ces facteurs ont provoqué plusieurs épisodes de corrections de marché brutales mais de courte durée. Après avoir atteint leur plus bas niveau en avril, les marchés boursiers ont fortement rebondi pendant le reste de l'année, soutenus par une croissance économique mondiale résiliente, l'annonce de mesures de relance budgétaire dans plusieurs régions et les baisses de taux d'intérêt décidées par les principales banques centrales, qui, ensemble, ont renforcé les valorisations et l'appetit au risque des investisseurs.

Les marchés boursiers américains ont fait preuve de résilience tout au long de l'année, soutenus par un engouement constant pour l'intelligence artificielle. Cette dynamique a été soutenue par d'importantes dépenses d'investissement de la part des hyperscalers, une forte croissance des bénéfices des entreprises, ainsi qu'une augmentation des opérations stratégiques, des partenariats et des investissements dans l'ensemble de l'écosystème des infrastructures et du cloud computing.

Contrairement aux années précédentes, les marchés boursiers européens ont surperformé leurs homologues américains en matière d'actions. L'atténuation des pressions inflationnistes, l'amélioration des conditions macroéconomiques et l'annonce d'un plan de relance budgétaire allemand ont soutenu la performance des marchés, en particulier celle des valeurs cycliques et des titres axés sur le marché intérieur, notamment dans le secteur de la Finance. À l'inverse, les actions de qualité ont connu l'une de leurs pires années en termes de performance relative depuis des décennies. Ces entreprises, souvent des leaders mondiaux dotés de solides fondamentaux, ont été affectées par les tensions commerciales et le ralentissement de la croissance des marchés émergents, notamment en Chine.

En 2025, le Fonds a évolué dans un contexte boursier marqué par d'importantes rotations de styles et de secteurs, ce qui a pesé sur sa performance. Le principal facteur défavorable a été le mouvement mondial de désinvestissement des actions « de qualité », faisant de 2025 la quatrième année la plus faible pour le style « qualité » au cours des vingt-cinq dernières années. Cette évolution a eu un impact négatif sur plusieurs des principaux titres du Fonds, malgré la solidité de leurs fondamentaux et leurs perspectives de croissance à long terme.

Le secteur de la santé a pesé lourdement sur la performance, ce qui s'explique par l'exposition importante du Fonds aux sociétés pharmaceutiques et des sciences de la vie. La performance de ce segment a été affectée par une combinaison de facteurs macroéconomiques, notamment la dépréciation du dollar américain, les incertitudes liées aux droits de douane et les inquiétudes concernant la tarification des médicaments aux États-Unis. Par ailleurs, Novo Nordisk a eu un impact négatif sur le résultat de l'action. Toutefois, la sous-performance globale du secteur s'explique principalement par l'ampleur exceptionnelle de la rotation des styles et des secteurs, plutôt que par des facteurs propres aux entreprises.

Les titres liés à la consommation ont également pesé sur la performance. Les valeurs de premier ordre du secteur des Biens de Consommation de Base, telles que Procter & Gamble et Colgate, ont enregistré une baisse sensible au cours de la période, malgré des fondamentaux opérationnels stables. Dans le même temps, les actions du secteur de la Consommation Discrétionnaire, notamment Hermès, Home Depot et Adidas, ont sous-performé en raison des craintes du marché quant à un éventuel ralentissement des dépenses de consommation.

Dans ce contexte, plusieurs segments du portfolio ont apporté une contribution positive. Les valeurs industrielles européennes ont affiché une belle performance, soutenues par un rebond conjoncturel dans la région à la suite de l'annonce du plan d'investissement allemand. Cette reprise a profité à des titres tels que Prysmian, Assa Abloy et DSV, qui ont été parmi les principaux moteurs de la performance au cours de l'année.

Le secteur de la technologie a également apporté une contribution positive, le Fonds conservant une part importante de son portefeuille dans des entreprises qui devraient bénéficier de manière structurelle du développement et de l'adoption de l'intelligence artificielle. En moyenne, plus de 30 % du portfolio était investi dans ce thème, avec notamment des positions sur Nvidia, Alphabet, Amazon et ASML. Au cours de l'année, certaines sociétés de logiciels telles que ServiceNow, SAP et Microsoft ont été temporairement perçues par le marché comme les grands perdants des avancées en matière d'IA. Ce contexte a permis de renforcer les positions dans lesquelles nous avions une forte conviction, tandis que l'exposition aux titres ayant enregistré de solides performances, tels qu'Oracle, a été réduite et que les positions présentant des profils risque/rendement moins attractifs, comme Adobe, ont été liquidées.

Source : Carmignac 31/12/2025.
La mention de certains titres est fournie à titre purement indicatif, dans le but de mettre en évidence les titres que le Fonds détient ou a détenus. IT ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des fonds Carmignac est susceptible d'être modifiée à tout moment

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Grandchildren sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de référence**
A EUR ACC	LU1966631001	EUR	-5,12 %	6,77 %
AW USD ACC	LU2782951763	USD	7,39 %	21,09 %
F EUR ACC	LU2004385667	EUR	-4,55 %	6,77 %

FW EUR ACC	LU1966631266	EUR	-4,74 %	6,77 %
FW GBP ACC	LU2427320655	LIVRE STERLING	0,60 %	12,75 %

I EUR ACC	LU2420652393	EUR	-4,37 %	6,77 %
IW EUR ACC	LU2420652476	EUR	-4,51 %	6,77 %
E EUR Acc*	LU3003216234	EUR	Sans objet	6,77 %
Z2 EUR Acc	LU3225847097	EUR	Sans objet	6,77 %

Les performances passées ne préjugent pas nécessairement des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée facturés par le distributeur), le cas échéant.

** MSCI World NR (dividendes nets réinvestis)

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Human Xperience

Commentaires de gestion

En 2025, le fonds Carmignac Portfolio Human Xperience a enregistré une performance de -0,76 % (part A EUR Acc – LU2295992163), tandis que son indicateur de référence (MSCI AC World (NR, EUR)) a progressé de +7,86 %.

En 2025, les marchés d'actions mondiaux ont traversé une année difficile mais finalement fructueuse, marquée par de puissants courants contraires en matière de politique commerciale, de conditions macroéconomiques et de confiance des investisseurs. Le premier semestre a été marqué par des inquiétudes liées au commerce mondial, les États-Unis ayant relevé leurs droits de douane à des niveaux jamais vus depuis les années 1930, ce qui a entraîné une volatilité accrue et une forte correction de marché.

Au cours du second semestre, l'attention s'est portée sur les effets bénéfiques des mesures de relance budgétaire et monétaire. Une meilleure visibilité sur les politiques économiques, un assouplissement des conditions financières et un regain de confiance dans la croissance économique ont favorisé une forte reprise des actifs risqués. Cela a donné lieu à un « rebond généralisé », faisant de 2025 la première année depuis le début de la pandémie où toutes les grandes classes d'actifs ont enregistré des rendements positifs. À la fin de l'année, les actions des marchés développés avaient non seulement rattrapé leurs pertes antérieures, mais elles ont également clôturé l'année sur une forte hausse.

Performance across regions and styles was diverse. Les marchés émergents ont réalisé une performance particulièrement élevée, soutenus par une amélioration de la liquidité mondiale et des perspectives de croissance plus favorables. Aux États-Unis, les actions de croissance ont surperformé, portées par les secteurs de la technologie et axés sur l'innovation, tandis que les actions de valeur ont dominé les performances sur la plupart des autres marchés développés, les investisseurs s'étant tournés vers des entreprises plus cycliques et davantage axées sur le marché intérieur

Notre sous-performance s'explique principalement par notre répartition sectorielle, qui découle de notre expertise en matière de sélection de titres. Tout au long de l'année, notre orientation structurelle vers les valeurs des secteurs des Biens de Consommation de Base et de la Consommation Discrétionnaire nous a le plus pénalisés, Adidas, Procter & Gamble, Costco et Home Depot figurant parmi nos titres les moins performants[3]. Dans l'ensemble, les secteurs et les titres défensifs ont sous-performé au cours de cette période, dans un contexte d'anticipation d'une baisse des taux d'intérêt, ce qui a par la suite pesé sur notre performance.

En début d'année, notre surpondération des secteurs des biens de consommation discrétionnaire et de la Technologie, ainsi que notre sous-pondération du secteur de la Finance, n'ont pas favorisé notre performance relative. Dans le secteur technologique en particulier, Nvidia, ServiceNow et Microsoft, ainsi que des titres axés sur la technologie comme Amazon et Alphabet, figuraient parmi les titres les moins performants de notre portefeuille.

Au cours du second semestre, nous avons assisté à une reprise des valeurs de la technologie, ce qui a profité à la stratégie. Les principaux acteurs du secteur de l'IA, tels qu'Alphabet, Tencent, SAMSUNG ELECTRONICS, Lenovo et NVIDIA, ont affiché de solides performances boursières, dans un contexte d'engouement croissant pour l'adoption de l'IA et les investissements dans les infrastructures. Ces entreprises constituent le cœur de la chaîne de valeur de l'IA, allant de la conception et de la fabrication de semi-conducteurs (NVIDIA, Samsung) à l'intégration matérielle (Lenovo), en passant par les plateformes basées sur l'IA et les écosystèmes numériques (Alphabet, Tencent). Si les valorisations ont considérablement augmenté, leur attrait à long terme réside dans leurs avantages concurrentiels durables, qui s'appuient sur de solides capacités de R&D, une présence mondiale et des écosystèmes intégrés leur permettant de façonner la prochaine étape du déploiement de l'IA dans tous les secteurs.

Néanmoins, au cours de cette période, plusieurs fournisseurs de logiciels et de services IT, tels qu'Accenture, Intuit, Salesforce, Capgemini et ServiceNow, ont subi des pressions, les investisseurs s'étant détournés des entreprises de services « liées à l'IA » pour se tourner vers les bénéficiaires directs de la demande en infrastructures d'IA et en semi-conducteurs. Les marchés ont perçu ces entreprises comme des acteurs historiques en difficulté, craignant que l'IA générative ne réduise les marges du secteur du conseil, n'automatise les fonctions essentielles ou ne ralentisse les cycles d'investissement dans les logiciels d'entreprise. Toutefois, à long terme, ces entreprises restent structurellement bien placées pour tirer parti de l'adoption de l'IA en tant que partenaires de confiance dans le cadre de la transformation numérique.

Le compartiment vise à générer une croissance du capital à long terme en investissant dans des entreprises qui accordent la priorité au capital humain et à l'engagement des parties prenantes. Le fonds privilégie les entreprises qui font preuve d'excellentes pratiques dans des domaines tels que le bien-être des employés, la satisfaction des clients et l'engagement communautaire. En investissant dans des entreprises qui se distinguent dans ces domaines, le fonds vise à générer des rendements financiers durables tout en favorisant un impact social positif. Cette stratégie repose sur la conviction que les entreprises qui mettent en œuvre des pratiques résolument centrées sur l'humain sont mieux placées pour assurer leur réussite et leur résilience à long terme.

Source : Carmignac 31/12/2025.

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Human Xperience sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de
A EUR ACC	LU2295992163	EUR	-0,76 %	7,86 %
F EUR ACC	LU2295992247	EUR	-0,11 %	7,86 %

FW GBP ACC	LU2601234839	LIVRE STERLING	5,28 %	13,91 %
X EUR ACC	LU2947293564	EUR	0,41 %	7,86 %

[3] La mention de certains titres est fournie à titre indicatif uniquement afin de mettre en évidence les titres que le Fonds détient ou a détenus. IT ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des fonds Carmignac est susceptible d'être modifiée à tout moment

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nets de frais (hors éventuels frais d'entrée facturés par
(le distributeur), le cas échéant.
* MSCI AC World NR, EUR

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio China New Economy (fondu le 23 octobre 2025)

Au cours de l'année 2025, le Fonds a enregistré une performance annuelle de +19,45 % (catégorie d'actions A EUR Acc - ISIN LU2295992320), contre +21,26 % pour son indicateur de référence (indice MSCI China (USD), dividendes réinvestis, converti en EUR, code Bloomberg NDEUCHF).

Le 23 octobre 2025, le fonds Carmignac P. China New Economy a été fusionné avec le fonds Carmignac China New

Economy. **Commentaires de gestion**

Le début de l'année a été marqué par l'émergence de DeepSeek, qui a mis en évidence la capacité de l'écosystème de la technologie chinoise à innover malgré un contexte international plus difficile. L'intérêt manifesté par les investisseurs et les entreprises pour l'intelligence artificielle continue de confirmer qu'il s'agit d'une tendance structurelle, dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes, ravivées par le durcissement du discours de Donald Trump et la menace d'une hausse des droits de douane, visant en particulier des secteurs stratégiques chinois.

Les autorités chinoises ont mis en place une stratégie proactive visant à faire de l'intelligence artificielle un moteur central de la croissance économique, en encourageant son intégration dans l'ensemble du système productif — de l'industrie aux services — afin d'accroître les gains de productivité et de renforcer l'autonomie technologique du pays. Dans le même temps, le secteur immobilier est resté structurellement fragile, continuant de peser sur la confiance des ménages et la dynamique de la demande intérieure, malgré des mesures de soutien ciblées visant à limiter les risques systémiques. Dans ce contexte complexe, les marchés ont privilégié une approche sélective, récompensant les entreprises capables d'allier solidité financière, visibilité sur les résultats et exposition aux tendances structurelles à long terme.

En 2025, la stratégie a enregistré de solides performances, principalement grâce à la qualité de sa sélection de titres. L'exposition au secteur de la technologie a été le principal moteur de la création de valeur, notamment grâce à des investissements ciblés tout au long de la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle, axés sur les segments « goulots d'étranglement » bénéficiant d'un fort pouvoir de fixation des prix. La demande en semi-conducteurs et en équipements liés à la construction de centres de données est restée particulièrement soutenue, alimentée par les investissements massifs des hyperscalers américains. Dans ce contexte, TSMC a tiré parti de sa position stratégique dans les nœuds technologiques de pointe, tandis qu'Elite Material, Asia Vital Components et Gold Circuit Electronics ont profité de la forte croissance de la demande en matériaux à forte valeur ajoutée, en solutions de refroidissement et en circuits imprimés, indispensables au déploiement des infrastructures d'IA.

Les participations industrielles du portfolio ont également contribué positivement à la performance. CATL, leader mondial des batteries pour véhicules électriques, a tiré parti de sa technologie avancée, de ses économies d'échelle et de la pénétration continue du marché des véhicules électriques, renforçant ainsi la confiance des investisseurs dans sa capacité à générer une croissance rentable à long terme. Zhejiang Sanhua Intelligent s'est distinguée grâce à l'accélération de la production de ses solutions de gestion thermique et de ses composants de précision, qui sont essentiels à l'efficacité énergétique des véhicules électriques et des équipements industriels, ce qui a contribué à améliorer ses perspectives de croissance et à rehausser la valorisation de son titre.

Enfin, la performance des grandes plateformes Internet chinoises a également été bonne. Tencent et Alibaba ont tiré parti de l'intégration croissante de l'intelligence artificielle au sein de leurs écosystèmes respectifs — ce qui a permis d'améliorer la monétisation de leurs plateformes, d'optimiser leurs opérations cloud et d'étendre leurs services aux entreprises — dans un contexte marqué par une meilleure visibilité réglementaire et une discipline renforcée en matière d'allocation des capitaux, ce qui a favorisé la réévaluation de leurs actions sur le marché.

*Pour la catégorie de parts d'actions A EUR Acc. Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque de niveau 1 ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un placement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps. ISIN : LU2295992320

Source : Carmignac, Bloomberg, 31 décembre 2025.
La mention de certains titres est fournie à titre purement indicatif, dans le but de mettre en évidence les titres que le Fonds détient ou a détenus. IT ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des fonds Carmignac est susceptible d'être modifiée à tout moment.

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du fonds Carmignac Portfolio China New Economy.

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de référence*
A EUR ACC	LU2295992320	EUR	+19,45 %	+21,26 %
F EUR ACC	LU2295992676	EUR	+20,05 %	+21,26 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée facturés par le distributeur), le cas échéant.

* Indice MSCI China (USD), dividendes nets réinvestis, converti en EUR, code Bloomberg NDEUCHF

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Evolution

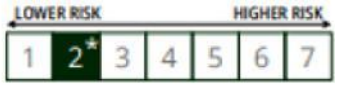

En 2025, Carmignac Portfolio Evolution (catégorie d'actions M EUR Acc - ISIN LU2462965026) a enregistré une performance de +6,28 %. **Commentaires de gestion**

Au cours de l'année 2025, les marchés financiers ont évolué dans un contexte globalement favorable mais volatil, marqué par la désinflation, une croissance mondiale résiliente et un resserrement de la politique monétaire. Après un début d'année marqué par des incertitudes politiques et macroéconomiques aux États-Unis, les marchés ont fortement rebondi à partir du printemps, soutenus par des baisses de taux d'intérêt et des mesures de relance budgétaire.

Les marchés boursiers ont terminé l'année en hausse, avec des divergences régionales notables. Les actions américaines ont été portées par la dynamique persistante du secteur de l'intelligence artificielle et par une solide croissance des bénéfices, tandis que l'Europe et les Marchés émergents ont surperformé, profitant d'un ralentissement de l'inflation, de mesures de soutien budgétaire et d'un dollar américain plus faible. Sur les marchés de taux, l'évolution a reflété des politiques monétaires contrastées : une baisse des rendements à long terme aux États-Unis dans un contexte de ralentissement de la croissance, des pressions à la hausse sur les rendements dans la zone euro liées aux ambitions budgétaires, et une forte hausse des taux au Japon à la suite du resserrement monétaire opéré par la Banque du Japon. Les marchés du crédit ont continué d'attirer d'importants flux de capitaux, les Credit Spreads s'étant resserrés, grâce à des facteurs techniques favorables, à des politiques monétaires accommodantes et à un environnement budgétaire favorable. Les incertitudes géopolitiques ont entraîné une forte hausse des cours des métaux précieux.

L'année 2025 a été favorable, avec des hausses tant sur les marchés d'actions que sur les marchés d'obligations. Dans ce contexte, la gestion de nos actions a contribué positivement à la performance du compartiment, notamment grâce à Carmignac China New Economy, Carmignac Portfolio Emergents et Carmignac Portfolio Tech Solutions. Notre allocation obligataire a également contribué positivement à la performance du Compartiment, grâce à nos positions dans les fonds Carmignac Portfolio Credit, Carmignac Portfolio Flexible Bond et Carmignac Portfolio EM Debt.

*Pour la catégorie de parts M EUR Acc. Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque de niveau 1 ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un placement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps. ISIN : LU2462965026

Source : Carmignac, Bloomberg, 31 décembre 2025

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Evolution sur l'ensemble de l'année (dividendes réinvestis)

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de référence
M EUR ACC	LU2462965026	EUR	+6,28 %	Sans objet

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée facturés par le distributeur), le cas échéant.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage (liquidé le 30 juin 2025)

Le fonds a fermé ses portes le 30 juin 2025. Le fonds Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus a enregistré une performance de +1,67 % (part A EUR Acc – LU2585800795) au cours des six premiers mois de l'année.

Commentaires de gestion

Les six premiers mois de l'année ont été globalement favorables à la stratégie d'arbitrage de fusions, qui a fait preuve d'une grande résilience dans un environnement de marché parfois volatil et incertain. Après plusieurs années plutôt moroses, cette période a marqué un véritable tournant pour l'activité mondiale en matière de fusions-acquisitions, la valeur totale des opérations ayant augmenté de plus de 40 % et le nombre d'opérations annoncées ayant progressé de 12 % par rapport à l'année précédente'.

Cette reprise s'est avérée généralisée et diversifiée, tant sur le plan des secteurs que géographique, et s'est maintenue jusqu'au dernier mois de l'année. Le volume des transactions est resté élevé, dépassant les moyennes historiques pendant plusieurs mois consécutifs. Les États-Unis ont représenté la majeure partie de la valeur totale des transactions, grâce à plusieurs méga-opérations, tandis que l'Europe et l'Asie, en particulier le Japon, ont largement contribué au volume des transactions, confirmant ainsi une nouvelle Diversification de l'activité géographique.
Du point de vue sectoriel, les Industries s'ont imposées comme le principal moteur de l'activité, soutenues par l'accélération des investissements dans l'électrification, les infrastructures et l'automatisation, en lien avec le développement de l'intelligence artificielle. Le secteur de la santé s'est également distingué, soutenu par une demande structurellement forte, des besoins de consolidation et des progrès scientifiques rapides.

Enfin, dans un contexte de baisse progressive des taux d'intérêt, les acteurs du Private Equity ont confirmé leur forte performance, représentant une part des acquéreurs supérieure à leur moyenne historique, et restent un pilier essentiel de l'activité de fusions-acquisitions. L'année écoulée a également été marquée par une vague record de méga-transactions, reflétant le regain de confiance des entreprises et leur volonté de s'assurer des actifs stratégiques. Les facteurs structurels qui sous-tendent ces opérations, notamment la recherche d'économies d'échelle, de synergies et d'un positionnement favorable à la croissance à long terme.

Le contexte politique est également devenu plus favorable. Une approche plus pragmatique en matière de droit de la concurrence aux États-Unis a incité les entreprises à accélérer leurs opérations et à améliorer la visibilité sur leur mise en œuvre, réduisant ainsi l'incertitude quant aux délais de finalisation des transactions.

Dans le même temps, les investisseurs financiers sont de retour en force, soutenus par des réserves de liquidités record et une pression croissante pour investir leurs capitaux. Les sociétés de Private Equity ont représenté plus de 30 % du volume des opérations annoncées en 2025', notamment des rachats par endettement (LBO) de grande envergure, tirant parti de l'amélioration des conditions de financement et de leur capacité à gérer les risques liés à la mise en œuvre de ces opérations complexes.

Source : Carmignac, Bloomberg, 30 juin 2025.

*** Pour la catégorie d'actions A EUR Acc. Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque de niveau 1 ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un placement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.*

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Merger Arbitrage jusqu'à sa liquidation (30juin juin 2025)

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	Performance 2025
A EUR ACC	LU2585800795	EUR	+1,67 %
I EUR ACC	LU2585801090	EUR	+2,10 %
F EUR ACC	LU2585800878	EUR	+1,76 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée facturés par le distributeur), le cas échéant. Source : Carmignac, Bloomberg, 30 juin 2025.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

En 2025, le fonds Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus a enregistré une performance de +4,04 % (part A EUR Acc – LU2585801256). **Commentaires de gestion**

L'année a été globalement favorable à la stratégie d'arbitrage de fusions, qui a fait preuve d'une grande résilience dans un contexte de marché parfois volatil et incertain. Après plusieurs années plutôt calmes, l'année 2025 a marqué un véritable tournant pour l'activité mondiale en matière de fusions-acquisitions, la valeur totale des opérations ayant augmenté de plus de 40 % et le nombre de transactions annoncées ayant progressé de 12 % par rapport à l'année précédente[1].

Cette reprise s'est avérée généralisée et diversifiée, tant sur le plan des secteurs que géographique, et s'est maintenue jusqu'au dernier mois de l'année. Le volume des transactions est resté élevé, dépassant les moyennes historiques pendant plusieurs mois consécutifs. Les États-Unis ont représenté la majeure partie de la valeur totale des transactions, grâce à plusieurs méga-opérations, tandis que l'Europe et l'Asie, en particulier le Japon, ont largement contribué au volume des transactions, confirmant ainsi une nouvelle Diversification de l'activité géographique.
Du point de vue sectoriel, les Industries s'ont imposées comme le principal moteur de l'activité, soutenues par l'accélération des investissements dans l'électrification, les infrastructures et l'automatisation, en lien avec le développement de l'intelligence artificielle. Le secteur de la santé s'est également distingué, soutenu par une demande structurellement forte, des besoins de consolidation et des progrès scientifiques rapides.

Enfin, dans un contexte de baisse progressive des taux d'intérêt, les acteurs du Private Equity ont confirmé leur solide performance, représentant une part des acquéreurs supérieure à leur moyenne historique, et restent un pilier essentiel de l'activité de fusions-acquisitions à l'approche de 2026.
Malgré un contexte de marché difficile et instable. Cette stratégie a conservé une très faible corrélation tant avec les marchés actions qu'avec les marchés obligataires, renforçant ainsi son rôle de diversificateur de portefeuille.
Les performances enregistrées au cours de l'année ont bénéficié du règlement du litige avec Hess, de la conclusion plus rapide que prévu de la transaction Enstar et de plusieurs situations de surenchères, autant de facteurs qui ont contribué positivement aux rendements. À l'inverse, l'échec de quelques opérations, notamment celle concernant Bavarian Nordic au dernier trimestre, a pesé sur la performance.
L'année écoulée a également été marquée par une vague record de méga-transactions, reflétant le regain de confiance des entreprises et leur volonté de s'assurer des actifs stratégiques.

Le contexte politique est également devenu plus favorable. Une approche plus pragmatique en matière de droit de la concurrence aux États-Unis a incité les entreprises à accélérer leurs opérations et à améliorer la visibilité sur leur mise en œuvre, réduisant ainsi l'incertitude quant aux délais de finalisation des transactions.
Dans le même temps, les investisseurs financiers sont de retour en force, soutenus par des réserves de liquidités record et une pression croissante pour investir leurs capitaux. Les sociétés de Private Equity ont représenté plus de 30 % du volume des opérations annoncées en 2025[1], notamment des rachats par endettement (LBO) de grande envergure, tirant parti de l'amélioration des conditions de financement et de leur capacité à gérer les risques liés à la mise en œuvre de ces opérations complexes.

Enfin, le ralentissement de l'inflation et la baisse des taux d'intérêt améliorent la capacité à supporter la dette et favorisent les opérations à fort effet de levier, tandis que la solidité des bilans des entreprises permet aux acquéreurs stratégiques de miser en toute confiance sur la croissance et les synergies.

*** Pour la catégorie d'actions A EUR Acc. Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque de niveau 1 ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un placement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.*

Source : Carmignac, Bloomberg, 31 décembre 2025

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus sur l'ensemble de l'année 2025

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	Performance 2025
A EUR ACC	LU2585801256	EUR	+4,04 %
I EUR ACC	LU2585801330	EUR	+4,61 %
F EUR ACC	LU2585801173	EUR	+4,50 %
I GBP ACC HDG	LU2601234326	LIVRE STERLING	+6,24 %
I USD ACC HDG	LU2601234086	USD	+6,45 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée facturés par le distributeur), le cas échéant.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Commentaires de gestion

En 2025, le fonds Carmignac Portfolio Inflation Solution (A EUR Acc - LU2715954504) a enregistré une performance de +12,31 %, contre +2,06 % pour son indicateur de référence (indice Eurostat Euro HICP hors tabac).

Au cours de l'année, les marchés financiers ont évolué dans un contexte globalement favorable mais volatil, marqué par une désinflation, une croissance mondiale résiliente et un resserrement des politiques monétaires. Après un début d'année marqué par l'incertitude politique et macroéconomique aux États-Unis, les marchés ont connu un rebond spectaculaire à partir du printemps, soutenus par des baisses de taux d'intérêt et des mesures de relance budgétaire.

Les marchés boursiers ont terminé l'année en hausse, avec des divergences régionales notables. Les actions américaines ont profité de la dynamique persistante du secteur de l'intelligence artificielle et de la forte croissance des bénéfices, tandis que l'Europe et les Marches émergents ont surperformé, soutenus par un ralentissement de l'inflation, des mesures de soutien budgétaire et un affaiblissement du dollar américain. Sur les marchés de taux, l'évolution des cours a reflété des politiques monétaires contrastées, avec une baisse des taux américains à long terme dans un contexte de ralentissement de la croissance, des pressions à la hausse sur les taux de la zone euro liées aux ambitions budgétaires, et une forte hausse des taux japonais à la suite du resserrement monétaire opéré par la Banque du Japon. Les marchés du crédit ont continué d'attirer d'importants flux d'investissements, les Credit Spreads s'étant resserrés sous l'effet de facteurs techniques favorables, de politiques monétaires accommodantes et d'un contexte budgétaire favorable. Les incertitudes géopolitiques ont entraîné une forte hausse des métaux précieux, tandis que le prix du pétrole brut WTI a baissé. En 2025, le fonds a enregistré une solide performance, surpassant son indicateur de référence. Tout au long de l'année, la performance a été principalement tirée par l'allocation en actions, qui a bénéficié d'une exposition significative aux marchés émergents, notamment à la Chine et à l'Amérique latine, ainsi qu'aux actions européennes positionnées dans des secteurs plus traditionnels de la « vieille économie ».
Du côté des titres obligataires, la stratégie a tiré parti d'une orientation globalement neutre et, par moments, d'un positionnement à durée courte sur les taux d'intérêt américains, ce qui a été favorable à notre stratégie.
Les obligations indexées sur l'inflation ont également apporté une contribution positive, offrant une protection efficace dans un contexte où les risques d'inflation restaient asymétriques.
Les stratégies du fonds axées sur les matières premières ont généré de solides rendements au cours de l'année, l'or ayant parfaitement rempli son rôle de valeur refuge et atteint de nouveaux sommets, tandis que l'argent et le cuivre ont également affiché des performances positives, soutenues par une demande structurelle et les incertitudes géopolitiques.
Enfin, les stratégies de swap sur l'inflation ont permis au portfolio de se couvrir contre les hausses inattendues de l'inflation de manière rentable, contribuant ainsi à sa résilience sans nuire à sa performance globale.

Le mois d'avril a été excellent pour notre fonds. Les négociations commerciales lancées au début du mois par le président américain Donald J. Trump avec une virulence extrême ont d'abord fait craindre que l'économie n'entre dans une période de stagflation (inflation et faible croissance économique), entraînant une hausse des taux d'intérêt, une chute des actions et un affaiblissement du dollar. Par la suite, l'apaisement progressif des tensions dans les négociations a entraîné un rebond marqué des marchés d'actions, un assouplissement des taux d'intérêt et une stabilisation du dollar. Le Fonds a logiquement profité des craintes de stagflation et a réussi à consolider ses gains pendant la phase d'assouplissement. IT a ainsi démontré sa capacité à suivre l'évolution de l'inflation et à amortir les effets des pressions désinflationnistes persistantes.

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Inflation Solution sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de référence**
A EUR ACC	LU2715954504	EUR	12,31 %	2,06 %
I EUR ACC	LU2715954413	EUR	12,87 %	2,06 %
F EUR ACC	LU2715954330	EUR	12,44 %	2,06 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nets de frais (hors éventuels frais d'entrée facturés par
(le distributeur), le cas échéant.
* Pour la catégorie de parts F EUR Acc. Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque de niveau 1 ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un placement sans risque. Cet indicateur peut
évoluent avec le temps.
** Indice IPCH de l'Eurostat hors tabac (interpolé en cotation quotidienne)

Source : Carmignac, 31 décembre 2025

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Tech Solutions

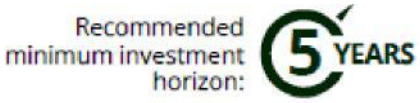

Commentaires de gestion

En 2025, Carmignac Portfolio Tech Solutions (catégorie d'actions A EUR Acc – ISIN LU2809794220) a enregistré une performance de +28,84 %, contre +14,76 % pour son indicateur de référence (MSCI ACWI Technologies de l'Information 10/40 Capped Index (dividendes nets réinvestis)).

En 2025, les marchés d'actions ont enregistré des gains globaux solides malgré un début d'année marqué par la volatilité. Les premiers mois ont été marqués par l'incertitude liée à la concurrence chinoise dans le domaine de l'IA, aux tensions commerciales et au calendrier des baisses de taux d'intérêt, ce qui a provoqué des épisodes de ventes massives, brutales mais de courte durée. Après avoir atteint leur plus bas niveau en avril, les marchés ont fortement rebondi jusqu'à la fin de l'année, soutenus par une croissance mondiale résiliente, l'annonce de mesures de relance budgétaire dans plusieurs régions et les baisses de taux d'intérêt décidées par les principales banques centrales, autant de facteurs qui ont stimulé les valorisations et l'appetit au risque.

Les marchés américains sont restés dynamiques tout au long de l'année, soutenus par l'engouement persistant pour l'IA. Cette dynamique a été soutenue par les investissements massifs des hyperscalers, les résultats solides des entreprises et la multiplication des accords et des partenariats dans les secteurs des infrastructures et du cloud computing.

Les marchés européens et émergents ont surperformé les actions américaines. En Europe, le recul de l'inflation, l'amélioration des conditions macroéconomiques et l'annonce d'un plan de relance budgétaire allemand ont soutenu la performance des marchés boursiers. Les marchés émergents ont profité de l'affaiblissement du dollar américain et du regain d'intérêt des investisseurs. Il convient de noter que Taïwan et la Corée du Sud ont enregistré de solides hausses, portées par leur exposition au secteur des semi-conducteurs et, dans le cas de la Corée du Sud, par l'optimisme post-électoral.

Au cours de l'année, nous avons assisté à plusieurs moments forts tout au long de la chaîne de valeur des technologies et de l'IA. Non seulement nous avons constaté de solides performances dans le secteur des matériaux technologiques avec des titres tels que TSMC et SK Hynix, mais aussi avec d'autres maillons de la chaîne de valeur de l'IA, comme Elite Materials, la société taïwanaise qui produit les stratifiés revêtus de cuivre destinés aux circuits imprimés[4].

Au cours de l'année, nous avons également tiré profit de notre sélection de titres dans les secteurs des technologies industrielles et des infrastructures, de la connectivité et des réseaux, ainsi que de fabricants sous contrat tels qu'Amphenol et Celestica. Nos positions dans les titres liés aux centres de données ont également affiché de solides performances, Comfort Systems, société spécialisée dans la construction et la maintenance de centres de données, figurant parmi nos principaux contributeurs. Au quatrième trimestre, nous avons cédé nos participations dans Celestica et Comfort Systems en raison de préoccupations liées à leur valorisation.

Le secteur « Cloud et logiciels » nous a apporté des résultats mitigés. C'est néanmoins Alphabet qui a le plus contribué à notre performance dans ce domaine. L'entreprise, qui était considérée par le marché comme un « perdant » dans le domaine de l'IA, est devenue un « gagnant » grâce au lancement réussi de Gemini et au succès de ses TPU, qui permettent d'exécuter des modèles d'apprentissage automatique plus rapidement et plus efficacement. Ils ont fait preuve d'innovation et d'une grande efficacité dans le domaine de l'IA, s'imposant comme un concurrent sérieux face à des acteurs tels que Microsoft et son soutien à ChatGPT, mais aussi face à Nvidia dans le secteur des infrastructures. Bien qu'elle ait été quelque peu éclipsée par les autres membres des « Sept Magnifiques » en début d'année, Alphabet a affiché la meilleure performance parmi eux.

Le compartiment cible les entreprises qui offrent des perspectives de croissance durable et attractives à long terme. Nous continuons à nous concentrer sur l'identification des entreprises technologiques à la pointe de l'innovation et qui proposent des produits et services indispensables.

Source : Carmignac 31/12/2025.

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Tech Solutions sur l'ensemble de l'année

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance	Indicateur de
A EUR ACC	LU2809794220	EUR	28,84 %	14,76 %
A USD ACC	LU2809794493	USD	46,13 %	30,16 %
F EUR ACC	LU2809794576	EUR	29,41 %	14,76 %
I USD ACC	LU2809794659*	USD	47,06 %	30,16 %
I EUR ACC	LU2809794733	EUR	29,71 %	14,76 %
E EUR ACC	LU2809794816*	EUR	28,18 %	14,76 %
F USD ACC	LU2812616816*	USD	46,74 %	30,16 %

[4] **La mention de certains titres est fournie à titre indicatif uniquement afin de mettre en évidence les titres que le Fonds détient ou a détenus. IT ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des fonds Carmignac est susceptible d'être modifiée à tout moment**

CARMIGNAC PORTFOLIO

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nets de frais (hors éventuels frais d'entrée facturés par
(le distributeur), le cas échéant.
*Indicateur de référence : Indice MSCI AC World Technologies de l'Information 10/40 Capped NR

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

En 2025, le fonds Carmignac Portfolio Absolute Return Europe (catégorie d'actions A EUR Acc – ISIN LU2923680206) a enregistré une performance de -0,78 %. **Commentaires de gestion**

L'année 2025 a été marquée par un contexte de marché particulièrement tendu. Les performances ont été largement tirées par un nombre restreint de titres américains à très forte capitalisation et liés à l'IA, tandis qu'en Europe, le dynamisme du marché s'est principalement concentré sur le secteur de la défense. Cette concentration masquait une divergence croissante entre les secteurs, les régions et les styles d'investissement.

L'année a bien commencé, avec une bonne performance en janvier. Cependant, le sentiment du marché s'est détérioré entre la mi-janvier et la fin janvier à la suite de l'annonce de DeepSeek[5], qui a remis en cause les attentes dominantes concernant le thème de l'IA. Cette situation a été suivie d'une volatilité accrue, alimentée par les développements politiques liés à la nouvelle administration américaine et la reprise des discussions sur les droits de douane. En conséquence, plusieurs secteurs européens ont connu des revirements brusques et fréquents, avec des basculements rapides entre hausses et baisses. La volatilité du marché s'est accentuée vers la fin du mois de mars, à la suite de l'annonce de nouveaux droits de douane lors de ce qui a été qualifié de « Jour de la Libération ». Cet évènement a provoqué une forte correction de marché sur les marchés des actifs risqués. Au cours de cette période marquée par une incertitude accrue et des fluctuations rapides des marchés, le Fonds a dû faire face à un contexte difficile, caractérisé par une forte volatilité et une visibilité réduite. Le portfolio était géré de manière prudente, et le rebond du marché qui a suivi, après l'annonce que la mise en place des droits de douane pourrait être reportée au mois de juillet, a fait que les positions courtes ont pesé davantage que ce que les positions acheteuses ont pu compenser lors de la phase initiale de la reprise.

La performance du dernier trimestre a été principalement tirée par les secteurs de la Finance, de la santé, des Industries, de la Technologie et des Matériaux, la plupart des secteurs ayant contribué positivement à ce résultat. Les pertes modestes ont été limitées aux secteurs des Biens de Consommation de Base, de la Consommation Discrétionnaire et des Services aux Collectivités, ce qui témoigne d'un management rigoureux du risque et d'une construction active du portefeuille.

En effet, nous avons renforcé notre exposition au secteur de la finance, qui reste notre placement prioritaire. Nous estimons que les banques continuent d'offrir une croissance des bénéfices intéressante à des valorisations attractives, soutenue par une forte génération de capital, des dividendes en hausse et des rachats d'actions réguliers. L'exposition a été renforcée à la fois par le biais des positions de base et de nouveaux investissements ciblés. Nous avons également renforcé notre exposition au secteur de la santé, suite à une correction significative, ainsi qu'au secteur des Industries, où nous identifions des opportunités de niche intéressantes, soutenues par une bonne visibilité sur les commandes. Dans le secteur des Matériaux, l'exposition a été renforcée tant aux métaux industriels qu'aux métaux précieux, qui ont généré de solides rendements. Ces ajouts ont été financés par des réductions stratégiques dans les secteurs des communications, des Biens de Consommation de Base et de la Consommation Discrétionnaire, où le rapport risque/rendement était devenu moins intéressant.

En raison d'un environnement d'investissement plus favorable, l'exposition brute a été augmentée pendant la majeure partie du trimestre pour atteindre un niveau avoisinant les 120 %, avant d'être réduite de manière tactique vers la fin de l'année afin de réévaluer les opportunités. L'accélération de la dynamique des bénéfices observée à l'issue de la saison des résultats du troisième trimestre a permis à l'exposition nette d'atteindre un niveau avoisinant les 30 %.

* Pour la catégorie de parts d'actions A EUR Acc. Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé) ; un risque de niveau 1 ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'un placement sans risque. Cet indicateur peut évoluer dans le temps.

Sources : Bloomberg, Carmignac, 31 décembre 2025

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque action du fonds Carmignac Portfolio Absolute Return Europe sur l'ensemble de l'année 2025 :

Catégorie d'actions	ISIN	Devise	performance
A EUR ACC	LU2923680206	EUR	-0,78 %
F EUR Acc	LU2923680388	EUR	-0,31 %
F GBP ACC HDG	LU2923680461	LIVRE STERLING	+1,35 %
I EUR ACC	LU2923680545	EUR	+0,03 %

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances sont indiquées nettes de frais (hors frais d'entrée éventuels facturés par le distributeur), le cas échéant.

5 La mention de certains titres est fournie à titre indicatif uniquement afin de mettre en évidence les titres que le Fonds détient ou a détenus. IT ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des fonds Carmignac est susceptible d'être modifiée à tout moment.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

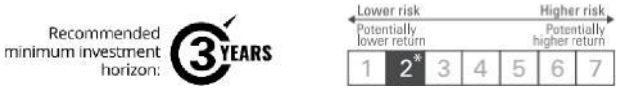

Le fonds Carmignac Portfolio Sustainable Bond a été lancé le 29 août 2025.

Commentaires de gestion

Au cours de la période considérée, le contexte macroéconomique a été marqué par un ralentissement de la dynamique américaine, des tensions budgétaires et politiques en Europe, ainsi que par la persistance de divergences entre les politiques des principales banques centrales, ce qui a eu des répercussions notables sur les marchés de taux.

Aux États-Unis, le trimestre a débuté par un arrêt des activités du gouvernement fédéral à compter du 1er octobre, le Congrès n'ayant pas réussi à adopter le budget. Cette interruption de 43 jours a réduit la visibilité sur les données macroéconomiques clés. Malgré cette incertitude, la Réserve fédérale a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire, procédant à de nouvelles baisses de taux alors que le taux de chômage atteignait 4,6 % en novembre, ce qui a porté le total des baisses entre septembre et décembre à 75 points de base. Une fois que le gouvernement a repris ses activités, les chiffres de croissance solides et la bonne tenue du marché du travail ont contribué à un léger pentement de la courbe des taux américaine.

En Europe, l'attention s'est concentrée sur la viabilité budgétaire et l'évolution de la situation politique. En France, un vote de défiance et les dégradations de notation qui ont suivi ont contribué à l'élargissement des spreads, les taux français à 10 ans dépassant ceux de l'Italie pour la première fois depuis 1999. En Allemagne, les rendements des obligations d'État ont brièvement dépassé en décembre leurs plus hauts niveaux de mars, après que la BCE a revu à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation sous-jacente et alors qu'Isabel Schnabel a laissé entendre que la prochaine décision de politique monétaire pourrait être une hausse des taux.

L'évolution des taux d'intérêt a mis en évidence une divergence entre les États-Unis et l'Europe. Aux États-Unis, la courbe des taux s'est légèrement pentifiée, le rendement à 2 ans ayant baissé de 14 points de base et celui à 10 ans de 6 points de base. À l'inverse, la zone euro a connu un resserrement de la courbe des taux, les rendements allemands à court terme ayant fortement augmenté (Schatz +18 pb) et le Bund à 10 ans ayant progressé de 13 points de base, tandis que le rendement français à 10 ans a augmenté de 5 points de base. Les marchés des crédits ont continué de faire preuve de résilience, les indices de crossover tels que l'iTraxx Xover ayant encore resserré leurs écarts, ce qui reflète une demande soutenue de rendement malgré les incertitudes macroéconomiques et politiques.

Au cours de cette période, le Fonds a adopté une approche constructive mais rigoureuse en matière de crédits, avec une exposition moyenne d'environ 70 %, tout en conservant environ 9 % de couverture de crédits compte tenu des valorisations élevées.

La durée a été gérée de manière active dans une fourchette comprise entre 3,3 et 5,3 ans, en mettant l'accent sur la partie courte des courbes de rendement européennes. Cette stratégie a été complétée par des placements sélectifs à long terme visant à se positionner en prévision d'une éventuelle reprise de l'inflation aux États-Unis et en Europe, ainsi qu'à saisir des opportunités sur certains marchés émergents d'Europe de l'Est.

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du fonds Carmignac Portfolio Sustainable Bond depuis son lancement[2].

Catégorie d'actions	Isin	Devise	performance	Indicateur de référence*
A EUR ACC	LU3133501935	EUR	N/A[1]	N/A[1]
F EUR ACC	LU3133502073	EUR	N/A[1]	N/A[1]
I EUR ACC	LU3133502156	EUR	N/A[1]	N/A[1]

Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Les performances s'entendent nettes de frais (hors éventuels droits d'entrée facturés par le distributeur), le cas échéant.

* Indice ICE EUR des obligations sociales, durables et vertes

1Date de lancement : 29 août 2025

Source : Carmignac, 31 décembre 2025

Rapport d’audit

Rapport d’audit

Rapport d’audit

Rapport d’audit

Carmignac Portfolio Comptes consolidés

CARMIGNAC PORTFOLIO

État combiné des actifs nets au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**15 669 584 935,51**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	13 803 447 491,49
Prix de revient		*13 384 771 211,93*
Options (positions acheteuses) à leur valeur de marché	2.7	7 710 700,14
Options acquises au prix d'achat		*17 176 435,54*
Encaisse bancaire et liquidités		1 306 605 453,69
Créances liées à des placements cédés		90 895 093,20
Créances sur les abonnements		38 194 038,03
Créances sur les CFD		65 654,10
Créance sur swaps		25 635,45
Plus-value latente nette sur les contrats de change à terme	2,8	2 138 758,09
Plus-value latente nette sur les contrats à terme financiers	2,9	7 902 940,48
Plus-value latente nette sur les CFD	2.10	345 649,63
Plus-value latente nette sur les swaps	2.11	82 115 507,05
Dividendes à recevoir sur le portefeuille titres		1 544 666,59
Dividendes à recevoir sur les CFD		38 864,90
Intérêts à recevoir sur le portefeuille titres		119 395 319,75
Intérêts à recevoir sur les swaps		209 159 162,92
Passif		**688 646 692,63**
Options (positions courtes) à leur valeur de marché	2.7	3 067 979,81
Options vendues au prix d'acquisition		*5 235 005,26*
Découverts bancaires		66 896 002,33
À payer sur les placements acquis		37 844 743,78
À payer lors des rachats		14 012 204,21
À payer sur les CFD		150 521,84
Montant à payer au titre des swaps		1 022,30
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2,8	1 058 292,36
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats à terme financiers	2,9	791 614,56
Dépréciation nette non réalisée sur les CFD	2.10	3 183 202,77
Dépréciation nette non réalisée sur les swaps	2.11	101 899 621,67
Dividendes payables sur les CFD		337 151,89
Intérêts à payer sur les swaps		379 035 008,07
Dépenses à payer	11	77 817 768,61
Autres passifs	10	2 551 558,43
Valeur liquidative		**14 980 938 242,88**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CARMIGNAC PORTFOLIO

État combiné des résultats et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**1 023 421 021,31**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		57 090 922,81
Dividendes perçus sur les CFD		3 987 490,73
Intérêts sur les obligations et les instruments du marché monétaire, nets		341 261 999,00
Intérêts perçus sur les CFD		3 959 158,73
Intérêts perçus sur les swaps		596 015 870,12
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		20 466 140,17
Autres revenus		639 439,75
Dépenses		**1 004 465 196,94**
Commissions de gestion	4	116 274 887,33
Frais d'exploitation et de mise en place	3	23 133 492,62
Commission de performance	5	63 260 252,56
Frais de dépôt		1 806 238,00
Frais de transaction	2.14	14 447 556,99
Taxe d'abonnement	6	5 926 512,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		3 339 978,53
Dividendes versés sur les CFD		5 821 215,97
Intérêts versés sur les CFD		5 968 781,15
Intérêts versés sur les swaps		760 230 201,13
Frais bancaires		13 136,41
Autres dépenses	12	4 242 944,25
Résultat net des placements		**18 955 824,37**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	393 890 204,64
- options	2.7	-90 253 287,47
- contrats de change à terme	2,8	127 626 142,73
- contrats à terme financiers	2,9	59 523 871,40
- CFD	2.10	80 754 037,78
- swaps	2.11	106 097 224,21
- marché des changes	2,5	-67 847 563,57
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**628 746 454,09**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	88 438 136,41
- options	2.7	-2 643 542,28
- contrats de change à terme	2,8	26 356 999,83
- contrats à terme financiers	2,9	-12 218 662,66
- CFD	2.10	-8 985 433,42
- swaps	2.11	24 772 646,81
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**744 466 598,78**
Dividendes versés	7	-11 174 160,67
Souscriptions de parts de capitalisation		6 753 481 370,90
Souscriptions de parts de distribution		191 408 450,62
Rachats d'actions de capitalisation		-4 152 371 491,36
Rachats d'actions de distribution		-90 681 583,96
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**3 435 129 184,31**
Actif net au début de l'exercice		**11 545 809 058,57**
Actif net à la fin de l'exercice		**14 980 938 242,88**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Grande Europe

Carmignac Portfolio Grande Europe

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**579 608 884,91**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	553 220 435,41
Prix de revient		*541 585 824,11*
Encaisse bancaire et liquidités		26 170 572,29
Créances sur les abonnements		105 180,20
Plus-value latente nette sur les contrats de change à terme	2,8	25 026,05
Plus-value latente nette sur les contrats à terme financiers	2,9	87 670,96
Passif		**1 783 471,02**
Découverts bancaires		298 295,68
À payer lors des rachats		729 730,27
Dépenses à payer	11	755 445,07
Valeur liquidative		**577 825 413,89**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Grande Europe

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		**8 562 385,33** 7
Intérêts perçus sur les CFD		803 401,20 1
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		566,62 752
Autres revenus		875,64 4 541,87
Dépenses		**12 070 646,38**
Commissions de gestion	4	8 168 513,36
Frais d'exploitation et de mise en place	3	1 627 380,05
Frais de dépôt		91 524,00
Frais de transaction	2.14	1 439 948,54
Taxe d'abonnement	6	278 847,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		18 977,34
Intérêts versés sur les CFD		3 110,37
Autres dépenses	12	442 345,72
Résultat net des placements		**-3 508 261,05**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	39 733 762,16
- contrats de change à terme	2,8	1 110 488,61
- contrats à terme financiers	2,9	356 370,56
- CFD	2.10	-461 700,49
- swaps	2.11	-284,26
- marché des changes	2,5	1 802 518,91
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**39 032 894,44**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	-42 792 662,82
- contrats de change à terme	2,8	-58 057,14
- contrats à terme financiers	2,9	87 670,96
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**-3 730 154,56**
Dividendes versés	7	-260 557,98
Souscriptions de parts de capitalisation		208 508 240,70
Souscriptions de parts de distribution		2 551 241,39
Rachats d'actions de capitalisation		-411 880 649,66
Rachats d'actions de distribution		-4 454 830,38
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**-209 266 710,49**
Actif net au début de l'exercice		**787 092 124,38**
Actif net à la fin de l'exercice		**577 825 413,89**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Grande Europe

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**577 825 413,89**	**787 092 124,38**	**661 417 504,29**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		861 172	896 366	939 143
Valeur liquidative par part	EUR	336,47	339,36	304,98
Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		35 707	39 784	35 684
Valeur liquidative par part	EUR	223,03	229,17	209,05
Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation				
Nombre de parts		13 386	11 918	6 116
Valeur liquidative par part	CHF	216,74	224,15	206,78
Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		34 974	17 146	9 496
Valeur liquidative par part	USD	285,14	281,78	249,43
Catégorie A2 EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	-	2 000
Valeur liquidative par part	EUR	-	-	11 h 13
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		57 590	79 151	94 560
Valeur liquidative par part	EUR	176,47	179,32	162,38
Catégorie E, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		-	-	571
Valeur liquidative par part	USD	-	-	205,27
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		663 373	1 062 450	820 621
Valeur liquidative par part	EUR	230,20	230,67	205,95
Catégorie F EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		22 995	28 981	34 260
Valeur liquidative par part	EUR	179,07	182,80	165,66
Catégorie F CHF couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		-	1 622	1 991
Valeur liquidative par part	CHF	-	215,89	197,86
Catégorie FW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		24 802	49 078	497 591
Valeur liquidative par part	EUR	189,96	190,73	170,63
Catégorie FW GBP - Capitalisation				
Nombre de parts		26 848	30 569	27 946
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	133,68	127,09	119,17
Catégorie FW USD couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		12 481	8 206	7 492
Valeur liquidative par part	USD	154,81	152,30	134,20
Catégorie I EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		223 023	920	760
Valeur liquidative par part	EUR	103,32	103,33	92,08
Catégorie IW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		661 768	1 807 670	911 655
Valeur liquidative par part	EUR	102,70	102,86	91,80
Catégorie IW GBP - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		-	-	200
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	-	-	93,66
Catégorie X2 CAD couverte - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		500	500	-
Valeur liquidative par part	CAO	99,31	99,41	-

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination		Quantité/ Devise	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**553 220 435,41**	**95,74**
Actions			**553 220 435,41**	**95,74**
Autriche			**4 441 369,80**	**0,77**
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	43 162	4 441 369,80	0,77
Danemark			**57 171 285,21**	**9,89**
DEMANT A/S	DKK	180 819	5 209 833,82	0,90
DSV A/S	DKK	65 572	14 178 441,56	2 h 45
GENMAB A/S	DKK	28 318	7 685 176,86	1,33
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	234 270	12 790 909,89	2.21
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	397 434	17 306 923,08	3,00
France			**117 738 255,78**	**20,38**
CAPGEMINI SE	EUR	83 798	11 920 265,50	2,06
DASSAULT SYSTÈMES SE	EUR	267 594	6 379 440,96	1.10
ELIS SA	EUR	238 374	5 782 953,24	1,00
ESSILOR LUXOTTICA	EUR	26 483	7 147 761,70	1,24
HERMES INTERNATIONAL	EUR	10 306	21 869 332,00	3,78
L'ORÉAL	EUR	68 464	25 098 902,40	4,34
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	53 292	11 191 320,00	1,94
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	78 385	18 412 636,50	3.19
SPIE SA	EUR	201 698	9 935 643,48	1,72
Allemagne			**116 396 722,29**	**20 h 14**
ADIDAS AG	EUR	37 302	6 305 903,10	1,09
BECHTLE AG	EUR	171 415	7 487 407,20	1 h 30
BEIERSDORF AG	EUR	124 623	11 674 682,64	2,02
BIONTECH SE - ADR	USD	105 195	8 527 024,56	1,48
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	49 300	11 028 410,00	1,91
FLATEXDEGIRO SE	EUR	152 981	5 620 521,94	0,97
KION GROUP AG	EUR	81 575	5 567 493,75	0,96
NEMETSCHEK SE	EUR	64 112	5 949 593,60	1,03
OTTOBOCK SE & CO KGAA	EUR	81 693	5 330 468,25	0,92
SAP SE	EUR	107 776	22 455 129,60	3,89
SARTORIUS AG	EUR	58 735	11 218 385,00	1,94
SIEMENS AG-REG	EUR	63 691	15 231 702,65	2,64
Irlande			**27 614 084,69**	**4,78**
EXPERIAN PLC	LIVRE STERLING	362 069	13 945 347,84	2,41
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	184 339	13 668 736,85	2,37
Italie			**21 839 569,24**	**3,78**
FINECOBANK S.A.	EUR	518 254	11 505 238,80	1,99
PRYSMIAN SPA	EUR	119 638	10 334 330,44	1,79
Pays-Bas			**72 628 104,54**	**12 h 57**
ADYEN NV	EUR	6 659	9 156 125,00	1,58
ARGENX SE	EUR	11 571	8 294 092,80	1,44
ASML HOLDING NV	EUR	34 072	31 393 940,80	5,43
EURONEXT NV	EUR	120 864	15 470 592,00	2,68
IMCD NV	EUR	107 491	8 313 353,94	1,44
Espagne			**11 549 180,95**	**2,00**
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	576 019	11 549 180,95	2,00

Carmignac Portfolio Grande Europe

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Suède			**28 227 235,90**	**4,89**
ASKER HEALTHCARE GROUP AB	SEK	494 367	3 853 752,18	0,67
ASSA ABLOY AB-B	SEK	492 703	16 332 419,57	2,83
NORDNET AB (SOCIÉTÉ COTÉE EN BOURSE)	SEK	322 208	8 041 064,15	1,39
Suisse			**55 393 851,15**	**9,59**
ALCON INC	CHF	257 443	17 507 784,03	3,03
GALDERMA GROUP AG	CHF	50 177	8 741 205,48	1,51
SIKA AG-REG	CHF	71 714	12 531 645,78	2.17
STRAUMANN HOLDING AG - REG	CHF	76 364	7 670 047,76	1,33
UBS GROUP AG - REGISTRE	CHF	225 152	8 943 168,10	1,55
Royaume-Uni			**40 220 775,86**	**6,96**
ASHTEAD GROUP PLC	LIVRE STERLING	109 409	6 372 950,51	1.10
RELX PLC	LIVRE STERLING	175 107	6 056 498,20	1,05
UNILEVER PLC	LIVRE STERLING	385 988	21 482 089,97	3,72
WISE PLC - A	LIVRE STERLING	618 284	6 309 237,18	1,09
Portefeuille titres			**553 220 435,41**	**95,74**

Carmignac Portfolio Grande Europe

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
France	20,38
Allemagne	20 h 14
Pays-Bas	12 h 57
Danemark	9,89
Suisse	9,59
Royaume-Uni	6,96
Suède	4,88
Irlande	4,78
Italie	3,78
Espagne	2,00
Autriche	0,77
Total	**95,74**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	17 h 20
Internet et services Internet	9,38
Banques et autres établissements financiers de la	9,28
Électronique et semi-conducteurs	7,22
Construction de machines et d'appareils	6,83
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	6,39
Génie électrique et électronique	5,82
Textiles et vêtements	4,88
Produits chimiques	4,38
Biotechnologie	4,24
Matériaux de construction et commerce	4,08
Aliments et boissons non alcoolisées	3,72
Santé et services sociaux	3,70
Services divers	3,68
Transports	2 h 45
Divers biens d'équipement	1,44
Arts graphiques et édition	1,05
Total	**95,74**

Carmignac Portfolio Climate Transition (fusionné le 5 juin 2025)

Carmignac Portfolio Climate Transition (fusionné le 5 juin 2025)

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 1er janvier 2025 au 6 mai 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		**1 169 639,43**
Intérêts perçus sur les CFD		892 285,31 6
Intérêts perçus sur les swaps		317,99 41,51
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		270 994,62
Dépenses		**1 407 717,98**
Commissions de gestion	4	989 919,15
Frais d'exploitation et de mise en place	3	171 946,82
Frais de dépôt		12 977,00
Frais de transaction	2.14	107 470,81
Taxe d'abonnement	6	18 959,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		7 104,75
Dividendes versés sur les CFD		1 971,21
Intérêts versés sur les swaps		149,21
Frais bancaires		0,03
Autres dépenses	12	97 220,00
Résultat net des placements		**-238 078,55**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	-3 374 320,06
- contrats de change à terme	2,8	-2 150 771,70
- contrats à terme financiers	2,9	-428 101,63
- CFD	2.10	-345 775,75
- marché des changes	2,5	-6 329 579,59
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**-12 866 627,28**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	4 632 322,90
- contrats de change à terme	2,8	-487 639,06
- contrats à terme financiers	2,9	116 554,66
- CFD	2.10	-15 867,58
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**-8 621 256,36**
Souscriptions de parts de capitalisation		4 259 724,02
Rachats d'actions de capitalisation		-173 496 096,01
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**-177 857 628,35**
Actif net au début de l'exercice		**177 857 628,35**
Actif net à la fin de l'exercice		**-**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Climate Transition (fusionné le 5 juin 2025)

Statistiques

		25/06/05	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**-**	**177 857 628,35**	**224 860 948,86**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	488 113	589 282
Valeur liquidative par part	EUR	-	300,63	290,89
Catégorie A USD - Capitalisation				
Nombre de parts		-	18 399	26 369
Valeur liquidative par part	USD	-	104,30	107,66
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	93 295	120 515
Valeur liquidative par part	EUR	-	84,06	81,95
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	171 995	346 918
Valeur liquidative par part	EUR	-	118,85	114,25
Catégorie FW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	370	499
Valeur liquidative par part	EUR	-	116,04	111,77
Catégorie FW GBP - Capitalisation				
Nombre de parts		-	6 326	9 203
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	-	122,20	123,36

Carmignac Portfolio Asia Discovery

Carmignac Portfolio Asia Discovery

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**118 144 122,35**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	110 034 270,54
Prix de revient		*93 579 449,85*
Encaisse bancaire et liquidités		7 923 514,31
Créances sur les abonnements		151 351,19
Plus-value latente nette sur les contrats de change à terme	2,8	3 944,39
Dividendes à recevoir sur le portefeuille titres		31 041,92
Passif		**1 444 714,61**
Découverts bancaires		225 858,86
À payer sur les placements acquis		270 141,83
À payer lors des rachats		61 790,48
Dépenses à payer	11	186 376,44
Autres passifs	10	700 547,00
Valeur liquidative		**116 699 407,74**

Carmignac Portfolio Asia Discovery

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		**2 606 038,42** 2
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		477 274,01 128
Autres revenus		619,79 144,62
Dépenses		**2 498 233,74**
Commissions de gestion	4	1 787 152,14
Frais d'exploitation et de mise en place	3	202 928,93
Commission de performance	5	26,34
Frais de dépôt		73 374,00
Frais de transaction	2.14	260 039,31
Taxe d'abonnement	6	47 826,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		31 407,35
Intérêts versés sur les swaps		795,19
Frais bancaires		0,02
Autres dépenses	12	94 684,46
Résultat net des placements		**107 804,68**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	18 052 168,86
- contrats de change à terme	2,8	-942 897,26
- contrats à terme financiers	2,9	95 016,22
- marché des changes	2,5	-7 038 844,79
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**10 273 247,71**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	-5 339 439,97
- contrats de change à terme	2,8	-33 407,12
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**4 900 400,62**
Souscriptions de parts de capitalisation		17 061 866,60
Rachats d'actions de capitalisation		-29 106 673,52
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**-7 144 406,30**
Actif net au début de l'exercice		**123 843 814,04**
Actif net à la fin de l'exercice		**116 699 407,74**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Asia Discovery

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**116 699 407,74**	**123 843 814,04**	**104 957 244,57**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		29 827	35 831	30 254
Valeur liquidative par part	EUR	2 284,25	2 180,85	1 683,15
Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		9 315	11 380	10 369
Valeur liquidative par part	USD	243,34	228,74	175,77
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		65 792	62 649	93 273
Valeur liquidative par part	EUR	234,46	221,62	170,34
Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		-	1 345	2 650
Valeur liquidative par part	USD	-	248,94	190,58
Catégorie FW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		4 300	5 197	100 934
Valeur liquidative par part	EUR	171,68	162,61	124,01
Catégorie FW GBP - Capitalisation				
Nombre de parts		35 771	34 887	44 198
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	252,67	226,61	181,13
Catégorie I EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		159 422	158 328	200
Valeur liquidative par part	EUR	123,58	116,59	89,54
Catégorie IW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	-	157 439
Valeur liquidative par part	EUR	-	-	89,27
Catégorie IW GBP - Capitalisation				
Nombre de parts		2 848	823	1 810
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	129,15	115,55	92,13
Catégorie IW USD - Capitalisation				
Nombre de parts		-	-	241
Valeur liquidative par part	USD	-	-	86,72

Carmignac Portfolio Asia Discovery

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**110 034 270,54**	**94,29**
Actions			**110 034 270,54**	**94,29**
Inde			**37 632 786,83**	**32,25**
AJAX ENGINEERING S.A.	INR	267 402	1 504 215,97	1,29
BANSAL WIRE INDUSTRIES LTD	INR	350 000	1 024 381,19	0,88
BLACKBUCK LTD	INR	644 926	4 153 024,10	3,56
BRAINBEES SOLUTIONS S.A.S.	INR	350 000	951 270,31	0,82
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	INR	380 000	1 567 103,09	1,34
FINANCE D'ENTREPRISE CINQ ÉTOILES L	INR	60 000	309 978,75	0,27
HDFC BANK LIMITED	INR	300 378	2 820 556,25	2,42
HOME FIRST FINANCE CO, INDE	INR	100 094	1 045 138,39	0,90
ICICI BANK LTD	INR	140 000	1 781 053,89	1,53
INOX INDIA LTD	INR	50 000	537 188,50	0,46
INSTITUT INTERNATIONAL DE GEMMOLOGIE I	INR	126 993	403 023,10	0,35
KFIN TECHNOLOGIES S.A.	INR	100 000	1 025 020,64	0,88
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	115 000	2 397 965,68	2,05
KPIT TECHNOLOGIES S.A.S.	INR	65 000	721 990,62	0,62
LEELA PALACES HOTELS & RESORTS	INR	900 000	3 696 468,84	3.17
LODHA DEVELOPERS LTD	INR	145 417	1 462 038,12	1,25
MAKEMYTRIP LTD	USD	21 993	1 537 796,55	1,32
MAX HEALTHCARE INSTITUTE S.A.	INR	216 002	2 138 557,69	1,83
NEXUS SELECT TRUST	INR	878 419	1 288 101,16	1.10
PB FINTECH S.A.	INR	79 705	1 378 467,54	1,18
PN GADGIL JEWELLERS LTD	INR	180 000	1 035 829,78	0,89
SAI LIFE SCIENCES S.A.	INR	60 000	516 337,57	0,44
SAPPHIRE FOODS INDIA LTD	INR	420 000	1 023 950,15	0,88
SBFC FINANCE S.A.	INR	1 250 000	1 232 132,60	1,06
WEWORK INDIA MANAGEMENT LTD	INR	363 332	2 081 196,35	1,78
Indonésie			**2 625 373,62**	**2,25**
BANK CENTRAL ASIA TBK PT	IDR	5 357 300	2 208 961,30	1,89
MITRA ADIPERKASA TBK PT	IDR	7 000 000	416 412,32	0,36
Kazakhstan			**1 716 499,13**	**1,47**
NAC KAZATOMPROM SA - RÈGLEMENT DU GDR	USD	36 128	1 716 499,13	1,47
Mexique			**64,20**	**0,00**
UNIFIN FINANCIERA SAB DE CV	MXN	135 559	64,20	0,00
Philippines			**292 202,79**	**0,25**
BDO UNIBANK S.A.	PHP	150 000	292 202,79	0,25
Arabie saoudite			**442 668,72**	**0,38**
BANQUE AL RAJHI	SAR	20 000	442 668,72	0,38
Singapour			**2 900 616,70**	**2,49**
SEA LTD-ADR	USD	26 704	2 900 616,70	2,49
Corée du Sud			**28 409 179,99**	**24,34**
HUGEL S.A.	KRW	3 000	408 723,21	0,35
HYBE CO LTD	KRW	4 809	938 006,47	0,80
HYUNDAI MOTOR CO	KRW	9 982	1 749 360,76	1,50
KOREA AEROSPACE INDUSTRIES	KRW	10 000	676 181,28	0,58
LEENO INDUSTRIAL INC	KRW	35 000	1 247 448,07	1,07
LS ELECTRIC CO LTD	KRW	7 001	1 903 509,40	1,63
SAMSUNG E&A CO LTD	KRW	35 000	497 531,11	0,43

Carmignac Portfolio Asia Discovery

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	89 902	6 371 264,78	5,46
SAMSUNG ELECTRONICS - ACTION PRIVILÉGIÉE	KRW	25 000	1 318 080,64	1.13
SILICON2 CO LTD	KRW	59 280	1 354 237,42	1.16
SK HYNIX INC	KRW	25 000	9 619 624,39	24 août
SK SQUARE CO LTD	KRW	10 690	2 325 212,46	1,99
Taiwan			**29 891 747,83**	**25,61**
ALL RING TECH CO LTD	TWD	116 000	1 144 226,03	0,98
COMPOSANTS ESSENTIELS EN ASIE	TWD	59 000	2 414 245,38	2,07
ASPEED TECHNOLOGIE INC	TWD	3 000	590 215,11	0,51
DELTA ELECTRONICS INC	TWD	78 000	2 035 510,46	1,74
E INK HOLDINGS INC	TWD	215 000	1 153 602,26	0,99
ELITE MATÉRIAUX CO LTD	TWD	15 000	668 666,57	0,57
GOLD CIRCUIT ELECTRONICS S.A.S.	TWD	83 000	1 545 209,18	1,32
GRAND PROCESS TECHNOLOGY COR	TWD	30 000	1 268 230,82	1,09
GUDENG PRÉCISION INDUSTRIELLE	TWD	50 000	482 361,29	0,41
JENTECH PRÉCISION INDUSTRIELLE	TWD	13 000	967 026,00	0,83
LOTES CO LTD	TWD	10 000	350 931,39	0,30
MEDIATEK INC	TWD	46 000	1 782 568,87	1,53
POYA INTERNATIONAL CO LTD	TWD	93 400	1 112 392,89	0,95
FABRICANT DE SEMI-CONDUCTEURS TAIWAN	TWD	277 000	11 634 933,80	9,97
UNIVERSAL MICROWAVE TECH	TWD	149 000	2 741 627,78	2,35
Émirats arabes unis			**2 202 033,40**	**1,89**
ALEC HOLDINGS SA	DEA	6 249 139	2 202 033,40	1,89
Vietnam			**3 921 097,33**	**3,36**
BANQUE COMMERCIALE D'ASIE	VND	3 450 003	2 680 651,91	14 h 30
FPT CORP	VND	399 947	1 240 445,42	1,06
Portefeuille titres			**110 034 270,54**	**94,29**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Asia Discovery

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
Inde	32,25
Taiwan	25,61
Corée du Sud	24,34
Vietnam	3,36
Singapour	2,49
Indonésie	2,25
Émirats arabes unis	1,89
Kazakhstan	1,47
Arabie saoudite	0,38
Philippines	0,25
Mexique	0,00
Total	**94,29**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Électronique et semi-conducteurs	29,53
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	9 h 31
Banques et autres établissements financiers de la	8,76
Génie électrique et électronique	8,37
Internet et services Internet	7,20
Hôtels et restaurants	4,49
Services divers	3,72
Construction de machines et d'appareils	3.23
Matériaux de construction et commerce	3.14
Produits chimiques	2,28
Santé et services sociaux	2,28
Arts graphiques et édition	1,63
Véhicules routiers	1,50
Services aux collectivités	1,47
Agences immobilières	1,34
Commerce de détail et grands magasins	1.17
Fournitures de bureau et matériel informatique	0,99
Métaux précieux et pierres précieuses	0,89
L'industrie charbonnière et sidérurgique	0,88
Aliments et boissons non alcoolisées	0,88
Divers biens d'équipement	0,58
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	0,35
Établissements non classables/non classés	0,30
Total	**94,29**

Carmignac Portfolio Global Bond

Carmignac Portfolio Global Bond

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**641 659 864,33**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	519 271 304,10
Prix de revient		*512 571 569,90*
Options (positions acheteuses) à leur valeur de marché	2.7	17 787,08
Options acquises au prix d'achat		*743 500,00*
Encaisse bancaire et liquidités		89 074 455,80
Créances sur les abonnements		603 423,69
Plus-value latente nette sur les contrats de change à terme	2,8	609 587,15
Intérêts à recevoir sur le portefeuille titres		7 736 489,19
Intérêts à recevoir sur les swaps		24 346 817,32
Passif		**51 715 186,39**
Découverts bancaires		7 565 921,84
À payer lors des rachats		400 718,00
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats à terme financiers	2,9	325 395,90
Dépréciation nette non réalisée sur les swaps	2.11	10 093 224,98
Intérêts à payer sur les swaps		24 861 676,90
Dépenses à payer	11	8 468 248,77
Valeur liquidative		**589 944 677,94**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Global Bond

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**81 409 697,73**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		2 231 549,74
Intérêts sur les obligations, nets		28 311 035,21
Intérêts perçus sur les swaps		49 542 537,64
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		1 298 820,67
Autres revenus		25 754,47
Dépenses		**71 221 657,77**
Commissions de gestion	4	5 315 692,57
Frais d'exploitation et de mise en place	3	840 546,76
Commission de performance	5	7 965 426,64
Frais de dépôt		138 692,00
Frais de transaction	2.14	782 377,89
Taxe d'abonnement	6	266 880,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		231 749,94
Intérêts versés sur les swaps		55 603 991,07
Frais bancaires		319,24
Autres dépenses	12	75 981,66
Résultat net des placements		**10 188 039,96**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	8 734 653,95
- options	2.7	-4 196 256,07
- contrats de change à terme	2,8	10 743 177,67
- contrats à terme financiers	2,9	-1 757 096,99
- swaps	2.11	4 479 987,54
- marché des changes	2,5	-9 701 809,28
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**18 490 696,78**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	-20 364 254,16
- options	2.7	-292 041,00
- contrats de change à terme	2,8	6 943 696,58
- contrats à terme financiers	2,9	-1 223 698,20
- swaps	2.11	-1 521 174,49
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**2 033 225,51**
Dividendes versés	7	-2 452 860,61
Souscriptions de parts de capitalisation		150 293 820,51
Souscriptions de parts de distribution		9 150 448,45
Rachats d'actions de capitalisation		-244 726 918,34
Rachats d'actions de distribution		-21 122 849,32
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**-106 825 133,80**
Actif net au début de l'exercice		**696 769 811,74**
Actif net à la fin de l'exercice		**589 944 677,94**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Global Bond

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**589 944 677,94**	**696 769 811,74**	**736 681 202,55**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		171 982	197 118	205 067
Valeur liquidative par part	EUR	1 526,54	1 519,70	1 492,61
Catégorie A EUR Minc - Distribution (mensuelle)				
Nombre de parts		57 025	58 282	61 669
Valeur liquidative par part	EUR	86,19	88,04	88,65
Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		620 862	731 817	650 691
Valeur liquidative par part	EUR	97,00	99,54	99,38
Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation				
Nombre de parts		56 638	72 953	79 017
Valeur liquidative par part	CHF	113,98	115,02	116,21
Fonds de classe A CHF Minc Hedged - Distribution (mensuelle)				
Nombre de parts		-	4 130	6 449
Valeur liquidative par part	CHF	-	81,22	84,22
Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		93 943	122 917	125 094
Valeur liquidative par part	USD	144,82	142,22	137,87
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		141 553	178 845	150 649
Valeur liquidative par part	EUR	113,05	112,82	111,27
Catégorie E, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		-	-	2 400
Valeur liquidative par part	USD	-	-	149,15
Catégorie E USD Minc Hedged - Distribution (mensuelle)				
Nombre de parts		16 691	21 892	21 050
Valeur liquidative par part	USD	107,22	108,28	107,86
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		507 453	724 241	978 299
Valeur liquidative par part	EUR	146,14	145,12	142,02
Catégorie F EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		26 358	27 395	31 302
Valeur liquidative par part	EUR	96,22	98,90	98,55
Catégorie F CHF couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		72 586	102 728	243 904
Valeur liquidative par part	CHF	131,88	132,76	133,62
Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		41 373	46 562	55 303
Valeur liquidative par part	USD	168,26	164,71	159,11
Catégorie F, couverture en USD - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		-	1 950	4 185
Valeur liquidative par part	USD	-	100,79	99,30
Catégorie FW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		56 168	67 117	212 088
Valeur liquidative par part	EUR	116,39	114,03	111,73
Catégorie FW GBP - Capitalisation				
Nombre de parts		7 228	11 331	35 465
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	156,99	145,64	149,56
Catégorie FW GBP couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		23 673	33 949	25 226
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	176,98	170,22	164,67

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Catégorie FW USD couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		-	-	500
Valeur liquidative par part	USD	-	-	105,65
Catégorie de parts FW GBP - Distribution (mensuelle)				
Nombre de parts		-	-	1 115
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	-	-	90,19
Catégorie I EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		515 357	565 615	465 680
Valeur liquidative par part	EUR	101,13	100,34	98,04
Catégorie IW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		250 693	215 500	492 288
Valeur liquidative par part	EUR	105,03	102,65	100,34
Catégorie Z EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	453 206	-
Valeur liquidative par part	EUR	-	99,59	-
Catégorie Z2 EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		4 220	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	10 006,53	-	-

Carmignac Portfolio Global Bond

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**480 772 213,04**	**81,49**
Actions			**3 679 012,90**	**0,62**
France			**956 398,53**	**0,16**
EMEIS SA	EUR	66 741	956 398,53	0,16
Norvège			**2 722 614,37**	**0,46**
PARATUS ENERGY SERVICES S.A.	NOK	730 708	2 722 614,37	0,46
obligations			**454 211 867,12**	**76,99**
Albanie			**3 398 066,10**	**0,58**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ALBANAIS 3,5 % 27/06/2016	EUR	3	3 398 066,10	0,58
Angola			**3 419 764,87**	**0,58**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ANGOLAIS 8,25 % 09-05-28	USD	3	3 419 764,87	0,58
Argentine			**5 795 361,87**	**0,98**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ARGENTIN À 4,125 % ÉCHÉANT LE 07/09/46			5 795 361,87	0,98
Australie			**1 533 644,00**	**0,26**
APA INFRASTRUCTURE 7,125 % 11/09/83	EUR	1 400 000	1 533 644,00	0,26
Autriche			**5 058 200,00**	**0,86**
ERSTE GR BK 6,375 % EMTN À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	2 800 000	2 919 350,00	0,49
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7,375 % PERP	EUR	2 000 000	2 138 850,00	0,36
Azerbaïdjan			**3 257 833,88**	**0,55**
CORRIDOR GAZIER DU SUD 6,875 % 26/03/2024	USD	3 800 000	3 257 833,88	0,55
Bahreïn			**3 176 419,36**	**0,54**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE BAHREÏN 7,0 % 26-01-26	USD	3	3 176 419,36	0,54
Belgique			**8 448 929,00**	**1,43**
BELFIUS SANV 6,125 % PERP	EUR	2 800 000	2 887 388,00	0,49
KBC GROUPE 6,0 % PERP	EUR	5 400 000	5 561 541,00	0,94
Bénin			**3 894 164,43**	**0,66**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DU BÉNIN 6,875 % 19-01-52	EUR	2	2 123 812,35	0,36
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DU BÉNIN 7,96 % 13-02-38	USD	2 000 000	1 770 352,08	0,30
Brésil			**10 286 432,13**	**1,74**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN À 6,625 % ÉCHÉANCE 15/03/35			3 377 315,19	0,57
BRÉSIL - BILLETS DU TRÉSOR NATIONAL - SÉRIE B 6,0 % 27/05/2015	BRL	10 000	6 909 116,94	1.17
Canada			**440 216,70**	**0,07**
IVANHOE MINES 7,875 % 30 JANVIER 2023	USD	500 000	440 216,70	0,07
Chili			**1 081 936,23**	**0,18**
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7,95 % PERP	USD	1 200 000	1 081 936,23	0,18
Colombie			**4 524 717,45**	**0,77**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT COLOMBIEN 7,375 % 25-04-30	USD	5	4 524 717,45	0,77
République dominicaine			**9 436 604,52**	**1,60**
OBLIGATION INTERNATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE 5,95 % 25-01-27	USD	3	3 312 946,02	0,56
OBLIGATION INTERNATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE 6,875 % 29-01-26	USD	7	6 123 658,50	1,04
Égypte			**18 386 926,49**	**3.12**
AFRICAN EX-IM BKREXIMBANK 2,634 % 26/05/2017	USD	3 616 000	3 050 654,59	0,52
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN 3,875 % 26/02/2016	USD	3	3 280 893,98	0,56
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN 4,75 % 26/04/2016	EUR	3	3 255 433,02	0,55
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN À 5,875 % ÉCHÉANCE 31 FÉVRIER			4 251 784,60	0,72

Carmignac Portfolio Global Bond

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN	USD	1 718 000	1 464 077,71	0,25
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ÉGYPTIENNE POUR SAE 10,875 % 28-02-26	USD	3 580 000	3 084 082,59	0,52
Le Salvador			**3 469 672,00**	**0,59**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DU SALVADOR À 7,625 % 01-02-41	USD	4 068 000	3 469 672,00	0,59
Finlande			**1 952 183,50**	**0,33**
FINNAIR 4,75 % 29/05/2024	EUR	1 900 000	1 952 183,50	0,33
France			**2 504 705,59**	**0,42**
RCI BANQUE 4,625 % 26/07/2013	EUR	2 489 000	2 504 705,59	0,42
Grèce			**2 195 745,35**	**0,37**
EUROBANK S.A. OBLIGATION PERPÉTUELLE À 6,625 %	EUR	1 245 000	1 292 596,35	0,22
PIRAEUS BANK 3,0 % 28/12/2003	EUR	903 000	903 149,00	0,15
Hongrie			**37 679 488,28**	**6,39**
OBLIGATION D'ÉTAT HONGROISE 3,0 % 30/08/2021	HUF	4 151 030 000	9 403 552,26	1,59
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT HONGROIS 1,75	EUR	2 879 000	2 843 588,30	0,48
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT HONGROIS 4,0	EUR	1 946 000	1 997 851,17	0,34
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT HONGROIS 4,5	EUR	20 162 000	20 368 156,45	3 h 45
OTP BANK 7,5 % 25-05-27 EMTN	USD	3 559 000	3 066 340,10	0,52
Italie			**36 303 186,28**	**6 h 15**
INTE 6,375 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	4 400 000	4 583 128,00	0,78
INTL DESIGN GROUP 10,0 % 28/11/2015	EUR	1 425 600	1 504 927,51	0,26
ITALIE - BONS DU TRÉSOR À PLUS LONG TERME 0,65 % 28/10/27	EUR	30 500 000	30 215 130,77	5.12
Côte d'Ivoire			**12 180 816,38**	**2,06**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA CÔTE	EUR	3 825 000	3 718 531,12	0,63
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA CÔTE	EUR	3 709 000	3 727 507,91	0,63
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA CÔTE	EUR	3 897 000	3 932 677,03	0,67
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA CÔTE	USD	928 000	802 100,32	0,14
Japon			**3 278 683,87**	**0,56**
JAPON, ÉMISSION À 40 ANS, 1,3 %, 20-03-63	Yen	1 092 850 000	3 278 683,87	0,56
Kazakhstan			**7 410 740,97**	**1,26**
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU KAZAKHSTAN S.A. 5,5 %	USD	7 213 000	6 222 728,71	1,05
KAZTRANSGAS SA 4,375 % 27/09/2026	USD	1 400 000	1 188 012,26	0,20
Lettonie			**2 939 340,25**	**0,50**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT LETTON À 3,875 % ÉCHÉANT LE 27 MARS 2025	EUR	2 881 000	2 939 340,25	0,50
Luxembourg			**2 986 700,34**	**0,51**
CONSTELLATION OIL SERVICES 9,375 % 29/11/2007	USD	3 300 000	2 917 386,01	0,49
MC BRAZIL DOWNSTREAM TRADING SARL 7,25 % 31/06/2023	USD	92 444	69 314,33	0,01
Macédoine			**2 073 980,00**	**0,35**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE MACÉDOINE À 6,96 % ÉCHÉANT LE 27 MARS 2013	EUR	2 000 000	2 073 980,00	0,35
Mexique			**8 826 018,09**	**1,50**
BUFFALO ENERGIE MEXI 7,875 % 15-02-39	USD	721 311	673 064,53	0,11
CIBANCO SA INSTITUTION BANCAIRE CIB3332 4,375 % 31/07/2022	USD	4 950 000	3 714 533,62	0,63
PETROLEOS MEXICANOS 10,0 % 02/07/33	USD	3 436 000	3 389 833,64	0,57
PETROLEOS MEXICANOS 2,75 % 27 AVRIL 2021	EUR	1 061 000	1 048 586,30	0,18
Maroc			**6 387 396,82**	**1,08**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT MAROCAIN 4,75 % 02-04-35	EUR	6 251 000	6 387 396,82	1,08
Pays-Bas			**13 571 666,68**	**14 h 30**
ASN BANK NV 4,625 % 23-11-27	EUR	4 800 000	4 949 928,00	0,84
PETROBRAS GLOBAL FINANCE BV 7,375 % 27/01/2017	USD	9 800 000	8 621 738,68	1,46

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Norvège			**16 826 775,16**	**2,85**
ODFJELL RIG III 7,25 % 31/08/2003	USD	2 300 000	1 990 754,82	0,34
PARATUS ENERGIE SERVICES 9,0 % 26/07/2015	USD	1 954 971	1 668 387,84	0,28
PARATUS ENERGIE SERVICES 9,5 % 27/06/29	USD	4 200 000	3 579 449,95	0,61
TGS A FIX 30 JANVIER 2015	USD	3 025 000	2 688 887,46	0,46
VAR ENERGI A 7,862 % 15/11/83	EUR	3 406 000	3 748 626,57	0,64
VAR ENERGI À 8,0 % 15-11-32	USD	3 226 000	3 150 668,52	0,53
Oman			**19 249 669,55**	**3,26**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT D'OMAN 6,75 % 28-10-27	USD	21 696 000	19 249 669,55	3,26
Pérou			**3 935 594,53**	**0,67**
PETROLEOS DEL PERU 4,75 % 19-06-32	USD	3 800 000	2 410 894,46	0,41
PETROLEOS DEL PERU 5,625 % 19-06-47	USD	2 800 000	1 524 700,07	0,26
Pologne			**25 408 727,39**	**4 h 31**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT POLONAIS	USD	7 416 000	6 506 183,18	1.10
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE 2,0 % 25-	PLN	81 588 000	18 902 544,21	3,20
République de Serbie			**6 295 198,25**	**1,07**
OBLIGATION INTERNATIONALE DE LA SERBIE 3,125 % 27/05/2015	EUR	2 946 000	2 935 364,94	0,50
OBLIGATION INTERNATIONALE DE LA SERBIE 6,25 % 26-05-28	USD	3 805 000	3 359 833,31	0,57
Roumanie			**20 201 949,34**	**3,42**
BANCA TRANSILVANIA 5,125 % 30/09/30	EUR	1 256 000	1 288 166,16	0,22
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN À	EUR	4 667 000	3 077 933,17	0,52
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN À	EUR	2 881 000	2 414 969,44	0,41
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN À	USD	3 800 000	3 288 329,00	0,56
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN	EUR	4 801 000	5 081 978,53	0,86
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN À	EUR	2 504 000	2 479 548,44	0,42
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,625 % 31/11/2004	EUR	2 140 000	2 140 203,30	0,36
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75 % 29/10/2007	EUR	420 000	430 821,30	0,07
Afrique du Sud			**29 215 432,14**	**4,95**
OBLIGATION D'ÉTAT SUD-AFRICAINE 9,0 % 31-01-40	ZAR	303 368 178	15 648 061,92	2,65
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT SUD-	USD	9 611 000	8 294 944,81	1,41
GOUVERNEMENT D'AFRIQUE DU SUD - OBLIGATION	USD	3 818 000	3 253 597,88	0,55
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT SUD-	USD	2 800 000	2 018 827,53	0,34
Espagne			**20 106 051,81**	**3,41**
OBLIGATION D'ÉTAT ESPAGNOLE 2,5 % 31-05-27	EUR	13 273 000	13 334 918,55	2,26
ESPAGNE OBLIGATION 1,15 % 30-11-36	EUR	6 772 000	6 771 133,26	1,15
Suède			**6 196 125,00**	**1,05**
SVEAFASTIGHETER AB 4,75 % 27/01/2029	EUR	6 200 000	6 196 125,00	1,05
Suisse			**4 353 162,12**	**0,74**
UBS GROUP AG OBLIGATION PERPÉTUELLE À 9,25 %	USD	4 652 000	4 353 162,12	0,74
Turquie			**4 674 570,86**	**0,79**
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7,125 % 25-04-29	USD	1 450 000	1 280 492,78	0,22
TURKCELL ILETISIM HIZMETLERI AS 7,65 % 24-01-32	USD	3 750 000	3 394 078,08	0,58
Ukraine			**4 008 111,15**	**0,68**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT UKRAINIEN 4,5 % 01-02-24	USD	7 712 187	4 008 111,15	0,68
Royaume-Uni			**6 140 922,98**	**1,04**
AZULE ENERGY FINANCE 8,125 % 30 JANVIER 2023	USD	2 315 000	1 978 832,71	0,34
BARCLAYS 8,375 % À ÉCHÉANCE ILLIMITÉE	LIVRE STERLING	1 682 000	2 065 740,27	0,35
PINNACLE BID 8,25 % 10/11/28	EUR	2 000 000	2 096 350,00	0,36

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
États-Unis d'Amérique			**57 768 255,51**	**9,79**
BBVA BANCOMER SATEXAS 8,125 % 01/08/39	USD	4 968 000	4 582 471,87	0,78
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,0 % 28/11/2015	USD	2 840 976	2 435 082,22	0,41
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,375 % 30/11/2015	USD	3 643 252	3 098 633,57	0,53
CARNIVAL CORPORATION 4,0 % 28/01/2008	USD	3 840 000	3 220 927,71	0,55
IWG US FINANCE LLC 6,5 % 28-06-30	EUR	2 734 000	2 979 130,44	0,50
MURPHY OIL CORPORATION 5,875 % 01-12-42	USD	970 000	718 248,15	0,12
SIERRACOL ENERGIE ANDINA LLC 6,0 % 28/06/2015	USD	1 306 000	1 051 216,30	0,18
SOTHEBYS BIDFAIR 5,875 % 29/06/2001	USD	3 000 000	2 398 339,81	0,41
OBLIGATIONS À TAUX VARIABLE DU TRÉSOR AMÉRICAIN 0,125 %	USD	35 567 000	37 284 115,87	6,32
OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION DU TRÉSOR AMÉRICAIN	USD	100	89,57	0,00
Ouzbékistan			**712 058,41**	**0,12**
UZBEKNEFTEGAZ SA 8,75 % 30/05/2007	USD	780 000	712 058,41	0,12
Zambie			**3 219 721,49**	**0,55**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA ZAMBIE À	USD	3 837 273	3 219 721,49	0,55
Obligations à taux variable			**4 842 753,55**	**0,82**
France			**2 000 000,00**	**0,34**
EMEIS E6R+4,75 % 31-12-31	EUR	2 000 000	2 000 000,00	0,34
Suède			**2 842 753,55**	**0,48**
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS FL.R 20-XX 30/04A	EUR	3 805 000	2 842 753,55	0,48
Titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs			**18 038 579,47**	**3,06**
Irlande			**18 038 579,47**	**3,06**
AURIUM CLO IX DAC E3R+6,7 % 28-10-34	EUR	1 250 000	1 266 207,00	0,21
CARLYLE CLO 20213 DAC E3R+3,5 % 15-02-36	EUR	5 000 000	5 028 000,00	0,85
CARLYLE CLO 20213 DAC E3R+6,46 % 15-02-36	EUR	2 000 000	2 007 993,20	0,34
OCP EURO 20171 DAC E3R+4,15 % 15-07-32	EUR	5 000 000	5 007 466,00	0,85
PALMER SQUARE EUROPEAN CLO 20221 DAC E3R+6,36 % 21-01-35	EUR	1 700 000	1 701 152,77	0,29
TIKEHAU CLO II DAC E3R+6,32 % 07-09-35	EUR	3 000 000	3 027 760,50	0,51
Organismes de placement collectif			**38 499 091,06**	**6,53**
Parts/actions de fonds d'investissement			**38 499 091,06**	**6,53**
Irlande			**38 499 091,06**	**6,53**
ISHARES USD HIGH YIELD CORPORATION OBLIGATIONS OPCVM USD	USD	469 525	38 499 091,06	6,53
Portefeuille titres			**519 271 304,10**	**88,02**

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	9,79
Irlande	9 h 58
Hongrie	6,39
Italie	6 h 15
Afrique du Sud	4,95
Pologne	4 h 31
Roumanie	3,42
Espagne	3,41
Norvège	3,31
Oman	3,26
Égypte	3.12
Pays-Bas	14 h 30
Côte d'Ivoire	2,06
Brésil	1,74
République dominicaine	1,60
Suède	1,53
Mexique	1,50
Belgique	1,43
Kazakhstan	1,26
Maroc	1,08
République de Serbie	1,07
Royaume-Uni	1,04
Argentine	0,98
France	0,93
Autriche	0,86
Turquie	0,79
Colombie	0,77
Suisse	0,74
Ukraine	0,68
Pérou	0,67
Bénin	0,66
Le Salvador	0,59
Angola	0,58
Albanie	0,58
Japon	0,56
Zambie	0,55
Azerbaïdjan	0,55
Bahreïn	0,54
Luxembourg	0,51
Lettonie	0,50
Grèce	0,37
Macédoine	0,35
Finlande	0,33
Australie	0,26
Chili	0,18
Ouzbékistan	0,12
Canada	0,07
Total	**88,02**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Obligations émises par les États, les provinces et les	53,49
Pétrole	7,81
Banques et autres établissements financiers de la	7,32
Fonds d'investissement	6,53
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	3,89
Agences immobilières	1,53
Organisations supranationales	1,46
Autre	1,05
Services aux collectivités	1,04
Produits chimiques	0,85
Établissements non classables/non classés	0,59
Communications	0,58
Hôtels et restaurants	0,55
Santé et services sociaux	0,50
Transports	0,33
Véhicules routiers	0,22
Internet et services Internet	0,21
Métaux précieux et pierres précieuses	0,07
Total	**88,02**

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Carmignac Portfolio Flexible Bond

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**3 033 385 394,32**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	2 507 662 793,56
Prix de revient		*2 513 098 740,21*
Encaisse bancaire et liquidités		342 784 294,44
Créances liées à des placements cédés		1 153 695,28
Créances sur les abonnements		7 119 956,33
Plus-value latente nette sur les contrats à terme financiers	2,9	2 727 509,52
Plus-value latente nette sur les swaps	2.11	43 916 948,15
Intérêts à recevoir sur le portefeuille titres		17 818 222,07
Intérêts à recevoir sur les swaps		110 201 974,97
Passif		**246 734 553,30**
Découverts bancaires		17 934 920,13
À payer lors des rachats		2 257 500,07
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2,8	354 750,49
Intérêts à payer sur les swaps		212 275 772,15
Dépenses à payer	11	13 911 610,46
Valeur liquidative		**2 786 650 841,02**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**457 889 664,31**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		2 112 993,59
Intérêts sur les obligations et les instruments du marché monétaire, nets		68 541 431,89
Intérêts perçus sur les swaps		382 299 306,73
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		4 891 665,38
Autres revenus		44 266,72
Dépenses		**500 987 336,43**
Commissions de gestion	4	17 334 640,35
Frais d'exploitation et de mise en place	3	3 037 242,74
Commission de performance	5	11 628 268,99
Frais de dépôt		160 956,00
Frais de transaction	2.14	583 263,93
Taxe d'abonnement	6	1 039 760,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		478 277,19
Intérêts versés sur les swaps		466 594 835,78
Frais bancaires		9,56
Autres dépenses	12	130 081,89
Résultat net des placements		**-43 097 672,12**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	16 125 099,75
- options	2.7	-52 899 913,21
- contrats de change à terme	2,8	39 415 104,56
- contrats à terme financiers	2,9	52 413 709,54
- swaps	2.11	45 955 187,08
- marché des changes	2,5	-574 311,81
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**57 337 203,79**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	-27 674 936,34
- options	2.7	2 433 315,52
- contrats de change à terme	2,8	3 204 821,77
- contrats à terme financiers	2,9	-5 524 912,48
- swaps	2.11	51 294 168,07
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**81 069 660,33**
Dividendes versés	7	-2 067 051,76
Souscriptions de parts de capitalisation		1 532 334 663,49
Souscriptions de parts de distribution		109 303 001,51
Rachats d'actions de capitalisation		-504 719 177,23
Rachats d'actions de distribution		-21 306 660,99
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**1 194 614 435,35**
Actif net au début de l'exercice		**1 592 036 405,67**
Actif net à la fin de l'exercice		**2 786 650 841,02**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**2 786 650 841,02**	**1 592 036 405,671**	**342 052 618,91**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		801 401	530 009	399 760
Valeur liquidative par part	EUR	1 378,99	1 321,88	1 253,91
Catégorie A EUR Minc - Distribution (mensuelle)				
Nombre de parts		23 524	9 412	6 512
Valeur liquidative par part	EUR	979,18	962,78	935,07
Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		129 088	62 718	20 019
Valeur liquidative par part	EUR	1 093,07	1 067,03	1 035,68
Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation				
Nombre de parts		6 974	5 172	4 734
Valeur liquidative par part	CHF	1 148,51	1 119,08	1 087,20
Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		8 718	10 060	10 909
Valeur liquidative par part	USD	1 499,05	1 413,27	1 328,59
Catégorie A2 EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	-	2 000
Valeur liquidative par part	EUR	-	-	10 h 58
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		45 878	3 501	3 420
Valeur liquidative par part	EUR	118,63	114,26	109,31
Catégorie F EUR Qinc - Distribution (trimestrielle)				
Nombre de parts		17 854	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	99,86	-	-
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		857 631	457 521	510 798
Valeur liquidative par part	EUR	1 268,06	1 211,18	1 146,09
Catégorie F CHF couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		5 244	4 557	5 041
Valeur liquidative par part	CHF	1 148,01	1 113,61	1 077,00
Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		34 726	7 780	780
Valeur liquidative par part	USD	113,37	106,50	100,21
Catégorie FW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		288 122	1 211	200
Valeur liquidative par part	EUR	125,74	119,41	112,73
Catégorie I EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		20	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	1 001,14	-	-
Catégorie IW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		275 807	196 069	180 337
Valeur liquidative par part	EUR	1 261,35	1 196,80	1 128,78
Catégorie Z2 EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		893	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	10 018,74	-	-

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**1 547 428 657,76**	**55,53**
Actions			**8 515 761,73**	**0,31**
France			**3 704 835,21**	**0,13**
EMEIS SA	EUR	258 537	3 704 835,21	0,13
Norvège			**4 810 926,52**	**0,17**
PARATUS ENERGY SERVICES S.A.	NOK	1 291 179	4 810 926,52	0,17
obligations			**1 467 815 727,87**	**52,67**
Andorre			**9 297 037,50**	**0,33**
OBLIGATION INTERNATIONALE D'ANDORRE 1,25 % 31/05/2006	EUR	10 300 000	9 297 037,50	0,33
Angola			**4 769 890,90**	**0,17**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ANGOLAIS À 8,75 % ÉCHÉANT LE 14 AVRIL 2032	USD	5 735 000	4 769 890,90	0,17
Argentine			**20 938 293,25**	**0,75**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ARGENTIN À 4,125 % ÉCHÉANT LE 07/09/35	USD	29 952 000	20 938 293,25	0,75
Australie			**3 286 380,00**	**0,12**
APA INFRASTRUCTURE 7,125 % 11/09/83	EUR	3 000 000	3 286 380,00	0,12
Autriche			**17 487 162,50**	**0,63**
ERSTE GR BK 6,375 % EMTN À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	6 400 000	6 672 800,00	0,24
OMV AG 4,3702 % PERP	EUR	7 500 000	7 606 087,50	0,27
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7,375 % PERP	EUR	3 000 000	3 208 275,00	0,12
Belgique			**19 715 697,99**	**0,71**
AZELIS FINANCE NV 4,75 % 29/09/2025	EUR	4 554 000	4 678 938,99	0,17
KBC GROUPE 6,0 % PERP	EUR	14 600 000	15 036 759,00	0,54
Bénin			**707 287,85**	**0,03**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DU BÉNIN À 4,875 % ÉCHÉANCE 19-01-32	EUR	737 000	707 287,85	0,03
Bermudes			**11 073 504,00**	**0,40**
ATHORA 5,875 % 10-09-34	EUR	10 400 000	11 073 504,00	0,40
Brésil			**6 315 863,74**	**0,23**
B3 SA BRÉSIL MARCHÉ DE GROS 4,125 % 31/09/20	USD	2 464 000	1 970 161,49	0,07
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN À 5,625 % ÉCHÉANT LE 21 FÉVRIER 2047	USD	6 000 000	4 345 702,25	0,16
Canada			**1 056 520,07**	**0,04**
IVANHOE MINES 7,875 % 30 JANVIER 2023	USD	1 200 000	1 056 520,07	0,04
Îles Caïmans			**14 294 885,49**	**0,51**
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 6,625 % PERP	USD	11 251 000	9 409 043,32	0,34
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8,75 % PERP	USD	5 357 000	4 885 842,17	0,18
Chili			**1 983 549,75**	**0,07**
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7,95 % PERP	USD	2 200 000	1 983 549,75	0,07
Colombie			**6 964 438,66**	**0,25**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT COLOMBIEN À 7,375 % ÉCHÉANT LE 18			6 075 120,26	0,22
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT COLOMBIEN 7,5 % 02-02-34	USD	1 000 000	889 318,40	0,03
République tchèque			**37 039 172,90**	**1,33**
GROUPE TCHÉCOSLOVAQUE AS 5,25 % 31/01/2010	EUR	2 850 000	2 959 867,49	0,11
GROUPE TCHÉCOSLOVAQUE AS 6,5 % 31/01/10	USD	1 250 000	1 095 858,70	0,04
RAIFFEISENBANK A S E 4,959 % 30/06/2005	EUR	3 400 000	3 546 693,00	0,13
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,5 % 24-04-40	CZK	467 330 000	12 735 283,84	0,46
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,95 % 30-07-37	CZK	532 670 000	16 701 469,87	0,60

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
République dominicaine			**2 746 451,53**	**0,10**
OBLIGATION INTERNATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE 6,95 % 15-03-37	USD	3 000 000	2 746 451,53	0,10
Égypte			**18 045 689,16**	**0,65**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN À	EUR	3 400 000	3 496 696,00	0,13
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN À	USD	8 921 000	6 644 775,84	0,24
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN	USD	4 530 000	3 584 194,48	0,13
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN	USD	5 068 000	4 320 022,84	0,16
Finlande			**11 096 622,00**	**0,40**
FINNAIR 4,75 % 29/05/2024	EUR	10 800 000	11 096 622,00	0,40
France			**59 076 134,00**	**2.12**
ACCOR 7,25 % PERP	EUR	8 100 000	8 897 161,50	0,32
BNP PAR 1,125 % 26/11/2006 EMTN	EUR	10 000 000	9 949 450,00	0,36
BPCE 2,125 % 13-10-46	EUR	7 600 000	6 831 678,00	0,25
PEUGEOT INVEST 1,875 % 26/10/2030	EUR	6 700 000	6 668 443,00	0,24
ROQUETTE FRÈRES 3,774 % 31/11/2025	EUR	4 500 000	4 518 247,50	0,16
ROQUETTE FRÈRES 5,494 % PERP	EUR	1 200 000	1 231 584,00	0,04
SG 0,875 % 01-07-26 EMTN	EUR	7 000 000	6 950 545,00	0,25
TIKEHAU CAPITAL 4,25 % 31/04/2008	EUR	5 000 000	5 072 125,00	0,18
TOTALENERGIES SE FR 3,25 % PERP	EUR	10 000 000	8 956 900,00	0,32
Allemagne			**1 286 897,76**	**0,05**
OBLIGATION INDEXÉE SUR L'INFLATION ALLEMANDE 0,5 % 15-04-30	EUR	1 000 000	1 286 897,76	0,05
Grèce			**59 118 334,54**	**2.12**
ALPHA BANK 5,0 % 30/05/12 EMTN	EUR	6 000 000	6 354 780,00	0,23
EUROBANK S.A. 5,875 % 28/11/29	EUR	6 667 000	7 202 593,45	0,26
EUROBANK S.A. OBLIGATION PERPÉTUELLE À 6,625 %	EUR	6 280 000	6 520 084,40	0,23
BANQUE NATIONALE DE GRÈCE 4,5 % 29/01/29	EUR	7 200 000	7 457 580,00	0,27
BANQUE NATIONALE DE GRÈCE 8,0 % 03-01-34	EUR	3 200 000	3 569 856,00	0,13
PIRAEUS BANK 4,625 % 29/07/2017	EUR	1 341 000	1 397 288,48	0,05
PIRAEUS BANK 5,375 % 18-09-35	EUR	3 000 000	3 143 355,00	0,11
PIRAEUS BANK 6,125 % PERP	EUR	8 284 000	8 165 455,96	0,29
PIRAEUS BANK 6,75 % 29/12/2005	EUR	5 000 000	5 517 025,00	0,20
SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ PUBLIQUE DE GRÈCE 3,375 % 28/07/2031	EUR	9 750 000	9 790 316,25	0,35
Guernesey			**17 979 787,84**	**0,65**
PERSHING SQUARE 3,25 % 31/10/2001	USD	15 000 000	11 585 550,68	0,42
PERSHING SQUARE 3,25 % 30/11/2015	USD	8 085 000	6 394 237,16	0,23
Hongrie			**11 414 354,57**	**0,41**
OTP BANK 5,0 % 31-01-29 EMTN	EUR	6 053 000	6 287 190,57	0,23
RAIFFEISEN BANK ZRT 5,15 % 30/05/2023	EUR	4 900 000	5 127 164,00	0,18
Indonésie			**6 990 785,48**	**0,25**
PT TOWER BERSAMA INFRASTRUCTURE TBK -2,8 % 27/05/2022	USD	8 400 000	6 990 785,48	0,25
Irlande			**9 871 991,14**	**0,35**
AIB GROUP 4,625 % 20-05-35 EMTN	EUR	3 830 000	3 978 872,10	0,14
BK IRELAND GROUP 4,75 % 10-08-34	EUR	4 445 000	4 613 998,90	0,17
MOTION BONDCO DAC 4,5 % 27/11/2015	EUR	1 333 000	1 279 120,14	0,05
Israël			**20 413 002,04**	**0,73**
BANQUE HAPOALIM BM 3,255 % 21-01-32	USD	4 857 000	4 058 217,98	0,15
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ISRAÉLIEN À	USD	15 000 000	13 141 619,48	0,47
BANQUE MIZRAHI TEFAHOT, ÉTAGE R, BUREAUX 21 À 31, 07/04S	USD	3 804 000	3 213 164,58	0,12

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Italie			**456 966 540,44**	**16 h 40**
AUTOSTRADE POUR L'ITALIE 2,25 % 25-01-32	EUR	6 000 000	5 585 130,00	0,20
ENI 4,875 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	10 951 000	11 111 377,40	0,40
ENI SPA FL.R 21-XX 11/06A	EUR	10 416 000	9 936 395,28	0,36
FINEBANK BANCA FINE 0,5 % 27/10/2021	EUR	5 300 000	5 211 543,00	0,19
FINEBANK BANCA FINE 7,5 % PERP	EUR	4 500 000	4 870 102,50	0,17
INTL DESIGN GROUP 10,0 % 28/11/2015	EUR	1 536 000	1 621 470,72	0,06
ITALIE - BONS DU TRÉSOR À PLUS LONG TERME 0,65 % 28/10/27	EUR	79 344 000	78 602 929,06	2,82
ITALIE - BONS DU TRÉSOR À PLUS LONG TERME 1,6 % 28/11/22	EUR	78 582 000	79 323 542,55	2,85
ITALIE - BONS DU TRÉSOR À PLUSIEURS ANS 1,6 % 28-06-30	EUR	128 925 000	130 414 191,17	4,68
ITALIE - BONS DU TRÉSOR À PLUS LONG TERME 2,0 % 28/03/2014	EUR	101 771 000	103 400 674,31	3,71
PRYSMIAN 5,25 % PERP	EUR	3 400 000	3 539 723,00	0,13
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 2,375 % PERP	EUR	8 333 000	8 192 755,61	0,29
UNICREDIT EMTN À TAUX FIXE DE 6,5 %	EUR	6 364 000	6 797 133,84	0,24
UNICREDIT SPA FL.R 19-49 19/03S	EUR	8 200 000	8 359 572,00	0,30
Côte d'Ivoire			**21 356 440,44**	**0,77**
CÔTE D'IVOIRE 6,625 18-48 22/03A	EUR	630 000	571 079,25	0,02
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA CÔTE	EUR	4 000 000	4 036 620,00	0,14
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE À 6,875 % ÉCHÉANT LE 17 OCTOBRE 2040	EUR	17 106 000	16 748 741,19	0,60
Japon			**75 479 631,83**	**2,71**
JAPON, ÉMISSION À 40 ANS, 1,3 %, 20-03-63	Yen	25 158 850 000	75 479 631,83	2,71
Lettonie			**10 956 760,20**	**0,39**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT LETTON À 3,875 % 12-07-33	EUR	10 620 000	10 956 760,20	0,39
Lituanie			**5 217 285,92**	**0,19**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT LITUANIEN 3,625 % 28-01-40	EUR	5 501 000	5 217 285,92	0,19
Luxembourg			**39 327 328,48**	**1,41**
BK LC LUX FINCO1 SARL 5,25 % 29/04/2030	EUR	6 000 000	6 083 460,00	0,22
CONSTELLATION OIL SERVICES 9,375 % 29/11/2007	USD	7 500 000	6 630 422,75	0,24
MILLICOM INTL CELLULAR 4,5 % 31 AVRIL 2027	USD	1 078 000	854 024,37	0,03
REPSOL EUROPE FINANCE SARL PERP À 4,197 %	EUR	8 100 000	8 057 758,50	0,29
REPSOL EUROPE FINANCE SARL PERP À 4,5 %	EUR	6 000 000	6 093 330,00	0,22
SANIIKOS FINANCIAL HOLDINGS 1 SARL 7,25 % 31-07-30	EUR	4 500 000	4 730 625,00	0,17
TRAFIGURA FOND 6,25 % 30/07/2016	USD	7 800 000	6 877 707,86	0,25
Maurice			**123 103,91**	**0,00**
CLEAN RENEWABLE POWER MAURITIUS PTE 4,25 % 27/03/2025	USD	147 840	123 103,91	0,00
Mexique			**17 004 984,12**	**0,61**
BUFFALO ENERGIE MEXI 7,875 % 15-02-39	USD	549 191	512 457,41	0,02
CIBANCO SA INSTITUTION BANCAIRE CIB3332 4,375 % 31/07/2022	USD	10 900 000	8 179 478,05	0,29
PEMEX 6,95 20-60 28/01S	USD	12 000 000	8 313 048,66	0,30
Pays-Bas			**37 763 941,26**	**1,36**
ABN AMRO BK 6,375 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	3 300 000	3 526 495,50	0,13
ARCOS DORADOS BV 6,125 % 27-05-29	USD	4 150 000	3 632 031,80	0,13
ASN BANK NV 7,0 % À ÉCHÉANCE ILLIMITÉE	EUR	2 400 000	2 505 432,00	0,09
ING GROEP NV 7,5 % À ÉCHÉANCE INDÉTERMINÉE	USD	3 684 000	3 273 284,74	0,12
NE PROPERTY BV 4,25 % 21-01-32	EUR	2 940 000	3 025 877,40	0,11
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	700 000	715 900,50	0,03
UNITED GROUP BV 3,625 % 28/02/2015	EUR	1 000 000	998 225,00	0,04
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV 6,117 % À ÉCHÉANCE ILLIMITÉE	EUR	8 805 000	9 005 974,12	0,32
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 4,357 % 03-10-32	EUR	11 080 000	11 080 720,20	0,40

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Norvège			**33 381 979,00**	**1,20**
ODFJELL RIG III 7,25 % 31/08/2003	USD	9 000 000	7 789 910,17	0,28
PARATUS ENERGIE SERVICES 9,0 % 26/07/2015	USD	3 021 134	2 578 259,86	0,09
PARATUS ENERGIE SERVICES 9,5 % 27/06/29	USD	6 000 000	5 113 499,94	0,18
TGS A FIX 30 JANVIER 2015	USD	4 372 000	3 886 220,16	0,14
VAR ENERGI À 5,5 % 29/05/2004	EUR	3 484 000	3 703 474,58	0,13
VAR ENERGI A 7,862 % 15/11/83	EUR	4 130 000	4 545 457,35	0,16
VAR ENERGI À 8,0 % 15-11-32	USD	5 903 000	5 765 156,94	0,21
Pérou			**4 829 019,47**	**0,17**
INRETAIL CONSUMER 3,25 % 28/03/2022	USD	5 810 000	4 829 019,47	0,17
Portugal			**16 029 063,00**	**0,58**
GOUVERNEMENT RÉGIONAL DE MADÈRE 1,141 % 04-12-34	EUR	15 000 000	12 103 950,00	0,43
NOVO BAN 9,875 % 01-12-33	EUR	3 400 000	3 925 113,00	0,14
Roumanie			**28 493 567,97**	**1,02**
BANCA TRANSILVANIA 5,125 % 30/09/30	EUR	4 631 000	4 749 599,91	0,17
ROUMANIE 4,625 19-49 03/04A	EUR	9 826 000	7 740 038,46	0,28
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN À	EUR	10 782 000	10 676 713,77	0,38
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,625 % 31/11/2004	EUR	3 660 000	3 660 347,70	0,13
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75 % 29/10/2007	EUR	1 625 000	1 666 868,13	0,06
Saint-Marin			**10 253 036,77**	**0,37**
OBLIGATION D'ÉTAT DE SAINT-MARIN 6,5 % 27/01/2019	EUR	10 000 000	10 253 036,77	0,37
Espagne			**50 602 756,09**	**1,82**
BANCO DE BADELL 3,375 % 10-03-32	EUR	4 100 000	4 085 937,00	0,15
BANCO DE BADELL 6,5 % PERP	EUR	3 800 000	3 970 278,00	0,14
BANCO SANTANDER - AGENCE « ALL SPAIN » - OBLIGATION PERP À	EUR	9 000 000	9 718 920,00	0,35
BANCO SANTANDER - AGENCE « ALL SPAIN » - OBLIGATION PERP À	USD	4 200 000	3 947 345,57	0,14
BANKINTER 6,0 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	3 000 000	3 090 705,00	0,11
BBVA FL.R 20-XX 15/01Q	EUR	7 200 000	7 211 484,00	0,26
CAIXABANK 7,5 % PERP	EUR	9 200 000	10 193 876,00	0,37
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 2,0 % 15-09-32	EUR	4 000 000	3 622 820,00	0,13
ESPAGNE OBLIGATION 1,15 % 30-11-36	EUR	4 762 000	4 761 390,52	0,17
Suède			**24 737 285,25**	**0,89**
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS FL.R 20-XX 14/003A	EUR	15 200 000	11 170 252,00	0,40
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2,875 % PERP	EUR	11 250 000	8 266 556,25	0,30
SAMHLLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN 0,75 % 28/11/2014	EUR	2 400 000	2 031 672,00	0,07
SAMHLLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN 1,125 % 29/09/2026	EUR	3 500 000	2 869 055,00	0,10
SVEAFASTIGHETER AB 4,75 % 27/01/2029	EUR	400 000	399 750,00	0,01
Suisse			**14 536 069,36**	**0,52**
EFG INTERNATIONAL AG FL.R 21-XX 24/03A	USD	5 000 000	4 171 761,25	0,15
JULIUS BAER GRUPPE AG 6,625 % À ÉCHÉANCE INDÉTERMINÉE	EUR	5 182 000	5 372 956,70	0,19
UBS GROUP AG OBLIGATION PERPÉTUELLE À 9,25 %	USD	5 334 000	4 991 351,41	0,18
Turquie			**11 662 177,59**	**0,42**
ANADOLU EFES BIRACILIK VE MALT SANAYI AS 3,375 % 28/06/2029	USD	7 351 000	5 825 250,48	0,21
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7,125 % 25-04-29	USD	2 510 000	2 216 577,16	0,08
TURKCELL ILETISIM HIZMETLERI AS 7,65 % 24-01-32	USD	4 000 000	3 620 349,95	0,13
Ukraine			**8 490 530,12**	**0,30**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT UKRAINIEN 4,5 % 01-02-24	USD	16 337 011	8 490 530,12	0,30
Royaume-Uni			**48 519 254,47**	**1,74**
AMBER FIN 6,625 % 29/07/2015	EUR	3 866 000	4 064 306,47	0,15

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
AZULE ENERGY FINANCE 8,125 % 30 JANVIER 2023	USD	1 097 000	937 701,72	0,03
BARCLAYS 8,375 % À ÉCHÉANCE ILLIMITÉE	LIVRE STERLING	4 954 000	6 084 231,43	0,22
BP CAP 4,375 % 31-12-99	EUR	6 250 000	6 371 062,50	0,23
CASTLE UK FIN 7,0 % 29/05/2015	LIVRE STERLING	9 500 000	10 998 304,99	0,39
CHANNEL LINK ENTERPRISES FINANCE 2,706 % 30-06-50	EUR	2 000 000	1 991 420,00	0,07
EC FINANCE 3,0 % 26/10/2015	EUR	2 000 000	1 980 430,00	0,07
HX HOLD 7,0 % 30/02/12	EUR	9	7,20	0,00
LLOYDS BANKING GROUP 2,707 % 03-12-35	LIVRE STERLING	1 428 000	1 467 905,17	0,05
LLOYDS BANKING GROUP OBLIGATION PERPÉTUELLE À 8,5 %	LIVRE STERLING	4 500 000	5 455 248,24	0,20
NATWEST GROUP PLC CV FL.R 20-XX 31/03Q	LIVRE STERLING	2 666 000	3 035 985,17	0,11
PROJECT GRAND UK 9,0 % 29/06/2001	EUR	4 400 000	4 598 968,00	0,17
SCC POWER 4,0 % 17-05-32	USD	1 283 334	283 695,00	0,01
SCC POWER 8,0 % 31-12-28	USD	2 369 235	1 249 988,58	0,04
États-Unis d'Amérique			**176 087 909,17**	**6,32**
BBVA BANCOMER SATEXAS 7,625 % 11-02-35	USD	1 190 000	1 065 954,07	0,04
BBVA BANCOMER SATEXAS 8,125 % 01/08/39	USD	8 871 000	8 182 590,16	0,29
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,0 % 28/11/2015	USD	4 012 195	3 438 968,28	0,12
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,375 % 30/11/2015	USD	4 695 146	3 993 282,42	0,14
BRISTOW GROUP 6,875 % 01-03-28	USD	7 000 000	5 977 090,21	0,21
CARNIVAL CORPORATION 4,0 % 28/01/2008	USD	6 000 000	5 032 699,55	0,18
CITADEL FINANCE LLC 3,375 % 03/09/26	USD	10 000 000	8 494 529,35	0,30
COMPASS DIVERSIFIED HOLDINGS LLC 5,25 % 29 AVRIL 2015	USD	7 720 281	6 101 354,68	0,22
GENTING NEW YORK LLC 7,25 % 10/01/29	USD	5 455 000	4 779 447,64	0,17
MURPHY OIL CORPORATION 5,875 % 01-12-42	USD	7 500 000	5 553 465,12	0,20
MURPHY OIL CORPORATION 6,0 % 10/01/32	USD	3 000 000	2 550 197,96	0,09
RAY FINANCING LLC 6,5 % 31/07/2015	EUR	400 000	408 448,00	0,01
SIERRACOL ENERGIE ANDINA LLC 6,0 % 28/06/2015	USD	1 391 000	1 119 633,89	0,04
TERRAFORM GLOBAL OPERATING LLC 6,125 % 01-03-26	USD	2 314 000	1 960 487,25	0,07
OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION DU TRÉSOR AMÉRICAIN 0,125 % 20/07/2015	USD	115 000 000	117 429 760,59	4.21
Uruguay			**654 250,88**	**0,02**
MERCADOLIBRE 3,125 % 31 JANVIER 2014	USD	830 000	654 250,88	0,02
Zambie			**2 373 077,47**	**0,09**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA ZAMBIE À 5,75 % ÉCHÉANT LE 30 JUIN 2033	USD	2 828 240	2 373 077,47	0,09
Obligations à taux variable			**42 671 905,00**	**1,53**
France			**15 000 000,00**	**0,54**
EMEIS E6R+4,75 % 31-12-31	EUR	15 000 000	15 000 000,00	0,54
Italie			**27 166 575,00**	**0,97**
CASSA DEPOSITI FL.R 19-26 28/06Q	EUR	13 900 000	14 029 339,50	0,50
DUOMO BID E3R+3,25 % 15-01-32	EUR	3 700 000	3 733 540,50	0,13
LA DORIA E3R+3,375 % 30-12-30	EUR	9 300 000	9 403 695,00	0,34
Norvège			**505 330,00**	**0,02**
AXACTOR AB E3R+5,35 % 26/09/2015	EUR	500 000	505 330,00	0,02
Titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs			**28 425 263,16**	**1,02**
Irlande			**28 425 263,16**	**1,02**
ARES EUROPEAN CLO XI BV E3R+5,99 % 15-04-32	EUR	2 000 000	2 016 922,40	0,07
AURIUM CLO IX DAC E3R+6,7 % 28-10-34	EUR	2 250 000	2 279 172,60	0,08
BARINGS EURO CLO 20212 DAC E3R+2,4 % 15-10-34	EUR	4 000 000	4 017 473,60	0,14
BLACKROCK EUROPEAN CLO VIII DAC E3R+6,26 % 20-01-36	EUR	2 500 000	2 508 689,75	0,09
CARLYLE CLO 20171 DAC E3R+6,47 % 15-07-34	EUR	2 000 000	1 999 270,60	0,07
DEER PARK CLO DAC E3R+6,26 % 15-10-34	EUR	2 000 000	2 017 944,60	0,07

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
HENLEY CLO I DAC E3R+5,96 % 25-07-34	EUR	4 500 000	4 557 595,95	0,16
OZLME VI DAC E3R+3,4 % 15-10-34	EUR	3 575 000	3 575 214,86	0,13
ST PAULS CLO III R DAC E3R+1,6 % 15-01-32	EUR	1 750 000	1 754 057,72	0,06
TORO EUROPEAN CLO 2 E3R+3,55 % 25-07-34	EUR	3 700 000	3 698 921,08	0,13
Instruments du marché monétaire			**849 735 575,85**	**30,49**
Marché des bons du Trésor			**849 735 575,85**	**30,49**
France			**184 673 693,00**	**6,63**
BILLET DU TRÉSOR FRANÇAIS (BTF) ZCP 09-04-26	EUR	70 000 000	69 616 750,00	2,50
BON DU TRÉSOR FRANÇAIS BTF ZCP 26/01/2014	EUR	40 000 000	39 974 000,00	1,43
BON DU TRÉSOR FRANÇAIS BTF ZCP 26/03/2018	EUR	75 400 000	75 082 943,00	2,69
Italie			**584 405 742,09**	**20,97**
ITALIE - BONS DU TRÉSOR ORDINAIRES BOT ZCP 12-06-26	EUR	104 927 000	104 002 593,13	3,73
ITALIE - BONS DU TRÉSOR ORDINAIRES BOT ZCP 26 MAI 2014	EUR	50 000 000	49 633 250,00	1,78
ITALIE - BONS DU TRÉSOR ORDINAIRES BOT ZCP 14-09-26	EUR	87 513 000	86 271 190,53	3.10
ITALIE - BONS DU TRÉSOR ORDINAIRES BOT ZCP 26/10/14	EUR	130 727 000	128 647 133,43	4,62
ITALIE - BONS DU TRÉSOR ORDINAIRES BOT ZCP 14-12-26	EUR	150 000 000	147 080 250,00	5,28
ITALIE - BONS DU TRÉSOR ORDINAIRES BOT ZCP 30-01-26	EUR	29 000 000	28 960 125,00	1,04
ITALIE - BONS DU TRÉSOR ORDINAIRES BOT ZCP 26/03/2021	EUR	40 000 000	39 811 200,00	1,43
Espagne			**80 656 140,76**	**2,89**
ESPAGNE - BONS DU TRÉSOR ZCP 26/11/2006	EUR	82 046 000	80 656 140,76	2,89
Organismes de placement collectif			**110 498 559,95**	**3,97**
Parts/actions de fonds d'investissement			**110 498 559,95**	**3,97**
France			**110 498 559,95**	**3,97**
CARMIGNAC COURT TERME A EUR ACC	EUR	27 635	110 498 559,95	3,97
Portefeuille titres			**2 507 662 793,56**	**89,99**

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
Italie	38,34
France	13 h 38
États-Unis d'Amérique	6,32
Espagne	4,71
Japon	2,71
Grèce	2.12
Royaume-Uni	1,74
Luxembourg	1,41
Norvège	1,39
Irlande	1,37
Pays-Bas	1,36
République tchèque	1,33
Roumanie	1,02
Suède	0,89
Côte d'Ivoire	0,77
Argentine	0,75
Israël	0,73
Belgique	0,71
Égypte	0,65
Guernesey	0,65
Autriche	0,63
Mexique	0,61
Portugal	0,58
Suisse	0,52
Îles Caïmans	0,51
Turquie	0,42
Hongrie	0,41
Finlande	0,40
Bermudes	0,40
Lettonie	0,39
Saint-Marin	0,37
Andorre	0,33
Ukraine	0,30
Indonésie	0,25
Colombie	0,25
Brésil	0,23
Lituanie	0,19
Angola	0,17
Pérou	0,17
Australie	0,12
République dominicaine	0,10
Zambie	0,08
Chili	0,07
Allemagne	0,05
Canada	0,04
Bénin	0,03
Uruguay	0,02
Maurice	0,00
Total	**89,99**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Obligations émises par les États, les provinces et les	58,85
Banques et autres établissements financiers de la	8,49
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	6,94
Fonds d'investissement	4,61
Pétrole	3,29
Services aux collectivités	1.11
Agences immobilières	0,89
Transports	0,81
Santé et services sociaux	0,67
Fournitures de bureau et matériel informatique	0,64
Hôtels et restaurants	0,50
Autre	0,50
Établissements non classables/non classés	0,41
Assurance	0,40
Communications	0,38
Organisations supranationales	0,27
Services divers	0,24
Tabac et boissons alcoolisées	0,21
Aliments et boissons non alcoolisées	0,21
Industrie aéronautique et spatiale	0,15
Électronique et semi-conducteurs	0,13
Internet et services Internet	0,10
Véhicules routiers	0,08
Génie électrique et électronique	0,07
Métaux précieux et pierres précieuses	0,04
Total	**89,99**

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**340 476 133,00**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	270 967 876,26
Prix de revient		*233 433 921,04*
Options (positions acheteuses) à leur valeur de marché	2.7	55,66
Options acquises au prix d'achat		*129 375,00*
Encaisse bancaire et liquidités		54 520 273,78
Créances liées à des placements cédés		2 604 700,40
Créances sur les abonnements		219 742,50
Plus-value latente nette sur les contrats à terme financiers	2,9	350 749,74
Plus-value latente nette sur les CFD	2.10	179 966,30
Dividendes à recevoir sur le portefeuille titres		314 765,49
Intérêts à recevoir sur le portefeuille titres		3 189 712,47
Intérêts à recevoir sur les swaps		8 128 290,40
Passif		**23 579 114,39**
Découverts bancaires		3 421 437,68
À payer sur les placements acquis		1 737 225,94
À payer lors des rachats		269 202,66
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2,8	224 970,79
Dépréciation nette non réalisée sur les swaps	2.11	9 470 527,70
Intérêts à payer sur les swaps		7 656 856,95
Dépenses à payer	11	498 291,24
Autres passifs	10	300 601,43
Valeur liquidative		**316 897 018,61**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**38 633 444,44**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		3 813 621,97
Intérêts sur les obligations, nets		8 796 981,37
Intérêts perçus sur les swaps		25 198 301,88
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		819 311,70
Autres revenus		5 227,52
Dépenses		**34 584 850,99**
Commissions de gestion	4	4 678 417,26
Frais d'exploitation et de mise en place	3	657 092,86
Commission de performance	5	9 631,92
Frais de dépôt		115 199,00
Frais de transaction	2.14	251 225,24
Taxe d'abonnement	6	153 323,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		201 651,31
Intérêts versés sur les swaps		28 392 303,60
Frais bancaires		1 531,63
Autres dépenses	12	124 475,17
Résultat net des placements		**4 048 593,45**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	15 487 812,34
- options	2.7	-2 683 215,77
- contrats de change à terme	2,8	10 150 979,30
- contrats à terme financiers	2,9	-668 012,04
- CFD	2.10	-342 353,03
- swaps	2.11	5 541 088,48
- marché des changes	2,5	-9 279 521,41
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**22 255 371,32**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	25 707 154,91
- options	2.7	-163 452,04
- contrats de change à terme	2,8	595 114,47
- contrats à terme financiers	2,9	-1 152 385,34
- CFD	2.10	179 966,30
- swaps	2.11	-7 042 812,80
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**40 378 956,82**
Dividendes versés	7	-219 889,01
Souscriptions de parts de capitalisation		29 408 793,31
Souscriptions de parts de distribution		1 296 932,18
Rachats d'actions de capitalisation		-79 846 941,83
Rachats d'actions de distribution		-1 835 645,94
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**-10 817 794,47**
Actif net au début de l'exercice		**327 714 813,08**
Actif net à la fin de l'exercice		**316 897 018,61**

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Statistiques

		31 décembre [illegible]	31 décembre [illegible]	31 décembre [illegible]
Actif net total	**EUR**	**316 897 018,61**	**327 714 813,08**	**391 423 990,11**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		1 162 453	1 297 538	1 564 626
Valeur liquidative par part	EUR	158,17	138,49	136,75
Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		102 327	107 881	157 984
Valeur liquidative par part	EUR	110,93	99,30	100,09
Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation				
Nombre de parts		14 985	16 498	26 321
Valeur liquidative par part	CHF	123,38	110,60	112,13
Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		20 813	24 326	35 342
Valeur liquidative par part	USD	160,74	138,47	134,60
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		423 881	488 557	626 052
Valeur liquidative par part	EUR	142,53	125,74	125,10
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		325 197	458 301	485 876
Valeur liquidative par part	EUR	172,02	149,64	146,80
Catégorie F CHF couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		1 520	7 815	16 475
Valeur liquidative par part	CHF	151,96	135,34	136,30
Catégorie F GBP - Capitalisation				
Nombre de parts		1 170	3 975	7 327
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	180,13	148,38	152,55
Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		-	1 546	5 504
Valeur liquidative par part	USD	-	171,51	165,64

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**270 967 876,26**	**85,51**
Actions			**130 416 811,22**	**41,15**
Brésil			**10 926 343,83**	**3 h 45**
AXIA ENERGIA	BRL	1 088 652	8 561 101,00	2,70
AXIA ENERGIA-PR C	BRL	309 894	2 365 242,83	0,75
Chine			**24 308 789,80**	**7,67**
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	207 522	1 828 612,68	0,58
AMPEREX TECHN-A CONTEMPORAIN	CNY	72 100	3 226 348,17	1,02
DIDI GLOBAL INC	USD	1 978 836	8 896 295,36	2,81
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	402 874	1 070 064,51	0,34
HAINAN DRINDA NOUVELLES ÉNERGIES T-H	HKD	763 200	1 795 018,21	0,57
KE HOLDINGS INC - CL A	HKD	218 029	989 815,84	0,31
MINISO GROUP HOLDING LTD	HKD	193 470	770 383,64	0,24
NEW ORIENTAL ÉDUCATION & TEC	HKD	232 505	1 074 356,08	0,34
NOUVEAU ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	USD	28 002	1 312 061,02	0,41
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	222 132	3 345 834,29	1,06
Hong Kong			**4 496 205,27**	**1,42**
HONG KONG EXCHANGES & CLEAR	HKD	100 837	4 496 205,27	1,42
Inde			**14 074 473,55**	**4,44**
BRAINBEES SOLUTIONS S.A.S.	INR	251 035	682 291,84	0,22
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	INR	1 269 726	5 236 293,52	1,65
FINANCE D'ENTREPRISE CINQ ÉTOILES L	INR	78 813	407 172,58	0,13
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	INR	40 048	744 401,64	0,23
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	207 590	4 328 640,84	1,37
NEXUS SELECT TRUST	INR	1 824 672	2 675 673,13	0,84
Indonésie			**2 369 278,70**	**0,75**
BANK CENTRAL ASIA TBK PT	IDR	5 746 111	2 369 278,70	0,75
Kazakhstan			**728 046,93**	**0,23**
JSC KASPI.KZ ADR	USD	10 944	728 046,93	0,23
Malaisie			**572 672,03**	**0,18**
IHH HEALTHCARE BHD	MYR	311 923	572 672,03	0,18
Mexique			**3 975 551,74**	**1,25**
GROUPE FINANCIER BANORTE-O	MXN	502 863	3 975 551,74	1,25
Pays-Bas			**2 839 260,55**	**0,90**
PROSUS NV	EUR	53 723	2 839 260,55	0,90
Singapour			**3 271 123,12**	**1,03**
SEA LTD-ADR	USD	30 115	3 271 123,12	1,03
Corée du Sud			**29 351 973,86**	**9,26**
HYUNDAI MOTOR CO	KRW	35 003	6 134 329,26	1,94
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF 2 NVTG	KRW	8 546	1 073 393,45	0,34
HYUNDAI MOTOR CO LTD ACTION PRIVILÉGIÉE NVTG	KRW	4 330	527 220,43	0,17
LG CHEM LTD - ACTIONS PRIVILÉGIÉES	KRW	72 729	7 140 265,59	2,25
SK HYNIX INC	KRW	37 623	14 476 765,13	4,57
Taiwan			**30 096 969,52**	**9,50**
FABRICANT DE SEMI-CONDUCTEURS TAIWAN	TWD	716 537	30 096 969,52	9,50
Uruguay			**3 406 122,32**	**1,07**
MERCADOLIBRE INC	USD	1 986	3 406 122,32	1,07

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénominatio	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
obligations			**140 551 065,04**	**44,35**
Angola			**1 542 364,52**	**0,49**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ANGOLAIS 8,25 % 09-05-28	USD	1 800 000	1 542 364,52	0,49
Argentine			**4 249 842,40**	**1,34**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ARGENTIN À 4,125 % ÉCHÉANT LE 07/09/35	USD	6 688 636	4 249 842,40	1,34
Arménie			**1 063 157,10**	**0,34**
OBLIGATION INTERNATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE 3,6 % 02-02-31	USD	1 370 000	1 063 157,10	0,34
Brésil			**6 605 793,06**	**2,08**
B3 SA BRÉSIL MARCHÉ DE GROS 4,125 % 31/09/20	USD	1 406 000	1 124 207,40	0,35
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN À	USD	1 040 000	645 203,80	0,20
BRÉSIL - BILLETS DU TRÉSOR NATIONAL - SÉRIE B 6,0 % 27/05/2015	BRL	7 000	4 836 381,86	1,53
Îles Caïmans			**6 103 115,45**	**1,93**
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 5,875 % PERP	USD	2 290 000	1 939 426,92	0,61
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 6,625 % PERP	USD	1 000 000	836 285,07	0,26
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 7,5 % PERP	USD	2 800 000	2 453 483,76	0,77
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 7,625 % PERP	USD	1 000 000	873 919,70	0,28
Chili			**360 645,41**	**0,11**
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7,95 % PERP	USD	400 000	360 645,41	0,11
Colombie			**4 612 005,25**	**1,46**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT COLOMBIEN 7,5 % 02-02-34	USD	5 186 000	4 612 005,25	1,46
République tchèque			**5 961 905,68**	**1,88**
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,5 % 24-04-40	CZK	109 530 000	2 984 819,37	0,94
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,95 % 30-07-37	CZK	94 950 000	2 977 086,31	0,94
Équateur			**4 030 066,12**	**1,27**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE L'ÉQUATEUR 6,9 % 31/07/35	USD	5 367 952	4 030 066,12	1,27
Égypte			**10 170 549,05**	**3.21**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN À 7,5	USD	5 948 000	4 430 347,13	1,40
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN À	USD	5 599 000	5 073 782,38	1,60
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN	USD	782 000	666 419,54	0,21
Le Salvador			**358 975,25**	**0,11**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DU SALVADOR À 7,1246 % ÉCHÉANCE 20-01-50	USD	457 000	358 975,25	0,11
Hongrie			**16 712 319,03**	**5,27**
BANQUE HONGROISE DE DÉVELOPPEMENT 6,5 % 29-06-28	USD	2 400 000	2 130 430,42	0,67
OBLIGATION D'ÉTAT HONGROISE 3,0 % 30/08/2021	HUF	2 746 920 000	6 222 746,11	1,96
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT HONGROIS 4,5 %	EUR	5 200 000	5 253 170,00	1,66
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT HONGROIS 5,375 % 12-09-33	EUR	2 900 000	3 105 972,50	0,98
Indonésie			**1 830 357,70**	**0,58**
OBLIGATION D'ÉTAT INDONÉSIENNE 6,875 % 15-04-29	IDR	34 221 000 000	1 830 357,70	0,58
Côte d'Ivoire			**10 004 597,07**	**3.16**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE À 6,875 % ÉCHÉANT LE 17 OCTOBRE 2040	EUR	10 218 000	10 004 597,07	3.16
Mexique			**10 071 407,04**	**3.18**
PEMEX 4,75 18-29 24/05A	EUR	10 001 000	10 071 407,04	3.18
Pérou			**7 754 293,55**	**2 h 45**
OBLIGATION D'ÉTAT DU PÉROU 6,85 % 12-08-35	PEN	11 400 000	3 110 896,38	0,98
OBLIGATION D'ÉTAT DU PÉROU 7,6 % 12-08-39	PEN	16 793 000	4 643 397,17	1,47

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Pologne			**16 030 834,70**	**5,06**
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE 2,0 % 25-08-26	PLN	69 193 000	16 030 834,70	5,06
Roumanie			**8 557 947,41**	**2,70**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,0 % 14-04-33	EUR	1 553 000	1 263 971,17	0,40
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN À	EUR	1 768 000	1 764 030,84	0,56
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN À	EUR	6 034 000	3 988 715,36	1,26
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN À TAUX FIXE 7,25 % ÉCHÉANT LE 30-MAI-32	EUR	1 111 000	1 100 151,09	0,35
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75 % 29/10/2007	EUR	430 000	441 078,95	0,14
Saint-Marin			**1 537 955,52**	**0,49**
OBLIGATION D'ÉTAT DE SAINT-MARIN 6,5 % 27/01/2019	EUR	1 500 000	1 537 955,52	0,49
Afrique du Sud			**16 411 684,83**	**5.18**
OBLIGATION D'ÉTAT SUD-AFRICAINE 9,0 % 31-01-40	ZAR	261 560 952	13 491 599,55	4,26
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN 5,875 % 22-06-30	USD	2 533 000	1 824 074,88	0,58
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN 7,1 % 19-11-36	USD	1 200 000	1 096 010,40	0,35
Turquie			**287 542,64**	**0,09**
TURK EKONOMI BANKASI AS 9,375 % 17-01-34	USD	316 000	287 542,64	0,09
Ukraine			**2 078 845,42**	**0,66**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT UKRAINIEN 4,5 % 01-02-24	USD	4 000 000	2 078 845,42	0,66
Royaume-Uni			**608 371,59**	**0,19**
SCC POWER 4,0 % 17-05-32	USD	12 250	2 708,00	0,00
SCC POWER 8,0 % 31-12-28	USD	1 147 978	605 663,59	0,19
États-Unis d'Amérique			**2 369 609,24**	**0,75**
BBVA BANCOMER SATEXAS 8,125 % 01/08/39	USD	1 774 000	1 636 333,55	0,52
SIERRACOL ENERGIE ANDINA LLC 6,0 % 28/06/2015	USD	911 000	733 275,69	0,23
Zambie			**1 236 880,01**	**0,39**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA ZAMBIE À 5,75 % ÉCHÉANT LE 30-JUIN-2033	USD	1 474 117	1 236 880,01	0,39
Portefeuille titres			**270 967 876,26**	**85,51**

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
Taiwan	9,50
Corée du Sud	9,26
Chine	7,67
Brésil	5,53
Hongrie	5,27
Afrique du Sud	5.18
Pologne	5,06
Inde	4,44
Mexique	4,43
Égypte	3.21
Côte d'Ivoire	3.16
Roumanie	2,70
Pérou	2 h 45
Îles Caïmans	1,93
République tchèque	1,88
Colombie	1,46
Hong Kong	1,42
Argentine	1,34
Indonésie	1,32
Équateur	1,27
Uruguay	1,07
Singapour	1,03
Pays-Bas	0,90
États-Unis d'Amérique	0,75
Ukraine	0,66
Saint-Marin	0,49
Angola	0,49
Zambie	0,39
Arménie	0,34
Kazakhstan	0,23
Royaume-Uni	0,19
Malaisie	0,18
Le Salvador	0,11
Chili	0,11
Turquie	0,09
Total	**85,51**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Obligations émises par les États, les provinces et les	36,94
Électronique et semi-conducteurs	14 h 07
Internet et services Internet	5,81
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	4.17
Services aux collectivités	3,96
Banques et autres établissements financiers de la	3,63
Pétrole	3,55
Véhicules routiers	2,44
Produits chimiques	2,25
Agences immobilières	1,96
Fournitures de bureau et matériel informatique	1,93
Construction de machines et d'appareils	1,02
Services divers	0,75
Autre	0,67
Textiles et vêtements	0,58
Inconnu	0,57
Commerce de détail et grands magasins	0,46
Génie électrique et électronique	0,34
Assurance	0,23
Santé et services sociaux	0,18
Total	**85,51**

Carmignac Portfolio Emergents

Carmignac Portfolio Emergents

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**557 890 799,58**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	486 973 027,06
Prix de revient		*429 612 975,58*
Encaisse bancaire et liquidités		50 382 855,60
Créances liées à des placements cédés		19 600 651,46
Créances sur les abonnements		521 446,83
Plus-value latente nette sur les contrats de change à terme	2,8	62 934,45
Dividendes à recevoir sur le portefeuille titres		349 884,18
Passif		**6 015 178,41**
Découverts bancaires		3 937 944,72
À payer lors des rachats		150 828,48
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats à terme financiers	2,9	8 127,21
Dépenses à payer	11	569 599,00
Autres passifs	10	1 348 679,00
Valeur liquidative		**551 875 621,17**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Emergents

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		**10 636 878,09** 10
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		241 041,36 379
Autres revenus		263,68 16 573,05
Dépenses		**5 831 593,81**
Commissions de gestion	4	3 949 646,83
Frais d'exploitation et de mise en place	3	909 852,57
Commission de performance	5	52,70
Frais de dépôt		136 916,00
Frais de transaction	2.14	368 706,69
Taxe d'abonnement	6	177 242,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		22 965,02
Autres dépenses	12	266 212,00
Résultat net des placements		**4 805 284,28**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	23 633 042,30
- contrats de change à terme	2,8	552 510,17
- contrats à terme financiers	2,9	-11 630,98
- swaps	2.11	-68,88
- marché des changes	2,5	-7 486 492,19
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**21 492 644,70**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	69 733 835,87
- contrats de change à terme	2,8	-780 408,79
- contrats à terme financiers	2,9	71 578,25
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**90 517 650,03**
Dividendes versés	7	-39 144,99
Souscriptions de parts de capitalisation		202 390 099,86
Souscriptions de parts de distribution		507 857,87
Rachats d'actions de capitalisation		-115 654 322,31
Rachats d'actions de distribution		-373 892,73
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**177 348 247,73**
Actif net au début de l'exercice		**374 527 373,44**
Actif net à la fin de l'exercice		**551 875 621,17**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Emergents

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**551 875 621,17**	**374 527 373,44**	**348 278 590,35**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		308 235	237 169	215 997
Valeur liquidative par part	EUR	179,50	146,15	139,44
Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		29 086	27 693	26 621
Valeur liquidative par part	EUR	98,20	81,46	78,88
Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation				
Nombre de parts		-	3 303	3 558
Valeur liquidative par part	CHF	-	136,11	133,11
Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		10 483	6 638	6 415
Valeur liquidative par part	USD	208,66	166,86	156,97
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		1 313 043	1 111 563	939 301
Valeur liquidative par part	EUR	219,54	177,60	168,36
Catégorie F CHF couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		101 297	49 975	35 764
Valeur liquidative par part	CHF	198,98	164,76	160,07
Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		22 468	24 150	5 150
Valeur liquidative par part	USD	255,81	203,24	190,26
Catégorie FW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		164 800	122 687	145 081
Valeur liquidative par part	EUR	188,55	152,83	145,12
Catégorie FW GBP - Capitalisation				
Nombre de parts		64 178	71 897	119 166
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	254,43	195,28	194,34
Catégorie I EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		200	43 884	93 799
Valeur liquidative par part	EUR	123,20	99,47	94,10
Catégorie IW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		1 024 456	846 916	976 436
Valeur liquidative par part	EUR	124,14	100,38	95,09
Catégorie X EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		200	200	-
Valeur liquidative par part	EUR	126,30	102,99	-

Carmignac Portfolio Emergents

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**486 973 027,06**	**88,24**
Actions			**475 741 896,16**	**86,20**
Brésil			**31 477 785,47**	**5,70**
AXIA ENERGIA	BRL	1 573 617	12 374 839,78	2,24
AXIA ENERGIA-PR B	BRL	889 849	7 247 989,28	1,31
AXIA ENERGIA-PR C	BRL	647 492	4 941 934,37	0,90
EQUATORIAL SA - ORD	BRL	890 394	5 326 564,17	0,97
HAPVIDA PARTICIPACOES E INVE	BRL	693 141	1 586 457,87	0,29
Îles Caïmans			**6 095 053,00**	**1.10**
HORIZON ROBOTICS INC	HKD	6 433 800	6 095 053,00	1.10
Chine			**94 505 790,22**	**17**
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	800 478	7 053 537,56	1,28
AMPEREX TECHN-A CONTEMPORAIN	CNY	317 100	14 189 667,18	2,57
DIDI GLOBAL INC	USD	4 826 955	21 700 644,90	3,93
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	1 739 571	4 620 435,15	0,84
H WORLD GROUP LTD - ADR	USD	139 201	5 576 573,76	1.01
KE HOLDINGS INC - CL A	HKD	777 733	3 530 780,03	0,64
MINISO GROUP HOLDING LTD	HKD	878 731	3 499 043,72	0,63
NEW ORIENTAL ÉDUCATION & TEC	HKD	1 016 630	4 697 630,67	0,85
NOUVEAU ORIENTAL EDUCATIO-SP ADR	USD	101 329	4 747 869,10	0,86
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	116 660	7 644 354,74	1,39
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	1 144 923	17 245 253,41	3.12
Hong Kong			**14 788 558,96**	**2,68**
HONG KONG EXCHANGES & CLEAR	HKD	331 665	14 788 558,96	2,68
Inde			**74 447 088,34**	**13 h 49**
BRAINBEES SOLUTIONS S.A.S.	INR	1 213 937	3 299 377,79	0,60
DABUR INDIA LTD	INR	1 255 498	5 989 727,94	1,09
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	INR	4 481 807	18 482 772,63	3,35
FINANCE D'ENTREPRISE CINQ ÉTOILES L	INR	259 576	1 341 050,72	0,24
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	INR	710 983	13 215 564,06	2,39
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	785 093	16 370 661,51	2,97
NEXUS SELECT TRUST	INR	6 554 262	9 611 076,81	1,74
PB FINTECH S.A.	INR	354 842	6 136 856,88	1.11
Indonésie			**10 422 057,76**	**1,89**
BANK CENTRAL ASIA TBK PT	IDR	25 276 174	10 422 057,76	1,89
Kazakhstan			**4 302 022,94**	**0,78**
JSC KASPI.KZ ADR	USD	64 668	4 302 022,94	0,78
Malaisie			**11 988 213,26**	**2.17**
IHH HEALTHCARE BHD	MYR	6 529 740	11 988 213,26	2.17
Mexique			**31 077 605,46**	**5,63**
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE VESTA-ADR	USD	236 669	6 144 184,78	1.11
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE VESTA SAB	MXN	1 273 068	3 321 327,43	0,60
GROUPE FINANCIER BANORTE-O	MXN	2 733 689	21 612 093,25	3,92
Pays-Bas			**17 489 967,60**	**3.17**
PROSUS NV	EUR	330 936	17 489 967,60	3.17
Russie			**-**	**0,00**
BOURSE DE MOSCOU MICEX-RTS PJ	RUB	3 871 854	-	0,00

Carmignac Portfolio Emergents

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Singapour			**14 933 114,25**	**2,71**
SEA LTD-ADR	USD	137 479	14 933 114,25	2,71
Corée du Sud			**68 932 646,68**	**12 h 49**
HYUNDAI MOTOR CO	KRW	95 384	16 716 191,82	3,03
HYUNDAI MOTOR CO LTD PREF 2 NVTG	KRW	27 573	3 463 219,94	0,63
HYUNDAI MOTOR CO LTD ACTION PRIVILÉGIÉE NVTG	KRW	14 093	1 715 962,49	0,31
LG CHEM LTD	KRW	29 604	5 826 821,94	1,06
LG CHEM LTD - ACTIONS PRIVILÉGIÉES	KRW	24 135	2 369 485,49	0,43
SK HYNIX INC	KRW	100 942	38 840 965,00	7,04
Taiwan			**82 108 565,46**	**14,88**
COMPOSANTS ESSENTIELS EN ASIE	TWD	245 693	10 053 613,37	1,82
ELITE MATÉRIAUX CO LTD	TWD	265 004	11 813 287,70	2.14
LITE-ON TECHNOLOGY CORP	TWD	1 972 626	8 740 070,97	1,58
FABRICANT DE SEMI-CONDUCTEURS TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	1 226 130	51 501 593,42	9,33
Uruguay			**13 173 426,76**	**2,39**
MERCADOLIBRE INC	USD	7 681	13 173 426,76	2,39
Parts/actions de fonds d'investissement			**11 231 130,90**	**2,04**
France			**11 231 130,90**	**2,04**
CARMIGNAC EMERGENTS Z EUR ACC	EUR	915	11 231 130,90	2,04
Portefeuille titres			**486 973 027,06**	**88,24**

Carmignac Portfolio Emergents

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
Chine	17 décembre
Taiwan	14,88
Inde	13 h 49
Corée du Sud	12 h 49
Brésil	5,70
Mexique	5,63
Pays-Bas	3.17
Singapour	2,71
Hong Kong	2,68
Uruguay	2,39
Malaisie	2.17
France	2,04
Indonésie	1,89
Îles Caïmans	1.10
Kazakhstan	0,78
Russie	0,00
Total	**88,24**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Électronique et semi-conducteurs	16 h 37
Internet et services Internet	13 h 58
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	8,86
Banques et autres établissements financiers de la	8,48
Agences immobilières	5,70
Services aux collectivités	5,42
Génie électrique et électronique	4,80
Véhicules routiers	3,97
Construction de machines et d'appareils	3,68
Services divers	2,82
Assurance	2,68
Santé et services sociaux	2.17
Fonds d'investissement	2,03
Fournitures de bureau et matériel informatique	1,58
Produits chimiques	1,49
Textiles et vêtements	1,28
Commerce de détail et grands magasins	1,23
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	1,09
Hôtels et restaurants	1.01
Total	**88,24**

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**740 666 541,69**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	686 283 231,31
Prix de revient		*641 428 471,66*
Options (positions acheteuses) à leur valeur de marché	2.7	3 430 126,48
Options acquises au prix d'achat		*5 548 206,39*
Encaisse bancaire et liquidités		49 624 782,19
Créances liées à des placements cédés		244 871,18
Créances sur les abonnements		821 312,61
Créances sur les CFD		40 109,99
Créance sur swaps		25 635,45
Intérêts à recevoir sur les swaps		196 472,48
Passif		**23 237 040,19**
Options (positions courtes) à leur valeur de marché	2.7	2 009 193,33
Options vendues au prix d'acquisition		*3 176 186,67*
Découverts bancaires		4 653 600,69
À payer lors des rachats		394 739,32
Montant à payer au titre des swaps		1 022,30
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2,8	81 727,01
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats à terme financiers	2,9	245 470,09
Dépréciation nette non réalisée sur les CFD	2.10	999 216,47
Dépréciation nette non réalisée sur les swaps	2.11	565 903,36
Dividendes payables sur les CFD		260 549,15
Intérêts à payer sur les swaps		131 599,72
Dépenses à payer	11	13 894 018,75
Valeur liquidative		**717 429 501,50**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**30 387 837,02**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		6 887 323,95
Dividendes perçus sur les CFD		1 800 486,98
Intérêts sur les obligations et les instruments du marché monétaire, nets		4 517 435,41
Intérêts perçus sur les CFD		2 921 305,75
Intérêts perçus sur les swaps		12 802 542,22
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		1 381 227,32
Autres revenus		77 515,39
Dépenses		**44 235 194,52**
Commissions de gestion	4	7 538 423,07
Frais d'exploitation et de mise en place	3	1 533 476,50
Commission de performance	5	12 535 028,64
Frais de dépôt		85 786,00
Frais de transaction	2.14	6 310 870,98
Taxe d'abonnement	6	292 544,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		838 818,31
Dividendes versés sur les CFD		3 987 402,49
Intérêts versés sur les CFD		4 927 738,60
Intérêts versés sur les swaps		4 892 458,80
Frais bancaires		7 685,58
Autres dépenses	12	1 284 961,55
Résultat net des placements		**-13 847 357,50**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	39 258 841,38
- options	2.7	-445 989,96
- contrats de change à terme	2,8	2 582 469,02
- contrats à terme financiers	2,9	-22 126 660,09
- CFD	2.10	49 607 271,37
- swaps	2.11	-13 708 614,14
- marché des changes	2,5	-1 859 217,48
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**39 460 742,60**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	7 205 109,08
- options	2.7	-1 534 063,70
- contrats de change à terme	2,8	476 772,43
- contrats à terme financiers	2,9	-1 553 730,26
- CFD	2.10	-203 356,01
- swaps	2.11	-565 903,36
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**43 285 570,78**
Souscriptions de parts de capitalisation		274 420 753,49
Souscriptions de parts de distribution		20 000,00
Rachats d'actions de capitalisation		-161 093 729,37
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**156 632 594,90**
Actif net au début de l'exercice		**560 796 906,60**
Actif net à la fin de l'exercice		**717 429 501,50**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**717 429 501,50**	**560 796 906,60**	**560 215 785,59**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		1 765 113	1 595 127	2 063 955
Valeur liquidative par part	EUR	186,60	173,13	147,46
Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation				
Nombre de parts		6 276	-	-
Valeur liquidative par part	CHF	102,81	-	-
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		145 046	119 401	130 798
Valeur liquidative par part	EUR	175,13	163,52	139,66
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		1 220 303	1 101 172	1 365 956
Valeur liquidative par part	EUR	189,57	175,05	148,40
Catégorie F EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		200	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	100,31	-	-
Catégorie F CHF couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		23 832	15 054	12 031
Valeur liquidative par part	CHF	172,31	162,45	140,10
Catégorie F couverte en livres sterling - Capitalisation				
Nombre de parts		20 440	22 111	29 206
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	205,62	187,03	158,23
Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		125 570	129 653	184 549
Valeur liquidative par part	USD	216,38	196,95	166,06
Catégorie X EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		892 440	394 264	-
Valeur liquidative par part	EUR	110,10	101,65	-

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**394 496 461,31**	**54,99**
Actions			**394 496 461,31**	**54,99**
Belgique			**22 335 106,25**	**3.11**
KBC GROUP NV	EUR	200 765	22 335 106,25	3.11
France			**29 636 070,10**	**4.13**
KERING	EUR	12 453	3 748 353,00	0,52
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	76 078	17 870 722,20	2,49
TRIGANO SA	EUR	45 733	8 016 994,90	1.12
Allemagne			**127 255 980,46**	**17,74**
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	1 387 395	67 954 607,10	9,47
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	103 646	3 910 563,58	0,55
SCHALTBAU HOLDING AG	EUR	69 849	4 784 656,50	0,67
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	1 126 584	50 606 153,28	7,05
Italie			**65 964 489,41**	**9.19**
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA	EUR	4 952 279	45 214 307,27	18 h 30
PRADA S.P.A.	HKD	4 215 192	20 750 182,14	2,89
Pays-Bas			**131 379 878,23**	**18 h 31**
ADYEN NV	EUR	42 418	58 324 750,00	8.13
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	16 692	8 639 779,20	1,20
ASML HOLDING NV	EUR	21 167	19 503 273,80	2,72
ASR NEDERLAND NV	EUR	491 914	29 819 826,68	4.16
BE INDUSTRIES DES SEMI-CONDUCTEURS	EUR	28 120	3 761 050,00	0,52
PROSUS NV	EUR	214 403	11 331 198,55	1,58
Suisse			**16 002 961,26**	**2.23**
CIE FINANCIÈRE RICHEMO - A REG	CHF	86 549	16 002 961,26	2.23
États-Unis d'Amérique			**1 921 975,60**	**0,27**
CLEARSIDE BIOMEDICAL INC	USD	0	0,00	0,00
PELOTON INTERAC - SHS ENREGISTRÉ -A-	USD	366 439	1 921 975,60	0,27
Instruments du marché monétaire			**291 786 770,00**	**40,67**
Marché des bons du Trésor			**291 786 770,00**	**40,67**
Belgique			**99 525 050,00**	**13,87**
BON DU TRÉSOR BELGE ZCP 26/04/09	EUR	30 000 000	29 844 600,00	4.16
BON DU TRÉSOR BELGE ZCP 12-02-26	EUR	35 000 000	34 929 510,00	4,87
BON DU TRÉSOR BELGE ZCP 14-05-26	EUR	35 000 000	34 750 940,00	4,84
France			**112 711 320,00**	**15,71**
BON DU TRÉSOR FRANÇAIS BTF ZCP 09-09-26	EUR	30 000 000	29 569 800,00	4.12
BON DU TRÉSOR FRANÇAIS BTF ZCP 15-07-26	EUR	42 000 000	41 535 060,00	5,79
BON DU TRÉSOR FRANÇAIS BTF ZCP 26/06/17	EUR	42 000 000	41 606 460,00	5,80
Allemagne			**79 550 400,00**	**11**
BON DU TRÉSOR ALLEMAND ZCP 18-02-26	EUR	20 000 000	19 949 800,00	2,78
BON DU TRÉSOR ALLEMAND ZCP 26/03/18	EUR	40 000 000	39 841 200,00	5,55
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE ZCP 26/08/19	EUR	20 000 000	19 759 400,00	2,75
Portefeuille titres			**686 283 231,31**	**95,66**

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
Allemagne	28,83
France	19,84
Pays-Bas	18 h 31
Belgique	16,99
Italie	9.19
Suisse	2.23
États-Unis d'Amérique	0,27
Total	**95,66**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Obligations émises par les États, les provinces et les	40,67
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	16 h 53
Banques et autres établissements financiers de la	14 h 43
Électronique et semi-conducteurs	4,99
Assurance	4.16
Génie électrique et électronique	3.16
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	3.11
Textiles et vêtements	2,89
Horlogerie et bijouterie	2.23
Internet et services Internet	1,85
Hôtels et restaurants	1.12
Commerce de détail et grands magasins	0,52
Total	**95,66**

Carmignac Portfolio Investissement

Carmignac Portfolio Investissement

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**277 632 716,09**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	263 907 449,46
Prix de revient		*221 888 903,02*
Options (positions acheteuses) à leur valeur de marché	2.7	299 091,49
Options acquises au prix d'achat		*477 500,24*
Encaisse bancaire et liquidités		7 264 392,64
Créances liées à des placements cédés		4 484 004,56
Créances sur les abonnements		1 550 060,03
Plus-value latente nette sur les contrats de change à terme	2,8	2 103,41
Dividendes à recevoir sur le portefeuille titres		123 290,01
Dividendes à recevoir sur les CFD		2 324,49
Passif		**4 602 700,44**
Découverts bancaires		578 534,32
À payer lors des rachats		153 735,00
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats à terme financiers	2,9	50 278,85
Dépréciation nette non réalisée sur les CFD	2.10	48 577,63
Dépenses à payer	11	3 765 310,64
Autres passifs	10	6 264,00
Valeur liquidative		**273 030 015,65**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Investissement

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**1 996 882,30**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		1 850 520,86
Dividendes perçus sur les CFD		4 088,82
Intérêts perçus sur les CFD		28 783,82
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		107 862,95
Autres revenus		5 625,85
Dépenses		**7 177 584,00**
Commissions de gestion	4	2 660 393,23
Frais d'exploitation et de mise en place	3	529 338,18
Commission de performance	5	3 443 103,66
Frais de dépôt		61 526,00
Frais de transaction	2.14	249 706,23
Taxe d'abonnement	6	120 744,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		18 009,20
Dividendes versés sur les CFD		5 631,88
Intérêts versés sur les CFD		609,94
Autres dépenses	12	88 521,68
Résultat net des placements		**-5 180 701,70**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	42 091 239,20
- options	2.7	116 524,69
- contrats de change à terme	2,8	-124 534,89
- contrats à terme financiers	2,9	682 041,87
- CFD	2.10	25 718,39
- swaps	2.11	-16,10
- marché des changes	2,5	-6 647 579,41
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**30 962 692,05**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	10 468 136,63
- options	2.7	-74 917,99
- contrats de change à terme	2,8	-18 122,66
- contrats à terme financiers	2,9	-50 278,85
- CFD	2.10	-214 302,78
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**41 073 206,40**
Souscriptions de parts de capitalisation		82 090 875,41
Rachats d'actions de capitalisation		-73 664 901,87
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**49 499 179,94**
Actif net au début de l'exercice		**223 530 835,71**
Actif net à la fin de l'exercice		**273 030 015,65**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**273 030 015,65**	**223 530 835,71**	**247 569 687,85**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		431 666	434 263	431 244
Valeur liquidative par part	EUR	230,13	195,75	155,97
Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		-	-	1 566
Valeur liquidative par part	EUR	-	-	151,34
Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		5 704	5 075	4 878
Valeur liquidative par part	USD	268,05	227,35	179,36
Catégorie AW-R EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		200	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	111,04	-	-
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		28 472	20 244	17 681
Valeur liquidative par part	EUR	213,98	182,29	146,35
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		583 405	552 318	921 174
Valeur liquidative par part	EUR	284,93	242.11	191,81
Catégorie FW-R EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		200	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	111,10	-	-
Catégorie I EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		20	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	1 034,93	-	-

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination		Quantité/ Devise	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**263 907 449,46**	**96,66**
Actions			**261 182 883,28**	**95,66**
Australie			**5 186 491,99**	**1,90**
ATLASSIAN CORP - CL A	USD	37 568	5 186 491,99	1,90
Canada			**760 852,31**	**0,28**
LULULEMON ATHLETICA INC	USD	4 300	760 852,31	0,28
Îles Caïmans			**397 866,62**	**0,15**
HORIZON ROBOTICS INC	HKD	419 979	397 866,62	0,15
Chine			**4 801 066,45**	**1,76**
DIDI GLOBAL INC	USD	310 000	1 393 673,63	0,51
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	52 000	3 407 392,82	1,25
Danemark			**7 852 450,50**	**2,88**
DSV A/S	DKK	7 433	1 607 215,83	0,59
GENMAB A/S	DKK	3 303	896 395,90	0,33
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	90 000	3 919 199,36	1,44
NOVO-NORDISK A/S - ADR	USD	33 000	1 429 639,41	0,52
France			**6 049 080,00**	**2.22**
HERMES INTERNATIONAL	EUR	850	1 803 700,00	0,66
MICHELIN (CGDE)	EUR	26 000	736 060,00	0,27
SAFRAN SA	EUR	11 800	3 509 320,00	1,29
Allemagne			**3 515 505,00**	**1,29**
SIEMENS AG-REG	EUR	14 700	3 515 505,00	1,29
Grèce			**837 000,00**	**0,31**
JUMBO SA	EUR	30 000	837 000,00	0,31
Inde			**563 000,64**	**0,21**
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	27 000	563 000,64	0,21
Irlande			**3 426 710,38**	**1,26**
ACCENTURE PLC - CL A	USD	15 000	3 426 710,38	1,26
Italie			**3 714 340,00**	**1,36**
PRYSMIAN SPA	EUR	43 000	3 714 340,00	1,36
Japon			**1 601 333,11**	**0,59**
DAIICHI SANKYO CO., LTD.	Yen	88 049	1 601 333,11	0,59
Mexique			**474 350,08**	**0,17**
GROUPE FINANCIER BANORTE-O	MXN	60 000	474 350,08	0,17
Pays-Bas			**7 039 245,36**	**2,58**
AIRBUS SE	EUR	14 590	2 894 656,00	1,06
EURONEXT NV	EUR	7 000	896 000,00	0,33
IMCD NV	EUR	42 004	3 248 589,36	1,19
Pologne			**741 999,81**	**0,27**
ALLEGRO.EU SA	PLN	101 000	741 999,81	0,27
Corée du Sud			**12 586 890,47**	**4,61**
HUGEL S.A.	KRW	5 000	681 205,35	0,25
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	12 000	850 427,99	0,31
SK HYNIX INC	KRW	28 731	11 055 257,13	4,05

Carmignac Portfolio Investissement

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Espagne			**1 162 900,00**	**0,43**
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	58 000	1 162 900,00	0,43
Suède			**609 240,79**	**0,22**
HEXPOL AB	SEK	75 000	609 240,79	0,22
Suisse			**7 170 223,15**	**2,63**
ALCON INC	CHF	13 000	884 083,83	0,32
UBS GROUP AG - REGISTRE	CHF	158 259	6 286 139,32	14 h 30
Taiwan			**42 129 211,11**	**15 h 43**
ALL RING TECH CO LTD	TWD	60 000	591 841,05	0,22
COMPOSANTS ESSENTIELS EN ASIE	TWD	53 276	2 180 022,65	0,80
CHICONY ELECTRONICS CO LTD	TWD	140 000	443 880,79	0,16
ELITE MATÉRIAUX CO LTD	TWD	42 000	1 872 266,39	0,69
GETAC HOLDINGS CORP	TWD	202 000	640 456,56	0,23
GUDENG PRÉCISION INDUSTRIELLE	TWD	125 000	1 205 903,24	0,44
INNODISK CORP	TWD	40 042	625 015,37	0,23
LOTES CO LTD	TWD	87 000	3 053 103,10	1.12
MEDIATEK INC	TWD	64 000	2 480 095,82	0,91
POYA INTERNATIONAL CO LTD	TWD	47 979	571 429,32	0,21
SIMPLO TECHNOLOGY CO LTD	TWD	58 000	564 254,32	0,21
SINBON ELECTRONICS CO LTD	TWD	230 000	1 199 805,97	0,44
TAIWAN SAKURA CORP	TWD	200 000	453 636,41	0,17
FABRICANT DE SEMI-CONDUCTEURS TAIWAN	TWD	613 000	25 748 066,49	9 h 43
TONG YANG INDUSTRY	TWD	190 000	499 433,63	0,18
Royaume-Uni			**1 601 739,49**	**0,59**
BAE SYSTEMS PLC	LIVRE STERLING	50 406	989 473,56	0,36
WISE PLC - A	LIVRE STERLING	60 000	612 265,93	0,22
États-Unis d'Amérique			**144 845 226,12**	**53,05**
AIRBNB INC - CATÉGORIE A	USD	14 500	1 675 626,89	0,61
ALIGN TECHNOLOGY INC	USD	11 000	1 462 514,37	0,54
ALPHABET INC - CL A	USD	41 600	11 086 721,44	4,06
AMAZON.COM INC	USD	45 700	8 981 628,85	3,29
AMPHENOL CORP-CL A	USD	31 500	3 624 598,75	1,33
ARISTA NETWORKS INC	USD	30 000	3 347 013,50	1,23
BLOCK INC	USD	117 100	6 489 879,52	2,38
BROADCOM INC	USD	3 000	884 073,40	0,32
CENCORA INC	USD	24 620	7 080 254,59	2,59
COLGATE-PALMOLIVE S.A.	USD	20 000	1 345 651,16	0,49
DOXIMITY INC - CATÉGORIE A	USD	100 000	3 770 275,45	1,38
EQUIFAX INC	USD	18 000	3 325 505,56	1,22
GITLAB INC - CL A	USD	60 000	1 917 323,00	0,70
GLOBE LIFE INC	USD	15 000	1 786 282,94	0,65
ÉCHANGES INTERCONTINENTAUX EN	USD	37 000	5 102 405,38	1,87
KEYSIGHT TECHNOLOGIES À	USD	10 000	1 730 086,42	0,63
LANTHEUS HOLDINGS INC	USD	62 000	3 513 218,95	1,29
MASTERCARD INC - A	USD	7 500	3 645 621,35	1,34
MCKESSON CORP	USD	10 420	7 277 808,17	2,67
META PLATFORMS INC - CATÉGORIE A	USD	1 500	843 062,71	0,31
MICROSOFT CORP	USD	24 880	10 245 191,88	3,75
NETFLIX INC	USD	9 000	718 498,02	0,26
NEUROCRINE BIOSCIENCES INC	USD	3 600	434 746,48	0,16
NVIDIA CORP	USD	101 000	16 038 571,25	5,87

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
OWENS CORNING	USD	5 800	552 665,50	0,20
REGENERON PHARMACEUTICALS	USD	1 200	788 661,93	0,29
S&P GLOBAL INC	USD	21 500	9 566 763,17	3,50
SALESFORCE INC	USD	27 200	6 135 256,50	2,25
SERVICENOW INC	USD	44 000	5 739 163,01	2.10
SLB S.A.	USD	105 400	3 444 379,92	1,26
SPROUTS FARMERS MARKET S.A.S.	USD	30 000	2 035 080,25	0,75
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	4 000	1 973 519,52	0,72
TRADEWEB MARKETS INC - ACTIONS DE CATÉGORIE	USD	70 900	6 492 048,19	2,38
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	4 640	1 791 128,10	0,66
Uruguay			**4 116 159,90**	**1,51**
MERCADOLIBRE INC	USD	2 400	4 116 159,90	1,51
Parts/actions de fonds d'investissement			**2 724 566,18**	**1,00**
France			**2 724 566,18**	**1,00**
CARMIGNAC INVESTIS PARTIE Z2	EUR	266	2 724 566,18	1,00
Portefeuille titres			**263 907 449,46**	**96,66**

Carmignac Portfolio Investissement

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	53,05
Taiwan	15 h 43
Corée du Sud	4,61
France	3.21
Danemark	2,88
Suisse	2,63
Pays-Bas	2,58
Australie	1,90
Chine	1,76
Uruguay	1,51
Italie	1,36
Allemagne	1,29
Irlande	1,25
Royaume-Uni	0,59
Japon	0,59
Espagne	0,42
Grèce	0,31
Canada	0,28
Pologne	0,27
Suède	0,22
Inde	0,21
Mexique	0,17
Îles Caïmans	0,14
Total	**96,66**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Internet et services Internet	23 h 59
Électronique et semi-conducteurs	23 août
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	8 h 59
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	5,96
Génie électrique et électronique	5.10
Établissements non classables/non classés	4,62
Commerce de détail et grands magasins	4 h 31
Banques et autres établissements financiers de la	4,24
Services divers	3,86
Industrie aéronautique et spatiale	2,71
Biotechnologie	1,43
Pétrole	1,26
Divers biens d'équipement	1,19
Fonds d'investissement	1,00
Textiles et vêtements	0,94
Biens de consommation divers	0,80
Fournitures de bureau et matériel informatique	0,79
Assurance	0,65
Transports	0,59
Construction de machines et d'appareils	0,58
Inconnu	0,37
Santé et services sociaux	0,32
Pneus et caoutchouc	0,27
Produits chimiques	0,21
Matériaux de construction et commerce	0,20
Total	**96,66**

Carmignac Portfolio Patrimoine

Carmignac Portfolio Patrimoine

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**1 800 243 337,34**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	1 537 216 983,25
Prix de revient		*1 427 835 467,89*
Options (positions acheteuses) à leur valeur de marché	2.7	2 920 478,48
Options acquises au prix d'achat		*8 644 047,23*
Encaisse bancaire et liquidités		137 045 168,59
Créances liées à des placements cédés		13 922 424,88
Créances sur les abonnements		10 560 604,88
Créances sur les CFD		18 061,39
Plus-value latente nette sur les contrats de change à terme	2,8	955 369,03
Plus-value latente nette sur les contrats à terme financiers	2,9	3 016 559,97
Plus-value latente nette sur les CFD	2.10	162 184,30
Plus-value latente nette sur les swaps	2.11	37 090 661,75
Dividendes à recevoir sur le portefeuille titres		478 595,00
Intérêts à recevoir sur le portefeuille titres		8 286 265,26
Intérêts à recevoir sur les swaps		48 569 980,56
Passif		**135 041 043,52**
Options (positions courtes) à leur valeur de marché	2.7	1 037 459,33
Options vendues au prix d'acquisition		*1 979 110,00*
Découverts bancaires		11 601 459,69
À payer lors des rachats		335 227,60
Dividendes payables sur les CFD		8 035,50
Intérêts à payer sur les swaps		113 665 353,93
Dépenses à payer	11	8 198 040,47
Autres passifs	10	195 467,00
Valeur liquidative		**1 665 202 293,82**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Patrimoine

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**122 313 451,00**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		6 401 532,02
Intérêts sur les obligations et les instruments du marché monétaire, nets		27 812 080,50
Intérêts perçus sur les CFD		226 931,88
Intérêts perçus sur les swaps		84 147 684,17
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		3 534 527,25
Autres revenus		190 695,18
Dépenses		**159 147 299,42**
Commissions de gestion	4	14 595 827,21
Frais d'exploitation et de mise en place	3	3 601 074,59
Commission de performance	5	6 435 414,83
Frais de dépôt		171 468,00
Frais de transaction	2.14	1 169 410,81
Taxe d'abonnement	6	770 366,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		452 682,18
Dividendes versés sur les CFD		246 489,85
Intérêts versés sur les CFD		34 510,82
Intérêts versés sur les swaps		131 304 459,74
Frais bancaires		2 623,33
Autres dépenses	12	362 972,06
Résultat net des placements		**-36 833 848,42**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	91 791 984,33
- options	2.7	-27 144 633,87
- contrats de change à terme	2,8	5 014 219,18
- contrats à terme financiers	2,9	33 240 898,65
- CFD	2.10	18 363 199,92
- swaps	2.11	20 954 943,53
- marché des changes	2,5	-17 104 460,69
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**88 282 302,63**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	56 138 501,71
- options	2.7	-2 333 086,02
- contrats de change à terme	2,8	3 719 746,54
- contrats à terme financiers	2,9	-4 159 027,47
- CFD	2.10	-3 428 993,59
- swaps	2.11	30 373 957,98
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**168 593 401,78**
Dividendes versés	7	-3 503 660,16
Souscriptions de parts de capitalisation		351 662 512,06
Souscriptions de parts de distribution		19 019 530,22
Rachats d'actions de capitalisation		-257 989 647,85
Rachats d'actions de distribution		-16 433 981,82
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**261 348 154,23**
Actif net au début de l'exercice		**1 403 854 139,59**
Actif net à la fin de l'exercice		**1 665 202 293,82**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Patrimoine

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**1 665 202 293,82**	**1 403 854 139,59**	**1 346 084 595,87**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		1 317 577	1 271 832	1 289 837
Valeur liquidative par part	EUR	124,44	111,30	104,15
Catégorie A EUR Minc - Distribution (mensuelle)				
Nombre de parts		893 697	842 454	905 158
Valeur liquidative par part	EUR	72,49	68,02	66,83
Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		23 090	30 924	51 267
Valeur liquidative par part	EUR	115,54	105,07	99,85
Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation				
Nombre de parts		4 358	26 230	5 060
Valeur liquidative par part	CHF	111,90	102,35	98,39
Fonds de classe A CHF Minc Hedged - Distribution (mensuelle)				
Nombre de parts		-	8 715	11 916
Valeur liquidative par part	CHF	-	61,43	62,00
Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		16 257	18 306	19 915
Valeur liquidative par part	USD	145,38	128,99	119,00
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		173 896	138 207	157 484
Valeur liquidative par part	EUR	118,54	106,44	100,10
Catégorie E EUR Minc - Distribution (mensuelle)				
Nombre de parts		118 274	107 443	120 200
Valeur liquidative par part	EUR	68,72	64,84	64,04
Catégorie E, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		7 025	6 901	6 772
Valeur liquidative par part	USD	151,97	135,09	125,25
Catégorie E USD Minc Hedged - Distribution (mensuelle)				
Nombre de parts		13 455	19 724	21 782
Valeur liquidative par part	USD	87,11	80,92	78,71
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		8 603 660	8 040 595	8 234 464
Valeur liquidative par part	EUR	148,75	132,71	123,36
Catégorie F EUR - Distribution (mensuelle)				
Nombre de parts		18 669	10 299	14 507
Valeur liquidative par part	EUR	77,85	72,64	70,88
Catégorie F EUR Minc - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		-	4 496	5 867
Valeur liquidative par part	EUR	-	108,17	102,13
Catégorie F CHF couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		769 267	770 613	770 613
Valeur liquidative par part	CHF	132,07	120,01	114,63
Catégorie F GBP - Capitalisation				
Nombre de parts		-	1 886	2 882
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	-	131,10	127,73
Catégorie F couverte en livres sterling - Capitalisation				
Nombre de parts		37 680	9 235	9 225
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	161,42	142,68	131,07
Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		21 961	21 750	20 433
Valeur liquidative par part	USD	172,16	152,38	139,66

Carmignac Portfolio Patrimoine

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**1 442 447 608,25**	**86,62**
Actions			**765 421 043,85**	**45,97**
Australie			**11 162 526,88**	**0,67**
ATLASSIAN CORP - CL A	USD	80 855	11 162 526,88	0,67
Brésil			**8 368 972,81**	**0,50**
ITAU UNIBANCO H-SPON PRF ADR	USD	1 372 757	8 368 972,81	0,50
Canada			**33 531 374,91**	**2.01**
AGNICO EAGLE MINES LTD	USD	50 905	7 348 056,24	0,44
ALAMOS GOLD INC - CATÉGORIE A	USD	54 163	1 779 223,07	0,11
FRANCO-NEVADA CORP	USD	44 507	7 855 090,43	0,47
G MINING VENTURE CORP	CAO	61 924	1 595 892,14	0,10
IVANHOE MINES LTD - CL A	CAO	495 915	4 808 518,01	0,29
ORLA MINING LTD	CAO	884 712	10 144 595,02	0,61
Chine			**17 928 712,33**	**1,08**
DIDI GLOBAL INC	USD	1 000 000	4 495 721,40	0,27
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	205 000	13 432 990,93	0,81
Danemark			**22 437 017,86**	**1,35**
DSV A/S	DKK	20 303	4 390 058,24	0,26
GENMAB A/S	DKK	9 606	2 606 957,02	0,16
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	270 000	11 757 598,07	0,71
NOVO-NORDISK A/S - ADR	USD	85 000	3 682 404,53	0,22
France			**24 760 669,39**	**1,49**
EMEIS SA	EUR	123 623	1 771 517,59	0,11
HERMES INTERNATIONAL	EUR	5 500	11 671 000,00	0,70
SAFRAN SA	EUR	38 057	11 318 151,80	0,68
Allemagne			**13 153 250,00**	**0,79**
SIEMENS AG-REG	EUR	55 000	13 153 250,00	0,79
Inde			**8 653 528,34**	**0,52**
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	415 000	8 653 528,34	0,52
Irlande			**9 137 894,33**	**0,55**
ACCENTURE PLC - CL A	USD	40 000	9 137 894,33	0,55
Japon			**5 222 460,36**	**0,31**
DAIICHI SANKYO CO., LTD.	YEN	287 156	5 222 460,36	0,31
Pays-Bas			**8 707 974,40**	**0,52**
AIRBUS SE	EUR	43 891	8 707 974,40	0,52
Norvège			**658 189,57**	**0,04**
PARATUS ENERGY SERVICES S.A.	NOK	176 648	658 189,57	0,04
Corée du Sud			**23 251 313,64**	**1,40**
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	38 000	2 693 021,97	0,16
SK HYNIX INC	KRW	53 428	20 558 291,67	1,23
Espagne			**4 611 500,00**	**0,28**
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	230 000	4 611 500,00	0,28
Suisse			**41 249 220,85**	**2,48**
ALCON INC	CHF	40 000	2 720 257,93	0,16
UBS GROUP AG - REGISTRE	CHF	970 000	38 528 962,92	2,31

Carmignac Portfolio Patrimoine

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Taiwan			**100 934 100,78**	**6,06**
MEDIATEK INC	TWD	155 000	6 006 482,07	0,36
FABRICANT DE SEMI-CONDUCTEURS TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	2 260 000	94 927 618,71	5,70
Royaume-Uni			**4 452 591,77**	**0,27**
BAE SYSTEMS PLC	LIVRE STERLING	226 825	4 452 591,77	0,27
États-Unis d'Amérique			**402 845 799,53**	**24,19**
AIRBNB INC - CATÉGORIE A	USD	38 500	4 449 078,29	0,27
ALPHABET INC - CL A	USD	95 000	25 318 234,07	1,52
AMAZON.COM INC	USD	125 000	24 566 818,51	1,48
AMPHENOL CORP-CL A	USD	108 000	12 427 195,71	0,75
ARISTA NETWORKS INC	USD	78 000	8 702 235,09	0,52
BLOCK INC	USD	256 200	14 199 036,14	0,85
BROADCOM INC	USD	6 200	1 827 085,02	0,11
CENCORA INC	USD	81 500	23 437 885,82	1,41
SOCIÉTÉ CLOROX	USD	24 301	2 086 312,60	0,13
COLGATE-PALMOLIVE S.A.	USD	70 000	4 709 779,05	0,28
EQUIFAX INC	USD	66 000	12 193 520,37	0,73
FREEPORT-MCMORAN INC	USD	71 562	3 094 754,12	0,19
ÉCHANGES INTERCONTINENTAUX EN	USD	115 000	15 858 827,54	0,95
KIMBERLY-CLARK CORP	USD	40 102	3 444 923,82	0,21
MASTERCARD INC - A	USD	22 500	10 936 864,06	0,66
MCKESSON CORP	USD	32 400	22 629 653,03	1,36
META PLATFORMS INC - CATÉGORIE A	USD	3 000	1 686 125,42	0,10
MICROSOFT CORP	USD	82 000	33 766 307,63	2,03
NETFLIX INC	USD	45 000	3 592 490,10	0,22
NEWMONT CORP	USD	48 821	4 150 689,13	0,25
NVIDIA CORP	USD	275 000	43 669 377,16	2,62
PROCTER & GAMBLE CO/LA	USD	25 639	3 128 549,61	0,19
REGENERON PHARMACEUTICALS	USD	4 000	2 628 873,09	0,16
S&P GLOBAL INC	USD	84 000	37 377 121,21	2,24
SALESFORCE INC	USD	85 000	19 172 676,57	1,15
SERVICENOW INC	USD	145 000	18 913 150,84	1.14
SLB S.A.	USD	543 694	17 767 444,95	1,07
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	10 160	5 012 739,58	0,30
TRADEWEB MARKETS INC - ACTIONS DE CATÉGORIE A	USD	184 000	16 848 192,77	1.01
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	13 600	5 249 858,23	0,32
Uruguay			**24 353 946,10**	**1,46**
MERCADOLIBRE INC	USD	14 200	24 353 946,10	1,46
obligations			**605 373 826,98**	**36,35**
Angola			**1 763 818,17**	**0,11**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ANGOLAIS À 8,75 % ÉCHÉANT LE 14 AVRIL 2032	USD	2 117 000	1 763 818,17	0,11
Argentine			**11 705 623,57**	**0,70**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ARGENTIN À 4,125 % ÉCHÉANT LE 07/09/35	USD	18 422 955	11 705 623,57	0,70
Australie			**1 588 417,00**	**0,10**
APA INFRASTRUCTURE 7,125 % 11/09/83	EUR	1 450 000	1 588 417,00	0,10
Autriche			**11 002 238,00**	**0,66**
ERSTE GR BK 6,375 % EMTN À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	1 000 000	1 042 625,00	0,06
OMV AG 4,3702 % PERP	EUR	2 400 000	2 433 948,00	0,15
RAIFFEISEN BANK INTL AG OBLIGATION PERPÉTUELLE À 6,0 %	EUR	6 600 000	6 670 125,00	0,40
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7,375 % PERP	EUR	800 000	855 540,00	0,05

Carmignac Portfolio Patrimoine

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Belgique			**3 295 728,00**	**0,20**
KBC GROUPE 6,0 % PERP	EUR	3 200 000	3 295 728,00	0,20
Bermudes			**2 582 043,00**	**0,16**
ATHORA 5,875 % 10-09-34	EUR	2 425 000	2 582 043,00	0,16
Brésil			**25 223 594,17**	**1,51**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN À	USD	4 300 000	3 114 419,94	0,19
BRÉSIL - BILLETS DU TRÉSOR NATIONAL - SÉRIE B 6,0 % 27/05/2015	BRL	32 000	22 109 174,23	1,33
Îles Caïmans			**10 432 863,03**	**0,63**
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 5,875 % PERP	USD	4 000 000	3 387 645,28	0,20
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8,375 % PERP	USD	5 885 000	5 351 544,26	0,32
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8,75 % PERP	USD	1 857 000	1 693 673,49	0,10
Chili			**1 262 258,93**	**0,08**
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7,95 % PERP	USD	1 400 000	1 262 258,93	0,08
Colombie			**3 770 710,03**	**0,23**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT COLOMBIEN	USD	4 240 000	3 770 710,03	0,23
République tchèque			**11 623 997,34**	**0,70**
GROUPE TCHÉCOSLOVAQUE AS 5,25 % 31/01/2010	EUR	850 000	882 767,50	0,05
GROUPE TCHÉCOSLOVAQUE AS 6,5 % 31/01/10	USD	500 000	438 343,48	0,03
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,5 % 24-04-40	CZK	163 560 000	4 457 199,46	0,27
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,95 % 30-07-37	CZK	186 440 000	5 845 686,90	0,35
République dominicaine			**1 098 580,61**	**0,07**
OBLIGATION INTERNATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	USD	1 200 000	1 098 580,61	0,07
Égypte			**6 443 963,14**	**0,39**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN À	EUR	1 645 000	1 691 783,80	0,10
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN À	USD	1 021 000	760 488,30	0,05
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN	USD	4 000 000	3 164 851,63	0,19
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN 8,75	USD	970 000	826 839,41	0,05
France			**60 214 028,58**	**3,62**
ACCOR 4,875 % PERP	EUR	2 400 000	2 464 500,00	0,15
BNP PAR 4,1986 % 16-07-35 EMTN	EUR	1 500 000	1 528 020,00	0,09
BNP PAR 7,375 % PERP	EUR	13 600 000	14 962 924,00	0,90
BPCE 5,75 % 01-06-33 EMTN	EUR	1 600 000	1 696 832,00	0,10
CASA ASSURANCES 5,875 % 25-10-33	EUR	2 000 000	2 245 200,00	0,13
OAT (OBLIGATION D'ÉTAT FRANÇAISE) 0,1 % 29/03/2021	EUR	16 379 989	19 816 109,12	1,19
JC DECAUX SE 1,625 % 30/02/2007	EUR	700 000	659 463,00	0,04
JC DECAUX SE 5,0 % 29/01/2011	EUR	1 700 000	1 788 136,50	0,11
ROQUETTE FRÈRES 3,774 % 31/11/2025	EUR	800 000	803 244,00	0,05
TIKEHAU CAPITAL 4,25 % 31/04/2008	EUR	1 900 000	1 927 407,50	0,12
TIKEHAU CAPITAL 6,625 % 30/03/2014	EUR	1 300 000	1 441 238,50	0,09
TOTALENERGIES SE FR 3,25 % PERP	EUR	6 010 000	5 383 096,90	0,32
TOTALENERGIES SE FR 4,12 % PERP	EUR	3 603 000	3 675 132,06	0,22
TOTALENERGIES SE FR 4,5 % PERP	EUR	1 800 000	1 822 725,00	0,11
Allemagne			**1 511 932,50**	**0,09**
MERCK KGAA 3,875 % 27-08-54	EUR	1 500 000	1 511 932,50	0,09
Grèce			**26 242 857,87**	**1,58**
ALPHA BANK 5,0 % 30/05/12 EMTN	EUR	1 560 000	1 652 242,80	0,10
EUROBANK S.A. 5,875 % 28/11/29	EUR	3 334 000	3 601 836,89	0,22
EUROBANK S.A. OBLIGATION PERPÉTUELLE À 6,625 %	EUR	1 260 000	1 308 169,80	0,08
BANQUE NATIONALE DE GRÈCE 4,5 % 29/01/29	EUR	5 460 000	5 655 331,50	0,34

Carmignac Portfolio Patrimoine

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
BANQUE NATIONALE DE GRÈCE 8,0 % 03-01-34	EUR	5 500 000	6 135 690,00	0,37
PIRAEUS BANK 4,625 % 29/07/2017	EUR	536 000	558 498,60	0,03
PIRAEUS BANK 5,375 % 18-09-35	EUR	750 000	785 838,75	0,05
PIRAEUS BANK 6,125 % PERP	EUR	3 313 000	3 265 590,97	0,20
PIRAEUS BANK 6,75 % 29/12/2005	EUR	2 500 000	2 758 512,50	0,17
SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ PUBLIQUE DE GRÈCE 3,375 % 28/07/2031	EUR	519 000	521 146,06	0,03
Guernesey			**12 811 705,87**	**0,77**
PERSHING SQUARE 1,375 % 27/10/2001	EUR	4 600 000	4 482 700,00	0,27
PERSHING SQUARE 3,25 % 31/10/2001	USD	4 600 000	3 552 902,21	0,21
PERSHING SQUARE 3,25 % 30/11/2015	USD	6 039 000	4 776 103,66	0,29
Hongrie			**11 505 497,25**	**0,69**
OTP BANK 5,0 % 31-01-29 EMTN	EUR	2 210 000	2 295 504,90	0,14
OTP BANK 6,125 % 27/10/2005 EMTN	EUR	8 970 000	9 209 992,35	0,55
Irlande			**1 413 642,04**	**0,08**
BK IRELAND GROUP 4,875 % 28/07/2016	EUR	1 367 000	1 413 642,04	0,08
Israël			**2 344 833,04**	**0,14**
BANQUE MIZRAHI TEFAHOT, ÉTAGE R, BUREAUX 21 À 31, 07/04S	USD	2 776 000	2 344 833,04	0,14
Italie			**142 418 598,98**	**8 h 55**
ENI 3,375 % À TAUX FIXE	EUR	5 808 000	5 740 162,56	0,34
ENI 4,875 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	3 510 000	3 561 403,95	0,21
ENI SPA FL.R 21-XX 11/06A	EUR	3 830 000	3 653 647,65	0,22
FINEBANK BANCA FINE 7,5 % PERP	EUR	2 340 000	2 532 453,30	0,15
INTE 6,184 % 20-02-34 EMTN	EUR	2 400 000	2 592 948,00	0,16
INTESA SANPAOLO 5,71 16-26 15/01Q	USD	2 692 000	2 292 950,45	0,14
INTESA SANPAOLO FL.R 20-XX 01/03S	EUR	830 000	871 068,40	0,05
INTL DESIGN GROUP 10,0 % 28/11/2015	EUR	432 800	456 883,16	0,03
ITALIE - BONS DU TRÉSOR À PLUS LONG TERME 0,5 % 26/02/2001	EUR	19 470 000	19 445 078,40	1.17
ITALIE - BONS DU TRÉSOR À PLUS LONG TERME 0,65 % 28/10/27	EUR	7 251 000	7 183 275,84	0,43
ITALIE - BONS DU TRÉSOR À PLUS LONG TERME 1,6 % 28/11/22	EUR	51 046 000	51 527 697,86	3,09
ITALIE - BONS DU TRÉSOR À PLUSIEURS ANS 1,6 % 28-06-30	EUR	26 736 000	27 044 823,08	1,62
ITALIE - BONS DU TRÉSOR À PLUS LONG TERME 2,0 % 28/03/2014	EUR	8 710 000	8 849 474,54	0,53
PRYSMIAN 5,25 % PERP	EUR	527 000	548 657,06	0,03
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 2,375 % PERP	EUR	2 817 000	2 769 589,89	0,17
UNICREDIT 5,861 % 19-06-32	USD	1 254 000	1 086 333,76	0,07
UNICREDIT EMTN À TAUX FIXE DE 6,5 %	EUR	2 118 000	2 262 151,08	0,14
Côte d'Ivoire			**9 077 535,09**	**0,55**
CÔTE D'IVOIRE 6,625 18-48 22/03A	EUR	1 938 000	1 756 748,55	0,11
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA CÔTE	EUR	1 758 000	1 766 772,42	0,11
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA CÔTE	USD	170 947	146 361,98	0,01
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA CÔTE	EUR	5 523 000	5 407 652,14	0,32
Japon			**27 739 732,61**	**1,67**
JAPON, ÉMISSION À 40 ANS, 1,3 %, 20-03-63	Yen	9 246 200 000	27 739 732,61	1,67
Lettonie			**5 509 331,40**	**0,33**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT LETTON À	EUR	5 340 000	5 509 331,40	0,33
Luxembourg			**9 266 643,70**	**0,56**
BK LC LUX FINCO1 SARL 5,25 % 29/04/2030	EUR	1 588 000	1 610 089,08	0,10
CONSTELLATION OIL SERVICES 9,375 % 29/11/2007	USD	2 250 000	1 989 126,83	0,12
MILLICOM INTL CELLULAR 4,5 % 31 AVRIL 2027	USD	700 000	554 561,29	0,03
REPSOL EUROPE FINANCE SARL PERP À 4,197 %	EUR	3 200 000	3 183 312,00	0,19
REPSOL EUROPE FINANCE SARL PERP À 4,5 %	EUR	1 900 000	1 929 554,50	0,12

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Mexique			**11 384 496,74**	**0,68**
BUFFALO ENERGIE MEXI 7,875 % 15-02-39	USD	223 855	208 882,10	0,01
PEMEX 4,75 18-29 24/05A	EUR	6 516 000	6 561 872,64	0,39
PEMEX 6,95 20-60 28/01S	USD	6 660 000	4 613 742,00	0,28
Pays-Bas			**35 081 590,57**	**2.11**
ABN AMRO BK 6,375 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	1 200 000	1 282 362,00	0,08
ASN BANK NV 4,625 % 23-11-27	EUR	1 100 000	1 134 358,50	0,07
ASR NEDERLAND NV 7,0 % 07-12-43	EUR	1 630 000	1 923 579,30	0,12
ING GROEP NV 7,5 % À ÉCHÉANCE INDÉTERMINÉE	USD	4 536 000	4 030 298,47	0,24
NE PROPERTY BV 1,875 % 26/10/2009	EUR	587 000	583 516,16	0,04
NE PROPERTY BV 4,25 % 21-01-32	EUR	2 135 000	2 197 363,35	0,13
PROSUS NV 1,539 % 28/08/2003 EMTN	EUR	5 032 000	4 843 375,48	0,29
PROSUS NV 1,985 % 13-07-33 EMTN	EUR	413 000	360 788,54	0,02
PROSUS NV 2,031 % 03-08-32 EMTN	EUR	7 345 000	6 593 055,62	0,40
PROSUS NV 4,027 % 03-08-50 EMTN	USD	2 005 000	1 192 714,22	0,07
PROSUS NV 4,987 % 19-01-52	USD	1 520 000	1 033 282,47	0,06
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	2 373 000	2 426 902,69	0,15
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 1,625 % 28/10/2015	EUR	2 081 000	2 008 206,62	0,12
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV 6,117 % À ÉCHÉANCE ILLIMITÉE	EUR	2 172 000	2 221 575,90	0,13
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 4,357 % 03-10-32	EUR	3 250 000	3 250 211,25	0,20
Norvège			**19 788 993,87**	**1,19**
AKER BP A 4,0 % 31/01/2015	USD	479 000	394 272,55	0,02
ODFJELL RIG III 7,25 % 31/08/2003	USD	3 300 000	2 856 300,39	0,17
PARATUS ENERGIE SERVICES 9,0 % 26/07/2015	USD	1 066 079	909 800,33	0,05
PARATUS ENERGIE SERVICES 9,5 % 27/06/29	USD	2 400 000	2 045 399,97	0,12
TGS A FIX 30 JANVIER 2015	USD	1 047 000	930 666,18	0,06
VAR ENERGI À 5,5 % 29/05/2004	EUR	3 821 000	4 061 703,90	0,24
VAR ENERGI A 7,862 % 15/11/83	EUR	3 406 000	3 748 626,57	0,23
VAR ENERGI À 8,0 % 15-11-32	USD	4 958 000	4 842 223,98	0,29
Pologne			**1 809 099,00**	**0,11**
BANK POLSKA KA OPIEKI 3,75 % 31/06/2004	EUR	1 800 000	1 809 099,00	0,11
Roumanie			**11 619 070,17**	**0,70**
BANCA TRANSILVANIA 5,125 % 30/09/30	EUR	1 455 000	1 492 262,55	0,09
ROUMANIE 4,625 19-49 03/04A	EUR	3 252 000	2 561 632,92	0,15
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN	EUR	4 167 000	2 671 047,00	0,16
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN À	EUR	3 198 000	3 166 771,53	0,19
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,625 % 31/11/2004	EUR	1 240 000	1 240 117,80	0,07
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75 % 29/10/2007	EUR	475 000	487 238,37	0,03
Espagne			**7 405 323,91**	**0,44**
BANCO DE BADELL 6,5 % PERP	EUR	600 000	626 886,00	0,04
BANCO SANTANDER - AGENCE « ALL SPAIN » - OBLIGATION PERP	EUR	3 000 000	3 239 640,00	0,19
BANCO SANTANDER - AGENCE « ALL SPAIN » - OBLIGATION PERP	USD	1 200 000	1 127 813,02	0,07
BANKINTER 6,0 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	800 000	824 188,00	0,05
ESPAGNE OBLIGATION 1,15 % 30-11-36	EUR	1 587 000	1 586 796,89	0,10
Suède			**23 277 974,79**	**1,40**
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS FL.R 20-XX 14/003A	EUR	3 776 000	2 774 925,76	0,17
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2,875 % PERP	EUR	9 996 000	7 345 110,78	0,44
SAMHLLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN 0,75 % 28/11/2014	EUR	12 662 000	10 718 762,86	0,64
SAMHLLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN 1,125 % 29/09/2026	EUR	1 220 000	1 000 070,60	0,06
SAMHLLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN 2,375 % 26/08/2004	EUR	647 000	639 604,79	0,04
SVEAFASTIGHETER AB 4,75 % 27/01/2029	EUR	800 000	799 500,00	0,05

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Suisse			**1 499 089,80**	**0,09**
UBS GROUP AG OBLIGATION PERPÉTUELLE À 9,25 %	USD	1 602 000	1 499 089,80	0,09
Turquie			**2 369 896,12**	**0,14**
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7,125 % 25-04-29	USD	1 300 000	1 148 028,01	0,07
TURKCELL ILETISIM HIZMETLERI AS 7,65 % 24-01-32	USD	1 350 000	1 221 868,11	0,07
Ukraine			**5 347 082,49**	**0,32**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT UKRAINIEN 4,5 % 01-02-24	USD	10 288 562	5 347 082,49	0,32
Royaume-Uni			**20 474 894,60**	**1,23**
AMBER FIN 6,625 % 29/07/2015	EUR	1 024 000	1 076 526,08	0,06
AZULE ENERGY FINANCE 8,125 % 30 JANVIER 2023	USD	285 000	243 614,40	0,01
BARCLAYS 8,375 % À ÉCHÉANCE ILLIMITÉE	LIVRE STERLING	792 000	972 691,01	0,06
BP CAP 4,375 % 31-12-99	EUR	2 200 000	2 242 614,00	0,13
LLOYDS BANKING GROUP OBLIGATION PERPÉTUELLE À 8,5 %	LIVRE STERLING	1 440 000	1 745 679,44	0,10
GROUPE NATWEST 7,416 % 06-06-33	LIVRE STERLING	1 900 000	2 296 309,34	0,14
NATWEST GROUP PLC CV FL.R 20-XX 31/03Q	LIVRE STERLING	5 418 000	6 169 905,34	0,37
SCC POWER 4,0 % 17-05-32	USD	610 443	134 945,09	0,01
SCC POWER 8,0 % 31-12-28	USD	1 126 972	594 581,00	0,04
GROUPE VODAFONE 3,0 % 27/08/1980	EUR	5 185 000	4 998 028,90	0,30
États-Unis d'Amérique			**61 314 666,19**	**3,68**
BBVA BANCOMER SATEXAS 7,625 % 11-02-35	USD	460 000	412 049,47	0,02
BBVA BANCOMER SATEXAS 8,125 % 01/08/39	USD	3 726 000	3 436 853,89	0,21
RÉSERVATION 4,0 % 01-03-44	EUR	2 272 000	2 107 507,20	0,13
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,0 % 28/11/2015	USD	4 609 756	3 951 155,04	0,24
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,375 % 30/11/2015	USD	4 424 272	3 762 900,74	0,23
CARNIVAL CORPORATION 4,0 % 28/01/2008	USD	2 679 000	2 247 100,35	0,13
CITADEL FINANCE LLC 3,375 % 03/09/26	USD	11 101 000	9 429 777,03	0,57
KOSMOS ENERGIE 8,75 % 31/10/2001	USD	180 000	86 986,08	0,01
MURPHY OIL CORPORATION 6,0 % 10/01/32	USD	1 580 000	1 343 104,27	0,08
OBLIGATIONS À TAUX VARIABLE DU TRÉSOR AMÉRICAIN 0,125 % 2042	USD	600	628,97	0,00
OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION DU TRÉSOR AMÉRICAIN 0,125 % 30/07/2015	USD	33 822 000	34 536 603,15	2,07
Uruguay			**983 327,43**	**0,06**
MERCADOLIBRE 2,375 % 26/01/2014	USD	401 000	340 900,36	0,02
MERCADOLIBRE 3,125 % 31 JANVIER 2014	USD	815 000	642 427,07	0,04
Zambie			**1 168 147,38**	**0,07**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA ZAMBIE À 5,75 % ÉCHÉANT LE 30 JUIN 2033	USD	1 392 201	1 168 147,38	0,07
Obligations à taux variable			**8 755 942,94**	**0,53**
France			**4 000 000,00**	**0,24**
EMEIS E6R+4,75 % 31-12-31	EUR	4 000 000	4 000 000,00	0,24
Italie			**1 271 421,90**	**0,08**
DUOMO BID E3R+3,25 % 15-01-32	EUR	1 260 000	1 271 421,90	0,08
Suède			**3 484 521,04**	**0,21**
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS FL.R 20-XX 30/04A	EUR	4 664 000	3 484 521,04	0,21
Titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs			**62 896 794,48**	**3,78**
Irlande			**62 896 794,48**	**3,78**
AQUEDUCT EUROPEAN CLO E3R+1,3 % 25-01-39	EUR	10 000 000	10 041 228,00	0,60
AQUEDUCT EUROPEAN CLO E3R+2,2 % 25-01-39	EUR	5 000 000	5 054 041,00	0,30
AURIUM CLO VI DAC E3R+1,55 % 22-05-34	EUR	1 012 000	1 010 465,41	0,06
AURIUM CLO VI DAC E3R+2,2 % 22-05-34	EUR	1 075 000	1 078 344,97	0,06
AURIUM CLO VI DAC E3R+3,3 % 22-05-34	EUR	1 100 000	1 107 017,45	0,07

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
AVOCA CLO XII DAC E3R+1,5 % 15-04-34	EUR	1 394 000	1 394 325,36	0,08
AVOCA CLO XII DAC E3R+3,2 % 15-04-34	EUR	697 000	697 136,54	0,04
BAIN CAPITAL EURO CLO 20181 DAC E3R+1,7 % 20-04-32	EUR	302 000	302 165,89	0,02
BAIN CAPITAL EURO CLO 20211 DAC E3R+1,6 % 15-07-34	EUR	1 330 000	1 327 228,54	0,08
BAIN CAPITAL EURO CLO 20211 DAC E3R+2,1 % 15-07-34	EUR	1 328 000	1 330 946,43	0,08
BCCE 2021-1X D E3R+3,3 % 15-07-34	EUR	1 195 000	1 195 187,50	0,07
BLACKROCK EUROPEAN CLO II DESI E3R+1,65 % 15-04-34	EUR	1 229 000	1 229 321,88	0,07
BLACKROCK EUROPEAN CLO II DESI E3R+2,35 % 15-04-34	EUR	478 000	479 990,11	0,03
BLACKROCK EUROPEAN CLO II DESI E3R+3,5 % 15-04-34	EUR	177 000	178 201,22	0,01
CADOGAN SQUARE CLO X DAC 1,95 % 25-10-30	EUR	1 237 000	1 174 729,92	0,07
CAIRN CLO XIII DAC E3R+2,25 % 20-10-33	EUR	943 000	947 161,65	0,06
CAIRN CLO XIII DAC E3R+3,4 % 20-10-33	EUR	943 000	945 509,13	0,06
FAIR OAKS LOAN FUNDING I DAC E3R+1,65 % 15-04-34	EUR	1 012 000	1 010 570,15	0,06
FAIR OAKS LOAN FUNDING I DAC E3R+2,4 % 15-04-34	EUR	1 265 000	1 270 239,51	0,08
FAIR OAKS LOAN FUNDING I DAC E3R+3,4 % 15-04-34	EUR	1 012 000	1 020 921,48	0,06
INVESCO EURO CLO E3R+1,65 % 15-07-34	EUR	1 328 000	1 329 109,81	0,08
INVESCO EURO CLO E3R+2,15 % 15-07-34	EUR	1 328 000	1 326 497,24	0,08
INVESCO EURO CLO E3R+3,05 % 15-07-34	EUR	863 000	853 048,06	0,05
MADISON PARK EURO FOND XVI DAC E3R+1,6 % 25-05-34	EUR	728 500	730 248,48	0,04
MADISON PARK EURO FOND XVI DAC E3R+2,15 % 25-05-34	EUR	1 255 000	1 259 361,13	0,08
MADISON PARK EURO FOND XVI DAC E3R+3,2 % 25-05-34	EUR	717 500	720 875,12	0,04
MADISON PARK EURO FOND XVII E3R+1,65 % 28/04/25	EUR	1 106 000	1 106 349,72	0,07
MADISON PARK EURO FOND XVII E3R+2,15 % 28/04/25	EUR	978 000	981 017,91	0,06
MADISON PARK EURO FOND XVII E3R+3,1 % 27-07-34	EUR	1 072 000	1 078 493,96	0,06
MONTMARTRE CLO 20202 DAC E3R+1,7 % 15-07-34	EUR	1 289 000	1 284 360,12	0,08
MONTMARTRE CLO 20202 DAC E3R+2,1 % 15-07-34	EUR	1 289 000	1 288 195,41	0,08
MONTMARTRE CLO 20202 DAC E3R+3,1 % 15-07-34	EUR	1 289 000	1 271 684,73	0,08
OCP CLO EURO 20193 DAC E3R+2,3 % 20-04-33	EUR	390 000	391 442,34	0,02
OCP CLO 20193 DAC E3R+3,3 % 20-04-33	EUR	340 000	341 457,54	0,02
PENTA CLO 6 DAC E3R+1,7 % 25-07-34	EUR	1 358 000	1 358 964,72	0,08
PENTA CLO 6 DAC E3R+2,3 % 25-07-34	EUR	950 000	953 390,83	0,06
PENTA CLO 6 DAC E3R+3,3 % 25-07-34	EUR	1 358 000	1 367 566,02	0,08
PROVIDUS CLO IV DAC E3R+2,2 % 20-04-34	EUR	944 000	944 330,40	0,06
PROVIDUS CLO IV DAC E3R+3,25 % 20-04-34	EUR	1 045 000	1 045 049,22	0,06
SCULPTOR EUROPEAN CLO VIII DAC E3R+1,6 % 17-07-34	EUR	783 000	784 814,76	0,05
SCULPTOR EUROPEAN CLO VIII DAC E3R+2,1 % 17-07-34	EUR	1 195 000	1 195 881,19	0,07
SCULPTOR EUROPEAN CLO VIII DAC E3R+3,1 % 17-07-34	EUR	929 000	933 076,08	0,06
ST PAULS CLO III R DAC E3R+1,6 % 15-01-32	EUR	307 000	307 711,84	0,02
ST PAULS CLO S8X B2 1,95 % 30/07/2017	EUR	730 000	710 145,31	0,04
TORO EUROPEAN CLO 2 E3R+1,85 % 25-07-34	EUR	2 438 000	2 443 939,94	0,15
TORO EUROPEAN CLO 2 E3R+2,45 % 25-07-34	EUR	2 438 000	2 447 796,86	0,15
VOYA EURO CLO II DAC E3R+2,15 % 15-07-35	EUR	889 000	891 416,75	0,05
VOYA CLO II DAC E3R+3,2 % 15-07-35	EUR	752 000	755 836,85	0,05
Instruments du marché monétaire			**94 769 375,00**	**5,69**
Marché des bons du Trésor			**94 769 375,00**	**5,69**
France			**94 769 375,00**	**5,69**
BILLET DU TRÉSOR FRANÇAIS (BTF) ZCP 09-04-26	EUR	35 000 000	34 808 375,00	2,09
BON DU TRÉSOR FRANÇAIS BTF ZCP 26/01/2014	EUR	60 000 000	59 961 000,00	3,60
Portefeuille titres			**1 537 216 983,25**	**92,31**

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	27,87
France	11 h 03
Italie	8,63
Taiwan	6,06
Irlande	4,41
Pays-Bas	2,63
Suisse	2,57
Brésil	2,02
Canada	2.01
Japon	1,98
Suède	1,61
Grèce	1,58
Uruguay	1,52
Royaume-Uni	1,50
Corée du Sud	1,40
Danemark	1,35
Norvège	1,23
Chine	1,08
Allemagne	0,88
Guernesey	0,77
Australie	0,76
Espagne	0,72
Argentine	0,70
Roumanie	0,70
République tchèque	0,70
Hongrie	0,69
Mexique	0,68
Autriche	0,66
Îles Caïmans	0,63
Luxembourg	0,56
Côte d'Ivoire	0,54
Inde	0,52
Égypte	0,39
Lettonie	0,33
Ukraine	0,32
Colombie	0,23
Belgique	0,20
Bermudes	0,15
Turquie	0,14
Israël	0,14
Pologne	0,11
Angola	0,10
Zambie	0,07
Chili	0,07
République dominicaine	0,07
Total	**92,31**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Obligations émises par les États, les provinces et les	22,96
Internet et services Internet	11,76
Banques et autres établissements financiers de la	11 h 01
Électronique et semi-conducteurs	10,80
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	8,06
Pétrole	4,58
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	4.10
Établissements non classables/non classés	2,64
Agences immobilières	1,61
Industrie aéronautique et spatiale	1,55
Services divers	1,55
Commerce de détail et grands magasins	1,47
L'industrie charbonnière et sidérurgique	1,19
Métaux précieux et pierres précieuses	1.16
Génie électrique et électronique	1,15
Fonds d'investissement	0,77
Fournitures de bureau et matériel informatique	0,74
Textiles et vêtements	0,70
Biotechnologie	0,63
Biens de consommation divers	0,60
Services aux collectivités	0,52
Santé et services sociaux	0,51
Organisations supranationales	0,46
Assurance	0,40
Communications	0,37
Hôtels et restaurants	0,28
Transports	0,26
Papier et produits forestiers	0,21
Arts graphiques et édition	0,15
Véhicules routiers	0,07
Aliments et boissons non alcoolisées	0,05
Total	**92,31**

Carmignac Portfolio Sécurité

Carmignac Portfolio Sécurité

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**2 705 861 809,17**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	2 468 930 551,12
Prix de revient		*2 466 889 221,10*
Encaisse bancaire et liquidités		141 975 336,31
Créances liées à des placements cédés		48 759 431,35
Créances sur les abonnements		5 401 735,49
Plus-value latente nette sur les contrats à terme financiers	2,9	88 279,59
Intérêts à recevoir sur le portefeuille titres		30 675 241,52
Intérêts à recevoir sur les swaps		10 031 233,79
Passif		**76 300 755,73**
Découverts bancaires		9 031 873,18
À payer sur les placements acquis		29 759 210,49
À payer lors des rachats		3 489 366,46
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2,8	25 650,24
Dépréciation nette non réalisée sur les swaps	2.11	22 101 228,24
Intérêts à payer sur les swaps		9 854 308,06
Dépenses à payer	11	2 039 119,06
Valeur liquidative		**2 629 561 053,44**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Sécurité

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**81 060 941,69**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		8 550,82
Intérêts sur les obligations et les instruments du marché monétaire, nets		64 427 995,40
Intérêts perçus sur les swaps		14 738 880,69
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		1 835 630,85
Autres revenus		49 883,93
Dépenses		**39 771 021,76**
Commissions de gestion	4	14 208 102,67
Frais d'exploitation et de mise en place	3	3 096 591,37
Commission de performance	5	167 103,26
Frais de dépôt		160 208,00
Frais de transaction	2.14	116 496,27
Taxe d'abonnement	6	1 100 693,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		87 309,63
Intérêts versés sur les swaps		20 706 003,91
Frais bancaires		0,35
Autres dépenses	12	128 513,30
Résultat net des placements		**41 289 919,93**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	4 416 638,59
- options	2.7	-771 327,55
- contrats de change à terme	2,8	-5 381 266,02
- contrats à terme financiers	2,9	-2 590 616,07
- swaps	2.11	18 002 057,49
- marché des changes	2,5	-1 331 041,21
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**53 634 365,16**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	9 952 388,71
- options	2.7	-655,20
- contrats de change à terme	2,8	4 089 708,63
- contrats à terme financiers	2,9	-978 694,73
- swaps	2.11	-19 827 280,40
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**46 869 832,17**
Dividendes versés	7	-829 665,17
Souscriptions de parts de capitalisation		1 618 006 110,61
Souscriptions de parts de distribution		8 887 545,02
Rachats d'actions de capitalisation		-739 850 913,83
Rachats d'actions de distribution		-10 908 067,33
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**922 174 841,47**
Actif net au début de l'exercice		**1 707 386 211,97**
Actif net à la fin de l'exercice		**2 629 561 053,44**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**2 629 561 053,44**	**1 707 386 211,97**	**1 229 523 868,03**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		118 029	12 196	770
Valeur liquidative par part	EUR	105,96	103,78	99,21
Catégorie AW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		8 028 693	4 876 815	2 777 792
Valeur liquidative par part	EUR	111,27	109,01	103,58
Catégorie AW EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		310 071	344 413	436 977
Valeur liquidative par part	EUR	100,39	100,11	96,93
Catégorie AW CHF couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		36 438	60 470	66 964
Valeur liquidative par part	CHF	99,89	100,24	97,84
Catégorie AW avec couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		101 655	115 494	119 828
Valeur liquidative par part	USD	132,93	127,52	119,47
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		200	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	101,09	-	-
Catégorie FW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		12 132 801	8 110 793	6 649 733
Valeur liquidative par part	EUR	120,48	117,38	110,92
Catégorie FW EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		118 099	104 049	153 288
Valeur liquidative par part	EUR	102,15	101,80	98,39
Catégorie FW CHF couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		95 288	145 713	139 971
Valeur liquidative par part	CHF	107,04	106,82	103,68
Catégorie FW USD couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		97 811	78 076	81 930
Valeur liquidative par part	USD	144,28	137,65	128,24
Catégorie I EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		1 633 208	1 197 453	965 486
Valeur liquidative par part	EUR	108,18	105,36	99,91
Catégorie X EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		318	318	485
Valeur liquidative par part	EUR	11 430,11	11 122,86	10 545,96

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**2 079 537 652,52**	**79,08**
obligations			**1 686 434 119,32**	**64,13**
Andorre			**12 546 487,50**	**0,48**
OBLIGATION INTERNATIONALE D'ANDORRE 1,25 % 31/05/2006	EUR	13 900 000	12 546 487,50	0,48
Australie			**5 322 827,11**	**0,20**
APA INFRASTRUCTURE 7,125 % 11/09/83	EUR	2 350 000	2 574 331,00	0,10
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 3,434 % 26/06/2018	EUR	2 733 000	2 748 496,11	0,10
Autriche			**44 804 857,00**	**1,70**
GROUPE BAWAG 6,75 % 24-02-34	EUR	4 200 000	4 563 489,00	0,17
ERSTE GR BK 4,0 % 15-01-35	EUR	4 000 000	4 052 400,00	0,15
ERSTE GR BK 6,375 % EMTN À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	6 200 000	6 464 275,00	0,25
OMV AG 2,875 % À ÉCHÉANCE PERPÉTUELLE	EUR	5 000 000	4 866 550,00	0,19
OMV AG 4,3702 % PERP	EUR	4 300 000	4 360 823,50	0,17
RAIFFEISEN BANK INTL AG 3,5 % 18-02-32	EUR	2 500 000	2 504 125,00	0,10
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4,75 % 26/01/2026	EUR	8 700 000	8 712 354,00	0,33
RAIFFEISEN BANK INTL AG 5,75 % 27-01-28	EUR	3 100 000	3 292 060,50	0,13
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7,375 % PERP	EUR	5 600 000	5 988 780,00	0,23
Belgique			**52 114 627,85**	**1,98**
AG INSURANCE 3,5 % 30-06-47	EUR	5 300 000	5 359 095,00	0,20
BARRY CAL 4,25 % 31/08/19	EUR	3 000 000	3 079 410,00	0,12
BELFIUS SANV 3,375 % 31/02/20	EUR	7 700 000	7 685 067,35	0,29
BELFIUS SANV 3,375 % 28-05-30	EUR	9 600 000	9 645 264,00	0,37
BELFIUS SANV 4,875 % 11-06-35	EUR	2 300 000	2 416 023,50	0,09
BELFIUS SANV 6,125 % PERP	EUR	7 000 000	7 218 470,00	0,27
BPOST SA, SOCIÉTÉ DE DROIT PUBLIC 3,29 % 16-10-29	EUR	3 900 000	3 931 941,00	0,15
CRELAN 5,25 % 23-01-32	EUR	3 200 000	3 456 848,00	0,13
KBC GROUPE 0,25 % 27/03/2021 EMTN	EUR	1 500 000	1 495 155,00	0,06
KBC GROUPE 6,0 % PERP	EUR	7 600 000	7 827 354,00	0,30
Bermudes			**4 093 483,12**	**0,16**
GOLAR LNG 7,5 % 30/10/2002	USD	4 975 000	4 093 483,12	0,16
Canada			**14 297 804,50**	**0,54**
BANQUE DE MONTRÉAL 3,25 % 01/09/32	EUR	6 000 000	5 965 590,00	0,23
BANQUE ROYALE DU CANADA 3,125 % 31/09/2027	EUR	8 350 000	8 332 214,50	0,32
Croatie			**1 915 808,50**	**0,07**
RAIFFEISENBANK AUSTRIA DD 3,625 % 29/05/2021	EUR	1 400 000	1 404 361,00	0,05
RAIFFEISENBANK AUSTRIA DD 7,875 % 27/06/2005	EUR	500 000	511 447,50	0,02
République tchèque			**37 673 398,18**	**1,43**
CESKA SPORITELNA AS 3,743 % 09-09-32	EUR	4 900 000	4 908 477,00	0,19
CESKA SPORITELNA AS 5,943 % 27/06/2029	EUR	400 000	405 954,00	0,02
RAIFFEISENBANK A S E 1,0 % 28/06/2009	EUR	5 200 000	5 047 094,00	0,19
RAIFFEISENBANK A S E 4,959 % 30/06/2005	EUR	3 100 000	3 233 749,50	0,12
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,5 % 24-04-40	CZK	345 680 000	9 420 180,43	0,36
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,95 % 30-07-37	CZK	394 030 000	12 354 516,25	0,47
UNICREDIT BANK RÉPUBLIQUE TCHÈQUE AS 3,625 % 26/02/2015	EUR	2 300 000	2 303 427,00	0,09
Danemark			**25 277 322,95**	**0,96**
CARLSBERG BREWERIES AS 3,0 % 28/08/29	EUR	7 527 000	7 550 371,33	0,29
JYSKE BANK DNK 3,5 % 31/11/19	EUR	3 065 000	3 074 363,58	0,12
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 2,375 % 27/05/28	EUR	6 940 000	6 902 038,20	0,26
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 2,875 % 30/08/2027	EUR	4 878 000	4 864 731,84	0,19

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 3,375 % 26/05/2021	EUR	2 877 000	2 885 818,00	0,11
Finlande			**4 438 672,39**	**0,17**
FORTUM OYJ 4,0 % 28/05/2026 EMTN	EUR	4 322 000	4 438 672,39	0,17
France			**255 902 606,24**	**9,73**
ARKEMA EMTN À TAUX FIXE DE 4,8 %	EUR	1 200 000	1 228 848,00	0,05
AYVENS 3,875 % 29/07/2016	EUR	7 000 000	7 200 200,00	0,27
AYVENS 3,875 % 27/02/2022	EUR	6 900 000	7 003 569,00	0,27
BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL (BFCM) 3,0 % 30/05/2007	EUR	8 400 000	8 340 444,00	0,32
BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL (BFCM) 3,25 % 31/10/2017	EUR	4 200 000	4 172 175,00	0,16
BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL (BFCM) 3,75 % 14-05-36	EUR	8 000 000	7 935 240,00	0,30
BNP PAR 3,945 % 18-02-37 EMTN	EUR	7 000 000	7 020 615,00	0,27
BNP PAR 4,1986 % 16-07-35 EMTN	EUR	4 600 000	4 685 928,00	0,18
BNP PAR 6,875 % PERP	EUR	6 800 000	7 293 850,00	0,28
BPCE 0,5 % 27/09/2015	EUR	5 400 000	5 328 585,00	0,20
BPCE 1,5 % 13-01-42	EUR	8 400 000	8 294 538,00	0,32
BPCE 3,125 % 30/09/2005 EMTN	EUR	8 300 000	8 279 789,50	0,31
BPCE 5,75 % 01-06-33 EMTN	EUR	1 300 000	1 378 676,00	0,05
CA 2,5 % 26/12/22	EUR	4 953 000	4 949 384,31	0,19
CA 4,375 % 15-04-36	EUR	3 500 000	3 591 140,00	0,14
EMTN À TAUX FIXE DE 6,5 %	EUR	6 900 000	7 302 580,50	0,28
EMTN À TAUX FIXE DE 7,25 %	EUR	3 800 000	4 074 075,00	0,15
CASA ASSURANCES PERP À 6,25 %	EUR	3 800 000	3 975 427,00	0,15
DANONE EMTN À TAUX FIXE DE 3,95 %	EUR	4 400 000	4 413 231,02	0,17
ESSILORLUXOTTICA 2,625 % 30 JANVIER 2010	EUR	6 700 000	6 638 594,50	0,25
IMERYS 4,75 % 29-11-29 EMTN	EUR	9 000 000	9 458 730,00	0,36
IPSOS 3,75 % 30 JANVIER 2022	EUR	4 000 000	4 049 800,00	0,15
LVMH MOET HENNESSY 2,75 % 27/11/2007	EUR	5 700 000	5 739 130,50	0,22
ORANGE EMTN À TAUX FIXE DE 3,875 %	EUR	10 900 000	10 797 649,00	0,41
ORANGE EMTN À TAUX FIXE DE 5,375 %	EUR	2 800 000	2 971 164,00	0,11
PEUGEOT INVEST 1,875 % 26/10/2030	EUR	4 700 000	4 677 863,00	0,18
RCI BANQUE 3,375 % 26/07/29	EUR	4 477 000	4 527 388,63	0,17
ROQUETTE FRÈRES 3,774 % 31/11/2025	EUR	2 700 000	2 710 948,50	0,10
ROQUETTE FRÈRES 5,494 % PERP	EUR	300 000	307 896,00	0,01
RTE EDF TRANSPORT 2,875 % 28/10/2002	EUR	4 200 000	4 220 727,00	0,16
SANOFI 2,625 % 23-06-29 EMTN	EUR	5 600 000	5 581 380,00	0,21
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2,625 % 29/02/2009	EUR	7 200 000	7 173 072,00	0,27
SG 10,0 % PERP	USD	1 795 000	1 693 974,41	0,06
SG 3,75 % 17-05-35 EMTN	EUR	4 300 000	4 299 548,50	0,16
SG 4,25 % 28/09/26	EUR	800 000	811 088,00	0,03
TIKEHAU CAPITAL 1,625 % 29/03/2031	EUR	1 800 000	1 694 313,00	0,06
TIKEHAU CAPITAL 2,25 % 26/10/2014	EUR	2 400 000	2 392 836,00	0,09
TIKEHAU CAPITAL 4,25 % 31/04/2008	EUR	5 400 000	5 477 895,00	0,21
TIKEHAU CAPITAL 6,625 % 30/03/2014	EUR	2 300 000	2 549 883,50	0,10
TOTALENERGIES FL.R 20-XX 04/09A	EUR	12 978 000	12 049 748,55	0,46
TOTALENERGIES SE FR 1,625 % PERP	EUR	17 450 000	16 938 017,00	0,64
TOTALENERGIES SE FR 2,0 % PERP	EUR	11 788 000	11 644 127,46	0,44
TOTALENERGIES SE FR 3,369 % PERP	EUR	8 111 000	8 125 275,36	0,31
VINCI 1,625 % 29/01/2018 EMTN	EUR	13 300 000	12 903 261,00	0,49
Allemagne			**62 209 191,88**	**2,37**
AMPRION 2,75 % 29/09/2030 EMTN	EUR	3 600 000	3 572 892,00	0,14
BAYER 5,5 % 13-09-54	EUR	2 400 000	2 480 412,00	0,09
DEUTSCHE BAHN AG OBLIGATION PERPÉTUELLE À 1,6 %	EUR	1 700 000	1 588 463,00	0,06

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
DEUTSCHE BK 2,625 % 28/08/2013	EUR	3 500 000	3 490 130,00	0,13
DEUTSCHE BOERSE 2,0 % 23/06/48	EUR	3 000 000	2 919 585,00	0,11
DEUTSCHE BOERSE 3,875 % 26/09/2028	EUR	1 700 000	1 716 745,00	0,07
DEUTSCHE EUROSHOP AG ESCHBORN 4,5 % 30/10/2015	EUR	1 400 000	1 410 780,00	0,05
EUROGRID GMBH 1 3,075 % 27/10/2018	EUR	1 900 000	1 914 687,00	0,07
EVONIK INDUSTRIES 1,375 % 09/02/81	EUR	7 200 000	7 094 484,00	0,27
JEFFERIES 2,639 % 27/07/2015 EMTN	EUR	16 200 000	16 154 073,00	0,61
MERCK KGAA 1,625 % 09-09-80	EUR	8 300 000	8 239 368,50	0,31
MERCK KGAA 3,875 % 27-08-54	EUR	2 500 000	2 519 887,50	0,10
RWE AG 4,125 % 18-06-55	EUR	800 000	806 456,00	0,03
SANTANDER BANQUE DE DÉTAIL 4,5 % 26/06/2030	EUR	5 400 000	5 456 403,00	0,21
SIXT SE 3,25 % 30/01/2022 EMTN	EUR	2 834 000	2 844 825,88	0,11
Grèce			**98 373 475,11**	**3,74**
ALPHA BANK 3,125 % 31/10/2030	EUR	9 398 000	9 303 080,20	0,35
ALPHA BANK 4,308 % 23-07-36	EUR	3 900 000	3 946 663,50	0,15
ALPHA BANK 6,0 % 13-09-34 EMTN	EUR	4 909 000	5 295 019,21	0,20
ALPHA BANK 6,875 % 27-06-29	EUR	5 141 000	5 617 442,17	0,21
EUROBANK S.A. 2,875 % 28/07/2007	EUR	9 116 000	9 125 982,02	0,35
EUROBANK S.A. 3,25 % 12-03-30	EUR	3 183 000	3 192 930,96	0,12
EUROBANK S.A. 4,25 % 30-04-35	EUR	5 152 000	5 160 320,48	0,20
EUROBANK S.A. 4,875 % 30 AVRIL 2031	EUR	7 066 000	7 513 701,76	0,29
EUROBANK S.A. OBLIGATION PERPÉTUELLE À 6,25 %	EUR	5 800 000	5 725 673,00	0,22
EUROBANK S.A. OBLIGATION PERPÉTUELLE À 6,625 %	EUR	3 150 000	3 270 424,50	0,12
EUROBANK S.A. 7,0 % 26/01/29	EUR	6 957 000	7 543 788,16	0,29
BANQUE NATIONALE DE GRÈCE 2,75 % 29/07/2021	EUR	7 674 000	7 641 155,28	0,29
BANQUE NATIONALE DE GRÈCE 3,5 % 30/11/19	EUR	3 452 000	3 499 031,52	0,13
BANQUE NATIONALE DE GRÈCE 4,5 % 29/01/29	EUR	4 640 000	4 805 996,00	0,18
BANQUE NATIONALE DE GRÈCE 5,875 % 28-06-35	EUR	2 899 000	3 106 278,50	0,12
PIRAEUS BANK 3,0 % 28/12/2003	EUR	1 803 000	1 803 297,49	0,07
PIRAEUS BANK 4,625 % 29/07/2017	EUR	1 037 000	1 080 528,07	0,04
PIRAEUS BANK 6,125 % PERP	EUR	5 419 000	5 341 454,11	0,20
PIRAEUS BANK 6,75 % 29/12/2005	EUR	3 200 000	3 530 896,00	0,13
PIRAEUS BANK 7,25 % 28/07/2013	EUR	1 749 000	1 869 812,18	0,07
Guernesey			**16 274 150,00**	**0,62**
PERSHING SQUARE 1,375 % 27/10/2001	EUR	16 700 000	16 274 150,00	0,62
Hongrie			**16 769 004,37**	**0,64**
MBH BANK 5,25 % 29-01-30 EMTN	EUR	1 527 000	1 555 386,93	0,06
OTP BANK 4,25 % 30/10/2016 EMTN	EUR	2 976 000	3 056 292,48	0,12
OTP BANK 5,0 % 31-01-29 EMTN	EUR	3 831 000	3 979 221,39	0,15
OTP BANK 6,125 % 27/10/2005 EMTN	EUR	7 965 000	8 178 103,57	0,31
Irlande			**23 430 750,67**	**0,89**
AIB GROUP 0,5 % 27/11/2017 EMTN	EUR	3 418 000	3 359 842,73	0,13
AIB GROUP 4,625 % 20-05-35 EMTN	EUR	2 288 000	2 376 934,56	0,09
BK IRELAND GROUP 4,875 % 28/07/2016	EUR	1 618 000	1 673 206,16	0,06
CA AUTO BANK SPA, SUCCURSALE IRLANDAISE 4,75 % 25-01-27	EUR	9 174 000	9 369 222,72	0,36
LINDE S.A. 0,0 % 26/09/2030	EUR	1 700 000	1 670 394,50	0,06
VODAFONE INTL FINANCING DAC 2,75 % 29/07/2003	EUR	5 000 000	4 981 150,00	0,19
Italie			**249 141 882,13**	**9,47**
ACQUIRENTE UNI 2,8 % 26/02/20	EUR	13 687 000	13 697 059,95	0,52
AMCO AM COMPANY 4,375 % 26 MARS 2027	EUR	15 393 000	15 443 412,07	0,59
AMCO AM COMPANY 4,625 % 02/06/27	EUR	5 261 000	5 383 081,50	0,20

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
AUTOSTRADE POUR L'ITALIE 2,0 % 28/12/2004	EUR	11 427 000	11 143 610,40	0,42
AUTOSTRADE POUR L'ITALIE 2,25 % 25-01-32	EUR	2 883 000	2 683 654,96	0,10
AZZURRA AEROPORTI 2,625 % 27/05/2030	EUR	8 287 000	8 262 636,22	0,31
BANCA MEDIOLANUM 5,035 % 26 JANVIER 2022	EUR	4 926 000	4 932 576,21	0,19
BANCO BPM 4,625 % 29-11-27 EMTN	EUR	2 330 000	2 415 604,20	0,09
DAVIDE CAMPARI MILAN 1,25 % 27/10/2006	EUR	7 230 000	7 100 185,35	0,27
ENEL 1,375 % PERP	EUR	14 485 000	14 082 172,15	0,54
ENEL SPA FL.R 20-XX 10,03 A	EUR	3 443 000	3 417 315,22	0,13
ENI 2,0 % À TAUX FIXE	EUR	13 780 000	13 586 528,80	0,52
ENI 3,375 % À TAUX FIXE	EUR	1 567 000	1 548 697,44	0,06
ENI 4,5 % PERP EMTN	EUR	10 091 000	10 256 290,58	0,39
ENI 4,875 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	1 091 000	1 106 977,70	0,04
ENI SPA FL.R 21-XX 11/06A	EUR	3 661 000	3 492 429,25	0,13
FINEBANK BANCA FINE 4,625 % 23-02-29	EUR	3 452 000	3 577 204,04	0,14
FINEBANK BANCA FINE 7,5 % PERP	EUR	4 023 000	4 353 871,63	0,17
INTE 3,75 % 29/06/27	EUR	5 000 000	5 075 625,00	0,19
INTE 4,875 % 30/05/2019 EMTN	EUR	1 764 000	1 892 877,84	0,07
INTE 6,375 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	4 772 000	4 970 610,64	0,19
INTE 7,75 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	5 339 000	5 567 242,25	0,21
INVITALIA 3,125 % 30/07/2018	EUR	3 750 000	3 746 587,50	0,14
IREN PERP 4,5 %	EUR	1 348 000	1 367 141,60	0,05
INSTITUT POUR LE CRÉDIT SPORTIF ET 3,5 % 29-01-30	EUR	4 070 000	4 135 771,20	0,16
LEASYS 4,5 % 26-07-26 EMTN	EUR	7 764 000	7 828 907,04	0,30
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1,0 % 29/07/2017	EUR	2 425 000	2 286 484,00	0,09
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 3,125 % 31/08/2022	EUR	11 400 000	11 307 033,00	0,43
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4,25 % 18-09-35	EUR	4 939 000	5 028 371,20	0,19
MONTE PASCHI 3,5 % 29 AVRIL 2023	EUR	3 583 000	3 669 869,84	0,14
MONTE PASCHI 3,5 % 28-05-31	EUR	6 307 000	6 354 933,20	0,24
MONTE PASCHI 3,625 % 30/11/2027	EUR	4 494 000	4 553 567,97	0,17
PRYSMIAN 3,625 % 28/11/2028 EMTN	EUR	2 852 000	2 897 888,68	0,11
PRYSMIAN 5,25 % PERP	EUR	1 490 000	1 551 231,55	0,06
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 2,375 % PERP	EUR	12 935 000	12 717 303,95	0,48
TERNA RÉSEAU ÉLECTRIQUE NATIONAL 3,0 % 31/07/22	EUR	8 300 000	8 208 368,00	0,31
TERNA RÉSEAU ÉLECTRIQUE NATIONAL 4,75 % PERP	EUR	3 623 000	3 751 127,39	0,14
UNICREDIT 3,1 % 31/06/2010 EMTN	EUR	5 958 000	5 944 534,92	0,23
UNICREDIT 3,2 % 31/09/2022 EMTN	EUR	3 830 000	3 804 615,85	0,14
UNICREDIT 3,3 % 29/07/2016 EMTN	EUR	10 257 000	10 370 237,28	0,39
UNICREDIT 4,8 % 29/01/2017 EMTN	EUR	1 562 000	1 584 156,97	0,06
UNICREDIT 5,85 % 27/11/2015 EMTN	EUR	3 933 000	4 044 087,59	0,15
Japon			**2 602 236,00**	**0,10**
NTT FINANCE 2,906 % 29/03/2016	EUR	2 600 000	2 602 236,00	0,10
Lituanie			**5 543 312,50**	**0,21**
AB SIAULIU BANKAS 4,853 % 28/12/2005	EUR	2 800 000	2 868 754,00	0,11
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT LITUANIEN	EUR	2 820 000	2 674 558,50	0,10
Luxembourg			**16 665 356,17**	**0,63**
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS 1,0 % 26/10/20	EUR	1 650 000	1 628 616,00	0,06
EUROCLEAR INVESTMENTS 2,625 % 11-04-48	EUR	2 100 000	2 077 834,50	0,08
RENAISSANCE II SRL 15,0 % 29 JANVIER 2029	EUR	6 039 312	1 578 676,17	0,06
REPSOL EUROPE FINANCE SARL PERP À 4,197 %	EUR	4 600 000	4 576 011,00	0,17
REPSOL EUROPE FINANCE SARL PERP À 4,5 %	EUR	6 700 000	6 804 218,50	0,26

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Pays-Bas			**186 242 787,60**	**7,08**
ABN AMRO BK 2,75 % 29/06/2004	EUR	6 400 000	6 400 288,00	0,24
AMERICA MOVIL BV 3,0 % 30 SEPTEMBRE 2030	EUR	2 800 000	2 783 438,00	0,11
AMERICAN MEDICAL SYSTEMS EUROPE BV 3,0 % 31/03/2008	EUR	4 847 000	4 810 623,27	0,18
AMVEST RCF CUSTODIAN BV 3,75 % 31/06/2011	EUR	1 608 000	1 614 030,00	0,06
ASN BANK NV 4,625 % 23-11-27	EUR	10 900 000	11 240 461,50	0,43
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3,913 % 26/11/2003	EUR	400 000	405 340,00	0,02
DSV FINANCE BV 2,875 % 26/11/2006	EUR	3 529 000	3 542 816,04	0,13
DSV FINANCE BV 3,125 % 28/11/2006	EUR	2 712 000	2 740 381,08	0,10
ELM BV POUR LE GROUPE JULIUS BAER 3,375 % 30/06/2019	EUR	8 000 000	7 963 320,00	0,30
ELM BV POUR LE GROUPE JULIUS BAER 3,875 % 29/09/2013	EUR	4 000 000	4 071 300,00	0,15
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 2,875 % 29/09/2009	EUR	1 500 000	1 496 362,50	0,06
IBERDROLA INTL BV 1,825 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	2 800 000	2 620 324,00	0,10
IBERDROLA INTL BV 1,874 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	10 500 000	10 477 845,00	0,40
IBERDROLA INTL BV 2,25 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	9 200 000	8 847 824,00	0,34
ING GROEP NV 3,0 % 31/08/2017	EUR	8 700 000	8 618 220,00	0,33
ING GROEP NV 3,5 % 30/09/2003	EUR	7 100 000	7 198 796,50	0,27
ING GROEP NV 4,125 % 20-05-36	EUR	4 300 000	4 375 185,50	0,17
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 4,85 % PERP	EUR	3 041 000	3 083 999,74	0,12
KONINKLIJKE PHILIPS NV 3,25 % 30/05/2023	EUR	4 184 000	4 212 681,32	0,16
LSEG NETHERLANDS BV 4,125 % 29/09/26	EUR	700 000	707 938,00	0,03
NE PROPERTY BV 1,875 % 26/10/2009	EUR	494 000	491 068,11	0,02
NE PROPERTY BV 4,25 % 21-01-32	EUR	1 791 000	1 843 315,11	0,07
PFIZER NLD INTL FINANCE BV 2,875 % 29/05/2019	EUR	1 767 000	1 771 682,55	0,07
REPSOL INTL FINANCE 2,50 21-XX 22/03A	EUR	21 054 000	20 926 939,11	0,80
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	8 208 000	8 394 444,72	0,32
SARTORIUS FINANCE BV 4,25 % 26/09/2014	EUR	2 600 000	2 625 103,00	0,10
SARTORIUS FINANCE BV 4,5 % 14-09-32	EUR	1 400 000	1 473 990,00	0,06
SARTORIUS FINANCE BV 4,875 % 14-09-35	EUR	300 000	317 929,50	0,01
SGS FINANCE BV 3,125 % 30/09/2010	EUR	2 900 000	2 903 958,50	0,11
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2,625 % 27/05/29	EUR	3 100 000	3 105 673,00	0,12
SYNGENTA FINANCE NV 3,375 % 26/04/2016	EUR	6 188 000	6 186 514,88	0,24
TENNET HOLDING BV 1,625 % 26/11/2017	EUR	1 678 000	1 668 947,19	0,06
TENNET HOLDING BV 4,625 % À ÉCHÉANCE INDÉTERMINÉE	EUR	3 100 000	3 202 517,00	0,12
VIA OUTLETS BV 1,75 % 28/11/2015	EUR	6 294 000	6 071 192,40	0,23
VIA OUTLETS BV 3,5 % 29-10-32	EUR	2 580 000	2 518 350,90	0,10
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 1,823 % 31/09/2025	EUR	4 200 000	3 718 239,00	0,14
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 3,83 % 29/10/2003	EUR	14 576 000	14 684 882,72	0,56
WIZZ AIR FINANCE CO BV 1,0 % 26/01/2019	EUR	7 137 000	7 126 865,46	0,27
Norvège			**43 688 752,60**	**1,66**
AKER BP EMTN À 1,125 % DU 29 MAI 2012	EUR	2 997 000	2 807 349,84	0,11
PUBLIC PROPERTY INVEST, 3,875 %, 31/10/2016	EUR	1 927 000	1 891 697,36	0,07
OBLIGATION IMMOBILIÈRE PUBLIQUE À 4,375 % 01-10-32	EUR	6 700 000	6 628 142,50	0,25
PUBLIC PROPERTY INVEST 4,625 % 12-03-30	EUR	2 992 000	3 078 438,88	0,12
STATKRAFT AS 3,125 % 26/12/2013	EUR	2 015 000	2 028 047,13	0,08
VAR ENERGI À 3,875 % 31/03/12	EUR	6 952 000	6 996 805,64	0,27
VAR ENERGI À 5,5 % 29/05/2004	EUR	6 649 000	7 067 853,76	0,27
VAR ENERGI À 7,5 % 28/01/2015	USD	7 648 000	6 906 675,70	0,26
VAR ENERGI A 7,862 % 15/11/83	EUR	4 704 000	5 177 198,88	0,20
VAR ENERGI À 8,0 % 15-11-32	USD	1 133 000	1 106 542,91	0,04
Pologne			**19 236 205,34**	**0,73**
BANK POLSKA KA OPIEKI 3,75 % 31/06/2004	EUR	3 600 000	3 618 198,00	0,14

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4,7784 % 25-09-35	EUR	1 900 000	1 952 753,50	0,07
PKO BANK POLSKI 3,375 % 28/06/2016	EUR	6 443 000	6 488 326,51	0,25
PKO BANK POLSKI 3,625 % 20-11-32	EUR	3 554 000	3 533 511,19	0,13
PKO BANK POLSKI 4,5 % 29/06/2018	EUR	3 523 000	3 643 416,14	0,14
Portugal			**57 324 509,50**	**2.18**
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3,125 % 29/10/2021	EUR	6 400 000	6 454 848,00	0,25
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3,125 % 31/06/2024	EUR	8 700 000	8 671 246,50	0,33
BCP 1,75 % 28/04/2007 EMTN	EUR	3 500 000	3 465 752,50	0,13
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 3,5 % 25-06-29	EUR	2 100 000	2 119 656,00	0,08
GOUVERNEMENT RÉGIONAL DE MADÈRE 1,141 % 04-12-34	EUR	5 700 000	4 599 501,00	0,17
NOVO BAN 3,25 % 27/03/2001 EMTN	EUR	2 900 000	2 927 782,00	0,11
NOVO BAN 3,375 % 31/01/2022 EMTN	EUR	13 100 000	13 173 818,50	0,50
NOVO BAN 3,5 % 29/03/2009 EMTN	EUR	6 800 000	6 896 832,00	0,26
NOVO BAN 4,25 % 28/03/2008 EMTN	EUR	5 900 000	6 013 516,00	0,23
NOVO BAN 9,875 % 01-12-33	EUR	2 600 000	3 001 557,00	0,11
Roumanie			**37 032 658,27**	**1,41**
BANCA COMERCIALA ROMANA 4,0 % 31/11/2025	EUR	4 100 000	4 074 293,00	0,15
BANCA TRANSILVANIA 5,125 % 30/09/30	EUR	8 001 000	8 205 905,61	0,31
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN	EUR	5 512 000	4 836 669,76	0,18
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN	EUR	3 342 000	3 010 306,50	0,11
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 5,5	EUR	9 786 000	10 358 725,65	0,39
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 6,0	EUR	1 671 000	1 610 100,40	0,06
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN	USD	2 520 000	2 233 293,54	0,08
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,625 % 31/11/2004	EUR	1 540 000	1 540 146,30	0,06
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75 % 29/10/2007	EUR	1 134 000	1 163 217,51	0,04
Saint-Marin			**5 023 988,02**	**0,19**
OBLIGATION D'ÉTAT DE SAINT-MARIN 6,5 % 27/01/2019	EUR	4 900 000	5 023 988,02	0,19
Arabie saoudite			**4 181 789,78**	**0,16**
ARAB PETROLEUM INVESTMENTS COR 1,483 % 26/10/2006	USD	5 010 000	4 181 789,78	0,16
Slovénie			**11 745 074,00**	**0,45**
NOVA KREDITNA BANKA MARIBOR DD 3,5 % 28/05/20	EUR	900 000	907 110,00	0,03
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 3,5 % 29/01/2021	EUR	6 200 000	6 261 194,00	0,24
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 4,5 % 29-05-30	EUR	4 400 000	4 576 770,00	0,17
Afrique du Sud			**3 151 347,45**	**0,12**
INVESTEC 3,625 % 31/02/2019 EMTN	EUR	3 142 000	3 151 347,45	0,12
Espagne			**115 298 919,90**	**4,38**
BANCO DE BADELL 3,375 % 10-03-32	EUR	3 000 000	2 989 710,00	0,11
BANCO DE BADELL 6,0 % 16-08-33	EUR	3 500 000	3 716 860,00	0,14
BANCO DE BADELL 6,5 % PERP	EUR	1 200 000	1 253 772,00	0,05
BANCO DE BADELL 9,375 % PERP	EUR	1 600 000	1 796 904,00	0,07
BANCO DE CREDITO SOCIAL 3,5 % 31/06/2013	EUR	3 800 000	3 797 606,00	0,14
BANCO SANTANDER - TOUTES LES AGENCES EN ESPAGNE 4,875	EUR	8 200 000	8 826 521,00	0,34
BANCO SANTANDER - AGENCE « ALL SPAIN » - OBLIGATION PERP	EUR	5 600 000	6 047 328,00	0,23
BANKIA SA 1,125 19-26 12/11A	EUR	6 800 000	6 732 000,00	0,26
BANKINTER 0,875 % 26/07/2008 EMTN	EUR	2 900 000	2 877 960,00	0,11
BBVA 0,125 % 27/03/2024 EMTN	EUR	2 100 000	2 090 004,00	0,08
BBVA 4,0 % 25-02-37	EUR	4 700 000	4 741 924,00	0,18
BBVA 4,875 % 08-02-36 EMTN	EUR	1 700 000	1 791 604,50	0,07
BBVA 5,75 % 15-09-33 EMTN	EUR	3 800 000	4 034 042,00	0,15
CAIXABANK 5,0 % 29/07/2019 EMTN	EUR	4 700 000	4 943 295,50	0,19
CAIXABANK 6,25 % PERP	EUR	7 000 000	7 366 660,00	0,28

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
CAIXABANK 7,5 % PERP	EUR	5 600 000	6 204 968,00	0,24
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 1,5 % 28/06/2008	EUR	6 400 000	6 216 640,00	0,24
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 2,25 % 26/04/12	EUR	3 200 000	3 197 200,00	0,12
CELLNEX FINANCE COMPANY SAU 3,625 % 24-01-29	EUR	3 300 000	3 359 862,00	0,13
CEP FINANCE 2,25 % 26/02/2013	EUR	1 500 000	1 499 505,00	0,06
FCC SERVICES ENVIRONNEMENT 5,25 % 29/10/2030	EUR	3 160 000	3 370 266,40	0,13
IBERCAJA 4,375 % 28/07/2030	EUR	5 800 000	6 238 393,00	0,24
IBERCAJA 5,625 % 27/06/2007	EUR	5 100 000	5 167 396,50	0,20
NCG BAN 0,5 % 27/09/2008 EMTN	EUR	1 900 000	1 873 732,50	0,07
NCG BAN 3,25 % 31/02/2014 EMTN	EUR	6 400 000	6 405 984,00	0,24
UNICAJA BANCO SA E 3,5 % 30-06-31	EUR	1 700 000	1 710 701,50	0,07
WERFENLIFE 4,25 % 03-05-30 EMTN	EUR	1 900 000	1 966 167,50	0,07
WERFENLIFE 4,625 % 28/06/2006	EUR	4 900 000	5 081 912,50	0,19
Suède			**27 742 841,51**	**1,06**
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS FL.R 20-XX 14/003A	EUR	8 712 000	6 402 318,12	0,24
SAMHLLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN 1,125 % 29/09/2026	EUR	12 179 000	9 983 491,67	0,38
SAMHLLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN 2,375 % 26/08/2004	EUR	4 613 000	4 560 273,41	0,17
SVEAFASTIGHETER AB 4,75 % 27/01/2029	EUR	2 300 000	2 298 562,50	0,09
SWEDBANK AB 2,875 % 30/02/2008	EUR	4 502 000	4 498 195,81	0,17
Suisse			**13 425 178,62**	**0,51**
BANQUE CANTONALE DE GENÈVE 3,414 % 27-03-30	EUR	2 975 000	3 008 320,00	0,11
JULIUS BAER GRUPPE AG 6,875 % À ÉCHÉANCE INDÉTERMINÉE	USD	1 000 000	860 509,17	0,03
UBS GROUP AG 2,875 % 30/02/12	EUR	9 589 000	9 556 349,45	0,36
Royaume-Uni			**128 942 416,97**	**4,90**
3I GROUP 4,875 % 29 JUIN 2014	EUR	508 000	534 126,44	0,02
ALEXANDRITE MONNET UK DÉTIENT 10,5 % 29/05/2015	EUR	5 970 000	6 458 853,45	0,25
AMBER FIN 6,625 % 29/07/2015	EUR	2 221 000	2 334 926,19	0,09
BARCLAYS 2,885 % 31-01-27 EMTN	EUR	1 765 000	1 765 591,28	0,07
BARCLAYS 4,375 % À VARIÉE	USD	6 269 000	5 163 324,44	0,20
BP CAP MK 3,25 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	16 219 000	16 232 542,87	0,62
BP CAP MK 3,625 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	15 263 000	15 282 307,70	0,58
CANARY WHARF GROUP INVESTMENT 1,75 % 26/04/2007	EUR	7 389 000	7 343 594,60	0,28
CASA SA LONDRES 1,875 % 26/12/20	EUR	2 700 000	2 689 686,00	0,10
CHANEL CERES 0,5 % 26/07/2021	EUR	8 012 000	7 913 011,74	0,30
CHANNEL LINK ENTERPRISES FINANCE 2,706 % 30-06-50	EUR	7 888 000	7 854 160,48	0,30
COVENTRY BLDG 3,125 % 29/10/29	EUR	4 151 000	4 166 317,19	0,16
DIAGEO FINANCE 3,125 % 28-02-31	EUR	3 648 000	3 650 425,92	0,14
HSBC 3,313 % 30/05/2013 EMTN	EUR	5 243 000	5 281 378,76	0,20
HSBC 4,191 % 19-05-36 EMTN	EUR	4 462 000	4 532 098,02	0,17
INFORMA 3,0 % 27/10/2023 EMTN	EUR	4 847 000	4 880 856,30	0,19
INFORMA 3,25 % 30/10/2023 EMTN	EUR	5 551 000	5 540 120,04	0,21
LLOYDS BANKING GROUP 4,0 % 09-05-35	EUR	5 788 000	5 881 765,60	0,22
LLOYDS BANKING GROUP OBLIGATION PERPÉTUELLE À 8,5 %	LIVRE STERLING	3 726 000	4 474 357,81	0,17
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3,0 % 03-03-30	EUR	6 252 000	6 250 884,21	0,24
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4,5 % 26/11/2001	EUR	722 000	734 967,12	0,03
NATL WESTMINSTER BANK 3,125 % 1ER OCTOBRE 2030	EUR	3 116 000	3 129 570,18	0,12
GROUPE NATWEST 3,24 % 30/05/13	EUR	6 806 000	6 847 550,63	0,26
États-Unis d'Amérique			**84 000 395,59**	**3.19**
AIG 1,875 % 27 JUIN 2021	EUR	3 418 000	3 386 007,52	0,13
ATHENE GLOBAL FOND 0,832 % 27/01/2008	EUR	13 058 000	12 827 983,33	0,49
ATHENE GLOBAL FUNDING 2,875 % 28/07/2021	EUR	11 250 000	11 209 725,00	0,43
ATHENE GLOBAL FUNDING 3,41 % 25-02-30	EUR	7 360 000	7 360 588,80	0,28

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
BLACKSTONE PRIVATE CREDIT FUND 1,75 % 26/11/2030	EUR	11 811 000	11 708 716,74	0,45
BLUE OWL CREDIT INCOME 4,25 % 31-01-31	EUR	1 786 000	1 734 304,23	0,07
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,0 % 28/11/2015	USD	3 161 951	2 710 199,69	0,10
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,375 % 30/11/2015	USD	1 352 563	1 150 372,51	0,04
CARNIVAL CORPORATION 4,0 % 28/01/2008	USD	4 100 000	3 439 011,36	0,13
CITIGROUP 2,125 % 26/09/2010 EMTN	EUR	10 071 000	10 062 943,20	0,38
FORTIVE 3,7 % 26/02/2013	EUR	1 772 704	1 774 272,84	0,07
JEFFERIES FINANCIAL GROUP 3,875 % 26 AVRIL 2016	EUR	3 379 000	3 392 178,10	0,13
JOHN DEERE CAPITAL 2,5 % 28/11/2009	EUR	2 950 000	2 940 147,00	0,11
JPMORGAN CHASE BANK NA 2,935 % 02/06/29	EUR	10 300 000	10 303 945,27	0,39
Obligations à taux variable			**156 289 734,14**	**5,94**
Canada			**23 721 520,37**	**0,90**
BANQUE NATIONALE DU CANADA E3R+0,6 % 27/05/12	EUR	8 414 000	8 423 255,40	0,32
BANQUE NATIONALE DU CANADA E3R+0,85 % 29/03/2010	EUR	7 572 000	7 615 917,60	0,29
BANQUE ROYALE DU CANADA E3R+0,78 % 29/06/13	EUR	6 310 000	6 334 545,90	0,24
BANQUE TORONTO-DOMINION E3R+0,38 % 26/04/16	EUR	1 347 000	1 347 801,47	0,05
Danemark			**7 004 605,08**	**0,27**
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0,3 % 27/05/27	EUR	6 996 000	7 004 605,08	0,27
France			**12 604 810,00**	**0,48**
DANONE E3R+0,27 % 27/09/2008 EMTN	EUR	5 200 000	5 204 810,00	0,20
EMEIS E6R+4,75 % 31-12-31	EUR	7 400 000	7 400 000,00	0,28
Irlande			**2 885 813,70**	**0,11**
CA AUTO BANK SPA, SUCCURSALE IRLANDAISE E3R+0,8 % 27/01/28	EUR	2 870 000	2 885 813,70	0,11
Italie			**5 217 791,76**	**0,20**
INTE E3R+4,05 % 27/06/2029	EUR	1 500 000	1 575 735,00	0,06
LEASYS E3R+0,75 % 26/04/2008 EMTN	EUR	3 639 000	3 642 056,76	0,14
Japon			**7 221 888,00**	**0,27**
NTT FINANCE E3R +0,5 % 27/07/2016	EUR	7 200 000	7 221 888,00	0,27
Luxembourg			**4 623 506,00**	**0,18**
BANQUE INTLE À LUXEMBOURG E3R+1,0 % 27/05/2024	EUR	4 600 000	4 623 506,00	0,18
Pays-Bas			**17 722 337,50**	**0,67**
JDE PEET S BV E3R+0,7 % 27/12/11	EUR	10 000 000	10 013 850,00	0,38
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV E3R+0,3 % 27/05/27	EUR	3 100 000	3 105 037,50	0,12
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0,4 % 26/03/2013	EUR	4 600 000	4 603 450,00	0,18
Norvège			**15 020 550,00**	**0,57**
DNB BANK A E3R+0,5 % 29/08/2008	EUR	15 000 000	15 020 550,00	0,57
Espagne			**5 822 098,00**	**0,22**
CAIXABANK E3R+0,65 % 29/06/2026	EUR	5 800 000	5 822 098,00	0,22
Suède			**3 545 036,95**	**0,13**
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS FL.R 20-XX 30/04A	EUR	4 745 000	3 545 036,95	0,13
Suisse			**8 346 067,08**	**0,32**
UBS GROUP AG E3R+0,98 % 29/05/12	EUR	8 269 000	8 346 067,08	0,32
Royaume-Uni			**27 744 816,07**	**1,06**
BARCLAYS E3R+1,1 % 29/05/14	EUR	7 259 000	7 326 799,06	0,28
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY E3R+0,48 % 27/05/2009	EUR	1 575 000	1 579 110,75	0,06
NATL WESTMINSTER BANK E3R +0,53 % 27/05/2014	EUR	9 700 000	9 726 432,50	0,37
NATL WESTMINSTER BANK E3R +0,6 % 28/11/2006	EUR	9 074 000	9 112 473,76	0,35

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
États-Unis d'Amérique			**14 808 893,63**	**0,56**
ATHENE GLOBAL FOND E3R+0,85 % 27/05/2021	EUR	8 515 000	8 538 373,67	0,32
ATHENE GLOBAL FOND E3R+1,0 % 27/02/2023	EUR	6 247 000	6 270 519,96	0,24
Titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs			**236 813 799,06**	**9.01**
Irlande			**225 881 545,81**	**8 h 59**
AQUEDUCT EUROPEAN CLO E3R+1,3 % 25-01-39	EUR	10 000 000	10 041 228,00	0,38
ARCANO EURO CLO I DAC E3R+1,26 % 25-04-39	EUR	2 758 000	2 771 318,38	0,11
ARCANO EURO CLO III DAC E3R+1,35 % 15-01-40	EUR	5 000 000	5 000 000,00	0,19
ARES EUROPEAN CLO XVIII DAC E3R+1,3 % 15-10-38	EUR	6 663 000	6 684 845,31	0,25
ARES EUROPEAN CLO XXIII DAC E3R+1,28 % 15-01-40	EUR	4 000 000	4 012 079,60	0,15
AURIUM CLO E3R+1,35 % 20-07-38	EUR	4 595 000	4 617 734,68	0,18
AURIUM CLO E3R+1,75 % 20-07-38	EUR	1 135 000	1 139 564,06	0,04
AURIUM CLO II DAC E3R+0,93 % 22-06-34	EUR	3 500 000	3 503 053,40	0,13
BAIN CAPITAL EURO CLO 20251 DAC E3R+1,18 % 25-04-39	EUR	5 500 000	5 535 393,60	0,21
BBAM EUROPEAN CLO VI DAC E3R+1,2 % 26-11-37	EUR	2 586 000	2 581 162,37	0,10
BILBAO CLO IV DAC E3R+1,75 % 15-04-36	EUR	2 516 000	2 523 378,17	0,10
BILBAO CLO IV DAC E3R+2,2 % 15-04-36	EUR	2 830 000	2 842 577,09	0,11
BLACK DIAMOND CLO E3R+1,4 % 20-01-32	EUR	1 828 951	1 829 135,22	0,07
BLACK DIAMOND CLO E3R+1,95 % 20-01-32	EUR	1 300 000	1 302 003,30	0,05
BLACKROCK EUROPEAN CLO XI DAC E3R +0,98 % 17-07-34	EUR	4 100 000	4 104 163,55	0,16
BRIDGEPOINT CLO VIDESIGNATED ACTIVITY E3R+1,3 % 15-03-38	EUR	6 555 000	6 582 649,64	0,25
BRIDGEPOINT CLO VIII DAC E3R+1,2 % 20-10-37	EUR	4 126 000	4 131 561,02	0,16
CAIRN CLO XV DAC E3R+1,75 % 15-04-36	EUR	6 800 000	6 815 210,24	0,26
CAIRN CLO XV DAC E3R+2,6 % 15-04-36	EUR	6 000 000	6 044 269,20	0,23
CAIRN CLO XVII DAC E3R+1,2 % 18-01-39	EUR	5 515 000	5 537 172,50	0,21
CARLYLE CLO 20253 DAC E3R+1,31 % 15-01-40	EUR	5 310 000	5 310 000,00	0,20
CARLYLE GLOBAL MKT CLO EURO 20152 E3R+0,94 % 10-11-35	EUR	4 422 000	4 416 939,47	0,17
CONTEGO CLO XI DAC E3R+1,32 % 20-11-38	EUR	10 000 000	10 004 753,00	0,38
CONTEGO CLO XII DAC E3R+1,32 % 25-01-40	EUR	6 579 000	6 615 395,69	0,25
ELMP 1X E3R+1,3 % 15-01-39	EUR	6 615 000	6 628 511,79	0,25
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20231 DAC E3R+1,23 % 15-02-38	EUR	5 400 000	5 413 440,06	0,21
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20241 DAC E3R+1,31 % 15-04-38	EUR	15 000 000	15 040 240,50	0,57
INDIGO CREDIT MANAGEMENT E3R+1,4 % 16-04-38	EUR	2 822 000	2 839 368,00	0,11
INDIGO CREDIT MANAGEMENT IV DAC E3R+1,32 % 20-04-38	EUR	6 300 000	6 322 465,80	0,24
INVESCO EURO CLO XV DAC E3R+1,37 % 25-01-39	EUR	7 121 000	7 156 493,91	0,27
LOGICLANE II CLO DAC E3R+1,27 % 15-04-38	EUR	2 756 000	2 756 962,68	0,10
NGC EURO CLO 5 DAC E3R +1,22 % 15-01-39	EUR	5 528 000	5 537 928,29	0,21
OCP CLO EURO 20249 ACTIVITÉ DÉSIGNÉE E3R+1,3 % 20-04-38	EUR	3 140 000	3 156 950,98	0,12
PENTA CLO 3 ACTIVITÉ DÉSIGNÉE E3R+1,8 % 17-10-38	EUR	1 474 000	1 479 980,02	0,06
PROVIDUS CLO XI DAC E3R+1,29 % 20-01-38	EUR	5 200 000	5 224 418,68	0,20
PROVIDUS CLO XII DAC E3R+1,35 % 18-08-38	EUR	5 676 000	5 689 777,35	0,22
ST PAULS CLO IV DAC E3R+1,3 % 30 AVRIL 2025	EUR	1 000 000	993 333,60	0,04
ST PAULS CLO IV DAC FL.R 18-30 25/04Q	EUR	900 000	898 865,19	0,03
VENDOME CLO 20201 DAC E3R+0,95 % 20-07-34	EUR	15 000 000	15 000 273,00	0,57
VENDOME FUNDING CLO 20201 DAC E3R+1,32 % 20-01-40	EUR	15 000 000	15 000 000,00	0,57
VICTORY STREET CLO I DAC E3R+1,33 % 15-01-38	EUR	9 250 000	9 297 442,32	0,35
VOYA EURO CLO II DAC E3R +0,96 % 15-07-35	EUR	3 500 000	3 499 506,15	0,13
Pays-Bas			**5 329 992,70**	**0,20**
CAIRN CLO E3R +1,3 % 15-04-39	EUR	5 300 000	5 329 992,70	0,20
États-Unis d'Amérique			**5 602 260,55**	**0,21**
SILVER POINT CLO 1 DAC E3R+1,35 % 15-01-39	EUR	2 430 000	2 442 038,22	0,09

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
SILVER POINT CLO 1 DAC E3R+2,0 % 15-01-39	EUR	3 135 000	3 160 222,33	0,12
Instruments du marché monétaire			**389 392 898,60**	**14,81**
Billets de trésorerie et certificats de dépôt (titres de créance)			**168 421 005,04**	**6 h 40**
Belgique			**10 969 318,74**	**0,42**
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP, AGENCE DE BRUXELLES, ZCP 18-02	EUR	11 000 000	10 969 318,74	0,42
France			**128 345 536,07**	**4,88**
AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	EUR	9 500 000	9 449 210,49	0,36
BNP PAR ZCP 26/02/11	EUR	11 000 000	10 973 447,81	0,42
CA FINANCES DE LA CONSOMMATION ZCP 26/05/2004	EUR	11 000 000	10 920 910,00	0,42
CA ZCP 26 AVRIL 2004	EUR	16 000 000	15 886 491,02	0,60
CRCA ATL VEND ZCP 26/04/27	EUR	11 000 000	10 923 402,91	0,42
CRCAM DU NORD-EST ZCP 29-04-26	EUR	12 500 000	12 419 554,25	0,47
ENGIE ZCP 26/01/26	EUR	15 000 000	14 978 010,64	0,57
ENGIE ZCP 27-02-26	EUR	16 000 000	15 946 742,24	0,61
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE AGACHE ZCP 30-04-26	EUR	19 000 000	18 864 583,73	0,72
UNEDIC ZCP 26/02/2009	EUR	8 000 000	7 983 182,98	0,30
Irlande			**7 868 880,00**	**0,30**
WELLS FARGO BANK INTL UN ZCP 26/09/21	EUR	8 000 000	7 868 880,00	0,30
Espagne			**7 996 795,22**	**0,30**
BBVA ZCP 26/01/2007	EUR	8 000 000	7 996 795,22	0,30
Royaume-Uni			**13 240 475,01**	**0,50**
MITSUBISHI CORPORATION FINANCE ZCP 26/03/2016	EUR	13 300 000	13 240 475,01	0,50
Marché des bons du Trésor			**220 971 893,56**	**8 h 40**
France			**96 018 573,71**	**3,65**
BILLET DU TRÉSOR FRANÇAIS (BTF) ZCP 09-04-26	EUR	35 000 000	34 808 375,00	1,32
BON DU TRÉSOR FRANÇAIS BTF ZCP 26/03/2018	EUR	36 400 000	36 246 313,13	1,38
BILLET DU TRÉSOR FRANÇAIS (BTF) ZCP 28-01-26	EUR	25 000 000	24 963 885,58	0,95
Allemagne			**2 894 627,69**	**0,11**
BON DU TRÉSOR ALLEMAND ZCP 14-01-26	EUR	1 600 000	1 598 956,62	0,06
BON DU TRÉSOR ALLEMAND ZCP 18-02-26	EUR	600 000	598 467,88	0,02
BON DU TRÉSOR ALLEMAND ZCP 26/03/18	EUR	700 000	697 203,19	0,03
Italie			**92 162 583,83**	**3,50**
ITALIE - BONS DU TRÉSOR ORDINAIRES BOT ZCP 30-01-26	EUR	46 946 000	46 872 366,22	1,78
ITALIE - BONS DU TRÉSOR ORDINAIRES BOT ZCP 26/03/2021	EUR	45 500 000	45 290 217,61	1,72
Luxembourg			**29 896 108,33**	**1.14**
PROJET DE LOI DE L'UNION EUROPÉENNE ZCP 06-03-26	EUR	30 000 000	29 896 108,33	1.14
Portefeuille titres			**2 468 930 551,12**	**93,89**

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
France	18,74
Italie	13 h 18
Irlande	9,89
Pays-Bas	7,96
Royaume-Uni	6,46
Espagne	4,91
États-Unis d'Amérique	3,97
Grèce	3,74
Allemagne	2,48
Belgique	2,40
Norvège	2.23
Portugal	2.18
Luxembourg	1,95
Autriche	1,70
Canada	1,45
République tchèque	1,43
Roumanie	1,41
Danemark	1,23
Suède	1,19
Suisse	0,83
Pologne	0,73
Hongrie	0,64
Guernesey	0,62
Andorre	0,48
Slovénie	0,45
Japon	0,37
Lituanie	0,21
Australie	0,20
Saint-Marin	0,19
Finlande	0,17
Arabie saoudite	0,16
Bermudes	0,15
Afrique du Sud	0,12
Croatie	0,07
Total	**93,89**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Banques et autres établissements financiers de la	37,15
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	23 septembre
Obligations émises par les États, les provinces et les	9,88
Pétrole	4,82
Services aux collectivités	2,91
Agences immobilières	1,84
Transports	1,75
Organisations supranationales	1,44
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	1,21
Fonds d'investissement	1,19
Autre	1,18
Génie électrique et électronique	1.11
Aliments et boissons non alcoolisées	0,98
Matériaux de construction et commerce	0,85
Communications	0,63
Assurance	0,61
Tabac et boissons alcoolisées	0,56
Arts graphiques et édition	0,55
Services divers	0,50
Produits chimiques	0,41
Électronique et semi-conducteurs	0,40
Santé et services sociaux	0,28
Agriculture et pêche	0,23
Services environnementaux et recyclage	0,13
Hôtels et restaurants	0,13
Établissements non classables/non classés	0,06
Total	**93,89**

Carmignac Portfolio Credit

Carmignac Portfolio Credit

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**2 675 310 107,24**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	2 388 786 734,97
Prix de revient		*2 376 055 866,68*
Encaisse bancaire et liquidités		237 615 217,66
Créances sur les abonnements		9 081 045,94
Plus-value latente nette sur les contrats de change à terme	2,8	221 968,96
Intérêts à recevoir sur le portefeuille titres		39 605 139,71
Passif		**64 377 906,10**
Découverts bancaires		334 720,30
À payer lors des rachats		4 669 887,03
Dépréciation nette non réalisée sur les swaps	2.11	43 757 276,60
Intérêts à payer sur les swaps		551 388,89
Dépenses à payer	11	15 064 633,28
Valeur liquidative		**2 610 932 201,14**

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**113 528 927,06**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		2 421 698,13
Intérêts sur les obligations, nets		107 722 281,13
Intérêts perçus sur les swaps		1 185 702,51
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		2 120 782,46
Autres revenus		78 462,83
Dépenses		**52 160 931,05**
Commissions de gestion	4	17 184 640,50
Frais d'exploitation et de mise en place	3	2 831 819,83
Commission de performance	5	12 783 112,80
Frais de dépôt		163 672,00
Frais de transaction	2.14	12 684,95
Taxe d'abonnement	6	1 013 066,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		179 780,54
Intérêts versés sur les swaps		17 849 439,32
Frais bancaires		104,96
Autres dépenses	12	142 610,15
Résultat net des placements		**61 367 996,01**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	5 859 683,93
- contrats de change à terme	2,8	37 407 800,43
- swaps	2.11	13 541 137,71
- marché des changes	2,5	-2 827 347,83
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**115 349 270,25**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	20 012 180,59
- contrats de change à terme	2,8	4 952 965,50
- swaps	2.11	-17 738 069,23
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**122 576 347,11**
Dividendes versés	7	-1 699 205,98
Souscriptions de parts de capitalisation		1 306 649 214,00
Souscriptions de parts de distribution		40 598 032,63
Rachats d'actions de capitalisation		-525 628 958,77
Rachats d'actions de distribution		-4 200 995,79
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**938 294 433,20**
Actif net au début de l'exercice		**1 672 637 767,94**
Actif net à la fin de l'exercice		**2 610 932 201,14**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**2 610 932 201,14**	**1 672 637 767,94**	**1 237 968 918,13**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		8 956 977	5 310 944	3 350 278
Valeur liquidative par part	EUR	157,95	148,08	136,85
Catégorie A EUR Minc - Distribution (mensuelle)				
Nombre de parts		660 374	373 126	206 733
Valeur liquidative par part	EUR	128,35	123,63	117,07
Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation				
Nombre de parts		93 086	57 090	29 511
Valeur liquidative par part	CHF	119,62	114,21	107,88
Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		229 925	314 401	268 745
Valeur liquidative par part	USD	178,24	164,35	150,07
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		2 296	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	103,96	-	-
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		2 924 090	2 630 501	2 431 017
Valeur liquidative par part	EUR	155,84	145,61	134,09
Catégorie F CHF couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		182 814	124 092	73 967
Valeur liquidative par part	CHF	122,20	116,39	109,58
Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		294 961	193 455	211 626
Valeur liquidative par part	USD	143,23	131,65	119,78
Catégorie FW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		1 986 134	1 305 129	1 863 486
Valeur liquidative par part	EUR	169,63	157,50	144,34
Catégorie FW CHF couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		52 013	37 557	34 602
Valeur liquidative par part	CHF	123,20	117,11	110,22
Catégorie FW USD couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		30 035	24 572	10 264
Valeur liquidative par part	USD	122,82	111,71	100,89
Catégorie X EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		789 916	682 253	768 984
Valeur liquidative par part	EUR	128,94	119,25	108,85
Catégorie X2 CAD couverte - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		856 985	300 050	-
Valeur liquidative par part	CAO	108,23	100,92	-
Catégorie X2 CAD couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		500	500	-
Valeur liquidative par part	CAO	107,70	100,29	-
Catégorie Z EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	454 288	-
Valeur liquidative par part	EUR	-	100,34	-
Catégorie Z2 EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		4 205	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	10 047,86	-	-

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**2 388 786 734,97**	**91,49**
Actions			**59 218 764,65**	**2,27**
France			**43 879 405,78**	**1,68**
EMEIS SA	EUR	3 062 066	43 879 405,78	1,68
Norvège			**15 339 358,87**	**0,59**
PARATUS ENERGY SERVICES S.A.	NOK	4 116 849	15 339 358,87	0,59
obligations			**2 094 842 426,55**	**80,23**
Argentine			**4 078 796,37**	**0,16**
IR INVESTISSEMENTS ET REPRÉSENTATIONS 8,0 % 31-03-35	USD	4 800 000	4 078 796,37	0,16
Autriche			**80 425 643,00**	**3,08**
GROUPE BAWAG 6,75 % 24-02-34	EUR	4 700 000	5 106 761,50	0,20
GROUPE BAWAG 7,25 % PERP	EUR	4 000 000	4 271 480,00	0,16
ERSTE GR BK 3,625 % 26-11-35	EUR	6 000 000	5 963 610,00	0,23
ERSTE GR BK 4,25 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	4 800 000	4 795 512,00	0,18
ERSTE GR BK 6,375 % EMTN À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	9 600 000	10 009 200,00	0,38
ERSTE GR BK 7,0 % PERP	EUR	12 000 000	12 938 940,00	0,50
ERSTE GR BK 8,5 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	4 000 000	4 445 520,00	0,17
OMV AG 4,3702 % PERP	EUR	7 500 000	7 606 087,50	0,29
RAIFFEISEN BANK INTL AG 3,5 % 31/08/2027	EUR	3 000 000	2 991 870,00	0,11
RAIFFEISEN BANK INTL AG 3,625 % 13-11-33	EUR	2 400 000	2 394 132,00	0,09
RAIFFEISEN BANK INTL AG 6,375 % PERP	EUR	4 000 000	4 075 040,00	0,16
RAIFFEISEN BANK INTL AG 7,375 % PERP	EUR	14 800 000	15 827 490,00	0,61
Belgique			**61 715 235,32**	**2,36**
AGEAS NV (ANCIENNEMENT FORTIS) 4,625 % 02-05-56	EUR	12 000 000	12 210 360,00	0,47
AZELIS FINANCE NV 4,75 % 29/09/2025	EUR	6 072 000	6 238 585,32	0,24
BARRY CAL 4,25 % 31/08/19	EUR	5 800 000	5 953 526,00	0,23
BELFIUS SANV 3,25 % 31/11/2014	EUR	3 600 000	3 547 782,00	0,14
BELFIUS SANV 6,125 % PERP	EUR	17 000 000	17 530 570,00	0,67
CRELAN 3,875 % 15-09-36 EMTN	EUR	3 200 000	3 176 160,00	0,12
KBC GROUPE 3,625 % 26-08-36	EUR	4 000 000	3 995 000,00	0,15
KBC GROUPE 6,0 % PERP	EUR	8 800 000	9 063 252,00	0,35
Bermudes			**34 440 105,36**	**1,32**
ATHORA 5,875 % 10-09-34	EUR	13 850 000	14 746 926,00	0,56
GOLAR LNG 7,5 % 30/10/2002	USD	7 500 000	6 171 080,08	0,24
GOLAR LNG 7,75 % 29/09/2019	USD	5 600 000	4 775 103,24	0,18
TRANSOCEAN 8,25 % 29 MAI 2015	USD	3 500 000	3 000 100,05	0,11
TRANSOCEAN 8,5 % 31 MAI 2015	USD	6 800 000	5 746 895,99	0,22
Îles Vierges britanniques			**3 021 646,31**	**0,12**
PEARL PETROLEUM 13,0 % 28 MAI 2015	USD	3 250 000	3 021 646,31	0,12
Canada			**16 359 354,34**	**0,63**
IVANHOE MINES 7,875 % 30 JANVIER 2023	USD	1 500 000	1 320 650,09	0,05
BANQUE ROYALE DU CANADA 3,125 % 31/09/2027	EUR	8 000 000	7 982 960,00	0,31
BANQUE TORONTO-DOMINION 4,03 % 23-01-36	EUR	6 950 000	7 055 744,25	0,27
Îles Caïmans			**10 892 328,52**	**0,42**
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 6,625 % PERP	USD	3 025 000	2 529 762,34	0,10
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8,375 % PERP	USD	2 032 000	1 847 805,94	0,07
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8,75 % PERP	USD	7 143 000	6 514 760,24	0,25

Carmignac Portfolio Credit

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Chili			**12 679 227,30**	**0,49**
AGROSUPER 4,6 % 20-01-32	USD	2 700 000	2 212 059,69	0,08
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7,95 % PERP	USD	6 600 000	5 950 649,24	0,23
CAISSE DE COMPENSATION DE L'ALLOCATION FAMI 7,0 % 29/07/2023	USD	5 000 000	4 516 518,37	0,17
Chypre			**7 921 675,17**	**0,30**
GUNVOR GROUP 6,25 % 26/01/2007	USD	9 250 000	7 921 675,17	0,30
République tchèque			**16 187 813,92**	**0,62**
CESKA SPORITELNA AS 3,743 % 09-09-32	EUR	8 500 000	8 514 705,00	0,33
GROUPE TCHÉCOSLOVAQUE AS 5,25 % 31/01/2010	EUR	5 700 000	5 919 735,00	0,23
GROUPE TCHÉCOSLOVAQUE AS 6,5 % 31/01/10	USD	2 000 000	1 753 373,92	0,07
Danemark			**8 181 019,28**	**0,31**
DANSKE BK 3,5 % 19-11-35 EMTN	EUR	3 960 000	3 952 139,40	0,15
JYSKE BANK DNK 3,5 % 31/11/19	EUR	4 216 000	4 228 879,88	0,16
Équateur			**2 005 026,18**	**0,08**
CORP QUIPORT 9,0 % 15-12-37	USD	2 200 000	2 005 026,18	0,08
Finlande			**29 403 181,50**	**1.13**
ELENIA VERKKO OYJ 3,375 % 09-06-33	EUR	2 500 000	2 441 962,50	0,09
FINNAIR 4,25 % 30/11/2027	EUR	5 000 000	4 987 475,00	0,19
FINNAIR 4,75 % 29/05/2024	EUR	14 800 000	15 206 482,00	0,58
NORDEA BKP 3,25 % 19-11-35 EMTN	EUR	4 400 000	4 336 266,00	0,17
TORNATOR OYJ 3,75 % 31/10/2017	EUR	2 400 000	2 430 996,00	0,09
France			**363 116 035,80**	**13,91**
ACCOR 4,875 % PERP	EUR	6 000 000	6 161 250,00	0,24
ARKEMA EMTN À TAUX FIXE DE 4,8 %	EUR	2 500 000	2 560 100,00	0,10
BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL (BFCM) 3,375 % 10-06-32	EUR	4 500 000	4 472 842,50	0,17
BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL (BFCM) 3,75 % 14-05-36	EUR	28 000 000	27 773 340,00	1,06
BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL (BFCM) 4,0 % 15-01-35	EUR	7 100 000	7 175 224,50	0,27
BNP PAR 3,494 % 17-09-33 EMTN	EUR	4 000 000	3 952 460,00	0,15
BNP PAR 3,7796 % 19-01-36 EMTN	EUR	11 300 000	11 279 208,00	0,43
BNP PAR 3,945 % 18-02-37 EMTN	EUR	10 500 000	10 530 922,50	0,40
BNP PAR 3,979 % 06-05-36 EMTN	EUR	10 000 000	10 030 350,00	0,38
BNP PAR 4,1986 % 16-07-35 EMTN	EUR	9 400 000	9 575 592,00	0,37
BNP PAR 6,875 % PERP	EUR	14 400 000	15 445 800,00	0,59
BNP PAR 7,375 % PERP	EUR	6 000 000	6 601 290,00	0,25
BNP PAR 8,5 % PERP	USD	3 539 000	3 208 679,27	0,12
BNP PAR CARDIF 6,0 % PERP	EUR	6 000 000	6 055 320,00	0,23
BPCE 2,125 % 13-10-46	EUR	13 000 000	11 685 765,00	0,45
BPCE 4,25 % 16-07-35 EMTN	EUR	1 100 000	1 120 988,00	0,04
BQ POSTALE 3,0 % PERP	EUR	10 600 000	9 919 321,00	0,38
BQ POSTALE 3,5 % 02-12-32 EMTN	EUR	2 000 000	1 982 400,00	0,08
EMTN À TAUX FIXE DE 5,875 %	EUR	5 200 000	5 336 240,00	0,20
EMTN À TAUX FIXE DE 6,5 %	EUR	10 600 000	11 218 457,00	0,43
EMTN À TAUX FIXE DE 7,25 %	EUR	3 900 000	4 181 287,50	0,16
CASA ASSURANCES PERP À 6,25 %	EUR	4 500 000	4 707 742,50	0,18
CLARIANE 2,25 % 28/10/2015	EUR	9 100 000	8 077 797,00	0,31
CLARIANE 7,875 % 27-06-30	EUR	8 000 000	8 171 800,00	0,31
DANONE EMTN À TAUX FIXE DE 3,95 %	EUR	14 500 000	14 543 602,22	0,56
EDF EMTN À TAUX FIXE DE 4,375 %	EUR	4 800 000	4 755 312,00	0,18
ENGIE PERP 4,5 %	EUR	4 300 000	4 289 723,00	0,16
ENGIE PERP À 4,75 %	EUR	5 900 000	6 136 885,00	0,24
ENGIE PERP À 5,125 %	EUR	4 800 000	5 064 384,00	0,19

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
ENGIE FIX PERP	EUR	6 900 000	6 854 425,50	0,26
GOLDSTORY SAS 6,75 % 30/02/2001	EUR	5 200 000	5 405 426,00	0,21
IPSOS 3,75 % 30 JANVIER 2022	EUR	2 200 000	2 227 390,00	0,09
LA BANQUE POSTALE FL.R 19-XX 20/05S	EUR	3 600 000	3 599 946,00	0,14
LA POSTE 5,0 % PERP	EUR	13 600 000	14 079 400,00	0,54
MACIF 2,125 21-52 21/06A	EUR	2 000 000	1 761 120,00	0,07
MOBILUX FINANCE SAS 7,0 % 30 MAI 2015	EUR	2 400 000	2 506 320,00	0,10
ORANGE EMTN À TAUX FIXE DE 3,875 %	EUR	5 200 000	5 151 172,00	0,20
ROQUETTE FRÈRES 3,774 % 31/11/2025	EUR	2 500 000	2 510 137,50	0,10
ROQUETTE FRÈRES 5,494 % PERP	EUR	1 000 000	1 026 320,00	0,04
SECHE ENVIRONNEMENT 5,87 % PERP	EUR	5 200 000	5 226 676,00	0,20
SG 3,75 % 17-05-35 EMTN	EUR	5 600 000	5 599 412,00	0,21
SG 3,875 % 20-11-35 EMTN	EUR	6 000 000	5 989 770,00	0,23
SG 4,125 % 14-05-36 EMTN	EUR	6 400 000	6 454 432,00	0,25
EMTN SG À 6,125 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	6 000 000	6 089 670,00	0,23
SG 8,125 % PERP	USD	4 616 000	4 138 560,69	0,16
SOGECAP 6,5 % 16-05-44	EUR	5 900 000	6 709 480,00	0,26
TIKEHAU CAPITAL 4,25 % 31/04/2008	EUR	2 700 000	2 738 947,50	0,10
TIKEHAU CAPITAL 6,625 % 30/03/2014	EUR	4 700 000	5 210 631,50	0,20
TOTAL CAPITAL INTL 3,647 % 01-07-35	EUR	9 200 000	9 123 042,00	0,35
TOTALENERGIES SE FR 3,25 % PERP	EUR	25 000 000	22 392 250,00	0,86
TOTALENERGIES SE FR 4,5 % PERP	EUR	6 545 000	6 627 630,62	0,25
VEOLIA ENVIRONNEMENT 4,322 % PERP	EUR	5 700 000	5 679 793,50	0,22
Allemagne			**43 682 960,78**	**1,67**
AAREAL BK 5,625 % 12-12-34 EMTN	EUR	4 000 000	4 162 180,00	0,16
ALLIANZ SE 4,431 % 25-07-55	EUR	7 500 000	7 702 312,50	0,30
ALLIANZ SE 5,6 % 03-09-54	USD	4 000 000	3 488 083,78	0,13
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6,625 % À VIE	EUR	3 600 000	3 787 452,00	0,15
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 5,25 % 15-01-55	EUR	10 600 000	11 025 590,00	0,42
MERCK KGAA 3,75 % 24-11-55	EUR	10 000 000	9 989 500,00	0,38
MERCK KGAA 3,875 % 27-08-54	EUR	3 500 000	3 527 842,50	0,14
Grèce			**72 536 127,15**	**2,78**
ALPHA BANK 3,125 % 31/10/2030	EUR	3 530 000	3 494 347,00	0,13
ALPHA BANK 4,308 % 23-07-36	EUR	7 700 000	7 792 130,50	0,30
ALPHA BANK 6,0 % 13-09-34 EMTN	EUR	10 230 000	11 034 436,05	0,42
ALPHA BANK 7,5 % PERP	EUR	4 500 000	4 891 612,50	0,19
EUROBANK S.A. 4,25 % 30-04-35	EUR	3 520 000	3 525 684,80	0,14
EUROBANK S.A. 6,25 % 25-04-34	EUR	4 477 000	4 798 269,52	0,18
EUROBANK S.A. OBLIGATION PERPÉTUELLE À 6,25 %	EUR	6 000 000	5 923 110,00	0,23
BANQUE NATIONALE DE GRÈCE 8,0 % 03-01-34	EUR	6 700 000	7 474 386,00	0,29
PIRAEUS BANK 6,125 % PERP	EUR	5 522 000	5 442 980,18	0,21
PIRAEUS BANK 6,75 % 29/12/2005	EUR	5 000 000	5 517 025,00	0,21
PIRAEUS BANK 6,75 % PERP	EUR	3 600 000	3 730 608,00	0,14
PIRAEUS BANK 7,25 % 17-04-34	EUR	8 120 000	8 911 537,60	0,34
Guernesey			**36 653 365,04**	**1,40**
PERSHING SQUARE 3,25 % 31/10/2001	USD	7 000 000	5 406 590,32	0,21
PERSHING SQUARE 3,25 % 30/11/2015	USD	5 085 000	4 021 607,40	0,15
PERSHING SQUARE 4,25 % 29-04-30	EUR	15 000 000	15 217 575,00	0,58
PERSHING SQUARE 5,5 % 28-10-32	USD	14 080 000	12 007 592,32	0,46
Hongrie			**48 972 633,47**	**1,88**
MBH BANK 5,25 % 29-01-30 EMTN	EUR	8 914 000	9 079 711,26	0,35
MBH BANK 8,625 % 27/10/2019 EMTN	EUR	3 750 000	3 903 243,75	0,15

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
OTP BANK 4,25 % 30/10/2016 EMTN	EUR	8 460 000	8 688 250,80	0,33
OTP BANK 7,3 % 30-07-35 EMTN	USD	14 500 000	12 996 294,01	0,50
OTP BANK 8,75 % 15-05-33 EMTN	USD	4 234 000	3 835 132,65	0,15
RAIFFEISEN BANK ZRT 4,191 % 31/07/2001	EUR	7 400 000	7 435 557,00	0,28
RAIFFEISEN BANK ZRT 5,15 % 30/05/2023	EUR	2 900 000	3 034 444,00	0,12
Inde			**115 997,60**	**0,00**
JSW HYDRO ENERGIE 4,125 % 31 MAI 2018	USD	145 950	115 997,60	0,00
Irlande			**26 937 560,51**	**1,03**
AIB GROUP 4,625 % 20-05-35 EMTN	EUR	2 040 000	2 119 294,80	0,08
AIB GROUP 6,0 % PERP	EUR	6 924 000	7 095 057,42	0,27
BK IRELAND GROUP OBLIGATION PERPÉTUELLE À 6,125 %	EUR	11 001 000	11 300 062,18	0,43
BK IRELAND GROUP 7,594 % 06-12-32	LIVRE STERLING	3 500 000	4 194 328,01	0,16
METALLOINVEST FINANCE 3,375 % 28/10/2022	USD	500 000	-	0,00
GROUPE PERMANENT TSB 3,875 % 22-12-35	EUR	2 230 000	2 228 818,10	0,09
TCS FINANCE PERP 6,0 %	USD	3 200 000	-	0,00
Italie			**150 404 236,12**	**5,76**
ASS GENERALI 4,083 % 16-07-35	EUR	3 200 000	3 184 416,00	0,12
BANCO BPM 4,0 % 01-01-36 EMTN	EUR	9 000 000	9 031 815,00	0,35
BANCO BPM 6,25 % PERP	EUR	4 546 000	4 695 495,21	0,18
BPER BANCA 3,625 % 31 JANVIER 2015	EUR	2 834 000	2 872 315,68	0,11
BUBBLES BID 6,5 % 31/09/2030	EUR	1 200 000	1 234 350,00	0,05
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	EUR	3 650 000	3 331 154,25	0,13
ENI 3,375 % À TAUX FIXE	EUR	23 582 000	23 306 562,24	0,89
ENI 4,875 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	20 440 000	20 739 343,80	0,79
ENI SPA FL.R 21-XX 11/06A	EUR	8 334 000	7 950 260,97	0,30
FINEBANK BANCA FINE 7,5 % PERP	EUR	5 400 000	5 844 123,00	0,22
INTE 6,375 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	6 600 000	6 874 692,00	0,26
INTE 7,0 % PERP	EUR	6 400 000	6 926 112,00	0,27
INTE 9,125 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	4 465 000	5 166 875,68	0,20
INTL DESIGN GROUP 10,0 % 28/11/2015	EUR	1 522 400	1 607 113,95	0,06
ITALMATCH CHEMICALS 10,0 % 28/02/2006	EUR	4 000	4 167,28	0,00
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4,25 % 18-09-35	EUR	5 280 000	5 375 541,60	0,21
PRYSMIAN 5,25 % PERP	EUR	3 400 000	3 539 723,00	0,14
TERNA RÉSEAU ÉLECTRIQUE NATIONAL 4,75 % PERP	EUR	4 000 000	4 141 460,00	0,16
UNICREDIT 4,175 % 24-06-37 EMTN	EUR	9 500 000	9 656 655,00	0,37
UNICREDIT EMTN À TAUX FIXE DE 5,625 %	EUR	4 839 000	4 887 752,92	0,19
UNICREDIT EMTN À TAUX FIXE DE 6,5 %	EUR	10 909 000	11 651 466,54	0,45
UNIPOL ASSICURAZIONI 4,9 % 23-05-34	EUR	8 000 000	8 382 840,00	0,32
Japon			**3 936 952,80**	**0,15**
NIPPON LIFE INSURANCE COMPANY 4,114 % 23-01-55	EUR	3 960 000	3 936 952,80	0,15
Jersey			**3 688 017,53**	**0,14**
OBLIGATION WAGA 8,5 % 15-06-30	LIVRE STERLING	3 500 000	3 688 017,53	0,14
Luxembourg			**72 405 433,96**	**2,77**
AEGIS LUX 1A SARL 5,625 % 31/10/2029	EUR	3 000 000	3 043 125,00	0,12
BREAKWATER ENERGIE HLDGS S.A.R.L. 9,25 % 30/11/2015	USD	10 500 000	9 275 126,65	0,36
BREAKWATER ENERGIE HLDGS S.A.R.L. 9,25 % 30/11/2015	USD	1 200 000	1 064 342,12	0,04
CONSTELLATION OIL SERVICES 9,375 % 29/11/2007	USD	6 770 000	5 985 061,60	0,23
HLD EUROPE SCA 4,125 % 02-04-30	EUR	2 880 000	2 921 558,40	0,11
MC BRAZIL DOWNSTREAM TRADING SARL 7,25 % 31/06/2023	USD	331 711	248 716,09	0,01
REDE DOR FINANCE SARL 4,5 % 30/01/2022	USD	6 025 000	4 971 952,40	0,19
REPSOL EUROPE FINANCE SARL PERP À 4,197 %	EUR	13 500 000	13 429 597,50	0,51

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
REPSOL EUROPE FINANCE SARL PERP À 4,5 %	EUR	4 000 000	4 062 220,00	0,16
SAAVI ENERGIA SARL 8,875 % 10-02-35	USD	4 444 000	4 104 432,91	0,16
SANIIKOS FINANCIAL HOLDINGS 1 SARL 7,25 % 31-07-30	EUR	14 950 000	15 716 187,49	0,60
TRAFIGURA FOND 6,25 % 30/07/2016	USD	8 600 000	7 583 113,80	0,29
Malaisie			**3 860 722,04**	**0,15**
GENM CAPITAL LABUAN 3,882 % 31/04/19	USD	5 000 000	3 860 722,04	0,15
Maurice			**3 121 357,25**	**0,12**
HTA GROUP 7,5 % 29/06/2004	USD	3 500 000	3 087 402,61	0,12
INDE - TECHNOLOGIES PROPRES ET ÉNERGIE 4,7 % 26/08/2010	USD	40 227	33 954,64	0,00
Mexique			**19 490 292,31**	**0,75**
BBVA BANCOMER SA INSTITUTION BANCAIRE MU 8,45 % 29-06-38	USD	2 700 000	2 542 947,34	0,10
BUFFALO ENERGIE MEXI 7,875 % 15-02-39	USD	630 774	588 583,33	0,02
CIBANCO SA INSTITUTION BANCAIRE CIB3332 4,375 % 31/07/2022	USD	12 930 000	9 702 812,04	0,37
CORPORACION INMOBILIARIA VESTA SAB DE CV 5,5 % 30-01-33	USD	5 600 000	4 823 738,77	0,18
PUERTO DE LIVERPOOL SAB 6,658 % 22-01-37	USD	2 000 000	1 832 210,83	0,07
Pays-Bas			**151 767 487,65**	**5,81**
ABN AMRO BK 3,0 % 22-09-32 EMTN	EUR	6 400 000	6 286 848,00	0,24
ABN AMRO BK 5,75 % À ÉCHÉANCE INDÉTERMINÉE	EUR	3 900 000	3 944 031,00	0,15
ASR NEDERLAND NV 7,0 % 07-12-43	EUR	2 926 000	3 453 001,86	0,13
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3,548 % 08-10-35	EUR	9 000 000	8 871 705,00	0,34
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4,875 % PERP	EUR	2 000 000	2 025 880,00	0,08
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 2,875 % 29/09/2009	EUR	1 650 000	1 645 998,75	0,06
ING GROEP NV 4,125 % 20-05-36	EUR	9 800 000	9 971 353,00	0,38
ING GROEP NV 4,5 % 29/05/2023	EUR	10 000 000	10 373 350,00	0,40
ING GROEP NV 7,0 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	USD	4 350 000	3 862 571,84	0,15
ING GROEP NV 8,0 % PERP	USD	2 900 000	2 677 731,28	0,10
IPD 3 BV 5,5 % 31 JUIN 2015	EUR	5 600 000	5 678 120,00	0,22
NE PROPERTY BV 3,875 % 30-09-33	EUR	4 800 000	4 774 944,00	0,18
NE PROPERTY BV 4,25 % 21-01-32	EUR	4 180 000	4 302 097,80	0,16
PROSUS NV 1,985 % 13-07-33 EMTN	EUR	7 500 000	6 551 850,00	0,25
PROSUS NV 2,778 % 19-01-34	EUR	8 363 000	7 667 658,36	0,29
PROSUS NV 3,68 % 30 JANVIER 2021	USD	800 000	654 345,44	0,03
PROSUS NV 3,832 % 08-02-51	USD	7 748 000	4 437 394,95	0,17
PROSUS NV 3,832 % 08-02-51	USD	8 560 000	4 905 209,08	0,19
PROSUS NV 4,027 % 03-08-50 EMTN	USD	1 878 000	1 117 165,75	0,04
PROSUS NV 4,343 % 15-07-35 EMTN	EUR	3 334 000	3 350 870,04	0,13
PROSUS NV 4,987 % 19-01-52	USD	5 625 000	3 827 892,85	0,15
PROSUS NV 4,987 % 19-01-52	USD	3 500 000	2 379 268,84	0,09
REPSOL INTL FINANCE 2,50 21-XX 22/03A	EUR	1 643 000	1 633 084,49	0,06
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	7 200 000	7 363 548,00	0,28
STEDIN HOLDING NV 1,5 % PERP	EUR	2 500 000	2 453 537,50	0,09
TENNET HOLDING BV 4,875 % À ÉCHÉANCE INDÉTERMINÉE	EUR	4 167 000	4 331 992,36	0,17
VIA OUTLETS BV 3,5 % 29-10-32	EUR	9 990 000	9 751 288,95	0,37
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV 6,117 % À ÉCHÉANCE ILLIMITÉE	EUR	10 568 000	10 809 214,60	0,41
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 1,823 % 31/09/2025	EUR	3 000 000	2 655 885,00	0,10
WINTERSHALL DEA FINANCE BV 4,357 % 03-10-32	EUR	7 770 000	7 770 505,05	0,30
YINSON BERGENIA PRODUCTION BV 8,498 % 31-01-45	USD	2 500 000	2 239 143,86	0,09
Norvège			**83 176 585,87**	**3.19**
AKER BP A 4,0 % 29-05-32 EMTN	EUR	5 000 000	5 050 150,00	0,19
ODFJELL RIG III 7,25 % 31/08/2003	USD	10 000 000	8 655 455,74	0,33
PARATUS ENERGIE SERVICES 9,0 % 26/07/2015	USD	4 024 204	3 435 199,65	0,13

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
PARATUS ENERGIE SERVICES 9,0 % 26/07/2015	USD	6 053 182	5 165 833,81	0,20
PARATUS ENERGIE SERVICES 9,5 % 27/06/29	USD	18 000 000	15 340 499,81	0,59
PUBLIC PROPERTY INVEST, 3,875 %, 31/10/2016	EUR	10 217 000	10 029 824,56	0,38
OBLIGATION IMMOBILIÈRE PUBLIQUE À 4,375 % 01-10-32	EUR	8 000 000	7 914 200,00	0,30
PUBLIC PROPERTY INVEST 4,625 % 12-03-30	EUR	4 285 000	4 408 793,65	0,17
TGS A FIX 30 JANVIER 2015	USD	6 599 000	5 865 774,65	0,22
VAR ENERGI À 3,875 % 31/03/12	EUR	17 200 000	17 310 854,00	0,66
Panama			**6 170 953,63**	**0,24**
MOBILIARE LATAM SA MOBILIARE LATAM 6,75 % 10-11-32	USD	7 300 000	6 170 953,63	0,24
Pérou			**18 027 382,06**	**0,69**
BANCO DE CREDITO DEL PERU 5,65 % 15-01-37	USD	2 500 000	2 143 215,97	0,08
BANCO DE CREDITO DEL PERU 6,45 % 30-07-35	USD	5 400 000	4 800 779,09	0,18
COMPANIA DE MINAS BUENAVENTURA 6,8 % 04-02-32	USD	2 694 000	2 385 834,10	0,09
HUNT OIL CO OF PERU LLC, SUCCURSALE AU PÉROU, 7,75 %, 05-	USD	9 300 000	8 697 552,90	0,33
Pologne			**13 790 352,88**	**0,53**
BANK POLSKA KA OPIEKI 3,5 % 23-09-32	EUR	2 866 000	2 854 349,71	0,11
BANK POLSKA KA OPIEKI 4,0101 % 27-02-36	EUR	3 400 000	3 396 379,00	0,13
INPOST 4,0 % 31/04/2021	EUR	500 000	501 105,40	0,02
PKO BANK POLSKI 3,625 % 20-11-32	EUR	4 182 000	4 157 890,77	0,16
SANTANDER BANK POLSKA SPOLKA AKCYJNA 3,5 % 31/10/2007	EUR	2 900 000	2 880 628,00	0,11
Portugal			**43 319 787,00**	**1,66**
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3,125 % 31/06/2024	EUR	13 000 000	12 957 035,00	0,50
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 4,75 % 20-03-37	EUR	20 000 000	20 902 900,00	0,80
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 8,5 % 12-06-34	EUR	3 500 000	4 009 162,50	0,15
NOVO BAN 9,875 % 01-12-33	EUR	3 100 000	3 578 779,50	0,14
TRANSPORTES AEREOS PORTUGUESES 5,125 % 29/11/2015	EUR	1 800 000	1 871 910,00	0,07
Roumanie			**11 921 112,06**	**0,46**
BANCA TRANSILVANIA 5,125 % 30/09/30	EUR	3 638 000	3 731 169,18	0,14
RCS RDS 4,625 % 31/10/29	EUR	2 880 000	2 872 728,00	0,11
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,625 % 31/11/2004	EUR	3 650 000	3 650 346,75	0,14
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75 % 29/10/2007	EUR	1 625 000	1 666 868,13	0,06
Singapour			**5 315 000,00**	**0,20**
MEDCO CYPRESS TREE PTE 8,625 % 30 MAI 2019	USD	4 000 000	3 595 470,22	0,14
MEDCO MAPLE TREE PTE 8,96 % 27-04-29	USD	1 933 000	1 719 529,78	0,07
Afrique du Sud			**6 663 931,98**	**0,26**
INVESTEC 2,625 % 04-01-32 EMTN	LIVRE STERLING	3 750 000	4 219 936,44	0,16
INVESTEC 9,125 % 06-03-33 EMTN	LIVRE STERLING	1 980 000	2 443 995,54	0,09
Espagne			**119 146 732,11**	**4,56**
BANCO DE BADELL 6,5 % PERP	EUR	2 000 000	2 089 620,00	0,08
BANCO SANTANDER - AGENCE « ALL SPAIN » - OBLIGATION PERP	EUR	5 800 000	5 997 432,00	0,23
BANCO SANTANDER - AGENCE « ALL SPAIN » - OBLIGATION PERP	EUR	12 400 000	13 390 512,00	0,51
BANCO SANTANDER - AGENCE « ALL SPAIN » - OBLIGATION PERP	USD	7 200 000	6 766 878,11	0,26
BANKINTER 4,125 % 08-08-35	EUR	8 000 000	8 135 480,00	0,31
BANKINTER 6,0 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	2 000 000	2 060 470,00	0,08
BANKINTER 7,375 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	1 600 000	1 718 040,00	0,07
BBVA 4,0 % 25-02-37	EUR	12 300 000	12 409 716,00	0,48
BBVA 5,625 % PERP	EUR	5 800 000	5 770 913,00	0,22
BBVA 6,875 % PERP	EUR	10 400 000	11 269 648,00	0,43
CAIXABANK 3,875 % 14-05-38 EMTN	EUR	19 100 000	18 945 290,00	0,73
CAIXABANK 5,875 % PERP	EUR	2 400 000	2 393 472,00	0,09

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
CAIXABANK 6,25 % PERP	EUR	3 600 000	3 788 568,00	0,15
CAIXABANK 7,5 % PERP	EUR	9 200 000	10 193 876,00	0,39
CAIXABANK 8,25 % PERP	EUR	4 200 000	4 678 401,00	0,18
IBERCAJA 4,125 % 18-08-36	EUR	4 800 000	4 840 056,00	0,19
IBERDROLA FINANZAS SAU 3,75 % PERP	EUR	2 100 000	2 093 910,00	0,08
NEINOR HOMES 5,875 % 30/02/2015	EUR	2 500 000	2 604 450,00	0,10
Suède			**75 553 648,08**	**2,89**
ASMODEE GROUP AB 5,75 % 29/12/2015	EUR	693 333	729 466,40	0,03
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS FL.R 20-XX 14/003A	EUR	17 640 000	12 963 371,40	0,50
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2,875 % PERP	EUR	29 450 000	21 640 007,25	0,83
SAMHLLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN 0,75 % 28/11/2014	EUR	6 301 000	5 333 985,53	0,20
SAMHLLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN 1,125 % 29/09/2026	EUR	28 750 000	23 567 237,50	0,90
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3,125 % 31/11/2005	EUR	10 000 000	9 923 950,00	0,38
SVEAFASTIGHETER AB 4,75 % 27/01/2029	EUR	400 000	399 750,00	0,02
VATTENFALL AB 3,0 % 19-03-77	EUR	1 000 000	995 880,00	0,04
Suisse			**22 262 867,09**	**0,85**
EFG INTERNATIONAL AG FL.R 21-XX 24/03A	USD	4 000 000	3 337 409,00	0,13
JULIUS BAER GRUPPE AG 6,625 % À ÉCHÉANCE INDÉTERMINÉE	EUR	2 310 000	2 395 123,50	0,09
JULIUS BAER GRUPPE AG 6,875 % À ÉCHÉANCE INDÉTERMINÉE	USD	800 000	688 407,34	0,03
JULIUS BAER GRUPPE AG 7,5 % PERP	USD	3 200 000	2 823 776,23	0,11
UBS GROUP AG OBLIGATION PERPÉTUELLE À 6,6 %	USD	6 000 000	5 193 350,08	0,20
UBS GROUP AG OBLIGATION PERPÉTUELLE À 7,0 %	USD	4 286 000	3 725 621,33	0,14
UBS GROUP AG OBLIGATION PERPÉTUELLE À 9,25 %	USD	4 100 000	4 099 179,61	0,16
Togo			**3 359 190,26**	**0,13**
BANQUE OUEST-AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT 8,2 % 13-02-55	USD	3 900 000	3 359 190,26	0,13
Turquie			**33 927 913,26**	**1 h 30**
ANADOLU EFES BIRACILIK VE MALT SANAYI AS 3,375 % 28/06/2029	USD	7 775 000	6 161 246,43	0,24
CIMKO CIMENTO VE BETON SANAYI TICARET AS 10,75 % 30/05/2021	USD	7 200 000	6 501 977,95	0,25
COCA COLA ICECEK SANAYI 4,5 % 29/01/20	USD	4 150 000	3 491 766,78	0,13
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7,125 % 25-04-29	USD	2 770 000	2 446 182,77	0,09
RONESANS HOLDING ANONIM SIRKETI 8,5 % 29/10/2010	USD	1 500 000	1 289 492,95	0,05
TAV HAVALIMANLARI HOLDING AS 8,5 % 28/12/2007	USD	2 400 000	2 134 057,65	0,08
TURKCELL ILETISIM HIZMETLERI AS 7,65 % 24-01-32	USD	10 500 000	9 503 418,62	0,36
YAPI VE KREDI BANKASI AS 7,55 % 11-06-36	USD	2 800 000	2 399 770,11	0,09
Royaume-Uni			**217 573 461,22**	**8,33**
ALEXANDRITE MONNET UK DÉTIENT 10,5 % 29/05/2015	EUR	6 300 000	6 815 875,50	0,26
AMBER FIN 6,625 % 29/07/2015	EUR	4 903 000	5 154 499,39	0,20
AVIVA PLC FL.R 20-55 03/06S	LIVRE STERLING	1 500 000	1 493 420,38	0,06
AZULE ENERGY FINANCE 8,125 % 30 JANVIER 2023	USD	5 426 000	4 638 076,15	0,18
BARCLAYS 4,616 % 26-03-37 EMTN	EUR	10 500 000	10 813 582,50	0,41
BARCLAYS 4,918 % 30/08/2008 EMTN	EUR	5 000 000	5 295 625,00	0,20
BARCLAYS 5,746 % 31-07-32 EMTN	LIVRE STERLING	3 000 000	3 550 816,01	0,14
BARCLAYS 6,125 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	5 400 000	5 402 241,00	0,21
BARCLAYS 8,375 % À ÉCHÉANCE ILLIMITÉE	LIVRE STERLING	2 230 000	2 738 763,85	0,10
BARCLAYS 9,25 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	LIVRE STERLING	4 000 000	4 948 634,25	0,19
BP CAP MK 3,625 % À DURÉE INDÉTERMINÉE	EUR	19 270 000	19 294 376,55	0,74
BP CAP 4,375 % 31-12-99	EUR	7 500 000	7 645 275,00	0,29
CANARY WHARF GROUP INVESTMENT 1,75 % 26/04/2007	EUR	3 100 000	3 080 950,50	0,12
CASTLE UK FIN 7,0 % 29/05/2015	LIVRE STERLING	8 050 000	9 319 616,33	0,36
CHANNEL LINK ENTERPRISES FINANCE 2,706 % 30-06-50	EUR	270 000	268 841,70	0,01
EC FINANCE 3,0 % 26/10/2015	EUR	10 650 000	10 545 789,75	0,40

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
ENDEAVOUR MINING 7,0 % 28-05-30	USD	300 000	264 293,50	0,01
GAZ FINANCE PLC FL.R 20-99 31/12A	EUR	8 005 000	4 296 137,23	0,16
HSBC 3,911 % 13-05-34 EMTN	EUR	4 800 000	4 862 928,00	0,19
HSBC 4,191 % 19-05-36 EMTN	EUR	10 182 000	10 341 959,22	0,40
HSBC 7,05 % PERP	USD	1 450 000	1 284 665,80	0,05
FINANCES PERSONNELLES INTERNATIONALES 10,75 %	EUR	2 609 000	2 830 712,82	0,11
ITHACA ENERGIE MER DU NORD 5,5 % 31/10/2001	EUR	3 200 000	3 223 712,00	0,12
ITHACA ENERGIE NORTH SEA 8,125 % 29/10/2015	USD	1 500 000	1 329 424,42	0,05
LLOYDS BANKING GROUP 4,0 % 09-05-35	EUR	12 686 000	12 891 513,20	0,49
LLOYDS BANKING GROUP OBLIGATION PERPÉTUELLE À 8,5 %	LIVRE STERLING	4 275 000	5 182 485,82	0,20
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3,125 % 18-08-32	EUR	8 000 000	7 882 360,00	0,30
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4,0 % 30-07-35	EUR	2 880 000	2 919 772,80	0,11
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 5,5 % 14-07-36	LIVRE STERLING	800 000	929 618,05	0,04
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY - OBLIGATION PERPÉTUELLE	LIVRE STERLING	300 000	363 131,76	0,01
GROUPE NATWEST 3,673 % 31/08/2005	EUR	10 000 000	10 204 850,00	0,39
NATWEST GROUP 6,475 % 01-06-34	USD	3 059 000	2 737 472,25	0,10
PHOENIX GROUP HOLDINGS FL.R 20-31 09/04S	USD	1 351 000	1 149 957,58	0,04
PINNACLE BID 8,25 % 10/11/28	EUR	3 000 000	3 144 525,00	0,12
PROJECT GRAND UK 9,0 % 29/06/2001	EUR	4 200 000	4 389 924,00	0,17
SCC POWER 4,0 % 17-05-32	USD	2 561 374	566 219,71	0,02
SCC POWER 8,0 % 31-12-28	USD	4 728 698	2 494 821,52	0,10
STANDARD CHARTERED 4,3 % À VARIÉE	USD	5 562 000	4 538 160,09	0,17
STANDARD CHARTERED 4,75 % PERP	USD	1 630 000	1 307 802,80	0,05
STANDARD CHARTERED 7,625 % À VÉIMITÉ INDÉTERMINÉE	USD	7 000 000	6 360 228,19	0,24
SWISS RE - TITRE SUBORDONNÉ 3,89 % 26-03-33	EUR	4 800 000	4 841 136,00	0,19
GROUPE VODAFONE 4,125 % 12-09-55	EUR	5 160 000	5 128 833,60	0,20
GROUPE VODAFONE 4,625 % 12-09-55	EUR	11 200 000	11 100 432,00	0,43
États-Unis d'Amérique			**146 633 276,47**	**5,62**
BBVA BANCOMER SATEXAS 5,875 % 13-09-34	USD	1 800 000	1 529 888,89	0,06
BBVA BANCOMER SATEXAS 8,125 % 01/08/39	USD	13 307 000	12 274 346,44	0,47
BLUE OWL CREDIT INCOME 4,25 % 31-01-31	EUR	1 819 000	1 766 349,04	0,07
RÉSERVATION 3,0 % 30/11/2007	EUR	8 502 000	8 449 245,09	0,32
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,0 % 28/11/2015	USD	3 500 000	2 999 951,05	0,11
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,0 % 28/11/2015	USD	5 848 415	5 008 811,49	0,19
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,375 % 30/11/2015	USD	451 456	384 202,02	0,01
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,375 % 30/11/2015	USD	1 101 553	937 600,67	0,04
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,375 % 30/11/2015	USD	17 516 505	14 898 015,18	0,57
BRISTOW GROUP 6,875 % 01-03-28	USD	325 000	277 507,76	0,01
CITADEL FINANCE LLC 3,375 % 03/09/26	USD	10 000 000	8 494 529,35	0,33
COMPASS DIVERSIFIED HOLDINGS LLC 5,0 % 15-01-32	USD	9 264 337	7 099 244,27	0,27
GENTING NEW YORK LLC 7,25 % 10/01/29	USD	7 981 000	6 992 625,40	0,27
GOLUB CAPITAL BDC 2,05 % 27/02/2015	USD	1 700 000	1 405 617,52	0,05
GOLUB CAPITAL BDC 2,5 % 26/08/2024	USD	4 000 000	3 359 700,29	0,13
IWG US FINANCE LLC 5,125 % 14-05-32	EUR	11 500 000	11 675 777,50	0,45
IWG US FINANCE LLC 6,5 % 28-06-30	EUR	14 546 000	15 850 194,36	0,61
LIBERTY MUTUAL GROUP 3,875 % 26-09-35	EUR	6 600 000	6 492 717,00	0,25
LIBERTY MUTUAL GROUP 4,3 % 01-02-61	USD	6 000 000	3 417 795,57	0,13
MORGAN STANLEY 3,521 % 31 MAI 2022	EUR	10 000 000	10 107 050,00	0,39
MURPHY OIL CORPORATION 5,875 % 01-12-42	USD	13 183 000	9 761 510,76	0,37
NABORS INDUSTRIES 7,625 % 15-11-32	USD	400 000	334 743,92	0,01
RAY FINANCING LLC 6,5 % 31/07/2015	EUR	650 000	663 728,00	0,03
SIERRACOL ENERGIE ANDINA LLC 6,0 % 28/06/2015	USD	1 743 000	1 402 963,25	0,05
SOTHEBYS BIDFAIR 5,875 % 29/06/2001	USD	3 000 000	2 398 339,81	0,09

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
TIDEWATER 9,125 % 30/07/2015	USD	1 300 000	1 186 896,84	0,05
VERIZON COMMUNICATIONS 3,9962 % 15-06-56	EUR	7 500 000	7 463 925,00	0,29
Obligations à taux variable			**64 661 853,53**	**2,48**
France			**20 000 000,00**	**0,77**
EMEIS E6R+4,75 % 31-12-31	EUR	20 000 000	20 000 000,00	0,77
Italie			**20 744 817,35**	**0,79**
CEDACRI E3R+5,5 % 28/05/2015	EUR	2 200 000	2 229 238,00	0,09
DELLA TOFFOLA FRANCE E3R+4,25 % 31/11/2005	EUR	2 062 000	2 067 701,43	0,08
DUOMO BID E3R+3,25 % 15-01-32	EUR	3 700 000	3 733 540,50	0,14
KEPLER E3R+4,125 % 29/12/18	EUR	2 500 000	2 539 362,50	0,10
LA DORIA E3R+3,375 % 30-12-30	EUR	4 600 000	4 651 290,00	0,18
RINO MASTROTTO GROUP E3R+4,75 % 31/07/31	EUR	1 115 000	1 080 094,92	0,04
SAMMONTANA ITALIA E3R+3,75 % 31/10/2015	EUR	3 200 000	3 230 960,00	0,12
SAMMONTANA ITALIA E3R+3,75 % 31/10/2015	EUR	1 200 000	1 212 630,00	0,05
Norvège			**1 010 660,00**	**0,04**
AXACTOR AB E3R+5,35 % 26/09/2015	EUR	1 000 000	1 010 660,00	0,04
Suède			**9 876 794,20**	**0,38**
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS FL.R 20-XX 30/04A	EUR	13 220 000	9 876 794,20	0,38
Royaume-Uni			**13 029 581,98**	**0,50**
BP CAP MK AUTRE +6,0 % 31/12/99	LIVRE STERLING	6 460 000	7 612 168,36	0,29
CASTLE UK FIN E3R+4,25 % 30/10/2015	EUR	3 334 000	3 385 443,62	0,13
DEUCE FIN E3R+3,5 % 20-11-32	EUR	2 000 000	2 031 970,00	0,08
Obligations convertibles			**1 904 447,92**	**0,07**
France			**1 904 447,92**	**0,07**
CLARIANE 1,875 % PERP CV	EUR	45 167	1 904 447,92	0,07
Titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs			**168 159 242,32**	**6,44**
Îles Caïmans			**7 450 836,10**	**0,29**
TIKEHAU US CLO I TSFR3R+3,95 % 18-01-35	USD	5 000 000	4 118 493,77	0,16
TIKEHAU US CLO I TSFR3R+7,17161 % 18-01-35	USD	5 400 000	3 332 342,33	0,13
Irlande			**160 708 406,22**	**6.16**
ARES EUROPEAN CLO XI BV E3R+5,99 % 15-04-32	EUR	2 000 000	2 016 922,40	0,08
ARES EUROPEAN CLO XXII DAC E3R+5,4 % 15-07-38	EUR	3 560 000	3 614 637,10	0,14
AURIUM CLO E3R+5,5 % 20-07-38	EUR	3 000 000	3 029 973,00	0,12
AURIUM CLO IX DAC E3R+6,7 % 28-10-34	EUR	1 750 000	1 772 689,80	0,07
AURIUM CLO V DAC E3R+3,5 % 17-04-34	EUR	1 800 000	1 808 576,82	0,07
AURIUM CLO VI DAC E3R+3,3 % 22-05-34	EUR	1 700 000	1 710 845,15	0,07
BARINGS CLO 20151 DAC E3R+2,5 % 25-07-35	EUR	7 800 000	7 848 959,04	0,30
BARINGS EURO CLO 20151 DAC E3R+3,65 % 25-07-35	EUR	1 300 000	1 304 072,51	0,05
BARINGS EURO CLO 20212 DAC E3R+2,4 % 15-10-34	EUR	4 000 000	4 017 473,60	0,15
BILBAO CLO IV DAC E3R+6,21 % 15-04-36	EUR	4 355 000	4 396 056,76	0,17
CAIRN CLO XII DAC E3R+3,6 % 15-07-34	EUR	2 100 000	2 114 727,09	0,08
CAIRN CLO XII DAC E3R+6,42 % 15-07-34	EUR	3 700 000	3 717 065,14	0,14
CAIRN CLO XVI ACTIVITÉ DÉSIGNÉE E3R+7,72 % 15-01-37	EUR	1 200 000	1 202 157,60	0,05
CANYON CLO 20252 DAC E3R+3,25 % 15-10-39	EUR	8 000 000	8 107 116,00	0,31
CAPITAL FOUR CLO VIII DAC E3R+5,95 % 25-10-37	EUR	4 900 000	4 985 186,01	0,19
CARLYLE CLO 20171 DAC E3R+3,45 % 15-07-34	EUR	4 050 000	4 041 350,01	0,15
CARLYLE CLO 20202 DAC E3R+6,06 % 15-01-34	EUR	2 950 000	2 921 985,91	0,11
CARLYLE CLO 20213 DAC E3R+6,46 % 15-02-36	EUR	4 000 000	4 015 986,40	0,15
CARLYLE GLB MKT STRAT CLO EUR 20162DAC E3R+2,4 % 15-04-34	EUR	4 000 000	4 013 626,80	0,15

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
CARLYLE GLB MKT STRAT CLO EUR 20162DAC E3R+3,6 % 15-04-34	EUR	2 000 000	2 005 709,80	0,08
CARLYLE GLOBAL MKT CLO EURO 20152 E3R+3,7 % 10-11-35	EUR	4 500 000	4 503 933,90	0,17
CLARINDA PARK CLO DAC E3R+5,57 % 22-02-34	EUR	3 000 000	3 023 013,60	0,12
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20251 DAC E3R+5,8 % 15-10-38	EUR	2 670 000	2 710 607,76	0,10
HARVEST CLO XXIV DAC E3R+3,25 % 15-07-34	EUR	3 300 000	3 323 022,78	0,13
HENLEY CLO I DAC E3R+5,96 % 25-07-34	EUR	1 000 000	1 012 799,10	0,04
INVESCO EURO CLO E3R+5,99 % 15-07-34	EUR	2 244 000	2 210 556,32	0,08
INVESCO EURO CLO VIII DAC E3R+8,62 % 25-07-36	EUR	1 048 619	1 036 445,14	0,04
INVESCO EURO CLO XV DAC E3R+3,4 % 25-01-39	EUR	4 000 000	4 044 506,40	0,15
JUBILEE CLO BV E3R+6,1 % 15-10-35	EUR	6 000 000	5 939 289,00	0,23
MV CREDIT EURO CLO III, DÉSIGNÉ E3R+3,9 %, 15-02-38	EUR	3 600 000	3 635 613,72	0,14
NASSAU CLO III DAC E3R+3,4 % 15-10-39	EUR	2 000 000	2 019 926,40	0,08
NASSAU CLO III DAC E3R+5,75 % 15-10-39	EUR	3 000 000	3 041 166,60	0,12
OCP EURO 20171 DAC E3R+6,34 % 15-07-32	EUR	2 200 000	2 200 064,68	0,08
OZLME VI DAC E3R+3,4 % 15-10-34	EUR	3 075 000	3 075 184,81	0,12
PALMER SQUARE EUROPEAN CLO 20221 DAC E3R+6,36 % 21-01-35	EUR	3 300 000	3 302 237,73	0,13
PROVIDUS CLO IX DAC E3R+3,15 % 18-01-38	EUR	4 000 000	4 026 687,60	0,15
PROVIDUS CLO IX DAC E3R+5,5 % 18-01-38	EUR	6 100 000	6 166 620,54	0,24
SONA FIOS CLO E3R+2,45 % 25-08-38	EUR	2 500 000	2 518 446,75	0,10
SONA FIOS CLO E3R+3,3 % 25-08-38	EUR	2 500 000	2 527 066,25	0,10
SONA FIOS CLO E3R+5,85 % 25-08-38	EUR	2 450 000	2 511 787,53	0,10
SOUND POINT CLO V FUNDING DAC E3R+3,3 % 25-07-35	EUR	6 400 000	6 441 969,92	0,25
SOUND POINT EURO CLO VII FUNDING DAC E3R+6,27 % 25-01-35	EUR	3 900 000	3 928 977,78	0,15
ST PAULS CLO S8X B2 1,95 % 30/07/2017	EUR	550 000	535 040,99	0,02
ST PAUL S CLO VII DAC E3R+3,5 % 18-07-34	EUR	1 500 000	1 498 874,85	0,06
TIKEHAU CLO II DAC E3R+3,4 % 07-09-35	EUR	6 500 000	6 565 607,75	0,25
TIKEHAU CLO II DAC E3R+6,32 % 07-09-35	EUR	7 000 000	7 064 774,50	0,27
TORO EUROPEAN CLO 2 E3R+3,55 % 25-07-34	EUR	3 200 000	3 199 066,88	0,12
Portefeuille titres			**2 388 786 734,97**	**91,49**

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
France	16 h 43
Royaume-Uni	8,83
Irlande	7.19
Italie	6 h 55
Pays-Bas	5,81
États-Unis d'Amérique	5,62
Espagne	4,56
Norvège	3,81
Suède	3,27
Autriche	3,08
Grèce	2,78
Luxembourg	2,77
Belgique	2,36
Hongrie	1,88
Allemagne	1,67
Portugal	1,66
Guernesey	1,40
Bermudes	1,32
Turquie	1 h 30
Finlande	1.13
Suisse	0,85
Mexique	0,75
Îles Caïmans	0,70
Pérou	0,69
Canada	0,63
République tchèque	0,62
Pologne	0,53
Chili	0,49
Roumanie	0,46
Danemark	0,31
Chypre	0,30
Afrique du Sud	0,25
Panama	0,24
Singapour	0,20
Argentine	0,16
Japon	0,15
Malaisie	0,15
Jersey	0,14
Togo	0,13
Îles Vierges britanniques	0,12
Maurice	0,12
Équateur	0,08
Inde	0,00
Total	**91,49**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Banques et autres établissements financiers de la	36,94
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	18,85
Pétrole	7,76
Agences immobilières	4,77
Santé et services sociaux	2,62
Assurance	2,59
Services aux collectivités	14 h 30
Internet et services Internet	1,76
Transports	1,75
Établissements non classables/non classés	1,68
Fonds d'investissement	1,47
Communications	1,47
Organisations supranationales	1,29
Aliments et boissons non alcoolisées	1,22
Services divers	1,20
Fournitures de bureau et matériel informatique	0,58
Services environnementaux et recyclage	0,55
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	0,52
Électronique et semi-conducteurs	0,44
Industrie aéronautique et spatiale	0,29
Matériaux de construction et commerce	0,25
Tabac et boissons alcoolisées	0,24
Hôtels et restaurants	0,24
Produits chimiques	0,18
Métaux précieux et pierres précieuses	0,15
Agriculture et pêche	0,09
Arts graphiques et édition	0,09
Véhicules routiers	0,09
Commerce de détail et grands magasins	0,07
Biens de consommation divers	0,04
Total	**91,49**

Carmignac Portfolio EM Debt

Carmignac Portfolio EM Debt

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**428 181 635,32**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	371 654 859,64
Prix de revient		*357 772 493,85*
Options (positions acheteuses) à leur valeur de marché	2.7	57,60
Options acquises au prix d'achat		*133 875,00*
Encaisse bancaire et liquidités		39 620 596,40
Créances sur les abonnements		884 433,14
Plus-value latente nette sur les contrats à terme financiers	2,9	96 072,58
Intérêts à recevoir sur le portefeuille titres		8 245 839,35
Intérêts à recevoir sur les swaps		7 679 776,61
Passif		**16 092 792,63**
Découverts bancaires		2 322 926,59
À payer lors des rachats		62 200,56
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2,8	82 248,49
Dépréciation nette non réalisée sur les swaps	2.11	6 181 671,13
Intérêts à payer sur les swaps		7 128 056,43
Dépenses à payer	11	315 689,43
Valeur liquidative		**412 088 842,69**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio EM Debt

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**40 977 257,23**
Intérêts sur les obligations, nets		18 412 974,97
Intérêts perçus sur les swaps		21 910 670,20
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		643 230,52
Autres revenus		10 381,54
Dépenses		**30 228 663,14**
Commissions de gestion	4	2 303 781,11
Frais d'exploitation et de mise en place	3	384 317,67
Commission de performance	5	32 080,48
Frais de dépôt		87 542,00
Frais de transaction	2.14	91 340,10
Taxe d'abonnement	6	82 361,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		206 306,83
Intérêts versés sur les swaps		27 003 612,54
Frais bancaires		0,02
Autres dépenses	12	37 321,39
Résultat net des placements		**10 748 594,09**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	6 735 958,22
- options	2.7	-2 168 009,52
- contrats de change à terme	2,8	11 458 207,93
- contrats à terme financiers	2,9	-900 607,16
- swaps	2.11	5 330 004,28
- marché des changes	2,5	-7 320 366,17
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**23 883 781,67**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	3 238 905,57
- options	2.7	-144 592,48
- contrats de change à terme	2,8	1 633 403,17
- contrats à terme financiers	2,9	-62 836,77
- swaps	2.11	-4 795 361,14
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**23 753 300,02**
Dividendes versés	7	-100 871,24
Souscriptions de parts de capitalisation		161 286 131,80
Souscriptions de parts de distribution		73 861,35
Rachats d'actions de capitalisation		-57 445 520,84
Rachats d'actions de distribution		-68 445,15
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**127 498 455,94**
Actif net au début de l'exercice		**284 590 386,75**
Actif net à la fin de l'exercice		**412 088 842,69**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio EM Debt

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**412 088 842,69**	**284 590 386,75**	**224 770 930,76**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		549 075	406 903	326 069
Valeur liquidative par part	EUR	151,52	140,90	135,82
Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		47 810	41 990	980
Valeur liquidative par part	USD	123,36	112,71	107,42
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		200	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	105,30	-	-
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		367 192	345 387	467 575
Valeur liquidative par part	EUR	121,21	112,10	107,48
Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		665	69 543	50 950
Valeur liquidative par part	USD	125,62	114,28	108,31
Catégorie F, couverture en USD - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		31 417	31 359	30 617
Valeur liquidative par part	USD	119,35	112,20	107,99
Catégorie FW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		24 669	21 306	864 517
Valeur liquidative par part	EUR	158,76	147,11	141,29
Catégorie I EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		1 814 874	1 632 365	-
Valeur liquidative par part	EUR	112,52	103,96	-
Catégorie IW, couverture en livres sterling - Capitalisation				
Nombre de parts		500	500	-
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	110,08	100,10	-
Catégorie X EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		639 834	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	106,11	-	-

Carmignac Portfolio EM Debt

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**371 654 859,64**	**90,19**
obligations			**371 654 859,64**	**90,19**
Angola			**7 711 294,26**	**1,87**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ANGOLAIS 8,25 % 09-05-28	USD	6	5 795 006,21	1,41
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ANGOLAIS À 8,75 % ÉCHÉANT LE 14 AVRIL 2032	USD	2 300 000	1 916 288,05	0,47
Argentine			**9 925 816,10**	**2,41**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ARGENTIN À 4,125 % ÉCHÉANT LE 07/09/35	USD	15 621 706	9 925 816,10	2,41
Arménie			**2 227 909,37**	**0,54**
ARMÉNIE 3,6000 21-31 02/02S	USD	1 400 000	1 085 597,51	0,26
OBLIGATION INTERNATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE 3,6 % 02-02-31	USD	1 472 000	1 142 311,86	0,28
La Barbade			**2 604 505,94**	**0,63**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA BARBADE 8,0 % 26-06-35	USD	2 000 000	2 604 505,94	0,63
Bénin			**6 379 935,09**	**1,55**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DU BÉNIN À 8,375 % ÉCHÉANCE 23-01-41	USD	7 000 000	6 379 935,09	1,55
Brésil			**15 237 686,31**	**3,70**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN À 4,75 % ÉCHÉANCE 14-01-50	USD		769 281,45	0,19
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN À 6,125 % ÉCHÉANT LE 15 MARS			6 601 479,25	1,60
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN À 6,625 % ÉCHÉANCE 15/03/35	USD		3 721 455,44	0,90
BRÉSIL - BILLETS DU TRÉSOR NATIONAL - SÉRIE B 6,0 % 27/05/2015	BRL	6 000	4 145 470,17	1.01
Cameroun			**2 539 245,00**	**0,62**
OBLIGATION INTERNATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN 5,95 % 07-07-32	EUR	3 000 000	2 539 245,00	0,62
Canada			**176 086,68**	**0,04**
IVANHOE MINES 7,875 % 30 JANVIER 2023	USD	200 000	176 086,68	0,04
Îles Caïmans			**2 751 949,21**	**0,67**
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 6,625 % PERP	USD	1 200 000	1 003 542,08	0,24
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 7,5 % PERP	USD	750 000	657 183,15	0,16
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8,375 % PERP	USD	1 200 000	1 091 223,98	0,26
Chili			**540 968,11**	**0,13**
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7,95 % PERP	USD	600 000	540 968,11	0,13
Colombie			**21 059 379,78**	**5.11**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT COLOMBIEN 7,5 % 02-02-34	USD	7	6 777 495,56	1,64
COLOMBIE TES 13,25 % 09-02-33	COP	28 683 800 000	6 560 913,02	1,59
COLOMBIE TES 7,75 % 30/09/2018	COP	41 698 700 000	7 720 971,20	1,87
République tchèque			**7 205 579,16**	**1,75**
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,5 % 24-04-40	CZK	131 880 000	3 593 882,77	0,87
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,95 % 30-07-37	CZK	115 190 000	3 611 696,39	0,88
République dominicaine			**3 478 583,16**	**0,84**
OBLIGATION INTERNATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE 6,95 % 15-03-37	USD	2	2 288 454,17	0,56
OBLIGATION INTERNATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE 6,95 % 15-03-37	USD	1 300 000	1 190 128,99	0,29
Équateur			**9 191 565,59**	**2.23**
CORP QUIPORT 9,0 % 15-12-37	USD	500 000	455 687,77	0,11
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE L'ÉQUATEUR 6,9 % 31/07/35	USD	11 635 981	8 735 877,82	2.12
Égypte			**23 643 807,03**	**5,74**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN 5,8 % 27/09/2030	USD	4	3 801 774,70	0,92
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN À 7,625 % ÉCHÉANCE 29/05/32	USD	21 806 000	19 842 032,33	4,81

Carmignac Portfolio EM Debt

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénominatio		Quantité/ Devise	Valeur de marché (en	% de l'actif
Le Salvador			**6 438 409,57**	**1,56**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DU SALVADOR	USD	5 845 000	5 314 597,79	1,29
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DU SALVADOR	USD	1 150 000	1 123 811,78	0,27
Allemagne			**15 442 775,12**	**3,75**
OBLIGATION INDEXÉE SUR L'INFLATION ALLEMANDE 0,5 % 15-04-30	EUR	12 000 000	15 442 775,12	3,75
Grèce			**1,04**	**0,00**
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE 4,0 % 30-01-37	EUR	1	1,04	0,00
Guatemala			**10 751 579,29**	**2,61**
OBLIGATION D'ÉTAT DU GUATEMALA 6,25 % 15-08-36	USD	2 000 000	1 784 614,08	0,43
OBLIGATION D'ÉTAT DU GUATEMALA 6,6 % 13-06-36	USD	9 782 000	8 966 965,21	2.18
Hongrie			**19 910 961,54**	**4,83**
BANQUE HONGROISE DE DÉVELOPPEMENT 6,5 % 29-06-28	USD	2 400 000	2 130 430,42	0,52
OBLIGATION D'ÉTAT HONGROISE 3,0 % 30/08/2021	HUF	2 584 040 000	5 853 765,26	1,42
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT HONGROIS	EUR	2 300 000	2 284 797,00	0,55
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT HONGROIS	EUR	5 700 000	6 104 842,50	1,48
OTP BANK 8,75 % 15-05-33 EMTN	USD	3 905 000	3 537 126,36	0,86
Indonésie			**6 045 406,04**	**1,47**
OBLIGATION D'ÉTAT INDONÉSIENNE 6,875 % 15-04-29	IDR	113 027 000 000	6 045 406,04	1,47
Côte d'Ivoire			**20 192 785,99**	**4,90**
CÔTE D'IVOIRE 6,625 18-48 22/03A	EUR	5 870 000	5 321 008,25	1,29
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA CÔTE	EUR	15 189 000	14 871 777,74	3,61
Jordanie			**3 802 924,13**	**0,92**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT JORDANIEN À	USD	4 439 000	3 802 924,13	0,92
Luxembourg			**2 563 763,47**	**0,62**
CONSTELLATION OIL SERVICES 9,375 % 29/11/2007	USD	2 900 000	2 563 763,47	0,62
Mexique			**26 641 513,96**	**6,46**
BUFFALO ENERGIE MEXI 7,875 % 15-02-39	USD	373 092	348 136,83	0,08
OBLIGATIONS MEXICAINES 8,5 % 28-02-30	MXN	1 668 400	7 925 908,37	1,92
OBLIGATIONS MEXICAINES À 2,75 % ÉCHÉANT LE 31 NOVEMBRE	MXN	180 700	6 712 296,79	1,63
PEMEX 4,75 18-29 24/05A	EUR	5 846 000	5 887 155,84	1,43
PEMEX 6,95 20-60 28/01S	USD	6 566 000	4 548 623,12	1.10
PETROLEOS MEXICANOS 10,0 % 02/07/33	USD	1 236 000	1 219 393,01	0,30
Pays-Bas			**4 795 362,31**	**1.16**
ING GROEP NV 7,5 % À ÉCHÉANCE INDÉTERMINÉE	USD	3 885 000	3 451 876,00	0,84
YINSON BERGENIA PRODUCTION BV 8,498 % 31-01-45	USD	1 500 000	1 343 486,31	0,33
Norvège			**872 034,61**	**0,21**
PARATUS ENERGIE SERVICES 9,0 % 26/07/2015	USD	322 776	275 459,61	0,07
PARATUS ENERGIE SERVICES 9,5 % 27/06/29	USD	700 000	596 575,00	0,14
Paraguay			**6 236 009,23**	**1,51**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DU PARAGUAY	USD	7 056 000	6 236 009,23	1,51
Pérou			**12 512 950,67**	**3,04**
OBLIGATION D'ÉTAT DU PÉROU 6,85 % 12-08-35	PEN	13 891 000	3 790 654,54	0,92
OBLIGATION D'ÉTAT DU PÉROU 7,6 % 12-08-39	PEN	20 072 000	5 550 066,57	1,35
PETROLEOS DEL PERU 4,75 % 19-06-32	USD	5 000 000	3 172 229,56	0,77
Pologne			**17 292 579,75**	**4,20**
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE 2,0 % 25-08-36	PLN	74 639 000	17 292 579,75	4,20

Carmignac Portfolio EM Debt

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
République de Serbie			**1 215 014,62**	**0,29**
OBLIGATION INTERNATIONALE DE LA SERBIE 6,25 % 26-05-28	USD	1 376 000	1 215 014,62	0,29
Roumanie			**16 411 475,66**	**3,98**
BANCA TRANSILVANIA 5,125 % 30/09/30	EUR	1 092 000	1 119 966,12	0,27
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,0 %	EUR	1 324 000	1 077 590,36	0,26
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN 2,124	EUR	4 295 000	3 768 776,60	0,91
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN À	EUR	5 804 000	3 836 676,16	0,93
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT ROUMAIN À	EUR	3 162 000	3 131 123,07	0,76
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4,75 % 29/10/2007	EUR	3 390 000	3 477 343,35	0,84
Saint-Marin			**1 537 955,52**	**0,37**
OBLIGATION D'ÉTAT DE SAINT-MARIN 6,5 % 27/01/2019	EUR	1 500 000	1 537 955,52	0,37
Singapour			**1 258 734,94**	**0,31**
MEDCO MAPLE TREE PTE 8,96 % 27-04-29	USD	1 415 000	1 258 734,94	0,31
Afrique du Sud			**48 392 995,65**	**11,74**
OBLIGATION D'ÉTAT SUD-AFRICAINE 8,0 % 31-01-30	ZAR	172 000 000	9 038 339,00	2.19
OBLIGATION D'ÉTAT SUD-AFRICAINE 9,0 % 31-01-40	ZAR	522 626 767	26 957 659,38	6,54
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN	USD	5 331 000	3 838 982,71	0,93
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN	USD	9 370 000	8 558 014,56	2,08
Turquie			**15 991 604,44**	**3,88**
CIMKO CIMENTO VE BETON SANAYI TICARET AS 10,75 % 30/05/2021	USD	2 000 000	1 806 104,99	0,44
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7,125 % 25-04-29	USD	960 000	847 774,53	0,21
TURKCELL ILETISIM HIZMETLERI AS 7,65 % 24-01-32	USD	1 700 000	1 538 648,73	0,37
TURK EKONOMI BANKASI AS 9,375 % 17-01-34	USD	403 000	366 707,87	0,09
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT TURC 4,875 %	USD	11 903 000	7 819 068,48	1,90
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT TURC 7,125 %	USD	4 000 000	3 613 299,84	0,88
Ouganda			**3 459 695,29**	**0,84**
OBLIGATIONS D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE D'OUGANDA 16,25 % 08-11-	UGX	15 199 100 000	3 459 695,29	0,84
Ukraine			**4 157 690,83**	**1.01**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT UKRAINIEN 4,5	USD	8 000 000	4 157 690,83	1.01
Royaume-Uni			**180 409,43**	**0,04**
SCC POWER 8,0 % 31-12-28	USD	341 949	180 409,43	0,04
États-Unis d'Amérique			**5 592 480,18**	**1,36**
BBVA BANCOMER SATEXAS 8,125 % 01/08/39	USD	1 774 000	1 636 333,55	0,40
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10,375 % 30/11/2015	USD	2 732 214	2 323 783,19	0,56
SIERRACOL ENERGIE ANDINA LLC 6,0 % 28/06/2015	USD	2 028 000	1 632 363,44	0,40
Ouzbékistan			**2 209 206,86**	**0,54**
UZBEKNEFTEGAZ SA 8,75 % 30/05/2007	USD	2 420 000	2 209 206,86	0,54
Zambie			**3 074 228,71**	**0,75**
OBLIGATION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT DE LA ZAMBIE À	USD	3 663 874	3 074 228,71	0,75
Portefeuille titres			**371 654 859,64**	**90,19**

Carmignac Portfolio EM Debt

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
Afrique du Sud	11,74
Mexique	6,47
Égypte	5,74
Colombie	5.11
Côte d'Ivoire	4,90
Hongrie	4,83
Pologne	4,20
Roumanie	3,98
Turquie	3,88
Allemagne	3,75
Brésil	3,70
Pérou	3,04
Guatemala	2,61
Argentine	2,41
Équateur	2.23
Angola	1,87
République tchèque	1,75
Le Salvador	1,56
Bénin	1,55
Paraguay	1,51
Indonésie	1,47
États-Unis d'Amérique	1,36
Pays-Bas	1.16
Ukraine	1.01
Jordanie	0,92
Ouganda	0,84
République dominicaine	0,84
Zambie	0,75
Îles Caïmans	0,67
La Barbade	0,63
Luxembourg	0,62
Cameroun	0,62
Ouzbékistan	0,54
Arménie	0,54
Saint-Marin	0,37
Singapour	0,31
République de Serbie	0,29
Norvège	0,21
Chili	0,13
Royaume-Uni	0,04
Canada	0,04
Grèce	0,00
Total	**90,19**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Obligations émises par les États, les provinces et les	77,72
Pétrole	5,59
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	1,89
Banques et autres établissements financiers de la	1,35
Fournitures de bureau et matériel informatique	0,67
Organisations supranationales	0,56
Autre	0,52
Établissements non classables/non classés	0,44
Matériaux de construction et commerce	0,44
Services aux collectivités	0,40
Communications	0,37
Véhicules routiers	0,20
Métaux précieux et pierres précieuses	0,04
Total	**90,19**

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**509 453 094,38**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	437 318 793,95
Prix de revient		*428 565 863,40*
Options (positions acheteuses) à leur valeur de marché	2.7	591 709,59
Options acquises au prix d'achat		*775 756,52*
Encaisse bancaire et liquidités		66 982 030,26
Créances sur les abonnements		68 477,11
Plus-value latente nette sur les contrats à terme financiers	2,9	1 072 706,91
Intérêts à recevoir sur le portefeuille titres		3 419 376,56
Passif		**18 606 113,52**
Découverts bancaires		371 449,22
À payer sur les placements acquis		4 975 746,00
À payer lors des rachats		343 392,85
À payer sur les CFD		6 854,58
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2,8	282 154,98
Dépréciation nette non réalisée sur les CFD	2.10	1 010 786,27
Dépréciation nette non réalisée sur les swaps	2.11	9 542 455,56
Intérêts à payer sur les swaps		1 502 148,26
Dépenses à payer	11	571 125,80
Valeur liquidative		**490 846 980,86**

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**17 498 015,28**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		1 592 420,00
Dividendes perçus sur les CFD		240 879,94
Intérêts sur les obligations et les instruments du marché monétaire, nets		10 827 149,20
Intérêts perçus sur les CFD		120 611,52
Intérêts perçus sur les swaps		3 921 655,32
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		780 265,99
Autres revenus		15 033,31
Dépenses		**14 371 427,18**
Commissions de gestion	4	5 479 189,93
Frais d'exploitation et de mise en place	3	1 179 359,66
Commission de performance	5	4,98
Frais de dépôt		67 587,00
Frais de transaction	2.14	613 671,61
Taxe d'abonnement	6	247 315,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		82 947,66
Dividendes versés sur les CFD		73 536,28
Intérêts versés sur les CFD		48 704,20
Intérêts versés sur les swaps		6 410 642,81
Frais bancaires		204,64
Autres dépenses	12	168 263,41
Résultat net des placements		**3 126 588,10**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	15 700 779,03
- options	2.7	2 484 701,73
- contrats de change à terme	2,8	3 684 211,27
- contrats à terme financiers	2,9	1 622 801,06
- CFD	2.10	2 234 919,28
- swaps	2.11	5 724 994,20
- marché des changes	2,5	-326 460,07
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**34 252 534,60**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	-3 402 971,67
- options	2.7	-416 184,54
- contrats de change à terme	2,8	929 263,95
- contrats à terme financiers	2,9	1 606 311,13
- CFD	2.10	-994 361,76
- swaps	2.11	-6 185 486,59
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**25 789 105,12**
Dividendes versés	7	-788,00
Souscriptions de parts de capitalisation		86 567 796,17
Rachats d'actions de capitalisation		-115 622 461,05
Rachats d'actions de distribution		-9 951 445,95
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**-13 217 793,71**
Actif net au début de l'exercice		**504 064 774,57**
Actif net à la fin de l'exercice		**490 846 980,86**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**490 846 980,86**	**504 064 774,57**	**524 671 535,66**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		831 591	1 012 215	1 305 710
Valeur liquidative par part	EUR	141,24	134,62	125,46
Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		-	-	790
Valeur liquidative par part	EUR	-	-	107,71
Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		-	-	500
Valeur liquidative par part	USD	-	-	92,63
Catégorie AW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		241 423	379 673	325 671
Valeur liquidative par part	EUR	148,50	141,82	132,43
Catégorie A EUR - Distribution (mensuelle)				
Nombre de parts		-	200	200
Valeur liquidative par part	EUR	-	97,38	94,87
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		2 348	1 939	1 683
Valeur liquidative par part	EUR	109,71	105,09	98,43
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		2 265 978	2 165 906	2 358 328
Valeur liquidative par part	EUR	148,25	140,39	129,98
Catégorie F EUR - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		-	100 465	119 934
Valeur liquidative par part	EUR	-	95,94	90,22
Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		-	-	500
Valeur liquidative par part	USD	-	-	93,73
Catégorie FW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		7 839	200	200
Valeur liquidative par part	EUR	113,42	107,62	99,84
Catégorie F couverte en livres sterling - Capitalisation				
Nombre de parts		3 341	-	-
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	107,30	-	-
Catégorie I EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		438	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	105,80	-	-

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination		Quantité/ Devise	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**314 231 993,18**	**64,02**
Actions			**130 783 001,36**	**26,64**
Autriche			**642 610,50**	**0,13**
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	6 245	642 610,50	0,13
Danemark			**12 890 039,49**	**2,63**
DEMANT A/S	DKK	41 352	1 191 451,39	0,24
DSV A/S	DKK	13 676	2 957 121,44	0,60
GENMAB A/S	DKK	5 564	1 510 005,09	0,31
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	44 294	2 418 408,52	0,49
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	91 400	3 980 164,68	0,81
ZEALAND PHARMA A/S	DKK	13 338	832 888,37	0,17
France			**23 970 580,11**	**4,88**
CAPGEMINI SE	EUR	13 797	1 962 623,25	0,40
DASSAULT SYSTÈMES SE	EUR	52 332	1 247 594,88	0,25
ELIS SA	EUR	62 427	1 514 479,02	0,31
EMEIS SA	EUR	109 748	1 572 688,84	0,32
ESSILOR LUXOTTICA	EUR	5 706	1 540 049,40	0,31
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 036	4 320 392,00	0,88
L'ORÉAL	EUR	14 172	5 195 455,20	1,06
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	7 106	1 492 260,00	0,30
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	13 704	3 219 069,60	0,66
SPIE SA	EUR	38 692	1 905 967,92	0,39
Allemagne			**30 004 858,08**	**6.11**
ADIDAS AG	EUR	7 182	1 214 117,10	0,25
BECHTLE AG	EUR	39 211	1 712 736,48	0,35
BEIERSDORF AG	EUR	22 134	2 073 513,12	0,42
BIONTECH SE - ADR	USD	17 488	1 417 563,63	0,29
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	9 853	2 204 116,10	0,45
FLATEXDEGIRO SE	EUR	33 172	1 218 739,28	0,25
KION GROUP AG	EUR	23 341	1 593 023,25	0,32
NEMETSCHEK SE	EUR	10 515	975 792,00	0,20
OTTOBOCK SE & CO KGAA	EUR	13 933	909 128,25	0,19
SAP SE	EUR	20 277	4 224 712,95	0,86
SARTORIUS AG	EUR	11 544	2 204 904,00	0,45
SIEMENS AG-REG	EUR	36 472	8 722 278,80	1,78
SYMRISE AG	EUR	22 274	1 534 233,12	0,31
Irlande			**5 125 435,72**	**1,04**
EXPERIAN PLC	LIVRE STERLING	62 483	2 406 577,67	0,49
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	36 667	2 718 858,05	0,55
Italie			**6 648 971,22**	**1,35**
FERRARI NV	EUR	2 583	823 202,10	0,17
FINECOBANK S.A.	EUR	110 580	2 454 876,00	0,50
PRYSMIAN SPA	EUR	39 024	3 370 893,12	0,69
Pays-Bas			**17 488 007,85**	**3,56**
ADYEN NV	EUR	1 600	2 200 000,00	0,45
ARGENX SE	EUR	2 839	2 034 995,20	0,41
ASML HOLDING NV	EUR	8 991	8 284 307,40	1,69
EURONEXT NV	EUR	23 442	3 000 576,00	0,61
IMCD NV	EUR	22 529	1 742 392,86	0,35

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
MAGNUM ICE CREAM CO NV/THE	LIVRE STERLING	16 739	225 736,39	0,05
Espagne			**5 684 986,71**	**1.16**
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	11 169	701 859,96	0,14
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	248 535	4 983 126,75	1,02
Suède			**5 679 380,17**	**1.16**
ASKER HEALTHCARE GROUP AB	SEK	60 704	473 207,50	0,10
ASSA ABLOY AB-B	SEK	87 058	2 885 851,69	0,59
NORDNET AB (SOCIÉTÉ COTÉE EN BOURSE)	SEK	92 976	2 320 320,98	0,47
Suisse			**15 641 990,89**	**3.19**
ALCON INC	CHF	46 362	3 152 914,95	0,64
GALDERMA GROUP AG	CHF	10 117	1 762 456,42	0,36
LONZA GROUP AG - REGISTRE	CHF	3 511	2 029 248,58	0,41
SIKA AG-REG	CHF	12 367	2 161 068,46	0,44
STRAUMANN HOLDING AG - REG	CHF	16 129	1 620 006,81	0,33
UBS GROUP AG - REGISTRE	CHF	123 772	4 916 295,67	1,00
Royaume-Uni			**7 006 140,62**	**1,43**
ASHTEAD GROUP PLC	LIVRE STERLING	15 591	908 158,12	0,19
RELX PLC	LIVRE STERLING	26 348	911 309,17	0,19
UNILEVER PLC	LIVRE STERLING	74 398	4 140 606,78	0,84
WISE PLC - A	LIVRE STERLING	102 511	1 046 066,55	0,21
obligations			**161 203 540,17**	**32,84**
Belgique			**8 969 183,90**	**1,83**
AZELIS FINANCE NV 4,75 % 29/09/2025	EUR	1 517 000	1 558 618,90	0,32
BARRY CAL 4,25 % 31/08/19	EUR	1 400 000	1 437 058,00	0,29
KBC GROUPE 6,0 % PERP	EUR	5 800 000	5 973 507,00	1,22
Finlande			**1 746 690,50**	**0,36**
FINNAIR 4,75 % 29/05/2024	EUR	1 700 000	1 746 690,50	0,36
France			**25 170 238,50**	**5.13**
ACCOR 2,375 % 28/11/2029	EUR	1 900 000	1 879 252,00	0,38
BNP PAR 3,945 % 18-02-37 EMTN	EUR	8 100 000	8 123 854,50	1,66
BNP PAR 7,375 % PERP	EUR	2 400 000	2 640 516,00	0,54
BPCE 4,5 % 13-01-33 EMTN	EUR	6 800 000	7 128 202,00	1,45
EMTN À TAUX FIXE DE 7,25 %	EUR	1 000 000	1 072 125,00	0,22
CASA ASSURANCES PERP À 6,25 %	EUR	1 200 000	1 255 398,00	0,26
ORANGE EMTN À TAUX FIXE DE 3,875 %	EUR	3 100 000	3 070 891,00	0,63
Allemagne			**19 714 351,25**	**4,02**
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE 0,5 % 26/02/15	EUR	19 750 000	19 714 351,25	4,02
Grèce			**4 771 642,57**	**0,97**
ALPHA BANK 6,0 % 13-09-34 EMTN	EUR	2 045 000	2 205 808,57	0,45
BANQUE NATIONALE DE GRÈCE 8,0 % 03-01-34	EUR	2 300 000	2 565 834,00	0,52
Guernesey			**2 728 600,00**	**0,56**
PERSHING SQUARE 1,375 % 27/10/2001	EUR	2 800 000	2 728 600,00	0,56
Hongrie			**4 363 708,75**	**0,89**
OTP BANK 6,125 % 27/10/2005 EMTN	EUR	4 250 000	4 363 708,75	0,89
Irlande			**11 409 916,47**	**2,32**
BK IRELAND GROUP 4,875 % 28/07/2016	EUR	1 664 000	1 720 775,68	0,35
ISHARES OR PHYSIQUE ETC	USD	136 036	9 689 140,79	1,97

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Italie			**26 891 956,81**	**5,48**
ACQUIRENTE UNI 2,8 % 26/02/20	EUR	19 000 000	19 013 965,00	3,87
AUTOSTRADE POUR L'ITALIE 2,25 % 25-01-32	EUR	4 000 000	3 723 420,00	0,76
FINEBANK BANCA FINE 7,5 % PERP	EUR	1 050 000	1 136 357,25	0,23
UNICREDIT 4,8 % 29/01/2017 EMTN	EUR	2 976 000	3 018 214,56	0,61
Luxembourg			**2 367 479,85**	**0,48**
BK LC LUX FINCO1 SARL 5,25 % 29/04/2030	EUR	2 335 000	2 367 479,85	0,48
Pays-Bas			**12 375 213,42**	**2,52**
ASN BANK NV 4,625 % 23-11-27	EUR	1 000 000	1 031 235,00	0,21
VIA OUTLETS BV 1,75 % 28/11/2015	EUR	5 542 000	5 345 813,20	1,09
VIA OUTLETS BV 3,5 % 29-10-32	EUR	6 145 000	5 998 165,22	1,22
Saint-Marin			**7 074 595,37**	**1,44**
OBLIGATION D'ÉTAT DE SAINT-MARIN 6,5 % 27/01/2019	EUR	6 900 000	7 074 595,37	1,44
Espagne			**14 095 127,00**	**2,87**
BANCO DE BADELL 6,5 % PERP	EUR	800 000	835 848,00	0,17
BANCO SANTANDER - AGENCE « ALL SPAIN » - OBLIGATION PERP À	EUR	1 800 000	1 943 784,00	0,40
BBVA 5,75 % 15-09-33 EMTN	EUR	3 000 000	3 184 770,00	0,65
PROJET DE RESTAURATION SL 5,5 % 26/01/2021	EUR	5 000 000	5 019 350,00	1,02
WERFENLIFE 4,625 % 28/06/2006	EUR	3 000 000	3 111 375,00	0,63
Suède			**734 805,00**	**0,15**
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2,875 % PERP	EUR	1 000 000	734 805,00	0,15
Suisse			**4 491 654,81**	**0,92**
UBS GROUP AG OBLIGATION PERPÉTUELLE À 9,25 %	USD	4 800 000	4 491 654,81	0,92
Royaume-Uni			**14 298 375,97**	**2,91**
AMBER FIN 6,625 % 29/07/2015	EUR	2 070 000	2 176 180,65	0,44
HSBC 4,191 % 19-05-36 EMTN	EUR	4 072 000	4 135 971,12	0,84
LLOYDS BANKING GROUP 4,0 % 09-05-35	EUR	5 286 000	5 371 633,20	1,09
GROUPE NATWEST 5,763 % 28-02-34	EUR	2 450 000	2 614 591,00	0,53
Obligations à taux variable			**5 320 903,95**	**1,08**
France			**2 000 000,00**	**0,41**
EMEIS E6R+4,75 % 31-12-31	EUR	2 000 000	2 000 000,00	0,41
Suède			**3 320 903,95**	**0,68**
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS FL.R 20-XX 30/04A	EUR	4 445 000	3 320 903,95	0,68
Titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs			**16 924 547,70**	**3 h 45**
Irlande			**16 924 547,70**	**3 h 45**
AURIUM CLO IX DAC E3R+6,7 % 28-10-34	EUR	1 250 000	1 266 207,00	0,26
CAIRN CLO XII DAC E3R+6,42 % 15-07-34	EUR	2 800 000	2 812 914,16	0,57
CARLYLE CLO 20213 DAC E3R+3,5 % 15-02-36	EUR	4 000 000	4 022 400,00	0,82
CARLYLE GLOBAL MKT CLO EURO 20152 E3R+3,7 % 10-11-35	EUR	2 800 000	2 802 447,76	0,57
PALMER SQUARE EUROPEAN CLO 20212 DAC E3R+3,3 % 21-01-35	EUR	3 400 000	3 406 075,46	0,69
TIKEHAU CLO VI ACTION DÉSIGNÉE E3R+3,6 % 15-01-35	EUR	2 600 000	2 614 503,32	0,53
Instruments du marché monétaire			**123 086 800,77**	**25 août**
Billets de trésorerie et certificats de dépôt (titres de créance)			**123 086 800,77**	**25 août**
Belgique			**14 963 100,00**	**3,05**
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP, AGENCE DE BRUXELLES, ZCP	EUR	15 000 000	14 963 100,00	3,05
France			**34 925 788,41**	**7.12**
CA ZCP 26/01/2021	EUR	10 000 000	9 990 950,00	2,04

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
CA ZCP 26 FÉVRIER 2023	EUR	10 000 000	9 970 763,41	2,03
ENGIE ZCP 28/01/26	EUR	10 000 000	9 986 750,00	2,03
UNEDIC ZCP 25/03/26	EUR	5 000 000	4 977 325,00	1.01
Pays-Bas			**32 832 929,86**	**6,69**
ABN AMRO BK ZCP 02-01-26	EUR	5 000 000	4 999 425,00	1,02
IBERDROLA INTL BV ZCP 26/02/2010	EUR	5 000 000	4 988 102,18	1,02
IBERDROLA INTL BV ZCP 17-02-26	EUR	18 000 000	17 952 017,68	3,66
IBERDROLA INTL BV ZCP 26/01/26	EUR	4 900 000	4 893 385,00	1,00
Espagne			**30 392 182,50**	**6.19**
NT CONS FIN ZCP 26/03/2003	EUR	30 500 000	30 392 182,50	6.19
Royaume-Uni			**9 972 800,00**	**2,03**
MITSUBISHI CORPORATION FINANCE ZCP 26 FÉVRIER 2016	EUR	10 000 000	9 972 800,00	2,03
Portefeuille titres			**437 318 793,95**	**89,09**

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
France	17 h 53
Pays-Bas	12,77
Espagne	22 octobre
Allemagne	10 h 13
Italie	6,83
Irlande	6,82
Royaume-Uni	6,37
Belgique	4,88
Suisse	4.10
Danemark	2,63
Suède	1,98
Saint-Marin	1,44
Grèce	0,97
Hongrie	0,89
Guernesey	0,56
Luxembourg	0,48
Finlande	0,36
Autriche	0,13
Total	**89,09**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Banques et autres établissements financiers de la	26,49
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	16 h 27
Électronique et semi-conducteurs	8,04
Obligations émises par les États, les provinces et les	5,46
Autre	4,89
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	4,66
Agences immobilières	3.14
Internet et services Internet	2,46
Génie électrique et électronique	2,43
Aliments et boissons non alcoolisées	2.16
Transports	1,72
Produits chimiques	1,66
Construction de machines et d'appareils	1,55
Santé et services sociaux	1,47
Textiles et vêtements	1.13
Services divers	1,09
Biotechnologie	1.01
Matériaux de construction et commerce	0,94
Communications	0,62
Fonds d'investissement	0,56
Hôtels et restaurants	0,38
Divers biens d'équipement	0,35
Assurance	0,26
Arts graphiques et édition	0,18
Véhicules routiers	0,17
Total	**89,09**

Carmignac Portfolio Grandchildren

Carmignac Portfolio Grandchildren

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**415 439 614,21**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	408 486 567,32
Prix de revient		*400 679 669,33*
Encaisse bancaire et liquidités		6 871 610,61
Créances sur les abonnements		74 223,44
Dividendes à recevoir sur le portefeuille titres		7 212,84
Passif		**516 697,88**
Découverts bancaires		861,86
À payer lors des rachats		127 904,41
Dépenses à payer	11	387 931,61
Valeur liquidative		**414 922 916,33**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Grandchildren

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		**4 138 385,82** 3
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		574 711,15 562
Autres revenus		933,25 741,42
Dépenses		**6 199 235,00**
Commissions de gestion	4	4 035 674,38
Frais d'exploitation et de mise en place	3	1 143 792,72
Frais de dépôt		48 454,00
Frais de transaction	2.14	575 474,41
Taxe d'abonnement	6	124 167,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		1 232,90
Intérêts versés sur les swaps		2.01
Autres dépenses	12	270 437,58
Résultat net des placements		**-2 060 849,18**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	31 430 513,36
- contrats de change à terme	2,8	-84,14
- contrats à terme financiers	2,9	678 474,03
- marché des changes	2,5	-11 826 632,52
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**18 221 421,55**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	-43 624 600,16
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**-25 403 178,61**
Dividendes versés	7	-465,77
Souscriptions de parts de capitalisation		205 770 386,35
Rachats d'actions de capitalisation		-319 454 207,54
Rachats d'actions de distribution		-24 768,56
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**-139 112 234,13**
Actif net au début de l'exercice		**554 035 150,46**
Actif net à la fin de l'exercice		**414 922 916,33**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Grandchildren

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**414 922 916,33**	**554 035 150,46**	**354 116 118,38**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		563 808	454 808	185 379
Valeur liquidative par part	EUR	192,40	202,79	166,39
Catégorie AW USD - Capitalisation				
Nombre de parts		200	4 200	-
Valeur liquidative par part	USD	108,69	101,21	-
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		200	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	91,87	-	-
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		339 954	488 923	564 847
Valeur liquidative par part	EUR	198,26	207,72	169,41
Catégorie FW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		1 655	17 596	1 631
Valeur liquidative par part	EUR	199,62	209,56	171,26
Catégorie FW GBP couverte - Capitalisation				
Nombre de parts		200	200	200
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	114,03	113,35	97,09
Catégorie FW GBP Hedged - Distribution (annuelle)				
Nombre de parts		-	200	200
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	-	110,48	96,02
Catégorie I EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		546 464	288 682	87 203
Valeur liquidative par part	EUR	111,38	116,47	94,81
Catégorie IW EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		1 141 612	2 402 589	2 316 793
Valeur liquidative par part	EUR	110,71	115,94	94,52
Catégorie Z EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	451 364	-
Valeur liquidative par part	EUR	-	97,29	-
Catégorie Z2 EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		5 114	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	10 050,46	-	-

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination		Quantité/ Devise	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**408 486 567,32**	**98,45**
Actions			**408 486 567,32**	**98,45**
Danemark			**16 550 723,23**	**3,99**
DSV A/S	DKK	28 170	6 091 116,62	1,47
GENMAB A/S	DKK	9 228	2 504 372,21	0,60
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	182 683	7 955 234,40	1,92
France			**41 671 213,75**	**10 h 04**
CAPGEMINI SE	EUR	44 503	6 330 551,75	1,53
HERMES INTERNATIONAL	EUR	5 939	12 602 558,00	3,04
L'ORÉAL	EUR	35 838	13 138 210,80	3.17
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	40 868	9 599 893,20	2,31
Allemagne			**18 268 249,15**	**4,40**
ADIDAS AG	EUR	27 798	4 699 251,90	1.13
SAP SE	EUR	39 666	8 264 411,10	1,99
SIEMENS AG-REG	EUR	22 181	5 304 586,15	1,28
Irlande			**5 839 015,90**	**1,41**
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	78 746	5 839 015,90	1,41
Italie			**5 550 692,42**	**1,34**
PRYSMIAN SPA	EUR	64 259	5 550 692,42	1,34
Pays-Bas			**17 089 133,40**	**4.12**
ADYEN NV	EUR	3 579	4 921 125,00	1,19
ASML HOLDING NV	EUR	13 206	12 168 008,40	2,93
Suède			**9 081 161,14**	**2.19**
ASSA ABLOY AB-B	SEK	273 953	9 081 161,14	2.19
Suisse			**16 115 956,24**	**3,88**
ALCON INC	CHF	139 520	9 488 259,65	2,29
UBS GROUP AG - REGISTRE	CHF	166 858	6 627 696,59	1,60
Royaume-Uni			**18 639 684,12**	**4,49**
RELX PLC	LIVRE STERLING	128 590	4 447 595,49	1,07
UNILEVER PLC	LIVRE STERLING	255 002	14 192 088,63	3,42
États-Unis d'Amérique			**259 680 737,97**	**62,59**
ALIGN TECHNOLOGY INC	USD	44 609	5 931 027,59	1,43
ALPHABET INC - CL A	USD	45 416	12 103 714,93	2,92
AMAZON.COM INC	USD	66 115	12 993 881,65	3.13
ARISTA NETWORKS INC	USD	45 389	5 063 919,85	1,22
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	9 432	2 510 327,86	0,61
CENCORA INC	USD	14 470	4 161 303,16	1,00
COLGATE-PALMOLIVE S.A.	USD	312 963	21 056 951,13	5,07
DOXIMITY INC - CATÉGORIE A	USD	115 908	4 370 050,87	1,05
EQUIFAX INC	USD	70 672	13 056 673,81	3.15
HOME DEPOT INC	USD	28 267	8 281 897,65	2,00
ÉCHANGES INTERCONTINENTAUX EN	USD	95 972	13 234 812,14	3.19
INTUIT INC.	USD	4 547	2 564 624,92	0,62
MASTERCARD INC - A	USD	32 893	15 988 723,10	3,85
MCKESSON CORP	USD	5 977	4 174 612,23	1.01
MICROSOFT CORP	USD	90 583	37 300 651,76	8,99
NVIDIA CORP	USD	159 804	25 376 513,26	6.12
PROCTER & GAMBLE CO/LA	USD	161 667	19 727 104,41	4,75

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
REGENERON PHARMACEUTICALS	USD	6 652	4 371 815,95	1,05
S&P GLOBAL INC	USD	39 003	17 354 998,31	4.18
SALESFORCE INC	USD	9 934	2 240 721,99	0,54
SERVICENOW INC	USD	81 110	10 579 625,27	2,55
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	11 803	5 823 362,72	1,40
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	29 567	11 413 423,41	2,75
Portefeuille titres			**408 486 567,32**	**98,45**

Carmignac Portfolio Grandchildren

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	62,59
France	10 h 04
Royaume-Uni	4,49
Allemagne	4,40
Pays-Bas	4.12
Danemark	3,99
Suisse	3,88
Suède	2.19
Irlande	1,41
Italie	1,34
Total	**98,45**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Internet et services Internet	22 h 01
Électronique et semi-conducteurs	11,79
Biens de consommation divers	9,83
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	8,52
Banques et autres établissements financiers de la	6,64
Commerce de détail et grands magasins	5.13
Biotechnologie	4,41
Établissements non classables/non classés	4.18
Textiles et vêtements	4.17
Génie électrique et électronique	3,59
Aliments et boissons non alcoolisées	3,42
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	3.19
Services divers	3.15
Santé et services sociaux	2,28
Construction de machines et d'appareils	2.19
Transports	1,47
Matériaux de construction et commerce	1,41
Arts graphiques et édition	1,07
Total	**98,45**

Carmignac Portfolio Human Xperience

Carmignac Portfolio Human Xperience

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**108 832 502,42**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	106 828 814,63
Prix de revient		*95 093 958,47*
Encaisse bancaire et liquidités		1 991 546,84
Créances sur les abonnements		392,05
Dividendes à recevoir sur le portefeuille titres		11 748,90
Passif		**124 381,19**
Découverts bancaires		176,17
À payer lors des rachats		16 448,33
Dépenses à payer	11	107 756,69
Valeur liquidative		**108 708 121,23**

Carmignac Portfolio Human Xperience

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		**1 417 788,07** 1
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		359 293,80 55
Autres revenus		619,83 2 874,44
Dépenses		**1 734 229,01**
Commissions de gestion	4	1 012 664,52
Frais d'exploitation et de mise en place	3	271 379,10
Frais de dépôt		19 162,00
Frais de transaction	2.14	106 966,85
Taxe d'abonnement	6	53 930,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		3 124,51
Intérêts versés sur les swaps		2,62
Autres dépenses	12	266 999,41
Résultat net des placements		**-316 440,94**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	8 612 676,74
- contrats de change à terme	2,8	3,05
- contrats à terme financiers	2,9	-50 497,46
- marché des changes	2,5	-1 427 876,00
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**6 817 865,39**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	-7 304 550,46
- contrats à terme financiers	2,9	82 959,92
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**-403 725,15**
Souscriptions de parts de capitalisation		93 346 517,53
Rachats d'actions de capitalisation		-107 440 410,92
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**-14 497 618,54**
Actif net au début de l'exercice		**123 205 739,77**
Actif net à la fin de l'exercice		**108 708 121,23**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Human Xperience

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**108 708 121,23**	**123 205 739,77**	**64 113 245,55**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		54 874	64 739	10 525
Valeur liquidative par part	EUR	133,44	134,46	114,31
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		688 832	801 915	540 086
Valeur liquidative par part	EUR	137,62	137,77	116,36
Catégorie FW GBP - Capitalisation				
Nombre de parts		1 761	1 630	500
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	131,24	124,66	110,58
Catégorie X EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		63 322	37 973	-
Valeur liquidative par part	EUR	99,90	99,49	-

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**106 828 814,63**	**98,27**
Actions			**106 828 814,63**	**98,27**
Australie			**1 766 980,17**	**1,63**
ATLASSIAN CORP - CL A	USD	12 799	1 766 980,17	1,63
Chine			**5 225 772,99**	**4,81**
LENOVO GROUP LTD	HKD	1 879 164	1 903 564,99	1,75
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	50 700	3 322 208,00	3,06
France			**10 778 768,13**	**9,92**
CAPGEMINI SE	EUR	20 522	2 919 254,50	2,69
ESSILOR LUXOTTICA	EUR	8 590	2 318 441,00	2.13
L'ORÉAL	EUR	10 919	4 002 905,40	3,68
MICHELIN (CGDE)	EUR	54 333	1 538 167,23	1,41
Allemagne			**7 224 261,60**	**6,65**
ADIDAS AG	EUR	13 965	2 360 783,25	2.17
SAP SE	EUR	7 582	1 579 709,70	1,45
SIEMENS AG-REG	EUR	13 731	3 283 768,65	3,02
Irlande			**2 248 150,45**	**2,07**
ACCENTURE PLC - CL A	USD	9 841	2 248 150,45	2,07
Japon			**3 388 141,02**	**3.12**
SONY GROUP CORP	Yen	155 000	3 388 141,02	3.12
Pays-Bas			**1 929 411,60**	**1,77**
ASML HOLDING NV	EUR	2 094	1 929 411,60	1,77
Corée du Sud			**1 500 863,67**	**1,38**
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	21 178	1 500 863,67	1,38
Espagne			**3 105 023,20**	**2,86**
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	154 864	3 105 023,20	2,86
Suisse			**5 394 776,53**	**4,96**
LONZA GROUP AG - REGISTRE	CHF	3 931	2 271 995,49	2,09
NESTLÉ SA-REG	CHF	20 764	1 757 074,00	1,62
ROCHE HOLDING AG - TITRE DE PARTICIPATION	CHF	3 872	1 365 707,04	1,26
Taiwan			**3 967 680,44**	**3,65**
FABRICANT DE SEMI-CONDUCTEURS TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	94 461	3 967 680,44	3,65
Royaume-Uni			**2 561 791,04**	**2,36**
UNILEVER PLC	LIVRE STERLING	46 030	2 561 791,04	2,36
États-Unis d'Amérique			**57 737 193,79**	**53,11**
ALPHABET INC - CL A	USD	15 850	4 224 147,47	3,89
AMAZON.COM INC	USD	16 289	3 201 351,25	2,94
APPLE INC.	USD	13 979	3 235 838,85	2,98
CISCO SYSTEMS INC	USD	58 345	3 826 740,47	3,52
COLGATE-PALMOLIVE S.A.	USD	43 084	2 898 801,72	2,67
COSTCO WHOLESALE CORP	USD	4 653	3 416 465,60	3.14
ELI LILLY & CO	USD	2 379	2 176 902,99	2,00
HILTON WORLDWIDE HOLDINGS À	USD	11 045	2 701 414,49	2,49
HOME DEPOT INC	USD	7 060	2 068 496,74	1,90
INTUIT INC.	USD	3 619	2 041 209,06	1,88
JPMORGAN CHASE & CO	USD	11 400	3 127 683,60	2,88
MARRIOTT INTERNATIONAL - CATÉGORIE A	USD	10 482	2 768 900,92	2,55

Carmignac Portfolio Human Xperience

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
MASTERCARD INC - A	USD	8 036	3 906 161,76	3,59
MICROSOFT CORP	USD	7 679	3 162 091,17	2,91
NETFLIX INC	USD	13 321	1 063 456,90	0,98
NVIDIA CORP	USD	25 140	3 992 175,06	3,67
PROCTER & GAMBLE CO/LA	USD	17 837	2 176 525,58	2,00
SALESFORCE INC	USD	6 605	1 489 829,75	1,37
SERVICENOW INC	USD	11 530	1 503 921,58	1,38
SHERWIN-WILLIAMS CO/LA	USD	5 814	1 604 078,86	1,48
VISA INC. – PARTS DE CATÉGORIE A	USD	10 552	3 150 999,97	2,90
Portefeuille titres			**106 828 814,63**	**98,27**

Carmignac Portfolio Human Xperience

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	53,11
France	9,91
Allemagne	6,65
Suisse	4,96
Chine	4,81
Taiwan	3,65
Japon	3.12
Espagne	2,86
Royaume-Uni	2,36
Irlande	2,07
Pays-Bas	1,77
Australie	1,62
Corée du Sud	1,38
Total	**98,27**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Internet et services Internet	21 h 22
Électronique et semi-conducteurs	13 h 59
Banques et autres établissements financiers de la	9,33
Fournitures de bureau et matériel informatique	8,25
Commerce de détail et grands magasins	7,99
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	7,07
Hôtels et restaurants	5,03
Biens de consommation divers	4,67
Aliments et boissons non alcoolisées	3,97
Génie électrique et électronique	3,02
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	2,90
Textiles et vêtements	2.17
Produits chimiques	2,09
Services divers	2,07
Biotechnologie	2,00
Matériaux de construction et commerce	1,48
Pneus et caoutchouc	1,42
Total	**98,27**

Carmignac Portfolio China New Economy (fondu le 23 octobre 2025)

Carmignac Portfolio China New Economy (fondu le 23 octobre 2025)

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 1er janvier 2025 au 23 octobre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		**782 885,68** 761
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		176,15 21
Autres revenus		486,47 223,06
Dépenses		**701 475,16**
Commissions de gestion	4	369 571,03
Frais d'exploitation et de mise en place	3	80 544,78
Frais de dépôt		24 912,00
Frais de transaction	2.14	163 834,76
Taxe d'abonnement	6	14 248,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		3 759,87
Autres dépenses	12	44 604,72
Résultat net des placements		**81 410,52**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	-26 027 686,16
- contrats de change à terme	2,8	24 119,02
- contrats à terme financiers	2,9	136 307,87
- swaps	2.11	-1,10
- marché des changes	2,5	36 751 690,75
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**10 965 840,90**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	402 714,91
- contrats de change à terme	2,8	-28 864,28
- contrats à terme financiers	2,9	13 162,72
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**11 352 854,25**
Souscriptions de parts de capitalisation		1 483 480,01
Rachats d'actions de capitalisation		-68 300 072,26
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**-55 463 738,00**
Actif net au début de la période		**55 463 738,00**
Actif net à la fin de la période		**-**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio China New Economy (fondu le 23 octobre 2025)

Statistiques

		23/10/25	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**-**	**55 463 738,00**	**62 480 648,48**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	114 503	117 149
Valeur liquidative par part	EUR	-	47,77	47,29
Catégorie A USD - Capitalisation				
Nombre de parts		-	-	200
Valeur liquidative par part	USD	-	-	69,39
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	1 020 735	1 181 533
Valeur liquidative par part	EUR	-	48,98	48,17
Catégorie F USD - Capitalisation				
Nombre de parts		-	-	200
Valeur liquidative par part	USD	-	-	70,21

Carmignac Portfolio Evolution

Carmignac Portfolio Evolution

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**12 645 652,97**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	12 372 851,28
Prix de revient		*10 781 837,34*
Options (positions acheteuses) à leur valeur de marché	2.7	22 167,82
Options acquises au prix d'achat		*54 319,71*
Encaisse bancaire et liquidités		250 633,87
Passif		**73 680,96**
Options (positions courtes) à leur valeur de marché	2.7	7 148,03
Options vendues au prix d'acquisition		*34 704,15*
Découverts bancaires		58 055,02
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats à terme financiers	2,9	1 513,47
Dépenses à payer	11	6 964,44
Valeur liquidative		**12 571 972,01**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Evolution

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**43 238,00**
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		818,26
Autres revenus		42 419,74
Dépenses		**85 999,69**
Commissions de gestion	4	71 122,05
Frais d'exploitation et de mise en place	3	3 407,23
Frais de dépôt		9 470,00
Taxe d'abonnement	6	54,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		1 946,41
Résultat net des placements		**-42 761,69**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	1 043 402,89
- contrats à terme financiers	2,9	-277 331,71
- marché des changes	2,5	-4 464,94
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**718 844,55**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	74 142,06
- options	2.7	-4 595,77
- contrats à terme financiers	2,9	1 511,16
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**789 902,00**
Rachats d'actions de capitalisation		-1 931 530,03
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**-1 141 628,03**
Actif net au début de l'exercice		**13 713 600,04**
Actif net à la fin de l'exercice		**12 571 972,01**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Evolution

Statistiques

		31 décembre [illegible]	31 décembre [illegible]	31 décembre [illegible]
Actif net total	**EUR**	**12 571 972,01**	**13 713 600,04**	**15 328 652,24**
Catégorie M EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		99 591	115 455	130 358
Valeur liquidative par part	EUR	126,24	118,78	110,27
Catégorie M2 EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	-	8 617
Valeur liquidative par part	EUR	-	-	110,75

Carmignac Portfolio Evolution

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Organismes de placement collectif			**12 372 851,28**	**98,42**
Parts/actions de fonds d'investissement			**12 372 851,28**	**98,42**
France			**1 569 893,77**	**12 h 49**
CARMIGNAC CHINA NEW ECONOMY F EUR ACC	EUR	27 128	1 569 893,77	12 h 49
Luxembourg			**10 802 957,51**	**85,93**
CARMIGNAC PORTFOLIO CREDIT F EUR ACC	EUR	11 749	1 830 964,16	14 h 56
CARMIGNAC PORTFOLIO EM DEBT F EUR ACC	EUR	5 568	674 897,28	5,37
CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGENTS F EUR ACC	EUR	3 432	753 461,28	5,99
CARMIGNAC PORTFOLIO FLEXIBLE BOND F EUR ACC	EUR	534	677 144,04	5,39
CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND I EUR ACC	EUR	6 476	654 917,88	5.21
CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDCHILDREN I EUR ACC	EUR	15 271	1 700 883,98	13 h 53
CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE I EUR ACC	EUR	8 166	843 711,12	6,71
CARMIGNAC PORTFOLIO HUMAN XP F ACC	EUR	7 888	1 085 546,56	8,63
CARMIGNAC PORTFOLIO INVESTISSEMENT F EUR ACC	EUR	501	142 749,93	1.14
CARMIGNAC PORTFOLIO SÉCURITÉ FW EUR ACC	EUR	9 426	1 135 644,48	9,03
CARMIGNAC PTF TECH SOLUTIONS F EUR ACC	EUR	9 456	1 303 036,80	10 h 36
Portefeuille titres			**12 372 851,28**	**98,42**

Carmignac Portfolio Evolution

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
Luxembourg	85,93
France	12 h 49
Total	**98,42**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Fonds d'investissement	98,42
Total	**98,42**

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage (liquidé le 30 juin 2025)

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage (liquidé le 30 juin 2025)

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 30/06/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**436 794,45**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		38 649,12
Dividendes perçus sur les CFD		66 966,03
Intérêts sur les instruments du marché monétaire, nets		237 699,63
Intérêts perçus sur les CFD		46 684,44
Intérêts perçus sur les swaps		535,81
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		46 175,97
Autres revenus		83,45
Dépenses		**215 557,41**
Commissions de gestion	4	72 207,10
Frais d'exploitation et de mise en place	3	5 056,04
Frais de dépôt		9 646,00
Frais de transaction	2.14	7 341,10
Taxe d'abonnement	6	1 180,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		1 485,50
Dividendes versés sur les CFD		55 379,28
Intérêts versés sur les CFD		36 886,95
Intérêts versés sur les swaps		2 009,87
Frais bancaires		74,86
Autres dépenses	12	24 290,71
Résultat net des placements		**221 237,04**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	195 818,35
- contrats de change à terme	2,8	757 546,68
- CFD	2.10	514 911,79
- swaps	2.11	-1,08
- marché des changes	2,5	-515 160,15
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**1 174 352,63**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	-276 255,67
- contrats de change à terme	2,8	66 014,21
- CFD	2.10	-391 138,79
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**572 972,38**
Souscriptions de parts de capitalisation		34 927,85
Rachats d'actions de capitalisation		-36 077 913,21
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**-35 470 012,98**
Actif net au début de la période		**35 470 012,98**
Actif net à la fin de la période		**-**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage (liquidé le 30 juin 2025)

Statistiques

		30 juin 2025	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**-**	**35 470 012,98**	**175 022 789,91**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	500	500
Valeur liquidative par part	EUR	-	106,02	102,48
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	500	500
Valeur liquidative par part	EUR	-	106,38	102,62
Catégorie I EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	331 807	1 703 404
Valeur liquidative par part	EUR	-	106,58	102,69

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**241 310 295,21**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	217 053 067,67
Prix de revient		*217 445 589,96*
Encaisse bancaire et liquidités		23 730 160,32
Créances sur les abonnements		221 263,31
Créances sur les CFD		7 482,72
Plus-value latente nette sur les contrats de change à terme	2,8	257 824,65
Dividendes à recevoir sur le portefeuille titres		40 496,54
Passif		**5 308 221,00**
Découverts bancaires		1 685 753,18
À payer sur les placements acquis		486 101,21
À payer lors des rachats		152 792,05
Dépréciation nette non réalisée sur les CFD	2.10	748 493,71
Dividendes payables sur les CFD		68 567,24
Dépenses à payer	11	2 166 513,61
Valeur liquidative		**236 002 074,21**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**3 745 531,94**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		709 799,19
Dividendes perçus sur les CFD		1 632 529,91
Intérêts sur les instruments du marché monétaire, nets		707 226,79
Intérêts perçus sur les CFD		246 003,98
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		436 678,48
Autres revenus		13 293,59
Dépenses		**6 559 664,29**
Commissions de gestion	4	1 389 181,03
Frais d'exploitation et de mise en place	3	476 035,74
Commission de performance	5	1 975 040,99
Frais de dépôt		35 251,00
Frais de transaction	2.14	383 306,68
Taxe d'abonnement	6	22 028,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		322 981,44
Dividendes versés sur les CFD		1 201 671,32
Intérêts versés sur les CFD		659 175,37
Intérêts versés sur les swaps		12 666,01
Frais bancaires		148,33
Autres dépenses	12	82 178,38
Résultat net des placements		**-2 814 132,35**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	7 685 052,59
- contrats de change à terme	2,8	12 364 627,98
- CFD	2.10	9 431 711,98
- swaps	2.11	-123,15
- marché des changes	2,5	-10 452 126,35
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**16 215 010,70**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	-4 529 495,37
- contrats de change à terme	2,8	810 519,77
- CFD	2.10	-3 210 804,60
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**9 285 230,50**
Souscriptions de parts de capitalisation		112 333 380,95
Rachats d'actions de capitalisation		-34 786 559,80
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**86 832 051,65**
Actif net au début de l'exercice		**149 170 022,56**
Actif net à la fin de l'exercice		**236 002 074,21**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Statistiques

		31 décembre	31 décembre	31 décembre
Actif net total	**EUR**	**236 002 074,21**	**149 170 022,56**	**110 612 057,71**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		1 989	704	510
Valeur liquidative par part	EUR	110,24	105,96	102,77
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		16 660	12 839	9 289
Valeur liquidative par part	EUR	111,57	106,77	103,09
Catégorie I EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		1 398 545	1 156 604	1 060 226
Valeur liquidative par part	EUR	111,90	106,97	103,17
Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		-	500	500
Valeur liquidative par part	USD	-	109,04	104,13
Catégorie I, couverture en USD - Capitalisation				
Nombre de parts		500	500	500
Valeur liquidative par part	USD	116,30	109,25	104,22
Catégorie F couverte en livres sterling -				
Nombre de parts		-	500	500
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	-	108,52	103,83
Catégorie I, couverture en livres sterling -				
Nombre de parts		500	500	500
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	115,51	108,73	103,92
Catégorie X EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		532 138	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	103,86	-	-
Catégorie Z EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		-	235 638	-
Valeur liquidative par part	EUR	-	100,85	-
Catégorie Z2 EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		2 194	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	10 044,42	-	-

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**206 867 582,47**	**87,65**
Actions			**206 867 582,47**	**87,65**
Australie			**8 262 072,63**	**3,50**
IOOF HOLDINGS	AUD	1 342 202	3 475 153,94	1,47
RPMGLOBAL HOLDINGS LTD	AUD	1 703 176	4 786 918,69	2,03
Belgique			**4 664 800,80**	**1,98**
COFINIMMO	EUR	58 899	4 664 800,80	1,98
Canada			**12 402 023,81**	**5,26**
CITY OFFICE REIT S.A.	USD	375 233	2 233 282,53	0,95
DENTALCORP HOLDINGS S.A.	CAO	348 063	2 369 569,84	1,00
ECN CAPITAL CORP À LA DATE D'ÉMISSION	CAO	2 502 546	4 725 597,76	2,00
BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA	CAO	10 340	258 837,19	0,11
NEW GOLD INC	USD	379 537	2 814 736,49	1,19
Hong Kong			**8 135 653,37**	**3 h 45**
HANG SENG BANK LTD	HKD	413 200	6 938 422,33	2,94
MANDARIN ORIENTAL INTL LTD	USD	424 800	1 197 231,04	0,51
Israël			**741 772,32**	**0,31**
SAPIENS INTERNATIONAL CORP	USD	20 027	741 772,32	0,31
Italie			**5 161 751,02**	**2.19**
IVECO GROUP NV	EUR	203 184	3 814 779,60	1,62
TINEXTA S.A.	EUR	89 858	1 346 971,42	0,57
Japon			**17 748 474,04**	**7,52**
HOGY MEDICAL CO LTD	Yen	1 700	61 687,50	0,03
KROSAKI HARIMA CORP	Yen	198 900	4 494 691,84	1,90
MAKINO MILLING MACHINE CO	Yen	27 300	1 637 206,76	0,69
SCSK CORP	Yen	220 500	6 778 289,21	2,87
TOYOTA INDUSTRIES CORP	Yen	49 400	4 776 598,73	2,02
Pays-Bas			**9 431 388,36**	**4,00**
JDE PEET'S NV	EUR	296 026	9 431 388,36	4,00
Norvège			**3 144 500,91**	**1,33**
OLAV THON EIENDOMSSELSKAP AS	NOK	111 198	3 144 500,91	1,33
Suède			**2 809 636,92**	**1,19**
BREDBAND2 I SKANDINAVIEN AB	SEK	9 447 186	2 809 636,92	1,19
Royaume-Uni			**10 469 532,91**	**4,44**
JANUS HENDERSON GROUP PLC	USD	87 299	3 535 964,43	1,50
GROUPE COLLECTIF D'ADHÉSION À	USD	741 722	5 658 673,52	2,40
SUBSEA 7 SA	NOK	74 326	1 274 894,96	0,54
États-Unis d'Amérique			**123 895 975,38**	**52,50**
AIR LEASE CORP	USD	125 849	6 882 609,96	2,92
AMERICAN WOODMARK CORP	USD	115 255	5 289 492,53	2,24
AMICUS THERAPEUTICS INC	USD	194 887	2 362 970,65	1,00
AVIDITY BIOSCIENCES INC	USD	57 938	3 558 319,16	1,51
CADENCE BANK --- ÉCOLE SECONDAIRE AGRÉÉE	USD	70 869	2 585 063,61	1.10
CANTALOUPE S.A.	USD	977 158	8 835 981,06	3,74
CHART INDUSTRIES INC	USD	55 842	9 805 692,59	4 h 15
CIDARA THERAPEUTICS INC	USD	18 896	3 553 950,73	1,51
CLEARWATER ANALYTICS HDS-A	USD	288 126	5 917 322,25	2,51
COMERICA INC	USD	107 873	7 984 503,29	3,38

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
CONFLUENT INC. - CATÉGORIE A	USD	136 922	3 525 498,13	1,49
CSG SYSTEMS INTL INC	USD	103 097	6 732 094,96	2,85
DAYFORCE S.A.S.	USD	79 728	4 694 953,79	1,99
DENNY'S CORP	USD	1 285 703	6 809 206,57	2,89
DYNAVAX TECHNOLOGIES CORP	USD	111 974	1 466 354,57	0,62
ELECTRONIC ARTS INC	USD	28 740	5 000 165,35	2.12
EXACT SCIENCES CORP	USD	81 354	7 035 048,10	2,98
FRONTIER COMMUNICATIONS PARE	USD	290 833	9 427 402,03	3,99
HILLENBRAND INC. À LA DATE DE PUBLICATION	USD	86 224	2 328 771,15	0,99
HOLOGIC INC	USD	56 387	3 576 369,90	1,52
INTERNATIONAL MONEY EXPRESS	USD	45 802	599 019,73	0,25
KENVUE INC	USD	157 574	2 314 403,76	0,98
PROASSURANCE CORP	USD	217 263	4 469 389,14	1,89
TEGNA INC	USD	123 716	2 044 640,10	0,87
TXNM ENERGY INC	USD	47 000	2 356 302,95	1,00
WARNER BROS DISCOVERY INC	USD	185 955	4 563 176,89	1,93
WIDEOPENWEST INC	USD	40 038	177 272,43	0,08
Droits			**0,00**	**0,00**
France			**0,00**	**0,00**
BLUEPRINT MEDICINES - COUVERTURE DE LA COUVERTURE	USD	76 569	0,00	0,00
SANOFI RTS 31-12-49	USD	241 755	0,00	0,00
Autres titres négociables			**187 135,20**	**0,08**
Droits			**187 135,20**	**0,08**
Canada			**0,00**	**0,00**
PHARMACIE NEIGHBOURLY CVR 31.12.49 DROITE	CAO	87 447	0,00	0,00
États-Unis d'Amérique			**187 135,20**	**0,08**
BRISTOL MYERS RTS	USD	19 526	0,00	0,00
NOVARTIS AG U RTS	USD	28 556	0,00	0,00
SYCAMORE PARTNERS LLC RTS	USD	414 681	187 135,20	0,08
Instruments du marché monétaire			**9 998 350,00**	**4,24**
Billets de trésorerie et certificats de dépôt (titres de créance)			**9 998 350,00**	**4,24**
France			**9 998 350,00**	**4,24**
SG ZCP 26/01/2008	EUR	10 000 000	9 998 350,00	4,24
Portefeuille titres			**217 053 067,67**	**91,97**

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	52,58
Japon	7,52
Canada	5,25
Royaume-Uni	4,43
France	4,24
Pays-Bas	4,00
Australie	3,50
Hong Kong	3 h 45
Italie	2.19
Belgique	1,98
Norvège	1,33
Suède	1,19
Israël	0,31
Total	**91,97**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	17 h 40
Internet et services Internet	13,65
Banques et autres établissements financiers de la	11,76
Aliments et boissons non alcoolisées	6,88
Biotechnologie	6,62
Construction de machines et d'appareils	4,85
Agences immobilières	4,26
Matériaux de construction et commerce	4 h 15
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	3,50
L'industrie charbonnière et sidérurgique	3.22
Services divers	2,92
Hôtels et restaurants	2,90
Véhicules routiers	2,02
Communications	2.01
Assurance	1,89
Inconnu	1,19
Santé et services sociaux	1,00
Arts graphiques et édition	0,87
Pétrole	0,54
Fournitures de bureau et matériel informatique	0,31
Textiles et vêtements	0,03
Total	**91,97**

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Carmignac Portfolio Inflation Solution

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**74 669 377,12**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	62 291 644,78
Prix de revient		*62 010 971,98*
Options (positions acheteuses) à leur valeur de marché	2.7	58 213,21
Options acquises au prix d'achat		*137 110,33*
Encaisse bancaire et liquidités		10 595 377,56
Créances sur les abonnements		27 191,02
Plus-value latente nette sur les contrats à terme financiers	2,9	463 391,21
Plus-value latente nette sur les CFD	2.10	3 499,03
Plus-value latente nette sur les swaps	2.11	1 107 897,15
Intérêts à recevoir sur le portefeuille titres		122 163,16
Passif		**5 110 906,46**
Découverts bancaires		2 522 834,99
À payer lors des rachats		112 926,05
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2,8	32,30
Intérêts à payer sur les swaps		1 396 206,69
Dépenses à payer	11	1 078 906,43
Valeur liquidative		**69 558 470,66**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**861 026,27**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		16 033,54
Intérêts sur les obligations et les instruments du marché monétaire, nets		478 768,16
Intérêts perçus sur les swaps		262 357,89
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		97 823,39
Autres revenus		6 043,29
Dépenses		**3 068 485,75**
Commissions de gestion	4	352 136,35
Frais d'exploitation et de mise en place	3	69 443,17
Commission de performance	5	1 006 371,47
Frais de dépôt		34 100,00
Frais de transaction	2.14	124 349,41
Taxe d'abonnement	6	8 320,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		61 266,15
Intérêts versés sur les CFD		1,03
Intérêts versés sur les swaps		1 407 778,67
Autres dépenses	12	4 719,50
Résultat net des placements		**-2 207 459,48**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	1 319 528,59
- options	2.7	-111 133,83
- contrats de change à terme	2,8	477 344,78
- contrats à terme financiers	2,9	2 666 948,77
- CFD	2.10	113 190,61
- swaps	2.11	85 038,73
- marché des changes	2,5	-598 709,44
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**1 744 748,73**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	349 993,85
- options	2.7	2 472,31
- contrats de change à terme	2,8	223 148,21
- contrats à terme financiers	2,9	797 315,28
- CFD	2.10	67 570,13
- swaps	2.11	967 942,87
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**4 153 191,38**
Souscriptions de parts de capitalisation		34 209 665,37
Rachats d'actions de capitalisation		-718 953,60
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**37 643 903,15**
Actif net au début de l'exercice		**31 914 567,51**
Actif net à la fin de l'exercice		**69 558 470,66**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Statistiques

		31 décembre [illegible]	31 décembre [illegible]	31 décembre [illegible]
Actif net total	**EUR**	**69 558 470,66**	**31 914 567,51**	**30 007 827,79**
Catégorie A EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		150 131	6 716	200
Valeur liquidative par part	EUR	114,90	102,31	99,89
Catégorie E EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		200	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	99,69	-	-
Catégorie F EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		99 666	2 800	200
Valeur liquidative par part	EUR	115,88	103,06	99,91
Catégorie I EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		299 944	299 944	299 944
Valeur liquidative par part	EUR	116,43	103,15	99,91
Catégorie B EUR - Capitalisation				
Nombre de parts		57 027	-	-
Valeur liquidative par part	EUR	102,00	-	-

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**19 567 124,88**	**28,13**
Actions			**306 465,01**	**0,44**
Royaume-Uni			**306 465,01**	**0,44**
YELLOW CAKE PLC	LIVRE STERLING	45	306 465,01	0,44
obligations			**19 260 659,87**	**27,69**
Belgique			**276 719,81**	**0,40**
OBLIGATION D'ÉTAT BELGE 3,0 % 22-06-33	EUR	278 000	276 719,81	0,40
France			**1 020 189,63**	**1,47**
OAT (OBLIGATION D'ÉTAT FRANÇAISE) 3,5 % 25-11-33	EUR	1 006 000	1 020 189,63	1,47
Allemagne			**1 009 942,02**	**1,45**
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE 2,6 % 15-08-33	EUR	1 017 000	1 009 942,02	1,45
Irlande			**2 789 636,79**	**4.01**
ISHARES OR PHYSIQUE ETC	USD	34 086	2 427 769,51	3,49
ISHARES ARGENT PHYSIQUE ETC	USD	6 230	361 867,28	0,52
Italie			**1 014 556,63**	**1,46**
ITALIE - BONS DU TRÉSOR À PLUS LONG TERME 4,4 % 01-05-33	EUR	939 000	1 014 556,63	1,46
Japon			**1 007 795,17**	**1,45**
JAPON - ÉMISSION À 10 ANS 0,1 % 30/12/20	YEN	199 150 000	1 007 795,17	1,45
Jersey			**5 146 335,70**	**7 h 40**
WISDOMTREE PÉTROLE BRUT BRENT	USD	4 846	195 003,58	0,28
WISDOMTREE CUIVRE	USD	89 299	3 773 223,96	5,42
WISDOMTREE GAZ NATUREL	USD	36 828	192 026,45	0,28
WISDOMTREE PÉTROLE BRUT WTI	USD	129 051	986 081,71	1,42
Pays-Bas			**277 372,54**	**0,40**
GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS 2,5 % 15-07-33	EUR	283 000	277 372,54	0,40
Espagne			**680 440,92**	**0,98**
OBLIGATION D'ÉTAT ESPAGNOLE 2,55 % 31-10-32	EUR	696 000	680 440,92	0,98
Royaume-Uni			**1 360 909,07**	**1,96**
OBLIGATION D'ÉTAT BRITANNIQUE À 3,25 % ÉCHÉANT LE 31 JANVIER 2033	LIVRE STERLING	1 265	1 360 909,07	1,96
États-Unis d'Amérique			**4 676 761,59**	**6,72**
OBLIGATION DU TRÉSOR AMÉRICAIN À 3,875 % 15-08-33	USD	5 535 000	4 676 761,59	6,72
Instruments du marché monétaire			**38 564 431,22**	**55,44**
Billets de trésorerie et certificats de dépôt (titres de créance)			**11 966 037,05**	**17 h 20**
France			**6 375 314,05**	**9.17**
BNP PAR ZCP 26/02/11	EUR	1 000 000	994 712,55	1,43
CA FINANCES DE LA CONSOMMATION ZCP 26/05/2004	EUR	1 900 000	1 886 339,00	2,71
CA ZCP 26/02/2016	EUR	1 500 000	1 496 377,50	2.15
ENGIE ZCP 26/02/2009	EUR	1 000 000	997 955,00	1,43
RATP ZCP 26/01/2006	EUR	1 000 000	999 930,00	1,44
Pays-Bas			**4 791 043,00**	**6,89**
IBERDROLA INTL BV ZCP 26/02/2010	EUR	1 400 000	1 396 969,00	2.01
IBERDROLA INTL BV ZCP 17-02-26	EUR	1 400 000	1 396 409,00	2.01
IBERDROLA INTL BV ZCP 26/01/19	EUR	1 000 000	999 015,00	1,44
IBERDROLA INTL BV ZCP 26/01/26	EUR	1 000 000	998 650,00	1,44

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Espagne			**799 680,00**	**1,15**
BBVA ZCP 26/01/2007	EUR	800 000	799 680,00	1,15
Marché des bons du Trésor			**26 598 394,17**	**38,24**
France			**10 376 648,75**	**14,92**
BILLET DU TRÉSOR FRANÇAIS (BTF) ZCP 09-04-26	EUR	2 010 000	1 998 995,25	2,87
BON DU TRÉSOR FRANÇAIS BTF ZCP 26/01/2014	EUR	2 100 000	2 098 635,00	3,02
BON DU TRÉSOR FRANÇAIS BTF ZCP 26/03/2018	EUR	2 300 000	2 290 328,50	3,29
BON DU TRÉSOR FRANÇAIS BTF ZCP 21-01-26	EUR	2 000 000	1 997 910,00	2,87
BILLET DU TRÉSOR FRANÇAIS (BTF) ZCP 25-03-26	EUR	2 000 000	1 990 780,00	2,86
Allemagne			**4 711 883,80**	**6,77**
BON DU TRÉSOR ALLEMAND ZCP 14-01-26	EUR	2 050 000	2 048 585,50	2,95
BON DU TRÉSOR ALLEMAND ZCP 18-02-26	EUR	2 670 000	2 663 298,30	3,83
Italie			**3 986 265,00**	**5,73**
ITALIE - BONS DU TRÉSOR ORDINAIRES BOT ZCP 26/02/2013	EUR	2 100 000	2 095 233,00	3.01
ITALIE - BONS DU TRÉSOR ORDINAIRES BOT ZCP 26/03/2021	EUR	1 900 000	1 891 032,00	2,72
Espagne			**2 710 738,40**	**3,90**
ESPAGNE - BONS DU TRÉSOR ZCP 06-03-26	EUR	2 720 000	2 710 738,40	3,90
États-Unis d'Amérique			**4 812 858,22**	**6,92**
BON DU TRÉSOR AMÉRICAIN ZCP 03-02-26	USD	1 600 000	1 358 118,08	1,95
BON DU TRÉSOR AMÉRICAIN ZCP 05-03-26	USD	1 405 000	1 189 042,09	1,71
BON DU TRÉSOR AMÉRICAIN ZCP 01/06/26	USD	1 913 000	1 628 231,97	2,34
BON DU TRÉSOR AMÉRICAIN ZCP 26/01/20	USD	750 000	637 466,08	0,92
Organismes de placement collectif			**4 160 088,68**	**5,98**
Parts/actions de fonds d'investissement			**4 160 088,68**	**5,98**
Irlande			**1 582 736,27**	**2,28**
GLOBAL X URANIUM OPCVM USD ACC	USD	25 242	560 312,44	0,81
ISHARES J.P. MORGAN $ EM OPCVM BOND EUR COUVERT (ACC)	EUR	97 512	512 835,11	0,74
ISHARES J.P. MORGAN EM LOCAL GOVT BOND OPCVM USD DIST	USD	12 539	509 588,72	0,73
Luxembourg			**2 577 352,41**	**3,71**
BNP PARIBAS EASY ENERGY METALS ENHANCED ROLL OPCVM RH	EUR	191 773	2 577 352,41	3,71
Portefeuille titres			**62 291 644,78**	**89,55**

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
France	25,55
États-Unis d'Amérique	13,64
Allemagne	8 h 23
Jersey	7 h 40
Pays-Bas	7,29
Italie	7.19
Irlande	6,28
Espagne	6,02
Luxembourg	3,70
Royaume-Uni	2,40
Japon	1,45
Belgique	0,40
Total	**89,55**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Obligations émises par les États, les provinces et les	54,52
Banques et autres établissements financiers de la	11 h 45
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	8,83
Électronique et semi-conducteurs	6,89
Fonds d'investissement	5,98
Transports	1,44
L'industrie charbonnière et sidérurgique	0,44
Total	**89,55**

Carmignac Portfolio Tech Solutions

Carmignac Portfolio Tech Solutions

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**336 611 610,05**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	329 337 505,04
Prix de revient		*290 987 455,76*
Options (positions acheteuses) à leur valeur de marché	2.7	274 630,68
Options acquises au prix d'achat		*415 446,81*
Encaisse bancaire et liquidités		6 030 546,36
Créances sur les abonnements		782 198,27
Dividendes à recevoir sur le portefeuille titres		186 729,70
Passif		**6 085 327,59**
Découverts bancaires		80 050,90
À payer lors des rachats		283 814,59
Dépenses à payer	11	5 721 462,10
Valeur liquidative		**330 526 282,46**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Tech Solutions

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**1 595 890,14**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		1 447 464,70
Dividendes perçus sur les CFD		731,95
Intérêts sur les instruments du marché monétaire, nets		3 810,78
Intérêts perçus sur les CFD		6 329,64
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		137 446,08
Autres revenus		106,99
Dépenses		**8 332 953,32**
Commissions de gestion	4	2 224 966,43
Frais d'exploitation et de mise en place	3	378 415,01
Commission de performance	5	5 279 584,86
Frais de dépôt		39 998,00
Frais de transaction	2.14	260 177,23
Taxe d'abonnement	6	86 706,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		31 296,20
Intérêts versés sur les CFD		4 685,04
Frais bancaires		22 h 28
Autres dépenses	12	27 102,27
Résultat net des placements		**-6 737 063,18**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	41 954 762,44
- options	2.7	139 860,46
- contrats de change à terme	2,8	-13,32
- contrats à terme financiers	2,9	-87 730,07
- CFD	2.10	58 649,62
- marché des changes	2,5	-3 251 582,66
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**32 076 883,29**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	34 402 126,27
- options	2.7	-100 552,99
- CFD	2.10	-53 089,09
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**66 325 367,48**
Souscriptions de parts de capitalisation		261 336 054,11
Rachats d'actions de capitalisation		-42 914 565,63
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**284 746 855,96**
Actif net au début de l'exercice		**45 779 426,50**
Actif net à la fin de l'exercice		**330 526 282,46**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Tech Solutions

Statistiques

		31 décembre [illegible]	31 décembre [illegible]
Actif net total	**EUR**	**330 526 282,46**	**45 779 426,50**
Catégorie A EUR - Capitalisation			
Nombre de parts		1 203 284	10 213
Valeur liquidative par part	EUR	136,72	106,12
Catégorie A USD - Capitalisation			
Nombre de parts		17 108	201
Valeur liquidative par part	USD	150,31	102,86
Catégorie E EUR - Capitalisation			
Nombre de parts		56 555	201
Valeur liquidative par part	EUR	135,49	105,70
Catégorie F EUR - Capitalisation			
Nombre de parts		220 512	4 366
Valeur liquidative par part	EUR	137,80	106,48
Catégorie F GBP - Capitalisation			
Nombre de parts		881	-
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	105,36	-
Catégorie F USD - Capitalisation			
Nombre de parts		3 959	200
Valeur liquidative par part	USD	151,47	103,22
Catégorie I EUR - Capitalisation			
Nombre de parts		435 199	414 201
Valeur liquidative par part	EUR	138,26	106,59
Catégorie I USD - Capitalisation			
Nombre de parts		200	200
Valeur liquidative par part	USD	151,94	103,32
Catégorie X EUR - Capitalisation			
Nombre de parts		443 116	-
Valeur liquidative par part	EUR	146,57	-
Catégorie X2 USD - Capitalisation			
Nombre de parts		2	-
Valeur liquidative par part	USD	10 545,84	-

Carmignac Portfolio Tech Solutions

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**329 337 505,04**	**99,64**
Actions			**329 337 505,04**	**99,64**
Australie			**15 383 178,32**	**4,65**
ATLASSIAN CORP - CL A	USD	111 427	15 383 178,32	4,65
Îles Caïmans			**1 553 619,90**	**0,47**
HORIZON ROBOTICS INC	HKD	1 639 966	1 553 619,90	0,47
Irlande			**14 163 736,22**	**4,29**
ACCENTURE PLC - CL A	USD	62 000	14 163 736,22	4,29
Japon			**7 603 381,30**	**14 h 30**
DISCO CORP	Yen	10 000	2 616 666,98	0,79
NITTO BOSEKI S.A.S.	Yen	90 000	4 986 714,32	1,51
Pays-Bas			**8 116 400,00**	**2,46**
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	5 000	2 588 000,00	0,78
ASML HOLDING NV	EUR	6 000	5 528 400,00	1,67
Russie			**0,00**	**0,00**
MMC NORILSK NICKEL PJSC - ADR	USD	103 091	0,00	0,00
Corée du Sud			**17 334 829,13**	**5.24**
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	60 000	4 252 139,96	1,29
SK HYNIX INC	KRW	34 000	13 082 689,17	3,96
Taiwan			**78 127 010,87**	**23,64**
ALL RING TECH CO LTD	TWD	200 000	1 972 803,49	0,60
COMPOSANTS ESSENTIELS EN ASIE	TWD	130 787	5 351 727,29	1,62
CHICONY ELECTRONICS CO LTD	TWD	500 000	1 585 288,52	0,48
ELITE MATÉRIAUX CO LTD	TWD	55 000	2 451 777,42	0,74
GUDENG PRÉCISION INDUSTRIELLE	TWD	575 000	5 547 154,88	1,68
INNODISK CORP	TWD	140 085	2 186 586,02	0,66
LANNER ELECTRONICS INC	TWD	400 000	742 511,21	0,22
LOTES CO LTD	TWD	225 000	7 895 956,29	2,39
MEDIATEK INC	TWD	250 000	9 687 874,30	2,93
SIMPLO TECHNOLOGY CO LTD	TWD	275 000	2 675 343,75	0,81
SINBON ELECTRONICS CO LTD	TWD	1 050 000	5 477 375,09	1,66
FABRICANT DE SEMI-CONDUCTEURS TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	775 000	32 552 612,61	9,85
États-Unis d'Amérique			**187 055 349,30**	**56,59**
ADOBE INC	USD	5 000	1 490 016,60	0,45
ALPHABET INC - CL A	USD	50 000	13 325 386,35	4,03
AMAZON.COM INC	USD	30 000	5 896 036,44	1,78
AMPHENOL CORP-CL A	USD	90 000	10 355 996,42	3.13
APPLE INC.	USD	1 000	231 478,56	0,07
ARISTA NETWORKS INC	USD	120 000	13 388 053,98	4,05
BROADCOM INC	USD	54 000	15 913 321,13	4,81
GITLAB INC - CL A	USD	250 000	7 988 845,84	2,42
KEYSIGHT TECHNOLOGIES À	USD	38 000	6 574 328,41	1,99
KLA CORP	USD	4 000	4 138 379,67	1,25
MICROSOFT CORP	USD	75 000	30 883 817,96	9,34
NVIDIA CORP	USD	200 000	31 759 547,02	9,61
QUALCOMM INC	USD	8 000	1 165 141,13	0,35
SALESFORCE INC	USD	70 500	15 902 043,51	4,81
SERVICENOW INC	USD	115 000	15 000 085,15	4,54
TWILIO INC - A	USD	50 000	6 055 600,49	1,83

Carmignac Portfolio Tech Solutions

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
VERTIV HOLDINGS CO-A	USD	40 000	5 517 816,85	1,67
ZOOM COMMUNICATIONS INC	USD	20 000	1 469 453,79	0,44
Portefeuille titres			**329 337 505,04**	**99,64**

Carmignac Portfolio Tech Solutions

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	56,59
Taiwan	23,64
Corée du Sud	5.24
Australie	4,65
Irlande	4,29
Pays-Bas	2,46
Japon	14 h 30
Îles Caïmans	0,47
Russie	0,00
Total	**99,64**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Internet et services Internet	36,13
Électronique et semi-conducteurs	32,56
Génie électrique et électronique	9,42
Fournitures de bureau et matériel informatique	7.21
Services divers	5,96
Établissements non classables/non classés	2,39
Commerce de détail et grands magasins	1,78
Matériaux de construction et commerce	1,51
Construction de machines et d'appareils	1,07
Inconnu	0,81
Communications	0,80
Métaux non ferreux	0,00
Total	**99,64**

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**51 233 568,38**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	45 583 153,59
Prix de revient		*44 135 747,67*
Options (positions acheteuses) à leur valeur de marché	2.7	96 382,05
Options acquises au prix d'achat		*117 298,31*
Encaisse bancaire et liquidités		5 391 311,03
Créances liées à des placements cédés		125 279,29
Dividendes à recevoir sur le portefeuille titres		902.01
Dividendes à recevoir sur les CFD		36 540,41
Passif		**1 644 718,43**
Options (positions courtes) à leur valeur de marché	2.7	14 179,12
Options vendues au prix d'acquisition		*45 004,44*
Découverts bancaires		246 726,08
À payer sur les placements acquis		616 318,31
À payer sur les CFD		143 667,26
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2,8	4 214,66
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats à terme financiers	2,9	149 789,04
Dépréciation nette non réalisée sur les CFD	2.10	376 128,69
Dépenses à payer	11	93 695,27
Valeur liquidative		**49 588 849,95**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 01/01/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**1 488 292,52**
Dividendes sur le portefeuille titres, nets		449 582,20
Dividendes perçus sur les CFD		241 807,10
Intérêts sur les instruments du marché monétaire, nets		235 232,41
Intérêts perçus sur les CFD		354 623,09
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		157 794,25
Autres revenus		49 253,47
Dépenses		**1 754 542,01**
Commissions de gestion	4	498 468,09
Frais d'exploitation et de mise en place	3	93 172,64
Frais de dépôt		54 307,00
Frais de transaction	2.14	468 438,01
Taxe d'abonnement	6	4 945,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		54 057,44
Dividendes versés sur les CFD		249 133,66
Intérêts versés sur les CFD		253 358,83
Frais bancaires		411,58
Autres dépenses	12	78 249,76
Résultat net des placements		**-266 249,49**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	3 413 060,76
- options	2.7	-2 592 300,43
- contrats de change à terme	2,8	493 150,02
- contrats à terme financiers	2,9	-3 464 602,97
- CFD	2.10	1 554 294,09
- swaps	2.11	3 891,06
- marché des changes	2,5	-499 117,75
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**-1 357 874,71**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	1 481 426,55
- options	2.7	-15 188,38
- contrats de change à terme	2,8	120 867,05
- contrats à terme financiers	2,9	-279 122,64
- CFD	2.10	-721 055,65
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**-770 947,78**
Souscriptions de parts de capitalisation		26 356,70
Rachats d'actions de capitalisation		-50 020 365,89
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**-50 764 956,97**
Actif net au début de l'exercice		**100 353 806,92**
Actif net à la fin de l'exercice		**49 588 849,95**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

Statistiques

		31 décembre [illegible]	31 décembre [illegible]
Actif net total	**EUR**	**49 588 849,95**	**100 353 806,92**
Catégorie A EUR - Capitalisation			
Nombre de parts		200	200
Valeur liquidative par part	EUR	99,51	100,29
Catégorie F EUR - Capitalisation			
Nombre de parts		261	200
Valeur liquidative par part	EUR	100,03	100,34
Catégorie F GBP (couverte) - Capitalisation			
Nombre de parts		500	500
Valeur liquidative par part	LIVRE STERLING	101,80	100,44
Catégorie I EUR - Capitalisation			
Nombre de parts		492 975	999 000
Valeur liquidative par part	EUR	100,38	100,35

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination		Quantité/ Devise	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**35 894 411,45**	**72,38**
Actions			**35 894 411,45**	**72,38**
Autriche			**1 203 417,12**	**2,43**
BAWAG GROUP AG	EUR	3 247	418 863,00	0,84
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	4 150	427 035,00	0,86
WIENERBERGER AG	EUR	11 676	357 519,12	0,72
Belgique			**497 481,00**	**1,00**
UCB SA	EUR	2 085	497 481,00	1,00
Chine			**284 935,20**	**0,57**
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	USD	2 283	284 935,20	0,57
Danemark			**2 365 439,02**	**4,77**
DSV A/S	DKK	4 575	989 238,85	1,99
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	7 406	404 360,26	0,82
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	10 550	459 417,26	0,93
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	22 072	512 422,65	1,03
France			**4 165 193,68**	**8 h 40**
CAPGEMINI SE	EUR	1 500	213 375,00	0,43
ESSILOR LUXOTTICA	EUR	1 253	338 184,70	0,68
HERMES INTERNATIONAL	EUR	141	299 202,00	0,60
LVMH MOËT HENNESSY LOUIS VUITTON	EUR	175	112 875,00	0,23
NEXANS SA	EUR	4 101	515 905,80	1,04
ORANGE	EUR	25 004	355 056,80	0,72
PUBLICIS GROUPE	EUR	7 501	664 738,62	1,34
SAFRAN SA	EUR	1 668	496 063,20	1,00
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SA	EUR	9 668	664 384,96	1,34
SPIE SA	EUR	10 260	505 407,60	1,02
Allemagne			**10 296 846,72**	**20,76**
AUMOVIO SE	EUR	9 272	398 139,68	0,80
DELIVERY HERO SE	EUR	121 020	2 749 574,40	5,54
DEUTSCHE BANK AG - ENREGISTRÉE	EUR	8 790	291 036,90	0,59
DEUTSCHE TELEKOM AG - REG	EUR	3 906	108 039,96	0,22
DR. ING. H.C. F. PORSCHE AG	EUR	9 021	411 538,02	0,83
FLATEXDEGIRO SE	EUR	15 206	558 668,44	1.13
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	40 963	2 006 367,74	4,05
HEIDELBERG MATÉRIAUX AG	EUR	2 079	463 617,00	0,93
OTTOBOCK SE & CO KGAA	EUR	6 372	415 773,00	0,84
SARTORIUS AG - AVANTAGES	EUR	1 909	471 904,80	0,95
SIEMENS AG-REG	EUR	2 864	684 925,60	1,38
SIEMENS ENERGY AG	EUR	6 187	744 914,80	1,50
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	7 900	354 868,00	0,72
ZALANDO SE	EUR	25 157	637 478,38	1,29
Grèce			**1 070 346,16**	**2.16**
ALPHA BANK SA	EUR	155 774	557 670,92	1.12
PIRAEUS BANK SA	EUR	75 460	512 675,24	1,03
Italie			**1 923 999,02**	**3,88**
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA	EUR	82 478	753 024,14	1,52
BPER BANCA S.A.	EUR	52 193	605 438,80	1,22
PRADA S.P.A.	HKD	114 883	565 536,08	1.14

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Pays-Bas			**4 668 337,59**	**9,41**
ADYEN NV	EUR	696	957 000,00	1,93
AIRBUS SE	EUR	2 562	508 300,80	1,03
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 123	581 264,80	1.17
ASR NEDERLAND NV	EUR	21 058	1 276 535,96	2,57
IMCD NV	EUR	4 497	347 797,98	0,70
PROSUS NV	EUR	18 873	997 438,05	2.01
Norvège			**296 096,91**	**0,60**
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	25 792	296 096,91	0,60
Pologne			**63 647,13**	**0,13**
INPOST SA	EUR	6 079	63 647,13	0,13
Corée du Sud			**724 285,71**	**1,46**
SAMSUNG ELECTR-GDR REG S	USD	39	68 605,73	0,14
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	9 252	655 679,98	1,32
Espagne			**505 641,18**	**1,02**
INDRA SISTEMAS SA	EUR	10 417	505 641,18	1,02
Suède			**1 015 374,33**	**2,05**
ASKER HEALTHCARE GROUP AB	SEK	36 326	283 173,03	0,57
ASSA ABLOY AB-B	SEK	2 096	69 479,49	0,14
NOBA BANK GROUP AB	SEK	25 085	272 929,99	0,55
TROAX GROUP AB	SEK	28 324	389 791,82	0,79
Suisse			**558 318,30**	**1.13**
ABB S.A.	CHF	1 344	85 536,46	0,17
CIE FINANCIÈRE RICHEMO - A REG	CHF	414	76 548,84	0,15
GALDERMA GROUP AG	CHF	1 742	303 469,32	0,61
ROCHE HOLDING AG - TITRE DE PARTICIPATION	CHF	263	92 763,68	0,19
Taiwan			**543 376,90**	**1.10**
TAIWAN SEMICONDUCTOR - SP ADR	USD	2 100	543 376,90	1.10
Royaume-Uni			**982 364,42**	**1,98**
ALLFUNDS GROUP PLC	EUR	49 465	397 945,93	0,80
ANGLOGOLD ASHANTI PLC	USD	6 122	444 535,02	0,90
RELX PLC	LIVRE STERLING	2 138	73 947,89	0,15
ZEGONA COMMUNICATIONS PLC	LIVRE STERLING	4 127	65 935,58	0,13
États-Unis d'Amérique			**4 729 311,06**	**9,54**
ALPHABET INC - CL A	USD	954	254 248,37	0,51
AMAZON.COM INC	USD	2 523	495 856,66	1,00
BANK OF AMERICA CORP	USD	10 071	471 629,27	0,95
CASEY'S GENERAL STORES INC	USD	1 100	517 672,95	1,04
CIPHER MINING INC	USD	11 440	143 773,17	0,29
FREEPORT-MCMORAN INC	USD	10 773	465 886,73	0,94
META PLATFORMS INC - CATÉGORIE A	USD	723	406 356,23	0,82
MICROSOFT CORP	USD	2 634	1 084 639,69	2.19
UNITED RENTALS INC	USD	652	449 296,81	0,91
YETI HOLDINGS INC	USD	11 698	439 951,18	0,89
Instruments du marché monétaire			**9 688 742,14**	**19 h 54**
Marché des bons du Trésor			**9 688 742,14**	**19 h 54**
France			**6 754 712,57**	**13,62**
BON DU TRÉSOR FRANÇAIS BTF ZCP 26/03/2011	EUR	5 290 000	5 269 448,35	10,63
BILLET DU TRÉSOR FRANÇAIS (BTF) ZCP 25-03-26	EUR	1 492 143	1 485 264,22	3,00

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Italie			**1 486 785,00**	**3,00**
ITALIE - BONS DU TRÉSOR ORDINAIRES BOT ZCP 12-06-26	EUR	1 500 000	1 486 785,00	3,00
États-Unis d'Amérique			**1 447 244,57**	**2,92**
BON DU TRÉSOR AMÉRICAIN ZCP 03-02-26	USD	1 705 000	1 447 244,57	2,92
Portefeuille titres			**45 583 153,59**	**91,92**

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
France	22 h 02
Allemagne	20,76
États-Unis d'Amérique	12 h 45
Pays-Bas	9,41
Italie	6,88
Danemark	4,77
Autriche	2,43
Grèce	2.16
Suède	2,05
Royaume-Uni	1,98
Corée du Sud	1,46
Suisse	1.13
Taiwan	1.10
Espagne	1,02
Belgique	1,00
Norvège	0,60
Chine	0,57
Pologne	0,13
Total	**91,92**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Obligations émises par les États, les provinces et les	19 h 54
Banques et autres établissements financiers de la	12 septembre
Produits pharmaceutiques et cosmétiques	9.01
Internet et services Internet	7,56
Services divers	5,77
Construction de machines et d'appareils	4,86
Électronique et semi-conducteurs	3,86
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	3.12
Textiles et vêtements	3,03
Commerce de détail et grands magasins	2,95
Matériaux de construction et commerce	2,68
Génie électrique et électronique	2,59
Assurance	2,57
Industrie aéronautique et spatiale	2,03
Transports	2,00
Véhicules routiers	1,63
Arts graphiques et édition	1,49
Services aux collectivités	1,03
Métaux précieux et pierres précieuses	0,94
Communications	0,93
Produits chimiques	0,82
Divers biens d'équipement	0,70
Santé et services sociaux	0,57
Horlogerie et bijouterie	0,15
Total	**91,92**

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

État de l'actif net au 31 décembre 2025

	Remarque	*Exprimé en euros*
Actifs		**20 327 875,43**
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2.2	19 265 576,55
Prix de revient		*19 317 213,13*
Encaisse bancaire et liquidités		760 776,83
Créances liées à des placements cédés		34,80
Intérêts à recevoir sur le portefeuille titres		296 870,46
Intérêts à recevoir sur les swaps		4 616,79
Passif		**252 188,87**
Découverts bancaires		22 601,23
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2,8	2 543,40
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats à terme financiers	2,9	11 040,00
Dépréciation nette non réalisée sur les swaps	2.11	187 334,10
Intérêts à payer sur les swaps		11 640,09
Dépenses à payer	11	17 030,05
Valeur liquidative		**20 075 686,56**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

Compte de résultat et tableau des variations de l'actif net du 29/08/25 au 31/12/25

	Remarque	*Exprimé en euros*
Revenus		**240 129,09**
Intérêts sur les obligations, nets		229 896,15
Intérêts perçus sur les swaps		5 653,55
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		4 285,37
Autres revenus		294,02
Dépenses		**118 897,13**
Commissions de gestion	4	54 556,97
Frais d'exploitation et de mise en place	3	9 277,66
Frais de dépôt		3 511,00
Frais de transaction	2.14	455,18
Taxe d'abonnement	6	1 008,00
Intérêts payés sur le découvert bancaire		840,86
Intérêts versés sur les swaps		49 049,98
Autres dépenses	12	197,48
Résultat net des placements		**121 231,96**
Bénéfice net / (perte nette) réalisé(e) sur :		
- cessions de titres de placement	2.2, 2.3	15 731,10
- options	2.7	18 405,86
- contrats de change à terme	2,8	-10 249,61
- contrats à terme financiers	2,9	-5 810,00
- swaps	2.11	188 002,82
- marché des changes	2,5	928,51
Bénéfice net réalisé / (perte nette réalisée)		**328 240,64**
Variation de la plus-value / (moins-value) latente sur :		
- investissements	2.2	-51 636,58
- contrats de change à terme	2,8	-2 543,40
- contrats à terme financiers	2,9	-11 040,00
- swaps	2.11	-187 334,10
Augmentation / (diminution) de l'actif net résultant des activités d'exploitation		**75 686,56**
Souscriptions de parts de capitalisation		20 000 000,00
Augmentation / (diminution) nette de l'actif net		**20 075 686,56**
Actif net au début de la période		**-**
Actif net à la fin de la période		**20 075 686,56**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

Statistiques

		31 décembre 2025
Actif net total	**EUR**	**20 075 686,56**
Catégorie A EUR - Capitalisation		
Nombre de parts		200
Valeur liquidative par part	EUR	100,24
Catégorie F EUR - Capitalisation		
Nombre de parts		200
Valeur liquidative par part	EUR	100,38
Catégorie I EUR - Capitalisation		
Nombre de parts		199 600
Valeur liquidative par part	EUR	100,38

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Titres admis à la cote officielle d'une bourse et/ou négociés sur une autre marché réglementé			**19 265 576,55**	**95,96**
obligations			**19 065 576,55**	**94,97**
Autriche			**215 649,00**	**1,07**
ERSTE GR BK 7,0 % PERP	EUR	200 000	215 649,00	1,07
Belgique			**1 994 020,21**	**9,93**
BELFIUS SANV 3,375 % 31/02/20	EUR	300 000	299 418,21	1,49
BELFIUS SANV 6,125 % PERP	EUR	200 000	206 242,00	1,03
UNION EUROPÉENNE 2,75 % 04-02-33	EUR	1 500 000	1 488 360,00	7,41
Chili			**225 403,38**	**1.12**
BANCO DEL ESTADO DE CHILE 7,95 % PERP	USD	250 000	225 403,38	1.12
République tchèque			**1 047 829,66**	**5,22**
CESKA SPORITELNA AS 3,743 % 09-09-32	EUR	200 000	200 346,00	1,00
RAIFFEISENBANK A S E 4,959 % 30/06/2005	EUR	300 000	312 943,50	1,56
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,5 % 24-04-40	CZK	8 800 000	239 810,19	1,19
OBLIGATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 1,95 % 30-07-37	CZK	9 400 000	294 729,97	1,47
Danemark			**250 763,75**	**1,25**
JYSKE BANK DNK 3,5 % 31/11/19	EUR	250 000	250 763,75	1,25
Finlande			**202 583,00**	**1.01**
TORNATOR OYJ 3,75 % 31/10/2017	EUR	200 000	202 583,00	1.01
France			**2 966 732,91**	**14,78**
BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL (BFCM) 3,375 % 10-06-32	EUR	200 000	198 793,00	0,99
DANONE EMTN À TAUX FIXE DE 3,95 %	EUR	200 000	200 601,41	1,00
ENGIE PERP À 5,125 %	EUR	200 000	211 016,00	1,05
IMERYS 4,75 % 29-11-29 EMTN	EUR	300 000	315 291,00	1,57
IPSOS 3,75 % 30 JANVIER 2022	EUR	300 000	303 735,00	1,51
LA POSTE 5,0 % PERP	EUR	200 000	207 050,00	1,03
ORANGE EMTN À TAUX FIXE DE 3,875 %	EUR	200 000	198 122,00	0,99
SECHE ENVIRONNEMENT 5,87 % PERP	EUR	400 000	402 052,00	2,00
SG 3,75 % 02-09-33 EMTN	EUR	400 000	398 188,00	1,98
TIKEHAU CAPITAL 6,625 % 30/03/2014	EUR	300 000	332 593,50	1,66
VEOLIA ENVIRONNEMENT 4,322 % PERP	EUR	200 000	199 291,00	0,99
Allemagne			**3 484 541,10**	**17 h 36**
DEUTSCHE EUROSHOP AG ESCHBORN 4,5 % 30/10/2015	EUR	200 000	201 540,00	1,00
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE 0,0 % 30/08/15	EUR	1 620 000	1 453 229,10	7,24
RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE 0,0 % 31/08/15	EUR	2 100 000	1 829 772,00	11 septembre
Grèce			**1 364 015,75**	**6,79**
ALPHA BANK 5,0 % 30/05/12 EMTN	EUR	250 000	264 782,50	1,32
BANQUE NATIONALE DE GRÈCE 3,5 % 30/11/19	EUR	250 000	253 406,11	1,26
PIRAEUS BANK 4,625 % 29/07/2017	EUR	250 000	260 493,75	1 h 30
PIRAEUS BANK 6,125 % PERP	EUR	331 000	326 263,39	1,63
PIRAEUS BANK 6,75 % PERP	EUR	250 000	259 070,00	1,29
Hongrie			**254 647,50**	**1,27**
MBH BANK 5,25 % 29-01-30 EMTN	EUR	250 000	254 647,50	1,27
Irlande			**199 894,00**	**1,00**
GROUPE PERMANENT TSB 3,875 % 22-12-35	EUR	200 000	199 894,00	1,00
Italie			**478 815,65**	**2,39**
PRYSMIAN 5,25 % PERP	EUR	250 000	260 273,75	1 h 30
UNICREDIT 3,2 % 31/09/2022 EMTN	EUR	220 000	218 541,90	1,09

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

Portefeuille titres au 31/12/25

Dénomination	Devise	Quantité/ Théorique	Valeur de marché (en	% de l'actif
Pays-Bas			**1 457 769,08**	**7,26**
AMVEST RCF CUSTODIAN BV 3,75 % 31/06/2011	EUR	250 000	250 937,50	1,25
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 2,875 % 29/09/2009	EUR	100 000	99 757,50	0,50
ING GROEP NV 3,0 % 31/08/2017	EUR	300 000	297 180,00	1,48
NE PROPERTY BV 3,875 % 30-09-33	EUR	200 000	198 956,00	0,99
TENNET HOLDING BV 4,875 % À ÉCHÉANCE INDÉTERMINÉE	EUR	250 000	259 898,75	1,29
VIA OUTLETS BV 1,75 % 28/11/2015	EUR	116 000	111 893,60	0,56
VIA OUTLETS BV 3,5 % 29-10-32	EUR	245 000	239 145,73	1,19
Pologne			**142 418,71**	**0,71**
BANK POLSKA KA OPIEKI 3,5 % 23-09-32	EUR	143 000	142 418,71	0,71
Portugal			**209 029,00**	**1,04**
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 4,75 % 20-03-37	EUR	200 000	209 029,00	1,04
Roumanie			**256 402,50**	**1,28**
BANCA TRANSILVANIA 5,125 % 30/09/30	EUR	250 000	256 402,50	1,28
Slovénie			**615 013,50**	**3,06**
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 3,5 % 29/01/2021	EUR	300 000	302 961,00	1,51
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 4,5 % 29-05-30	EUR	300 000	312 052,50	1,55
Espagne			**1 777 969,00**	**8,86**
BANCO DE CREDITO SOCIAL 3,5 % 31/06/2013	EUR	300 000	299 811,00	1,49
BBVA 6,875 % PERP	EUR	200 000	216 724,00	1,08
COLONIAL SFL SOCIMI 3,125 % 31/09/2023	EUR	400 000	392 630,00	1,96
FCC SERVICES ENVIRONNEMENT 5,25 % 29/10/2030	EUR	250 000	266 635,00	1,33
NCG BAN 3,25 % 31/02/2014 EMTN	EUR	300 000	300 280,50	1,50
UNICAJA BANCO SA E 3,5 % 30-06-31	EUR	300 000	301 888,50	1,50
Suisse			**207 370,00**	**1,03**
JULIUS BAER GRUPPE AG 6,625 % À ÉCHÉANCE INDÉTERMINÉE	EUR	200 000	207 370,00	1,03
Turquie			**226 271,87**	**1.13**
TURKCELL ILETISIM HIZMETLERI AS 7,65 % 24-01-32	USD	250 000	226 271,87	1.13
Royaume-Uni			**1 488 436,98**	**7,41**
ALEXANDRITE MONNET UK DÉTIENT 10,5 % 29/05/2015	EUR	250 000	270 471,25	1,35
CANARY WHARF GROUP INVESTMENT 1,75 % 26/04/2007	EUR	250 000	248 463,75	1,24
INFORMA 3,25 % 30/10/2023 EMTN	EUR	250 000	249 510,00	1,24
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3,0 % 03-03-30	EUR	250 000	249 955,38	1,25
PROJECT GRAND UK 9,0 % 29/06/2001	EUR	250 000	261 305,00	1 h 30
GROUPE VODAFONE 4,125 % 12-09-55	EUR	210 000	208 731,60	1,04
Obligations à taux variable			**200 000,00**	**1,00**
France			**200 000,00**	**1,00**
EMEIS E6R+4,75 % 31-12-31	EUR	200 000	200 000,00	1,00
Portefeuille titres			**19 265 576,55**	**95,96**

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

Répartition géographique des investissements au 31/12/25

Nom	% de l'actif net
Allemagne	17 h 36
France	15,77
Belgique	9,93
Espagne	8,86
Royaume-Uni	7,41
Pays-Bas	7,26
Grèce	6,79
République tchèque	5,22
Slovénie	3,06
Italie	2,39
Roumanie	1,28
Hongrie	1,27
Danemark	1,25
Turquie	1.13
Chili	1.12
Autriche	1,07
Portugal	1,04
Suisse	1,03
Finlande	1.01
Irlande	1,00
Pologne	0,71
Total	**95,96**

Répartition sectorielle des investissements au 31 décembre 2025

Secteurs	% de l'actif net
Banques et autres établissements financiers de la	35,68
Obligations émises par les États, les provinces et les	19 janvier
Sociétés de portefeuille et sociétés financières	9,42
Organisations supranationales	7,41
Agences immobilières	4,71
Services aux collectivités	3,34
Services environnementaux et recyclage	3,33
Communications	3.15
Arts graphiques et édition	2,76
Matériaux de construction et commerce	1,57
Électronique et semi-conducteurs	1 h 30
Fonds d'investissement	1,25
Services divers	1,03
Santé et services sociaux	1,00
Aliments et boissons non alcoolisées	1,00
Total	**95,96**

CARMIGNAC PORTFOLIO

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Au 31 décembre 2025, les contrats d'options suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Global Bond

Dénomination de la quantité		Engagement de devise (en euros) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en	Non réalisé (en EUR)
Options achetées				
Options de gré à gré				
Options sur devises				
2 360 000,00 FXO EURUSD P1,13 SOGEFRPP 060126	EUR	-	114,22	-265 385,78
119 500 000,00 FXO EURUSD P1,14 SOGEFRPP 160126	EUR	-	17 672,86	-460 327,14
			17 787,08	**-725 712,92**

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en euros)	Non réalisé (en euros)
Options achetées					
Options de gré à gré					
Options sur devises					
1 150 000,00	FXO EURUSD P1,13 SOGEFRPP 060126	EUR	-	55,66	-129 319,34
				55,66	**-129 319,34**

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en euros)	Valeur de marché (en	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options disponibles					
4 471,00	FIRSTENERGY CORP 16/01/2026 C55	USD	-	3 806,89	-89 191,76
410,00	LVMH MOËT HENNE 20260102 C670	EUR	-	15 580,00	-184 910,00
4 915,00	LVMH MOËT HENNE 20260116 C700	EUR	-	128 773,00	-182 838,00
40 645,00	PELOTON INTERAA 20260417 C10	USD	-	519 115,33	-2 008 034,93
2 212,00	SAP SE 20260116 C230	EUR	-	33 180,00	-346 155,88
6 141,00	SIEMENS HEALTHIN 20260116 C44	EUR	-	786 048,00	233 358,00
2 996,00	SIEMENS HEALTHIN 20260116 C45	EUR	-	203 728,00	-23 968,00
	Options sur indices				
165,00	INDICE S&P 500 20260109 P6825	USD	-	484 694,96	218 790,76
123,00	INDICE S&P 500 22/01/2026 P6750	USD	-	443 531,01	149 590,46
309,00	INDICE S&P 500 20260130 P6630	USD	-	811 669,29	115 279,44
				3 430 126,48	**-2 118 079,91**
Options émises					
Options					
	Options sur actions				
410,00	LVMH MOET HENNE 20260102 C700	EUR	185 115,00	-2 050,00	72 160,00
4 915,00	LVMH MOËT HENNE 20260116 C730	EUR	1 711 894,50	-55 048,00	77 657,00
40 645,00	PELOTON INTERAA 20260417 C13	USD	1 492 283,54	-242 253,82	845 824,76
20 323,00	PELOTON INTERAA 20260417 P5	USD	1 971 994,62	-415 302,48	356 901,32
2 212,00	SAP SE 20260116 C240	EUR	460 870,20	-8 848,00	134 379,00
6 141,00	SIEMENS HEALTHIN 20260116 C46	EUR	7 917 001,76	-190 371,00	18 423,00
2 996,00	SIEMENS HEALTHIN 20260116 C48	EUR	713 275,70	-11 984,00	17 976,00
	Options sur indices				
165,00	INDICE S&P 500 20260109 P6750	USD	20 773 436,08	-235 744,39	-105 470,38
123,00	INDICE S&P 500 22/01/2026 P6650	USD	13 119 788,79	-251 665,89	-78 021,29
309,00	INDICE S&P 500 20260130 P6500	USD	23 233 724,34	-595 925,75	-172 836,07
				-2 009 193,33	**1 166 993,34**

Carmignac Portfolio Investissement

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Valeur de (en euros)	Non réalisé (en euros)
Options achetées					
Options					
	Options sur actions				
150,00	ADV MICRO DEVICE 20260417 P190	USD	-	139 469,54	-38 797,00
	Options sur indices				
4,00	INDICE NASDAQ 100 20/03/2026	USD	-	88 671,29	-88 760,19
14 h	INDICE S&P 500 17/04/2026 P6200	USD	-	70 950,66	-50 851,56
				299 091,49	**-178 408,75**

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Carmignac Portfolio Patrimoine

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en euros)	Valeur de marché (en	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options disponibles					
900,00	ADV MICRO DEVICE 20260417 P190	USD	-	836 817,23	-221 569,59
	Options sur indices				
1 191,00	EURO STOXX 50 20260116 C6000	EUR	-	79 797,00	-615 151,50
42,00	INDICE S&P 500 31/12/2025	USD	-	107,28	-346 111,65
35,00	INDICE S&P 500 20260130	USD	-	88 241,30	-185 409,83
73,00	INDICE S&P 500 20260130	USD	-	271 935,80	-309 319,91
49,00	INDICE S&P 500 20260130	USD	-	245 657,12	-157 063,63
Options de gré à					
	Options sur devises				
238 000 000,00	FXO EURUSD P1,14 SOGEFRPP	EUR	-	12 825,82	-1 510 850,18
244 000 000,00	FXO EURUSD P1,14 SOGEFRPP 160126	EUR	-	36 085,16	-891 114,84
163 000 000,00	FXO EURUSD P1,14 SOGEFRPP 270126	EUR	-	46 608,22	-674 666,78
247 000 000,00	FXO EURUSD P1,16 SOGEFRPP	EUR	-	947 146,20	-171 763,80
2 798 760,00	FXO GBPUSD P1.1 MSFFDEFX 090126	LIVRE	-	-	-362 106,66
8 000 000,00	FXO USDJPY P141 SOGEFRPP 220526	USD	-	355 257,35	-278 440,38
				2 920 478,48	**-5 723 568,75**
Options émises					
Options de gré à					
	Options sur devises				
163 000 000,00	FXO EURUSD C1,19 SOGEFRPP 270126	EUR	26 647 695,03	-227 469,76	595 680,24
247 000 000,00	FXO EURUSD C1.2 SOGEFRPP 26/03/2016	EUR	51 782 361,44	-809 989,57	345 970,43
				-1 037 459,33	**941 650,67**

Carmignac Portfolio EM Debt

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Valeur de (en euros)	Non réalisé (en euros)
Options achetées					
Options de gré à					
	Options sur devises				
1 190 000,00	FXO EURUSD P1,13 SOGEFRPP 060126	EUR	-	57,60	-133 817,40
				57,60	**-133 817,40**

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en euros)	Valeur de marché (en	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options disponibles					
	Options sur actions				
448,00	BNP PARIBAS 20/03/2026 C75	EUR	-	350 336,00	280 001,40
	Options sur indices				
11 h	INDICE S&P 500 20260130	USD	-	40 414,66	-34 118,82
15,00	INDICE S&P 500 20260130	USD	-	75 201,16	-47 649,66
211,00	UKX FTSE 100 INDX 20260116 C10000	LIVRE STERLIN	-	130 493,04	-83 304,58
	Options sur contrats à terme				
306,00	BUND 10 A 20260123 C131	EUR	-	-140 760,00	-140 760,00
Options de gré à gré					
	Options sur devises				
38 000 000,00	FXO EURJPY P177,5 SOGEFRPP 311225	EUR	-	0,38	-149 339,62
21 000 000,00	FXO EURJPY P180 SOGEFRPP 26/03/2018	EUR	-	136 024,35	-8 875,65
				591 709,59	**-184 046,93**

Carmignac Portfolio Evolution

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Valeur de (en euros)	Non réalisé (en euros)
Options achetées					
Options disponibles					
	Options sur indices				
1,00	INDICE NASDAQ 100 20/03/2026 P23000	USD	-	22 167,82	-32 151,89
				22 167,82	**-32 151,89**
Options émises					
Options					
	Options sur indices				
1,00	INDICE NASDAQ 100 20/03/2026 P20500	USD	111 796,35	-7 148,03	27 556,12
				-7 148,03	**27 556,12**

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en euros)	Valeur de marché (en	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options disponibles					
Options sur indices					
18 h	INDICE S&P 500 31/12/2025	USD	-	76,63	-9 401,08
12 h	INDICE S&P 500 31/12/2025	USD	-	51,09	-9 018,97
48,00	INDICE S&P 500 31/12/2025	USD	-	204,35	-20 912,29
Options de gré à gré					
Options sur devises					
10 500 000,00	FXO EURUSD P1,15 SOGEFRPP 311225	EUR	-	0,11	-13 617,89
4 890 000,00	FXO USDCHF C0,8 SOGEFRPP 100226	USD	-	14 804,36	4 090,13
60 000 000,00	FXO USDJPY P140 SOGEFRPP 310326	USD	-	43 076,67	-30 037,02
				58 213,21	**-78 897,12**

Carmignac Portfolio Tech Solutions

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Valeur de (en euros)	Non réalisé (en euros)
Options achetées					
Options disponibles					
Options sur actions					
200,00	ADV MICRO DEVICE 20260417 P190	USD	-	185 959,39	-52 055,94
Options sur indices					
4,00	INDICE NASDAQ 100 20260320 P23000	USD	-	88 671,29	-88 760,19
				274 630,68	**-140 816,13**

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Options et swaptions

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

Quantité	Dénomination	Devise	Engagement (en euros)	Valeur de marché (en	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options disponibles					
16 h	BROADCOM INC 16/01/2026 C350	USD	-	12 642,51	684,27
36,00	LEGRAND SA 20260109 C126	EUR	-	10 152,00	3 492,00
11 h	META PLATFORMSA 20260109 C680	USD	-	2 341,52	-4 245,19
52,00	NOVO NORDISK B 20260116 C320	DKK	-	10 008,03	4 561,90
25,00	NVIDIA CORP 09/01/2026 C192.5	USD	-	3 299,42	-1 948,31
121,00	PROSUS NV 20260102 P51	EUR	-	121,00	-5 623,67
47,00	REMY COINTREAU 20260116 C38	EUR	-	2 773,00	-2 554,34
21 h	SIEMENS ENERGIE A 20260102 P118	EUR	-	1 113,00	-4 053,00
	Options sur indices				
34,00	DJS ALIMENTATION ET BOISSONS IND	EUR	-	6 630,00	-4 590,00
46,00	DJS MEDIA SUP INDEX 20260116 C405	EUR	-	4 830,00	-230,00
165,00	EURO STOXX BANKS W1 20260102 P257	EUR	-	412,50	-13 612,50
2,00	INDICE NASDAQ 100 20260102 C25550	USD	-	859,98	-5 904,04
7,00	INDICE S&P 500 31/12/2025 P6880	USD	-	21 343,61	15 123,40
6,00	INDICE S&P 500 20260102 P6880	USD	-	16 526,88	8 061,05
98,00	SX5E OPTIONS QUOTIDIENNES T 20260102	EUR	-	49,00	-1 457,76
38,00	SX5E OPTIONS QUOTIDIENNES T 20260102	EUR	-	387,60	-4 264,26
60,00	SX5E OPTIONS QUOTIDIENNES T 20260102 P5775	EUR	-	2 892,00	-4 355,81
				96 382,05	**-20 916,26**
Options émises					
Options					
	Options sur actions				
16 h	BROADCOM INC 16/01/2026 C380	USD	60 352,74	-2 220,61	1 512,18
16 h	BROADCOM INC 16/01/2026 P290	USD	15 088,19	-653,92	2 720,97
11 h	META PLATFORMSA 20260109 C710	USD	16 692,64	-224,79	891,77
52,00	NOVO NORDISK B 20260116 C380	DKK	19 507,00	-504,75	191,25
25,00	NVIDIA CORP 09/01/2026 C207.5	USD	9 924,86	-191,58	233,34
21 h	SIEMENS ENERGIE A 20260102 P110	EUR	2 781,24	-42,00	924,00
	Options sur indices				
34,00	DJS ALIMENTATION ET BOISSONS IND	EUR	100 557,98	-1 190,00	2 210,00
34,00	DJS ALIMENTATION ET BOISSONS IND	EUR	136 547,15	-2 380,00	3 060,00
46,00	DJS MEDIA SUP INDEX 20260116 C415	EUR	61 452,00	-690,00	-115,00
46,00	DJS MEDIA SUP INDEX 20260116 P365	EUR	47 694,09	-1 150,00	2 875,00
165,00	EURO STOXX BANKS W1 20260102 C269	EUR	145 522,49	-825,00	3 300,00
165,00	EURO STOXX BANKS W1 20260102 P250	EUR	43 439,55	-412,50	4 950,00
2,00	INDICE NASDAQ 100 20260102 C25850	USD	24 079,21	-71,52	221,38
7,00	INDICE S&P 500 31/12/2025 P6830	USD	297 845,84	-11,92	2 002,09
6,00	INDICE S&P 500 20260102 P6820	USD	3 497 211,46	-3 218,53	-1 383,31
196,00	SX5E OPTIONS QUOTIDIENNES T 20260102 P5670	EUR	102 160,47	-392,00	7 231,65
				-14 179,12	**30 825,32**

Les contreparties des contrats d'options sont Crédit Agricole, Morgan Stanley Bank AG et Société Générale SA.

Les montants des engagements ne sont pas présentés lorsqu'ils concernent des options acquises.

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2025, les contrats de change à terme suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Grande Europe

Devise acheté	Quantité achetée	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en euros)	Counterparty
CAO	49 273,05	EUR	30 414,67	26/01/30	189,85 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	2 887 806,71	EUR	3 100 447,82	26/01/30	8 369,26 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	61 974,80	USD	73 112,97	26/01/30	-195,93 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	142,97	USD	168,65	26/01/30	-0,44 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	598,51	USD	706.07	26/01/30	-1,89 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	56 711,37	USD	66 538,39	26/01/30	131,66 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	1 904 368,40	EUR	1 616 710,36	26/01/30	2 639,91 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	1 149,27	EUR	975,43	26/01/30	1,83 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	3 460,01	EUR	2 936,03	26/01/30	6.14 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	30 000,09	EUR	25 473,18	26/01/30	36,93 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	9 990 147,23	EUR	8 481 118,74	26/01/30	13 848,73 *	CACEIS Bank, succursale de
					25 026,05	

Carmignac Portfolio Asia Discovery

Devise acheté	Quantité achetée	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en euros)	Counterparty
EUR	57 411,18	USD	67 636,68	26/01/30	-102,76 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	586,16	USD	691,44	26/01/30	-1,80 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	78 850,13	EUR	66 979,38	26/01/30	69,61 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	2 183 583,80	EUR	1 853 749,80	26/01/30	3 026,97 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	58 028,28	EUR	49 208,20	26/01/30	135,25 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	466 096,75	SAR	2 054 080,00	28/01/26	817,12	Société Générale SA
					3 944,39	

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Global Bond

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en euros)	Counterparty
CHF	925,03	EUR	996,60	26/01/30	-0,78 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	43,03	EUR	46,28	26/01/30	0,04 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	472,04	EUR	507,61	26/01/30	0,56 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	9 540 516,11	EUR	10 243 023,64	26/01/30	27 649,70 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	6 483 749,24	EUR	6 961 174,43	26/01/30	18 790,78 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	3 704,03	EUR	3 995,54	26/01/30	-8,03 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	94,02	EUR	101,39	26/01/30	-0,17 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	623,93	EUR	671,90	26/01/30	-0,22 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	1 276,04	EUR	1 374,15	26/01/30	-0,45 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	6 831,23	USD	8 049,12	26/01/30	-13,23 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	72,01	LIVRE	63,24	26/01/30	-0,32 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	23 637,46	USD	27 733,39	26/01/30	54,88 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	7 204,07	USD	8 498,06	26/01/30	-22,16 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	69,70	CHF	64,93	26/01/30	-0,20 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	34 547,47	USD	40 706,70	26/01/30	-66,92 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	53 476,92	USD	63 010,94	26/01/30	-103,59 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	662 234,98	LIVRE	582 183,79	26/01/30	-3 625,20 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	15 068,05	USD	17 758,74	26/01/30	-32,86 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	13 847,03	CHF	12 929,39	26/01/30	-71,75 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	29 607,06	CHF	27 459,93	26/01/30	45,49 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	9 189,10	CHF	8 580,14	26/01/30	-47,61 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	126,57	LIVRE	110,55	26/01/30	0,14 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	13 448,42	LIVRE	11 827,38	26/01/30	-78,90 *	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	3 673,04	EUR	4 199,43	26/01/30	1,50 *	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	1,23	EUR	1,40	26/01/30	0,01 *	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	78,12	EUR	89,48	26/01/30	-0,13 *	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	4 722 478,20	EUR	5 371 885,43	26/01/30	29 308,14 *	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	11 604,12	EUR	13 279,67	26/01/30	-7,80 *	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	4 896,57	EUR	5 581,73	26/01/30	18 h 58 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	1 783 023,22	EUR	1 513 694,57	26/01/30	2 471,70 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	6 985 233,14	EUR	5 930 101,96	26/01/30	9 683,20 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	13 617 506,57	EUR	11 560 559,36	26/01/30	18 877,13 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	20 199,82	EUR	17 128,40	26/01/30	48,21 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	0,29	EUR	0,25	26/01/30	- *	CACEIS Bank, succursale de
USD	111,95	EUR	95,28	26/01/30	-0,09 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	7 881 316,08	Yen	1 086 265 875,00	25/06/26	713 430,54	Deutsche Bank AG
Yen	1 087 724 864,00	USD	7 881 316,08	25/06/26	-705 505,09	Goldman Sachs International,
AUD	46 678 700,00	EUR	26 386 403,00	28/01/26	89 163,73	Société Générale SA
BRL	30 020 458,00	EUR	4 681 552,90	28/01/26	-54 554,28	Société Générale SA
BRL	51 218 344,00	USD	9 408 547,32	28/01/26	-107 082,05	Société Générale SA
CLP	46 921 583 285,00	USD	51 285 183,09	28/01/26	702 530,60	Société Générale SA
CNH	107 885 115,00	USD	15 355 670,16	28/01/26	106 828,77	Société Générale SA
EUR	9 391 443,32	HUF	3 636 107 182,00	28/01/26	-50 669,75	Société Générale SA
EUR	31 306 517,57	PLN	132 421 554,00	28/01/26	-11 278,27	Société Générale SA
EUR	47 732 301,96	NOK	568 731 342,00	28/01/26	-222 907,34	Société Générale SA
EUR	13 411 981,73	CLP	14 437 059 494,00	28/01/26	-223 449,42	Société Générale SA
EUR	10 177 777,17	ZAR	202 111 103,00	28/01/26	-176 758,33	Société Générale SA
EUR	37 239 335,82	USD	43 818 521,00	28/01/26	-24 622,50	Société Générale SA
EUR	16 475 946,98	LIVRE	14 486 740,00	28/01/26	-94 565,54	Société Générale SA
Yen	4 608 726 512,00	EUR	25 372 974,37	28/01/26	-310 172,05	Société Générale SA
KRW	20 130 523 377,00	USD	13 755 337,23	28/01/26	196 834,56	Société Générale SA
KZT	1 995 977 325,00	USD	3 810 062,28	28/01/26	74 342,28	Société Générale SA
MXN	457 196 370,00	EUR	21 482 933,27	28/01/26	88 096,63	Société Générale SA
NOK	940 498 639,00	USD	92 825 404,00	28/01/26	362 361,31	Société Générale SA
PLN	45 385 390,00	USD	12 624 176,07	28/01/26	-2 118,41	Société Générale SA
SEK	209 512 608,00	EUR	19 210 680,37	28/01/26	143 108,38	Société Générale SA

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Global Bond

Devise acheté	Quantité acheté	Devise vendu	Quantité vendu	Échéanc date	Non réalisé (en euros)	Counterparty
USD	1 782 366,00	LIVRE	1 332 131,02	28/01/26	-7 992,79	Société Générale SA
USD	56 970 597,39	SEK	527 822 558,00	28/01/26	-309 108,68	Société Générale SA
ZAR	390 042 909,00	USD	23 108 492,22	28/01/26	330 805,20	Société Générale SA
					609 587,15	

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Devise acheté	Quantité achetée	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en EUR)		Counterparty
CHF	5 740,05	EUR	6 184,14	26/01/30	-4,79	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	250,21	EUR	269,81	26/01/30	-0,45	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	7 966 616,86	EUR	8 553 231,70	26/01/30	23 088,33	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	6 046 175,81	EUR	6 491 380,66	26/01/30	17 522,63	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	1 146,91	EUR	1 237,17	26/01/30	-2,48	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	116 729,95	USD	137 165,77	26/01/30	93,30	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	585 288,35	USD	686 707,87	26/01/30	1 358,80	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	354,39	USD	418,05	26/01/30	-1,09	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	70 965,59	EUR	60 218,56	26/01/30	125,93	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	74 990,52	EUR	63 633,96	26/01/30	133,07	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	2 000,66	EUR	1 698,77	26/01/30	2,46	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	49 933,77	EUR	42 398,93	26/01/30	61,48	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	13 128 006,31	EUR	11 144 998,94	26/01/30	18 198,56	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	35 176,05	EUR	29 819,81	26/01/30	91,60	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	4 335 167,35	EUR	3 680 333,05	26/01/30	6 009,58	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	74 474,36	EUR	63 139,93	26/01/30	188,19	*	CACEIS Bank, succursale de
BRL	84 301 962,00	EUR	13 150 216,59	28/01/26	-156 938,31		Société Générale SA
EUR	55 357 821,91	Yen	10 214 381 724,00	28/01/26	-188 249,12		Société Générale SA
EUR	37 728 074,03	LIVRE	33 193 733,00	28/01/26	-240 274,95		Société Générale SA
EUR	29 913 761,93	CZK	727 023 711,00	28/01/26	-138 999,98		Société Générale SA
EUR	311 953 032,52	USD	366 831 810,00	28/01/26	-6 253,05		Société Générale SA
EUR	22 552 236,44	Yen	4 098 688 781,00	28/01/26	263 093,73		Société Générale SA
LIVRE	6 599 999,78	EUR	7 507 297,18	28/01/26	42 045,19		Société Générale SA
USD	2 501 000,00	EUR	2 122 931,93	28/01/26	3 960,88		Société Générale SA
					-354 750,49		

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Devise acheté	Quantité achetée	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en EUR)		Counterparty
USD	3 696 161,89	KZT	1 940 484 992,25	28/01/26	-79 128,65		BOFA Securities Europe
CHF	1 831 673,54	EUR	1 966 547,21	26/01/30	5 308,44	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	2 916,13	CHF	2 722,88	26/01/30	-15,11	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	7 334,09	USD	8 641,63	26/01/30	-14,20	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	20 h 16	USD	23,74	26/01/30	-0,02	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	129,91	CHF	121,02	26/01/30	-0,38	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	3 312 444,68	EUR	2 812 094,36	26/01/30	4 591,84	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	13 975 806,22	INR	1 277 086 811,09	28/01/26	-173 493,64		HSBC Europe continentale SA
HKD	9 406 119,00	EUR	1 027 948,46	26/01/20	992,13		Société Générale SA
BRL	58 231 964,00	USD	10 696 913,38	28/01/26	-121 745,41		Société Générale SA
CLP	9 736 495 862,00	EUR	9 045 173,27	28/01/26	150 696,49		Société Générale SA
CLP	13 852 243 346,00	USD	15 140 470,26	28/01/26	207 401,88		Société Générale SA
COP	13 870 692 657,00	USD	3 611 491,80	28/01/26	7 377,08		Société Générale SA
CZK	146 282 076,00	USD	7 081 336,72	28/01/26	24 740,36		Société Générale SA
EUR	22 220 624,59	CNY	183 816 095,00	28/01/26	-176 254,14		Société Générale SA
EUR	4 272 802,48	PLN	18 073 270,00	28/01/26	-1 539,29		Société Générale SA
EUR	9 404 748,62	ZAR	186 760 241,00	28/01/26	-163 333,07		Société Générale SA
EUR	19 197 370,21	TWD	707 067 941,00	28/01/26	26 137,94		Société Générale SA
EUR	3 059 984,65	KZT	1 892 019 106,00	28/01/26	-81 978,98		Société Générale SA
EUR	623 684,90	HKD	5 697 142,00	28/01/26	626,36		Société Générale SA
EUR	12 511 223,62	CZK	304 048 507,00	28/01/26	-57 137,86		Société Générale SA
EUR	3 681 560,64	USD	4 331 993,00	28/01/26	-2 434,23		Société Générale SA
EUR	4 525 743,34	PEN	18 003 407,00	28/01/26	-22 826,64		Société Générale SA
EUR	8 813 487,07	KRW	15 145 155 766,00	28/01/26	-135 372,10		Société Générale SA
EUR	18 044 025,98	BRL	115 702 986,00	28/01/26	210 940,51		Société Générale SA
EUR	1 027 726,19	HKD	9 406 119,00	28/01/26	-959,05		Société Générale SA
INR	618 492 785,00	EUR	5 768 150,16	28/01/26	71 846,53		Société Générale SA
Yen	2 949 591 223,00	EUR	16 238 738,03	28/01/26	-198 510,52		Société Générale SA
KZT	5 678 834 896,55	EUR	9 304 989,18	28/01/26	124 213,80		Société Générale SA
MXN	61 676 985,00	USD	3 414 304,79	28/01/26	6 392,99		Société Générale SA
MXN	25 346 246,00	EUR	1 196 395,59	28/01/26	-552,01		Société Générale SA
MXN	6 572 794,00	EUR	309 874,20	28/01/26	233,62		Société Générale SA
PEN	25 351 085,00	USD	7 510 542,45	28/01/26	17 855,47		Société Générale SA
PHP	645 871 436,00	EUR	9 287 501,60	28/01/26	40 234,11		Société Générale SA
USD	2 001 608,00	EUR	1 694 803,63	28/01/26	7 402,96		Société Générale SA
USD	1 825 005,14	PLN	6 561 107,00	28/01/26	306,25		Société Générale SA
USD	12 186 445,85	Yen	1 880 939 773,00	28/01/26	134 757,81		Société Générale SA
USD	724 071,00	EUR	617 190,30	28/01/26	-1 431,22		Société Générale SA
USD	1 536 978,00	EUR	1 308 611,43	28/01/26	-1 544,17		Société Générale SA
USD	908 111,00	EUR	774 052,73	28/01/26	-1 783,69		Société Générale SA
USD	9 892 199,39	TWD	309 187 013,00	28/01/26	29 261,90		Société Générale SA
USD	13 001 141,62	INR	1 184 723 830,00	28/01/26	-130 135,06		Société Générale SA
USD	797 928,00	EUR	677 920,72	28/01/26	650,03		Société Générale SA
USD	60 340,00	EUR	51 257,66	28/01/26	56,45		Société Générale SA
ZAR	62 719 164,00	USD	3 715 861,20	28/01/26	53 193,70		Société Générale SA
					-224 970,79		

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Emergents

Devise acheté	Quantité achetée	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en euros)		Counterparty
CHF	94 540,55	EUR	101 264,54	26/01/30	511,41	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	1 468 473,40	EUR	1 579 450,92	26/01/30	1 408,06	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	18 412 479,22	EUR	19 768 265,97	26/01/30	53 361,85	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	482 445,31	EUR	520 510,78	26/01/30	-1 142,84	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	195 950,00	EUR	211 109,93	26/01/30	-163,43	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	39 364,62	USD	46 375,85	26/01/30	-70,46	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	647 409,17	CHF	603 250,04	26/01/30	-2 005,37	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	121 290,70	USD	142 893,79	26/01/30	-217,10	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	25 873,58	CHF	24 102,50	26/01/30	-73,41	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	29 613,66	USD	34 869,76	26/01/30	-37,35	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	46 282,55	EUR	39 239,26	26/01/30	116,39	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	2 195 463,90	EUR	1 863 835,40	26/01/30	3 043,43	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	899,76	EUR	766,94	26/01/30	-1,84	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	266,36	EUR	226,70	26/01/30	-0,20	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	122 870,97	EUR	104 172,43	26/01/30	309,00	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	5 696 208,03	EUR	4 835 786,25	26/01/30	7 896,31	*	CACEIS Bank, succursale de
					62 934,45		

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Devise acheté	Quantité achetée	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en EUR)		Counterparty
CHF	4 057 227,44	EUR	4 355 977,82	26/01/30	11 758,39	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	1 116,36	EUR	1 202,20	26/01/30	-0,40	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	30,98	EUR	33,38	26/01/30	-0,03	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	6 854,80	EUR	7 372,84	26/01/30	6,57	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	614 214,16	EUR	659 441,28	26/01/30	1 780,08	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	45,21	EUR	48,62	26/01/30	0,05	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	12 822,50	EUR	13 831,64	26/01/30	-27,81	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	12 019,48	EUR	12 941,30	26/01/30	-1,94	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	1 260,43	LIVRE	1 102,54	26/01/30	-0,58	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	319,18	CHF	296,03	26/01/30	0,50	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	183,70	CHF	171,13	26/01/30	-0,52	*	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	6 200,01	EUR	7 101,48	26/01/30	-10,40	*	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	4 200 095,16	EUR	4 777 667,37	26/01/30	26 066,18	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	70 000,00	EUR	59 411,50	26/01/30	111,92	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	26 782 622,70	EUR	22 737 062,62	26/01/30	37 127,13	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	335 510,43	EUR	285 984,23	26/01/30	-688,12	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	21 743 487,35	HKD	198 535 543,00	26/01/30	31 460,54		Morgan Stanley Bank AG
USD	9 325 959,77	KRW	13 741 792 400,00	26/01/30	-189 308,57		Morgan Stanley Bank AG
					-81 727,01		

Carmignac Portfolio Investissement

Devise acheté	Quantité acheté	Devise vendu	Quantité vendu	Échéanc date	Non réalisé (en euros)		Counterparty
USD	41 662,55	EUR	35 390,32	26/01/30	36,79	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	1 490 811,97	EUR	1 265 622,32	26/01/30	2 066,62	*	CACEIS Bank, succursale de
					2 103,41		

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Patrimoine

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en EUR)		Counterparty
CHF	517 756,40	EUR	555 880,94	26/01/30	1 500,53	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	100 462 207,84	EUR	107 859 654,38	26/01/30	291 153,01	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	110,86	LIVRE	96,80	26/01/30	0,15	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	2 053,53	LIVRE	1 803,38	26/01/30	-9,05	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	38 256,48	CHF	35 470,76	26/01/30	70,95	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	279,51	LIVRE	245,72	26/01/30	-1,53	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	47,28	LIVRE	41,48	26/01/30	-0,16	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	189,73	LIVRE	166,86	26/01/30	-1,11	*	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	1 041,28	EUR	1 190,51	26/01/30	0,42	*	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	8 983,28	EUR	10 255,97	26/01/30	18 h 39	*	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	6 006 750,59	EUR	6 832 763,35	26/01/30	37 278,46	*	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	55 093,31	EUR	63 082,23	26/01/30	-70,90	*	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	176,69	EUR	202,20	26/01/30	-0,12	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	2 338 717,39	EUR	1 985 450,21	26/01/30	3 242,02	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	3 736 825,53	EUR	3 172 371,77	26/01/30	5 180,13	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	1 067 269,51	EUR	906 593,88	26/01/30	942,27	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	158,94	EUR	134,87	26/01/30	0,28	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	1 171 991,12	EUR	994 959,90	26/01/30	1 624,66	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	410 386,00	EUR	439 945,45	26/01/26	1 738,04		Société Générale SA
EUR	160 813,97	USD	189 331,00	26/01/26	-211,46		Société Générale SA
EUR	439 371,00	CHF	410 386,00	26/01/26	-2 311,65		Société Générale SA
USD	189 331,00	EUR	161 018,26	26/01/26	6,94		Société Générale SA
AUD	9 757 836,00	EUR	5 518 679,16	28/01/26	15 838,68		Société Générale SA
BRL	53 822 325,00	USD	9 888 992,49	28/01/26	-114 332,60		Société Générale SA
BRL	74 391 880,00	EUR	11 604 348,36	28/01/26	-138 489,48		Société Générale SA
CHF	410 386,00	EUR	439 423,03	28/01/26	2 313,13		Société Générale SA
CHF	207 440,00	EUR	222 213,56	28/01/26	1 073,33		Société Générale SA
CLP	47 128 263 344,00	USD	51 481 750,66	28/01/26	730 569,01		Société Générale SA
CLP	3 831 719 128,00	EUR	3 556 664,15	28/01/26	62 295,77		Société Générale SA
EUR	16 336 939,00	LIVRE	14 286 244,73	28/01/26	-4 126,41		Société Générale SA
EUR	314 688,19	USD	371 713,00	28/01/26	-1 423,88		Société Générale SA
EUR	369 357,54	KRW	639 394 830,00	28/01/26	-8 444,33		Société Générale SA
EUR	31 824 575,57	HUF	12 314 579 348,00	28/01/26	-153 428,78		Société Générale SA
EUR	8 168 470,00	LIVRE	7 144 756,50	28/01/26	-3 934,25		Société Générale SA
EUR	65 748 663,67	TWD	2 421 326 037,00	28/01/26	97 537,05		Société Générale SA
EUR	426 897,26	KRW	739 245 176,00	28/01/26	-9 903,65		Société Générale SA
EUR	1 769 540,44	USD	2 078 344,00	28/01/26	2 088,08		Société Générale SA
EUR	887 448,22	CAO	1 434 465,00	28/01/26	-3 533,25		Société Générale SA
EUR	8 441 847,68	LIVRE	7 383 965,98	28/01/26	-4 172,26		Société Générale SA
EUR	2 661 599,01	USD	3 134 155,00	28/01/26	-3 738,05		Société Générale SA
EUR	2 510 161,88	CAO	4 062 451,00	28/01/26	-13 126,47		Société Générale SA
EUR	420 585,37	CAO	680 529,00	28/01/26	-2 107,95		Société Générale SA
EUR	614 738,49	USD	720 920,00	28/01/26	1 659,34		Société Générale SA
EUR	1 472 880,77	USD	1 727 599,00	28/01/26	3 709,21		Société Générale SA
EUR	225 145,11	USD	264 858,00	28/01/26	-94,22		Société Générale SA
EUR	7 198 116,71	CHF	6 712 657,00	28/01/26	-27 349,62		Société Générale SA
EUR	437 131,61	USD	512 831,00	28/01/26	1 013,67		Société Générale SA
EUR	348 308,52	USD	409 967,00	28/01/26	-333,98		Société Générale SA
EUR	18 211 101,95	PLN	77 074 244,00	28/01/26	-17 028,63		Société Générale SA
EUR	2 455 000,00	CAO	3 972 081,98	28/01/26	-12 157,90		Société Générale SA
EUR	2 634 000,00	LIVRE	2 319 087,92	28/01/26	-18 669,96		Société Générale SA
EUR	11 568 132,49	HKD	105 720 618,00	28/01/26	6 169,97		Société Générale SA
EUR	16 416 729,07	Yen	3 029 142 614,00	28/01/26	-55 826,52		Société Générale SA
EUR	2 193 097,40	USD	2 577 341,00	28/01/26	1 289,51		Société Générale SA
LIVRE	2 576 682,73	EUR	2 939 000,00	28/01/26	8 301,99		Société Générale SA
LIVRE STERLING	52 651 168,00	EUR	59 845 051,92	28/01/26	379 504,73		Société Générale SA

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Patrimoine

Devise acheté	Quantité acheté	Devise vendu	Quantité vendu	Échéanc date	Non réalisé (en euros)	Counterparty
IDR	441 146 660 068,00	EUR	22 483 696,97	28/01/26	8 663,65	Société Générale SA
INR	866 583 027,00	EUR	8 096 697,23	28/01/26	85 793,46	Société Générale SA
Yen	5 673 445 814,00	CHF	29 098 563,26	28/01/26	-468 756,00	Société Générale SA
Yen	1 455 324 912,00	EUR	8 007 641,78	28/01/26	-93 416,92	Société Générale SA
Yen	314 926 791,00	EUR	1 727 000,00	28/01/26	-14 398,07	Société Générale SA
KRW	33 184 969 400,00	EUR	19 205 376,12	28/01/26	402 752,07	Société Générale SA
MXN	135 038 126,00	EUR	6 346 433,70	28/01/26	24 809,77	Société Générale SA
MXN	39 724 776,38	EUR	1 869 000,00	28/01/26	5 249,86	Société Générale SA
NZD	42 306 941,00	EUR	20 829 865,42	28/01/26	-117 488,63	Société Générale SA
ESSAYEZ	330 903 851,00	USD	7 500 490,48	28/01/26	42 964,12	Société Générale SA
TWD	38 755 222,00	EUR	1 045 012,31	28/01/26	5 781,46	Société Générale SA
USD	8 779 485,00	EUR	7 465 351,68	28/01/26	855,21	Société Générale SA
USD	189 331,00	EUR	160 798,59	28/01/26	211,60	Société Générale SA
USD	2 501 000,00	EUR	2 122 931,93	28/01/26	3 960,88	Société Générale SA
USD	5 962 876,00	EUR	5 063 832,97	28/01/26	7 095,02	Société Générale SA
					955 369,03	

Carmignac Portfolio Sécurité

Devise acheté	Quantité achetée	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en euros)	Counterparty
CHF	94,98	EUR	102,42	26/01/30	-0,17 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	554,97	EUR	596,79	26/01/30	0,65 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	5 179,00	EUR	5 577,21	26/01/30	-1,85 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	10 150 092,94	EUR	10 897 486,13	26/01/30	29 416,34 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	3 618 678,35	EUR	3 885 136,56	26/01/30	10 487,41 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	5 296,92	EUR	5 706,72	26/01/30	-4,41 *	CACEIS Bank, succursale de
CHF	2 568,94	EUR	2 758,09	26/01/30	7,46 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	214,99	CHF	199,70	26/01/30	0,01 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	7 083,02	CHF	6 587,46	26/01/30	-8,57 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	14 008 454,63	EUR	11 892 454,06	26/01/30	19 419,07 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	14 213,15	EUR	12 115,08	26/01/30	-29,15 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	13 298 622,57	EUR	11 289 843,33	26/01/30	18 435,07 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	2 195,70	EUR	1 861,84	26/01/30	5,24 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	18 055,21	EUR	15 307,34	26/01/30	45,63 *	CACEIS Bank, succursale de
USD	14 052,94	EUR	11 916,17	26/01/30	33,53 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	34 039 316,45	USD	40 027 513,00	28/01/26	-682,31	Société Générale SA
EUR	22 117 721,59	CZK	537 548 840,00	28/01/26	-102 774,19	Société Générale SA
					-25 650,24	

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Credit

Devise acheté	Quantité achetée	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en EUR)		Counterparty
CAO	500 000,00	EUR	310 824,46	26/01/30	-263,98	*	CACEIS Bank, succursale de
CAO	95 163 995,11	EUR	58 741 683,93	26/01/30	366 667,54	*	CACEIS Bank, succursale de
CAO	53 188,99	EUR	32 831,86	26/01/30	204,94	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	11 931,00	EUR	12 809,50	26/01/30	34,61	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	10 996 505,56	EUR	11 806 223,60	26/01/30	31 869,35	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	22 155 618,21	EUR	23 787 027,72	26/01/30	64 209,97	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	11 690,88	EUR	12 587,50	26/01/30	-1,89	*	CACEIS Bank, succursale de
CHF	6 338 208,17	EUR	6 804 916,57	26/01/30	18 368,98	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	1 948 241,12	CAO	3 150 000,01	26/01/30	-8 290,37	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	274 082,58	USD	322 946,84	26/01/30	-530,95	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	1 302,24	USD	1 536,28	26/01/30	-4,12	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	450 577,15	CAO	725 000,04	26/01/30	264,45	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	258 755,99	USD	304 056,21	26/01/30	206,79	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	79 154,72	EUR	67 238,11	26/01/30	69,88	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	3 608 136,74	EUR	3 063 121,63	26/01/30	5 001,75	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	41 157 884,07	EUR	34 940 916,65	26/01/30	57 054,68	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	40 984 508,49	EUR	34 793 729,74	26/01/30	56 814,34	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	5 000,04	EUR	4 245,55	26/01/30	6.16	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	655 171,82	EUR	556 308,56	26/01/30	806,68	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	90 474,00	EUR	77 001,54	26/01/30	-68,37	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	2 885 067,00	USD	3 397 741,10	28/01/26	-4 428,49		Goldman Sachs International,
EUR	1 059 235,51	USD	1 247 069,00	26/01/26	-1 392,77		Société Générale SA
USD	1 247 069,00	EUR	1 060 581,09	26/01/26	45,66		Société Générale SA
EUR	855 217,45	USD	1 002 936,00	28/01/26	2 308,46		Société Générale SA
EUR	1 065 756,22	USD	1 252 483,00	28/01/26	626,65		Société Générale SA
EUR	484 038 705,01	USD	569 190 794,00	28/01/26	-9 702,50		Société Générale SA
EUR	4 100 394,55	USD	4 810 277,00	28/01/26	9 674,69		Société Générale SA
EUR	67 623 455,47	LIVRE	59 496 144,00	28/01/26	-430 666,63		Société Générale SA
LIVRE	8 152 749,00	EUR	9 271 927,17	28/01/26	53 513,52		Société Générale SA
USD	5 003 000,00	EUR	4 246 712,70	28/01/26	7 923,35		Société Générale SA
USD	1 247 069,00	EUR	1 059 134,21	28/01/26	1 393,70		Société Générale SA
USD	212 032,00	EUR	180 062,62	28/01/26	252,88		Société Générale SA
					221 968,96		

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio EM Debt

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en EUR)		Counterparty
EUR	16 168 098,79	USD	19 043 917,88	28/01/26	-27 168,28		BNP Paribas, Paris
USD	4 759 565,98	KZT	2 498 772 139,50	28/01/26	-101 894,37		BOFA Securities Europe
LIVRE	54 351,21	EUR	61 825,27	26/01/30	337,31	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	83 259,07	EUR	70 724,56	26/01/30	73,50	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	3 673 057,60	EUR	3 118 236,09	26/01/30	5 091,74	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	5 872 412,80	EUR	4 985 375,00	26/01/30	8 140,57	*	CACEIS Bank, succursale de
BRL	26 429 760,69	USD	4 764 359,58	28/01/26	22 455,57		Crédit Agricole CIB
USD	10 979 499,14	INR	1 003 289 064,21	28/01/26	-136 297,91		HSBC Europe continentale SA
BRL	59 404 775,00	USD	10 912 352,75	28/01/26	-124 197,40		Société Générale SA
CLP	21 414 231 926,00	USD	23 405 706,46	28/01/26	320 623,31		Société Générale SA
CNH	53 133 815,00	USD	7 562 723,90	28/01/26	52 613,56		Société Générale SA
COP	29 022 787 299,00	EUR	6 403 253,32	28/01/26	38 787,14		Société Générale SA
CZK	153 807 661,00	USD	7 445 641,10	28/01/26	26 013,15		Société Générale SA
EUR	18 976 389,01	ZAR	376 834 632,00	28/01/26	-329 564,58		Société Générale SA
EUR	3 348 423,92	USD	3 942 214,00	28/01/26	-4 099,08		Société Générale SA
EUR	8 279 983,55	USD	9 766 343,27	28/01/26	-25 492,73		Société Générale SA
EUR	1 938 131,48	USD	2 281 856,00	28/01/26	-2 396,07		Société Générale SA
EUR	14 117 465,43	CZK	343 083 492,00	28/01/26	-64 473,46		Société Générale SA
EUR	3 857 569,13	KZT	2 385 173 570,00	28/01/26	-103 346,79		Société Générale SA
EUR	83 947 122,10	USD	98 778 312,00	28/01/26	-55 505,50		Société Générale SA
EUR	29 123 750,98	PLN	123 188 801,00	28/01/26	-10 491,92		Société Générale SA
EUR	9 381 789,09	PEN	37 320 757,00	28/01/26	-47 319,24		Société Générale SA
EUR	6 471 817,98	HUF	2 505 708 977,00	28/01/26	-34 917,46		Société Générale SA
IDR	125 517 186 508,00	EUR	6 392 197,32	28/01/26	7 445,59		Société Générale SA
INR	998 544 844,00	USD	10 958 016,21	28/01/26	109 684,37		Société Générale SA
KRW	17 209 047 120,00	EUR	10 014 536,44	28/01/26	153 819,80		Société Générale SA
KZT	7 421 367 032,91	EUR	12 160 195,04	28/01/26	162 328,39		Société Générale SA
PEN	39 404 612,00	USD	11 674 057,00	28/01/26	27 753,75		Société Générale SA
PHP	673 003 676,00	EUR	9 677 657,76	28/01/26	41 924,29		Société Générale SA
PLN	46 770 501,00	USD	13 009 451,71	28/01/26	-2 183,06		Société Générale SA
USD	2 445 500,00	EUR	2 078 799,20	28/01/26	891,81		Société Générale SA
USD	1 928 384,00	EUR	1 638 357,68	28/01/26	1 570,95		Société Générale SA
USD	2 194 544,00	EUR	1 870 578,35	28/01/26	-4 310,50		Société Générale SA
USD	16 408 965,61	COP	63 022 078 322,00	28/01/26	-33 518,08		Société Générale SA
ZAR	63 692 059,00	USD	3 773 501,37	28/01/26	54 018,84		Société Générale SA
INR	859 825 930,11	EUR	8 133 856,75	28/01/26	-15 502,52		Standard Chartered Bank AG
PLN	68 560 019,17	EUR	16 207 640,04	28/01/26	6 856,82		Standard Chartered Bank AG
					-82 248,49		

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Devise acheté	Quantité acheté	Devise vendu	Quantité vendu	Échéanc date	Non réalisé (en euros)		Counterparty
LIVRE	7 000,00	EUR	7 963,14	26/01/30	42,90	*	CACEIS Bank, succursale de
LIVRE	344 952,12	EUR	392 387,89	26/01/30	2 140,81	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	294 102,93	USD	346 256,00	26/01/26	-386,71		Société Générale SA
USD	346 256,00	EUR	294 476,54	26/01/26	12,68		Société Générale SA
BRL	91 897 287,00	EUR	14 335 007,15	28/01/26	-171 077,92		Société Générale SA
EUR	9 975 655,11	LIVRE	8 776 733,00	28/01/26	-63 530,95		Société Générale SA
EUR	4 398 327,36	SEK	47 883 515,00	28/01/26	-24 927,57		Société Générale SA
EUR	9 766 675,73	BRL	63 546 465,44	28/01/26	-28 777,19		Société Générale SA
USD	3 017 960,75	EUR	2 562 785,45	28/01/26	3 738,27		Société Générale SA
USD	346 256,00	EUR	294 074,81	28/01/26	386,96		Société Générale SA
USD	2 296 864,00	EUR	1 953 064,16	28/01/26	223,74		Société Générale SA
					-282 154,98		

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Devise acheté	Quantité achetée	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en EUR)		Counterparty
LIVRE	56 793,22	EUR	64 603,09	26/01/30	352,46	*	CACEIS Bank, succursale de
USD	57 967,99	EUR	49 211,83	26/01/30	80,36	*	CACEIS Bank, succursale de
EUR	483 480,85	USD	568 494,00	26/01/26	-20,82		Société Générale SA
USD	568 494,00	EUR	482 867,45	26/01/26	634,92		Société Générale SA
EUR	4 695 619,96	USD	5 536 027,00	28/01/26	-12 315,65		Société Générale SA
EUR	28 359 316,27	Yen	5 154 079 142,00	28/01/26	330 838,96		Société Générale SA
EUR	961 540,36	USD	1 132 068,00	28/01/26	-1 188,73		Société Générale SA
EUR	727 212,26	USD	856 067,00	28/01/26	-800,95		Société Générale SA
EUR	8 358 749,02	AUD	14 779 497,00	28/01/26	-23 989,72		Société Générale SA
EUR	122 616 658,45	USD	144 187 381,00	28/01/26	-2 457,83		Société Générale SA
EUR	4 287 033,62	NOK	51 048 597,00	28/01/26	-17 361,61		Société Générale SA
EUR	2 026 621,14	SEK	22 063 329,00	28/01/26	-11 485,90		Société Générale SA
EUR	4 701 275,75	USD	5 524 967,00	28/01/26	2 764,27		Société Générale SA
EUR	482 821,28	USD	568 494,00	28/01/26	-635,34		Société Générale SA
EUR	2 693 371,76	USD	3 181 439,00	28/01/26	-12 186,71		Société Générale SA
EUR	555 320,46	USD	654 705,00	28/01/26	-1 452,29		Société Générale SA
EUR	9 394 520,84	USD	11 019 198,00	28/01/26	23 658,54		Société Générale SA
EUR	36 239,63	Yen	6 672 668,00	28/01/26	-46,59		Société Générale SA
EUR	2 354 839,40	USD	2 762 634,00	28/01/26	5 460,69		Société Générale SA
EUR	25 462,43	Yen	4 670 867,00	28/01/26	61,98		Société Générale SA
EUR	2 349 762,04	USD	2 765 723,00	28/01/26	-2 253,09		Société Générale SA
EUR	29 394,18	USD	34 613,00	28/01/26	-41,29		Société Générale SA
EUR	6 832 237,53	HKD	62 439 497,00	28/01/26	3 644,04		Société Générale SA
EUR	7 345 620,03	CAO	11 858 946,00	28/01/26	-20 262,43		Société Générale SA
EUR	192 131,38	USD	226 537,00	28/01/26	-519,72		Société Générale SA
EUR	37 210,13	SEK	401 968,00	28/01/26	78,17		Société Générale SA
Yen	1 912 699 998,00	EUR	10 413 693,73	28/01/26	-12 330,22		Société Générale SA
USD	871 174,00	EUR	741 039,40	28/01/26	-180,18		Société Générale SA
USD	8 847 563,25	EUR	7 535 548,84	28/01/26	-11 462,34		Société Générale SA
USD	5 392 874,00	EUR	4 564 965,47	28/01/26	21 241,67		Société Générale SA
					257 824,65		

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Devise acheté	Quantité achetée	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en euros)	Counterparty
USD	2 255 342,00	MYR	9 148 492,83	23/01/26	-330,24	Goldman Sachs International,
AUD	2 440 389,24	EUR	1 380 000,00	23/01/26	4 448,51	Société Générale SA
BRL	6 365 527,03	USD	1 133 806,00	23/01/26	18 399,74	Société Générale SA
CAO	2 180 203,00	EUR	1 349 831,74	23/01/26	4 364,93	Société Générale SA
CAO	2 177 474,82	EUR	1 345 538,89	23/01/26	6 963,31	Société Générale SA
COP	4 398 510 524,00	USD	1 149 531,67	23/01/26	1 418,38	Société Générale SA
EUR	1 380 000,00	LIVRE STERLING	1 207 355,65	23/01/26	-1 350,49	Société Générale SA
EUR	1 380 000,00	USD	1 624 359,22	23/01/26	-1 708,45	Société Générale SA
EUR	1 356 794,44	CHF	1 262 326,00	23/01/26	-1 558,70	Société Générale SA
EUR	1 396 264,90	AUD	2 460 338,00	23/01/26	503,63	Société Générale SA
EUR	1 362 267,30	SEK	14 821 158,00	23/01/26	-6 800,94	Société Générale SA
EUR	1 380 000,00	CAO	2 233 862,03	23/01/26	-7 526,20	Société Générale SA
EUR	1 380 000,00	AUD	2 426 004,67	23/01/26	3 718,97	Société Générale SA
EUR	1 380 000,00	NZD	2 798 212,06	23/01/26	10 043,45	Société Générale SA
LIVRE STERLING	1 204 078,29	EUR	1 380 000,00	23/01/26	-2 403,00	Société Générale SA
HUF	444 339 500,00	USD	1 355 642,13	23/01/26	1 359,03	Société Générale SA
IDR	37 850 277 115,00	USD	2 255 342,00	23/01/26	11 981,63	Société Générale SA
Yen	243 698 075,00	EUR	1 334 423,78	23/01/26	-9 441,20	Société Générale SA
MXN	26 283 840,01	USD	1 466 094,00	23/01/26	-6 129,65	Société Générale SA
NOK	16 499 535,30	EUR	1 380 000,00	23/01/26	11 559,39	Société Générale SA
NZD	2 799 893,04	EUR	1 380 000,00	23/01/26	-9 220,38	Société Générale SA
PLN	4 897 716,00	USD	1 359 126,15	23/01/26	2 539,45	Société Générale SA
USD	2 305 545,00	CNH	16 227 258,00	23/01/26	-18 988,30	Société Générale SA
USD	2 228 825,80	IDR	37 148 240 725,00	23/01/26	1 283,67	Société Générale SA
USD	2 077 786,00	EUR	1 767 205,32	23/01/26	193,93	Société Générale SA
USD	1 749 081,63	THB	55 201 366,00	23/01/26	-4 539,86	Société Générale SA
USD	1 398 790,00	PLN	5 024 153,64	23/01/26	1 292,78	Société Générale SA
USD	1 321 489,00	ZAR	22 019 314,43	23/01/26	-4 653,28	Société Générale SA
USD	1 625 216,48	EUR	1 380 000,00	23/01/26	2 438,37	Société Générale SA
USD	1 143 195,00	COP	4 393 595 615,70	23/01/26	-5 767,79	Société Générale SA
ZAR	21 655 375,04	USD	1 286 775,00	23/01/26	15 552,42	Société Générale SA
AUD	12 876 118,03	USD	8 563 158,00	28/01/26	20 931,96	Société Générale SA
AUD	3 703 605,34	CHF	1 952 300,00	28/01/26	-824,85	Société Générale SA
BRL	6 354 865,00	EUR	990 902,37	28/01/26	-11 437,70	Société Générale SA
CAO	4 139 008,00	EUR	2 562 631,10	28/01/26	8 208,43	Société Générale SA
CHF	4 444 269,00	EUR	4 764 693,19	28/01/26	19 091,45	Société Générale SA
CLP	1 472 977 130,00	USD	1 609 556,89	28/01/26	22 397,39	Société Générale SA
CNH	13 959 309,00	EUR	1 688 732,45	28/01/26	14 761,03	Société Générale SA
EUR	674 253,84	IDR	13 228 860 400,00	28/01/26	-234,51	Société Générale SA
EUR	1 721 179,68	SEK	18 741 993,00	28/01/26	-10 117,83	Société Générale SA
EUR	3 065 085,00	USD	3 621 090,81	28/01/26	-14 362,64	Société Générale SA
EUR	521 666,97	INR	55 870 759,00	28/01/26	-5 879,68	Société Générale SA
EUR	189 759,03	ESSAYEZ	9 845 092,00	28/01/26	-1 293,72	Société Générale SA
EUR	1 379 026,34	CLP	1 485 302 000,00	28/01/26	-23 803,13	Société Générale SA
EUR	4 754 646,59	Yen	864 049 658,00	28/01/26	55 844,40	Société Générale SA
EUR	1 279 723,66	USD	1 505 040,00	28/01/26	-185,18	Société Générale SA
EUR	1 320 279,19	KRW	2 281 983 750,00	28/01/26	-28 085,30	Société Générale SA
EUR	1 289 276,36	USD	1 519 000,52	28/01/26	-2 507,57	Société Générale SA
EUR	1 881 593,31	USD	2 216 576,00	28/01/26	-3 420,40	Société Générale SA
EUR	6 958 010,12	AUD	12 305 538,00	28/01/26	-21 532,88	Société Générale SA
EUR	1 275 502,00	USD	1 503 488,80	28/01/26	-3 091,25	Société Générale SA
EUR	1 962 194,27	LIVRE STERLING	1 726 054,00	28/01/26	-12 136,41	Société Générale SA
EUR	1 287 685,04	USD	1 517 195,20	28/01/26	-2 563,69	Société Générale SA
EUR	1 314 306,04	SGD	1 987 788,00	28/01/26	-2 478,19	Société Générale SA
EUR	1 708 652,56	NZD	3 470 680,00	28/01/26	9 497,98	Société Générale SA
LIVRE STERLING	671 109,96	USD	897 121,00	28/01/26	4 717,52	Société Générale SA

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Devise acheté	Quantité acheté	Devise vendu	Quantité vendu	Date d'échéan	Non réalisé (en euros)	Counterparty
HUF	640 346 837,00	EUR	1 654 543,93	28/01/26	8 283,91	Société Générale SA
IDR	13 181 040 000,00	USD	790 021,82	28/01/26	203,69	Société Générale SA
INR	43 035 080,00	USD	472 561,40	28/01/26	4 475,38	Société Générale SA
Yen	99 186 294,00	[illegible]	480 127,13	28/01/26	-9 794,65	Société Générale SA
Yen	472 103 715,00	CHF	2 422 888,57	28/01/26	-40 633,98	Société Générale SA
Yen	732 173 890,00	USD	4 738 228,40	28/01/26	-47 815,15	Société Générale SA
KRW	2 263 908 200,00	USD	1 540 146,95	28/01/26	27 919,75	Société Générale SA
MXN	70 616 927,00	EUR	3 318 593,90	28/01/26	13 189,18	Société Générale SA
NOK	29 725 842,00	EUR	2 497 408,82	28/01/26	9 059,93	Société Générale SA
NZD	6 305 692,26	Yen	564 184 790,00	28/01/26	19 021,52	Société Générale SA
NZD	5 016 373,00	AUD	4 367 969,73	28/01/26	-21 563,76	Société Générale SA
SEK	28 155 891,00	NOK	30 774 358,03	28/01/26	6 041,39	Société Générale SA
SGD	1 955 337,00	USD	1 520 269,71	28/01/26	2 426,92	Société Générale SA
ESSAYEZ	31 276 568,00	USD	708 986,64	28/01/26	4 016,79	Société Générale SA
USD	1 563 613,39	EUR	1 327 695,00	28/01/26	2 027,79	Société Générale SA
USD	3 883 726,23	MXN	70 140 401,00	28/01/26	-6 497,74	Société Générale SA
USD	4 434 136,87	EUR	3 773 352,00	28/01/26	-2 498,52	Société Générale SA
USD	1 884 559,74	CNH	13 245 764,00	28/01/26	-13 759,35	Société Générale SA
USD	1 160 683,40	BRL	6 315 998,00	28/01/26	13 605,13	Société Générale SA
USD	4 725 800,00	NZD	8 161 171,83	28/01/26	23 420,22	Société Générale SA
USD	2 981 002,54	CAO	4 093 747,00	28/01/26	-7 636,96	Société Générale SA
USD	1 363 444,94	ZAR	23 022 864,00	28/01/26	-20 011,00	Société Générale SA
USD	1 079 671,55	SEK	9 995 962,00	28/01/26	-5 211,06	Société Générale SA
USD	1 968 899,33	HUF	647 907 356,00	28/01/26	-8 078,73	Société Générale SA
ZAR	23 779 304,00	EUR	1 197 619,74	28/01/26	20 638,66	Société Générale SA
					-32,30	

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

Devise acheté	Quantité	Devise acheté	Quantité vendu	Échéanc date	Non réalisé (en euros)	Counterparty
LIVRE STERLING	50 178,14	EUR	57 078,34	26/01/30	311,41 *	CACEIS Bank, succursale de
EUR	48 772,37	USD	57 207,00	28/01/26	122,83	Société Générale SA
EUR	49 514,73	USD	58 190,00	28/01/26	29 décembre	Société Générale SA
EUR	514 138,69	USD	605 000,00	28/01/26	-362,84	Société Générale SA
EUR	147 421,10	USD	173 566,00	28/01/26	-182,25	Société Générale SA
EUR	61 670,27	[illegible]	53 942,00	28/01/26	-30,34	Société Générale SA
EUR	203 936,25	[illegible]	179 355,00	28/01/26	-1 217,22	Société Générale SA
EUR	246 233,93	USD	288 765,00	28/01/26	664,66	Société Générale SA
EUR	99 033,29	USD	116 581,00	28/01/26	-109,08	Société Générale SA
EUR	98 195,49	USD	115 516,00	28/01/26	-41,10	Société Générale SA
EUR	186 704,16	KRW	322 671 461,00	28/01/26	-3 953,96	Société Générale SA
EUR	6 214 261,65	USD	7 307 093,00	28/01/26	200,32	Société Générale SA
EUR	677 962,29	PLN	2 868 731,00	28/01/26	-495,07	Société Générale SA
EUR	377 887,16	USD	444 978,00	28/01/26	-529,46	Société Générale SA
EUR	158 127,70	USD	186 332,00	28/01/26	-332,24	Société Générale SA
EUR	667 996,45	HKD	6 104 920,00	28/01/26	341,85	Société Générale SA
PLN	1 183 657,00	EUR	279 762,84	28/01/26	173,02	Société Générale SA
PLN	412 913,00	EUR	97 676,14	28/01/26	-21,99	Société Générale SA
USD	366 818,00	EUR	311 813,93	28/01/26	133,76	Société Générale SA
USD	592 588,00	EUR	502 863,14	28/01/26	1 083,92	Société Générale SA
					-4 214,66	

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

Devise acheté	Quantité acheté	Devise vendu	Quantité vendu	Échéanc date	Non réalisé (en euros)	Counterparty
EUR	457 113,58	USD	537 529,00	28/01/26	-9,17	Société Générale SA
EUR	545 384,98	CZK	13 255 030,00	28/01/26	-2 534,23	Société Générale SA
					-2 543,40	

Les contrats signalés d'un astérisque sont ceux qui concernent spécifiquement la couverture d'une catégorie de parts.

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats à terme financiers

Au 31 décembre 2025, les contrats à terme suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Grande Europe

Quantité Acheter/(Ve	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur devises					
-291,00	EUR/GBP (CME) 26/03	LIVRE	36 314 076,60	87 670,96	Morgan Stanley Bank AG
				87 670,96	

Carmignac Portfolio Global Bond

Quantité Acheter/(Ve	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur devises					
-296,00	EUR/JPY (CME) 26/03	Yen	37 014 654,68	-405 016,76	Morgan Stanley Bank AG
Contrats à terme sur obligations					
416,00	OBLIGATION AUSTRALIENNE À 10	AUD	22 657 733,36	96 080,13	Morgan Stanley Bank AG
149,00	EURO BOBL FUTURE 26/03	EUR	14 731 332,00	-68 540,00	Morgan Stanley Bank AG
-118,00	EURO BTP FUTURE - EUX 26/03	EUR	12 178 898,00	38 308,00	Morgan Stanley Bank AG
640,00	CONTRAT À TERME SUR LE BUND	EUR	62 308 480,00	-668 766,70	Morgan Stanley Bank AG
-742,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 26/03	EUR	70 909 230,00	443 868,10	Morgan Stanley Bank AG
2 107,00	EURO SCHATZ 26/03	EUR	210 251 209,00	-263 369,25	Morgan Stanley Bank AG
-25,00	OBLIGATION JAPONAISE À 10 ANS	Yen	12 395 896,23	129 013,58	Morgan Stanley Bank AG
-513,00	OBLIGATION AMÉRICAINE À 10 ANS	USD	44 215 974,29	453 862,71	Morgan Stanley Bank AG
31,00	ÉTATS-UNIS ULTRA BD CBT 30 ANS	USD	2 593 579,12	-80 835,71	Morgan Stanley Bank AG
				-325 395,90	

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Quantité Acheter/(Vendre)	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur devises					
86,00	EUR/JPY (CME) 26/03	Yen	10 754 257,78	109 783,77	Morgan Stanley Bank AG
996,00	EUR/USD (CME) 26/03	USD	124 512 047,70	927 561,84	Morgan Stanley Bank AG
Contrats à terme sur obligations					
-185,00	EURO BOBL FUTURE 26/03	EUR	18 290 580,00	83 250,00	Morgan Stanley Bank AG
-2 744,00	EURO BTP FUTURE - EUX 26/03	EUR	283 210 984,00	892 176,00	Morgan Stanley Bank AG
4 026,00	CONTRAT À TERME SUR	EUR	391 959 282,00	-4 206 997,20	Morgan Stanley Bank AG
-2 646,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 26/03	EUR	252 864 990,00	1 582 904,70	Morgan Stanley Bank AG
3 596,00	EURO SCHATZ 26/03	EUR	358 834 052,00	-449 490,18	Morgan Stanley Bank AG
-161,00	OBLIGATION JAPONAISE À	Yen	79 829 571,70	830 847,45	Morgan Stanley Bank AG
-1 079,00	CONTRAT À TERME SUR LES	LIVRE	80 405 673,71	-374 597,26	Morgan Stanley Bank AG
-710,00	BTP À COURT TERME 26/03	EUR	72 516 560,00	111 825,00	Morgan Stanley Bank AG
-488,00	OBLIGATION AMÉRICAINE À 10 ANS	USD	42 061 199,71	431 744,65	Morgan Stanley Bank AG
-1 453,00	OBLIGATION AMÉRICAINE À 5 ANS -	USD	125 383 959,30	637 918,29	Morgan Stanley Bank AG
-1 035,00	OBLIGATION DU TRÉSOR	USD	88 188 045,47	1 955 303,55	Morgan Stanley Bank AG
Contrats à terme sur taux d'intérêt					
2 060,00	3MO EURO EURIBOR 26/12	EUR	2 060 000 000,00	-412 000,00	Morgan Stanley Bank AG
-4 493,00	SOFRRATE 3M FUT 26/03	USD	9 564 051,26	607 278,91	Morgan Stanley Bank AG
				2 727 509,52	

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats à terme financiers

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Quantité Acheter/(Ve	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur devises					
162,00	EUR/USD (CME) 26/03	USD	20 251 959,56	152 354,59	Société Générale
Contrats à terme sur obligations					
39,00	CONTRAT À TERME SUR LE BUND	EUR	3 796 923,00	-40 784,70	Société Générale
-232,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 26/03	EUR	22 171 080,00	138 767,70	Société Générale
315,00	EURO SCHATZ 26/03	EUR	31 432 905,00	-39 374,03	Société Générale
-158,00	OBLIGATION AMÉRICAINE À 10 ANS	USD	13 618 175,32	139 786,18	Société Générale
				350 749,74	

Carmignac Portfolio Emergents

Quantité Acheter/(Ve	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur indices					
357,00	MSCI EMG MKT 26/03	USD	21 344 538,93	-8 127,21	Société Générale
				-8 127,21	

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Quantité Acheter/(Ve	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur indices					
-526,00	DJ.STOXX600.TLC(EUX) 26/03	EUR	6 729 644,00	-245 470,09	Morgan Stanley Bank AG
				-245 470,09	

Carmignac Portfolio Investissement

Quantité Acheter/(Ve	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur indices					
5,00	NASDAQ 100 E-MIN 26/03	USD	2 149 929,75	-22 010,30	Société Générale
11 h	INDICE S&P 500 EMINI 26/03	USD	3 205 777,17	-28 268,55	Société Générale
				-50 278,85	

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats à terme financiers

Carmignac Portfolio Patrimoine

Quantité Acheter/(Ve	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur devises					
108,00	EUR/GBP (CME) 26/03	LIVRE	13 477 389,25	-39 216,72	Société Générale
-575,00	EUR/JPY (CME) 26/03	Yen	71 903 467,70	-784 603,51	Société Générale
-85,00	EUR/FRANC SUISSE (CME) 26/03	CHF	10 630 846,43	49 099,95	Société Générale
2 182,00	EUR/USD (CME) 26/03	USD	272 776 393,60	2 052 084,65	Société Générale
887,00	USD/AUD (CME) 26/03	USD	50 400 209,34	209 203,46	Société Générale
-156,00	USD/CAD (CME) 26/03	USD	9 678 529,02	-77 587,47	Société Générale
3 009,00	USD/MXN (CME) 26/03	USD	71 136 448,28	883 907,36	Société Générale
Contrats à terme sur indices					
396,00	EUREX MINI MDAX 26/03	EUR	12 124 597,32	222 353,88	Société Générale
-29,00	NASDAQ 100 E-MIN 26/03	USD	12 469 592,58	-57 494,23	Société Générale
11 h	INDICE S&P 500 EMINI	USD	3 205 777,17	-29 737,32	Société Générale
Contrats à terme sur obligations					
-31,00	EURO BOBL FUTURE 26/03	EUR	3 064 908,00	13 950,00	Société Générale
-804,00	EURO BTP FUTURE - EUX 26/03	EUR	82 981 644,00	236 528,00	Société Générale
1 356,00	CONTRAT À TERME SUR LE BUND	EUR	132 016 092,00	-1 410 864,40	Société Générale
-1 233,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 26/03	EUR	117 831 645,00	737 608,50	Société Générale
1 138,00	EURO SCHATZ 26/03	EUR	113 557 606,00	-142 246,51	Société Générale
-42,00	OBLIGATION JAPONAISE À 10 ANS	Yen	20 825 105,66	216 742,81	Société Générale
-343,00	CONTRAT À TERME SUR LES	LIVRE	25 559 912,96	-124 152,23	Société Générale
-753,00	BTP À COURT TERME 26/03	EUR	76 908 408,00	72 522,50	Société Générale
-384,00	OBLIGATION AMÉRICAINE À 10 ANS	USD	33 097 337,48	339 733,49	Société Générale
-40,00	OBLIGATION AMÉRICAINE À 2 ANS -	USD	6 877 772,57	4 778,83	Société Générale
118,00	OBLIGATION AMÉRICAINE À 5 ANS -	USD	10 182 592,70	-50 236,28	Société Générale
-336,00	OBLIGATION DU TRÉSOR	USD	28 629 162,59	634 765,21	Société Générale
Contrats à terme sur taux d'intérêt					
663,00	EURIBOR 3 MOIS 26/12	EUR	663 000 000,00	-132 600,00	Société Générale
-1 497,00	SOFRRATE 3M FUT 26/03	USD	3 186 597,98	192 020,00	Société Générale
				3 016 559,97	

Carmignac Portfolio Sécurité

Quantité Acheter/(Ve	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur obligations					
333,00	EURO BOBL FUTURE 26/03	EUR	32 923 044,00	-153 180,00	Morgan Stanley Bank AG
1 022,00	CONTRAT À TERME SUR LE BUND	EUR	99 498 854,00	-1 068 042,20	Morgan Stanley Bank AG
-1 859,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 26/03	EUR	177 655 335,00	1 112 071,60	Morgan Stanley Bank AG
2 823,00	EURO SCHATZ 26/03	EUR	281 698 701,00	-352 867,29	Morgan Stanley Bank AG
-622,00	OBLIGATION AMÉRICAINE À 10 ANS	USD	53 610 791,43	550 297,48	Morgan Stanley Bank AG
				88 279,59	

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats à terme financiers

Carmignac Portfolio EM Debt

Quantité Acheter/(Vendre)	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur devises					
170,00	EUR/USD (CME) 26/03	USD	21 252 056,33	159 878,27	Société Générale
Contrats à terme sur obligations					
125,00	CONTRAT À TERME SUR LE BUND	EUR	12 169 625,00	-130 553,00	Société Générale
464,00	EURO SCHATZ 26/03	EUR	46 301 168,00	-57 998,58	Société Générale
-141,00	OBLIGATION AMÉRICAINE À 10	USD	12 152 928,60	124 745,89	Société Générale
				96 072,58	

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Quantité Acheter/(Vendre)	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur indices					
301,00	DJ.STOX 600 INDUS 26/03	EUR	16 077 915,00	337 515,00	Morgan Stanley Bank AG
279,00	DJ.STOXX600 BASI 26/03	EUR	9 293 071,50	546 840,00	Morgan Stanley Bank AG
446,00	DJ.STOXX 600 CONS 26/03	EUR	18 911 292,00	-11 075,00	Morgan Stanley Bank AG
629,00	DJ.STOXX600 UTI 26/03	EUR	15 403 266,50	332 108,86	Morgan Stanley Bank AG
127,00	EURO STOXX 50 26/03	EUR	7 355 090,70	125 730,00	Morgan Stanley Bank AG
44,00	INDICE FTSE 100 26/03	LIVRE STERLING	5 004 646,62	32 342,67	Morgan Stanley Bank AG
102,00	INDICE IBEX 35 26/01	EUR	17 653 956,00	226 220,00	Morgan Stanley Bank AG
Contrats à terme sur obligations					
402,00	CONTRAT À TERME SUR LE BUND	EUR	39 137 514,00	-428 994,60	Morgan Stanley Bank AG
-454,00	OBLIGATION AMÉRICAINE À 5 ANS	USD	39 177 093,96	-87 980,02	Morgan Stanley Bank AG
				1 072 706,91	

Carmignac Portfolio Evolution

Dénomination de la quantité Acheter/(Vendre)	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur indices				
-3,00 INDICE S&P 500 E-MINI 26/03	USD	874 302,87	-1 513,47	Morgan Stanley Bank AG
			-1 513,47	

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats à terme financiers

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Quantité Acheter/(Ve	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur devises					
31,00	EUR/USD (CME) 26/03	USD	3 875 374,98	10 898,74	Société Générale
-41,00	INR/USD - CME 26/01	USD	1 942 117,91	902,55	Société Générale
26,00	YEN JAPONAIS CONTRAT À TERME	USD	1 765 843,12	-4 842,69	Société Générale
17 h	USD/AUD (CME) 26/03	USD	965 956,66	11 869,39	Société Générale
28,00	USD/CHF (CME) 26/03	USD	3 759 784,96	-27 119,08	Société Générale
-51,00	USD/ZAR (CME) 26/03	USD	1 311 049,51	-13 027,37	Société Générale
Contrats à terme sur indices					
65,00	DJ.STOXX600 BASI 26/03	EUR	2 165 052,50	82 315,00	Société Générale
31,00	DJ EURO STOXX 600 26/03	EUR	1 296 730,00	9 075,00	Société Générale
-24,00	DJ STOXX 600 P&HG 26/03	EUR	1 288 104,00	-8 160,00	Société Générale
-15,00	EMINI CONS STA IDX 26/03	USD	1 004 832,05	19 413,34	Société Générale
4,00	EMINI ENERGIE SE INDX 26/03	USD	320 878,71	2 452,21	Société Générale
17 h	EMINI FIN SECT IDX 26/03	USD	2 445 202,01	-10 675,21	Société Générale
8 h	EMINI HEALTH CA INDX 26/03	USD	1 066 616,71	-7 901,57	Société Générale
3,00	E-MINI INDUSTRIES SE 26/03	USD	399 718,17	-4 776,70	Société Générale
-18,00	EMINI S&P IMMOBILIER 26/03	USD	761 143,51	4 225,38	Société Générale
3,00	E-MINI TECHNOLO-CME 26/03	USD	741 073,69	7 331,09	Société Générale
8 h	E-MINU UTL S .SECT 26/03	USD	589 164,29	-4 904,42	Société Générale
52,00	INDICE EURO STOX BANK 26/03	EUR	684 502,00	9 620,00	Société Générale
49,00	EURO STOXX 50 26/03	EUR	2 837 790,90	37 100,00	Société Générale
-138,00	EUX STOXX 600 FBT 26/03	EUR	1 294 233,00	-27 950,00	Société Générale
112,00	MSCI EMG MKT 26/03	USD	6 696 325,94	179 056,58	Société Générale
29,00	MSCI ALL COUNTRY WORLD NTR 26/03	USD	1 727 052,54	28 681,51	Société Générale
3,00	NASDAQ 100 E-MIN 26/03	USD	1 289 957,85	335,48	Société Générale
-3,00	NIKKEI 225 (OSAKA) 26/03	Yen	820 354,92	-15 590,27	Société Générale
38,00	INDICE S&P 500 EMINI 26/03	USD	11 074 502,96	42 811,53	Société Générale
-3,00	SP EMINICME 26/03	USD	393 286,22	-3 991,23	Société Générale
150,00	STOXX EUR 600 26/03	EUR	4 441 425,00	53 900,00	Société Générale
22 h	TOPIX (OSE) 26/03	Yen	4 073 968,51	52 691,86	Société Générale
26,00	INDICE TOPIX BANQUAIRE 26/03	Yen	729 751,86	10 310,22	Société Générale
Contrats à terme sur obligations					
-7,00	EURO BTP FUTURE - EUX 26/03	EUR	722 477,00	-490,00	Société Générale
-23,00	CONTRAT À TERME SUR LE BUND	EUR	2 239 211,00	-14 490,00	Société Générale
-7,00	EURO-OAT-FUTURES-EUX 26/03	EUR	668 955,00	-280,00	Société Générale
-11,00	OBLIGATION JAPONAISE À 10 ANS	Yen	5 454 194,34	43 837,46	Société Générale
-6,00	CONTRAT À TERME SUR LES	LIVRE	447 112,18	1 168,18	Société Générale
18 h	OBLIGATION AMÉRICAINE À 10 ANS	USD	1 551 437,69	-4 071,05	Société Générale
-17,00	US 10 ANS ULTRA (CBOT) 26/03	USD	1 460 223,93	-3 166,38	Société Générale
38,00	OBLIGATION AMÉRICAINE À 2 ANS -	USD	6 533 883,95	3 791,67	Société Générale
31,00	OBLIGATION AMÉRICAINE À 5 ANS -	USD	2 675 087,91	-9 253,00	Société Générale
-9,00	% OBLIGATION DU TRÉSOR	USD	766 852,57	12 292,99	Société Générale
				463 391,21	

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats à terme financiers

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

Quantité Acheter/(Ve	Dénomination	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme					
-19,00	DJ.STOX 600 INDUS 26/03	EUR	1 014 885,00	-21 620,00	Morgan Stanley Bank AG
-31,00	DJ.STOXX 600 RETL 26/03	EUR	753 734,00	-8 213,77	Morgan Stanley Bank AG
-149,00	INDICE EURO STOX BANK	EUR	1 961 361,50	-57 737,50	Morgan Stanley Bank AG
-57,00	EURO STOXX 50 26/03	EUR	3 301 103,70	-42 230,00	Morgan Stanley Bank AG
-3,00	NASDAQ 100 E-MIN 26/03	USD	1 289 957,85	5 537,70	Morgan Stanley Bank AG
-47,00	STOXX EUR 600 26/03	EUR	1 391 646,50	-25 525,47	Morgan Stanley Bank AG
				-149 789,04	

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

Dénomination de la quantité Acheter/(Vendre)	Devise	Engagement (en euros) (en valeur absolue)	Non réalisé (en euros)	Courtier
Contrats à terme sur obligations				
24,00 € BOBL FUTURE 26/03	EUR	2 372 832,00	-11 040,00	Morgan Stanley Bank AG
			-11 040,00	

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (« CFD »)

Au 31 décembre 2025, les contrats sur différence (« CFD ») suivants étaient en cours :

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Quantité	Long ! Short	Devise	Dénomination	Courtier	Théorique	Non réalisé (en euros)
751	Short	BRL	CFD BSK8628470	BNP PARIBAS	19 129 454,45	179 966,30
					19 129 454,45	**179 966,30**

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Quantité	Long ! Short	Devise	Dénomination	Courtier	Théorique	Non réalisé (en euros)
2 812 761	Long	GBP	BARCLAYS PLC	BoA M. Lynch Paris	15 332 229,26	1 090 108,21
567 613	Long		LIVRE STERLING	IMI PLC BoA M. Lynch Paris	16 173 866,39	243 207,41
880 605	Long	GBP	PEARSON PLC (Miroir)	BoA M. Lynch Paris	10 589 649,54	69 266,00
2 015 812	Long	EUR	EUROBANK SA	Goldman Sachs Banque	6 904 156,10	-205 612,82
50 591	Long	USD	MKS INC	Goldman Sachs Banque	6 883 598,11	146 890,30
31 703	Long	USD	NOVA S.A.	Goldman Sachs Banque	8 864 530,78	419 755,33
70 618	Long	USD	TENCENT HOLDINGS LTD NON RECOMMANDÉ ADR REP 1 SH	Goldman Sachs Bank	4 602 842,10	-149 720,14
63 760	Long	USD	ALPHABET INC - CL A	J.P. Morgan AG	16 992 532,67	-389 796,76
3 190 733	Long	USD	PELOTON INTERAC - Enregistré auprès de SHS -A-	J.P. Morgan AG	16 735 421,07	-1 711 577,16
410 438	Long	EUR	PUBLIC POWER CORP	Morgan Stanley Bank AG	7 469 971,60	139 749,37
99 158	Long	USD	SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	Morgan Stanley Bank AG	7 027 228,32	1 257 571,94
6 695	Long	USD	SK HYNIX INC	Morgan Stanley Bank AG	2 576 135,44	521 746,66
146 586	Long	TWD	TAIWAN SEMICONDUCTOR FABRICANT	Morgan Stanley Bank AG	6 157 106,16	436 955,92
242 279	Short	GBP	3I GROUP PLC	BoA M. Lynch Paris	9 054 072,92	-291 350,80
2 635 550	Short	GBP	BT GROUP PLC	BoA M. Lynch Paris	5 555 436,95	-220 346,05
16 892	Short	USD	DELL TECHNOLOGIES -C	BoA M. Lynch Paris	1 810 519,78	107 440,28
479 559	Short	EUR	METLEN ÉNERGIE ET MÉTAUX	BoA M. Lynch Paris	21 196 507,80	-1 031 051,85
143 480	Short	USD	MONDELEZ INTERNATIONAL INC-A	BoA M. Lynch Paris	6 576 293,92	456 907,66
101 851	Short	USD	PERDOCEO ÉDUCATION - SHS AGRÉÉ	BoA M. Lynch Paris	2 543 564,93	-118 809,54
59 037	Short	SEK	RAYSEARCH LABORATORIES AB	BoA M. Lynch Paris	1 243 228,60	-32 716,54
74 778	Short	GBP	RELX PLC	BoA M. Lynch Paris	2 586 377,60	-5 994,91
447 238	Short	EUR	AENA SME SA	Goldman Sachs Banque	10 653 209,16	-161 005,68
100 050	Short	EUR	AMADEUS IT GROUP SA	Goldman Sachs Banque	6 287 142,00	50 025,00
27 216	Short	EUR	BRUNELLO CUCINELLI SPA	Goldman Sachs Banque	2 678 598,72	-138 801,60
409	Short	PLN	LPP SA	Goldman Sachs Banque	2 015 746,97	-368 084,50
6 869	Short	USD	MOODY'S CORP	Goldman Sachs Banque	2 987 805,91	-139 043,95
48 801	Short	USD	MORNINGSTAR INC	Goldman Sachs Banque	9 029 712,04	-101 802,93
16 380	Short	USD	MURPHY USA INC	Goldman Sachs Banque	5 627 874,84	-257 321,30
41 021	Short	USD	T-MOBILE US INC	Goldman Sachs Banque	7 091 748,34	-9 955,58
29 123	Short	USD	PACCAR INC	J.P. Morgan AG	2 715 534,70	-101 420,30
15 935	Short	USD	RESMED INC	J.P. Morgan AG	3 268 136,96	202 978,07
605 484	Short	SEK	SAGAX AB-B	J.P. Morgan AG	11 050 488,45	246 063,51
17 439	Short	USD	SERVICES DE SANTÉ UNIVERSELS-B	J.P. Morgan AG	3 237 303,23	380 273,99
135 919	Short	CHF	ADECCO GROUP AG - REG	Morgan Stanley Bank AG	3 377 159,89	-134 385,26
42 418	Short	EUR	ADYEN NV	Morgan Stanley Bank AG	58 324 750,00	-1 300 301,76
51 946	Short	EUR	ALTEN SA	Morgan Stanley Bank AG	3 763 487,70	-264 035,96
57 051	Short	EUR	ARCADIS NV	Morgan Stanley Bank AG	2 027 592,54	147 191,58
21 217	Short	PLN	BUDIMEX	Morgan Stanley Bank AG	3 204 860,41	-64 318,30
5 081	Short	USD	CADENCE DESIGN SYS INC	Morgan Stanley Bank AG	1 352 308,72	-3 201,45
12 786	Short	EUR	CAPGEMINI SE	Morgan Stanley Bank AG	1 818 808,50	-67 126,50
128 451	Short	PLN	CCC SA	Morgan Stanley Bank AG	3 638 390,39	471 530,53
6 519	Short	CAD	CONSTELLATION SOFTWARE INC	Morgan Stanley Bank AG	13 368 424,50	327 387,51

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (« CFD »)

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Quantité	Long ! Short	Devis	Dénomination	Courtier	Théorique	Non réalisé (en euros)
4 724	Short	EUR	EUROFINS SCIENTIFIC	Morgan Stanley Bank AG	294 777,60	-18 045,68
284 380	Short	EUR	FDJ UNITED	Morgan Stanley Bank AG	6 717 055,60	-182 003,20
175 252	Short	EUR	FRESENIUS MEDICAL CARE AG	Morgan Stanley Bank AG	7 143 271,52	85 873,48
17 911	Short	CAO	GOEASY S.A.	Morgan Stanley Bank AG	1 460 671,59	77 708,55
1 567	Short	EUR	HERMES INTERNATIONAL	Morgan Stanley Bank AG	3 325 174,00	-34 474,00
378 573	Short	EUR	INPOST SA	Morgan Stanley Bank AG	3 963 659,31	-140 072,01
271	Short	PLN	LPP SA (MIROIR PLLPP0000011)	Morgan Stanley Bank AG	1 335 617,18	-243 889,73
138 175	Short	EUR	PERNOD RICARD SA	Morgan Stanley Bank AG	10 100 592,50	627 314,50
1 719	Short	EUR	SES IMAGOTAG SA-MIROIR	Morgan Stanley Bank AG	351 019,80	1 927,60
9 147	Short	CHF	SWISSCOM AG-REG	Morgan Stanley Bank AG	5 657 279,42	-285 547,62
44 364	Short	CHF	TEMENOS AG - REG	Morgan Stanley Bank AG	3 795 136,38	-321 823,75
245 843	Short	EUR	VALEO	Morgan Stanley Bank AG	2 860 383,31	-94 649,56
926 615	Short	PLN	ZABKA GROUP SA	Morgan Stanley Bank AG	5 025 455,55	81 197,32
					386 424 447,77	**-999 216,47**

Carmignac Portfolio Investissement

Quantité	Long ! Short	Devis	Dénomination	Courtier	Théorique	Non réalisé (en euros)
5 800	Long	USD	MICROSOFT CORP	Morgan Stanley Bank AG	2 388 348,59	-41 433,86
1 000	Long	USD	MICROSOFT CORP	UBS Europe Allemagne	411 784,24	-7 143,77
					2 800 132,83	**-48 577,63**

Carmignac Portfolio Patrimoine

Quantité	Long ! Short	Devise	Dénomination	Courtier	Théorique	Non réalisé
39 078	Long	USD	BC00H26* IS12767583	BNP PARIBAS	3 372 037,05	44 682,50
25 000	Short	USD	STARBUCKS CORP	Goldman Sachs Banque	1 792 541,19	61 731,02
35 000	Short	USD	STARBUCKS CORP	UBS Europe Allemagne	2 509 557,67	86 423,43
40 000	Short	USD	WALMART INC.	UBS Europe Allemagne	3 794 456,98	-30 652,65
					11 468 592,89	**162 184,30**

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Quantité	Long ! Short	Devis	Dénomination	Courtier	Théorique	Non réalisé (en euros)
4 040	Short	EUR	ADIDAS AG	Goldman Sachs Banque	682 962,00	-31 852,70
567	Short	EUR	ADYEN NV	Goldman Sachs Banque	779 625,00	-19 321,60
6 780	Short	CHF	ALCON INC	Goldman Sachs Banque	461 083,72	-2 221,60
11 169	Short	EUR	AMADEUS IT GROUP SA	Goldman Sachs Banque	701 859,96	-1 709,47
1 022	Short	EUR	ARGENX SE	Goldman Sachs Banque	732 569,60	54 276,11
2 001	Short	LIVRE	ASHTEAD GROUP PLC	Goldman Sachs Banque	116 555,99	5 237,92
7 792	Short	SEK	ASKER HEALTHCARE GROUP AB	Goldman Sachs Banque	60 741,18	1 763,67
3 460	Short	EUR	ASML HOLDING NV	Goldman Sachs Banque	3 188 044,00	-49 780,82
16 993	Short	SEK	ASSA ABLOY AB-B	Goldman Sachs Banque	563 294,33	-6 324,77
140 177	Short	EUR	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Goldman Sachs Bank	2 810 548,85	-195 965,60
6 159	Short	EUR	BECHTLE AG	Goldman Sachs Banque	269 025,12	-1 223,34
3 421	Short	EUR	BEIERSDORF AG	Goldman Sachs Banque	320 479,28	-724,43
2 650	Short	USD	BIONTECH SE - ADR	Goldman Sachs Banque	214 806,93	-1 960,94
1 771	Short	EUR	CAPGEMINI SE	Goldman Sachs Banque	251 924,75	4 621,82
29 947	Short	EUR	DASSAULT SYSTÈMES SE	Goldman Sachs Banque	713 936,48	5 620,61
23 715	Short	DKK	DEMANT A/S	Goldman Sachs Banque	683 286,65	9 680,15

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (« CFD »)

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Quantité	Long ! Short	Devise	Dénomination	Courtier	Théorique	Non réalisé (en euros)
1 879	Short	EUR	DEUTSCHE BOERSE AG	Goldman Sachs Banque	420 332,30	-4 144,99
4 506	Short	DKK	DSV A/S	Goldman Sachs Banque	974 319,19	-72 626,22
29 781	Short	EUR	ELIS SA	Goldman Sachs Banque	722 487,06	2 272,14
802	Short	EUR	ERSTE GROUP BANK AG	Goldman Sachs Banque	82 525,80	-3 785,31
2 681	Short	EUR	ESSILOR LUXOTTICA	Goldman Sachs Banque	723 601,90	90 200,03
3 009	Short	EUR	EURONEXT NV	Goldman Sachs Banque	385 152,00	-10 721,95
9 136	Short	GBP	EXPERIAN PLC	Goldman Sachs Banque	351 879,61	2 166,68
1 718	Short	EUR	FERRARI NV	Goldman Sachs Banque	547 526,60	29 837,06
43 163	Short	EUR	FINECOBANK SPA	Goldman Sachs Banque	958 218,60	-41 606,77
5 392	Short	EUR	FLATEXDEGIRO SE	Goldman Sachs Banque	198 102,08	-12 396,50
2 945	Short	CHF	GALDERMA GROUP AG	Goldman Sachs Banque	513 040,84	-5 177,17
714	Short	DKK	GENMAB A/S	Goldman Sachs Banque	193 771,32	-2 257,89
654	Short	EUR	HERMES INTERNATIONAL	Goldman Sachs Banque	1 387 788,00	-8 970,87
3 177	Short	EUR	IMCD NV	Goldman Sachs Banque	245 709,18	-3 358,21
5 362	Short	EUR	KINGSPAN GROUP PLC	Goldman Sachs Banque	397 592,30	-209,48
12 846	Short	EUR	KION GROUP AG	Goldman Sachs Banque	876 739,50	-46 040,33
3 250	Short	EUR	L'ORÉAL	Goldman Sachs Banque	1 191 450,00	24 066,78
3 511	Short	CHF	LONZA GROUP AG - REGISTRE	Goldman Sachs Banque	2 029 248,58	46 033,53
2 033	Short	GBP	MAGNUM ICE CREAM CO NV/THE	Goldman Sachs Banque	27 416,34	-27 416,34
1 888	Short	EUR	MAGNUM ICE CREAM CO NV/THE	Goldman Sachs Banque	25 707,01	479,97
1 763	Short	EUR	NEMETSCHEK SE	Goldman Sachs Banque	163 606,40	693,53
32 972	Short	SEK	NORDNET AB (SOCIÉTÉ COTÉE EN [illegible]	Goldman Sachs Banque	822 853,46	-4 205,37
5 686	Short	DKK	NOVONESIS (NOVOZYMES) B	Goldman Sachs Banque	310 449,97	-14 196,38
33 440	Short	DKK	NOVO NORDISK A/S-B	Goldman Sachs Banque	1 456 200,29	-49 143,96
1 789	Short	EUR	OTTOBOCK SE & CO KGAA	Goldman Sachs Banque	116 732,25	5 522,51
20 416	Short	EUR	PRYSMIAN SPA	Goldman Sachs Banque	1 763 534,08	-8 189,51
3 382	Short	GBP	RELX PLC	Goldman Sachs Banque	116 974,63	1 064,33
3 182	Short	EUR	SAP SE	Goldman Sachs Banque	662 969,70	-4 113,91
1 688	Short	EUR	SARTORIUS AG	Goldman Sachs Banque	322 408,00	-9 314,39
1 039	Short	EUR	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	Goldman Sachs Banque	218 190,00	-5 611,86
2 099	Short	EUR	SCHNEIDER ELECTRIC SE	Goldman Sachs Banque	493 055,10	2 920,34
26 412	Short	EUR	SIEMENS AG-REG	Goldman Sachs Banque	6 316 429,80	-275 252,10
1 809	Short	CHF	SIKA AG-REG	Goldman Sachs Banque	316 113,27	-2 644,42
5 657	Short	EUR	SPIE SA	Goldman Sachs Banque	278 663,82	-6 381,79
2 371	Short	CHF	STRAUMANN HOLDING AG - REG	Goldman Sachs Banque	238 144,72	2 860,23
22 274	Short	EUR	SYMRISE AG	Goldman Sachs Banque	1 534 233,12	18 348,60
83 781	Short	CHF	UBS GROUP AG-REG	Goldman Sachs Banque	3 327 829,94	-504 068,26
17 429	Short	GBP	UNILEVER PLC	Goldman Sachs Banque	970 007,74	25 986,13
14 991	Short	GBP	WISE PLC - A	Goldman Sachs Banque	152 974,64	-808,22
13 338	Short	DKK	ZEALAND PHARMA A/S	Goldman Sachs Banque	832 888,37	89 289,06
					45 217 611,35	**-1 010 786,27**

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Quantité	Long ! Short	Devise	Dénomination	Courtier	Théorique	Non réalisé (en euros)
441 884	Long	GBP	INTERNATIONAL PERSONAL FINANCE	J.P. Morgan AG	1 184 227,86	4 613,42
239 931	Long	GBP	JTC PLC	J.P. Morgan AG	3 528 275,83	27 478,78
1 872 261	Long	GBP	JUST GROUP PLC (REFLEXION DE (GB00BCRX1J15)	J.P. Morgan AG	4 631 602,54	32 163,91
7 444 709	Long	GBP	SOLOMON GOLD	J.P. Morgan AG	2 353 249,37	-5 115,76
98 878	Long	EUR	AEDAS HOMES SA	UBS Europe Allemagne	2 363 184,20	22 305,84
922 896	Long	GBP	BAKKAVOR GROUP PLC	UBS Europe Allemagne	2 515 595,81	89 842,71
398 361	Long	EUR	BANQUE POPULAIRE DE SONDRIO	UBS Europe Allemagne	6 632 710,65	707 090,78
24 120	Long	USD	CYBERARK SOFTWARE LTD/ISRAËL	UBS Europe Allemagne	9 160 855,89	-257 332,03

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (« CFD »)

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Quantité	Long ! Short	Devis	Dénomination	Courtier	Théorique	Non réalisé (en euros)
902 065	Long	LIVRE	JUST GROUP PLC	UBS Europe Allemagne	2 231 529,98	15 496,74
43 057	Long	USD	NORFOLK SOUTHERN CORP	UBS Europe Allemagne	10 584 884,02	-123 548,97
69 795	Short	EUR	AEDIFICA	J.P. Morgan AG	4 711 162,50	-69 795,00
577 623	Short	EUR	BPER BANCA S.A.	UBS Europe Allemagne	6 700 426,80	-704 700,06
188 211	Short	USD	COEUR MINING INC	UBS Europe Allemagne	2 857 339,29	-96 801,32
201 322	Short	USD	FIFTH THIRD BANCORP	UBS Europe Allemagne	8 024 081,76	-574 250,67
557 430	Short	LIVRE	GREENCORE GROUP PLC	UBS Europe Allemagne	1 621 568,12	-89 377,77
175 400	Short	USD	HUNTINGTON BANCSHARES INC	UBS Europe Allemagne	2 591 161,82	-156 813,83
23 053	Short	USD	KIMBERLY-CLARK CORP	UBS Europe Allemagne	1 980 345,84	161 544,71
593 562	Short	USD	MASTERBRAND INC	UBS Europe Allemagne	5 579 568,72	25 269,79
53 074	Short	USD	PALO ALTO NETWORKS INC	UBS Europe Allemagne	8 324 092,81	267 979,75
497 092	Short	NOK	SAIPEM SPA	UBS Europe Allemagne	1 201 581,39	-43 242,05
43 057	Short	USD	UNION PACIFIC CORP	UBS Europe Allemagne	8 480 518,74	18 697,32
					97 257 963,94	**-748 493,71**

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Quantité	Long ! Short	Devise	Dénomination	Courtier	Théorique	Non réalisé (en euros)
3 060	Long	USD	BC00H26* IS12767583	BNP PARIBAS	264 059,28	3 499,03
					264 059,28	**3 499,03**

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

Quantité	Long ! Short	Devise	Dénomination	Courtier	Théorique	Non réalisé (en euros)
66 124	Long	GBP	CERES POWER HOLDINGS PLC	J.P. Morgan AG	161 154,29	-86 663,60
1 662	Long	CHF	CIE FINANCIÈRE RICHEMO-A REG	J.P. Morgan AG	307 304,78	3 125,74
41 227	Long	EUR	DELIVERY HERO SE (MIROIR)	J.P. Morgan AG	936 677,44	108 014,74
266	Long	CHF	GALDERMA GROUP AG	J.P. Morgan AG	46 339,17	600,32
46 696	Long	GBP	INFORMA PLC	J.P. Morgan AG	472 762,57	-22 910,97
5 076	Long	GBP	BOURSE DE LONDRES GROUPE	J.P. Morgan AG	520 418,62	27 869,94
5 606	Long	USD	MACY'S INC (MIRROR)	J.P. Morgan AG	105 251,22	-1 479,72
37 425	Long	GBP	PERSIMMON PLC	J.P. Morgan AG	582 280,97	10 116,65
53 843	Long	GBP	PRUDENTIAL PLC	J.P. Morgan AG	705 758,62	31 449,27
15 509	Long	GBP	RELX PLC	J.P. Morgan AG	536 416,19	-2 935,99
23 863	Long	GBP	ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	J.P. Morgan AG	314 292,50	22 410,42
48 558	Long	GBP	SAGE GROUP PLC/LE	J.P. Morgan AG	602 282,70	4 823,03
167 699	Long	GBP	SERCO GROUP PLC	J.P. Morgan AG	536 237,31	43 445,86
1 477	Long	USD	SK HYNIX INC	J.P. Morgan AG	568 327,42	70 508,55
28 474	Long	GBP	SSE PLC	J.P. Morgan AG	710 586,34	-1 591,73
13 811	Long	GBP	STANDARD CHARTERED PLC	J.P. Morgan AG	288 193,80	23 488,91
102 306	Long	GBP	TESCO PLC	J.P. Morgan AG	517 652,07	-9 959,35
28 978	Long	GBP	ZEGONA COMMUNICATIONS PLC	J.P. Morgan AG	462 970,97	-8 159,96
3 298	Long	EUR	CELLNEX TELECOM SA MIROIR	Morgan Stanley Bank AG	90 464,14	5 177,86
696	Short	EUR	ADYEN NV	BoA M. Lynch Paris	957 000,00	-23 942,40
56 041	Short	GBP	KINGFISHER PLC MIRROR BOFA	BoA M. Lynch Paris	200 698,86	-4 556,96
4 701	Short	CHF	ABB S.A.	J.P. Morgan AG	299 186,70	-7 578,18
17 916	Short	EUR	AENA SME SA	J.P. Morgan AG	426 759,12	-6 449,76
40 651	Short	EUR	AIB GROUP PLC	J.P. Morgan AG	373 989,20	-12 134,98
402	Short	EUR	ALLIANZ SE-REG	J.P. Morgan AG	156 981,00	-7 316,40
6 766	Short	EUR	AMADEUS IT GROUP SA	J.P. Morgan AG	425 175,44	3 383,00
6 041	Short	CHF	AMRIZE S.A.	J.P. Morgan AG	282 865,52	-6 986,52

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence (« CFD »)

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

Quantité	Long / Short	Devi	Dénomination	Courtier	Théorique	Non réalisé (en euros)
4 127	Short	EUR	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	J.P. Morgan AG	226 572,30	-5 170,54
137	Short	DKK	AP MOLLER-MAERSK A/S-B	J.P. Morgan AG	268 533,94	-17 714,02
2 096	Short	SEK	ASSA ABLOY AB-B	J.P. Morgan AG	69 479,49	-58,08
25 871	Short	EUR	ATRESMEDIA CORP DE MEDIOS DE	J.P.Morgan AG	126 250,48	13 452,92
3 694	Short	SEK	AXFOOD AB	J.P. Morgan AG	99 011,62	-6 891,92
4 228	Short	EUR	BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	J.P. Morgan AG	393 795,92	-1 418,03
6 652	Short	EUR	BRENNTAG SE	J.P. Morgan AG	329 673,12	-731,72
3 838	Short	EUR	CAPGEMINI SE	J.P. Morgan AG	545 955,50	15 258,04
17 627	Short	EUR	CARREFOUR SA	J.P. Morgan AG	250 832,21	-10 559,76
4 671	Short	PLN	CCC SA	J.P. Morgan AG	132 306,65	17 146,76
16 033	Short	EUR	CELLNEX TELECOM SA	J.P. Morgan AG	439 785,19	-27 960,84
6 988	Short	EUR	DAIMLER TRUCK HOLDING AG	J.P. Morgan AG	260 792,16	-1 341,86
3 906	Short	EUR	DEUTSCHE TELEKOM AG - REG	J.P. Morgan AG	108 039,96	390,60
2 926	Short	EUR	DSM-FIRMENICH AG	J.P. Morgan AG	201 191,76	-6 384,42
9 653	Short	EUR	ELISA OYJ	J.P. Morgan AG	364 304,22	-1 142,79
16 031	Short	EUR	EVONIK INDUSTRIES AG	J.P. Morgan AG	214 174,16	-1 442,79
3 561	Short	EUR	HEINEKEN NV	J.P. Morgan AG	248 344,14	-3 265,00
34 724	Short	EUR	INPOST SA	J.P. Morgan AG	363 560,28	-12 625,58
1 743	Short	EUR	KERING	J.P. Morgan AG	524 643,00	-10 015,57
7 594	Short	EUR	KESKO OYJ-B SHS	J.P. Morgan AG	146 184,50	-5 100,51
13 233	Short	LIVR	KINGFISHER PLC	J.P. Morgan AG	47 391,16	-715,23
4 161	Short	EUR	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	J.P. Morgan AG	145 094,07	3 490,71
175	Short	EUR	LVMH, Moët Hennessy Louis Vuitton,	J.P. Morgan AG	112 875,00	-1 662,50
9 374	Short	EUR	METLEN ÉNERGIE ET MÉTAUX	J.P. Morgan AG	414 330,80	-1 383,14
16 785	Short	NOK	ORKLA ASA	J.P. Morgan AG	159 398,35	-3 999,26
14 062	Short	LIVR	PEARSON PLC	J.P. Morgan AG	169 101,53	-4 054,03
5 462	Short	EUR	PERNOD RICARD SA	J.P. Morgan AG	399 272,20	24 469,76
12 181	Short	EUR	REDEIA CORP SA	J.P. Morgan AG	184 785,77	2 558,01
263	Short	CHF	ROCHE HOLDING AG-BON D'ACHAT	J.P. Morgan AG	92 763,68	-3 851,26
39	Short	USD	SAMSUNG ELECTR-GDR REG S	J.P. Morgan AG	68 605,73	-11 157,56
7 900	Short	EUR	SIEMENS HEALTHINEERS AG	J.P. Morgan AG	354 868,00	-16 432,00
2 553	Short	CHF	SMG SWISS MARKETPLACE GROUP	J.P. Morgan AG	99 732,99	-5 624,56
1 374	Short	CHF	SONOVA HOLDING AG - REGISTRE	J.P. Morgan AG	305 809,13	-9 153,83
1 814	Short	CHF	STRAUMANN HOLDING AG - REG	J.P. Morgan AG	182 199,29	-2 872,74
52 909	Short	EUR	TELEFONICA SA	J.P. Morgan AG	184 811,14	10 988,81
1 142	Short	EUR	TKMS AG & CO. KGAA (MIRROR)	J.P. Morgan AG	75 486,20	-990,68
10 527	Short	EUR	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	J.P. Morgan AG	234 015,21	-1 579,05
724	Short	CHF	VAT GROUP AG	J.P. Morgan AG	300 259,65	-5 715,45
36 874	Short	LIVR	VISTRY GROUP PLC	J.P. Morgan AG	270 869,65	10 219,90
14 065	Short	SEK	VITEC SOFTWARE GROUP AB-B SH	J.P. Morgan AG	402 191,19	3 897,20
615	Short	CHF	ZURICH INSURANCE GROUP AG	J.P. Morgan AG	397 750,67	-16 259,00
1 100	Short	USD	CASEY'S GENERAL STORES INC	Morgan Stanley Bank AG	517 672,95	5 204,36
283	Short	USD	ELI LILLY & CO	Morgan Stanley Bank AG	258 959,04	-11 183,19
13 613	Short	USD	MACY'S INC	Morgan Stanley Bank AG	255 580,61	-500,07
1 200	Short	USD	MICROSOFT CORP	Morgan Stanley Bank AG	494 141,09	-667,48
4 505	Short	USD	NIKE INC - CL B	Morgan Stanley Bank AG	244 381,24	-2 401,41
162 247	Short	EUR	DELIVERY HERO SE	UBS Europe Allemagne	3 686 251,84	-425 087,14
12 974	Short	EUR	TELEFONICA SA	UBS Europe Allemagne	45 149,52	3 178,63
1 853	Short	EUR	TKMS AG & CO. KGAA	UBS Europe Allemagne	122 483,30	-1 019,15
					27 127 688,56	**-376 128,69**

* Les postes marqués d'un astérisque dans les tableaux ci-dessus correspondent à un panier d'actions.

Composition des paniers

Panier	Sous-jacent	Nature	Acheter-Soldes	Counterparty	Secteur
BC00H26*	Indice CGUSHOMB	Index	Vendre	Citigroup Global Markets Europe AG	États-Unis

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Credit default swap (« CDS »)

Au 31 décembre 2025, les Credit default swaps (« CDS ») suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Global Bond

Description/Sous-jacent	Counterparty	Théorique	Échéance	Devise	Acheter/ Vendre	Spread	Non réalisé (en euros)
Indice CDS							
CDX HY CDSI S45 5Y RPC S.A.	Newedge Paris	4 957 000	30	USD	Vendre	5,00	322 057,97
ITRX EUR CDSI S44 5Y CORP	Newedge Paris	9 600 000	30	EUR	Acheter	1,00	-221 716,77
ITRX XOVER CDSI S44 5Y	Newedge Paris	99 081 000	30	EUR	Acheter	5,00	-10 966 259,92
							-10 865 918,72

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Description/Sous-jacent	Counterparty	Théorique	Échéance	Devise	Acheter/ Vendre	Spread	Non réalisé (en euros)
Indice CDS							
CDX HY CDSI S45 5Y RPC S.A.	Newedge Paris	75 000 000	30	USD	Acheter	5,00	-4 872 775,39
ITRX XOVER CDSI S44 5Y	Newedge Paris	462 700 000	30	EUR	Acheter	5,00	-51 211 518,52
							-56 084 293,91

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Description/Sous-jacent	Counterparty	Théorique	Échéance	Devise	Acheter/ Vendre	Spread	Non réalisé (en euros)
Indice CDS							
CDX HY CDSI S45 5Y RPC S.A.	Newedge Paris	19 817 000	30	USD	Acheter	5,00	-1 287 517,20
ITRX XOVER CDSI S44 5Y	Newedge Paris	65 458 000	30	EUR	Acheter	5,00	-7 244 874,82
CDS sur un seul émetteur							
GOUVERNEMENT DU OBLIGATION 4,15 % 28-03-27	Goldman Sachs International, Succursale	6 699 000	30	USD	Acheter	1,00	-25 945,97
GOUVERNEMENT OBLIGATION	Morgan Stanley Bank AG	10 000 000	30	USD	Acheter	1,00	399 532,44
							-8 158 805,55

Carmignac Portfolio Patrimoine

Description/Sous-jacent	Counterparty	Théorique	Échéance	Devise	Acheter/ Vendre	Spread	Non réalisé (en euros)
Indice CDS							
CDX HY CDSI S45 5Y RPC S.A.	Newedge Paris	25 000 000	30	USD	Acheter	5,00	-1 624 258,46
ITRX XOVER CDSI S44 5Y	Newedge Paris	194 068 000	30	EUR	Acheter	5,00	-21 479 396,97
							-23 103 655,43

Carmignac Portfolio Sécurité

Description/Sous-jacent	Counterparty	Théorique	Échéance	Devise	Acheter/ Vendre	Spread	Non réalisé (en euros)
Indice CDS							
ITRX XOVER CDSI S44 5Y	Newedge Paris	199 741 000	30	EUR	Acheter	5,00	-22 107 283,17
							-22 107 283,17

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Credit default swap (« CDS »)

Carmignac Portfolio Credit

Description/Sous-jacent	Counterparty	Théorique	Échéance	Devise	Acheter/ Vendre	Spread	Non réalisé (en euros)
Indice CDS							
ITRX XOVER CDSI S44 5Y	Newedge Paris	395 000 000	30	EUR	Acheter	5,00	-43 718 499,71
CDS sur un seul émetteur							
UNIBAIL RODAMCO SE 1,375 % 26/03/2009	Newedge Paris	10 000 000	26/06/20	EUR	Acheter	1,00	-38 776,89
							-43 757 276,60

Carmignac Portfolio EM Debt

Description/Sous-jacent	Counterparty	Théorique	Échéance	Devise	Acheter/ Vendre	Spread	Non réalisé (en euros)
Indice CDS							
CDX HY CDSI S45 5Y RPC S.A.	Newedge Paris	22 550 000	30	USD	Acheter	5,00	-1 465 081,13
ITRX XOVER CDSI S44 5Y	Newedge Paris	56 111 000	30	EUR	Acheter	5,00	-6 210 351,24
CDS sur un seul émetteur							
GOUVERNEMENT DU OBLIGATION 4,15 % 28-03-27	Goldman Sachs International, Succursale	7 027 000	30	USD	Acheter	1,00	-27 216,34
GOUVERNEMENT OBLIGATION	Morgan Stanley Bank AG	10 000 000	30	USD	Acheter	1,00	399 532,44
GOUVERNEMENT OBLIGATION	Morgan Stanley Bank AG	10 000 000	30	USD	Acheter	1,00	399 532,44
							-6 903 583,83

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Description/Sous-jacent	Counterparty	Théorique	Échéance	Devise	Acheter/ Vendre	Spread	Non réalisé (en euros)
Indice CDS							
ITRX XOVER CDSI S44 5Y	Newedge Paris	108 750 000	30	EUR	Acheter	5,00	-12 036 422,39
							-12 036 422,39

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

Description/Sous-jacent	Counterparty	Théorique	Échéance	Devise	Acheter/ Vendre	Spread	Non réalisé (en euros)
Indice CDS							
ITRX XOVER CDSI S44 5Y	Newedge Paris	1 800 000	30	EUR	Acheter	5,00	-199 223,54
							-199 223,54

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêt (« IRS »)

Au 31 décembre 2025, les swaps de taux d'intérêt (« IRS ») suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Global Bond

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du sous-	Compartiment reçu	Non réalisé (en euros)
21 776 583 000	Yen	26/04/10	NEWEDGE PARIS	0,33 %	JPY AU JOUR LE COMPOSÉ TARIF	136 304,12
4 899 399 000	HUF	21/01/35	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	6,90 %	424 256,20
61 555 000	EUR	30 mars	NEWEDGE PARIS	2,50 %	EURIBOR 6 MOIS	12 191,26
5 765 360 000	Yen	27/04/02	NEWEDGE PARIS	0,85 %	JPY AU JOUR LE COMPOSÉ TARIF	48 223,08
643 910 000	BRL	26/01/2002	NEWEDGE PARIS	ARGENT EN RÉA MARCHÉ CDI	15,05 %	0,00
4 250 000 000	HUF	30 avril	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	6,49 %	183 012,14
11 237 577 000	HUF	25 avril	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	7,09 %	165 559,80
14 033 852 000	Yen	27 juin	NEWEDGE PARIS	0,75 %	JPY AU JOUR LE COMPOSÉ TARIF	287 357,43
6 899 751 000	HUF	28/06/30	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	6,07 %	45 356,63
1 064 553 000	CZK	27/07/08	NEWEDGE PARIS	PRIBOR 6 EN CZK MOIS	3,47 %	-32 614,79
418 512 000	BRL	27/01/2004	NEWEDGE PARIS	ARGENT EN RÉA MARCHÉ CDI	14,31 %	309 231,75
1 583 277 000	CZK	25/07/27	NEWEDGE PARIS	PRIBOR 6 EN CZK MOIS	3,52 %	-9 962,99
23 503 000	LIVRE	23/07/35	NEWEDGE PARIS	4,10 %	GBP (COURS DE COMPOSÉ TARIF	-275 419,68
322 018 000	BRL	27/01/2004	NEWEDGE PARIS	ARGENT EN RÉA MARCHÉ CDI	14,01 %	98 652,44
11 600 000	LIVRE	3	NEWEDGE PARIS	4,28 %	GBP (COURS DE COMPOSÉ TARIF	-324 485,30
645 732 000	NOK	30	NEWEDGE PARIS	NOK OIBOR 6 MOIS	4,09 %	-33 259,30
						1 034 402,79

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du sous-	Compartiment reçu	Non réalisé (en euros)
455 700 000	MXN	26/02/30	NEWEDGE PARIS	MXN DE NUIT CETES - COMPOSÉ	8,26 %	499 642,90
232 500 000	MXN	26/02/30	NEWEDGE PARIS	MXN DE NUIT CETES - COMPOSÉ	8,27 %	258 896,23
35 000 000	USD	3 juillet	NEWEDGE PARIS	3,76 %	SOFR EN COMPOSÉ	2 078 523,08
24 500 000	USD	08/04/55	NEWEDGE PARIS	3,55 %	SOFR EN COMPOSÉ	2 208 227,43
30 700 000	USD	13 mai	NEWEDGE PARIS	SOFR EN COMPOSÉ	3,90 %	-1 209 101,39
115 000 000	USD	30 mai	NEWEDGE PARIS	3,57 %	SOFR EN COMPOSÉ	-554 927,20
1 080 000 000	USD	27/07/2006	NEWEDGE PARIS	3,09 %	SOFR EN COMPOSÉ	962 300,86
360 000 000	USD	27/08/07	NEWEDGE PARIS	3,11 %	SOFR EN COMPOSÉ	218 058,32
458 000 000	USD	18/12/32	NEWEDGE PARIS	3,50 %	SOFR EN COMPOSÉ	2 508 900,18

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêt (« IRS »)

25 500 000	EUR	3 octobre 1973	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,22 %	-5 906 300,56
36 000 000	EUR	3 octobre 1953	NEWEDGE PARIS	2,61 %	EURIBOR 6 MOIS	4 305 558,56
10 000 000 000	Yen	26/08/31	NEWEDGE PARIS	0,26 %	TAUX COMPOSÉ DU YEN SUR 24 HEURES	203 848,81
10 000 000 000	Yen	26/08/31	NEWEDGE PARIS	0,27 %	TAUX COMPOSÉ DU YEN SUR 24 HEURES	202 414,19
16 000 000 000	Yen	26/10/27	NEWEDGE PARIS	0,37 %	TAUX COMPOSÉ DU YEN SUR 24 HEURES	351 493,19
136 693 000	EUR	26/10/06	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	3,34 %	675 336,72
530 643 825	BRL	26/01/2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	10,53 %	0,00
510 869 835	BRL	26/01/2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	11,83 %	0,00
497 620 152	BRL	26/01/2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	11,71 %	0,00
744 448 617	BRL	26/01/2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	12,20 %	0,00
623 226 388	BRL	27/01/2004	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	14,68 %	858 419,71
5 003 000	CHF	16 décembre 1954	NEWEDGE PARIS	0,38 %	CHF - TAUX COMPOSÉ SUR 24 HEURES	468 318,15
5 002 000	CHF	16 décembre 1954	NEWEDGE PARIS	0,37 %	CHF - TAUX COMPOSÉ SUR 24 HEURES	476 521,51
19 364 303	CHF	16 décembre 1954	NEWEDGE PARIS	0,38 %	CHF - TAUX COMPOSÉ SUR 24 HEURES	1 824 977,51
6 631 000	CHF	16 décembre 1954	NEWEDGE PARIS	0,39 %	CHF - TAUX COMPOSÉ SUR 24 HEURES	615 431,56
92 050 443	BRL	26/01/2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	10,58 %	0,00
275 851 797	BRL	26/01/2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	10,54 %	0,00
30 700 000	USD	13 mai 1955	NEWEDGE PARIS	3,99 %	USD SOFR COMPOSÉ	813 546,54
115 000 000	USD	30 mai 2013	NEWEDGE PARIS	USD SOFR COMPOSÉ	4,07 %	2 548 544,52
116 741 000	CNY	26/02/30	NEWEDGE PARIS	1,65 %	CNY SWAP À HKSH	-66 702,39
235 933 000	CNY	26/02/30	NEWEDGE PARIS	1,66 %	CNY SWAP À HKSH	-146 374,79
197 326 000	CNY	27/02/30	NEWEDGE PARIS	1,64 %	CNY SWAP À HKSH	-100 331,48
303 191 565	BRL	29 janvier 2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	14,53 %	1 952 833,24
19 000 000 000	Yen	30 avril 2002	NEWEDGE PARIS	1,04 %	TAUX COMPOSÉ DU YEN SUR 24 HEURES	1 801 964,68
10 200 000 000	Yen	30 mai 2021	NEWEDGE PARIS	0,92 %	TAUX COMPOSÉ DU YEN SUR 24 HEURES	1 296 522,93
324 334 327	BRL	29 janvier 2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	13,62 %	697 431,98
20 500 000 000	Yen	30 juillet 2024	NEWEDGE PARIS	0,95 %	TAUX COMPOSÉ DU YEN SUR 24 HEURES	2 614 936,26
648 000 000	EUR	28/08/09	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,31 %	-1 338 913,56
650 000 000	EUR	28/11/2010	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,35 %	-1 475 538,13
502 500 000	AUD	27/12/06	NEWEDGE PARIS	BILLET DE BANQUE AUD N° 3	3,97 %	-272 313,54
582 000 000	EUR	28/12/13	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,72 %	577 082,27

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêt (« IRS »)

21 000 000 000	Yen	25/12/30	NEWEDGE PARIS	1,44 %	TAUX COMPOSÉ DU YEN SUR 24 HEURES TARIF	428 553,59
						20 377 781,88

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du sous-	Compartiment reçu	Non réalisé (en euros)
371 500 000	MXN	23/03/34	NEWEDGE PARIS	9,02 %	MXN (COURS DE CÊTES - COMPOSÉ	-1 043 134,51
710 000 000	MXN	27/09/34	NEWEDGE PARIS	MXN DE NUIT CETES - COMPOSÉ	9,02 %	121 052,35
224 488 000	MXN	11/08/34	NEWEDGE PARIS	8,98 %	MXN (COURS DE CETES - COMPOSÉ	-605 581,57
863 600 000	MXN	26/09/06	NEWEDGE PARIS	MXN DE NUIT CETES - COMPOSÉ	10,03 %	536 690,92
505 252 000	MXN	27/03/04	NEWEDGE PARIS	MXN DE NUIT CETES - COMPOSÉ	8,14 %	306 837,86
126 333 000	MXN	04/05/35	NEWEDGE PARIS	8,34 %	MXN (COURS DE CÊTES - COMPOSÉ	-80 372,99
189 202 000	MXN	01/06/35	NEWEDGE PARIS	8,26 %	MXN (COURS DE CÊTES - COMPOSÉ	-69 195,17
102 000 000 000	COP	27/08/2001	NEWEDGE PARIS	COP OIS	8,24 %	-725 132,58
120 000 000	ZAR	28/09/28	NEWEDGE PARIS	9,05 %	ZAR JIBAR 3 MOIS	-412 705,34
2 745 946 000	HUF	21/01/35	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	6,90 %	237 781,12
2 579 786 000	Yen	27/04/02	NEWEDGE PARIS	0,85 %	JPY AU JOUR LE COMPOSÉ TARIF	21 578,07
374 123 000	BRL	27/01/2004	NEWEDGE PARIS	ARGENT EN RÉA MARCHÉ CDI	14,18 %	205 436,13
8 800 375 000	HUF	28/06/30	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	6,07 %	57 850,71
482 865 000	CZK	27/07/08	NEWEDGE PARIS	PRIBOR 6 EN CZK MOIS	3,47 %	-14 793,56
727 621 000	CZK	25/07/27	NEWEDGE PARIS	PRIBOR 6 EN CZK MOIS	3,52 %	-4 578,66
147 224 000	BRL	27/01/2004	NEWEDGE PARIS	ARGENT EN RÉA MARCHÉ CDI	14,01 %	45 103,09
5 085 671 000	Yen	27 août	NEWEDGE PARIS	0,82 %	JPY AU JOUR LE COMPOSÉ TARIF	111 441,98
						-1 311 722,15

Carmignac Portfolio Patrimoine

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du sous-	Compartiment reçu	Non réalisé (en euros)
189 822 000	MXN	26/02/30	NEWEDGE PARIS	MXN DE NUIT CETES - COMPOSÉ	8,26 %	208 126,42
96 848 000	MXN	26/02/30	NEWEDGE PARIS	MXN DE NUIT CETES - COMPOSÉ	8,27 %	107 843,36
8 500 000	USD	08/04/55	NEWEDGE PARIS	3,55 %	SOFR EN COMPOSÉ	766 119,72

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêt (« IRS »)

390 000 000	USD	27/07/2006	NEWEDGE PARIS	3,09 %	USD SOFR COMPOSÉ	347 497,54
130 000 000	USD	27/08/07	NEWEDGE PARIS	3,11 %	USD SOFR COMPOSÉ	78 743,28
149 000 000	USD	18/12/32	NEWEDGE PARIS	3,50 %	USD SOFR COMPOSÉ	816 214,22
11 000 000 000	Yen	26/08/31	NEWEDGE PARIS	0,26 %	JPY AU JOUR LE JOUR COMPOSÉ	224 233,69
11 138 059 000	Yen	26/08/31	NEWEDGE PARIS	0,27 %	JPY AU JOUR LE JOUR COMPOSÉ	225 450,11
10 759 124 000	Yen	26 septembre 2022	NEWEDGE PARIS	0,36 %	JPY AU JOUR LE JOUR COMPOSÉ	203 834,12
11 240 875 912	Yen	26 septembre 2022	NEWEDGE PARIS	0,35 %	JPY AU JOUR LE JOUR COMPOSÉ	218 231,64
130 174 000	EUR	26/10/06	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	3,34 %	643 129,37
657 700 000	Yen	27/01/12	NEWEDGE PARIS	0,26 %	JPY AU JOUR LE JOUR COMPOSÉ	24 177,69
290 900 000	BRL	26/01/2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	10,55 %	0,00
339 522 083	BRL	26/01/2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	11,71 %	0,00
350 611 284	BRL	26/01/2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	12,20 %	0,00
2 272 000	CHF	16 décembre 1954	NEWEDGE PARIS	0,38 %	CHF AU JOUR LE JOUR COMPOSÉ	212 676,18
2 272 000	CHF	16 décembre 1954	NEWEDGE PARIS	0,37 %	CHF AU JOUR LE JOUR COMPOSÉ	216 444,82
8 795 159	CHF	16 décembre 1954	NEWEDGE PARIS	0,38 %	CHF AU JOUR LE JOUR COMPOSÉ	828 894,69
3 012 000	CHF	16 décembre 1954	NEWEDGE PARIS	0,39 %	CHF AU JOUR LE JOUR COMPOSÉ	279 547,55
86 126 175	BRL	26/01/2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	10,58 %	0,00
258 077 182	BRL	26/01/2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	10,54 %	0,01
133 009 665	BRL	26/01/2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	14,90 %	0,00
21 700 000	EUR	26/10/06	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,27 %	6 552,20
7 415 890 000	Yen	26 septembre 2022	NEWEDGE PARIS	0,79 %	JPY AU JOUR LE JOUR COMPOSÉ	14 944,10
83 594 000	CNY	27/02/30	NEWEDGE PARIS	1,64 %	CNY SWAP À HKSH	-42 503,83
49 456 000	CNY	26/02/30	NEWEDGE PARIS	1,65 %	CNY SWAP À HKSH	-28 257,70
99 950 000	CNY	26/02/30	NEWEDGE PARIS	1,66 %	CNY SWAP À HKSH	-62 009,81
117 907 831	BRL	29 janvier 2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	14,53 %	759 435,15
7 000 000 000	Yen	30 avril 2002	NEWEDGE PARIS	1,04 %	JPY AU JOUR LE JOUR COMPOSÉ	663 881,71
4 200 000 000	Yen	30 mai 2021	NEWEDGE PARIS	0,92 %	JPY AU JOUR LE JOUR COMPOSÉ	533 862,38
109 883 761	BRL	29 janvier 2002	NEWEDGE PARIS	CDI DU MARCHÉ	13,62 %	236 288,43
6 800 000 000	Yen	30 juillet 2024	NEWEDGE PARIS	0,95 %	JPY AU JOUR LE JOUR COMPOSÉ	867 393,48

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêt (« IRS »)

192 000 000	EUR	28/08/09	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,31 %	-396 715,13
25 000 000	EUR	28/08/09	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,31 %	-51 655,61
6 390 000 000	Yen	26/11/18	NEWEDGE PARIS	0,74 %	JPY AU JOUR LE COMPOSÉ TARIF	42 926,66
153 500 000	AUD	27/12/06	NEWEDGE PARIS	BILLET DE MOIS	3,97 %	-83 184,33
178 000 000	EUR	28/12/13	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,72 %	176 495,96
6 000 000 000	Yen	25/12/30	NEWEDGE PARIS	1,44 %	JPY AU JOUR LE COMPOSÉ TARIF	122 443,88
						8 161 061,95

Carmignac Portfolio Sécurité

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du sous-	Compartiment reçu	Non réalisé (en euros)
239 226 000	EUR	28/03/11	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,41 %	566 836,70
294 854 000	EUR	28/07/23	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,07 %	-1 896 970,51
113 720 000	EUR	28/07/30	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,32 %	-1 045 752,37
5 665 783 000	HUF	30/10/09	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	6,20 %	79 708,29
5 728 736 000	HUF	30/10/09	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	6,23 %	95 066,70
2 864 332 000	HUF	30/10/09	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	6,23 %	47 532,75
2 864 332 000	HUF	30/10/09	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	6,23 %	47 532,75
6 169 312 000	HUF	30 octobre	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	6,20 %	85 619,82
35 000 000	EUR	28/03/11	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,41 %	82 931,13
30 300 000	EUR	28/07/23	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,33 %	3 517,47
11 560 000	EUR	28/07/30	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,54 %	5 422,26
34 610 000	EUR	28/03/11	NEWEDGE PARIS	EURIBOR 6 MOIS	2,29 %	-4 765,17
						-1 933 320,18

Carmignac Portfolio EM Debt

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du sous-	Compartiment reçu	Non réalisé (en euros)
3 415 590 000	HUF	21/01/35	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	6,90 %	295 767,94
341	BRL	27/01/2004	NEWEDGE PARIS	ARGENT EN RÉA MARCHÉ CDI	12,71 %	-0,70
2 493 919 000	Yen	27/04/02	NEWEDGE PARIS	0,85 %	JPY AU JOUR LE COMPOSÉ TARIF	20 859,83
371 249 000	BRL	27/01/2004	NEWEDGE PARIS	ARGENT EN RÉA MARCHÉ CDI	14,18 %	203 857,97
8 801 538 000	HUF	28/06/30	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	6,07 %	57 858,34
484 802 000	CZK	27/07/08	NEWEDGE PARIS	PRIBOR 6 EN CZK MOIS	3,47 %	-14 852,92
747 143 000	CZK	25/07/27	NEWEDGE PARIS	PRIBOR 6 EN CZK MOIS	3,52 %	-4 701,51
153 863 000	BRL	27/01/2004	NEWEDGE PARIS	ARGENT EN RÉA MARCHÉ CDI	14,01 %	47 137,00
5 293 072 000	Yen	27 août	NEWEDGE PARIS	0,82 %	JPY AU JOUR LE COMPOSÉ TARIF	115 986,75

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêt (« IRS »)

721 912,70

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du sous-fonds	Compte sous-compte reçu	Non réalisé (en EUR)
375 000 000	HUF	30/12/04	NEWEDGE PARIS	HUF BUBOR 6 MOIS	6,39 %	12 801,22
						12 801,22

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Swaps de rendement total (« TRS »)

Au 31 décembre 2025, les swaps de rendement total (« TRS ») suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du sous-	Compartiment reçu	Non réalisé (en euros)
11 042 088	EUR	28/08/2001	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	0,93 %	EURO COURT TAUX À TERME COMPOSÉ	-336 901,29
3 202 016	EUR	28/08/2001	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	1,11 %	EURO COURT TAUX À TERME COMPOSÉ	-106 627,62
3 181 927	EUR	26/02/27	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	EURO À COURT TAUX COMPOSÉ	1,11 %	87 321,19
20 296 267	USD	27 avril 2027	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	1,10 %	SOFR EN COMPOSÉ	864 153,94
3 181 927	EUR	26/02/27	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	1,11 %	EURO COURT TAUX À TERME COMPOSÉ	-87 321,19
9 812 337	EUR	28/08/2001	MORGAN STANLEY BANK AG ALLEMAGNE	0,96 %	EURO COURT TAUX À TERME COMPOSÉ	-532 722,43
6 544 736	EUR	28/08/2001	MORGAN STANLEY BANK AG ALLEMAGNE	1,07 %	EURO COURT TAUX À TERME COMPOSÉ	-102 989,47
10 615 724	USD	28/08/2001	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	1,09 %	SOFR EN COMPOSÉ	379 555,47
21 618 541	USD	27 avril 2027	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	1,09 %	SOFR EN COMPOSÉ	795 557,25
19 026 147	USD	27 avril 2027	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	SOFR EN DOLLARS COMPOSÉ	1,10 %	-810 076,06
9 967 782	EUR	26/02/27	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	0,96 %	EURO COURT TAUX À TERME COMPOSÉ	-278 893,53
10 952 472	EUR	26/02/27	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	EURO À COURT TAUX COMPOSÉ	0,93 %	323 905,93
8 204 346	USD	27 avril 2027	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	1,10 %	SOFR EN COMPOSÉ	355 946,72
20 351 489	USD	27 avril 2027	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	SOFR EN DOLLARS COMPOSÉ	1,09 %	-748 930,04
20 249 835	USD	27 avril 2027	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	1,07 %	SOFR EN COMPOSÉ	1 014 142,33
10 662 862	USD	28/08/2001	MORGAN STANLEY BANK AG ALLEMAGNE	0,89 %	SOFR EN COMPOSÉ	-293 200,20
21 741 044	USD	27 avril 2027	BOFA TITRES EUROPE SA PARIS	SOFR EN DOLLARS COMPOSÉ	1,11 %	-1 088 824,36
						-565 903,36

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du sous-	Compartiment reçu	Non réalisé (en euros)
25 061 906	EUR	26/11/30	GOLDMAN SACHS INTL SUCC PARIS	EURO À COURT TAUX COMPOSÉ	2,13 %	1 121 771,65
						1 121 771,65

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Swaps d'inflation (« IFS »)

Au 31 décembre 2025, les swaps sur l'inflation (« IFS ») suivants étaient en cours :

Carmignac Portfolio Global Bond

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du	Compte sous-compte	Non réalisé (en euros)
154 000 000	USD	30 octobre 2026	NEWEDGE PARIS	2,56 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-293 011,92
90 000 000	USD	30 octobre 2030	NEWEDGE PARIS	CPURNSA URBAIN CSUMER NSA	2,55 %	148 209,49
90 000 000	USD	16/10/35	NEWEDGE PARIS	2,50 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-116 906,62
						-261 709,05

Carmignac Portfolio Flexible Bond

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du sous-fonds	Compte sous-compte reçu	Non réalisé (en EUR)
72 700 000	EUR	28/03/15	NEWEDGE PARIS	2,59 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	3 644 779,22
93 000 000	USD	28 mai 2026	NEWEDGE PARIS	2,43 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	6 025 811,87
101 000 000	USD	26/09/11	NEWEDGE PARIS	2,53 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	5 637 699,74
13 334 000	USD	26/10/16	NEWEDGE PARIS	2,45 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	704 042,38
74 000 000	USD	26/10/16	NEWEDGE PARIS	2,47 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	3 897 290,71
13 000 000	USD	26/10/16	NEWEDGE PARIS	2,47 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	685 096,27
13 275 000	USD	26/10/17	NEWEDGE PARIS	2,55 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	690 023,30
12 093 000	USD	26/10/17	NEWEDGE PARIS	2,54 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	630 015,48
13 275 000	USD	26/10/17	NEWEDGE PARIS	2,54 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	691 594,76
12 080 000	USD	26/10/17	NEWEDGE PARIS	2,52 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	630 358,99
24 000 000	USD	26/10/16	NEWEDGE PARIS	2,46 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	1 266 083,86
12 081 000	USD	26 octobre 2026	NEWEDGE PARIS	2,58 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	624 436,99
12 862 000	USD	26 octobre 2026	NEWEDGE PARIS	2,59 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	664 039,63
70 708 000	EUR	28/10/15	NEWEDGE PARIS	2,51 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	1 785 982,43
97 603 000	EUR	28/10/15	NEWEDGE PARIS	2,51 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	2 485 303,82
22 000 000	EUR	15/10/33	NEWEDGE PARIS	2,47 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	24 099,59
64 735 000	EUR	28/11/15	NEWEDGE PARIS	2,21 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	1 879 369,27
80 000 000	USD	28/12/14	NEWEDGE PARIS	2,29 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	3 999 246,50
228 000 000	USD	26/02/09	NEWEDGE PARIS	2,19 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	10 408 149,05
400 000 000	EUR	26/03/15	NEWEDGE PARIS	2,13 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	15 598 895,84
85 000 000	USD	29 mai 2026	NEWEDGE PARIS	2,53 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	2 644 442,26
19 000 000	USD	03/06/34	NEWEDGE PARIS	2,62 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	383 399,08
8 000 000	USD	03/06/34	NEWEDGE PARIS	2,62 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	160 288,84
48 000 000	USD	03/06/34	NEWEDGE PARIS	2,61 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	970 144,64
130 000 000	EUR	27/10/15	NEWEDGE PARIS	1,67 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	2 969 007,49
86 000 000	EUR	30 février 2015	NEWEDGE PARIS	1,93 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	1 085 150,41
96 000 000	USD	30/02/07	NEWEDGE PARIS	2,59 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	1 411 473,65
62 000 000	USD	26/03/35	NEWEDGE PARIS	2,47 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	745 097,85
120 000 000	USD	30 avril 2026	NEWEDGE PARIS	2,32 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	2 012 984,28
100 000 000	EUR	28 avril 2026	NEWEDGE PARIS	1,47 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	1 675 781,12
135 000 000	EUR	30 juin 2015	NEWEDGE PARIS	1,78 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	1 349 402,53
96 000 000	USD	21/07/35	NEWEDGE PARIS	2,63 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-388 777,12
33 000 000	USD	28/07/35	NEWEDGE PARIS	2,59 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-58 036,84
120 300 000	USD	30 août 2026	NEWEDGE PARIS	2,64 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	23 213,85
125 000 000	USD	30 octobre 2026	NEWEDGE PARIS	2,54 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-178 893,98
125 000 000	EUR	30/10/15	NEWEDGE PARIS	1,83 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	83 117,92
477 000 000	USD	27/11/19	NEWEDGE PARIS	2,59 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-260 306,37
332 000 000	USD	27/12/08	NEWEDGE PARIS	2,50 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-377 098,56
						76 222 710,75

Carmignac Portfolio Patrimoine

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Swaps d'inflation (« IFS »)

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du sous-fonds	Compte sous-compte reçu	Non réalisé (en euros)
9 952 000	USD	16/08/33	NEWEDGE PARIS	2,66 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	417 165,24
16 584 000	USD	16/08/33	NEWEDGE PARIS	2,65 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	701 192,41
8 956 000	USD	16/08/33	NEWEDGE PARIS	2,66 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	372 971,89
19 240 000	USD	16/08/33	NEWEDGE PARIS	2,66 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	801 248,23
74 700 000	USD	26 août 2010	NEWEDGE PARIS	2,48 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	4 350 816,79
106 559 000	USD	26/09/11	NEWEDGE PARIS	2,53 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	5 947 996,50
83 277 000	EUR	28 septembre 2010	NEWEDGE PARIS	2,58 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	2 150 265,44
14 326 000	USD	26/10/16	NEWEDGE PARIS	2,45 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	756 420,52
78 683 000	USD	26/10/16	NEWEDGE PARIS	2,47 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	4 143 926,02
14 000 000	USD	26/10/16	NEWEDGE PARIS	2,47 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	737 795,98
14 335 000	USD	26/10/17	NEWEDGE PARIS	2,55 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	745 121,20
13 060 000	USD	26/10/17	NEWEDGE PARIS	2,54 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	680 393,78
14 335 000	USD	26/10/17	NEWEDGE PARIS	2,54 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	746 818,14
13 045 000	USD	26/10/17	NEWEDGE PARIS	2,52 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	680 714,65
13 046 000	USD	26 octobre 2010	NEWEDGE PARIS	2,58 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	674 315,44
13 891 000	USD	26 octobre 2010	NEWEDGE PARIS	2,59 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	717 164,86
25 787 000	USD	26/10/16	NEWEDGE PARIS	2,46 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	1 360 354,36
40 936 000	EUR	28/10/15	NEWEDGE PARIS	2,51 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	1 033 984,51
56 508 000	EUR	28/10/15	NEWEDGE PARIS	2,51 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	1 438 885,57
57 075 000	EUR	28/11/15	NEWEDGE PARIS	2,21 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	1 656 986,19
4 040 000	EUR	29/01/15	NEWEDGE PARIS	2,03 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	124 379,44
45 854 000	EUR	29/01/15	NEWEDGE PARIS	2,00 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	1 447 267,97
103 272 000	USD	26/02/12	NEWEDGE PARIS	2,24 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	4 711 246,91
51 635 000	USD	26/02/12	NEWEDGE PARIS	2,23 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	2 355 731,51
22 719 000	USD	03/06/34	NEWEDGE PARIS	2,61 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	459 181,59
8 778 000	USD	03/06/34	NEWEDGE PARIS	2,62 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	177 130,37
3 785 000	USD	03/06/34	NEWEDGE PARIS	2,62 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	75 836,66
59 502 000	EUR	29/11/15	NEWEDGE PARIS	1,86 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	1 092 028,03
20 813 000	USD	04/04/35	NEWEDGE PARIS	2,46 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	246 346,06
34 252 000	USD	30 avril 2011	NEWEDGE PARIS	2,32 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	574 572,83
47 022 000	EUR	30 juin 2015	NEWEDGE PARIS	1,78 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	470 011,89
32 000 000	USD	21/07/35	NEWEDGE PARIS	2,63 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-129 592,38
38 900 000	USD	30 août 2011	NEWEDGE PARIS	2,64 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	7 506,39
151 000 000	USD	27/11/19	NEWEDGE PARIS	2,59 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-82 403,06
101 000 000	USD	27/12/08	NEWEDGE PARIS	2,50 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-114 719,75
16 430 000	EUR	28/11/15	NEWEDGE PARIS	2,21 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	476 991,39
6 940 000	EUR	29/11/15	NEWEDGE PARIS	1,86 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	127 368,40
26 835 000	EUR	28 septembre 2010	NEWEDGE PARIS	2,58 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	692 896,87
32 695 000	EUR	28/10/15	NEWEDGE PARIS	2,51 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	832 525,73
7 275 000	EUR	29/01/15	NEWEDGE PARIS	2,00 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	229 617,36
20 900 000	USD	26 août 2010	NEWEDGE PARIS	2,48 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	1 217 296,79
38 616 000	USD	26/10/16	NEWEDGE PARIS	2,45 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	2 038 945,58
15 390 000	USD	16/08/33	NEWEDGE PARIS	2,65 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	650 708,59
15 690 000	USD	26/10/17	NEWEDGE PARIS	2,52 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	818 736,15
7 950 000	USD	03/06/34	NEWEDGE PARIS	2,61 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	160 680,21
29 850 000	USD	26/09/11	NEWEDGE PARIS	2,53 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	1 666 191,46
34 900 000	USD	26/02/12	NEWEDGE PARIS	2,23 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	1 592 234,52
						52 033 255,23

Carmignac Portfolio Sécurité

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du sous-	Compte sous-compte reçu	Non réalisé (en euros)
140 000 000	USD	30 avril 2011	NEWEDGE PARIS	2,39 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	2 019 860,73
92 359 000	USD	28/07/30	NEWEDGE PARIS	2,66 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	101 686,19
40 000 000	USD	30 septembre 2010	NEWEDGE PARIS	2,46 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-35 534,62
67 000 000	USD	30/12/09	NEWEDGE PARIS	2,45 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-146 637,19
						1 939 375,11

Notes annexes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés

Swaps d'inflation (« IFS »)

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du	Compte sous-compte reçu	Non réalisé (en euros)
20 000 000	EUR	30 mars 2015	NEWEDGE PARIS	2,01 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	156 748,34
50 000 000	EUR	27 avril 2015	NEWEDGE PARIS	1,42 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	686 069,71
23 000 000	EUR	27 mai 2015	NEWEDGE PARIS	1,48 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	266 611,78
35 000 000	EUR	28/07/15	NEWEDGE PARIS	1,76 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	262 765,35
						1 372 195,18

Carmignac Portfolio Inflation Solution

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du	Compte sous-compte reçu	Non réalisé (en euros)
9 300 000	EUR	26/03/15	NEWEDGE PARIS	2,15 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	362 434,00
4 000 000	EUR	29/10/15	NEWEDGE PARIS	1,91 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	67 873,45
4 800 000	EUR	29/11/15	NEWEDGE PARIS	1,95 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	72 367,62
8 750 000	USD	29/11/12	NEWEDGE PARIS	2,59 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	185 526,20
11 000 000	USD	30 janvier 2014	NEWEDGE PARIS	2,56 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	192 465,89
3 000 000	EUR	30 mars 2015	NEWEDGE PARIS	1,99 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	25 692,09
4 000 000	EUR	30 mars 2015	NEWEDGE PARIS	2,02 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	29 201,31
9 000 000	EUR	27 avril 2015	NEWEDGE PARIS	1,38 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	127 475,27
3 500 000	EUR	30 avril 2015	NEWEDGE PARIS	1,73 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	46 484,24
3 850 000	USD	30 juillet 2015	NEWEDGE PARIS	2,60 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	15 853,83
3 850 000	USD	28/07/30	NEWEDGE PARIS	2,65 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	5 089,59
2 800 000	USD	27/10/30	NEWEDGE PARIS	2,56 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-7 351,74
6 500 000	USD	31/10/30	NEWEDGE PARIS	2,51 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-7 782,29
3 500 000	EUR	30/10/15	NEWEDGE PARIS	1,80 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	8 269,96
12 500 000	EUR	30/12/15	NEWEDGE PARIS	1,82 %	CPTFEMU EURO EX TABAC	-12 966,60
7 000 000	USD	30/12/04	NEWEDGE PARIS	2,42 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-2 735,67
						1 107 897,15

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

Nominal	Devise	Échéance	Counterparty	Compte du	Compte sous-compte reçu	Non réalisé (en euros)
1 500 000	USD	30 [illegible]	NEWEDGE PARIS	2,47 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	-1 765,01
1 500 000	USD	30/12/22	NEWEDGE PARIS	2,34 %	CPURNSA URBAN CSUMER NSA	853,23
						-911,78

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes annexes aux états financiers

Autres notes annexes aux états financiers

1 - Informations générales

Carmignac Portfolio (la « SICAV ») est une société de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (« SICAV »), conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif.

La SICAV a été constituée le 30 juin 1999 pour une durée illimitée.

Au 31 décembre 2025, les 21 fonds suivants sont en activité :

- Carmignac Portfolio Grande Europe
- Carmignac Portfolio Asia Discovery
- Carmignac Portfolio Global Bond
- Carmignac Portfolio Flexible Bond
- CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine
- Carmignac Portfolio Emergents
- Carmignac Portfolio Long-Short European Equities
- Carmignac Portfolio Investissement
- Carmignac Portfolio Patrimoine
- Carmignac Portfolio Sécurité
- Carmignac Portfolio Credit
- Carmignac Portfolio EM Debt
- Carmignac Portfolio Patrimoine Europe
- Carmignac Portfolio Grandchildren
- Carmignac Portfolio Human Xperience
- Carmignac Portfolio Evolution
- Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus
- Carmignac Portfolio Inflation Solution
- Carmignac Portfolio Tech Solutions
- Carmignac Portfolio Absolute Return Europe
- Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)

Le 11 juin 2025, le conseil d'administration de CARMIGNAC PORTFOLIO a décidé de liquider le compartiment Carmignac Portfolio Merger Arbitrage au 30 juin 2025.

Le conseil d'administration de Carmignac Portfolio a décidé de fusionner l'actif et le passif des fonds cédants mentionnés ci-dessous dans les fonds bénéficiaires mentionnés ci-dessous :

Le fonds en cours de fusion	Le fonds de réception
Carmignac Portfolio Climate Transition (fusionné le 5 juin 2025)	Carmignac Portfolio Tech Solutions
Carmignac Portfolio China New Economy (fusionné le 23 octobre 2025) (fusion transfrontalière avec un FCP français)	Carmignac China New Economy

À la discrétion du conseil d'administration, la SICAV émet des parts de distribution et/ou des parts de capitalisation pour chaque fonds. Au 31 décembre 2025, les catégories de parts suivantes sont proposées dans chaque compartiment :

Carmignac Portfolio Grande Europe	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie A EUR - Distribution (annuelle) Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Distribution (annuelle) Catégorie FW EUR - Capitalisation Catégorie FW GBP - Capitalisation Catégorie FW USD couverte - Capitalisation Catégorie I EUR - Capitalisation Catégorie IW EUR - Capitalisation Catégorie X2 CAD couverte - Distribution (annuelle)
Carmignac Portfolio Asia Discovery	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie FW EUR - Capitalisation Catégorie FW GBP - Capitalisation Catégorie I EUR - Capitalisation Catégorie IW GBP - Capitalisation
Carmignac Portfolio Global Bond	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie A EUR Minc - Distribution (mensuelle) Catégorie A EUR - Distribution (annuelle) Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation

Autres notes annexes aux états financiers

1 - Informations générales

	Catégorie E USD Minc Hedged - Distribution (mensuelle) Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Distribution (annuelle) Catégorie F CHF couverte - Capitalisation Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation Catégorie FW EUR - Capitalisation Catégorie FW GBP - Capitalisation Catégorie FW GBP couverte - Capitalisation Catégorie I EUR - Capitalisation Catégorie IW EUR - Capitalisation Catégorie Z2 EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Flexible Bond	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie A EUR Minc - Distribution (mensuelle) Catégorie A EUR - Distribution (annuelle) Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Distribution (mensuelle) Catégorie F CHF couverte - Capitalisation Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation Catégorie FW EUR - Capitalisation Catégorie I EUR - Capitalisation Catégorie IW EUR - Capitalisation Catégorie Z2 EUR - Capitalisation
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie A EUR - Distribution (annuelle) Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie F CHF couverte - Capitalisation Catégorie F GBP - Capitalisation
Carmignac Portfolio Emergents	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie A EUR - Distribution (annuelle) Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie F CHF couverte - Capitalisation Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation Catégorie FW EUR - Capitalisation Catégorie FW GBP - Capitalisation Catégorie I EUR - Capitalisation Catégorie IW EUR - Capitalisation Catégorie X EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Long-Short European Equities	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Distribution (annuelle) Catégorie F CHF couverte - Capitalisation Catégorie F couverte en livres sterling - Capitalisation Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation Catégorie X EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Investissement	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation Catégorie AW-R EUR - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie FW-R EUR - Capitalisation Catégorie I EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Patrimoine	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie A EUR Minc - Distribution (mensuelle) Catégorie A EUR - Distribution (annuelle) Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation Catégorie E EUR Minc - Distribution (mensuelle) Catégorie E, couverture en USD - Capitalisation Catégorie E USD Minc Hedged - Distribution (mensuelle) Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie F EUR Minc - Distribution (mensuelle) Catégorie F CHF couverte - Capitalisation

Autres notes annexes aux états financiers

1 - Informations générales

	Catégorie F couverte en livres sterling - Capitalisation Catégorie F
Carmignac Portfolio Sécurité	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie AW EUR - Capitalisation Catégorie AW EUR - Distribution (annuelle) Catégorie AW CHF couverte - Capitalisation Catégorie AW avec couverture en USD - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation Catégorie FW EUR - Capitalisation Catégorie FW EUR - Distribution (annuelle) Catégorie FW CHF couverte - Capitalisation Catégorie FW USD couverte - Capitalisation Catégorie I EUR - Capitalisation Catégorie X EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Credit	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie A EUR Minc - Distribution (mensuelle) Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie F CHF couverte - Capitalisation Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation Catégorie FW EUR - Capitalisation Catégorie FW CHF couverte - Capitalisation Catégorie FW USD couverte - Capitalisation Catégorie X EUR - Capitalisation Catégorie X2 CAD couverte - Distribution (annuelle) Catégorie X2 CAD couverte - Capitalisation Catégorie Z2 EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio EM Debt	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie A, couverture en USD - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie F, couverture en USD - Capitalisation Catégorie F, couverture en USD - Distribution (annuelle) Catégorie FW EUR - Capitalisation Catégorie I EUR - Capitalisation Catégorie IW, couverture en livres sterling - Capitalisation Catégorie X EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie AW EUR - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie FW EUR - Capitalisation Catégorie F couverte en livres sterling - Capitalisation Catégorie I EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Grandchildren	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie AW USD - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie FW EUR - Capitalisation Catégorie FW GBP couverte - Capitalisation Catégorie I EUR - Capitalisation Catégorie IW EUR - Capitalisation Catégorie Z2 EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Human Xperience	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie FW GBP - Capitalisation Catégorie X EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Evolution	Catégorie M EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie I EUR - Capitalisation Catégorie I, couverture en USD - Capitalisation Catégorie I, couverture en livres sterling - Capitalisation Catégorie X EUR - Capitalisation Catégorie Z2 EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Inflation Solution	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation Catégorie F EUR -

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes annexes aux états financiers

1 - Informations générales

	Catégorie B EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Tech Solutions	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie A USD - Capitalisation Catégorie E EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie F GBP - Capitalisation Catégorie F USD - Capitalisation Catégorie I EUR -
Carmignac Portfolio Absolute Return Europe	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie F GBP (couverte) - Capitalisation Catégorie I EUR - Capitalisation
Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)	Catégorie A EUR - Capitalisation Catégorie F EUR - Capitalisation Catégorie I EUR - Capitalisation

Tous les fonds peuvent émettre des catégories de parts dans leur devise de référence (EUR) ou dans une autre devise (USD, CAD, CHF et GBP) avec une politique de couverture de change différente.

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément à la réglementation luxembourgeoise relative aux organismes de placement collectif, selon le principe de la continuité d'exploitation.

Les chiffres présentés dans les tableaux des états financiers peuvent, dans certains cas, présenter des écarts non significatifs dus à l'arrondi. Ces différences n'affectent en rien la présentation fidèle des états financiers de la SICAV.

2.2 - Valorisation du portfolio

Le prix de tous les titres cotés ou négociés sur une bourse ou un marché organisé doit être fondé sur le dernier cours connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif. Dans ce dernier cas, la valorisation repose sur la valeur de réalisation probable, qui est estimée avec prudence et de bonne foi.

Les titres qui ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse ou sur tout autre marché réglementé fonctionnant régulièrement, reconnu et ouvert au public, sont évalués sur la base de leur valeur de réalisation probable, estimée avec prudence et de bonne foi.

Les instruments du marché monétaire dont la durée de vie est inférieure à trois mois sont évalués selon la « méthode du coût amorti », une méthode qui consiste à
en tenant compte, après l'achat, d'un coût amorti constant afin d'atteindre le prix de rachat à la date d'échéance finale.
Les instruments financiers dont la durée résiduelle est supérieure à 90 jours seront évalués à leur valeur de marché probable selon la méthode de la valeur de marché.

Les parts et actions des organismes de placement collectif et des organismes de placement collectif en titres seront évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

2.3 - Plus-values ou moins-values nettes réalisées sur la cession de placements

Le résultat net réalisé sur la cession de titres est calculé sur la base du coût moyen des titres cédés.

2.4 - Résultats latents sur le portefeuille titres

Les gains et pertes latents à la fin de l'exercice sont également inclus dans le compte de résultat et le tableau des variations de l'actif net. Cela est conforme à la réglementation en vigueur.

Autres notes annexes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.5 - Conversion des devises étrangères

Les actifs libellés dans une devise autre que celle du compartiment (EUR) sont convertis aux derniers taux de change connus. Les produits et les charges libellés dans des devises autres que celle du compartiment sont convertis dans la devise du compartiment aux taux de change en vigueur à la date de paiement.

Les taux de change appliqués au 31 décembre 2025 sont les suivants :

1 EUR	=	4,3136	DEA	1 EUR	=	1,7612	AUD	1 EUR	=	0,44275	BHD
1 EUR	=	6,4357	BRL	1 EUR	=	1,6099	CAO	1 EUR	=	0,9305	CHF
1 EUR	=	1 058,85495	CLP	1 EUR	=	août 1976	CNH	1 EUR	=	8,20725	CNY
1 EUR	=	4 436,62645	COP	1 EUR	=	24,172	CZK	1 EUR	=	7,469	DKK
1 EUR	=	0,87315	LIVRE	1 EUR	=	9,1413	HKD	1 EUR	=	383,94	HUF
1 EUR	=	19 583,9545	IDR	1 EUR	=	3,7431	ILS	1 EUR	=	105,55885	INR
1 EUR	=	184,08915	Yen	1 EUR	=	151,5041	KES	1 EUR	=	1 691,854	KRW
1 EUR	=	21,11605	MXN	1 EUR	=	4,76595	MYR	1 EUR	=	11,8465	NOK
1 EUR	=	2,04235	NZD	1 EUR	=	3,9492	PEN	1 EUR	=	69,09585	PHP
1 EUR	=	4,2224	PLN	1 EUR	=	5,0942	RON	1 EUR	=	117,3041	RSD
1 EUR	=	92,89915	RUB	1 EUR	=	4,4051	SAR	1 EUR	=	10,827	SEK
1 EUR	=	1,51035	SGD	1 EUR	=	37,00105	THB	1 EUR	=	50,4591	ESSAY
1 EUR	=	36,9018	TWD	1 EUR	=	4,251,50975	UGX	1 EUR	=	1,17445	USD
1 EUR	=	30 888,03575	VND	1 EUR	=	19,4606	ZAR	1 EUR	=	595,916	KZT

2.6 - États financiers consolidés

La devise de référence des états financiers consolidés est l'euro. Les différents postes figurant dans les états financiers consolidés de la SICAV correspondent à la somme des postes correspondants dans les états financiers de chaque fonds, libellés en euros.

À la date de clôture, le montant total des participations croisées s'élève à 10 802 957,51 euros ; par conséquent, la valeur liquidative combinée totale en fin d'exercice, hors ces participations croisées, s'élèverait à 14 970 135 285,37 euros.

Compartiments	**Investissement croisé**	**Montant (en euros)**
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Global Bond I EUR Acc	654 917,88
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Sécurité FW EUR Acc	1 135 644,48
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Investissement F EUR Acc	142 749,93
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Grandchildren I EUR Acc	1 700 883,98
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Human XP F Acc	1 085 546,56
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Emergent F EUR Acc	753 461,28
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio EM Debt F EUR Acc	674 897,28
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Flexible Bond F EUR Acc	677 144,04
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Credit F EUR Acc	1 830 964,16
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Grande Europe I EUR Acc	843 711,12
Carmignac Portfolio Evolution	Carmignac Portfolio Tech Solutions F EUR Acc	1 303 036,80
		10 802 957,51

2.7 - Valorisation des options et des swaptions

La valeur de liquidation des options négociées en bourse est calculée sur la base des cours de clôture publiés par les bourses sur lesquelles la SICAV a conclu les contrats en question. La valeur de liquidation des options non négociées est déterminée conformément aux règles fixées par le conseil d'administration, selon des critères uniformes pour chaque catégorie de contrat.

Une swaption est une option qui confère à son acheteur le droit de conclure un swap de taux d'intérêt. Les conditions du contrat de swaption précisent si l'acheteur devra payer un taux variable ou un taux fixe. Les plus-values et moins-values latentes à la fin de l'exercice sont également incluses dans l'état de l'actif net.

La valeur des swaptions négociées en bourse est déterminée sur la base des cours de clôture publiés par les bourses sur lesquelles la SICAV a conclu les contrats correspondants. La valeur des swaptions non négociées en bourse est déterminée conformément aux règles fixées par le conseil d'administration, selon des critères uniformes pour chaque catégorie de contrat.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes annexes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.7 - Valorisation des options et des swaptions

Pour plus de détails sur les contrats d'options et de swaptions en cours, veuillez vous reporter à la section « Notes annexes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

2.8 - Valorisation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme qui ne sont pas arrivés à échéance à la date de valorisation sont évalués sur la base des taux à terme correspondant à la durée résiduelle du contrat, en vigueur à la date de valorisation ou à la date de clôture. Les plus-values ou moins-values latentes qui en résultent sont comptabilisées.

Pour plus de détails sur les contrats de change à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous reporter à la section « Notes annexes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

2.9 - Valorisation des contrats à terme

Les contrats à terme financiers qui ne sont pas arrivés à échéance à la date de valorisation sont évalués à leur dernier cours connu à la date de valorisation ou à la date de clôture. Les plus-values ou moins-values latentes qui en résultent sont comptabilisées.

Pour plus de détails sur les contrats à terme financiers en cours, le cas échéant, veuillez vous reporter à la section « Notes annexes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

2.10 - Valorisation des contrats sur différence (« CFD »)

Les CFD qui ne sont pas arrivés à échéance à la date de valorisation sont évalués à leur dernier cours connu à la date de valorisation ou à la date de clôture. Les plus-values ou moins-values latentes qui en résultent sont comptabilisées.

La valorisation des CFD sur indices repose sur la performance de l'indice sous-jacent. La valorisation des CFD sur actions repose sur les cours de clôture des actions sous-jacentes.

Pour plus de détails sur les CFD en cours, veuillez vous reporter à la section « Notes annexes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

2.11 - Valorisation des swaps

Les swaps sont évalués sur la base de la différence entre la valeur actualisée de tous les flux futurs versés par la SICAV à la contrepartie à la date de valorisation, au taux de « swap à coupon zéro » correspondant à l'échéance de ces flux, et la valeur actualisée de tous les flux futurs versés par la contrepartie à la SICAV à la date de valorisation, au taux de « swap à coupon zéro » correspondant à l'échéance de ces flux.

Credit default swap (CDS)
Un Credit default swap (CDS) est un contrat financier bilatéral en vertu duquel une contrepartie (l'acheteur de la protection) verse une commission périodique en échange d'une indemnisation versée par le vendeur de la protection en cas de survenance d'un évènement de crédit affectant l'émetteur de référence.
L'acheteur de la protection acquiert le droit soit de vendre au pair une obligation donnée ou d'autres obligations de l'émetteur de référence, soit de percevoir la différence entre la valeur nominale et le cours de cette ou ces obligations de référence (ou toute autre valeur de référence ou prix d'exercice préalablement défini) en cas de survenance d'un évènement de crédit.

Swaps de taux d'intérêt (IRS)
La SICAV a conclu des contrats de swap dans le cadre desquels elle échange des obligations (produit de l'encours nominal et du taux fixe) contre des revenus variables (produit de l'encours nominal et du taux variable), et inversement. Ces montants sont calculés et comptabilisés à chaque fois que la valeur liquidative est calculée.

Swaps d'inflation (IFS)
Un swap sur l'inflation est un contrat bilatéral qui permet aux investisseurs souhaitant se couvrir de garantir un rendement indexé sur l'inflation par rapport à un indice d'inflation. L'acheteur indexé sur l'inflation (bénéficiaire de l'indexation) paie un taux fixe ou variable prédéterminé (moins un Spread). En contrepartie, l'acheteur de l'indexation reçoit du vendeur de l'indexation (le payeur de l'indexation) un ou plusieurs versements liés à l'inflation.
La valorisation des swaps d'inflation est déterminée, conformément à la politique de management du risque de Carmignac Gestion Luxembourg S.A., à l'aide du pricer Bloomberg. On utilise l'indice de volatilité BVOL Cube de Bloomberg.

Swaps de rendement total (TRS)
Un swap de rendement total est un contrat par lequel une partie (le débiteur du rendement total) transfère la performance économique totale d'un panier de référence composé d'actions sous-jacentes à l'autre partie (le créancier du rendement total) en échange d'intérêts versés sur la valeur notionnelle du panier. La performance économique globale comprend les revenus provenant des dividendes, ainsi que les plus-values ou moins-values liées aux fluctuations du marché. Les contrats de swap de rendement total sont évalués en fonction de la valeur de marché des actifs sous-jacents et de la composante de financement.

Autres notes annexes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.11 - Valorisation des swaps

Pour plus de détails sur les swaps en cours, veuillez vous reporter à la section « Notes annexes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

2.12 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les intérêts courus sur les portfolios, les dépôts et les régimes de retraite font l'objet d'une provision quotidienne jusqu'à leur échéance. Les dividendes sont comptabilisés à la « date ex-dividende ». Les intérêts et les produits sont comptabilisés nets des retenues à la source non récupérables.

2.13 - Répartition des dépenses

Les charges sont provisionnées quotidiennement jusqu'à l'échéance.

2.14 - Frais de transaction

Les frais de transaction engagés par la SICAV dans le cadre de l'achat et de la vente de titres, d'instruments du marché monétaire, d'instruments dérivés ou d'autres actifs se composent principalement de frais de négociation, de frais boursiers et de frais de traitement.

2.15 - Abréviations utilisées dans les portefeuilles titres

A : Annuel
Q : Trimestriel
S : Semestriel
M : Mensuel
XX : Obligations perpétuelles
ZCP : Coupon zéro

3 - Frais d'exploitation et de mise en place

Chaque compartiment de la SICAV supporte, par le biais des commissions versées à la société de gestion, l'ensemble de ses frais de fonctionnement, notamment :
- la rémunération de la banque dépositaire, de l'agent administratif, de l'agent domiciliataire, du teneur de registre et de l'agent de transfert
- frais de courtage et frais bancaires
- frais d'audit
- les frais liés à l'impression des parts, des prospectus, des rapports annuels et semestriels ainsi que de tout autre rapport ou document nécessaire
- les frais de publication ainsi que tout autre frais de fonctionnement.

Les frais de gestion et de constitution, qui sont payables et calculés mensuellement sur la base de la valeur moyenne des actifs nets du compartiment au cours de l'année, s'établissent comme suit :

Carmignac Portfolio Grande Europe	0,30 % par an au maximum
Carmignac Portfolio Climate Transition (fusionné le 5 juin 2025)	0,30 % par an au maximum
Carmignac Portfolio Asia Discovery	0,30 % par an au maximum
Carmignac Portfolio Global Bond	0,20 % par an au maximum
Carmignac Portfolio Flexible Bond	0,20 % par an au maximum
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	0,30 % par an au maximum
Carmignac Portfolio Emergents	0,30 % par an au maximum
Carmignac Portfolio Long-Short European Equities	0,30 % par an au maximum
Carmignac Portfolio Investissement	0,30 % par an au maximum
Carmignac Portfolio Patrimoine	0,30 % par an au maximum
Carmignac Portfolio Sécurité	0,20 % par an au maximum
Carmignac Portfolio Credit	0,20 % par an au maximum
Carmignac Portfolio EM Debt	0,20 % par an au maximum
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	0,30 % par an au maximum

Autres notes annexes aux états financiers

3 - Frais d'exploitation et de mise en place

Carmignac Portfolio Grandchildren	0,30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Human Xperience	0,30%	maximum par an
Carmignac Portfolio China New Economy (fondu le 23 octobre 2025)	0,30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Evolution	0,15 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage (liquidé le 30 juin 2025)	0,20 %	maximum par an
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus	0,30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Inflation Solution	0,30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Tech Solutions	0,30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Absolute Return Europe	0,30%	maximum par an
Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)	0,20 %	maximum par an

4 - Frais de gestion

En contrepartie de ses services, Carmignac Gestion Luxembourg S.A. (CGL) perçoit des frais de gestion annuels, payables mensuellement, calculés et comptabilisés à chaque date de valorisation sur la base de la moyenne des actifs nets des Fonds. Ces frais de gestion peuvent être majorés, le cas échéant, de la commission de performance des fonds.

Cette commission est due sur la base des factures émises par Carmignac Gestion Luxembourg S.A. à la SICAV.

Les taux applicables au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Compartiments	Catégorie d'actions	ISIN	frais de gestion (max)
Carmignac Portfolio Grande Europe	Catégorie A, couverture CHF - Capitalisation	LU0807688931	1,50
	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU0099161993	1,50
	Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807689152	1,50
	Catégorie A, couverture en USD -	LU0807689079	1,50
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU0294249692	2,25
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992628858	0,85
	Catégorie F EUR - Distribution (annuelle)	LU2139905785	0,85
	Catégorie FW EUR - Capitalisation	LU1623761951	1,05
	Catégorie FW GBP - Capitalisation	LU2206982626	1,05
	Catégorie FW USD couverte - Capitalisation	LU2212178615	1,05
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2420652633	0,70
	Catégorie IW EUR - Capitalisation	LU2420652807	0,85
	Catégorie X2 CAD couverte - Distribution (annuel)	LU2772084070	0,85
Carmignac Portfolio Climate Transition (fusionné (le 5 juin 2025)	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU0164455502	1,50
	Catégorie A USD - Capitalisation	LU0807690754	1,50
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU0705572823*	2,25
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992629237	0,85
	Catégorie FW EUR - Capitalisation	LU1623762090	1,05
	Catégorie FW GBP - Capitalisation	LU0992629401*	1,05
Carmignac Portfolio Asia Discovery	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU0336083810	2,00
	Catégorie A, couverture en USD -	LU0807689582	2,00
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992629740	1,00
	Catégorie FW EUR - Capitalisation	LU1623762256	1,20
	Catégorie FW GBP - Capitalisation	LU0992630086	1,20
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2420651155	0,85

Autres notes annexes aux états financiers

4 - Frais de gestion

Compartiments	Catégorie d'actions	ISIN	frais de gestion (max)
Carmignac Portfolio Asia Discovery	Catégorie IW GBP - Capitalisation	LU2427320499	1,00
Carmignac Portfolio Global Bond	Catégorie A, couverture CHF -	LU0807689822	1,00
	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU0336083497	1,00
	Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807690168	1,00
	Catégorie A EUR Minc - Distribution	LU1299302098	1,00
	Catégorie A, couverture en USD -	LU0807690085	1,00
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU1299302254	1,40
	Catégorie E USD Minc Hedged - Distribution (mensuel)	LU0992630326	1,40
	Catégorie F CHF couverte - Capitalisation	LU0992630755	0,60
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992630599	0,60
	Catégorie F EUR - Distribution (annuelle)	LU1792392216	0,60
	Catégorie F, couverture en USD -	LU0992630912	0,60
	Catégorie FW EUR - Capitalisation	LU1623762769	0,80
	Catégorie FW GBP - Capitalisation	LU0992630839	0,80
	Catégorie FW GBP couverte - Capitalisation	LU0553413385	0,80
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2420651825	0,50
	Catégorie IW EUR - Capitalisation	LU2420652047	0,60
	Catégorie Z EUR - Capitalisation	LU2931970912	0,00
	Catégorie Z2 EUR - Capitalisation	LU3225846958	0,00
Carmignac Portfolio Flexible Bond	Catégorie A, couverture CHF -	LU0807689665	1,00
	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU0336084032	1,00
	Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)	LU0992631050	1,00
	Catégorie A EUR Minc - Distribution	LU1299302684	1,00
	Catégorie A, couverture en USD -	LU0807689749	1,00
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU2490324337	1,40
	Catégorie F CHF couverte - Capitalisation	LU0992631308	0,55
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992631217	0,55
	Catégorie F EUR Qinc - Distribution	LU3060210526	0,55
	Catégorie F, couverture en USD -	LU2427321547	0,55
	Catégorie FW EUR - Capitalisation	LU2490324501	0,80
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU3244645738	0,75
	Catégorie IW EUR - Capitalisation	LU2490324410	0,75
	Catégorie Z EUR - Capitalisation	LU2970271743	0,00
	Catégorie Z2 EUR - Capitalisation	LU3225847337	0,00
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	Catégorie A, couverture CHF -	LU0807690838	1,50
	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU0592698954	1,50
	Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807690911	1,50
	Catégorie A, couverture en USD -	LU0592699259	1,50
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU0592699093	2,25
	Catégorie F CHF couverte - Capitalisation	LU0992631720	0,85
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992631647	0,85
	Catégorie F GBP - Capitalisation	LU0992631993	0,85
Carmignac Portfolio Emergents	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU1299303229	1,50
	Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)	LU1792391242	1,50
	Catégorie A, couverture en USD -	LU1299303575	1,50
	Catégorie F CHF couverte - Capitalisation	LU0992626563	0,85

Autres notes annexes aux états financiers

4 - Frais de gestion

Compartiments	Catégorie d'actions	ISIN	frais de gestion (max)
Carmignac Portfolio Emergents	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992626480	0,85
	Catégorie F, couverture en USD -	LU0992626993	0,85
	Catégorie FW EUR - Capitalisation	LU1623762413	1,05
	Catégorie FW GBP - Capitalisation	LU0992626720	1,05
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2420650777	0,70
	Catégorie IW EUR - Capitalisation	LU2420651072	0,85
	Catégorie X EUR - Capitalisation	LU2870281644	2,00
Carmignac Portfolio Long-Short Europe Actions	Catégorie A, couverture CHF -	LU3135111204	1,50
	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU1317704051	1,50
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU1317704135	2,25
	Catégorie F CHF couverte - Capitalisation	LU0992627371	0,85
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992627298	0,85
	Catégorie F EUR - Distribution (annuelle)	LU3201918581	0,85
	Catégorie F couverte en livres sterling -	LU0992627454	0,85
	Catégorie F, couverture en USD -	LU0992627538	0,85
	Catégorie X EUR - Capitalisation	LU2914157503	0,85
Carmignac Portfolio Investissement	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU1299311164	1,50
	Catégorie A, couverture en USD -	LU1299311677	1,50
	Catégorie AW-R EUR - Capitalisation	LU3149200233	1,50
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU1299311834	2,25
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992625839	0,85
	Catégorie FW-R EUR - Capitalisation	LU3149200746	1,50
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU3244645902	1,00
Carmignac Portfolio Patrimoine	Catégorie A, couverture CHF -	LU1299305513	1,50
	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU1299305190	1,50
	Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)	LU1299305356	1,50
	Catégorie A EUR Minc - Distribution	LU1163533422	1,50
	Catégorie A, couverture en USD -	LU1299305786	1,50
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU1299305943	2,00
	Catégorie E EUR Minc - Distribution	LU1163533349	2,00
	Catégorie E, couverture en USD -	LU0992628429	2,00
	Catégorie E USD Minc Hedged - Distribution (mensuel)	LU0992628692	2,00
	Catégorie F CHF couverte - Capitalisation	LU0992627702	0,85
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992627611	0,85
	Catégorie F EUR Minc - Distribution	LU1163533778	0,85
	Catégorie F couverte en livres sterling -	LU0992627967	0,85
	Catégorie F, couverture en USD -	LU0992628346	0,85
Carmignac Portfolio Sécurité	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU2426951195	1,00
	Catégorie AW CHF couverte - Capitalisation	LU1299307055	1,00
	Catégorie AW EUR - Capitalisation	LU1299306321	1,00
	Catégorie AW EUR - Distribution (annuelle)	LU1299306677	1,00
	Catégorie AW avec couverture en USD -	LU1299306834	1,00
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU3003216408	1,50
	Catégorie FW CHF couverte - Capitalisation	LU0992625086	0,55
	Catégorie FW EUR - Capitalisation	LU0992624949	0,55
	Catégorie FW EUR - Distribution (annuelle)	LU1792391911	0,55

Autres notes annexes aux états financiers

4 - Frais de gestion

Compartiments	Catégorie d'actions	ISIN	frais de gestion (max)
Carmignac Portfolio Sécurité	Catégorie FW USD couverte -	LU0992625243	0,55
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2420653367	0,55
	Catégorie X EUR - Capitalisation	LU2490324253	0,55
Carmignac Portfolio Credit	Catégorie A, couverture CHF -	LU2020612490	1,00
	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU1623762843	1,00
	Catégorie A EUR Minc - Distribution (mensuel	LU1623762926	1,00
	Catégorie A, couverture en USD -	LU1623763064	1,00
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU3003216580	1,60
	Catégorie F CHF couverte - Capitalisation	LU2020612730	0,60
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU1932489690	0,60
	Catégorie F, couverture en USD -	LU2020612904	0,60
	Catégorie FW CHF couverte -	LU2020612813	0,80
	Catégorie FW EUR - Capitalisation	LU1623763148	0,80
	Catégorie FW USD couverte -	LU2427321208	0,80
	Catégorie X EUR - Capitalisation	LU2475941915	0,80
	Catégorie X2 CAD couverte -	LU2772084237	0,60
	Catégorie X2 CAD couverte - Distribution (annuel	LU2772084310	0,60
	Catégorie Z EUR - Capitalisation	LU2931971134	0,00
	Catégorie Z2 EUR - Capitalisation	LU3225847170	0,00
Carmignac Portfolio EM Debt	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU1623763221	1,20
	Catégorie A, couverture en USD -	LU2427320812	1,20
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU3003216747	1,60
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU2277146382	0,65
	Catégorie F, couverture en USD -	LU2427320903	0,65
	Catégorie F, couverture en USD - (annuel)	LU2346238343	0,65
	Catégorie FW EUR - Capitalisation	LU1623763734	0,85
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2638444914	0,65
	Catégorie IW, couverture en livres sterling	LU2638445218	0,85
	Catégorie X EUR - Capitalisation	LU3119442666	0,85
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU1744628287	1,50
	Catégorie A EUR - Distribution	LU2490324840	1,50
	Catégorie AW EUR - Capitalisation	LU1932476879	1,70
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU2490324683	2,00
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU1744630424	0,85
	Catégorie F EUR - Distribution (annuelle)	LU2369619742	0,85
	Catégorie F couverte en livres sterling -	LU2970252958	0,85
	Catégorie FW EUR - Capitalisation	LU2490324766	1,05
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2970252875	1,00
Carmignac Portfolio Grandchildren	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU1966631001	1,40
	Catégorie AW USD - Capitalisation	LU2782951763	1,60
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU3003216234	2,50
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU2004385667	0,80
	Catégorie FW EUR - Capitalisation	LU1966631266	1,00
	Catégorie FW GBP couverte -	LU2427320655	1,00
	Catégorie FW GBP couverte - Distribution (annuel)	LU2427320739	1,00
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2420652393	0,65
	Catégorie IW EUR - Capitalisation	LU2420652476	0,80
	Catégorie Z EUR - Capitalisation	LU2931971050	0,00

Autres notes annexes aux états financiers

4 - Frais de gestion

Compartiments	Catégorie d'actions	ISIN	frais de gestion (max)
Carmignac Portfolio Grandchildren	Catégorie Z2 EUR - Capitalisation	LU3225847097	0,00
Carmignac Portfolio Human Xperience	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU2295992163	1,50
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU2295992247	0,85
	Catégorie FW GBP - Capitalisation	LU2601234839	1,05
	Catégorie X EUR - Capitalisation	LU2947293564	0,85
Carmignac Portfolio China New Economy (fusionné le 23 octobre 2025)	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU2295992320	1,50
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU2295992676	0,85
Carmignac Portfolio Evolution	Catégorie M EUR - Capitalisation	LU2462965026	1.10
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage (liquidé) (le 30 juin 2025)	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU2585800795	1,00
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU2585800878	0,80
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2585801090	0,80
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU2585801256	1,50
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU2585801173	1,00
	Catégorie F couverte en livres sterling -	LU2601234169	1,00
	Catégorie F, couverture en USD -	LU2601233948	1,00
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2585801330	1,00
	Catégorie I, couverture en livres sterling -	LU2601234326	1,00
	Catégorie I, couverture en USD -	LU2601234086	1,00
	Catégorie X EUR - Capitalisation	LU3016365556	1,00
	Catégorie Z EUR - Capitalisation	LU2931971217	0,00
	Catégorie Z2 EUR - Capitalisation	LU3225847253	0,00
Carmignac Portfolio Inflation Solution	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU2715954504	2,00
	Catégorie B EUR - Capitalisation	LU3088560464	1,00
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU3112062065	2,00
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU2715954330	1,00
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2715954413	1,00
Carmignac Portfolio Tech Solutions	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU2809794220	2,00
	Catégorie A USD - Capitalisation	LU2809794493	2,00
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU2809794816*	2,25
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU2809794576	1,00
	Catégorie F GBP - Capitalisation	LU3186888858	1,00
	Catégorie F USD - Capitalisation	LU2812616816*	1,00
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2809794733	1,00
	Catégorie I USD - Capitalisation	LU2809794659*	1,00
	Catégorie X EUR - Capitalisation	LU3060210443	2,00
	Catégorie X2 USD - Capitalisation	LU3198990908	1,50
Carmignac Portfolio Absolute Return Europe	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU2923680206	2,00
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU2923680388	1,50
	Catégorie F GBP (couverte) - Capitalisation	LU2923680461	1,50
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2923680545	1,00
Carmignac Portfolio Obligations durables (lancé (le 29 août 2025)	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU3133501935	1,20
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU3133502073	0,80
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU3133502156	0,80

Pour le compartiment CARMIGNAC PORTFOLIO Evolution, les frais de gestion prélevés par les fonds Carmignac sont pris en compte et les frais de gestion cumulés ne dépasseront pas 1,10 % de la valeur liquidative.

Conformément à l'article 46, paragraphe 3, de la loi modifiée du 17 décembre 2010, le taux des frais de gestion des fonds sous-jacents dont le promoteur est membre du groupe Carmignac est le suivant :

		Taux annuel
Carmignac Court Terme A EUR Acc	EUR	0,75 %
Carmignac Emergents Z EUR Acc	EUR	0,00 %
Carmignac Investissement Z2 EUR Acc	EUR	0,00 %
Carmignac China New Economy F EUR Acc	EUR	1,15 %

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes annexes aux états financiers

5 - Commissions de performance

Une commission de performance est versée chaque année pour toutes les catégories de parts, à l'exception des catégories AW, FW, IW, M, Z et de certaines catégories X :

Grande Europe: 20 % de la surperformance du compartiment.
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (depuis le 1er janvier 2025, l'indice MSCI Europe NR). La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Transition climatique (fusionnée le 5 juin 2025) : 20 % de la surperformance du compartiment.
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (indice MSCI AC World NR). La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

À la découverte de l'Asie : 20 % de la surperformance du compartiment.
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (MSCI EM Asia Ex-China IMI 10/40 Capped NR Index, 100 %).
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachat, la partie de la provision pour commission de performance correspondant aux Parts rachetées est payable à la Société de gestion selon le principe de la cristallisation

Obligation internationale : 20 % de la surperformance du compartiment.
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (JPM Global Government Bond Index).
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes annexes aux états financiers

5 - Commissions de performance

Flexible Bond: 20 % sur la surperformance du compartiment
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (ICE BofA Euro Broad Market Index).
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Emerging Patrimoine: 20 % de la surperformance du compartiment.
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (qui se compose à 40 % de l'indice MSCI EM NR, à 40 % de l'indice JPMorgan GBI-EM Global Diversified Composite et à 20 % de l'indice capitalisé €STR).
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Nouveaux venus : 20 % de la surperformance du compartiment.
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (indice MSCI EM NR).
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Positions longues et courtes sur les actions européennes : 20 % sur la performance absolue du compartiment (sur la base du HWM).
La commission de performance est calculée sur la base de la performance absolue de la catégorie d'actions. Si la valeur des Parts concernées a augmenté au cours de la période de performance, une provision correspondant à 20 % de cette plus-value est constituée.
En outre, la commission de performance repose sur le modèle du High Watermark (HWM) : cette commission est facturée uniquement si la valeur des actions à la fin de la période de performance dépasse la valeur la plus élevée des actions à la fin de chacune des cinq (5) périodes de performance précédentes (« High Watermark »). La valeur des parts au moment du lancement du compartiment constitue le premier « high-water mark ».
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Investissement : 20 % de la surperformance du compartiment.

La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (indice MSCI AC World NR). La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes annexes aux états financiers

5 - Commissions de performance

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Patrimoine : 20 % de la surperformance du compartiment.
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (qui se compose à 40 % de l'indice MSCI AC World NR, à 40 % de l'indice ICE BofA Global Government Index et à 20 % de l'indice €STR capitalisé).
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Sécurité : 20 % de la surperformance du compartiment.
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (à savoir l'indice ICE BofA 1-3 Year All Euro Government).
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

crédits: 20 % de la surperformance du compartiment.
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (qui se compose à 75 % de l'indice ICE BofA Euro Corporate et à 25 % de l'indice ICE BofA Euro High Yield).
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Dette des marchés émergents : 20 % sur la surperformance du compartiment :
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (qui se compose à 50 % de l'indice JPM GBI-EM Global Diversified Composite et à 50 % de l'indice JPM EMBI Global Diversified hedged).
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.

Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement la part de la commission de performance effectivement comptabilisée en tant que

Autres notes annexes aux états financiers

5 - Commissions de performance

résultat de ces parts nouvellement souscrites provenant de la dotation quotidienne. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Patrimoine Europe : 20 % de la surperformance du compartiment :
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (qui se compose à 40 % de l'indice MSCI Europe NR, à 40 % de l'indice ICE BofA All Maturity All Euro Government et à 20 % de l'indice capitalisé €STR).
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Grandchildren: 20 % sur la surperformance du compartiment
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (indice MSCI WORLD NR). La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Human Xperience : 20 % sur la surperformance du compartiment
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence, l'indice MSCI AC World NR. La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

China New Economy (fusionnée le 23 octobre 2025) : 20 % sur la surperformance du compartiment
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (indice MSCI CHINA NR). La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.

Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Évolution : aucune commission de performance n'est prélevée.

Arbitrage de fusions (liquidation prévue le 30 juin 2025) : 20 % sur la surperformance du compartiment

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes annexes aux états financiers

5 - Commissions de performance

La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence €STR, capitalisé.
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Arbitrage de fusions Plus : 20 % sur la performance absolue du compartiment (sur la base du HWM).
La commission de performance est calculée sur la base de la performance absolue de la catégorie d'actions. Si la valeur des Parts concernées a augmenté au cours de la période de performance, une provision correspondant à 20 % de cette plus-value est constituée.
En outre, la commission de performance repose sur le modèle du High Watermark (HWM) : cette commission est facturée uniquement si la valeur des actions à la fin de la période de performance dépasse la valeur la plus élevée des actions à la fin de chacune des cinq (5) périodes de performance précédentes (« High Watermark »). La valeur des parts au moment du lancement du compartiment constitue le premier « high-water mark ».
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Solution Inflation 20 % sur la surperformance du compartiment
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (indice Eurostat Euro HICP hors tabac).
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est positive et supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Solutions technologiques : 20 % sur la surperformance du compartiment
La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (l'indice MSCI AC World Technologies de l'Information 10/40 Capped NR).
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Rendement absolu Europe : 20 % sur la performance absolue du compartiment (sur la base du HWM). La commission de performance est calculée sur la base de la performance absolue de la catégorie d'actions. Si la valeur des Parts concernées a augmenté au cours de la période de performance, une provision correspondant à 20 % de cette plus-value est constituée.

En outre, la commission de performance repose sur le modèle du High Watermark (HWM) : cette commission est facturée uniquement si la valeur des actions à la fin de la période de performance dépasse la valeur la plus élevée des actions à la fin de chacune des cinq (5) périodes de performance précédentes (« High Watermark »). La valeur des parts au moment du lancement du compartiment constitue le premier « high-water mark ».
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Obligation durable (lancée le 29 août 2025) : 20 % sur la surperformance du compartiment

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes annexes aux états financiers

5 - Commissions de performance

La commission de performance est calculée sur la base de la surperformance relative de la catégorie d'actions par rapport à son indicateur de référence (ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond Index).
La commission de performance de 20 % est due lorsque la performance de la catégorie d'actions est supérieure à celle de l'indicateur de référence au cours de la période de référence.
Toute sous-performance de la catégorie d'actions par rapport à l'indicateur de référence au cours de la période de référence de performance, d'une durée maximale de 5 ans (ou depuis le lancement du Compartiment ou de la catégorie d'actions, respectivement, ou depuis le 1er janvier 2022, la période la plus courte étant retenue), est compensée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.
Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence à courir dès le paiement de la commission de performance. Une nouvelle période de référence de performance d'une durée maximale de cinq ans commence également lorsque les performances insuffisantes qui n'ont pas fait l'objet d'une récupération arrivent à échéance au terme d'une période de cinq ans. Dans ce cas, toute surperformance enregistrée au cours de cette période afin de compenser la sous-performance prendra fin à la même date, et toute sous-performance ultérieure survenue au cours de cette période de cinq ans donnera lieu à une nouvelle période de référence d'une durée maximale de cinq ans.
Dès lors qu'une commission de performance est due au titre de la classe d'actions, en cas de souscriptions, un système visant à neutraliser l'effet lié au volume de ces parts sur la commission de performance est appliqué. Cela implique de déduire systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de performance effectivement comptabilisée à la suite de ces nouvelles souscriptions d'actions. En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de performance correspondant aux Actions rachetées est due à la Société de Gestion selon le principe de « cristallisation ».

Dans les informations non auditées des états financiers, les commissions de performance sont détaillées conformément aux exigences de l'AEMF (lignes directrices sur les commissions de performance (art. 49) et la circulaire 20/764 de la CSSF).

6 - Taxe d'abonnement

La SICAV n'est soumise à aucun impôt sur le revenu au Luxembourg. Les dividendes distribués par la SICAV ne sont soumis à aucune retenue à la source luxembourgeoise. La SICAV n'est soumise qu'à une taxe annuelle de 0,05 % au Luxembourg (un taux réduit de 0,01 % peut s'appliquer si les conditions réglementaires sont remplies), payable trimestriellement sur la base de l'actif net calculé à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte.

Aucun droit ni aucune taxe n'est dû au Luxembourg lors de l'émission de parts de la SICAV, à l'exception d'un droit unique dont le montant est fixé par la loi modifiée du 17 décembre 2010 et qui est dû lors de la constitution de la société. Les plus-values réalisées sur les actifs de la SICAV ne sont actuellement pas imposables au Luxembourg.

Les revenus de dividendes et d'intérêts de la SICAV peuvent être soumis à des retenues à la source à des taux variables ; ces impôts ne sont pas récupérables. En outre, la SICAV peut être soumise à des retenues à la source indirectes sur ses opérations (droits, taxes boursières) et sur les services qui lui sont facturés (taxe sur le chiffre d'affaires, taxe sur la valeur ajoutée).

Autres notes annexes aux états financiers

7 - Versement des dividendes

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Fonds a versé les dividendes suivants :

Compartiments	Catégorie d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Date d'expiration	Paiement date
Carmignac Portfolio Grande Europe	Catégorie A EUR - Distribution (annuel)	LU0807689152	EUR	4,08	30 avril 2025	14 mai 2025
	Catégorie F EUR - Distribution (annuel)	LU2139905785	EUR	3,26	30 avril 2025	14 mai 2025
Carmignac Portfolio Global Obligations	Catégorie A EUR Minc - (mensuel)	LU1299302098	EUR	0,23	1er octobre	22 janvier
				0,18	2 novembre	14 février
				0,18	3 novembre	21 mars 2025
				0,18	4 septembre	23 avril 2025
				0,18	13 mai 2025	23 mai 2025
				0,18	6 novembre	23 juin 2025
				0,18	9 juillet 2025	22 juillet
				0,18	8 novembre	22 août 2025
				0,18	9 septembre	19 septembre
				0,18	9 octobre	21 octobre
				0,18	12 novembre	24 novembre
				0,18	12 septembre	19 décembre
	Catégorie A EUR - Distribution (annuel)	LU0807690168	EUR	3,00	30 avril 2025	14 mai 2025
	Catégorie E USD Minc avec Diffusion (mensuelle)	LU0992630326	USD	0,27	1er octobre	22 janvier
				0,22	2 novembre	21 février
				0,22	3 novembre	21 mars 2025
				0,22	4 septembre	23 avril 2025
				0,22	13 mai 2025	23 mai 2025
				0,22	6 novembre	23 juin 2025

Autres notes annexes aux états financiers

7 - Versement des dividendes

Compartiments	Catégorie d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Date d'acquisition	Paiement date
Carmignac Portfolio Global Obligations	Catégorie E USD Minc avec Diffusion (mensuelle)	LU0992630326	USD	0,22	25/07/09	25/07/22
				0,22	25/08/11	25 août 2022
				0,22	25 septembre	25 septembre
				0,22	25/10/09	21/10/25
				0,22	25/11/12	24/11/25
				0,22	25/12/09	19/12/25
	Catégorie F EUR - Distribution (annuel)	LU1792392216	EUR	3,37	30 avril 2025	25 mai 2014
Carmignac Portfolio Flexible Obligations	Catégorie A EUR Minc - (mensuel)	LU1299302684	EUR	2,03	25/01/10	25/01/22
				2,00	25/02/11	21/02/25
				2,00	25/03/11	21/03/25
				2,00	25/04/09	23 avril 2025
				2,00	25 mai 2013	23/05/25
				2,00	25/06/11	23/06/25
				2,00	25/07/09	25/07/22
				2,00	25/08/11	25 août 2022
				2,00	25 septembre	25 septembre
				2,00	25/10/09	21/10/25
				2,00	25/11/12	24/11/25
				2,00	25/12/09	19/12/25
	Catégorie A EUR - Distribution (annuel)	LU0992631050	EUR	18,94	30 avril 2025	25 mai 2014
	Catégorie F EUR Qinc - (trimestriel)	LU3060210526	EUR	0,51	25/07/09	25/07/22
				0,87	25/10/09	21/10/25
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	Catégorie A EUR - Distribution (annuel)	LU0807690911	EUR	2.17	30 avril 2025	25 mai 2014
CARMIGNAC PORTFOLIO Les émergents	Catégorie A EUR - Distribution (annuel)	LU1792391242	EUR	1,46	30 avril 2025	25 mai 2014
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine	Catégorie A EUR Minc - (mensuel)	LU1163533422	EUR	0,37	25/01/10	25/01/22
				0,28	25/02/11	21/02/25
				0,28	25/03/11	21/03/25
				0,28	25/04/09	23 avril 2025
				0,28	25 mai 2013	23/05/25
				0,28	25/06/11	23/06/25
				0,28	25/07/09	25/07/22
				0,28	25/08/11	25 août 2022
				0,28	25 septembre	25 septembre
				0,28	25/10/09	21/10/25
				0,28	25/11/12	24/11/25
				0,28	25/12/09	19/12/25
	Catégorie A EUR - Distribution (annuel)	LU1299305356	EUR	1,88	30 avril 2025	25 mai 2014
	Catégorie E EUR Minc - (mensuel)	LU1163533349	EUR	0,34	25/01/10	25/01/22
				0,27	25/02/11	21/02/25
				0,27	25/03/11	21/03/25
				0,27	25/04/09	23 avril 2025
				0,27	25 mai 2013	23/05/25

Autres notes annexes aux états financiers

7 - Versement des dividendes

Compartiments	Catégorie d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Date d'exmission	Paiement date
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine	Catégorie E EUR Minc - (mensuel)	LU1163533349	EUR	0,27	25/06/11	23/06/25
				0,27	25/07/09	25/07/22
				0,27	25/08/11	25 août 2022
				0,27	25 septembre	25 septembre
				0,27	25/10/09	21/10/25
				0,27	25/11/12	24/11/25
				0,27	25/12/09	19/12/25
	Catégorie E USD Minc avec Diffusion (mensuelle)	LU0992628692	USD	0,41	25/01/10	25/01/22
				0,33	25/02/11	21/02/25
				0,33	25/03/11	21/03/25
				0,33	25/04/09	23 avril 2025
				0,33	25 mai 2013	23/05/25
				0,33	25/06/11	23/06/25
				0,33	25/07/09	25/07/22
				0,33	25/08/11	25 août 2022
				0,33	25 septembre	25 septembre
				0,33	25/10/09	21/10/25
				0,33	25/11/12	24/11/25
				0,33	25/12/09	19/12/25
	Catégorie F EUR Minc - (mensuel)	LU1163533778	EUR	0,35	25/01/10	25/01/22
				0,30	25/02/11	21/02/25
				0,30	25/03/11	21/03/25
				0,30	25/04/09	23 avril 2025
				0,30	25 mai 2013	23/05/25
				0,30	25/06/11	23/06/25
				0,30	25/07/09	25/07/22
				0,30	25/08/11	25 août 2022
				0,30	25 septembre	25 septembre
				0,30	25/10/09	21/10/25
				0,30	25/11/12	24/11/25
				0,30	25/12/09	19/12/25
Carmignac Portfolio Sécurité	Catégorie AW EUR - Distribution (annuel)	LU1299306677	EUR	1,78	30 avril 2025	25 mai 2014
	Catégorie FW EUR - Distribution (annuel)	LU1792391911	EUR	14 h 30	30 avril 2025	25 mai 2014
Carmignac Portfolio Credit	Catégorie A EUR Minc - (mensuel)	LU1623762926	EUR	0,28	25/01/10	25/01/22
				0,28	25/02/11	21/02/25
				0,28	25/03/11	21/03/25
				0,28	25/04/09	23 avril 2025
				0,28	25 mai 2013	23/05/25
				0,28	25/06/11	23/06/25
				0,28	25/07/09	25/07/22
				0,28	25/08/11	25 août 2022
				0,28	25 septembre	25 septembre
				0,28	25/10/09	21/10/25
				0,28	25/11/12	24/11/25

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes annexes aux états financiers

7 - Versement des dividendes

Compartiments	Catégorie d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Date d'expiration	Paiement date
Carmignac Portfolio Credit	Catégorie A EUR Minc - (mensuel)	LU1623762926	EUR	0,28	25/12/09	19/12/25
Carmignac Portfolio EM Debt	Catégorie F, couverture en USD Distribution (annuelle)	LU2346238343	USD	3,72	30 avril 2025	25 mai 2014
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe	Catégorie A EUR - Distribution (mensuel)	LU2490324840	EUR	0,31	25/01/10	25/01/22
				0,24	25/02/11	21/02/25
				0,24	25/03/11	21/03/25
				0,24	25/04/09	23 avril 2025
				0,24	25 mai 2013	23/05/25
				0,24	25/06/11	23/06/25
				0,24	25/07/09	25/07/22
				0,24	25/08/11	25 août 2022
				0,24	25 septembre	25 septembre
	Catégorie F EUR - Distribution (annuel)	LU2369619742	EUR	1,71	30 avril 2025	25 mai 2014
CARMIGNAC PORTFOLIO Grandchildren	Catégorie FW couverte en livres Distribution (annuelle)	LU2427320739	LIVRE	1,98	30 avril 2025	25 mai 2014

8 - Swing Pricing

En ce qui concerne les Fonds « CARMIGNAC PORTFOLIO – CREDIT » et « CARMIGNAC PORTFOLIO – EM DEBT », afin de protéger les intérêts des actionnaires, la valeur liquidative par action peut, dans certaines circonstances, être ajustée pour éviter ou limiter la dilution (« Swing Pricing »). Un Compartiment peut subir une dilution de la Valeur liquidative par part si des souscriptions, des conversions ou des rachats sont effectués à un prix qui ne reflète pas le coût réel de vente ou d'achat des actifs sous-jacents du Compartiment. L'écart de prix peut résulter des frais de transaction, des impôts et autres coûts, ainsi que de l'écart entre les prix d'achat et de vente des actifs sous-jacents.
La valeur liquidative sera ajustée à la hausse en cas d'entrées nettes dans les fonds susmentionnés et à la baisse en cas de sorties nettes de ces fonds dépassant un seuil prédéterminé. Ce mécanisme s'applique au niveau du compartiment à l'ensemble des catégories de parts et n'est pas destiné à répondre aux situations particulières de chaque investisseur. Ces ajustements viseront à refléter les prix réels des opérations sous-jacentes, sur la base des spreads estimés, des coûts et d'autres facteurs liés au marché et aux opérations, conformément à la procédure interne en vigueur au sein de la société de gestion ; ils ne dépasseront pas, dans des circonstances normales, 2 % de la Valeur liquidative par Part. Dans des circonstances exceptionnelles, le conseil d'administration peut relever ce plafond afin de protéger les actionnaires. Constituent notamment les circonstances exceptionnelles : (i) une augmentation de la volatilité du marché des actions au-delà des niveaux habituels, (ii) un élargissement des spreads entre cours acheteur et cours vendeur sur les marchés des obligations ou des titrisations par rapport aux niveaux habituels, et (iii) une forte diminution des cotations des courtiers, tant à l'achat qu'à la vente. Le swing factor n'a aucune incidence sur le calcul des commissions de performance, celles-ci étant toujours calculées sur la base de la Valeur liquidative non ajustée en fonction du swing. Les informations relatives à l'application du Swing Pricing seront mises à la disposition des actionnaires sur le site web suivant : https://www.carmignac.lu/en/regulatory-information, ainsi que sur simple demande.

La valeur liquidative et la valeur liquidative par action indiquées dans les états financiers et dans la rubrique « Statistiques » ne

tiennent pas compte de l'ajustement lié au Swing Pricing. Pour la valeur liquidative au 31 décembre 2025, aucun ajustement de

fluctuation n'a été effectué.

9 - Garanties

Au 31 décembre 2025, l'état des garanties reçues ou versées, qui comprend les dépôts de garantie relatifs aux contrats à terme et aux options, ainsi que les sommes en espèces versées à des courtiers et des contreparties ou reçues de leur part dans le cadre d'opérations de gré à gré, se présente comme suit :

Compartiment	Counterparty	Devise	Garantie versée en espèces par le SICAV agissant pour le compte de	Garanties reçues en espèces de la contrepartie au profit de la SICAV
Carmignac Portfolio Grande Europe	Société Générale	EUR	131 792,97	-
Carmignac Portfolio Asia Discovery	Société Générale	EUR	11 904,22	-
Carmignac Portfolio Global Bond	Deutsche Bank AG, Allemagne	EUR	-	540 000,00
	Goldman Sachs International, Londres	EUR	670 000,00	-
	Société Générale	EUR	2 704 140,86	-
Carmignac Portfolio Flexible Bond	Société Générale	EUR	7 072 250,93	-

Autres notes annexes aux états financiers

9 - Garanties

Compartiment	Counterparty	Devise	Garantie versée en espèces par le SICAV agissant pour le compte de	Garanties reçues en espèces de la contrepartie au profit de la SICAV
CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine	Société Générale	EUR	1 281 292,68	-
	Bofa Securities Europe SA	EUR	-	190 000,00
Carmignac Portfolio Emergents	Société Générale	EUR	96 870,63	-
Carmignac Portfolio Long-Short European Equities	BofA Securities Europe SA	EUR	21 725 675,37	-
Carmignac Portfolio Investissement	Société Générale	EUR	41 551,16	-
	UBS Europe SE	EUR	14 615,72	-
Carmignac Portfolio Patrimoine	Société Générale	EUR	1 751 535,75	- 410
	Caceis Bank, succursale de Luxembourg	EUR	-	000,00 70
		EUR	-	000,00 -
	BofA Securities Europe SA	EUR	123 589,20	
	[illegible]			
Carmignac Portfolio Sécurité	Société Générale	EUR	881 665,80	-
Carmignac Portfolio Credit	Caceis Bank, succursale de	EUR	-	490 000,00
	Luxembourg de la Société Générale	EUR	8 368 645,25	-
Carmignac Portfolio EM Debt	BofA Securities Europe SA	EUR	140 000,00	-
	Société Générale	EUR	1 610 367,01	-
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	Société Générale	EUR	372 446,51	-
Carmignac Portfolio Grandchildren	Société Générale	EUR	31 272,42	-
Carmignac Portfolio Human Xperience	Société Générale	EUR	-	0,06
Carmignac Portfolio Merger ArbitragePlus	JP Morgan AG	EUR	4 220 000,00	-
	Société Générale	EUR	5 597 765,59	-
	BofA Securities Europe SA	EUR	399,86	-
	UBS Europe SE	EUR	928 669,89	-
Carmignac Portfolio Inflation Solution	Société Générale	EUR	1 543 331,85	-
Carmignac Portfolio TechSolutions	Société Générale	EUR	27 524,54	-
Carmignac Portfolio Absolute Return Europe	JP Morgan AG	EUR	50 000,00	-
	Société Générale	EUR	294 426,49	-
	BofA Securities Europe SA	EUR	54 781,66	-
	UBS Europe SE	EUR	-	18 334,50
Carmignac Portfolio Obligations durables	Société Générale	EUR	16 164,80	-

10 - Autres passifs

Le poste « Autres passifs » comprend principalement des provisions fiscales indiennes.

11 - Charges à payer

Le poste « Charges à payer » comprend principalement les frais de gestion à payer et les commissions de performance à payer.

12 - Autres charges

La rubrique « Autres charges » comprend principalement des frais de recherche.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Autres notes annexes aux états financiers

13 - Liquidation des fonds

Pour le compartiment Carmignac Portfolio China New Economy (fusionné le 23 octobre 2025), le solde de trésorerie restant au 31 décembre 2025 s'élevait à 21 840,99 HKD, 2,34 USD et 110,76 EUR.

Pour le compartiment Carmignac Portfolio Merger Arbitrage (qui sera liquidé le 30 juin 2025), le solde de trésorerie restant au 31 décembre 2025 s'élevait à 12 273,59 euros et 0,80 dollar canadien. Le portfolio comprend encore trois droits de valeur conditionnelle ; en raison de leur nature particulière, ces actifs ne peuvent être vendus.

14 - Évolution de la composition du portefeuille titres

Les détails relatifs aux modifications apportées au portefeuille titres peuvent être obtenus gratuitement sur simple

demande auprès du siège social du Fonds. **15 - Evènements marquants de l'exercice**

Le conseil d'administration a décidé de convertir les actions X EUR Acc du compartiment Inflation Solution en nouvelles actions B EUR Acc (« Early Bird »).

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été amenée à mettre en place une politique de valorisation spécifique pour ces instruments afin de tenir compte :

- la fermeture des marchés financiers de certains pays,
- les incertitudes quant au recouvrement futur de la dette dans ces pays,
- les incertitudes concernant le recouvrement futur des titres de créance émis par des sociétés dont le siège social est situé dans ces pays, ou dont les activités sont fortement exposées à ces pays ou en dépendent,
- les mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

Compte tenu de la nature des titres détenus par certains Compartiments, la Société de gestion a décidé de conserver une méthode de valorisation des obligations en question fondée sur les cours fournis par des prestataires de services financiers. En ce qui concerne les actions, la société de gestion a décidé d'appliquer une décote totale. Au 31 décembre 2025, l'exposition à ces actifs représentait une part résiduelle de l'exposition, à savoir 0,20 % du fonds Carmignac Portfolio Credit.

Bien que le processus de valorisation à la juste valeur tienne compte des régimes de sanctions en vigueur et de leur incidence sur les titres concernés, il pourrait y avoir un écart entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels les ventes seraient effectivement réalisées après la clôture de l'exercice. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements futurs. Le conseil d'administration et la société de gestion suivent de près l'évolution de la situation.

16 - Evènements postérieurs à la date de clôture

Certaines caractéristiques ESG et certaines informations requises par le règlement SFDR concernant certains fonds ont été modifiées le 5 janvier 2026.

Le prospectus a été modifié le 5 janvier 2026 afin de permettre au compartiment « Tech Solutions » d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres non cotés sélectionnés. Cette fonctionnalité avait déjà été mise en place pour nos fonds phares « Investissement » et « Patrimoine ».

Le plafond d'investissement du compartiment « Tech Solutions » sur les marchés émergents a été relevé de 30 % à 50 % le 5 janvier 2026.

La description figurant dans le prospectus a été modifiée le 5 janvier 2026 afin de préciser comment et dans quelle mesure l'administrateur du Fonds peut délocaliser ses services au sein de son propre groupe financier (CACEIS), tant en Europe qu'en dehors de l'Europe. Cette externalisation concerne également sa capacité à transférer et à traiter les données des consommateurs vers d'autres pays dans le respect de la plus stricte confidentialité.

Un nouveau compartiment, « Carmignac Portfolio Macro Opportunities », a été lancé le 27 février 2026. Ce nouveau compartiment est un fonds macroéconomique mondial qui met en avant des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du règlement SFDR. Le Compartiment applique une stratégie d'investissement Top-down axée sur les facteurs macroéconomiques et s'expose à un large éventail d'actifs (par exemple, actions, obligations, marché monétaire, devises, matières premières et instruments dérivés). Le compartiment investit principalement dans des titres de créance et des instruments dérivés sur divers sous-jacents, issus de toutes les zones géographiques, les positions sur instruments dérivés portant principalement sur des indices plutôt que sur des titres individuels.

Le prospectus a été modifié le 27 février 2026 afin de mettre à jour le nom du commissaire aux comptes du fonds et de tenir compte du changement de nom intervenu le 1er juillet 2025.

Ancien nom	**Nouveau nom**
PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative	*PricewaterhouseCoopers Assurance, Société Coopérative*

17 - SFDR (Règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable)

Des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes correspondantes, dans la section consacrée au règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (non audité).

Carmignac Portfolio
Informations complémentaires non auditées

CARMIGNAC PORTFOLIO

Informations supplémentaires non vérifiées

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Carmignac Gestion Luxembourg SA est conçue pour se conformer aux règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance, telles qu'énoncées dans la directive OPCVM 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 et 2014/91/UE du 23 juillet 2014, dans la ligne directrice de l'AEMF du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575), ainsi que la directive 2011/61/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM). Elle favorise un management du risque sain et efficace, sans prise de risques excessifs. Elle permet notamment de lier les intérêts des salariés aux risques qu'ils prennent, afin de garantir que les membres du personnel concernés s'investissent pleinement dans la performance à long terme de l'entreprise.
La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Le comité des rémunérations et des nominations ainsi que le conseil d'administration réexaminent les principes de cette politique au moins une fois par an et y apportent les modifications nécessaires conformément à la réglementation. Les détails de la politique de rémunération, y compris une description du mode de calcul des rémunérations et des avantages sociaux ainsi que des informations sur le comité de rémunération et de nomination, sont disponibles en ligne à l'adresse suivante :www.carmignac.com.
Une copie de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur simple demande.

Part variable : détermination et évaluation

La rémunération variable dépend à la fois des résultats individuels du salarié et de la performance de l'entreprise dans son ensemble. Le budget consacré à la rémunération variable est fixé en fonction des résultats de Carmignac Gestion Luxembourg SA au cours de l'exercice précédent, tout en veillant à ce que le capital reste à un niveau suffisant. Il est ensuite réparti entre les différents services en fonction de l'évaluation de leurs performances, puis au sein de chaque service en fonction des évaluations individuelles des employés.
Le montant de la partie variable attribuée à chaque salarié reflète sa performance et la réalisation des objectifs fixés par la société. Ces objectifs peuvent être quantitatifs et/ou qualitatifs et sont liés au poste occupé par le salarié. Ils tiennent compte des comportements individuels afin d'éviter la prise de risques à court terme. Ils accordent une attention particulière à la durabilité des mesures prises par le salarié et à leurs avantages à long terme pour l'entreprise, à l'implication personnelle du salarié ainsi qu'à l'accomplissement des tâches qui lui ont été confiées.

Exercice 2024

Pour l'exercice 2024, la mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet d'une évaluation indépendante et interne visant à vérifier sa conformité avec les politiques et procédures de rémunération adoptées par le conseil d'administration de Carmignac Gestion Luxembourg S.A.

Exercice 2025

Le rapport annuel du conseil d'administration de Carmignac Gestion Luxembourg est disponible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

2025	
Nombre d'employés	69
Rémunération fixe versée en 2025	5 857 389,04 €
Rémunération variable totale versée en 2025	5 356 217,87 €
Rémunération totale versée en 2025	11 213 606,91 €
> dont les plus audacieux	5 547 240,21 €
> dont ceux qui ne prennent pas de risques	5 666 366,70 €

Vous trouverez ci-dessous le barème de rémunération 2025 de Carmignac Gestion, société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France, qui assure la gestion de la SICAV en délégation totale ou partielle.

2025	
Nombre d'employés	175
Rémunération fixe versée en 2025	15 003 535,64 €
Rémunération variable totale versée en 2025	36 892 620,52 €
Rémunération totale versée en 2025	51 896 156,16 €
> dont les plus audacieux	38 239 028,59 €
> dont ceux qui ne prennent pas de risques	13 657 127,57 €

Informations supplémentaires non vérifiées

Politique de rémunération

Vous trouverez ci-dessous le barème de rémunération 2025 de Carmignac UK Ltd, gestionnaire de placements agréé par la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni, qui est le gestionnaire de placements de la SICAV dans le cadre d'une délégation totale ou partielle.

2025	
Nombre d'employés	72
Rémunération fixe versée en 2025	6 574 182,61 €
Rémunération variable totale versée en 2025	15 821 382,36 €
Rémunération totale versée en 2025	22 395 564,97 €
> dont les plus audacieux	18 984 556,55 €
> dont ceux qui ne prennent pas de risques	3 411 008,42 €

Carmignac Gestion Luxembourg a désigné White Creek Capital LLP, gestionnaire de placements agréé par la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni, en tant que gestionnaire de placements de la SICAV avec délégation totale ou partielle.

Le gestionnaire d'investissement a mis en place des politiques et des pratiques de rémunération qui sont conformes à un management du risque sain et efficace et qui favorisent celui-ci ; elles n'encouragent pas la prise de risques incompatible avec les profils de risque, les règles ou les instruments négociés par les Fonds qu'il gère, et sont adaptées à sa taille, à son organisation interne ainsi qu'à la nature, à la portée et à la complexité de son modèle économique et de ses activités. En tant qu'entité réglementée par la FCA, le gestionnaire de placements applique une politique de rémunération conforme aux lois et réglementations applicables à Carmignac Portfolio, conformément aux lignes directrices de l'AEMF relatives aux politiques de rémunération saines.

2025	
Rémunération fixe versée en 2025	900 000 €
Rémunération variable totale versée en 2025	6 900 000 €
Rémunération totale versée en 2025	7 800 000 €

CARMIGNAC PORTFOLIO

Informations supplémentaires non vérifiées

Exposition globale au risque

Approche fondée sur l'engagement :

Le risque global des compartiments CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité et CARMIGNAC PORTFOLIO China New Economy (fusionnés le 23 octobre 2025) est calculé selon l'approche de l'engagement.

Méthode de la VaR (valeur à risque) relative :

La méthode utilisée pour déterminer le risque global des compartiments ci-dessous est celle de la VaR (Value at Risk) par rapport à leur portefeuille de référence respectif (l'indicateur de référence de chaque compartiment sera son portefeuille de référence) :

CARMIGNAC PORTFOLIO Grande Europe :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.
L'indicateur de référence est l'indice MSCI Europe NR.

Carmignac Portfolio Climate Transition (fusionné le 5 juin 2025) :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.
L'indicateur de référence est le MSCI AC World NR (USD) – dividendes nets réinvestis.

Carmignac Portfolio Asia Discovery :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.
L'indicateur de référence est l'indice MSCI EM Asia Ex-China IMI 10/40 Capped NR.

Carmignac Portfolio Global Bond :
L'approche utilisée pour calculer le niveau d'endettement prévu est celle de la somme des valeurs notionnelles, qui donne un niveau d'endettement de 500 %, mais celui-ci peut être supérieur dans certaines
conditions.
L'indicateur de référence est le JPM Global Government Bond Index, calculé en tenant compte du réinvestissement des coupons.

CARMIGNAC PORTFOLIO Emerging Patrimoine :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.
L'indicateur de référence est composé à 40 % de l'indice MSCI EM NR et à 40 % de l'indice JPMorgan GBI-EM Global Diversified Composite, calculé en tenant compte des coupons.
réinvesti + 20 % de l'indice capitalisé €STR.

Carmignac Portfolio Emergents :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.
L'indicateur de référence est l'indice MSCI EM NR, dividendes réinvestis, converti en euros.

Carmignac Portfolio Investissement :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.
L'indicateur de référence est l'indice MSCI AC World NR, avec réinvestissement des dividendes nets et conversion en euros.

Carmignac Portfolio Patrimoine :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.
L'indicateur de référence est composé à 40 % de l'indice MSCI AC World NR et à 40 % de l'indice ICE BofA Global Government Index, calculé en réinvestissant les coupons
converti en euros + indice capitalisé €STR + 20 %.

Carmignac Portfolio Credit :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.
L'indicateur de référence est composé à 75 % de l'indice ICE BofA Euro Corporate et à 25 % de l'indice ICE BofA Euro High Yield, avec réinvestissement des coupons.

Carmignac Portfolio EM Debt :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 2 000 %, mais il peut être supérieur dans le cas où
sous certaines conditions.
L'indicateur de référence se compose à 50 % de l'indice JPM GBI-EM Global Diversified Composite et à 50 % de l'indice JPM EMBI Global Diversified hedged.

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 1 000 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.
L'indicateur de référence se compose à 40 % de l'indice MSCI Europe NR, à 40 % de l'indice ICE BofA All Maturity All Euro Government et à 20 % de l'indice capitalisé €STR.

CARMIGNAC PORTFOLIO

Informations supplémentaires non vérifiées

Exposition globale au risque

Carmignac Portfolio Grandchildren :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, s'élève à 200 %.
L'indicateur de référence est le MSCI World NR (USD), avec réinvestissement des dividendes nets et conversion en euros.

Carmignac Portfolio Human Xperience :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, s'élève à 200 %.
L'indicateur de référence est le MSCI AC World NR (USD), avec réinvestissement des dividendes nets et conversion en euros.

Carmignac Portfolio Tech Solutions :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, s'élève à 200 %.
L'indicateur de référence est l'indice MSCI ACWI Technologies de l'Information 10/40 Capped, calculé en tenant compte de la réinvestissement des dividendes nets.

Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025) :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500 %, mais peut être supérieur dans certaines
conditions.
L'indicateur de référence est l'indice ICE EUR Social, Sustainable & Green Bond.

Méthode de la VaR (valeur à risque) absolue :

La méthode utilisée pour déterminer le risque global des fonds ci-dessous est celle de la VaR (Value at Risk) absolue :

CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 2 000 %, mais il peut être supérieur dans le cas où
sous certaines conditions.

Carmignac Portfolio Long-Short European Equities :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.

Carmignac Portfolio Evolution :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.

Carmignac Portfolio Merger Arbitrage (liquidé le 30 juin 2025) :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 200 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.

CARMIGNAC PORTFOLIO Merger Arbitrage Plus :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 400 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.

Carmignac Portfolio Inflation Solution :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 2 000 %, mais il peut être supérieur dans le cas où
sous certaines conditions.

Carmignac Portfolio Absolute Return Europe :
Le niveau d'endettement prévu, calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture, est de 500 %, mais peut être supérieur dans le cadre de
sous certaines conditions.

Les chiffres du VaR ont été calculés à partir des données suivantes :

- Modèle utilisé : historique
- Durée de conservation des données : 2 ans.

	VaR à 99 %. 20 jours			VaR relative			Effet de levier
	Min	Moyenne	Max	Min	Moyenne	Max	
Carmignac Portfolio Grande Europe	8 h 55	12 décembre	14 h 42	0,92	1.11	1,29	3
Carmignac Portfolio Asia Discovery	6,96	11 h 47	15 h 05	0,73	0,93	1.17	15
Carmignac Portfolio Global Bond	2.18	3.14	4,27	0,58	0,82	1.14	789
Carmignac Portfolio Flexible Bond	1,34	2,06	3,33				1 221
Carmignac Portfolio Emergents Patrimoine	3,81	5.17	6,67	0,67	0,88	1,23	521
Carmignac Portfolio Emergents	7,98	9,32	10 h 36	0,85	0,94	1,04	23

Carmignac Portfolio Long-Short Actions européennes	2,67	5,61	12 h 20				403
Carmignac Portfolio Investissement	8,84	11,81	13 h 52	1,04	1.14	1,39	31
Carmignac Portfolio Patrimoine	2,69	4,68	6,04	0,66	0,98	1,15	601

Informations supplémentaires non vérifiées

Exposition globale au risque

Carmignac Portfolio Credit	1,65	1,94	2,33	0,76	1.11	1,31	59
Carmignac Portfolio EM Debt	3.14	4.18	5,22	0,92	1,21	1,44	448
Carmignac Portfolio Patrimoine Europe	2,58	4,51	6,00	0,68	1.13	1,41	214
Carmignac Portfolio Grandchildren	7,75	9 h 58	10,83	0,74	0,86	1.14	1
Carmignac Portfolio Human Xperience	6,86	10 h 59	12,72	0,86	1,02	1,27	1
Carmignac Portfolio Evolution	15 h 30	5,92	8 h 22				10
Carmignac Portfolio Merger Arbitrage En plus	5,47	8,96	13 h 07				179
Carmignac Portfolio Inflation Solution	14 h 30	6.01	11				1 178
Carmignac Portfolio Tech Solutions	14 h 18	18 h 40	20,77	0,87	1,05	1,27	5
Carmignac Portfolio Rendement absolu Europe	1,54	3,36	6,59				199
Carmignac Portfolio Sustainable Bond (lancé le 29 août 2025)	1,08	1,75	2,09	0,45	0,72	0,87	53

Informations supplémentaires non vérifiées

Commissions de performance AEMF

Conformément aux lignes directrices de l'AEMF relatives aux commissions de performance (ESMA34-39-992) et à la circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant réel des commissions de performance prélevées pour chaque Catégorie d'actions concernée, ainsi que le pourcentage de ces commissions par rapport à la Valeur liquidative (« VL ») de la Catégorie d'actions. Seules les catégories d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été prélevées sont indiquées ci-dessous.

Compartiments	Catégorie d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant de performance frais au 31 décembre 2025 (dans le	Valeur liquidative moyenne de la catégorie d'actions (dans le compartiment du	% en le Share VL
CARMIGNAC PORTAIL Asie Découverte	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU0336083810	EUR	26,34	67 056 932,80	0,00
			Total	**26,34**		
CARMIGNAC PORTFOLIO Obligations internationales	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU0336083497	EUR	4 033 528,92	286 118 522,17	1,41
	Catégorie A EUR Minc - Distribution (mensuel)	LU1299302098	EUR	72 236,09	5 038 368,23	1,43
	Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)	LU0807690168	EUR	938 475,95	68 105 948,98	1,38
	Catégorie A, couverture CHF -	LU0807689822	EUR	28 500,94	8 307 538,28	0,34
	Catégorie A, couverture en USD -	LU0807690085	EUR	267 075,08	13 984 242,82	1,91
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU1299302254	EUR	248 444,84	20 003 034,23	1,24
	Catégorie E USD Minc Hedged - (mensuel)	LU0992630326	EUR	31 102,26	1 700 409,32	1,83
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992630599	EUR	1 237 413,83	77 753 655,94	1,59
	Catégorie F EUR - Distribution (annuelle)	LU1792392216	EUR	40 029,09	2 579 412,56	1,55
	Catégorie F CHF couverte -	LU0992630755	EUR	66 907,03	12 717 817,55	0,53
	Catégorie F, couverture en USD -	LU0992630912	EUR	109 519,89	5 690 190,13	1,92
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2420651825	EUR	892 192,72	55 509 041,56	1,61
			Total	**7 965 426,64**		
CARMIGNAC PORTFOLIO Flexible Bond	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU0336084032	EUR	5 501 828,08	924 455 126,52	0,60
	Catégorie A EUR Minc - Distribution (mensuel)	LU1299302684	EUR	82 111,51	16 272 151,79	0,50
	Catégorie A EUR - Distribution (annuelle)	LU0992631050	EUR	649 306,18	108 880 947,70	0,60
	Catégorie A, couverture CHF -	LU0807689665	EUR	302.01	7 452 264,55	0,00
	Catégorie A, couverture en USD -	LU0807689749	EUR	133 725,95	12 175 275,46	1.10
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU2490324337	EUR	7 344,46	2 078 750,41	0,35
	Catégorie F EUR Qinc - Distribution (trimestriel)	LU3060210526	EUR	2 677,55	470 018,64	0,57
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992631217	EUR	5 235 893,74	799 915 074,44	0,65
	Catégorie F CHF couverte -	LU0992631308	EUR	133,48	5 874 577,57	0,00
	Catégorie F, couverture en USD -	LU2427321547	EUR	14 946,03	1 806 434,16	0,83
			Total	**11 628 268,99**		
CARMIGNAC PORTFOLIO Émergents Patrimoine	Catégorie A, couverture en USD -	LU0592699259	EUR	9 631,92	2 954 623,74	0,33
			Total	**9 631,92**		
CARMIGNAC PORTFOLIO Les émergents	Catégorie F, couverture en USD -	LU0992626993	EUR	52,70	5 505 481,30	0,00
			Total	**52,70**		
CARMIGNAC PORTAFOLIO Position courte sur Actions	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU1317704051	EUR	5 650 292,24	304 295 812,67	1,86
	Catégorie A, couverture CHF -	LU3135111204	EUR	1 578,18	316 591,95	0,50
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU1317704135	EUR	387 774,12	22 658 508,66	1,71
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992627298	EUR	4 178 687,79	202 312 149,56	2,07
	Catégorie F EUR - Distribution (annuelle)	LU3201918581	EUR	15,36	20 067,39	0,08
	Catégorie F CHF couverte -	LU0992627371	EUR	60 814,71	3 964 030,37	1,53
	Catégorie F couverte en livres sterling -	LU0992627454	EUR	112 002,82	4 770 931,76	2,35
	Catégorie F, couverture en USD -	LU0992627538	EUR	748 613,12	28 786 797,91	2,60
	Catégorie X EUR - Capitalisation	LU2914157503	EUR	1 395 250,30	70 132 146,58	1,99
			Total	**12 535 028,64**		
CARMIGNAC PORTFOLIO Investissement	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU1299311164	EUR	997 654,61	88 541 379,27	1.13
	Catégorie A, couverture en USD -	LU1299311677	EUR	25 747,05	1 115 732,03	2,31
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU1299311834	EUR	26 130,84	4 392 728,77	0,59
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992625839	EUR	2 393 501,00	143 280 946,40	1,67
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU3244645902	EUR	70,16	20 531,70	0,34
			Total	**3 443 103,66**		

CARMIGNAC PORTFOLIO

CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU1299305190	EUR	180 089,52	150 844 094,91	0,12
	Catégorie A, couverture en USD -	LU1299305786	EUR	23 899,30	2 085 472,24	1,15
	Catégorie E, couverture en USD -	LU0992628429	EUR	7 617,09	889 281,80	0,86
	Catégorie E USD Minc Hedged - (mensuel)	LU0992628692	EUR	5 375,92	1 253 550,57	0,43
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU0992627611	EUR	6 123 825,45	1 157 615 822,67	0,53
	Catégorie F EUR Minc - Distribution (mensuel)	LU1163533778	EUR	2 234,72	1 330 993,10	0,17
	Catégorie F couverte en livres sterling -	LU0992627967	EUR	44 471,75	3 654 852,30	1,22
	Catégorie F, couverture en USD -	LU0992628346	EUR	47 901,08	3 148 929,02	1,52
			Total	**6 435 414,83**		
CARMIGNAC PORTFOLIO Sécurité	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU2426951195	EUR	159,43	6 642 708,52	0,00
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2420653367	EUR	162 692,14	158 236 741,49	0,10
	Catégorie X EUR - Capitalisation	LU2490324253	EUR	4 251,69	3 594 263,13	0,12
			Total	**167 103,26**		
CARMIGNAC PORTEFEUILLE	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU1623762843	EUR	7 659 695,78	1 049 360 853,17	0,73
	Catégorie A EUR Minc - Distribution (mensuel)	LU1623762926	EUR	507 412,84	64 719 973,38	0,78
	Catégorie A, couverture CHF -	LU2020612490	EUR	18 203,71	8 239 783,33	0,22
	Catégorie A, couverture en USD -	LU1623763064	EUR	451 769,27	38 846 109,82	1.16
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU3003216580	EUR	126,78	30 502,36	0,42
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU1932489690	EUR	3 342 092,53	403 487 970,13	0,83
	Catégorie F CHF couverte -	LU2020612730	EUR	71 101,88	17 697 731,76	0,40
	Catégorie F, couverture en USD -	LU2020612904	EUR	354 795,14	30 116 967,79	1,18
	Catégorie X2 CAD couverte - Distribution (annuel)	LU2772084310	EUR	377 649,60	43 954 178,92	0,86
	Catégorie X2 CAD couverte -	LU2772084237	EUR	265,27	33 072,28	0,80
			Total	**12 783 112,80**		
CARMIGNAC PORTEFEUILLE Dette	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU1623763221	EUR	382,28	65 226 731,69	0,00
	Catégorie A, couverture en USD -	LU2427320812	EUR	9 532,22	4 485 650,80	0,21
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU2277146382	EUR	1 989,66	42 783 742,61	0,00
	Catégorie F, couverture en USD -	LU2427320903	EUR	11 294,68	1 681 071,86	0,67
	Catégorie F, couverture en USD - (annuel)	LU2346238343	EUR	8 880,75	3 153 498,54	0,28
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2638444914	EUR	0,89	187 419 449,97	0,00
			Total	**32 080,48**		
CARMIGNAC PORTFOLIO Patrimoine Europe	Catégorie F couverte en livres sterling -	LU2970252958	EUR	4,98	310 016,34	0,00
			Total	**4,98**		
CARMIGNAC PORTFOLIO Merger Arbitrage En plus	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU2585801256	EUR	978,82	114 015,83	0,86
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU2585801173	EUR	18 191,00	1 659 787,85	1.10
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2585801330	EUR	1 583 760,11	141 676 523,63	1.12
	Catégorie I, couverture en USD -	LU2601234086	EUR	750,69	50 071,94	1,50
	Catégorie I, couverture en livres sterling -	LU2601234326	EUR	970,65	65 573,01	1,48
	Catégorie X EUR - Capitalisation	LU3016365556	EUR	370 389,72	41 656 721,72	0,89
			Total	**1 975 040,98**		
CARMIGNAC PORTFOLIO Solution contre l'inflation	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU2715954504	EUR	35 935,52	2 667 371,91	1,35
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU2715954330	EUR	24 368,13	2 761 354,61	0,88
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2715954413	EUR	933 080,03	33 815 741,73	2,76
	Catégorie B EUR - Capitalisation	LU3088560464	EUR	12 987,79	5 133 749,50	0,25
			Total	**1 006 371,47**		
CARMIGNAC PORTFOLIO Tech Solutions	Catégorie A EUR - Capitalisation	LU2809794220	EUR	3 068 003,39	84 630 483,27	3,63
	Catégorie A USD - Capitalisation	LU2809794493	EUR	26 099,43	732 150,39	3,56
	Catégorie E EUR - Capitalisation	LU2809794816*	EUR	144 225,88	4 137 696,25	3,49
	Catégorie F EUR - Capitalisation	LU2809794576	EUR	465 355,68	13 554 222,38	3,43
	Catégorie F GBP - Capitalisation	LU3186888858	EUR	423,77	49 259,23	0,86
	Catégorie F USD - Capitalisation	LU2812616816*	EUR	11 639,12	307 756,73	3,78
	Catégorie I EUR - Capitalisation	LU2809794733	EUR	1 563 145,51	48 214 978,14	3,24
	Catégorie I USD - Capitalisation	LU2809794659*	EUR	692,08	21 499,88	3.22
			Total	**5 279 584,86**		

Informations supplémentaires non vérifiées

Informations relatives au règlement sur les opérations de financement sur titres (SFTR)

SWAPS À RENDEMENT TOTAL	CARMIGNAC Portfolio Long-Short European Equities (en euros)	Carmignac Portfolio Patrimoine Europe (en euros)
Actifs utilisés		
En chiffres absolus	565 903,36	1 121 771,65
En pourcentage de la valeur liquidative totale	0,08	0,23
Opérations classées selon leur durée résiduelle Moins d'un jour	-	-
De 1 jour à 1 semaine		-
De 1 semaine à 1 mois	-	-
De 1 mois à 3 mois		-
De 3 mois à 1 an		
Plus d'un an	-	1 121 771,65
Durée indéterminée		-
	-	-
Les contreparties		
Prénom	Morgan Stanley Bank AG	Goldman Sachs
Volumes bruts des positions ouvertes – 1er pays de domicile	928 912,10 Allemagne	1 121 771,65 France
	BOFA TITRES EUROPE SA	
Deuxième prénom	363 008,74	
Volumes bruts des positions ouvertes – 2e pays de	€ Franc	
Transactions par pays	Allemand 928 912,10	France 1 121 771,65
	France 363 008,74	
Transaction par règlement		
-bipartite	565 903,36	1 121 771,65
-tripartite	-	-
Garanties reçues		
Type : Espèces	Voir la note 9	Voir la note 9
Classification en fonction des durées résiduelles Moins d'un jour De 1 jour à 1 semaine De 1 semaine à 1 mois De 1 mois à 3 mois De 3 mois à 1 an Plus d'un an Échéance indéterminée	Voir la note 9	Voir la note 9
Éléments des recettes et des dépenses*		
Part des recettes du fonds En valeur absolue	-	-
En % des recettes brutes	-	-
Part des dépenses du fonds	-	-

* : Il n'existe aucun accord de partage des frais sur les swaps et 100 % des coûts et des produits générés sont comptabilisés dans le compte de résultat et l'état des variations de l'actif net de la société.

Toutes les transactions sont bilatérales. Le contrat-cadre ISDA s'applique à toutes les opérations sur instruments dérivés de gré à gré, y compris les opérations de swap de rendement total conclues par les Fonds. Un contrat-cadre ISDA est un accord bilatéral conclu entre le Compartiment et une contrepartie, qui régit les opérations sur instruments dérivés de gré à gré, y compris les swaps de rendement total. L'ensemble des expositions liées aux instruments dérivés de gré à gré relevant de la convention-cadre ISDA fait l'objet d'une compensation et d'une garantie communes. À cet égard, pour plus d'informations sur les swaps de rendement total, nous renvoyons à la note 9 des états financiers, qui présente l'ensemble des opérations sur instruments dérivés de gré à gré conclues par les Fonds. Les garanties reçues sont conservées en dépôt et ne sont pas réutilisées. Les garanties fournies sont conservées dans un compte non distinct.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Grande Europe

Identifiant d'entité juridique : 549300PB34J11FU0KE75

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● ● ✖ Oui ● ○ ☐ Non

✖ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 32,65%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ✖ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

✖ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 60,91%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif de développement durable du Compartiment consistait à investir au moins 80,00% de son actif net dans des actions d'entreprises considérées comme conformes aux objectifs de développement durable des Nations unies (« les ODD »). Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 10 % et 30 % de l'actif net du Compartiment

L'alignement est défini pour chaque société d'investissement / (entité émettrice) par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :
a) Produits et services : l'entreprise tire au moins 50 % de ses revenus de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses d'investissement : l'entreprise investit au moins 30 % de ses dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3)
Bonne santé et bien-être, (4) éducation de qualité, (6) eau propre, (7) énergie abordable et propre, (9) industrie, innovation et infrastructure, (11) villes et communautés durables, (12) consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

En 2025, 93,56% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables tels que définis ci-dessus, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres. Les investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 32,65% et 60,91% de l'actif net du Compartiment. Aucun manquement à la réalisation de l'objectif de durabilité n'a été constaté au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer la réalisation de son objectif de durabilité :

1) Taux de couverture des analyses ESG : l'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), s'applique à plus de 90 % des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait100,00%, en moyenne, à [pourcentage] des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Le pourcentage de réduction de l'univers d'actions (minimum 25 %) :
i) À l'échelle de l'entreprise :
le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, portant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : l'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux de hasard, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. En outre, les sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de « C » à « AAA ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant une intensité de CO2 supérieure à 500 tCO2/mEUR de chiffre d'affaires sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement des ODD, comme décrit ci-dessus.

En 2025, l'univers a été réduit de 30,96% selon des critères ESG, sur la base d'une moyenne des données à la fin des quatre trimestres.

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et des obligations d'entreprises ont été repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du Fonds. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du Fonds par secteur, par région (Marchés émergents/Marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes capitalisations), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers sont mises à jour chaque trimestre. Le rééquilibrage s'effectue en se basant sur les pondérations historiques du fonds au cours des cinq dernières années, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

3) Seuil minimal d'investissements durables : le Compartiment a réalisé des investissements durables, au moins 80 % de son actif net étant affectés à des placements qui s'alignent positivement sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 10 % et 30 % de l'actif net du Compartiment.

En 2025, 93,56% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables tels que définis ci-dessus, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres. Les niveaux d'investissements durables à vocation environnementale et sociale représentaient respectivement 32,65% et 60,91% de l'actif net du Compartiment, sur la base d'une moyenne calculée à la fin des quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui contribuent à l'amélioration de leurs politiques de développement durable, sont évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 16 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté à 100 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Objectif en matière d'intensité carbone :
le Compartiment visait à afficher une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 50 % à l'indicateur de référence (indice MSCI Europe NR). En 2025, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portefeuille Grande Europe (mesurées en tCO2 par million de dollars de chiffre d'affaires converti en euros ; agrégées au niveau du portefeuille (portées 1 et 2 du GHG Protocol)) étaient84,43%inférieures à celles de son indicateur de référence, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

6) Principaux impacts négatifs : En outre, en ce qui concerne le suivi des principales incidences négatives (PAI), le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, en vertu de laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).

Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	1 626,10	99,03%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	1 439,80	99,03%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	86 568,70	99,03%
Total GES	Total des émissions de GES	89 650,90	99,03%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	152,10	99,03%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	496,10	99,58%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,00%	99,58%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	52,59%	99,58%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	0,16 GWh/Meur	99,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	99,58%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	99,58%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	8,00	99,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	99,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	99,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	99,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	1,00	99,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	7,00	99,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	99,58%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	15,02%%	99,03
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,04 t/Meur	7,75%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,15 t/Meur	99,03%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,04 t/Meur	7,75%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	99,75%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	1,74%	99,58%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	13,19%	94,20%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	40,92%	99,58 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	99,75 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	104,00	83,87%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer la réalisation de son objectif de durabilité :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2023, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 100 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Le pourcentage de réduction de l'univers des actions (minimum 25 %) :
i) Exclusion à l'échelle de la société : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables ont été déterminés à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales, en se basant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Sélection négative spécifique au Fonds : Les activités élargies ou les critères d'exclusion plus stricts concernent les secteurs du pétrole et du gaz, de l'armement, des jeux d'argent, de l'alcool, de la production d'électricité et de l'extraction de charbon thermique. Les entreprises dont la note START globale est « D » ou « E » (sur une échelle allant de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de « C » à « AAA ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant une intensité de CO2 supérieure à 500 tCO2/mEUR de chiffre d'affaires sont exclues. L'univers est encore réduit du nombre d'entreprises jugées non conformes selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.
En 2024, l'univers a été réduit de 28,7 % du Portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

3) Adhésion aux objectifs de développement durable : le Compartiment a réalisé des investissements durables, au moins 80 % de son actif net étant affectés à des placements qui s'inscrivent pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. En 2024, 95,0 % de l'actif net du Compartiment ont été investis conformément à ce filtrage positif, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre des quatre derniers trimestres. Les parts des investissements durables à vocation environnementale et sociale s'élevaient respectivement à 29,9 % et 65,1 % de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre des quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui contribuent à l'amélioration de leurs politiques de développement durable, sont évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec 11 entreprises au niveau de Carmignac Portefeuille Grande Europe. Au niveau des Compartiments, nous avons voté lors de 100 % des assemblées où nous disposions de droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer

5) Objectif de faible intensité carbone : le Compartiment visait à atteindre des émissions CO2 inférieures de 50 % à celles de son indicateur de référence (STOXX 600 Europe NR), mesurées mensuellement en termes d'intensité carbone (tCO2/mEUR de chiffre d'affaires) ; agrégées au niveau du Portefeuille (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol). Au 31 décembre 2024, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portefeuille Grande Europe (mesurées en tonnes de CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires converti en euros ; agrégées au niveau du portefeuille (portées 1 et 2 du GHG Protocol)) étaient inférieures de 76,5 % à celles de son indicateur de référence. À compter du 1er janvier 2025, l'indicateur de référence deviendra le MSCI Europe NR.

6) Principaux impacts négatifs : En outre, ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives. Dans ce cadre, 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité en GES (sociétés bénéficiaires d'investissements), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergies non renouvelables, intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité des genres au sein du conseil d'administration, Exposition aux armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (optionnel).
Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'incidences négatives pour l'année 2024, calculée à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du portefeuille

. Indicateurs PAI	Basés sur les données communiquées par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	1 173,30	96,91%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	1 160,86	96,91%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	56 867,07	96,91%
Total GES	Total des émissions de GES	58 941,90	96,91%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	79,32	96,91%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	424,75	100,00%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,00%	100,00%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	48,23%	96,91%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	0,10 GWh/Meur	96,91%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	96,91%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	96,91%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	5,52	96,91%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	4,00	96,91%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	96,91%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	96,91%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	0,00	96,91%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,00	96,91%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	96,91%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	8,78%%	96,91
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	0,00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,15 t/Meur	96,91%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	0,00%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	100,00%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	96,91%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	12,99%	73,05%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	40,47%	100,00 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	100,00 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	104,10	83,87%

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectifs d'investissement durable ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social : Nous utilisons les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : l'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux de hasard, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. Les sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de « C » à « AAA ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant une intensité de CO2 supérieure à 500 tCO2/mEUR de chiffre d'affaires sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement des ODD, comme décrit ci-dessus.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les principaux indicateurs indésirables sont surveillés sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction du degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds. La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.
Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes. L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	4,83%	Pays-Bas
SAP AG	Technologies de l'information	4,27%	Allemagne
L'OREAL SA	Biens de consommation de base	4,03%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	3,71%	France
NOVO NORDISK A/S	Santé	3,65%	Danemark
HERMES INTERNATIONAL	Consommation discrétionnaire	3,39%	France
UNILEVER PLC	Biens de consommation de base	2,75%	Royaume-Uni
ASSA ABLOY AB	Industrie	2,70%	Suède
ALCON	Santé	2,64%	Suisse
SIEMENS AG	Industrie	2,51%	Allemagne
BEIERSDORF AG	Biens de consommation de base	2,48%	Allemagne
EXPERIAN PLC	Industrie	2,42%	Irlande
SIKA AG-REG	Matériaux	2,24%	Suisse
PRYSMIAN	Industrie	2,23%	Italie
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance	2,02%	Allemagne

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

En 2025, 93,56% de l'actif net du Compartiment était investi dans des parts de sociétés dont les activités s'inscrivaient en adéquation avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies susmentionnés.
Par ailleurs, en 2025, 32,65% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables à vocation environnementale, et 60,91% dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.
Les « #2 Investissements non durables » comprennent les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif durable du Fonds. En 2025, 6,44% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements non durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements font l'objet d'une analyse ESG et d'un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

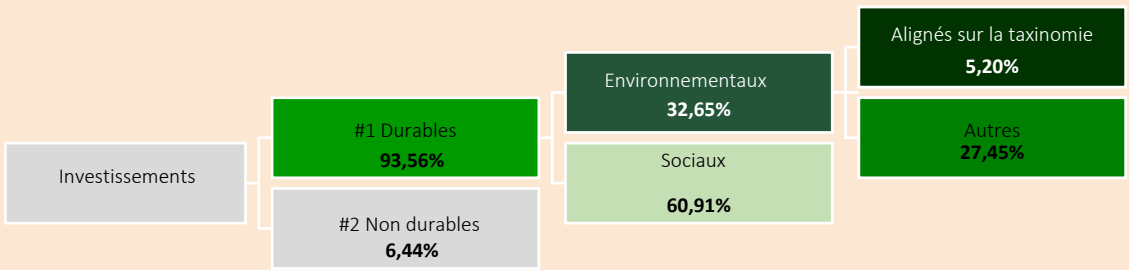

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux.
La catégorie **#2 Non durables** comprend les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Industrie	24.23%
Santé	23.55%
Technologies de l' information	15.84%
Finance	14.03%
Biens de consommation de base	9.91%
Consommation discrétionnaire	7.57%
Matériaux	4.86%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n'a pas d'objectif d'alignement de la taxonomie de l'UE. Au 31/12/2025, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est de 5,20%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

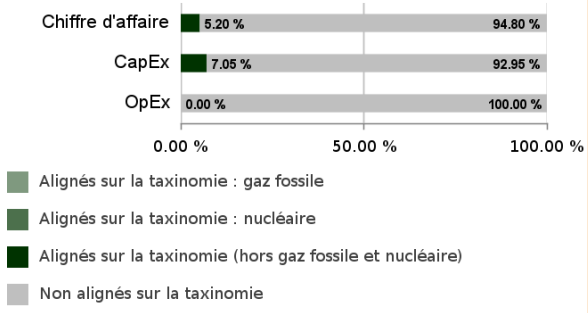

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

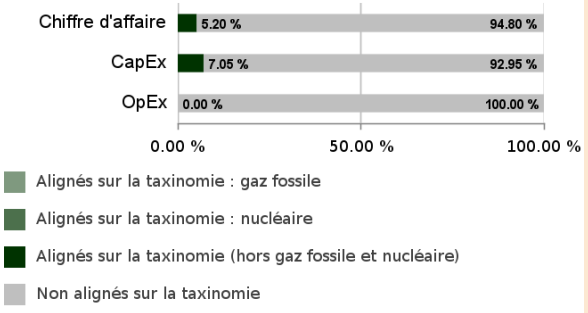

Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31/12/2024, 3,1 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 27,45% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables dont les objectifs environnementaux n'étaient pas conformes à la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 60,91% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

En plus des investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités à des fins de gestion de la liquidité et dans des produits dérivés à des fins de couverture. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance de l'exposition synthétique ont été intégrées au travers du cadre d'analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé sur sous-jacent ou dérivés indiciels. Instruments dérivés sur sous-jacent.
Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à une seule action sous-jacente uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur ce même émetteur, sont interdites.
L'utilisation d'instruments dérivés à court terme à des fins autres que la couverture est interdite. Produits dérivés sur indice Les produits dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG. L'indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.
Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durable » respectent notre cadre d'analyse de filtrage négatif à l'échelle de l'entreprise pour les garanties minimales.

En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG
En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 16 entreprises dans ce fonds particulier.
Carmignac a engagé un dialogue avec Wise à la suite de la décision de cette dernière de transférer sa cotation principale de Londres vers les États-Unis, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la protection des actionnaires minoritaires. Malgré une opposition limitée de la part des actionnaires, Carmignac a voté contre la proposition et a fait valoir la nécessité de garanties de gouvernance plus solides. Le dialogue se poursuit, Carmignac continuant à suivre de près les résultats en matière de gouvernance.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :CARMIGNAC PORTFOLIO - CLIMATE TRANSITION

Identifiant d'entité juridique : 54930057GC9U64S2L480

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 59,61% d'investissements durables.**

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/03/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment a mis en avant des critères environnementaux et sociaux en adoptant des approches « best-in-universe » et « best-effort » afin d'investir de manière durable : 1) Intégration des critères ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Seuil minimal pour les investissements durables à vocation environnementale (30 %) et seuil minimal d'alignement sur la taxonomie (10 %), 4) Gestion active visant à promouvoir les critères environnementaux et sociaux, 5) Suivi des principaux impacts négatifs
Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Taux de couverture des analyses ESG : L'intégration ESG via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), est appliquée à au moins 90 % des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait à 100,00% des émetteurs, en mars 2025.

2) Le pourcentage de réduction de la valeur totale du portfolio (au moins 20 % pour la partie actions du portfolio) :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) les activités controversées au regard des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) les armes controversées, (c) l'extraction de charbon thermique, (d) les entreprises de production d'électricité, (e) le tabac, (f) le divertissement pour adultes.
ii) Filtrage négatif spécifique au fonds : Les entreprises qui ne :
a) tirent plus de 10 % de leurs recettes ou de leurs dépenses d'investissement d'activités éligibles au titre de la taxonomie de l'UE (« taxonomie ») ; ou
b) investir au moins 10 % de leurs dépenses d'investissement dans des entreprises pratiquant une extraction efficace des matières premières, élément essentiel des chaînes d'approvisionnement industrielles qui contribuent à atténuer le changement climatique
En mars 2025, l'univers avait été réduit de 63,54% pour la partie actions du portefeuille.

3) Filtrage positif : Le Compartiment réalise des investissements durables, au sens où au moins 30 % de son actif net est investi dans des actions de sociétés qui :
a) tirent plus de 10 % de leurs recettes ou de leurs dépenses d'investissement d'activités éligibles au titre de la taxonomie de l'UE ; ou
b) investir au moins 10 % de leurs dépenses d'investissement dans l'extraction efficace de matières premières, élément essentiel des chaînes d'approvisionnement industrielles qui contribuent à atténuer le changement climatique.

Pour être considéré comme un investissement durable, si une entreprise répond à l'un des critères ci-dessus mais présente un modèle économique fortement émetteur (défini comme faisant partie des 25 % des entreprises les plus polluantes de l'indice de référence MSCI ACWI, sur la base des tonnes métriques d'émissions de scope 1, 2 et 3 par euro de valeur d'entreprise, trésorerie comprise), IT doit disposer d'un objectif de réduction des GES fondé sur des données scientifiques, défini comme un objectif de réduction des gaz à effet de serre fondé sur des données scientifiques approuvé par l'initiative Science Based Targets.
En outre, la part minimale des investissements conformes à la taxonomie s'élève à 10 % de l'actif net du compartiment. Pour le calcul de l'alignement taxonomique minimal, l'annexe technique sert également de référence. La procédure en quatre étapes est suivie conformément aux présentes instructions :
1. Déterminer si une entreprise réalise un chiffre d'affaires éligible
2. Évaluer la contribution significative de l'activité éligible,
3. Veiller à ce que l'ensemble des activités de l'entreprise ne porte pas atteinte de manière significative aux objectifs environnementaux de la taxonomie,
4. Vérifier si les mesures de protection minimales sont mises en place et si l'entreprise ne contrevient pas à des normes commerciales importantes telles que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En mars 2025, 59,61% de l'actif net du compartiment était investi conformément à ce filtrage positif.

4) Engagement actif : Les interventions de l'entreprise en matière environnementale et sociale, qui ont conduit à une amélioration de ses politiques de développement durable, ont été évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'interventions, (c) taux de participation au vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 11 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté lors de 95,12 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Principaux impacts négatifs : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portfolio :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	6 986,14	99,53%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	1 556,92	99,53%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	39 611,60	99,53%
Total GES	Total émissions GES	47 549,00	99,53%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	413,20	99,53%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1 249,81	99,53%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	14,01%	99,53%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	61,43%	99,53%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	6,33 GWh/Meur	99,53%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	99,53%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	68,18	99,53%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	38,85	99,53%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d' électricité, de gaz, de vapeur et d' air conditionné)	447,10	99,53%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d' assainissement)	54,79	99,53%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	15,61	99,53%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d' automobiles et de motocycles)	8,00	99,53%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	0,00	99,53%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,00	99,53%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	10,60%	99,53%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,00 t/Meur	5,91%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,44 t/Meur	99,53%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d' eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d' euros de revenus	0,00 t/Meur	5,91%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	100,00%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	99,53%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	12,54%	94,06%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	34,20%	99,53%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	99,53%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée).	177,96	73,09%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture des analyses ESG : L'intégration des critères ESG par le biais d'une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, « START » (Système de suivi et d'analyses d'une trajectoire responsable), est
s' applique à plus de 90 % des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s' élevait en moyenne à 100 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Le pourcentage de réduction de l'univers (minimum 20 %) : i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le filtrage négatif et les exclusions des activités et pratiques non durables sont opérés à l'aide d'une approche fondée sur des normes internationales et des règles sur la base des indicateurs suivants : (a) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Sélection négative spécifique au Fonds : Les entreprises qui : a) ne tirent pas plus de 10 % de leur chiffre d' affaires ou de leurs dépenses d' investissement d' activités éligibles au titre de la taxonomie de l' UE (« taxonomie ») ; ou b) n' investissent pas au moins 10 % de leurs dépenses d' investissement dans des entreprises pratiquant une extraction efficace des matières premières, essentielle aux chaînes d' approvisionnement industrielles qui contribuent à atténuer le changement climatique
En 2024, la part des actions dans le portefeuille a été réduite de 82,3 % en moyenne, d' après les données de fin de trimestre sur quatre trimestres.

3) Investissements durables minimaux : Le Compartiment réalise des investissements durables, au sens où au moins 30 % de son actif net est investi dans des parts de sociétés qui :
a) tirent plus de 10 % de leurs recettes ou de leurs dépenses d' investissement d' activités éligibles au titre de la taxonomie de l' UE ; ou
b) investir au moins 10 % de leurs dépenses d' investissement dans l' extraction efficace de matières premières, élément essentiel des chaînes d' approvisionnement industrielles qui contribuent à atténuer le changement climatique.
Pour être considéré comme un investissement durable, si une entreprise répond à l' un des critères ci-dessus mais présente un modèle économique fortement émetteur (défini comme faisant partie des 25 % des entreprises les plus polluantes de l' indice de référence MSCI ACWI, sur la base des tonnes métriques d' émissions de scope 1, 2 et 3 par euro de valeur d' entreprise, trésorerie comprise), IT doit disposer d' un objectif de réduction des GES fondé sur des données scientifiques, défini comme un objectif de réduction des gaz à effet de serre fondé sur des données scientifiques approuvé par l' initiative Science Based Targets. En outre, la part minimale des investissements conformes à la taxonomie s' élève à 10 % de l' actif net du compartiment. Pour le calcul de l' alignement taxonomique minimal, l' annexe technique sert également de référence. La procédure en quatre étapes est suivie conformément aux présentes instructions :
1. Déterminer si une entreprise réalise un chiffre d' affaires éligible
2. Évaluer la contribution significative de l' activité éligible,
3. Veiller à ce que l' ensemble des activités de l' entreprise ne porte pas atteinte de manière significative aux objectifs environnementaux de la taxonomie,
4. Vérifier si les mesures de protection minimales sont mises en place et si l' entreprise ne contrevient pas à des normes commerciales importantes telles que les Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l' homme.
En 2024, 53,1 % de l' actif net du compartiment ont été investis selon ce filtrage positif, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

4) Gestion active : Les interventions de l' entreprise en matière environnementale et sociale, qui conduisent à une amélioration de ses politiques de développement durable, sont évaluées à l' aide des indicateurs suivants : (a) niveau d' engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d' interventions, (c) taux de participation au vote et (d) participation aux assemblées d' actionnaires et d' obligataires. En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu' avec 8 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Climate Transition. Au niveau des Compartiments, nous avons voté lors de 100 % des assemblées où nous disposions de droits d' actionnaire à exercer.

5) Principales incidences négatives : Ce fonds s' est engagé à appliquer l' annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l' équipe chargée de l' investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) sont suivis afin de mettre en évidence l' impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d' énergie non renouvelable, intensité de la consommation d' énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l' eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l' eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d' administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d' obligations souveraines font l' objet d' un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d' intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d' impacts négatifs pour l' année 2024, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d' entreprises du Portfolio :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	12 497,70	99,55%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	1 805,02	99,55%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	50 717,19	99,55%
Total GES	Total émissions GES	62 527,76	99,55%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	425,70	99,55%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1 351,79	99,55%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	16,79%	99,55%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	66,61%	99,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	5,80 GWh/Meur	99,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	99,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	64,84	99,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	31,08	99,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d' électricité, de gaz, de vapeur et d' air conditionné)	381,27	99,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d' assainissement)	49,00	99,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	53,74	99,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d' automobiles et de motocycles)	0,00	99,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	0,00	99,55%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,00	99,55%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	16,89%	99,55%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,00 t/Meur	4,53%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,43 t/Meur	95,56%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d' eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d' euros de revenus	0,00 t/Meur	4,53%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	100,00%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	99,55%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	13,42%	83,28%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	34,39%	99,55%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	99,55%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée).	171,76	72,43%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Compartiment a réalisé des investissements durables, dans le cadre desquels au moins 30 % de son actif net sont investis dans des parts de sociétés qui :
1) tirent plus de 10 % de leurs recettes ou de leurs dépenses d' investissement d' activités éligibles au titre de la taxonomie verte de l' UE ; ou
2) investir au moins 10 % de leurs dépenses d' investissement dans l' extraction efficace de matières premières, élément essentiel des chaînes d' approvisionnement industrielles qui contribuent à atténuer le changement climatique.
Pour être considéré comme un investissement durable, si une entreprise répond à l' un des critères ci-dessus mais présente un modèle économique fortement émetteur (défini comme faisant partie des 25 % des entreprises les plus polluantes de l' indice de référence MSCI ACWI, sur la base des tonnes métriques d' émissions de scope 1, 2 et 3 par euro de valeur d' entreprise, trésorerie comprise), IT doit disposer d' un objectif de réduction des GES fondé sur des données scientifiques, défini comme un objectif de réduction des gaz à effet de serre fondé sur des données scientifiques approuvé par l' initiative Science Based Targets.
En mars 2025, le Compartiment avait 59,61% de ses actifs nets investis dans des placements durables, selon notre définition ci-dessus.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d' investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l' homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d' investissement durable sur le plan environnemental ou social :
1) Processus de réduction de l'univers :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : Le filtrage négatif et l' exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) les activités controversées au regard des Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises, de la Déclaration de l' Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) les armes controversées, (c) l'extraction de charbon thermique, (d) les entreprises de production d'électricité, (e) le tabac, (f) le divertissement pour adultes.
ii) Filtrage négatif spécifique au fonds : Les entreprises qui ne :
a) tirent plus de 10 % de leurs recettes ou de leurs dépenses d' investissement d' activités éligibles au titre de la taxonomie de l' UE (« taxonomie ») ; ou
b) investir au moins 10 % de leurs dépenses d' investissement dans des entreprises pratiquant une extraction efficace des matières premières, élément essentiel des chaînes d' approvisionnement industrielles qui contribuent à atténuer le changement climatique

2) Engagement actif : Les actions d' engagement auprès des entreprises liées aux critères ESG, qui contribuent à une meilleure sensibilisation ou à l' amélioration des politiques de développement durable des entreprises, sont évaluées à l' aide des indicateurs suivants : (a) niveau d' engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d' actions d' engagement, (c) taux de participation au vote et (d) participation aux assemblées d' actionnaires et d' obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l' approche définie par Carmignac, les principaux indicateurs d' impacts indésirables ont été suivis sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d' action est établi, comprenant un calendrier d' exécution. Le dialogue d' entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l' atténuation des impacts négatifs par l' entreprise, auquel cas l' engagement de l' entreprise est inclus dans le plan trimestriel d' engagement de Carmignac conformément à la politique d' engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l' homme pour tous les investissements dans le fonds.
La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l' Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l' Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d' évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l' homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.
Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l' environnement, les droits de l' homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l' identification des controverses sur les Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d' ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.
Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	7,68%	USA
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	6,07%	Taiwan
ALPHABET INC	Télécommunications	4,54%	USA
SSE PLC	Services publics	4,00%	Royaume-Uni
WASTE MANAGEMENT INC	Industrie	3,98%	USA
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'information	3,85%	Corée du Sud
SK HYNIX INC	Technologies de l'information	3,34%	Corée du Sud
ANSYS	Technologies de l'information	2,89%	USA
HYUNDAI MOTOR CO	Consommation discrétionnaire	2,79%	Corée du Sud
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	2,77%	France
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	2,66%	USA
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	2,40%	Pays-Bas
SYNOPSYS INC	Technologies de l'information	2,29%	USA
CAMECO CORP	Énergie	2,23%	Canada
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	2,17%	USA

Vous trouverez ci-dessus les principaux placements du portfolio, calculés en mars 2025.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025, 100,00% des émetteurs auront fait l'objet d'une analyse ESG ; ainsi, 100,00% des émetteurs sont conformes à ces caractéristiques E/S, en mars 2025.

La part minimale des investissements durables à vocation environnementale s'élève à 30 % de l'actif net du compartiment, et au moins 10 % de ces investissements sont conformes à la taxonomie. En mars 2025, 59.61% des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des investissements durables et 10,21% dans des actifs conformes à la taxonomie.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des investissements en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui n'étaient pas classés comme investissements durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment et ayant pour objet la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain exclusif ESG pour les obligations souveraines) et pour les actions et les obligations d'entreprises ont fait l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

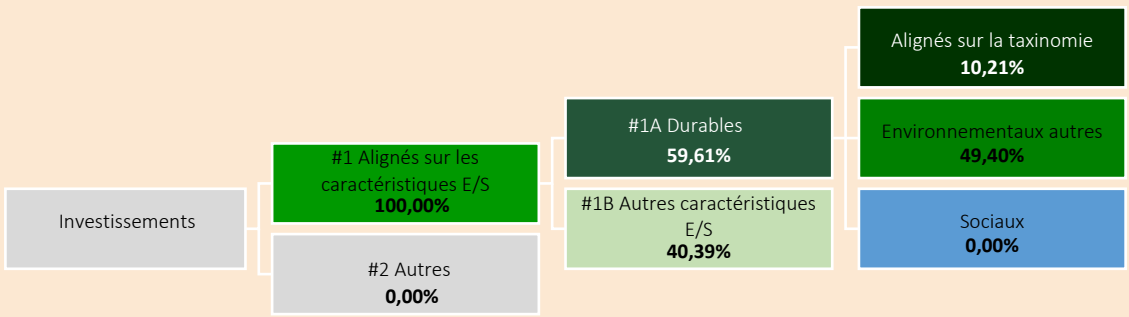

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Vous trouverez ci-dessous les principaux secteurs du Portfolio en mars 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Pondération
Technologies de l'information	42.32%
Industrie	19.3%
Services publics	8.91%
Consommation discrétionnaire	8.72%
Matériaux	6.0%
Télécommunications	5.42%
Pétrole, gaz et combustibles consommables	5.1%
Santé	3.25%
Biens de consommation de base	0.7%
Equipements et services pour l'énergie	0.28%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En mars 2025, 10,21% des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient conformes à la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

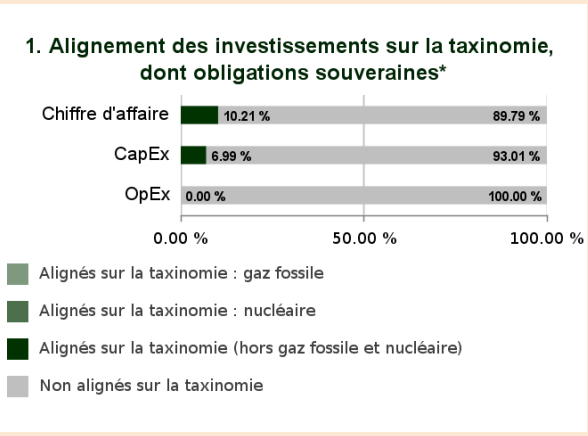

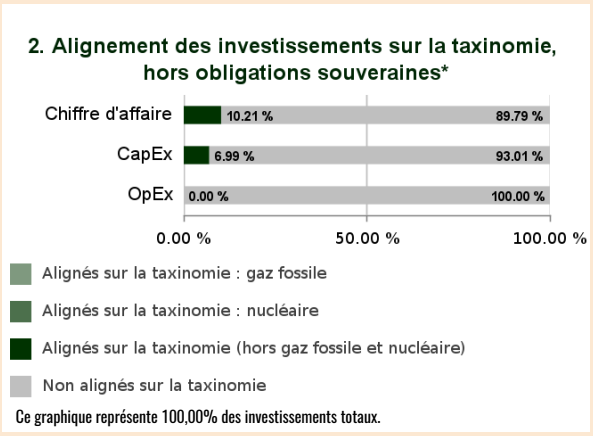

Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En 2024, 12 % des investissements durables à vocation environnementale étaient conformes à la taxonomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 49,40 % des actifs nets du Compartiment ont été investis dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux non alignés sur la taxinomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données des 4 trimestres.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portfolio (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».

En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.

Au niveau des émetteurs (actions et obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage controversé (« basé sur les normes »). Les investissements font l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées aux instruments synthétiques en appliquant le cadre relatif aux instruments dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés sur sous-jacent ou dérivés indiciels.

Dérivés sur titres individuels

Les instruments dérivés présentant une position courte sur un seul titre sous-jacent ne font pas l'objet de contrôles supplémentaires liés aux critères ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d'investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START.

Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d'intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Instruments dérivés sur indices

Selon leur finalité, les dérivés sur indices, avec une exposition aussi bien longue que courte, peuvent faire l'objet de contrôles supplémentaires afin de s'assurer de leur adéquation pour le Compartiment.

- À des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille : - les instruments dérivés sur indices acquis à des fins de couverture ne font pas l'objet d'une analyse ESG.

- À des fins d'exposition : un dérivé d'indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois o Indice concentré (5 composants ou moins de l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d'exclusion du Compartiment. o Indice large (plus de 5 composantes) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80 % d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du Compartiment.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes d'un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs du Compartiment (à l'exclusion des liquidités et des produits dérivés) appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.
En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.
En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration ESG
En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle d'indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en importance depuis la publication de la première version de notre modèle propriétaire en 2020 ; parmi ces indicateurs, on peut citer : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction des émissions de CO2, les objectifs approuvés par la SBTI, les indicateurs de biodiversité, etc.

Transparence
Nous continuons à fournir des informations complètes sur notre approche ESG, nos politiques et nos rapports sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/Aperçu

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à apporter davantage de précisions sur divers indicateurs climatiques, tels que le VaR et les indicateurs relatifs aux risques de transition et aux risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusion afin d'y inclure de nouveaux secteurs, tels que les producteurs d'énergie nucléaire, pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Gestion responsable
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les réunions donnant lieu à un vote

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été reconnus par la FRC comme signataires du Code de gestion responsable, après avoir respecté l'ensemble de ses principes, comme en témoigne notre rapport annuel sur la gestion responsable : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication au sein de Climate 100+, notamment dans le cadre de l'action collective menée auprès de Pemex en tant que détenteur d'obligations de la société.

Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 actions de dialogue au niveau de Carmignac

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Asia Discovery

Identifiant d'entité juridique : 549300414STOKXN8ZM37

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 74,13% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) afin d'investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Filtrage positif en appliquant une approche d'alignement des ODD des Nations Unies, 4) Gestion responsable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Suivi des Principales Incidences Négatives. Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :
1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait94,88%, en moyenne, à [pourcentage] des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Pourcentage de réduction de l'univers (au moins 20 % pour la partie actions du portefeuille) :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Sélection négative spécifique au Fonds : les Sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur le pilier de gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
En 2025, l'univers a été réduit de 29,77% pour la partie actions du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

3) Filtrage positif : le Compartiment réalise des investissements durables, au sens où au moins 50 % de son actif net est investi dans des actions de sociétés considérées comme conformes aux objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % de l'actif net du Compartiment.
L'alignement est défini pour chaque investissement ou société bénéficiaire d'un investissement dès lors qu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

c) Opérations :

i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et

ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive. Pour plus d'informations sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.

En 2025, 74,13% de l'actif net du Compartiment était investi conformément à ce filtrage positif, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre. Les parts des investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 36,26% et 37,87% de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

4) Gestion responsable : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à une amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 5 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté lors de 97,37 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Principaux impacts négatifs : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.

Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	1 245,51	75,51%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	1 791,13	75,51%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	21 492,76	77,92%
Total GES	Total des émissions de GES	24 361,47	75,58%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	244,71	75,58%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	739,82	75,72%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,26%	75,72%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	86,07%	74,34%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	4,44 GWh/Meur	75,34%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	75,34%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	102,75	75,34%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	49,52	75,34%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	2,51	75,34%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	75,34%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	10,86	75,34%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	10,14	75,34%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	168,70	75,34%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	75,34%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	0,31%%	75,28
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,38 t/Meur	9,11%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	1,03 t/Meur	76,24%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,38 t/Meur	9,11%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	82,09%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	4,14%	76,75%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	15,61%	67,65%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	18,65%	74,46 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,44%	82,09 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	643,19	42,77%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture des analyses ESG Le taux de couverture des analyses ESG : L'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, « START » (Système de suivi et d'analyses d'une trajectoire responsable), est appliquée à au moins 90 % des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 94,5 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre (fonds classés selon l'article 8 depuis juillet 2023).

2) Pourcentage de réduction de l'univers (minimum 20 %) :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Le champ d'application élargi ou les critères d'exclusion plus stricts concernent les secteurs liés à l'extraction pétrolière et gazière, aux armes et aux jeux d'argent. Les positions du portefeuille d'actions présentant une note START globale de « D » ou « E » (notation allant de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers d'investissement en actions, le cas échéant, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du Portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du Fonds par secteur, par région (Marchés émergents/Marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes capitalisations), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers sont mises à jour chaque trimestre. Le rééquilibrage est effectué à partir des pondérations historiques du fonds sur son horizon d'investissement recommandé, en tenant compte des rotations par secteurs, géographiques et de capitalisation.
En 2024, l'univers a été réduit de 33,8 % en moyenne pour la partie actions du portefeuille, sur la base des données de fin de trimestre des quatre derniers trimestres.

3) Filtrage positif : le Compartiment réalise des investissements durables, au sens où au moins 50 % de son actif net est investi dans des actions de sociétés considérées comme conformes aux objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % de l'actif net du Compartiment. L'alignement est défini pour chaque investissement ou société bénéficiaire d'un investissement dès lors qu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :
a) Produits et services : tirer au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses d'investissement : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Fin de la faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise obtient le statut « alignée » en matière d'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des éléments fournis par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement concernant les politiques, pratiques et objectifs existants relatifs à ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe. Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive. Pour plus d'informations sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.
En 2024, 66 % de l'actif net du Compartiment ont été investis selon ce filtrage positif, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux s'élevaient respectivement à 27,2 % et 38,8 % de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à une amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec trois entreprises au niveau de Carmignac Portefeuille Emerging Discovery. Au niveau du Compartiment, nous avons voté lors de 100 % des assemblées où nous disposions de droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Principaux impacts négatifs : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES. Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2024, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	1 976,12	55,53%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	2 213,75	55,53%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	21 197,65	56,42%
Total GES	Total des émissions de GES	25 721,72	55,53%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	217,22	55,53%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	577,85	56,71%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,45%	56,71%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	86,79%	53,51%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	7,60 GWh/Meur	54,61%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	54,61%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	137,00	54,61%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	36,63	54,61%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	2,00	54,61%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	54,61%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	10,01	54,61%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	16,48	54,61%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	458,00	54,61%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	54,61%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	0,36%%	55,25
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	2,02%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,90 t/Meur	53,43%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	2,02%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	67,77%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	2,42%	55,35%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	17,36%	27,65%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	17,86%	54,21 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	66,59 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	952,39	42,77%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Compartiment effectue des investissements durables dans lesquels un minimum de 50 % de l'actif net du Compartiment est investi dans des actions de sociétés alignées sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % de l'actif net du Compartiment.
Comme mentionné ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque société d'investissement / entité émettrice par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :
a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.
Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive.
Au 31 décembre 2025, le Compartiment avait, en moyenne et sur la base des données de fin de trimestre, 74,13% de l'actif net du portefeuille investi dans des placements durables, selon la définition mentionnée ci-dessus. Les niveaux minimaux d'investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux s'élevaient respectivement à 36,26% et 37,87% de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise :le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, en se basant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Sélection négative spécifique au Fonds : les Sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur le pilier de gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les principaux indicateurs d'impacts indésirables ont été suivis sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.
La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.
Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes. L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	8,09%	Taiwan
SK HYNIX INC	Technologies de l'information	4,60%	Corée du Sud
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'information	4,02%	Corée du Sud
ZINKA LOGISTICS SOLUTIONS LTD	Technologies de l'information	3,61%	Inde
ASIA COMMERCIAL BANK JSC	Finance	2,71%	Vietnam
SCHLOSS BANGALORE LTD	Consommation discrétionnaire	2,49%	Inde
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	Finance	2,06%	Inde
ICICI BANK	Finance	1,73%	Inde
CISARUA MOUNTAIN DAIRY PT TBK	Biens de consommation de base	1,69%	Indonésie
AJAX ENGINEERING LTD	Industrie	1,68%	Inde
MAX HEALTHCARE INSTITUTE LTD	Santé	1,68%	Inde
LUNDIN MINING	Matériaux	1,50%	Chili
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	Immobilier	1,38%	Inde
PARKIN CO PJSC	Industrie	1,32%	Émirats arabes unis
MEDIATEK	Technologies de l'information	1,29%	Taiwan

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025,94,88% des émetteurs ont fait l'objet d'analyses ESG ; ainsi,94,88% des émetteurs présentaient, en moyenne, ces caractéristiques environnementales et sociales, sur la base des données de fin de trimestre pour quatre trimestres.

Le Compartiment effectue des investissements durables dans le cadre d'analyse desquels un minimum de 50 % de l'actif net du Compartiment est investi dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies (« les ODD ») pertinents, tels que mentionnés. En 2025, ce filtrage positif a été appliqué et, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre, 74,13% de l'actif net du Compartiment était investi dans des actions d'entreprises dont les activités s'alignaient positivement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies.

En outre, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 5 % et 15 % de l'actif net du Compartiment. En 2025, 36,26% % de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation environnementale, et 37,87% dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des investissements en actions, en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui n'étaient pas classés comme investissements durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment et ayant pour objet la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain exclusif ESG pour les obligations souveraines) et pour les actions et les obligations d'entreprises ont fait l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

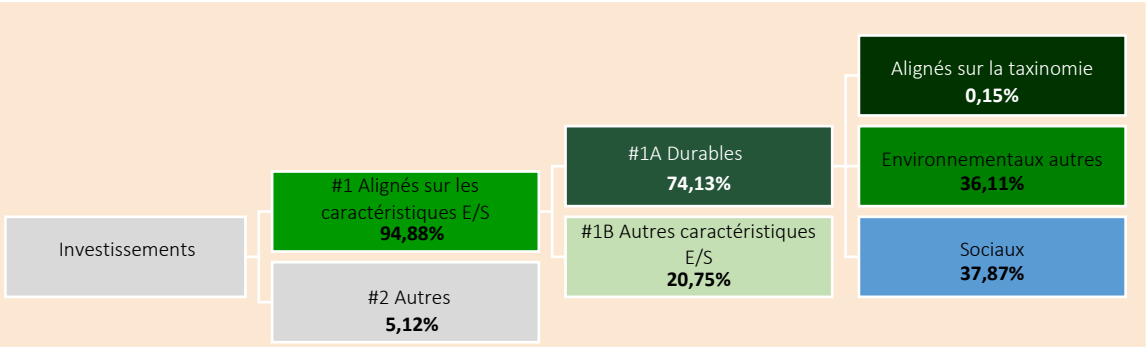

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Technologies de l'information	36.49%
Finance	17.64%
Consommation discrétionnaire	14.32%
Industrie	10.39%
Immobilier	5.69%
Matériaux	4.31%
Santé	3.87%
Biens de consommation de base	3.37%
Télécommunications	1.86%
Pétrole, gaz et combustibles consommables	1.04%
Services publics	0.67%
Equipements et services pour l'énergie	0.35%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n'a pas d'objectif d'alignement de la taxonomie de l'UE. Au 31/12/2025, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est de 0,15%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

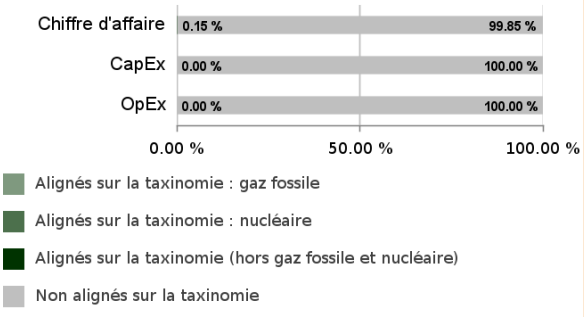

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

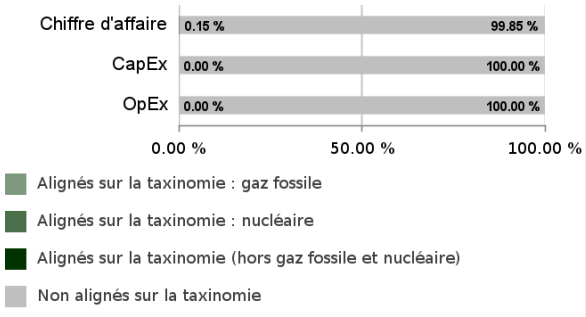

Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En 2024, 0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l' UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 36,11% de l' actif net du Compartiment était investi dans des placements durables dont les objectifs environnementaux n' étaient pas conformes à la taxonomie de l' UE, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 37,87% de l' actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n' est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l' objet d' une introduction en bourse, dont l' analyse ESG peut être réalisée après l' acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».

En outre, l' absence de préjudice important, le processus d' exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.

Au niveau des émetteurs (actions et obligations d' entreprise), les actifs non durables sont examinés pour s' assurer qu' ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l' environnement, de droits de l' homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d' un filtrage controversé (« basé sur les normes »). Les investissements font l' objet d' un examen des garanties minimales afin de s' assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l' homme.

Les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées aux instruments synthétiques en appliquant le cadre relatif aux instruments dérivés décrit ci-dessous. L' approche dépendra du type d' instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés sur sous-jacent ou dérivés indiciels.

Instruments dérivés sur sous-jacent

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l' objet de vérifications supplémentaires liées à l' ESG. L' émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d' exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d' investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START.

Les instruments dérivés sur indices, qu' ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l' objet de vérifications supplémentaires pour s' assurer qu' ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d' intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Instruments dérivés indiciels

Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Couverture et gestion efficace du portefeuille : - les instruments dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- À des fins d'exposition : un dérivé d'indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois o Indice concentré (5 composants ou moins de l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d'exclusion du Compartiment. o Indice large (plus de 5 composantes) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80 % d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du Compartiment.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes d'un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs du Compartiment (à l'exclusion des liquidités et des produits dérivés) appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.

En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG

En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale

Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .

Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 5 entreprises dans ce fonds particulier.
Carmignac a engagé un dialogue actionnarial auprès de Hyundai pendant plusieurs années afin d'aborder les questions d'indépendance, de compétences et de diversité au sein du conseil d'administration, dans le contexte de la dynamique de réforme de la gouvernance en Corée. L'entreprise a réalisé des progrès concrets, notamment la mise en place de comités totalement indépendants, une meilleure diversité de genre et la nomination d'experts en finance et en technologie. Ces changements en matière de gouvernance s'inscrivent dans le cadre du programme « Value Up » de la Corée et visent à favoriser la création de valeur à long terme.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non Applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non Applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Global Bond

Identifiant d'entité juridique : RCK7VRYZJ7OZCCE57Z25

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable: 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Gestion responsable et 4) Suivi des Principales Incidences Négatives.
Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture des analyses ESG : L'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, « START » (Système de suivi et d'analyses d'une trajectoire responsable), est appliquée à plus de 90 % des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait95,71%, en moyenne, à [pourcentage] des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Réduction de l'univers des obligations d'entreprises (minimum 20 %) :
i) À l'échelle de l'entreprise : un filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables ont été mis en place selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, portant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Les sociétés dont la note START globale est « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers d'investissement en actions et/ou en obligations d'entreprises, selon le cas, ont été repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du Fonds par secteur, par région (Marchés émergents/Marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes entreprises), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées étaient calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers étaient actualisées chaque trimestre. La rééquilibrage a été effectué en se basant sur les pondérations historiques du fonds sur son horizon d'investissement recommandé, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.
En 2025, la part des obligations d'entreprises dans le portefeuille a diminué en moyenne de26,64%, selon les données de fin de trimestre sur quatre trimestres.

3) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui contribuent à l'amélioration de leurs politiques de développement durable, sont évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires).
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 6 au niveau des Compartiments, c) nous avons participé à 0 assemblée des détenteurs d'obligations, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

4) Principaux effets négatifs : Ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en suivant 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur portée) afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des GES.
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	31 236,70	67,49%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	1 897,60	67,49%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	213 063,70	67,54%
Total GES	Total des émissions de GES	254 253,60	67,36%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	1 298,60	67,36%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	2 020,50	68,46%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	20,20%	68,46%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	72,88%	64,19%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	9,18 GWh/Meur	65,90%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	65,90%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	133,00	65,90%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	132,00	65,90%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	308,00	65,90%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	65,90%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	65,90%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	0,00	65,90%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	245,00	65,90%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	65,90%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	8,94%%	68,36
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	5,21%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,66 t/Meur	65,09%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	5,21%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	72,99%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	4,68%	68,87%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	13,36%	55,42%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	31,58%	66,57 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	72,09 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	86,40	24,93%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d' investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d' euros du PIB du pays)	591,46	91,34%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d' investissements faisant l' objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d' investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	0	91,34%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

1) Le taux de couverture des analyses ESG : L'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, « START » (Système de suivi et d'analyses d'une trajectoire responsable), est appliquée à plus de 90 % des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 97,2 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Réduction de l'univers des obligations d'entreprises (minimum 20 %) :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Les sociétés dont la note START globale est « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
En 2024, l'univers des obligations d'entreprises a diminué de 21. 5 % du portefeuille, en moyenne, sur la base des données des quatre derniers trimestres.

3) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui contribuent à l'amélioration de leurs politiques de développement durable, sont évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec 7 entreprises au niveau des Compartiments. Au niveau du Compartiment, nous avons voté lors de 100 % des assemblées où nous disposions de droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

4) Principaux effets négatifs : Par ailleurs, le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, en vertu de laquelle 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes (optionnel), diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2024, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	55 379,39	72,77%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	3 161,42	72,77%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	379 595,01	73,28%
Total GES	Total des émissions de GES	419 173,63	72,77%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	1 618,83	72,77%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	2 157,12	72,77%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	25,02%	72,77%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	78,69%	62,61%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	7,15 GWh/Meur	65,37%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	65,37%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	194,29	65,37%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	137,92	65,37%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	108,00	65,37%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	65,37%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	65,37%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	0,00	65,37%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	274,55	65,37%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	65,37%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	11,09%%	73,28
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	0,00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	1,12 t/Meur	66,36%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	0,00%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	77,07%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,47%	66,52%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	14,21%	53,56%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	31,02%	70,27 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	76,90 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	107,86	32,66%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d' investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d' euros du PIB du pays)	468,36	97,84%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d' investissements faisant l' objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d' investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	1	97,84%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Bien que le Compartiment ne s'engage pas à un pourcentage minimum d'investissements durables, il peut avoir une exposition incidentelle à des investissements durables tels que définis par le cadre d'analyse des objectifs de développement durable (ODD) de Carmignac ou par le biais d'une dette durable telle que définie via ces obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité en obligations d'entreprises ou souveraines.
En 2025, l'exposition du fonds aux titres de créance labellisés s'élevait à 2,56% et l'exposition aux émetteurs alignés sur les ODD était en moyenne de 7 %, selon les données de fin de trimestre.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :
1) Processus de réduction de la portée :
i) À l'échelle de l'entreprise : un filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables ont été mis en place en s'appuyant sur une approche fondée sur les normes et règles internationales concernant les points suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Les sociétés dont la note START globale est « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, et (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives ont été surveillés sur une base trimestrielle. Les impacts négatifs aberrants sont identifiés pour leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise était généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise était inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.
La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.
Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.
Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.
Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers MSCI nous permet de surveiller l'impact de nos fonds pour chaque PAI.
L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
UNITED STATES 0.12% 15/04/2026	Dette Souveraine	5,87%	USA
ISHARES USD HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	Consommation discrétionnaire	5,00%	Irlande
POLAND 2.00% 25/08/2036	Dette Souveraine	3,97%	Pologne
OMAN 6.75% 28/10/2027	Dette Souveraine	2,99%	Oman
HUNGARY 4.50% 16/06/2034	Dette Souveraine	2,94%	Hongrie
SPAIN 2.50% 31/05/2027	Dette Souveraine	2,11%	Espagne
PETROBRAS GLOBAL FINANCE 7.38% 17/01/2027	Énergie	1,41%	Brésil
ARGENTINA 4.12% 13/03/2026	Dette Souveraine	1,28%	Argentine
SOUTH AFRICA 9.00% 31/01/2040	Dette Souveraine	1,18%	Afrique du sud
ITALY 0.65% 28/10/2027	Dette Souveraine	1,18%	Italie
UNITED STATES 1.62% 15/10/2029	Dette Souveraine	1,13%	USA
NAMIBIA 5.25% 29/10/2025	Dette Souveraine	1,10%	Namibie
CARLYLE EURO CLO 2021-3 DAC	-	1,10%	Irlande
BRAZIL 6.00% 15/05/2027	Dette Souveraine	1,05%	Brésil
UNITED STATES 1.50% 15/02/2053	Dette Souveraine	1,05%	USA

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025, 95,71% des émetteurs ont fait l'objet d'analyses ESG ; ainsi, 95,71% des émetteurs sont, en moyenne, conformes à ces critères environnementaux et sociaux, d'après les données de fin de trimestre sur quatre trimestres.
Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des investissements en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui n'étaient pas classés comme investissements durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment et ayant pour objet la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain exclusif ESG pour les obligations souveraines) et pour les actions et les obligations d'entreprises ont fait l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

En 2025, l'exposition du fonds aux titres de créance labellisés s'élevait à 2,56% et l'exposition aux émetteurs alignés sur les ODD était en moyenne de 7 %, selon les données de fin de trimestre. Plus d'informations sur les cadre d'analyses des ODD et de la dette durable de Carmignac sont disponibles dans la politique d'intégration ESG de Carmignac sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_en.pdf.

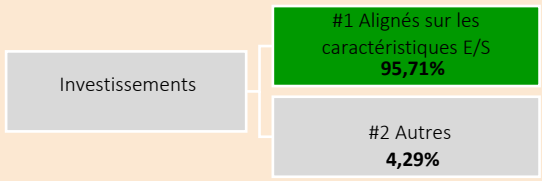

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Dette Souveraine	64.03%
Pétrole, gaz et combustibles consommables	10.1%
Finance	8.75%
Consommation discrétionnaire	5.14%
Equipements et services pour l'énergie	3.71%
Immobilier	2.74%
Industrie	1.86%
Matériaux	1.68%
Télécommunications	0.92%
Biens de consommation de base	0.44%
Services publics	0.32%
Santé	0.31%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n'a pas d'objectif d'alignement de la taxonomie de l'UE. Au 31/12/2025, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est de 0,22%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

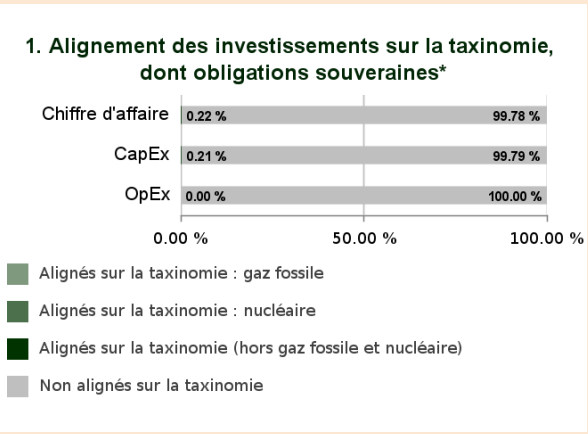

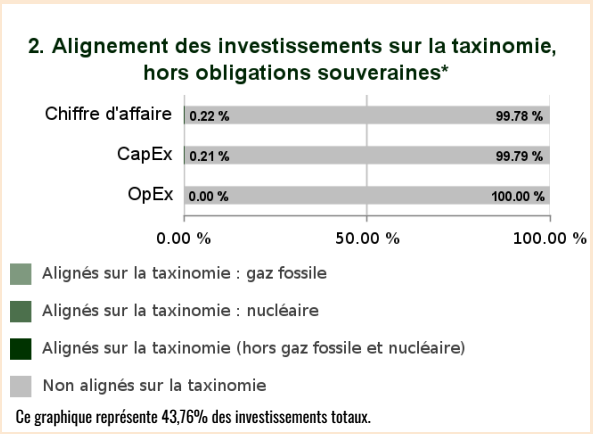

Ce graphique représente 43,76% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En 2024, la part des investissements conformes à la taxonomie de l' UE s' élevait à 0,07 %.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n' est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l' objet d' une introduction en bourse, dont l' analyse ESG peut être réalisée après l' acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées aux instruments synthétiques par le biais du cadre d' analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L' approche dépendait du type d' instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé indiciel.

Instruments dérivés sur sous-jacent

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l' objet de vérifications supplémentaires liées à l' ESG. L' émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d' exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d' investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START. Les instruments dérivés sur indices, qu' ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l' objet de vérifications supplémentaires pour s' assurer qu' ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d' intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Dérivés indiciels

Les dérivés indiciels, qu' ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l' objet de vérifications supplémentaires pour s' assurer qu' ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

L' indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d' exclusion du Fonds.

- Exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d' exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s' il doit être détenu pendant plus d' un mois : x Indice concentré (5 composants ou moins de l' indice sous-jacent) : L' indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d' exclusion du Compartiment. x Indice large (plus de 5 composantes) : l' indice doit être composé en majorité significative (>80% d' exposition) de sociétés qui ne figurent pas dans la liste d' exclusion du Compartiment. De plus, la note ESG moyenne pondérée de l' indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l' indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L' indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d' application de ce cadre d' analyse de dérivés sur indice et n' est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d' une position longue avec des positions courtes d' un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs en actions appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et basés sur les normes négatifs, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.
En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG
En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 6 entreprises dans ce fonds particulier.
En 2025, Carmignac a engagé un dialogue auprès de PEMEX au sujet des récentes réformes en matière de gouvernance, des opportunités émergentes et des plans stratégiques découlant des changements législatifs au Mexique, ainsi que de la performance environnementale et de la stratégie de transition de l'entreprise.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Flexible Bond

Identifiant d'entité juridique : 54930044G8FC8L58HS85

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui	☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable: 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Gestion responsable et 4) Suivi des Principales Incidences Négatives.
Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture des analyses ESG : L'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, « START » (Système de suivi et d'analyses d'une trajectoire responsable), est appliquée à plus de 90 % des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait96,08%, en moyenne, à [pourcentage] des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Réduction de l'univers des obligations d'entreprises (minimum 20 %) :
i) À l'échelle de l'entreprise : un filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables ont été mis en place selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, portant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Les sociétés dont la note START globale est « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment les sociétés dont la note de START est E (notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers d'investissement en actions et/ou en obligations d'entreprises, selon le cas, ont été repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du Fonds par secteur, par région (Marchés émergents/Marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes entreprises), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées étaient calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers étaient actualisées chaque trimestre. La rééquilibrage a été effectué en se basant sur les pondérations historiques du fonds sur son horizon d'investissement recommandé, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.
En 2025, la part des obligations d'entreprises dans le portefeuille a diminué en moyenne de26,20%, selon les données de fin de trimestre sur quatre trimestres.

3) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui contribuent à l'amélioration de leurs politiques de développement durable, sont évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires).
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 13 au niveau des Compartiments, c) nous avons participé à 0 assemblée des détenteurs d'obligations, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

4) Principaux effets négatifs : Ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en suivant 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur portée) afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des GES.
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	74 950,61	80,73%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	7 402,19	80,73%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	534 532,61	80,65%
Total GES	Total des émissions de GES	633 479,20	80,10%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	864,79	80,10%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d'investissements	1 318,62	81,78%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	15,36%	81,78%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d'investissements, provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	63,31%	82,96%
Intensité énergétique - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Total	7,50 GWh/Meur	83,27%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	83,27%
Intensité d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	105,16	83,27%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	84,48	83,27%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	230,73	83,27%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	83,27%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE F (Construction)	11,25	83,27%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	5,84	83,27%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	212,57	83,27%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	83,27%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	4,36%%	82,51
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,03 t/Meur	3,55%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	1,17 t/Meur	79,01%
Consommation et recyclage de l'eau	Volume moyen d'eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d'euros de chiffre d'affaires de ces sociétés	0,03 t/Meur	3,55%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	86,38%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l'OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	6,78%	83,27%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	15,07%	66,52%
Diversité de genre au sein des conseils d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d'administration des sociétés bénéficiaires d'investissements	36,97%	80,59 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	85,61 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée)	121,19	54,57%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d'investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	261,00	94,74%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements faisant l'objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	0	94,74%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Taux de couverture des analyses ESG : l'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), s'applique à plus de 90 % des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 98,8 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Réduction de l'univers des obligations d'entreprises (minimum 20 %) :
i) À l'échelle de l'entreprise : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables ont été déterminés à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales, en se basant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Les entreprises dont la note START globale est « D » ou « E » (sur une échelle allant de « E » à « A ») ont été exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers d'investissement en actions et/ou en obligations d'entreprises, selon le cas, ont été repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du Fonds par secteur, par région (Marchés émergents/Marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes entreprises), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées étaient calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers étaient actualisées chaque trimestre. Le rééquilibrage a été effectué en se basant sur les pondérations historiques du fonds sur son horizon d'investissement recommandé, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.
En 2024, l'univers des obligations d'entreprises a été réduit de 20,6 % du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

3) Gestion responsable : les initiatives des entreprises en matière environnementale et sociale qui conduisent à une amélioration de leurs politiques de développement durable sont évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises au niveau de Carmignac, et avec 8 entreprises au niveau de Carmignac Portefeuille Flexible Bond.

4) Principaux impacts négatifs : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des GES.
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2024, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	91 769,58	78,53%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	9 174,91	78,53%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	596 839,74	79,10%
Total GES	Total des émissions de GES	679 199,91	78,53%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	811,45	78,53%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	1 149,45	78,53%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	11,11%	78,53%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	68,01%	65,51%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	8,28 GWh/Meur	68,24%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	68,24%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	117,89	68,24%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	114,84	68,24%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	179,99	68,24%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	68,24%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	15,00	68,24%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	17,00	68,24%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	283,48	68,24%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	68,24%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	3,85%%	75,09
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	0,00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	1,62 t/Meur	69,85%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	0,00%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	83,78%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,27%	72,02%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	14,62%	48,71%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	35,54%	76,71 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	79,61 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	129,07	50,59%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d' investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d' euros du PIB du pays)	338,83	89,13%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d' investissements faisant l' objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d' investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	0	89,13%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Bien que le Compartiment ne s'engage pas à un pourcentage minimum d'investissements durables, il peut avoir une exposition incidentelle à des investissements durables tels que définis par le cadre d'analyse des objectifs de développement durable (ODD) de Carmignac ou par le biais d'une dette durable telle que définie via ces obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité en obligations d'entreprises ou souveraines.
En 2025, l'exposition du fonds aux titres de créance labellisés s'élevait à 4,39% et l'exposition aux émetteurs alignés sur les ODD était en moyenne de 12 %, selon les données de fin de trimestre.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :
1) Processus de réduction de la portée :
i) À l'échelle de l'entreprise : un filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables ont été mis en place en s'appuyant sur une approche fondée sur les normes et règles internationales concernant les points suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Les sociétés dont la note START globale est « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note de START de E (notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Fonds si la notation START est C ou supérieure.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, et (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives ont été surveillés sur une base trimestrielle. Les impacts négatifs aberrants sont identifiés pour leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise était généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise était inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.
La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.
Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.
Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.
Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers MSCI nous permet de surveiller l'impact de nos fonds pour chaque PAI.
L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
UNITED STATES 0.12% 15/07/2030	Dette Souveraine	5,08%	USA
ITALY 1.60% 28/06/2030	Dette Souveraine	4,42%	Italie
ITALY 0.65% 28/10/2027	Dette Souveraine	3,40%	Italie
ITALY 2.00% 14/03/2028	Dette Souveraine	3,05%	Italie
ITALY 1.60% 22/11/2028	Dette Souveraine	2,67%	Italie
JAPAN 1.30% 20/03/2063	Dette Souveraine	1,39%	Japon
ARGENTINA 4.12% 13/03/2026	Dette Souveraine	0,71%	Argentine
IVORY COAST 6.88% 17/10/2040	Dette Souveraine	0,65%	Ivory Coast
ISRAEL 5.38% 12/03/2029	Dette Souveraine	0,58%	Israël
PORTUGAL 1.14% 04/12/2034	Dette Souveraine	0,51%	Portugal
PERSHING SQUARE HOLDINGS LTD/FUND 3.25% 01/07/2031	Finance	0,50%	USA
KBC GROUP 27/11/2030	Finance	0,49%	Belgique
FINNAIR OYJ 4.75% 24/02/2029	Industrie	0,49%	Finlande
WINTERSHALL DEA FINANCE 4.36% 03/07/2032	Énergie	0,49%	Allemagne
LATVIA 3.88% 12/07/2033	Dette Souveraine	0,48%	Lettonie

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025, 96,08% des émetteurs ont fait l'objet d'analyses ESG ; ainsi, 96,08% des émetteurs sont, en moyenne, conformes à ces critères environnementaux et sociaux, d'après les données de fin de trimestre sur quatre trimestres.
Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des investissements en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui n'étaient pas classés comme investissements durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment et ayant pour objet la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain exclusif ESG pour les obligations souveraines) et pour les actions et les obligations d'entreprises ont fait l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

En 2025, l'exposition du fonds aux titres de créance labellisés s'élevait à 4,39% et l'exposition aux émetteurs alignés sur les ODD était en moyenne de 12 %, selon les données de fin de trimestre. Plus d'informations sur les cadre d'analyses des ODD et de la dette durable de Carmignac sont disponibles dans la politique d'intégration ESG de Carmignac sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_en.pdf.

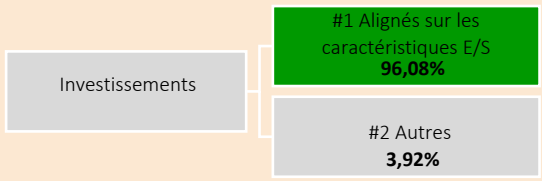

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Dette Souveraine	47.74%
Finance	25.87%
Pétrole, gaz et combustibles consommables	8.08%
Industrie	3.82%
Immobilier	3.15%
Consommation discrétionnaire	2.74%
Biens de consommation de base	2.25%
Equipements et services pour l' énergie	1.87%
Services publics	1.71%
Télécommunications	1.16%
Technologies de l' information	0.87%
Santé	0.67%
Matériaux	0.08%

Pour être conforme à la taxinomie de l' UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l' électricité d' origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d' ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d' autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d' un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n' existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d' émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n' a pas d' objectif d' alignement de la taxonomie de l' UE. Au 31/12/2025, l' alignement sur la taxinomie de l' UE est de 0,52%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l' UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l' UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L' ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l' énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l' UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

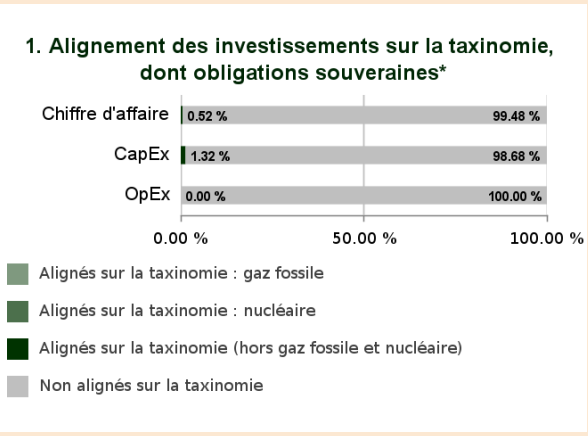

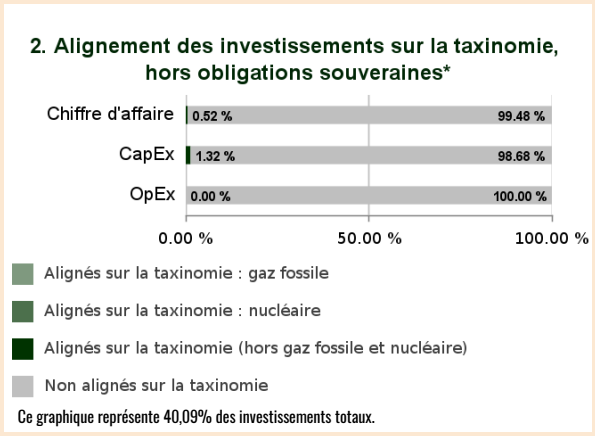

Ce graphique représente 40,09% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31/12/2024, l'alignement sur la taxinomie de l'UE était de 1 %.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées aux instruments synthétiques par le biais du cadre d'analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé indiciel.

Instruments dérivés sur sous-jacent

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d'investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START. Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d'intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Dérivés indiciels

Les dérivés indiciels, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

L'indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d'exclusion du Fonds.

- Exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois : x Indice concentré (5 composants ou moins de l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d'exclusion du Compartiment. x Indice large (plus de 5 composantes) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du Compartiment. De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes d'un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs en actions appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et basés sur les normes négatifs, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.
En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG
En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 6 entreprises dans ce fonds particulier.
Dans le cadre de l'article 8 du SFDR relatif au filtrage du pré-investissement, Carmignac a mené une Due Diligence ESG renforcée du Czechoslovak Group. L'engagement avec le directeur financier nous a permis d'avoir plus d'informations sur la gouvernance, les contrôles anticorruption, la gestion des risques et de la chaîne d'approvisionnement. L'entreprise a respecte les normes de gouvernance et de durabilité et a été jugée éligible aux fonds SFDR Article 8.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine

Identifiant d'entité juridique : 5493009DHKYYWDKLT418

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 43,69% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) afin d'investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Filtrage positif en appliquant une approche d'alignement des ODD des Nations Unies, 4) Gestion responsable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Suivi des Principales Incidences Négatives.
Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 99,77% des émetteurs (hors liquidités et instruments dérivés), sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Pourcentage de réduction de l'univers (au moins 20 % pour la partie actions et obligations d'entreprises du portefeuille) :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur des normes et des règles internationales, portant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Filtrage négatif spécifique au fonds : l'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent les jeux de hasard, l'alcool, les entreprises impliquées dans l'élevage industriel, l'huile de palme et les entreprises figurant sur la liste People for the Ethical Treatment of Animals (« PETA »). En outre, les obligations d'entreprise présentant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment.
Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés notées « CCC » ou « B » selon la notation globale MSCI (allant de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si leur notation START est égale ou supérieure à C. L'univers d'actions est encore restreint par des critères d'exclusion élargis ou plus stricts couvrant les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'électricité, de l'extraction de charbon thermique et de l'armement, ainsi que par le nombre de sociétés jugées non conformes selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.
En 2025, l'univers a été réduit de 28,80% (pour la partie actions) et de 23,12% (pour la partie obligations) du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

3) Filtrage positif (investissements durables) : le Compartiment réalise des investissements durables, au sens où au moins 10 % de son actif net est investi dans des actions de sociétés considérées comme conformes aux objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment.
L'alignement est défini pour chaque investissement ou société bénéficiaire d'un investissement dès lors qu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :
a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.
Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive. Pour plus d'informations sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.
En 2025, 43,69% de l'actif net du Compartiment était investi selon ce filtrage positif, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre. Les parts des investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 23,21% et 20,48% de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données à la fin des quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à une amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 10 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté à 100 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Principales incidences négatives : En outre, ce Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	9 457,56	94,22%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	1 997,07	94,22%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	59 799,50	94,68%
Total GES	Total des émissions de GES	76 882,68	94,22%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	610,63	94,22%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	1 026,55	94,22%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	9,20%	94,22%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	80,80%	94,74%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	5,89 GWh/Meur	93,85%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	93,85%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	144,25	93,85%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	47,27	93,85%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	290,00	93,85%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	93,85%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	93,85%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	6,56	93,85%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,50	93,85%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	93,85%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	17,67%%	94,45
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,01 t/Meur	24,53%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,46 t/Meur	94,74%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,01 t/Meur	24,53%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	95,83%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	94,74%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	11,27%	87,56%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	24,24%	94,45 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	95,13 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	577,43	44,73%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d' investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d' euros du PIB du pays)	692,01	95,84%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d' investissements faisant l' objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d' investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	0	95,84%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Taux de couverture des analyses ESG : l'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), a été appliquée à plus de 90 % des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 98,3 % des émetteurs, sur la base des données des quatre derniers trimestres.

2) Pourcentage de réduction de l'univers (au moins 20 % de la partie actions et obligations d'entreprises du portefeuille) :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : : Les critères d'exclusion élargis ou plus stricts concernent les secteurs du pétrole et du gaz, des armes, des jeux d'argent, de l'alcool, de la production d'électricité, de l'extraction de charbon thermique, ainsi que les entreprises impliquées dans l'élevage industriel, l'huile de palme et celles figurant sur la liste de l'association « People for the Ethical Treatment of Animals » (PETA). En outre, les obligations d'entreprise présentant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure. L'univers des actions est encore réduit du nombre d'entreprises jugées non conformes selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessous.
En 2024, l'univers a été réduit de 32,6 % (pour la partie actions) et de 25,3 % (pour la partie obligations d'entreprises) du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

3) Filtrage positif (investissements durables) : Le Compartiment réalise des investissements durables, dans le cadre desquels au moins 10 % de son actif net est investi dans des actions de sociétés considérées comme conformes aux objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment.
L'alignement est défini pour chaque investissement ou société bénéficiaire d'un investissement dès lors qu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :
a) Produits et services : l'entreprise tire au moins 50 % de son chiffre d'affaires de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, Innovation and Infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses d'investissement : l'entreprise investit au moins 30 % de ses dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Fin de la faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, Innovation and Infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise obtient le statut « alignée » en matière d'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des éléments fournis par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement concernant les politiques, pratiques et objectifs existants relatifs à ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe. En 2024, 15,0 % de l'actif net du Compartiment ont été investis, en moyenne, dans des placements durables, sur la base d'une moyenne calculée à la fin de chaque trimestre. En 2024, les investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 7,6 % et 7,4 % de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base d'une moyenne calculée à la fin de chaque trimestre. En 2024, 64,5 % d'entre elles affichaient un score de durabilité de 3/5, et 95,7 % un score de 2,6/5 en moyenne, sur la base de la moyenne calculée à la fin de chaque trimestre. La part des obligations vertes, sociales ou liées au développement durable s'élevait en moyenne à 1,7 %, selon les données de fin de trimestre sur quatre trimestres.

4) Gestion responsable : les initiatives des entreprises en matière environnementale et sociale qui ont conduit à une amélioration de leurs politiques de développement durable ont été évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec 8 entreprises au niveau des Compartiments. Au niveau des Compartiments, nous avons voté lors de 100 % des assemblées pour lesquelles nous disposions de droits d'actionnaire ou d'obligataire.

5) Principales incidences négatives : le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, en vertu de laquelle 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes (optionnel), diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES. Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2024, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	10 982,42	93,70%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	1 932,76	93,70%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	90 528,51	93,70%
Total GES	Total des émissions de GES	98 120,03	93,70%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	742,31	93,70%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	1 064,90	93,70%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	13,14%	93,70%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	79,65%	93,15%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	5,47 GWh/Meur	93,70%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	93,70%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	121,15	93,70%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	30,31	93,70%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	290,00	93,70%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	93,70%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	93,70%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	5,18	93,70%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,00	93,70%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	93,70%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	17,58%%	93,70
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	2,79%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,39 t/Meur	93,70%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	2,79%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	96,17%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,31%	93,70%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	9,03%	62,52%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	20,77%	93,70 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	93,70 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	194,03	27,56%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d' investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d' euros du PIB du pays)	766,79	96,89%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d' investissements faisant l' objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d' investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	0	96,89%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Compartiment effectue des investissements durables dans lesquels un minimum de 10 % de l'actif net du Compartiment est investi dans des actions de sociétés alignées sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment.

Comme mentionné ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque société d'investissement / entité émettrice par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :

a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

c) Opérations :

i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et

ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive.

Au 31 décembre 2025, le Compartiment avait, en moyenne et sur la base des données de fin de trimestre, 43,69% de l'actif net du portefeuille investi dans des placements durables, selon la définition mentionnée ci-dessus. Les niveaux minimaux d'investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux s'élevaient respectivement à 23,21% et 20,48% de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, en se basant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) Filtrage négatif spécifique au fonds : l'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent les jeux de hasard, l'alcool, les entreprises impliquées dans l'élevage industriel, l'huile de palme et les entreprises figurant sur la liste People for the Ethical Treatment of Animals (« PETA »). En outre, les obligations d'entreprise présentant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.

L'univers des actions est encore réduit par des critères d'exclusion élargis ou plus stricts concernant les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'électricité, de l'extraction de charbon thermique et de l'armement ainsi que par les entreprises jugées non conformes selon notre évaluation de l'alignement sur les ODD, comme décrit ci-dessus.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche Carmignac définie, les principaux indicateurs d'impacts indésirables ont été suivis sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s' est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l' impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d' énergie non renouvelable, intensité de la consommation d' énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l' eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l' eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d' administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d' obligations souveraines : la violence sociale et l' intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d' analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l' indice de référence en termes d' indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l' impact de nos Fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l' indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l' indice de référence d' un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L' identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu' elles s' engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l' information	8,03%	Taiwan
POLAND 2.00% 25/08/2036	Dette Souveraine	7,11%	Pologne
CENTRAIS ELETRICAS BRASILEIRAS SA	Services publics	4,17%	Brésil
PETROLEOS MEXICANOS 4.75% 26/02/2029	Énergie	3,25%	Mexique
IVORY COAST 6.88% 17/10/2040	Dette Souveraine	3,14%	Ivory Coast
SK HYNIX INC	Technologies de l' information	2,71%	Corée du Sud
BRAZIL 6.00% 15/05/2027	Dette Souveraine	2,10%	Brésil
HYUNDAI MOTOR CO	Consommation discrétionnaire	1,99%	Corée du Sud
VIPSHOP HOLDINGS LTD	Consommation discrétionnaire	1,96%	Chine
DIDI GLOBAL INC	Industrie	1,84%	Chine
GRUPO BANORTE	Finance	1,77%	Mexique
SOUTH AFRICA 9.00% 31/01/2040	Dette Souveraine	1,66%	Afrique du sud
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	Immobilier	1,66%	Inde
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	Finance	1,62%	Inde
EGYPT 7.62% 29/05/2032	Dette Souveraine	1,55%	Égypte

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu' il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d' investissement. En 2025,99,77% des émetteurs ont fait l' objet d' analyses ESG ; ainsi,99,77% des émetteurs présentaient, en moyenne, ces caractéristiques environnementales et sociales, sur la base des données de fin de trimestre pour quatre trimestres.

Proportion minimum d' investissements durables :
Le Compartiment effectue des investissements durables dans lesquels un minimum de 10 % de l' actif net du Compartiment est investi dans des actions considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies (« les ODD »). En 2025, ce filtrage positif a été appliqué et 43,69% de l' actif net du Compartiment ont été investis dans des parts d' entreprises dont les activités s' inscrivent en adéquation avec l' un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
Les niveaux minimums d' investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l' actif net du Compartiment. En 2025, 23,21% de l' actif net du Compartiment était investi dans des placements durables à vocation environnementale, et 20,48% dans des placements durables à vocation sociale. En outre, 1,64% des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des titres de créance labellisés, en moyenne sur la base des données de fin de trimestre des quatre derniers trimestres.
Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) sont des investissements en actions, en obligations d' entreprises ou en obligations souveraines qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Il s' agit d' investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d' investissement du Compartiment et ayant pour objet la mise en œuvre de la stratégie d' investissement du Compartiment. Tous ces investissements font l' objet d' une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain exclusif ESG pour les obligations souveraines) et pour les actions et les obligations d' entreprises font l' objet d' un examen des garanties minimales afin de s' assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l' homme. En 2025, cette proportion représentera 0,23% de l' actif net du Fonds.

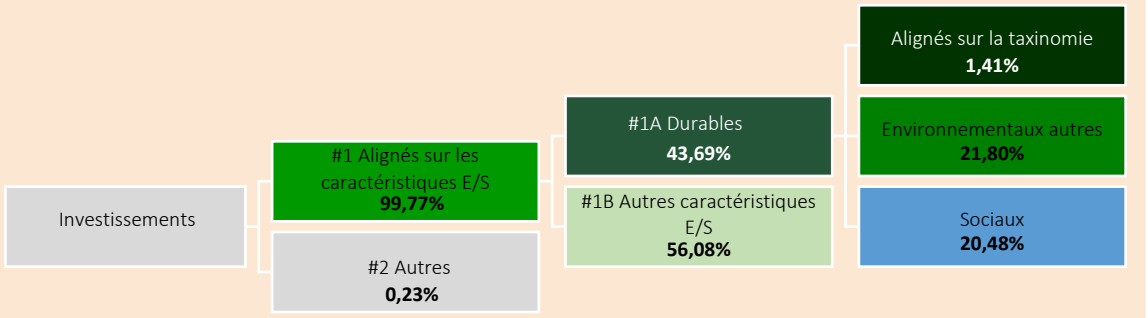

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Dette Souveraine	46.2%
Technologies de l' information	13.35%
Finance	11.53%
Consommation discrétionnaire	10.23%
Services publics	4.73%
Equipements et services pour l' énergie	3.52%
Immobilier	3.17%
Industrie	2.97%
Matériaux	1.48%
Télécommunications	0.83%
Santé	0.77%
Biens de consommation de base	0.7%
Pétrole, gaz et combustibles consommables	0.5%

Pour être conforme à la taxinomie de l' UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l' électricité d' origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d' ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d' autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d' un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n' existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d' émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n' a pas d' objectif d' alignement de la taxonomie de l' UE. Au 31/12/2025, l' alignement sur la taxinomie de l' UE est de 1,41%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

- [ ] **Oui**
  - [ ] **Dans le gaz fossile**
  - [ ] **Dans l'énergie nucléaire**
- [x] **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

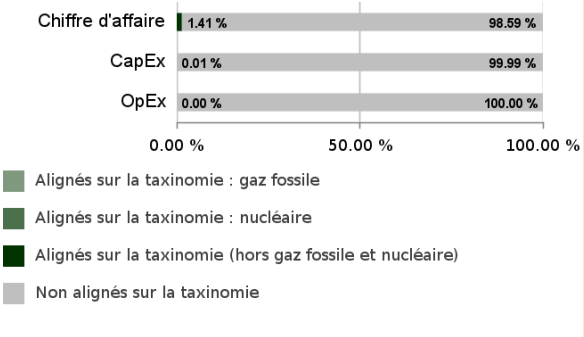

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

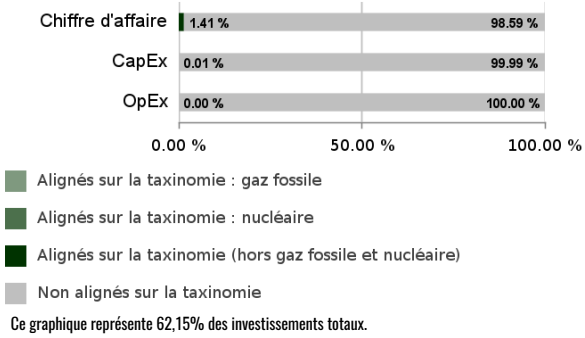

Ce graphique représente 62,15% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En 2024, 0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l' UE.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l' UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l' UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L' ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l' énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l' UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 21,80% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables dont les objectifs environnementaux n'étaient pas conformes à la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 20,48% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».
En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.
Au niveau des émetteurs (actions et obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage controversé (« basé sur les normes »). Les investissements font l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
Les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées aux instruments synthétiques en appliquant le cadre relatif aux instruments dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés sur sous-jacent ou dérivés indiciels.
Instruments dérivés sur sous-jacent
Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d'investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START.
Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d'intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.
Dérivés indiciels Les dérivés indiciels, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Couverture et gestion efficace du portefeuille :
  - les instruments dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- À des fins d'exposition : le dérivé indiciel peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois
  - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : Aucune des composantes de l'indice ne doit figurer sur la liste d'exclusion du Compartiment.
  - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) d'entreprises qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du Compartiment.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes d'un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs du Compartiment (à l'exclusion des liquidités et des produits dérivés) appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.
En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.
En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG
En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 10 entreprises dans ce fonds particulier.
En 2025, Carmignac a engagé un dialogue auprès de PEMEX au sujet des récentes réformes en matière de gouvernance, des opportunités émergentes et des plans stratégiques découlant des changements législatifs au Mexique, ainsi que de la performance environnementale et de la stratégie de transition de l'entreprise.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Emergents

Identifiant d'entité juridique : 549300XCIILC6GUC6Q37

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ Oui ☐ Non

☒ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 39,47%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 54,62%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif de développement durable du Compartiment consistait à investir au moins 80,00% de son actif net dans des actions d'entreprises considérées comme conformes aux objectifs de développement durable des Nations unies (« les ODD »). Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 5 % et 35 % de l'actif net du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque société d'investissement / (entité émettrice) par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :
a) Produits et services : l'entreprise tire au moins 50 % de ses revenus de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses d'investissement : l'entreprise investit au moins 30 % de ses dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3)
Bonne santé et bien-être, (4) éducation de qualité, (6) eau propre, (7) énergie abordable et propre, (9) industrie, innovation et infrastructure, (11) villes et communautés durables, (12) consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

En 2025, 94,09% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables tels que définis ci-dessus, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres. Les investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 39,47% et 54,62% de l'actif net du Compartiment. Aucun manquement à la réalisation de l'objectif de durabilité n'a été constaté au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer la réalisation de son objectif de durabilité :

1) Taux de couverture des analyses ESG : l'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), s'applique à plus de 90 % des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait100,00%, en moyenne, à [pourcentage] des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Le pourcentage de réduction de l'univers d'actions (minimum 25 %) :
i) À l'échelle de l'entreprise :
le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, portant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Les critères d'exclusion élargis ou plus stricts concernent les secteurs du pétrole et du gaz, des armes, des jeux d'argent, de l'alcool, de la production d'électricité, de l'extraction de charbon thermique, de l'huile de palme, des compagnies aériennes, des entreprises impliquées dans l'élevage industriel, ainsi que les entreprises figurant sur la liste de l'association « People for the Ethical Treatment of Animals » (PETA). L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement des ODD, comme décrit ci-dessus, et par les entreprises notées « E » ou « D » au START.

En 2025, l'univers a été réduit de 41,68% selon des critères ESG, sur la base d'une moyenne des données à la fin des quatre trimestres.

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et des obligations d'entreprises ont été repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du Fonds. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du Fonds par secteur, par région (Marchés émergents/Marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes capitalisations), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers sont mises à jour chaque trimestre. Le rééquilibrage s'effectue en se basant sur les pondérations historiques du fonds au cours des cinq dernières années, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

3) Seuil minimal d'investissements durables : le Compartiment a réalisé des investissements durables, au moins 80 % de son actif net étant affectés à des placements qui s'alignent positivement sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 35 % de l'actif net du Compartiment.

En 2025, 94,09% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables tels que définis ci-dessus, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres. Les niveaux d'investissements durables à vocation environnementale et sociale représentaient respectivement 39,47% et 54,62% de l'actif net du Compartiment, sur la base d'une moyenne calculée à la fin des quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui contribuent à l'amélioration de leurs politiques de développement durable, sont évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 13 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté à 100 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Objectif en matière d'intensité carbone :
le Compartiment visait à afficher une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 50 % à l'indicateur de référence (indice MSCI EM NR). En 2025, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portefeuille Emergents (mesurées en tCO2 par million de dollars de chiffre d'affaires converti en euros ; agrégées au niveau du portefeuille (scopes 1 et 2 du GHG Protocol)) étaient inférieures de 56,67% à celles de son indicateur de référence, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

6) Principaux impacts négatifs : En outre, en ce qui concerne le suivi des principales incidences négatives (PAI), le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, en vertu de laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).

Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	4 410,20	95,98%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	4 750,70	95,98%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	51 309,10	96,52%
Total GES	Total des émissions de GES	61 162,70	95,98%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	193,60	95,98%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	568,70	95,98%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	1,46%	95,98%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	84,18%	96,65%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	3,56 GWh/Meur	95,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	95,50%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	95,50%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	45,00	95,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	205,00	95,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	95,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	95,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	6,00	95,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,50	95,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	95,50%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	5,60%%	96,27
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,02 t/Meur	19,33%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,52 t/Meur	96,65%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,02 t/Meur	19,33%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	97,67%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	96,65%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	12,19%	85,56%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	19,78%	96,68 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	97,67 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	494,70	51,76%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer la réalisation de son objectif de durabilité :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 100 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Le pourcentage de réduction de l'univers des actions (minimum 25 %) :
i) Exclusion à l'échelle de la société : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables ont été déterminés à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales, en se basant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Sélection négative spécifique au Fonds : Les critères d'exclusion élargis ou plus stricts concernent les secteurs du pétrole et du gaz, des armes, des jeux d'argent, de l'alcool, de la production d'électricité, de l'extraction de charbon thermique, de l'huile de palme, des compagnies aériennes, des entreprises impliquées dans l'élevage industriel, ainsi que les entreprises figurant sur la liste de l'association « People for the Ethical Treatment of Animals » (PETA). L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement des ODD, comme décrit ci-dessus, et par les entreprises notées « E » ou « D » au START.
En 2024, l'univers a été réduit de 33,9 % en moyenne par rapport au portefeuille, d'après les données de fin de trimestre sur quatre trimestres.

3) Adhésion aux objectifs de développement durable : le Compartiment a réalisé des investissements durables, au moins 80 % de son actif net étant affectés à des placements qui s'inscrivent pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. En 2024, 93,0 % de l'actif net du Compartiment ont été investis selon ce filtrage positif, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre. Les parts des investissements durables à vocation environnementale et sociale s'élevaient respectivement à 37,6 % et 55,4 % de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre des quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : les initiatives des entreprises en matière environnementale et sociale qui conduisent à une amélioration de leurs politiques de développement durable sont évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec 6 entreprises au niveau de Carmignac Portefeuille Emergents. Au niveau des Compartiment, nous avons voté lors de 100 % des assemblées où nous disposions de droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Objectif de faible intensité carbone : le Compartiment visait à réduire ses émissions CO2 de 50 % par rapport à son indicateur de référence (MSCI EM (EUR) (dividendes nets réinvestis)), mesurées mensuellement en termes d'intensité carbone (tCO2/million d'euros de chiffre d'affaires) ; ces données sont agrégées au niveau du Portefeuille (portées 1 et 2 du GHG Protocol). En 2024, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portefeuille Emergents (mesurées en tCO2 par million de dollars de chiffre d'affaires converti en euros ; agrégées au niveau du portefeuille [Scopes 1 et 2 du GHG Protocol]) étaient, en moyenne, inférieures de 69,4 % à celles de son indicateur de référence, sur la base des données des quatre derniers trimestres.

6) Principaux impacts négatifs : En outre, ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives. Dans ce cadre, 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité en GES (sociétés bénéficiaires d'investissements), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergies non renouvelables, intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, Diversité des genres au sein du conseil d'administration, Exposition aux armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (optionnel).
Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'incidences négatives pour l'année 2024, calculée à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du portefeuille

. Indicateurs PAI	Basés sur les données communiquées par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	3 257,72	94,58%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	3 703,61	94,58%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	46 598,02	94,58%
Total GES	Total des émissions de GES	52 955,87	94,58%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	215,33	94,58%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	550,85	94,58%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	1,74%	94,58%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	84,75%	93,60%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	3,31 GWh/Meur	94,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	94,58%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	94,58%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	30,38	94,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	195,30	94,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	94,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	94,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	4,82	94,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,00	94,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	94,58%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	6,05%%	94,58
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	4,58%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,45 t/Meur	94,58%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	4,58%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	98,31%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	94,58%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	9,65%	62,15%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	19,04%	94,58 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	94,58 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	211,09	51,76%

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectifs d'investissement durable ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social : Nous utilisons les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : l'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux de hasard, l'alcool, la production d'électricité, l'extraction de charbon thermique, l'huile de palme, les compagnies aériennes, les entreprises impliquées dans l'élevage industriel et les entreprises figurant sur la liste People for the Ethical Treatment of Animals (« PETA »). L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement des ODD, comme décrit ci-dessus, et par les entreprises notées « E » ou « D » au START.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les principaux indicateurs indésirables sont surveillés sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction du degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds. La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.
Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes. L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	9,33%	Taiwan
SK HYNIX INC	Technologies de l'information	5,57%	Corée du Sud
VIPSHOP HOLDINGS LTD	Consommation discrétionnaire	5,54%	Chine
GRUPO BANORTE	Finance	5,12%	Mexique
CENTRAIS ELETRICAS BRASILEIRAS SA	Services publics	4,84%	Brésil
DIDI GLOBAL INC	Industrie	3,93%	Chine
EMBASSY OFFICE PARKS REIT	Immobilier	3,91%	Inde
HYUNDAI MOTOR CO	Consommation discrétionnaire	3,75%	Corée du Sud
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	Finance	3,71%	Inde
HONG KONG EXCHANGES & CLEARING LTD	Finance	3,22%	Hong kong
ICICI LOMBARD GENERAL INSURANCE	Finance	3,10%	Inde
MERCADOLIBRE INC	Consommation discrétionnaire	2,98%	Brésil
SEA LTD	Consommation discrétionnaire	2,61%	Singapour
PROSUS NV	Consommation discrétionnaire	2,58%	Chine
ELITE MATERIAL CO LTD	Technologies de l'information	2,36%	Taiwan

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

En 2025, 94,09% de l'actif net du Compartiment était investi dans des parts de sociétés dont les activités s'inscrivaient en adéquation avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies susmentionnés.
Par ailleurs, en 2025, 39,47% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables à vocation environnementale, et 54,62% dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.
Les « #2 Investissements non durables » comprennent les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif durable du Fonds. En 2025, 5,91% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements non durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements font l'objet d'une analyse ESG et d'un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

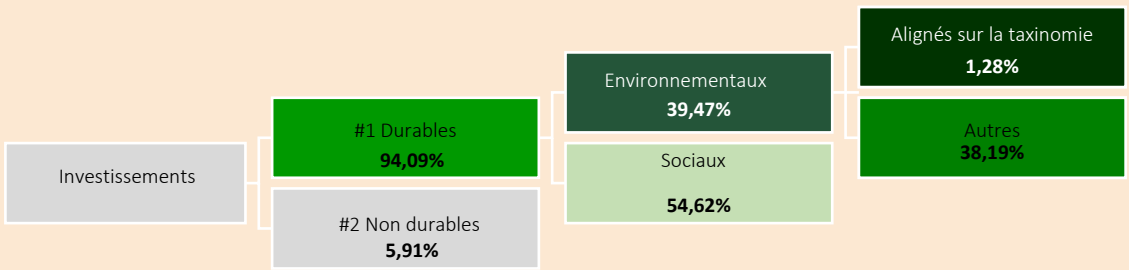

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux.
La catégorie **#2 Non durables** comprend les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Consommation discrétionnaire	26.13%
Technologies de l' information	22.39%
Finance	20.7%
Immobilier	9.44%
Services publics	7.32%
Industrie	5.93%
Santé	3.13%
Biens de consommation de base	1.75%
Télécommunications	1.64%
Matériaux	1.57%

Pour être conforme à la taxinomie de l' UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l' électricité d' origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d' ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d' autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d' un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n' existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d' émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n' a pas d' objectif d' alignement de la taxonomie de l' UE. Au 31/12/2025, l' alignement sur la taxinomie de l' UE est de 1,28%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

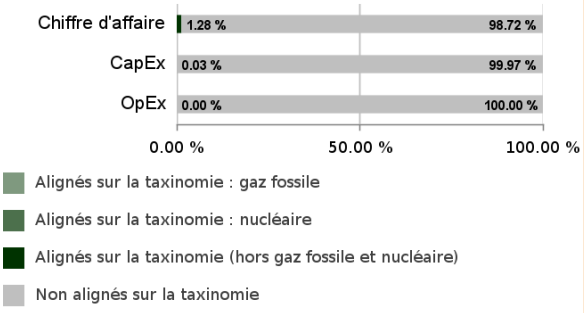

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

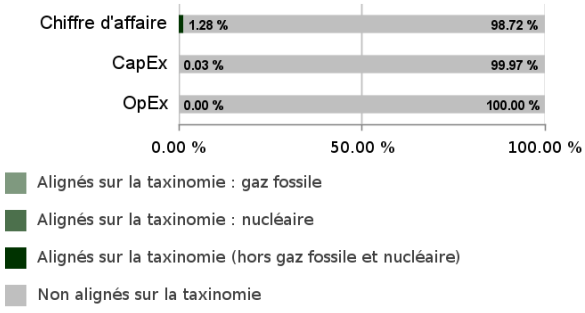

Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31/12/2024, 0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l' UE.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l' UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l' UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L' ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l' énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l' UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l' UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 38,19% de l' actif net du Compartiment était investi dans des placements durables dont les objectifs environnementaux n' étaient pas conformes à la taxonomie de l' UE, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 54,62% de l' actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

En plus des investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités à des fins de gestion de la liquidité et dans des produits dérivés à des fins de couverture. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance de l' exposition synthétique ont été intégrées au travers du cadre d' analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé sur sous-jacent ou dérivés indiciels. Instruments dérivés sur sous-jacent.
Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à une seule action sous-jacente uniquement à des fins de couverture, c' est-à-dire pour couvrir l' exposition longue sur le même émetteur. Les positions courtes nettes, c' est-à-dire les situations où l' exposition courte sur l' émetteur sous-jacent est supérieure à l' exposition longue du Compartiment sur ce même émetteur, sont interdites.
L' utilisation d' instruments dérivés à court terme à des fins autres que la couverture est interdite. Produits dérivés sur indice Les produits dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG. L' indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d' application de ce cadre d' analyse de dérivés sur indice et n' est pas pris en compte à des fins ESG.
Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durable » respectent notre cadre d' analyse de filtrage négatif à l' échelle de l' entreprise pour les garanties minimales.

En 2025, aucun dérivé n' a été utilisé pour atteindre l' objectif d' investissement durable du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d' investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG
En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d' investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l' équipe d' investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d' investissement et s' aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l' univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d' exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d' énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d' exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale

Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 13 entreprises dans ce fonds particulier.
En 2025, Carmignac s'est engagé avec Didi Global pour évaluer l'écart entre le score ESG propriétaire de Carmignac et la notation externe de cette société.. Didi Global a améliore les informations publiées sur la sante et la sécurité des employés dans son dernier rapport de durabilité en 2024. Ces améliorations ont conduit a une amélioration du score ESG interne de Carmignac de Didi de C a B.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Long-Short European Equities

Identifiant d'entité juridique : 549300AX6ZJ3CNKJN243

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ Oui

●○ ☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable: 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Gestion responsable, 4) Objectif de réduction de l'intensité carbone et 5) Suivi des Principales incidences négatives.
Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture des analyses ESG : L'intégration des critères ESG, par le biais d'une notation ESG s'appuyant sur les analyses ESG de White Creek Capital LLP (« White Creek »), qui incluent des notations ESG internes et externes, est appliquée à au moins 90 % du portefeuille d'actions à long terme. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à96,82% des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Filtrage négatif :
i) D'ordre éthique : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes, (g) extraction de pétrole et de gaz, (h) armes et (i) jeux d'argent.
ii) Gouvernance et environnement : Les positions longues en actions du Compartiment dont la note Integrum est inférieure à 2 (sur une échelle allant de 0 à 4) pour le pilier « gouvernance » ou dont les émissions CO2 sont supérieures à 168 tCO2/mEUR sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment.
iii) Réintégration : Les sociétés ayant obtenu une note comprise entre « A » et « C » dans le cadre du processus de notation ESG de White Creek (notation allant de « E » à « A ») peuvent être réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après des analyses au cas par cas, qui doivent être approuvées par le Comité des risques et peuvent donner lieu à un dialogue avec la société.
En 2025, l'univers s'est rétréci.

3) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui ont conduit à une amélioration de leurs politiques de développement durable, ont été évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 23 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté à 100 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

4) Objectifs de réduction des émissions CO2 : Dans la partie du portefeuille composée d'actions et d'obligations d'entreprises, le Compartiment vise à réduire ses émissions CO2 de 30 % par rapport à son indicateur de référence composite (composé à 75 % de l'indice MSCI Europe et à 25 % de l'indice S&P 500), qui sert d'indicateur de référence général du marché, mesuré chaque mois en fonction de l'intensité carbone (en tCO2 par million de dollars de chiffre d'affaires, converti en euros ; agrégé au niveau du portefeuille, selon les scopes 1 et 2 du GHG Protocol). En 2025, l'intensité carbone du Compartiment était, en moyenne, inférieure de 88,59% à celle de son indicateur de référence composite, sur la base des données de fin de trimestre.

5) Principaux effets négatifs : Ce Compartiment s'engage à appliquer les normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, annexe 1, relatives aux principales incidences négatives. Dans ce cadre, 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur portée) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	895,65	88,19%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	1 139,99	88,19%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	92 300,29	88,19%
Total GES	Total des émissions de GES	94 309,26	88,19%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	274,47	88,19%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d'investissements	621,22	88,19%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,00%	88,19%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d'investissements, provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	52,51%	87,54%
Intensité énergétique - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Total	1,07 GWh/Meur	88,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	88,19%
Intensité d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	88,19%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	3,70	88,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	88,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	88,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE F (Construction)	2,75	88,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	1,00	88,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,00	88,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	88,19%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	0,25%%	88,19
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	4,61%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,04 t/Meur	88,19%
Consommation et recyclage de l'eau	Volume moyen d'eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d'euros de chiffre d'affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	4,61%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	88,19%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l'OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	88,19%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	13,22%	70,53%
Diversité de genre au sein des conseils d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d'administration des sociétés bénéficiaires d'investissements	41,28%	88,19 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	88,19 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée)	89,50	85,04%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer la prise en compte de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration des critères ESG, par le biais d'une notation ESG s'appuyant sur l'analyse ESG de White Creek Capital LLP (« White Creek »), qui inclut des notations ESG internes et externes, est appliquée à au moins 90 % du portefeuille d'actions à long terme. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait à 94 % des émetteurs.

2) Réduction de l'univers du portefeuille d'actions : l'univers d'investissement initial, aux fins de la réduction de l'univers, est défini comme l'ensemble des actions européennes cotées dont la capitalisation boursière est supérieure à 250 millions d'euros, ce qui représente environ 2 000 à 2 500 titres.
i) Éthique : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes, (g) extraction de pétrole et de gaz, (h) armes et (i) jeux d'argent.
ii) Gouvernance et environnement : Les positions longues en actions du Compartiment dont la note Integrum est inférieure à 2 (sur une échelle allant de 0 à 4) pour le pilier « gouvernance » ou dont les émissions CO2 sont supérieures à 168 tCO2/mEUR sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment.
iii) Réinsertion : Les sociétés ayant obtenu une note comprise entre « A » et « C » dans le cadre du processus de notation ESG de White Creek (notation allant de « E » à « A ») peuvent être réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après des analyses au cas par cas, qui doivent être approuvées par le Comité des risques et peuvent donner lieu à un dialogue avec la société.
Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et/ou des obligations d'entreprises, selon le cas, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du Portefeuille du Compartiment.
Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du Compartiment par secteur, par région (Marchés émergents/marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes capitalisations), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers sont mises à jour chaque trimestre. La rééquilibrage s'effectue en se basant sur les pondérations historiques du Compartiment sur la durée d'investissement recommandée, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.
En 2024, l'univers a subi une contraction importante.

3) Gestion responsable : les initiatives des entreprises en matière environnementale et sociale, qui ont permis d'améliorer leurs politiques de développement durable, ont été évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a)
niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, White Creek a mené six dialogues avec des entreprises au niveau du Compartiment du Fonds.

4) Objectifs de réduction des émissions CO2 : Le Compartiment vise, pour la partie actions et obligations d'entreprises de son portefeuille, à atteindre des émissions CO2 inférieures de 30 % à celles de son indicateur de référence composite désigné (75 % de l'indice MSCI Europe et 25 % de l'indice S&P 500), indice général du marché, mesurées mensuellement en fonction de l'intensité carbone (tCO2/mUSD de chiffre d'affaires converti en euros ; agrégées au niveau du portefeuille (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol)). En 2024, l'intensité carbone du Compartiment était, en moyenne, inférieure de 43 % à celle de son indicateur de référence composite, sur la base des données de fin de trimestre.

5) Principaux impacts négatifs : En outre, le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, en vertu de laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité en GES (sociétés bénéficiaires d'investissements), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergies non renouvelables, intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité, rejets dans l'eau, proportion de déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes (optionnel), Diversité des genres au sein du conseil d'administration, Exposition aux armes controversées, Ratio de rémunération excessif du PDG (optionnel). En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2024, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	682,77	69,20%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	950,14	69,20%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	28 131,32	69,20%
Total GES	Total des émissions de GES	29 715,45	69,20%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	138,47	69,20%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	353,61	69,20%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,00%	69,20%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	57,99%	69,20%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	1,10 GWh/Meur	69,20%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	69,20%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	69,20%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	1,72	69,20%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	69,20%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	69,20%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	69,20%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	1,00	69,20%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	7,00	69,20%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	69,20%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	0,00%%	69,20
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	0,00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,02 t/Meur	69,20%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	0,00%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	69,20%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	3,44%	69,20%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	14,22%	59,38%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	38,52%	69,20 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	69,20 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	89,50	85,04%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non Applicable

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, portant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) Spécifique au fonds : i) Éthique : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes, (g) extraction de pétrole et de gaz, (h) armes et (i) jeux d'argent.

ii) Gouvernance et environnement : Les positions longues en actions du Compartiment dont la note Integrum est inférieure à 2 (sur une échelle allant de 0 à 4) pour le pilier « gouvernance » ou dont les émissions CO2 sont supérieures à 168 tCO2/mEUR sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment.

iii) Réinsertion : Les sociétés ayant obtenu une note comprise entre « A » et « C » dans le cadre du processus de notation ESG de White Creek (notation allant de « E » à « A ») peuvent être réintégrées dans l'univers d'investissement du Compartiment après des analyses au cas par cas, qui doivent être approuvées par le Comité des risques et peuvent donner lieu à un dialogue avec la société.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives ont été surveillés sur une base trimestrielle. Des effets indésirables aberrants ont été identifiés pour le degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise était généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise était inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat. Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues.

Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé	9,13%	Allemagne
PRADA SPA	Consommation discrétionnaire	4,84%	Italie
SAP AG	Technologies de l'information	4,78%	Allemagne
ASR NEDERLAND	Finance	4,72%	Pays-Bas
PROSUS NV	Consommation discrétionnaire	4,01%	Chine
ADYEN NV	Finance	3,48%	Pays-Bas
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Santé	3,23%	Allemagne
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SPA	Finance	2,81%	Italie
CIE FINANCIERE RICHEMONT	Consommation discrétionnaire	2,80%	Suisse
ASM INTERNATIONAL NV	Technologies de l'information	2,38%	Pays-Bas
VEND MARKETPLACES ASA	Télécommunications	1,95%	Norvège
KBC GROEP NV	Finance	1,93%	Belgique
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	1,81%	France
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	1,67%	Pays-Bas
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV	Technologies de l'information	1,45%	Pays-Bas

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025, 96,82% en moyenne des émetteurs ont fait l'objet d'analyses ESG (hors liquidités et instruments dérivés), sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Les #2 Autres investissements correspondent aux investissements non inclus dans la limite minimale de 90 % indiquée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

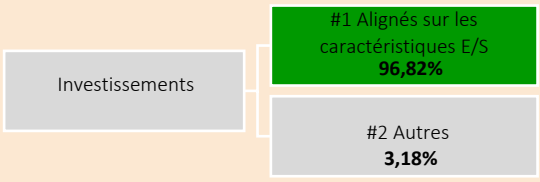

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Consommation discrétionnaire	22.5%
Santé	22.14%
Finance	21.7%
Technologies de l'information	19.26%
Industrie	8.12%
Télécommunications	3.93%
Immobilier	1.34%
Matériaux	1.01%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n'a pas d'objectif d'alignement de la taxonomie de l'UE. Au 31/12/2025, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est de 1,33%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

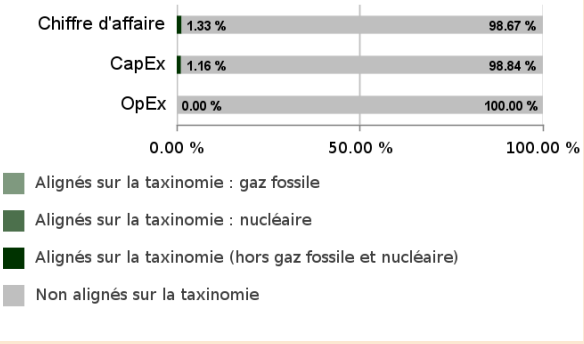

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

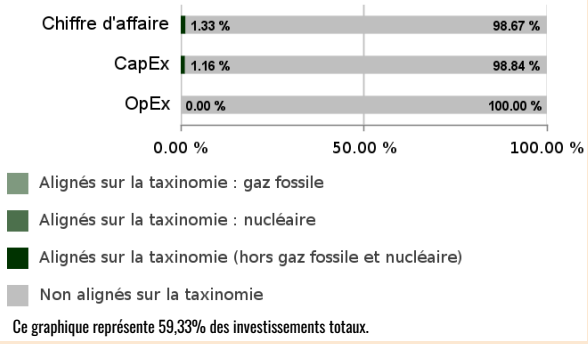

Ce graphique représente 59,33% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En 2024, le taux d'alignement sur la taxonomie de l'UE était de 0 %.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n' est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l' objet d' une introduction en bourse, dont l' analyse ESG peut être réalisée après l' acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées aux instruments synthétiques par le biais du cadre d' analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L' approche dépendait du type d' instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé indiciel.

Instruments dérivés sur sous-jacent

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l' objet de vérifications supplémentaires liées à l' ESG. L' émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d' exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d' investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START.

Les instruments dérivés sur indices, qu' ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l' objet de vérifications supplémentaires pour s' assurer qu' ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d' intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Les instruments dérivés sur indices, qu' ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l' objet de vérifications supplémentaires pour s' assurer qu' ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d' intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Dérivés indiciels

Les dérivés indiciels, qu' ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l' objet de vérifications supplémentaires pour s' assurer qu' ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

L' indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d' exclusion du Fonds.

- Exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d' exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s' il doit être détenu pendant plus d' un mois : x Indice concentré (5 composants ou moins de l' indice sous-jacent) : Aucune des composantes de l'indice ne doit figurer sur la liste d'exclusion du Compartiment.
- Indice large (plus de 5 composants) : l' indice doit être composé en majorité significative (>80% d' exposition) d' entreprises qui ne figurent pas dans la liste d' exclusion du Compartiment.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l' indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l' indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L' indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d' application de ce cadre d' analyse de dérivés sur indice et n' est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d' une position longue avec des positions courtes d' un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs.

100 % des actifs en actions appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et basés sur les normes négatifs, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l' absence de préjudice important, le processus d' exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments. En 2025, aucun dérivé n' a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d' investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG

En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d' investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l' équipe d' investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d' investissement et s' aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l' univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, WhiteCreek a engagé un dialogue actionnarial auprès de 23 sociétés
En 2025, WhiteCreek a engagé un dialogue actionnarial auprès de Trigano afin d'évaluer son exposition aux réglementations en matière d'émissions et d'environnement, les risques sociaux liés aux revendications syndicales en France, ainsi que les récentes évolutions en matière de gouvernance et d'engagement sur les marchés financiers.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Investissement

Identifiant d'entité juridique : 5493001UQQGPERC77586

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 92,09% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) afin d'investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Filtrage positif en appliquant une approche d'alignement des ODD des Nations Unies, 4) Gestion responsable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Suivi des Principales Incidences Négatives. Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait100,00%, en moyenne, à [pourcentage] des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Pourcentage de réduction de l'univers (au moins 20 % pour la partie actions du portefeuille) :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Sélection négative spécifique au Fonds : les Sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment les sociétés dont la note de START est E (notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
En 2025, l'univers a été réduit de 23,18% pour la partie actions du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

3) Filtrage positif : le Compartiment réalise des investissements durables, au sens où au moins 50 % de son actif net est investi dans des actions de sociétés considérées comme conformes aux objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % de l'actif net du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement ou société bénéficiaire d'un investissement dès lors qu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :
a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.
Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive. Pour plus d'informations sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.
En 2025, 92,09% de l'actif net du Compartiment était investi conformément à ce filtrage positif, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre. Les parts des investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 43,30% et 48,79% de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

4) Gestion responsable : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à une amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 25 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté lors de 97,59 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Principaux impacts négatifs : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'incidences négatives pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre du portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	1 038,81	99,90%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	1 478,44	99,90%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	42 331,56	99,93%
Total GES	Total des émissions de GES	44 702,47	99,90%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	196,46	99,90%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	563,43	99,90%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	2,34%	99,90%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	63,54%	99,24%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	2,03 GWh/Meur	99,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	99,80%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	24,00	99,80%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	25,62	99,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	99,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	99,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	6,00	99,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	6,52	99,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	140,58	99,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	99,80%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	5,90%%	99,80
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,01 t/Meur	5,25%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,24 t/Meur	99,80%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,01 t/Meur	5,25%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	99,93%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	99,86%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	13,08%	94,78%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	31,36%	99,90 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	99,93 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	278,88	80,35%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 99,9 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Pourcentage de réduction de l'univers (au moins 20 % pour la partie actions du portefeuille) :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Sélection négative spécifique au Fonds : Les entreprises dont la note START globale est « D » ou « E » (sur une échelle allant de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
En 2024, l'univers d'investissement a été réduit de 22,2 % en moyenne pour la partie actions du portefeuille, sur la base des données de fin de trimestre des quatre derniers trimestres.

3) Filtrage positif : le Compartiment réalise des investissements durables, au sens où au moins 50 % de son actif net est investi dans des actions de sociétés considérées comme conformes aux objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % de l'actif net du Compartiment.
L'alignement est défini pour chaque investissement ou société bénéficiaire d'un investissement dès lors qu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :
a) Produits et services : tirer au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ;
ou b) Dépenses d'investissement : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Fin de la faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise obtient le statut « alignée » en matière d'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des éléments fournis par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement concernant les politiques, pratiques et objectifs existants relatifs à ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe. Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive. Pour plus d'informations sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.
En 2024, 86,5 % de l'actif net du Compartiment ont été investis selon ce filtrage positif, en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux s'élevaient respectivement à 42,3 % et 44,2 % de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

4) Gestion responsable : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à une amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a)
niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec 21 entreprises au niveau de Carmignac Portefeuille Investissement. Au niveau des Compartiments, nous avons voté lors de 96,15 % des assemblées où nous disposions de droits d'actionnaire.

5) Principaux impacts négatifs : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'incidences négatives pour l'année 2024, calculée à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du portefeuille

. Indicateurs PAI	Basés sur les données communiquées par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	1 207,10	99,77%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	1 555,39	99,77%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	45 094,36	99,77%
Total GES	Total des émissions de GES	46 609,49	99,77%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	214,94	99,77%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	608,13	99,77%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	5,28%	99,77%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	64,75%	95,97%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	2,42 GWh/Meur	99,55%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	99,55%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	24,00	99,55%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	23,92	99,55%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	99,55%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	99,55%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	9,00	99,55%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	5,45	99,55%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	179,20	99,55%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	99,55%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	6,74%%	99,77
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	2,18%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,27 t/Meur	95,88%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	2,18%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	99,77%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	99,55%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	13,39%	82,39%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	32,04%	99,77 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	99,77 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	200,11	80,35%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Compartiment effectue des investissements durables dans lesquels un minimum de 50 % de l'actif net du Compartiment est investi dans des actions de sociétés alignées sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5 % et 15 % de l'actif net du Compartiment.

Comme mentionné ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque société d'investissement / entité émettrice par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :

a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

c) Opérations :

i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et

ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive.

Au 31 décembre 2025, le Compartiment avait, en moyenne et sur la base des données de fin de trimestre, 92,09% de l'actif net du portefeuille investi dans des placements durables, selon la définition mentionnée ci-dessus. Les niveaux minimaux d'investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux s'élevaient respectivement à 43,30% et 48,79% de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise :le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, en se basant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) Sélection négative spécifique au Fonds : les Sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note de START de E (notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Fonds si la notation START est C ou supérieure.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les principaux indicateurs d'impacts indésirables ont été suivis sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	9,42%	Taiwan
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	5,71%	USA
ALPHABET INC	Télécommunications	4,56%	USA
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	4,42%	USA
SK HYNIX INC	Technologies de l'information	3,18%	Corée du Sud
CENCORA INC	Santé	3,01%	USA
MCKESSON CORP	Santé	2,95%	USA
S&P GLOBAL INC	Finance	2,71%	USA
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	2,34%	USA
UBS AG	Finance	2,23%	Suisse
BLOCK INC	Finance	2,13%	USA
INTERCONTINENTAL EXCHANGE	Finance	1,97%	USA
MERCADOLIBRE INC	Consommation discrétionnaire	1,97%	Brésil
TRADEWEB MARKETS INC-CLASS A	Finance	1,69%	USA
NOVO NORDISK A/S	Santé	1,64%	Danemark

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025,100,00% des émetteurs ont fait l'objet d'analyses ESG ; ainsi,100,00% des émetteurs présentaient, en moyenne, ces caractéristiques environnementales et sociales, sur la base des données de fin de trimestre pour quatre trimestres.
Le Compartiment effectue des investissements durables dans le cadre d'analyse desquels un minimum de 50 % de l'actif net du Compartiment est investi dans des actions de sociétés considérées comme alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies (« les ODD ») pertinents, tels que mentionnés. En 2025, ce filtrage positif a été appliqué et, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre, 92,09% de l'actif net du Compartiment était investi dans des actions d'entreprises dont les activités s'alignaient positivement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies.
En outre, les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 5 % et 15 % de l'actif net du Compartiment. En 2025, 43,30% % de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation environnementale, et 48,79% dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.
Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des investissements en actions, en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui n'étaient pas classés comme investissements durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment et ayant pour objet la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain exclusif ESG pour les obligations souveraines) et pour les actions et les obligations d'entreprises ont fait l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

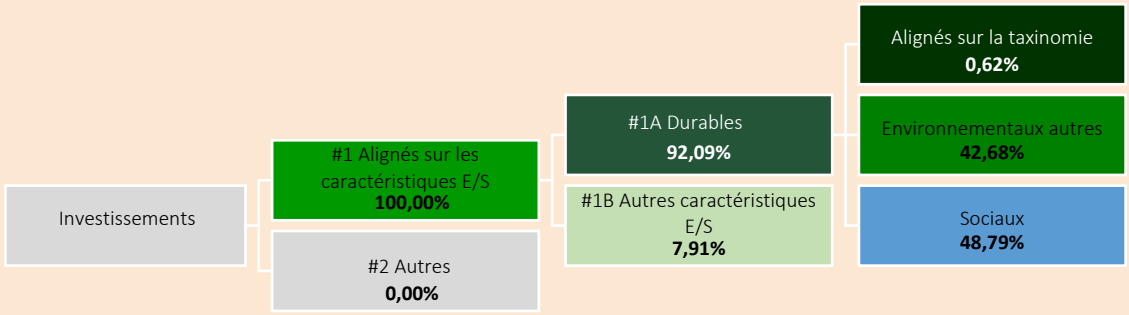

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Secteurs économiques	Poids
Technologies de l'information	37.93%
Santé	15.14%
Finance	14.35%
Industrie	12.07%
Consommation discrétionnaire	10.56%
Télécommunications	6.94%
Equipements et services pour l'énergie	1.51%
Matériaux	0.78%
Biens de consommation de base	0.71%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n'a pas d'objectif d'alignement de la taxonomie de l'UE. Au 31/12/2025, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est de 0,62%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

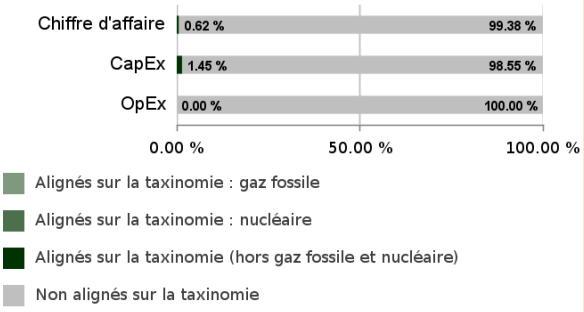

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

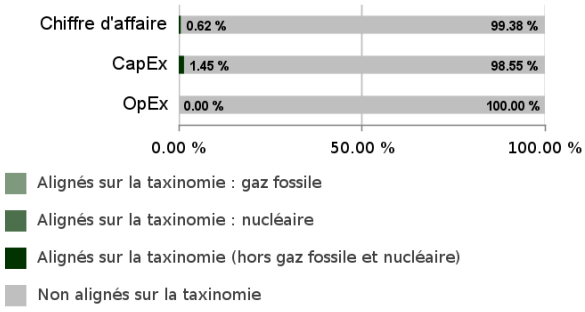

Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31/12/2024, 0,2 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 42,68% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables dont les objectifs environnementaux n'étaient pas conformes à la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 48,79% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».
En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Au niveau des émetteurs (actions et obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage controversé (« basé sur les normes »). Les investissements font l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées aux instruments synthétiques en appliquant le cadre relatif aux instruments dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés sur sous-jacent ou dérivés indiciels.

Instruments dérivés sur sous-jacent

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d'investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START.

Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d'intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Instruments dérivés indiciels

Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Couverture et gestion efficace du portefeuille : - les instruments dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- À des fins d'exposition : un dérivé d'indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois o Indice concentré (5 composants ou moins de l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d'exclusion du Compartiment. o Indice large (plus de 5 composantes) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80 % d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du Compartiment.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes d'un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs du Compartiment (à l'exclusion des liquidités et des produits dérivés) appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.

En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG

En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 25 entreprises dans ce fonds particulier.
Carmignac s'est engagé avec Microsoft en 2025 au sujet de gouvernance responsable de l'IA, à travers des réunions bilatérales et dans le cadre d'une initiative d'engagements collaboratifs (CIC pour l'IA éthique). Microsoft a renforcé sa surveillance de l'IA, a élargit le périmètre des tests liés a l'IA et les examens préalables au déploiement, et a publié une évaluation de l'impact de l'IA générative sur les droits de l'homme en 2025. Nous continuerons notre engagement avec Microsoft compte tenu de l'évolution rapide de ce secteur et des risques associés.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Patrimoine

Identifiant d'entité juridique : 222100590PZVW6FA2J28

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 51,22% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) afin d'investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Filtrage positif en appliquant une approche d'alignement des ODD des Nations Unies, 4) Gestion responsable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Suivi des Principales Incidences Négatives.
Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 99,71% des émetteurs (hors liquidités et instruments dérivés), sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Pourcentage de réduction de l'univers (au moins 20 % pour la partie actions et obligations d'entreprises du portefeuille) :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur des normes et des règles internationales, portant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Sélection négative spécifique au Fonds : Les positions du portefeuille en actions et en obligations d'entreprises dont la note START globale est « D » ou « E » (échelle de notation allant de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment les sociétés dont la note de START est E (notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
En 2025, l'univers a été réduit de 22,53% (pour la partie actions) et de 24,91% (pour la partie obligations) du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

3) Filtrage positif (investissements durables) : le Compartiment réalise des investissements durables, au sens où au moins 10 % de son actif net est investi dans des actions de sociétés considérées comme conformes aux objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment.

L'alignement est défini pour chaque investissement ou société bénéficiaire d'un investissement dès lors qu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :
a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.
Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive. Pour plus d'informations sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.
En 2025, 51,22% de l'actif net du Compartiment était investi selon ce filtrage positif, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre. Les parts des investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 21,67% et 29,55% de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données à la fin des quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à une amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 31 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté lors de 98,36 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Principales incidences négatives : En outre, ce Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	36 450,03	96,64%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	6 008,01	96,64%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	425 002,15	96,69%
Total GES	Total des émissions de GES	480 100,17	96,47%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	490,09	96,47%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	905,36	96,89%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	11,12%	96,89%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	61,73%	97,13%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	5,75 GWh/Meur	96,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	96,80%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	90,24	96,80%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	29,07	96,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	199,79	96,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	96,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	96,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	8,02	96,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	147,49	96,80%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	96,80%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	8,91%%	97,09
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,02 t/Meur	6,92%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	3,91 t/Meur	96,15%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,02 t/Meur	6,92%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	97,94%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	2,19%	97,19%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	13,99%	89,59%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	33,61%	96,88 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	97,80 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	264,32	74,68%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d' investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d' euros du PIB du pays)	288,01	98,21%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d' investissements faisant l' objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d' investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	0	98,21%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 99,2 % des émetteurs (hors trésorerie et instruments dérivés), sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Pourcentage de réduction de l'univers (au moins 20 % pour la partie actions et obligations d'entreprises du portefeuille) :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Sélection négative spécifique au Fonds : Les positions du portefeuille en actions et en obligations d'entreprises dont la note START globale est « D » ou « E » (échelle de notation allant de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
En 2024, l'univers a été réduit de 22,2 % (pour la partie actions) et de 21,3 % (pour la partie obligations) du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

3) Filtrage positif (investissements durables) : le Compartiment réalise des investissements durables, dans le cadre desquels au moins 10 % de son actif net est investi dans des actions de sociétés considérées comme conformes aux objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment.
La conformité est définie pour chaque investissement ou société bénéficiaire d'un investissement dès lors qu'au moins l'un des trois critères suivants est rempli :
a) Produits et services : tirer au moins 50 % de son chiffre d'affaires de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses d'investissement : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Fin de la faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise obtient le statut « alignée » en matière d'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des éléments fournis par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement concernant les politiques, pratiques et objectifs existants relatifs à ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe. Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive.
Pour plus d'informations sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.
En 2024, 36,1 % de l'actif net du Compartiment ont été investis selon ce filtrage positif, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres. Les parts des investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux s'élevaient respectivement à 17,5 % et 18,6 % de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à une amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.
En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec 22 entreprises au niveau des Compartiment. Au niveau des Compartiment, nous avons voté lors de 97,37 % des assemblées où nous disposions de droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Principales incidences négatives : En outre, ce Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur portée) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2024, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	55 480,34	95,06%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	7 643,65	95,06%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	518 263,43	95,22%
Total GES	Total des émissions de GES	549 287,68	95,06%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	575,80	95,06%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	934,58	95,06%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	11,67%	95,06%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	64,03%	88,15%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	5,74 GWh/Meur	91,08%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	91,08%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	100,38	91,08%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	26,71	91,08%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	156,03	91,08%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	91,08%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	1,86	91,08%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	6,31	91,08%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	182,38	91,08%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	91,08%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	11,10%%	95,22
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	1,28%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,68 t/Meur	88,66%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	1,28%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	96,43%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,15%	91,74%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	13,87%	73,32%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	33,42%	94,55 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	95,67 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	162,56	68,19%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d' investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d' euros du PIB du pays)	259,78	100,00%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d' investissements faisant l' objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d' investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	0	100,00%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Compartiment effectue des investissements durables dans lesquels un minimum de 10 % de l'actif net du Compartiment est investi dans des actions de sociétés alignées sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment.
Comme mentionné ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque société d'investissement / entité émettrice par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :
a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.
Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive.
Au 31 décembre 2025, le Compartiment avait, en moyenne et sur la base des données de fin de trimestre, 51,22% de l'actif net du portefeuille investi dans des placements durables, selon la définition mentionnée ci-dessus. Les niveaux minimaux d'investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux s'élevaient respectivement à 21,67% et 29,55% de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :
1) Processus de réduction de l'univers :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, en se basant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Filtrage négatif spécifique au Fonds Les positions en actions et en portefeuilles d'obligations d'entreprises ayant une note globale START de « D » ou « E » (notation de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment les sociétés dont la note de START est E (notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche Carmignac définie, les principaux indicateurs d'impacts indésirables ont été suivis sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.
La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.
Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	5,00%	Taiwan
ITALY 1.60% 22/11/2028	Dette Souveraine	2,64%	Italie
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	2,58%	USA
UNITED STATES 0.12% 15/07/2030	Dette Souveraine	2,18%	USA
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	2,14%	USA
UBS AG	Finance	2,08%	Suisse
ITALY 1.60% 28/06/2030	Dette Souveraine	1,77%	Italie
ALPHABET INC	Télécommunications	1,76%	USA
S&P GLOBAL INC	Finance	1,60%	USA
MERCADOLIBRE INC	Consommation discrétionnaire	1,53%	Brésil
CENCORA INC	Santé	1,45%	USA
MCKESSON CORP	Santé	1,43%	USA
FRANCE 0.10% 01/03/2029	Dette Souveraine	1,29%	France
ITALY 0.50% 01/02/2026	Dette Souveraine	1,27%	Italie
SCHLUMBERGER	Énergie	1,21%	USA

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu' il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d' investissement. En 2025,99,71% des émetteurs ont fait l' objet d' analyses ESG ; ainsi,99,71% des émetteurs présentaient, en moyenne, ces caractéristiques environnementales et sociales, sur la base des données de fin de trimestre pour quatre trimestres. Proportion minimum d' investissements durables :

Le Compartiment effectue des investissements durables dans lesquels un minimum de 10 % de l' actif net du Compartiment est investi dans des actions considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies (« les ODD »). En 2025, ce filtrage positif a été appliqué et 51,22% de l' actif net du Compartiment ont été investis dans des parts d' entreprises dont les activités s' inscrivent en adéquation avec l' un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.

Les niveaux minimums d' investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l' actif net du Compartiment. En 2025, 21,67% de l' actif net du Compartiment était investi dans des placements durables à vocation environnementale, et 29,55% dans des placements durables à vocation sociale. En outre, 1,72% des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des titres de créance labellisés, en moyenne sur la base des données de fin de trimestre des quatre derniers trimestres.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) sont des investissements en actions, en obligations d' entreprises ou en obligations souveraines qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Il s' agit d' investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d' investissement du Compartiment et ayant pour objet la mise en œuvre de la stratégie d' investissement du Compartiment. Tous ces investissements font l' objet d' une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain exclusif ESG pour les obligations souveraines) et pour les actions et les obligations d' entreprises font l' objet d' un examen des garanties minimales afin de s' assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l' homme. En 2025, cette proportion représentera 0,29% de l' actif net du Fonds.

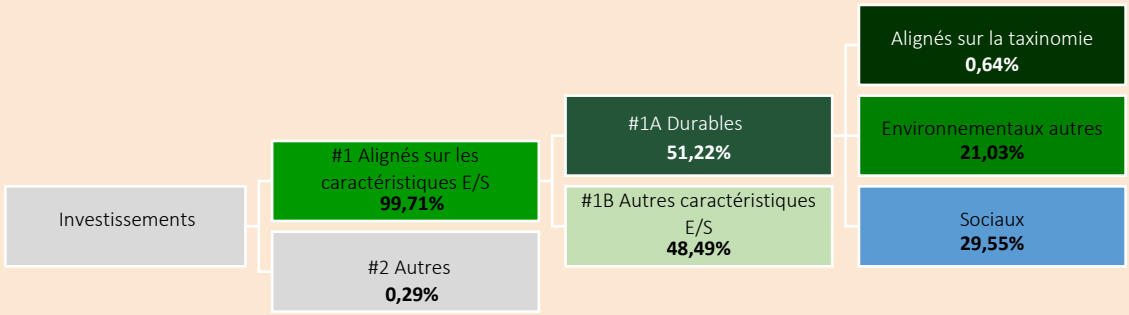

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Finance	21.94%
Dette Souveraine	19.44%
Technologies de l' information	17.62%
Consommation discrétionnaire	8.17%
Santé	7.53%
Industrie	6.55%
Pétrole, gaz et combustibles consommables	4.63%
Télécommunications	4.42%
Equipements et services pour l' énergie	4.17%
Matériaux	2.38%
Immobilier	2.1%
Biens de consommation de base	0.55%
Services publics	0.5%

Pour être conforme à la taxinomie de l' UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l' électricité d' origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d' ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d' autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d' un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n' existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d' émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n' a pas d' objectif d' alignement de la taxonomie de l' UE. Au 31/12/2025, l' alignement sur la taxinomie de l' UE est de 0,64%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

- [ ] **Oui**
  - [ ] **Dans le gaz fossile**
  - [ ] **Dans l'énergie nucléaire**
- [x] **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

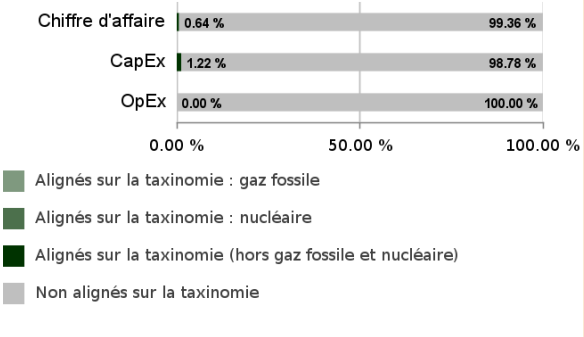

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

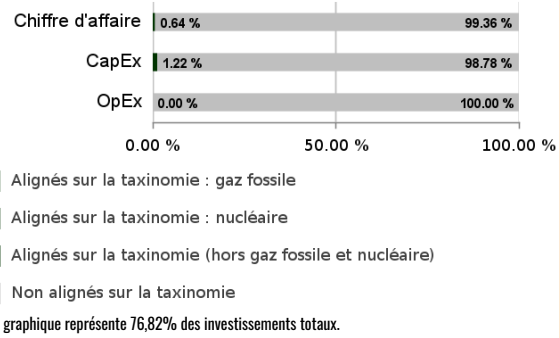

Ce graphique représente 76,82% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 29/12/2024, 0,4 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l' UE.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l' UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l' UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L' ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l' énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l' UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 21,03% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables dont les objectifs environnementaux n'étaient pas conformes à la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 29,55% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».
En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.
Au niveau des émetteurs (actions et obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage controversé (« basé sur les normes »). Les investissements font l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
Les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées aux instruments synthétiques en appliquant le cadre relatif aux instruments dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés sur sous-jacent ou dérivés indiciels.
Instruments dérivés sur sous-jacent
Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d'investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START.
Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d'intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.
Dérivés indiciels Les dérivés indiciels, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Couverture et gestion efficace du portefeuille :
  - les instruments dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- À des fins d'exposition : le dérivé indiciel peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois
  - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : Aucune des composantes de l'indice ne doit figurer sur la liste d'exclusion du Compartiment.
  - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) d'entreprises qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du Compartiment.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes d'un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs du Compartiment (à l'exclusion des liquidités et des produits dérivés) appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.
En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.
En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG
En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 31 entreprises dans ce fonds particulier.
Carmignac s'est engagé avec Microsoft en 2025 au sujet de gouvernance responsable de l'IA, à travers des réunions bilatérales et dans le cadre d'une initiative d'engagements collaboratifs (CIC pour l'IA éthique). Microsoft a renforcé sa surveillance de l'IA, a élargit le périmètre des tests liés a l'IA et les examens préalables au déploiement, et a publié une évaluation de l'impact de l'IA générative sur les droits de l'homme en 2025. Nous continuerons notre engagement avec Microsoft compte tenu de l'évolution rapide de ce secteur et des risques associés.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Sécurité

Identifiant d'entité juridique : 549300I0RA8U71L1G234

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui ☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 42,55% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Filtrage positif, 4) Gestion responsable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Surveillance des Principales Incidences Négatives.
Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait95,79%, en moyenne, à [pourcentage] des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Pourcentage de réduction de l'univers : l'univers d'investissement du Compartiment est composé des indices ICE BofAML Global Corporate, ICE BofA High Yield et ICE BofA Marchés émergents Corporate Plus. Cela représente environ 2 500 émetteurs privés (à l'exclusion des émetteurs souverains et quasi-souverains). Cet univers est réduit d'au moins 20 % grâce à l'application des filtres décrits ci-dessous.
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Filtrage négatif spécifique au fonds : les positions du portefeuille obligataire présentant une note START globale de « D » ou « E » (sur une échelle allant de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment les sociétés dont la note de START est E (notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et/ou des obligations d'entreprises, selon le cas, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du Portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du Compartiment par secteur, par région (Marchés émergents/marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes capitalisations), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers sont mises à jour chaque trimestre. La rééquilibrage s'effectue en se basant sur les pondérations historiques du Compartiment sur la durée d'investissement recommandée, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.
Le processus de réduction de l'univers et l'univers de départ ne s'appliquent qu'aux titres de créance d'entreprises, à l'exclusion des émetteurs souverains et des émissions quasi-souveraines. En 2025, l'univers a été réduit de 25,60% pour la composante « obligations d'entreprises » du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

3) Filtrage positif : Le Compartiment réalise des investissements durables, dans le cadre desquels au moins 10 % de son actif net sont investis dans des obligations à affectation spécifique, telles que des obligations vertes, sociales ou durables émises par des entreprises ou des États, ainsi que dans des obligations liées au développement durable ou dans des obligations d'entreprises considérées comme conformes aux objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment.
L'alignement est défini pour chaque investissement ou société bénéficiaire d'un investissement dès lors qu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :
a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.
Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive. Pour plus d'informations sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.
En 2025, 42,55% de l'actif net du Compartiment était investi conformément à ce filtrage positif, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre. Les parts des investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 15,62% et 26,93% de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre. La part des obligations vertes, sociales ou liées au développement durable est de 9,41% en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à une amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires).
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 14 au niveau des Compartiments, c) nous avons participé à 0 assemblée des détenteurs d'obligations, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'incidences négatives pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour la partie du portefeuille composée d'obligations d'entreprises :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	67 843,60	91,17%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	8 987,10	91,17%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	995 653,40	91,66%
Total GES	Total des émissions de GES	1 076 396,70	90,98%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	730,20	90,98%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	975,90	91,53%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	16,41%	91,53%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	56,26%	88,85%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	6,87 GWh/Meur	89,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	89,19%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	77,00	89,19%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	49,00	89,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	189,00	89,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	137,00	89,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	16,00	89,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	60,00	89,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	59,00	89,19%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	89,19%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	7,97%%	90,56
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,05 t/Meur	7,75%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,93 t/Meur	88,66%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,05 t/Meur	7,75%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	94,13%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	2,47%	89,83%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	14,78%	75,60%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	38,83%	89,49 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	91,52 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	135,10	70,18%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d' investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d' euros du PIB du pays)	245,43	65,80%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d' investissements faisant l' objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d' investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	0	65,80%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 97,2 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Pourcentage de réduction de l'univers : l'univers d'investissement du Compartiment est composé des indices ICE BofAML Global Corporate, ICE BofA High Yield et ICE BofA Marchés émergents Corporate Plus. Cela représente environ 2 500 émetteurs privés (à l'exclusion des émetteurs souverains et quasi-souverains). Cet univers est réduit d'au moins 20 % grâce à l'application des filtres décrits ci-dessous.
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Sélection négative spécifique au Fonds : Les positions du portefeuille obligataires ayant une note globale START de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et/ou des obligations d'entreprises, selon le cas, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du Portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du Compartiment par secteur, par région (Marchés émergents/marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes capitalisations), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers sont mises à jour chaque trimestre. La rééquilibrage s'effectue en se basant sur les pondérations historiques du Compartiment sur la durée d'investissement recommandée, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation. Le processus de réduction de l'univers et l'univers de départ ne s'appliquent qu'aux titres de créance d'entreprises,
à l'exclusion des émetteurs souverains et des émissions quasi-souveraines. En 2024, l'univers a été réduit de 20,7 % en moyenne pour le volet « obligations d'entreprises » du portefeuille, sur la base des données de fin de trimestre des quatre derniers trimestres.

3) Filtrage positif : Le Compartiment réalise des investissements durables, dans le cadre desquels au moins 10 % de son actif net sont investis dans des obligations à affectation spécifique, telles que des obligations vertes, sociales ou durables émises par des entreprises ou des États, ainsi que dans des obligations liées au développement durable ou dans des obligations d'entreprises considérées comme conformes aux objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment.
L'alignement est défini pour chaque investissement ou société bénéficiaire d'un investissement dès lors qu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :
a) Produits et services : tirer au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et
bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, Innovation and Infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses d'investissement : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Fin de la faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, Innovation and Infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise obtient le statut « alignée » en matière d'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des éléments fournis par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement concernant les politiques, pratiques et objectifs existants relatifs à ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe. Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive. Pour plus d'informations sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.
En 2024, 30,4 % de l'actif net du Compartiment ont été investis selon ce filtrage positif, en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux
et sociaux s'élevaient respectivement à 14,5 % et 15,9 % de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre. La part des obligations vertes, sociales ou liées au développement durable s'élevait en moyenne à 9,2 %, selon les données de fin de trimestre sur quatre trimestres.

4) Gestion responsable : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à une amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec 11 entreprises au niveau du Compartiment.

5) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'incidences négatives pour l'année 2024, calculée à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les composantes obligataires d'entreprise du Portefeuille

Indicateurs PAI	Basés sur les données communiquées par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	64 787,85	87,82%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	7 010,41	87,82%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	797 377,34	88,25%
Total GES	Total des émissions de GES	874 689,45	87,82%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	1 096,12	87,82%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	1 156,74	87,82%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	21,60%	87,82%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	65,26%	76,02%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	8,10 GWh/Meur	76,78%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	76,78%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	168,35	76,78%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	62,46	76,78%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	176,01	76,78%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	264,11	76,78%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	76,78%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	0,50	76,78%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	38,81	76,78%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	76,78%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	11,58%%	84,24
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,01 t/Meur	1,42%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	1,63 t/Meur	76,67%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,01 t/Meur	1,42%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	90,07%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,49%	80,50%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	14,39%	63,96%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	38,12%	84,83 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	85,46 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	97,25	63,66%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d' investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d' euros du PIB du pays)	213,54	73,73%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d' investissements faisant l' objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d' investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	0	73,73%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Compartiment effectue des investissements durables dans lesquels un minimum de 10 % de l'actif net du Compartiment est investi dans l'utilisation d'obligations à « Utilisation du produit » telles que des obligations d'entreprises ou souveraines vertes, sociales ou durables et des investissements dans des obligations liées à la durabilité ou dans des obligations de sociétés alignées sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment adopte une approche holistique pour évaluer les obligations durables, y compris les obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité. En plus d'évaluer le profil ESG et la stratégie de durabilité de l'émetteur d'obligations par le biais de l'ESG, une obligation durable doit s'aligner sur certains critères spécifiques pour être classée comme un « investissement durable » dans le cadre d'analyse du SFDR. Ces critères peuvent inclure, mais sans s'y limiter, l'évaluation des références de durabilité de l'émetteur, la conformité aux normes ou certifications internationalement reconnues (telles que les principes ou lignes directrices de l'Association internationale des marchés de capitaux, ou les normes ou le système de certification des obligations climatiques) et l'augmentation des pénalités en cas de non-respect des objectifs de durabilité. Le Compartiment peut toujours investir dans l'utilisation d'obligations à « Utilisation du produit » ou d'obligations liées à la durabilité qui ne répondent pas aux attentes de durabilité mentionnées ci-dessus, mais ces instruments ne seront pas pris en compte dans la proportion minimum d'investissement durable.

Comme mentionné ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque société d'investissement / entité émettrice par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :

a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

c) Opérations :

i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et

ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive.

En 2025, le Compartiment avait, en moyenne, 42,55% de l'actif net du portefeuille investi dans des placements durables, selon la définition mentionnée ci-dessus, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres. Les niveaux minimaux d'investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux s'élevaient respectivement à 15,62% et 26,93% de l'actif net du Compartiment. La part des obligations vertes, sociales ou liées au développement durable était de 9,41% en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, en se basant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) Sélection négative spécifique au Fonds : Les positions du portefeuille obligataires ayant une note globale START de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment les sociétés dont la note de START est E (notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, et (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche Carmignac définie, les principaux indicateurs d'impacts indésirables ont été suivis sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds. La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat. Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers MSCI nous permet de surveiller l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE 22/12/2026	Énergie	0,83%	Espagne
VENDOME FUNDING CLO 2020-1 DAC	-	0,81%	Irlande
TOTALENERGIES 25/10/2027	Énergie	0,66%	France
BP CAPITAL MARKETS 22/03/2026	Énergie	0,65%	USA
AMCO - ASSET MANAGEMENT CO 4.38% 12/03/2026	Finance	0,62%	Italie
BP CAPITAL MARKETS 22/03/2029	Énergie	0,61%	USA
WINTERSHALL DEA FINANCE 3.83% 03/07/2029	Énergie	0,59%	Allemagne
CAIRN CLO XV DAC	-	0,56%	Irlande
ENEL 08/06/2027	Services publics	0,55%	Italie
ENI TV 11/02/2027	Énergie	0,54%	Italie
ITALY 2.80% 20/02/2026	Dette Souveraine	0,51%	Italie
PERSHING SQUARE HOLDINGS LTD/FUND 1.38% 01/08/2027	Finance	0,51%	Royaume-Uni
ATHENE GLOBAL FUNDING 0.83% 08/01/2027	Finance	0,50%	USA
NOVO BANCO 22/01/2030	Finance	0,50%	Portugal
TERNA - RETE ELETTRICA NAZIONALE 09/11/2027	Services publics	0,49%	Italie

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025, 95,79% des émetteurs ont fait l'objet d'analyses ESG ; ainsi, 95,79% des émetteurs sont, en moyenne, conformes à ces critères environnementaux et sociaux, d'après les données de fin de trimestre sur quatre trimestres.
Le Compartiment effectue des investissements durables dans lesquels un minimum de 10 % de l'actif net du Compartiment est investi dans des investissements durables tels que décrits ci-dessus. En 2025, ce filtrage positif a été mis en œuvre et 42,55% de l'actif net du Compartiment ont été investis dans des placements durables.
Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment. En 2025, 15,62% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables à vocation environnementale, et 26,93% dans des placements durables à vocation sociale. La part des obligations vertes, sociales ou liées au développement durable est de 9,41% en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.
Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) comprennent les obligations d'entreprises ou les investissements en obligations souveraines qui sont effectués strictement conformément à la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements font l'objet d'une analyse ESG (y compris via notre modèle ESG souverain exclusif pour les obligations souveraines) et, pour les obligations d'entreprises, font l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds. En 2025, cette proportion représentait, en moyenne, 4,21% de l'actif net du Fonds, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

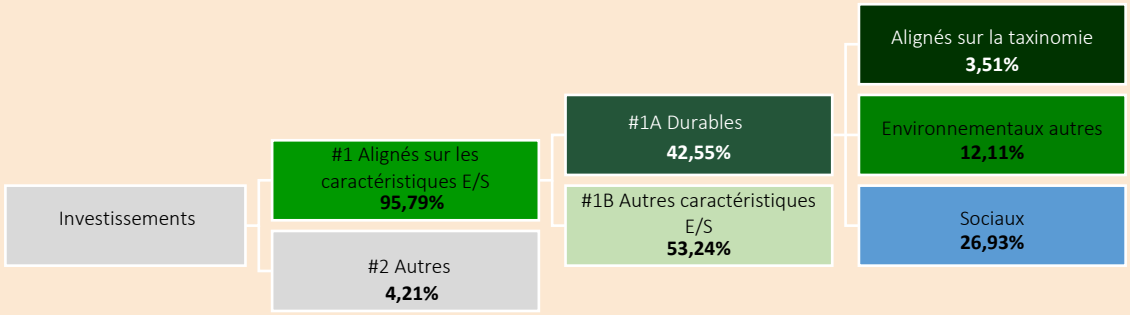

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Finance	54.87%
Pétrole, gaz et combustibles consommables	9.65%
Industrie	7.23%
Dette Souveraine	4.98%
Equipements et services pour l' énergie	3.88%
Services publics	3.45%
Immobilier	3.33%
Consommation discrétionnaire	2.95%
Santé	2.33%
Télécommunications	2.31%
Biens de consommation de base	2.2%
Matériaux	2.0%
Technologies de l' information	0.81%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d' autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d' un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n' existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d' émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n' a pas d' objectif d' alignement de la taxonomie de l' UE. Au 31/12/2025, l' alignement sur la taxinomie de l' UE est de 3,51%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

- [ ] **Oui**
  - [ ] **Dans le gaz fossile**
  - [ ] **Dans l'énergie nucléaire**
- [x] **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

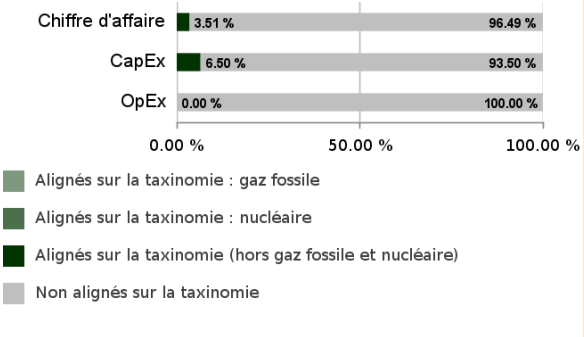

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

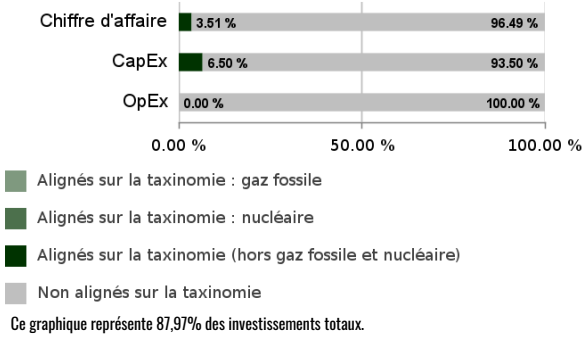

Ce graphique représente 87,97% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31/12/2024, 5,5 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l' UE.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L' ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l' énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 12,11% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables dont les objectifs environnementaux n'étaient pas conformes à la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 26,93% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées aux instruments synthétiques par le biais du cadre d'analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé indiciel.

Instruments dérivés sur sous-jacent

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d'investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START. Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d'intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Dérivés indiciels

Les dérivés indiciels, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

L'indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d'exclusion du Fonds.

- Exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois : x Indice concentré (5 composants ou moins de l'indice sous-jacent) : L'indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d'exclusion du Compartiment. x Indice large (plus de 5 composantes) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du Compartiment. De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes d'un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs en actions appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et basés sur les normes négatifs, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.

En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG

En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons effectué 111 engagements au niveau de Carmignac, et 14 sociétés pour ce Compartiment spécifique.
Carmignac s'est engagé avec EMEIS pour fournir des recommandations sur leur approche ESG, y compris l'importance de lier l'ESG a la matérialité financière, la pondération des indicateurs ESG et la quantification de l'impact et la communication aux investisseurs.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio EM Debt

Identifiant d'entité juridique : 549300SMTV5OQRJOAU34

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui ☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 34,86% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Filtrage positif, 4) Gestion responsable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Surveillance des Principales Incidences Négatives.
Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :
1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait97,68%, en moyenne, à [pourcentage] des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Pourcentage de réduction de l'univers : l'univers de référence utilisé aux fins de la réduction de l'univers est l'indice ICE BofA Obligations à revenu fixe Marchés émergents (EMCB). Cet ensemble est réduit d'au moins 20 % grâce à l'application des filtres décrits ci-dessous.
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Filtrage négatif spécifique au fonds : les positions du portefeuille obligataire présentant une note START globale de « D » ou « E » (sur une échelle allant de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et/ou des obligations d'entreprises, selon le cas, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du Portefeuille du Compartiment. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du Compartiment par secteur, par région (Marchés émergents/marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes capitalisations), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers sont mises à jour chaque trimestre. La rééquilibrage s'effectue en se basant sur les pondérations historiques du Compartiment sur la durée d'investissement recommandée, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.
Le processus de réduction de l'univers et l'univers de départ ne s'appliquent qu'aux titres de créance d'entreprises, à l'exclusion des émetteurs souverains et des émissions quasi-souveraines. En 2025, l'univers a été réduit de 21,71% pour la composante « obligations d'entreprises » du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

3) Filtrage positif : le Compartiment n'investira que dans des titres de dette souveraine ayant obtenu une note d'au moins 2,5/5 selon le modèle ESG souverain propriétaire. En outre, afin de respecter le seuil minimum de 10 % de son actif net, le Compartiment investira dans des placements durables tels que définis ci-dessous. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 1 % de l'actif net du Compartiment.
Un investissement est considéré comme durable s'il répond à l'un des critères suivants.
1) Des investissements dans des émetteurs de dette souveraine ou quasi-souveraine des marchés émergents qui présentent des caractéristiques ESG solides ou en amélioration, se situant dans la tranche supérieure de la distribution des scores de durabilité selon notre système de notation ESG propriétaire. Pour ce calcul, le Compartiment utilise un système de notation ESG propriétaire qui s'appuie sur des facteurs spécifiques liés à l'ESG et qui est appliqué aux marchés émergents afin d'évaluer les caractéristiques ESG des émetteurs souverains et quasi-souverains appartenant à l'univers d'investissement du Compartiment. Le score global tient compte de plusieurs objectifs de développement durable au niveau de la mise en œuvre des politiques d'un État souverain, à savoir la part des énergies renouvelables, l'indice de Gini, le capital humain, la stabilité politique, etc. Ces critères sont notés sur une échelle de 1 à 5, où 1 correspond à la note la plus basse, 5 à la note la plus élevée et 2,5 au seuil d'exclusion ;
OU
2) Les investissements dans des obligations à affectation spécifique, telles que les obligations vertes, sociales ou durables émises par des entreprises, des États, des entités quasi-souveraines et des agences, ainsi que les investissements dans des obligations liées au développement durable.
Au deuxième trimestre 2025, nous avons modifié la définition de l'investissement durable pour l'aligner sur celle ci-dessus. Par conséquent, le niveau d'investissement durable selon la nouvelle définition correspond à 34,86% des investissements durables calculé à partir des données de fin de trimestre de juin à décembre. Les niveaux minimaux d'investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux s'élèvent respectivement à 18,17% et 16,69% de l'actif net du Compartiment.
La part des obligations vertes, sociales ou liées au développement durable est de 2,82% en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres. Et la part de la dette souveraine dont la note était supérieure à 2,8 s'élevait en moyenne à 32,0 % selon les données de fin de trimestre pour la période de juin à décembre.

4) Gestion responsable : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à une amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires).
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 5 au niveau des Compartiments, c) nous avons participé à 0 assemblée des détenteurs d'obligations, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'incidences négatives pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour la partie du portefeuille composée d'obligations d'entreprises :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	13 346,51	67,67%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	823,46	67,67%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	85 293,99	68,20%
Total GES	Total des émissions de GES	109 948,34	67,67%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	2 238,54	67,67%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	2 911,12	67,97%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	30,13%	67,97%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	73,97%	68,70%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	1,93 GWh/Meur	67,12%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	67,12%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	182,93	67,12%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	10,23	67,12%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	67,12%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	67,12%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	67,12%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	0,00	67,12%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,00	67,12%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	67,12%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	24,45%%	70,57
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	19,74%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,58 t/Meur	67,83%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	19,74%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	79,62%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	1,81%	68,70%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	14,08%	67,71%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	33,63%	67,67 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	74,03 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	71,94	14,08%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d' investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d' euros du PIB du pays)	757,69	96,51%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d' investissements faisant l' objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d' investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	1	96,51%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Taux de couverture des analyses ESG : l'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), s'applique à plus de 90 % des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait à 92,6 % des émetteurs.

2) Pourcentage de réduction de l'univers (minimum 20 %) : l'univers de référence utilisé pour la réduction de l'univers est l'indice ICE BofA Marchés émergents Corporate Bond (EMCB). Cet ensemble est réduit d'au moins 20 % grâce à l'application des filtres décrits ci-dessous.
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Les positions du portefeuille obligataires ayant une note globale START de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et des obligations d'entreprises, selon le cas, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives
entre la composition des indices constituant ces univers et celle du Portefeuille du Fonds. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteur, par région (Marchés émergents/Marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes capitalisations), avec une marge de +/-5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers sont mises à jour chaque trimestre. Le rééquilibrage s'effectue en se basant sur les pondérations historiques du fonds au cours des cinq dernières années, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation. Le processus de réduction de l'univers et l'univers de départ ne s'appliquent qu'aux titres de créance d'entreprises, à l'exclusion des émetteurs souverains et des émissions quasi-souveraines. En 2024, la part des obligations d'entreprises dans le portefeuille a diminué de 21,9 % en moyenne, sur la base d'une moyenne calculée à la fin de chaque trimestre.

3) Filtrage positif : Filtrage positif : au moins 60 % de l'actif net du Compartiment sont investis dans des obligations souveraines et des titres de dette souveraine quasi-souverains des marchés émergents, conformément aux règles suivantes en matière de composition durable du portefeuille : x 60 % ont une note de durabilité de 3/5 ou plus selon notre système de notation propriétaire x 90 % ont une note de durabilité de 2,6/5 ou plus selon notre système de notation propriétaire x La note de durabilité moyenne pondérée par l'exposition est supérieure à 3/5 la contribution combinée de tous les types d'obligations durables susmentionnées
En outre, afin de maintenir le minimum de 10 % de l'actif net, le Compartiment investira dans l'un ou l'autre des deux types d'investissements durables susmentionnés, ou dans les deux. Les niveaux minimaux d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 1 % de l'actif net du Compartiment.
En 2024, 15,0 % de l'actif net du Compartiment ont été investis, en moyenne, dans des placements durables, sur la base d'une moyenne calculée à la fin de chaque trimestre. Les parts des investissements durables poursuivant
des objectifs environnementaux et sociaux s'élevaient respectivement à 7,6 % et 7,4 % de l'actif net du Compartiment en 2024, en moyenne, sur la base d'une moyenne calculée à la fin de chaque trimestre. En 2024, 64,5 % d'entre elles affichaient un score de durabilité de 3/5, et 95,7 % un score de 2,6/5 en moyenne, sur la base de la moyenne calculée à la fin de chaque trimestre. La part des obligations vertes, sociales ou liées au développement durable s'élevait en moyenne à 4,0 %, selon les données de fin de trimestre sur quatre trimestres.

4) Gestion responsable : les initiatives des entreprises en matière environnementale et sociale qui conduisent à une amélioration de leurs politiques de développement durable sont évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires). En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec trois entreprises au niveau de Carmignac Portefeuille Emerging Market Debt.

5) Principaux impacts négatifs : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14
indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2024, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	15 827,95	70,87%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	539,81	70,87%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	107 189,08	72,91%
Total GES	Total des émissions de GES	116 924,50	70,87%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	2 321,30	70,87%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	2 587,16	70,87%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	35,96%	70,87%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	78,58%	68,97%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	1,86 GWh/Meur	70,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	70,87%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	171,27	70,87%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	14,43	70,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	70,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	70,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	70,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	0,00	70,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,00	70,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	70,87%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	27,78%%	72,91
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	0,00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,15 t/Meur	70,87%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	0,00%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	80,92%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	1,20%	70,87%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	14,47%	59,73%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	23,02%	70,87 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	74,80 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	94,37	15,50%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d' investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d' euros du PIB du pays)	783,42	98,35%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d' investissements faisant l' objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d' investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	1	98,35%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Compartiment réalise des investissements durables, dans le cadre desquels au moins 10 % de son actif net sont investis soit : 1) dans des émetteurs de dette souveraine ou quasi-souveraine des marchés émergents qui présentent des caractéristiques ESG solides ou en amélioration et se situent dans la tranche supérieure de la distribution des scores de durabilité selon notre système de notation ESG propriétaire, OU 2) dans des obligations d'entreprise, souveraines ou quasi-souveraines vertes, sociales, durables ou liées à la durabilité. Le Compartiment adopte une approche holistique pour évaluer les obligations durables, y compris les obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité. En plus d'évaluer le profil ESG et la stratégie de durabilité de l'émetteur d'obligations par le biais de l'ESG, une obligation durable doit s'aligner sur certains critères spécifiques pour être classée comme un « investissement durable » dans le cadre d'analyse du SFDR. Ces critères peuvent inclure, mais sans s'y limiter, l'évaluation des références de durabilité de l'émetteur, la conformité aux normes ou certifications internationalement reconnues (telles que les principes ou lignes directrices de l'Association internationale des marchés de capitaux, ou les normes ou le système de certification des obligations climatiques) et l'augmentation des pénalités en cas de non-respect des objectifs de durabilité. Le Compartiment peut toujours investir dans l'utilisation d'obligations à « Utilisation du produit » ou d'obligations liées à la durabilité qui ne répondent pas aux attentes de durabilité mentionnées ci-dessus, mais ces instruments ne seront pas pris en compte dans la proportion minimum d'investissement durable. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 1 % de l'actif net du Compartiment.
Au deuxième trimestre 2025, nous avons modifié la définition de l'investissement durable pour l'aligner sur celle ci-dessus. Par conséquent, le niveau d'investissement durable selon la nouvelle définition correspond à 34,86% des investissements durables calculé à partir des données de fin de trimestre de juin à décembre. Les niveaux minimaux d'investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux s'élèvent respectivement à 18,17% et 16,69% de l'actif net du Compartiment.
La part des obligations vertes, sociales ou liées au développement durable est de 2,82% en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :
1) Processus de réduction de l'univers :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, en se basant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Sélection négative spécifique au Fonds : Les positions du portefeuille obligataires ayant une note globale START de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, et (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche Carmignac définie, les principaux indicateurs d'impacts indésirables ont été suivis sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds. La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat. Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.
Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers MSCI nous permet de surveiller l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
POLAND 2.00% 25/08/2036	Dette Souveraine	4,73%	Pologne
EGYPT 7.62% 29/05/2032	Dette Souveraine	4,21%	Égypte
SOUTH AFRICA 8.00% 31/01/2030	Dette Souveraine	3,74%	Afrique du sud
SOUTH AFRICA 9.00% 31/01/2040	Dette Souveraine	3,11%	Afrique du sud
IVORY COAST 6.88% 17/10/2040	Dette Souveraine	3,06%	Ivory Coast
SOUTH AFRICA 7.10% 19/11/2036	Dette Souveraine	2,24%	Afrique du sud
ARGENTINA 4.12% 13/03/2026	Dette Souveraine	2,04%	Argentine
COLOMBIA 7.50% 02/11/2033	Dette Souveraine	1,92%	Colombie
GUATEMALA 6.60% 13/03/2036	Dette Souveraine	1,81%	Guatemala
HUNGARY 4.50% 16/06/2034	Dette Souveraine	1,80%	Hongrie
INDONESIA 6.88% 15/04/2029	Dette Souveraine	1,74%	Indonésie
BRAZIL 6.00% 15/05/2027	Dette Souveraine	1,68%	Brésil
TURKEY 4.88% 16/04/2043	Dette Souveraine	1,60%	Turquie
BRAZIL 6.12% 15/03/2034	Dette Souveraine	1,59%	Brésil
PETROLEOS MEXICANOS 4.75% 26/02/2029	Énergie	1,46%	Mexique

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025, 97,68% des émetteurs ont fait l'objet d'analyses ESG ; ainsi, 97,68% des émetteurs sont, en moyenne, conformes à ces critères environnementaux et sociaux, sur la base d'une moyenne calculée à la fin de chaque trimestre.

Par ailleurs, en 2025, 34,86% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables tels que définis précédemment, sur la base d'une moyenne calculée à partir des données de fin de trimestre pour la période de juin à décembre.

Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 1 % de l'actif net du Compartiment. En 2025, 18,17% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation environnementale, et 16,69% dans des placements durables à vocation sociale, selon les données de fin de trimestre de juin à décembre.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des investissements en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui n'étaient pas classés comme investissements durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment et ayant pour objet la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain exclusif ESG pour les obligations souveraines) et pour les actions et les obligations d'entreprises ont fait l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

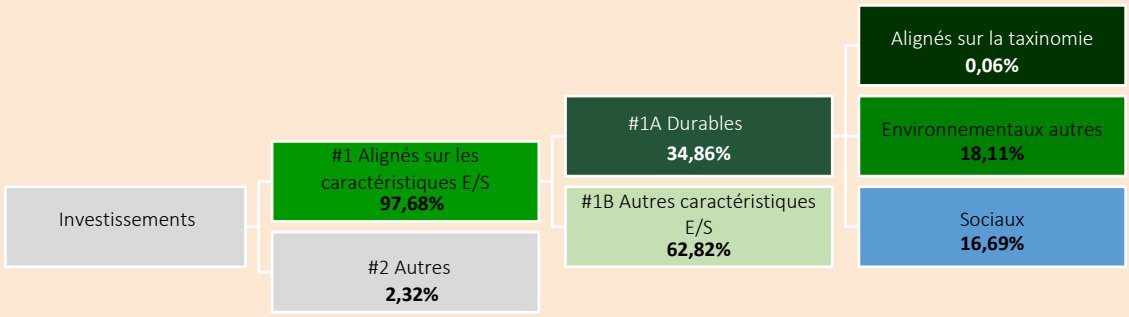

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Dette Souveraine	84.45%
Finance	5.14%
Pétrole, gaz et combustibles consommables	4.5%
Equipements et services pour l'énergie	2.39%
Industrie	1.51%
Matériaux	0.86%
Télécommunications	0.51%
Consommation discrétionnaire	0.23%
Services publics	0.18%
Santé	0.15%
Technologies de l'information	0.06%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n'a pas d'objectif d'alignement de la taxonomie de l'UE. Au 31/12/2025, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est de 0,06%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

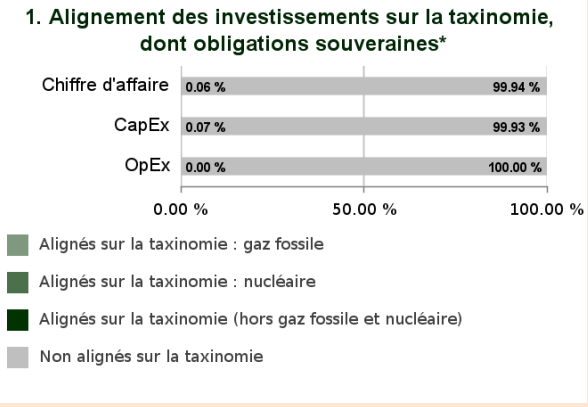

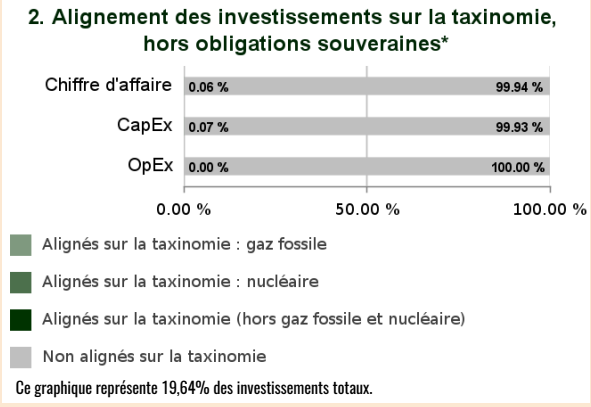

Ce graphique représente 19,64% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31/12/2024, 0,1 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 18,11% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables dont les objectifs environnementaux n'étaient pas conformes à la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 16,69% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Compartiment, des liquidités à des fins de gestion des liquidités ainsi que des produits dérivés.

Au niveau des émetteurs (obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage controversé (« basé sur les normes »). Les investissements font l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées aux instruments synthétiques en appliquant le cadre relatif aux instruments dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés sur sous-jacent ou dérivé indiciel

Instruments dérivés sur sous-jacent

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d'investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START.

Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d'intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Dérivés indiciels

Les dérivés indiciels, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

L'indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d'exclusion du Fonds.

- Exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois :

- Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : Aucune des composantes de l'indice ne doit figurer sur la liste d'exclusion du Compartiment.
- Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) d'entreprises qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du Compartiment.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %.
En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.
L'indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.
Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes d'un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs.
100 % des actifs du Compartiment (hors liquidités et instruments dérivés) appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et basés sur les normes négatifs, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales. En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG
En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .

Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 5 entreprises dans ce fonds particulier.
En 2025, Carmignac a engagé un dialogue auprès de PEMEX au sujet des récentes réformes en matière de gouvernance, des opportunités émergentes et des plans stratégiques découlant des changements législatifs au Mexique, ainsi que de la performance environnementale et de la stratégie de transition de l'entreprise.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Identifiant d'entité juridique : 549300RXB1M2U1XEC704

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 54,07% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) afin d'investir de manière durable : 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Filtrage positif en appliquant une approche d'alignement des ODD des Nations Unies, 4) Gestion responsable pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) Objectif de réduction de l'intensité carbone et 6) Suivi des Principales Incidences Négatives.
Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 94,80% des émetteurs (hors liquidités et instruments dérivés), sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Pourcentage de réduction de l'univers (au moins 25 % pour la partie actions et obligations d'entreprises du portefeuille) :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur des normes et des règles internationales, portant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Filtrage négatif spécifique aux Fonds : Des critères d'exclusion élargis ou plus stricts s'appliquent aux secteurs du pétrole et du gaz, de l'armement, des jeux d'argent, de l'alcool, de la production d'électricité et de l'extraction de charbon thermique.
Les positions du portefeuille obligataires ayant une note globale START de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment les sociétés dont la note de START est E (notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Fonds si la notation START est de « C » ou supérieure. Les positions actions du portefeuille ayant une note globale START de « D » ou « E » (notation de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de « C » à « AAA ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment.
Les entreprises ayant une intensité de CO2 supérieure à 500 tCO2/mEUR de chiffre d'affaires sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement des ODD, comme décrit ci-dessus.

En 2025, l'univers a été réduit de 30,96% (pour la partie actions) et de 30,11% (pour la partie obligations) du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

3) Filtrage positif (investissements durables) : le Compartiment réalise des investissements durables, dans le cadre desquels au moins 10 % de son actif net est investi dans des parts de sociétés considérées comme conformes aux objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment.
L'alignement est défini pour chaque investissement ou société bénéficiaire d'un investissement dès lors qu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :
a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.
Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive. Pour plus d'informations sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.
En 2025, 54,07% de l'actif net du Compartiment était investi selon ce filtrage positif, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre. Les parts des investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 17,98% et 36,09% de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données à la fin des quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à une amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 17 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté lors de 98,11 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Objectif en matière d'intensité carbone : le Compartiment visait à afficher une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 30 % à celle de son indicateur de référence (MSCI Europe NR et ICE BofA All Maturity All Euro Government, à l'exclusion des titres ESTR capitalisés). En 2025, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portefeuille Patrimoine Europe (mesurées en tCO2 par million de dollars de chiffre d'affaires converti en euros ; agrégées au niveau du portefeuille (portées 1 et 2 du GHG Protocol)) étaient inférieures DE 68,94% à celles de son indicateur de référence, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

6) Principaux impacts négatifs : En outre, ce Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	3 490,16	89,69%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	944,87	89,69%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	32 494,00	89,69%
Total GES	Total des émissions de GES	36 823,36	89,69%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	149,62	89,69%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	499,81	90,75%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,00%	90,75%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	49,26%	90,99%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	5,34 GWh/Meur	90,99%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	90,99%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	90,99%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	17,67	90,99%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	259,96	90,99%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	90,99%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	3,75	90,99%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	60,07	90,99%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	92,82	90,99%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	90,99%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	8,21%%	90,92
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,04 t/Meur	3,70%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,14 t/Meur	88,80%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,04 t/Meur	3,70%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	92,35%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	2,95%	90,99%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	15,09%	77,22%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	40,89%	90,37 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	92,01 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	107,90	75,67%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d' investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d' euros du PIB du pays)	156,29	46,17%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d' investissements faisant l' objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d' investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	0	46,17%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :
1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 96,3 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Pourcentage de réduction de l'univers (au minimum 25 % pour la partie du portefeuille composée d'actions et d'obligations d'entreprises) :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : : Les activités élargies ou les critères d'exclusion plus stricts concernent les secteurs du pétrole et du gaz, de l'armement, des jeux d'argent, de l'alcool, de la production d'électricité et de l'extraction de charbon thermique. Les positions du portefeuille obligataires ayant une note globale START de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
Les positions du portefeuille d'actions dont la note START globale est « D » ou « E » (sur une échelle allant de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de « C » à « AAA ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant une intensité de CO2 supérieure à 500 tCO2/mEUR de chiffre d'affaires sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement des ODD, comme décrit ci-dessus.
En 2024, l'univers a été réduit de 27,8 % (pour la partie actions) et de 25,1 % (pour la partie obligations d'entreprises) du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

3) Filtrage positif : le Compartiment réalise des investissements durables, au sens où au moins 10 % de son actif net est investi dans des parts de sociétés considérées comme conformes aux objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment.
L'alignement est défini pour chaque investissement ou société bénéficiaire d'un investissement dès lors qu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :
a) Produits et services : tirer au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses d'investissement : investir au moins 30 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Fin de la faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Energie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise obtient le statut « alignée » en matière d'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des éléments fournis par l'entreprise bénéficiaire de l'investissement concernant les politiques, pratiques et objectifs existants relatifs à ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe. Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive.
Pour plus d'informations sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies, veuillez consulter le site https://sdgs.un.org/goals.
En 2024, 33,3 % de l'actif net du Compartiment ont été investis selon ce filtrage positif, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre. Les niveaux minimaux d'investissements durables à vocation environnementale et sociale s'élevaient respectivement à 10,2 % et 23,1 % de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à une amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 missions auprès de 54 entreprises et d'une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'auprès de 15 entreprises au niveau de Carmignac Portefeuille Patrimoine Europe. Au niveau du Compartiment, nous avons voté lors de 100 % des assemblées où nous disposions de droits d'actionnaire ou d'obligataire à exercer.

5) Objectif d'intensité carbone faible : Le Compartiment visait, pour la partie actions et obligations d'entreprises de son portefeuille, à atteindre des émissions CO2 inférieures de 30 % à celles de son indicateur de référence composite désigné (STOXX 600 Europe, dividendes nets réinvestis, et ICE BofA All Maturity All Euro Government, à l'exclusion de l'ESTR capitalisé), indice général du marché, mesuré mensuellement par l'intensité carbone (tCO2/mUSD de chiffre d'affaires converti en euros ; agrégées au niveau du portefeuille (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol). En 2024, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portefeuille Patrimoine Europe ont été, en moyenne, inférieures de 75,6 % à celles de son indice de référence, selon les données de fin de trimestre sur quatre trimestres. À compter du 1er janvier 2025, l'indicateur de référence composite STOXX 600 Europe sera remplacé par l'indice MSCI Europe NR.

6) Principaux impacts négatifs : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'incidences négatives pour l'année 2024, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	2 670,44	90,55%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	1 002,91	90,55%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	26 330,10	90,55%
Total GES	Total des émissions de GES	29 580,64	90,55%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	102,33	90,55%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d'investissements	492,93	92,30%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,00%	92,30%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d'investissements, provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	46,28%	87,09%
Intensité énergétique - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Total	7,89 GWh/Meur	88,35%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	88,35%
Intensité d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	88,35%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	5,77	88,35%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	256,48	88,35%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	274,00	88,35%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	88,35%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	0,00	88,35%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	152,89	88,35%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	88,35%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	4,93%%	90,55
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	0,00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,14 t/Meur	86,91%
Consommation et recyclage de l'eau	Volume moyen d'eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d'euros de chiffre d'affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	0,00%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	94,79%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l'OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	89,63%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	14,38%	65,51%
Diversité de genre au sein des conseils d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d'administration des sociétés bénéficiaires d'investissements	39,93%	92,30 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	92,85 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée)	100,11	76,62%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d'investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d'euros du PIB du pays)	147,78	22,90%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements faisant l'objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	0	22,90%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Compartiment effectue des investissements durables dans lesquels un minimum de 10 % de l'actif net du Compartiment est investi dans des actions de sociétés alignées sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment.

Comme mentionné ci-dessus, l'alignement est défini pour chaque société d'investissement / entité émettrice par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :

a) Produits et services : tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et services liés à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

b) Dépenses en capital : investir au moins 30 % de leurs dépenses en capital dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

c) Opérations :

i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et

ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

Ces seuils représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributive.

Au 31 décembre 2025, le Compartiment avait, en moyenne et sur la base des données de fin de trimestre, 54,07% de l'actif net du portefeuille investi dans des placements durables, selon la définition mentionnée ci-dessus. Les niveaux minimaux d'investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux s'élevaient respectivement à 17,98% et 36,09% de l'actif net du Compartiment, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, en se basant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) Sélection négative spécifique au Fonds : Les critères d'activité élargis ou d'exclusion plus stricts concernent les secteurs du pétrole et du gaz, de l'armement, des jeux d'argent, de l'alcool, de la production d'électricité et de l'extraction de charbon thermique. Les positions de portefeuille obligataire ayant une note globale START de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une note de START de E (notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est de « C » ou supérieure. Les positions actions du portefeuille ayant une note globale START de « D » ou « E » (notation de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de « C » à « AAA ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant une intensité de CO2 supérieure à 500 tCO2/mEUR de chiffre d'affaires sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement des ODD, comme décrit ci-dessus.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche Carmignac définie, les principaux indicateurs d'impacts indésirables ont été suivis sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction de leur degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié Hermès comme étant une valeur aberrante pour l'un des indicateurs PAI.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
ITALY 2.80% 20/02/2026	Dette Souveraine	3,90%	Italie
VIA OUTLETS 1.75% 15/08/2028	Immobilier	2,03%	Pays-Bas
BNP PARIBAS 18/02/2032	Finance	1,66%	France
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	1,52%	Pays-Bas
SAN MARINO 6.50% 19/01/2027	Dette Souveraine	1,49%	SanMarino
GERMANY 0.50% 15/02/2026	Dette Souveraine	1,49%	Allemagne
BPCE 4.50% 13/01/2033	Finance	1,48%	France
SIEMENS AG	Industrie	1,28%	Allemagne
SAP AG	Technologies de l'information	1,10%	Allemagne
L'OREAL SA	Biens de consommation de base	1,06%	France
NOVO NORDISK A/S	Santé	1,03%	Danemark
FOOD SERVICE PROJECT 5.50% 21/01/2026	Consommation discrétionnaire	1,03%	Espagne
GERMANY 1.00% 15/08/2025	Dette Souveraine	1,02%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	0,99%	France
HERMES INTERNATIONAL	Consommation discrétionnaire	0,95%	France

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025,94,80% des émetteurs ont fait l'objet d'analyses ESG ; ainsi,94,80% des émetteurs présentaient, en moyenne, ces caractéristiques environnementales et sociales, sur la base des données de fin de trimestre pour quatre trimestres. Proportion minimum d'investissements durables :

Le Compartiment effectue des investissements durables dans lesquels un minimum de 10 % de l'actif net du Compartiment est investi dans des actions considérées comme alignées sur les objectifs de développement durable pertinents des Nations Unies (« les ODD »). En 2025, ce filtrage positif a été appliqué et 54,07% de l'actif net du Compartiment ont été investis dans des parts d'entreprises dont les activités s'inscrivent en adéquation avec l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.

Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 3 % de l'actif net du Compartiment. En 2025, 17,98% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables à vocation environnementale, et 36,09% dans des placements durables à vocation sociale. En outre, 4,19% des actifs nets du Compartiment étaient investis dans des titres de créance labellisés, en moyenne sur la base des données de fin de trimestre des quatre derniers trimestres.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des produits dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) sont des investissements en actions, en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Il s'agit d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment et ayant pour objet la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements font l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain exclusif ESG pour les obligations souveraines) et pour les actions et les obligations d'entreprises font l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En 2025, cette proportion représentera 5,20% de l'actif net du Fonds.

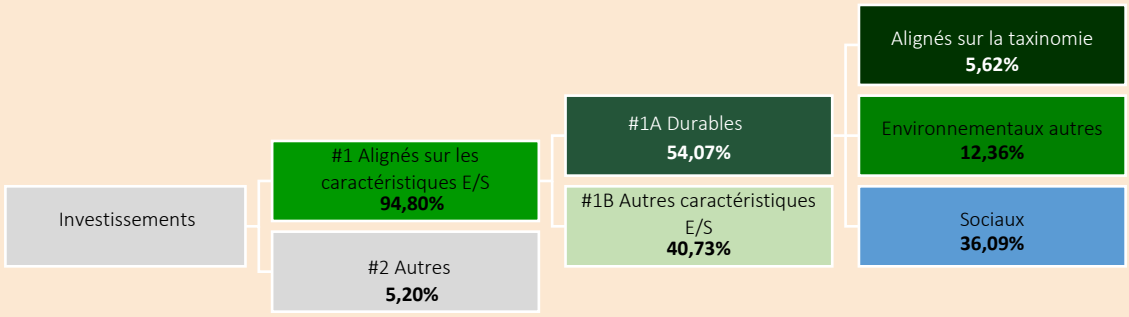

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Secteurs économiques	Poids
Finance	30.62%
Dette Souveraine	14.28%
Industrie	13.74%
Santé	12.31%
Technologies de l'information	7.04%
Consommation discrétionnaire	6.54%
Immobilier	5.12%
Biens de consommation de base	4.84%
Matériaux	4.73%
Télécommunications	0.78%

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n'a pas d'objectif d'alignement de la taxonomie de l'UE. Au 31/12/2025, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est de 5,62%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

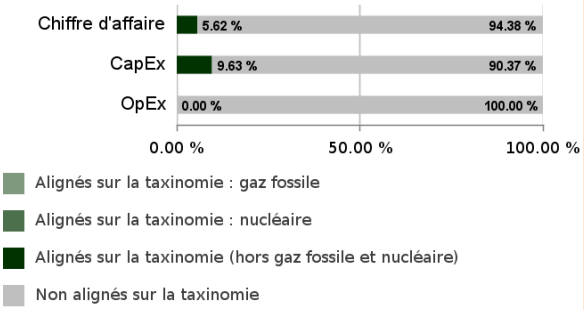

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

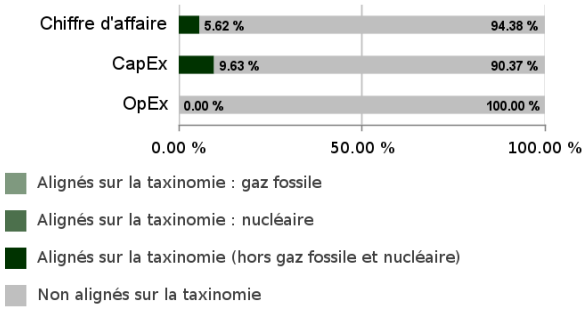

Ce graphique représente 93,42% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En 2024, 6,3 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 12,36% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables dont les objectifs environnementaux n'étaient pas conformes à la taxonomie de l'UE, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 36,09% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».
En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Au niveau des émetteurs (actions et obligations d'entreprise), les actifs non durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage controversé (« basé sur les normes »). Les investissements font l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées aux instruments synthétiques en appliquant le cadre relatif aux instruments dérivés décrit ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivés sur sous-jacent ou dérivés indiciels.

Instruments dérivés sur sous-jacent

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d'investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START.

Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d'intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Dérivés indiciels Les dérivés indiciels, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.

- Couverture et gestion efficace du portefeuille :
  - les instruments dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.
- À des fins d'exposition : le dérivé indiciel peut être acheté par le Compartiment à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois
  - Indice concentré (5 composants ou moins dans l'indice sous-jacent) : Aucune des composantes de l'indice ne doit figurer sur la liste d'exclusion du Compartiment.
  - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) d'entreprises qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du Compartiment.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L'indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes d'un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs du Compartiment (à l'exclusion des liquidités et des produits dérivés) appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments.

En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG

En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons effectué 111 engagements au niveau de Carmignac, et 17 sociétés pour ce Compartiment spécifique.
Après la révision à la baisse par Ferrari de ses ambitions en matière de véhicules électriques et le relâchement de ses engagements climatiques, Carmignac a engagé un dialogue avec l'entreprise afin d'évaluer son niveau de préparation en matière de réglementation. Ce dialogue a renforcé nos préoccupations quant à son alignement sur les règles de l'UE en matière de décarbonation et sa stratégie à long terme en matière d'émissions. En conséquence, Carmignac a revu à la baisse la note environnementale de Ferrari et s'est retiré de ce placement.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Grandchildren

Identifiant d'entité juridique : 549300EN8FOV7NX5CC77

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ Oui ☐ Non

☒ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 33,65%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 60,05%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif de développement durable du Compartiment consistait à investir au moins 80,00% de son actif net dans des actions d'entreprises considérées comme conformes aux objectifs de développement durable des Nations unies (« les ODD »). Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux étaient respectivement de 10 % et 30 % de l'actif net du Compartiment

L'alignement est défini pour chaque société d'investissement / (entité émettrice) par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :
a) Produits et services : l'entreprise tire au moins 50 % de ses revenus de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses d'investissement : l'entreprise investit au moins 30 % de ses dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3)
Bonne santé et bien-être, (4) éducation de qualité, (6) eau propre, (7) énergie abordable et propre, (9) industrie, innovation et infrastructure, (11) villes et communautés durables, (12) consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

En 2025, 93,70% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables tels que définis ci-dessus, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres. Les investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 33,65% et 60,05% de l'actif net du Compartiment. Aucun manquement à la réalisation de l'objectif de durabilité n'a été constaté au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer la réalisation de son objectif de durabilité :

1) Taux de couverture des analyses ESG : l'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), s'applique à plus de 90 % des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait100,00%, en moyenne, à [pourcentage] des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Le pourcentage de réduction de l'univers d'actions (minimum 25 %) :
i) À l'échelle de l'entreprise :
le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, portant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : l'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux de hasard, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. En outre, les sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de « C » à « AAA ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant une intensité de CO2 supérieure à 500 tCO2/mEUR de chiffre d'affaires sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement des ODD, comme décrit ci-dessus.

En 2025, l'univers a été réduit de 31,80% selon des critères ESG, sur la base d'une moyenne des données à la fin des quatre trimestres.

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et des obligations d'entreprises ont été repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du Fonds. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du Fonds par secteur, par région (Marchés émergents/Marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes capitalisations), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers sont mises à jour chaque trimestre. Le rééquilibrage s'effectue en se basant sur les pondérations historiques du fonds au cours des cinq dernières années, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

3) Seuil minimal d'investissements durables : le Compartiment a réalisé des investissements durables, au moins 80 % de son actif net étant affectés à des placements qui s'alignent positivement sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 10 % et 30 % de l'actif net du Compartiment.

En 2025, 93,70% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables tels que définis ci-dessus, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres. Les niveaux d'investissements durables à vocation environnementale et sociale représentaient respectivement 33,65% et 60,05% de l'actif net du Compartiment, sur la base d'une moyenne calculée à la fin des quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui contribuent à l'amélioration de leurs politiques de développement durable, sont évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 22 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté à 100 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Objectif en matière d'intensité carbone :
le Compartiment visait à afficher une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 50 % à l'indicateur de référence (indice MSCI WORLD NR). En 2025, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portefeuille Grandchildren (mesurées en tCO2 par million de dollars de chiffre d'affaires converti en euros ; agrégées au niveau du portefeuille [Scopes 1 et 2 du GHG Protocol]) étaient inférieures de 83,40% à celles de son indicateur de référence, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

6) Principaux impacts négatifs : En outre, en ce qui concerne le suivi des principales incidences négatives (PAI), le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, en vertu de laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).

Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	710,80	100,00%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	955,70	100,00%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	39 284,00	100,00%
Total GES	Total des émissions de GES	40 722,00	100,00%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	96,90	100,00%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	394,20	100,00%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,00%	100,00%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	46,64%	100,00%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	0,23 GWh/Meur	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	100,00%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	100,00%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	7,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	4,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	8,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	4,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	100,00%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	16,82%%	100,00
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	4,77%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,06 t/Meur	100,00%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	4,77%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	100,00%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	100,00%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	11,63%	93,51%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	38,84%	100,00 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	100,00 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	228,00	88,26%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer la réalisation de son objectif de durabilité :

1) Le taux de couverture des analyses ESG : L'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, « START » (Système de suivi et d'analyses d'une trajectoire responsable), est appliquée à plus de 90 % des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 100 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Le pourcentage de réduction de l'univers des actions (minimum 25 %) :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : l'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux de hasard, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. En outre, les sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de « C » à « AAA ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant une intensité de CO2 supérieure à 500 tCO2/mEUR de chiffre d'affaires sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement des ODD, comme décrit ci-dessus.
En 2024, l'univers a été réduit de 28,1 % selon des critères ESG, sur la base d'une moyenne des données à la fin des quatre trimestres.
Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et des obligations d'entreprises ont été repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du Fonds. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du Fonds par secteur, par région (Marchés émergents/Marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes capitalisations), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers sont mises à jour chaque trimestre. Le rééquilibrage s'effectue en se basant sur les pondérations historiques du fonds au cours des cinq dernières années, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

3) Investissements durables minimaux : le Compartiment a réalisé des investissements durables, au titre desquels au moins 80 % de son actif net s'alignent positivement sur les ODD pertinents des Nations Unies. Les seuils minimaux d'investissements durables à vocation environnementale et sociale s'élevaient respectivement à 10 % et 30 % de l'actif net du Compartiment. En 2024, 94,5 % de l'actif net du Compartiment étaient investis, en moyenne, dans des investissements durables tels que définis ci-dessus, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres. Les parts des investissements durables à vocation environnementale et sociale s'élevaient respectivement à 32,8 % et 61,7 % de l'actif net du Compartiment, sur la base d'une moyenne calculée à la fin des quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui contribuent à l'amélioration de leurs politiques de développement durable, sont évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec 14 entreprises au niveau de Carmignac Portefeuille Grandchildren. Au niveau des Compartiments, nous avons voté lors de 100 % des assemblées où nous disposions de droits d'actionnaire à exercer.

5) Objectif en matière d'intensité carbone : le Compartiment visait à afficher une empreinte carbone (mesurée par l'intensité carbone) inférieure d'au moins 50 % à l'indicateur de référence (indice MSCI WORLD NR). En 2024, les émissions de dioxyde de carbone du portefeuille Carmignac Portefeuille Grandchildren (mesurées en tCO2 par million de dollars de chiffre d'affaires converti en euros ; agrégées au niveau du portefeuille [Scopes 1 et 2 du GHG Protocol]) étaient inférieures de 83,1 % à celles de son indicateur de référence, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.

6) Principaux impacts négatifs : En outre, en ce qui concerne le suivi des principales incidences négatives (PAI), le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, en vertu de laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).
Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'incidences négatives pour l'année 2024, calculée à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du portefeuille

. Indicateurs PAI	Basés sur les données communiquées par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	676,53	100,00%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	882,79	100,00%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	32 175,93	100,00%
Total GES	Total des émissions de GES	33 315,31	100,00%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	62,48	100,00%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	393,66	100,00%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,00%	100,00%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	50,49%	100,00%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	0,14 GWh/Meur	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	100,00%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	100,00%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	7,11	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	7,12	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	100,00%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	14,10%%	100,00
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	0,00%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,05 t/Meur	97,67%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	0,00%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	100,00%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	100,00%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	12,08%	83,35%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	38,79%	100,00 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	100,00 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	220,72	88,26%

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectifs d'investissement durable ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social : Nous utilisons les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : l'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, les jeux de hasard, l'alcool, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. En outre, les sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de « C » à « AAA ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant une intensité de CO2 supérieure à 500 tCO2/mEUR de chiffre d'affaires sont exclues. L'univers est encore réduit par le nombre d'entreprises jugées non alignées selon notre évaluation de l'alignement des ODD, comme décrit ci-dessus.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les principaux indicateurs indésirables sont surveillés sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction du degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds. La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.
Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes. L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	8,99%	USA
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	4,64%	USA
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	4,62%	USA
COLGATE-PALMOLIVE	Biens de consommation de base	4,34%	USA
PROCTER & GAMBLE	Biens de consommation de base	4,16%	USA
S&P GLOBAL INC	Finance	3,10%	USA
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	Santé	2,93%	USA
L'OREAL SA	Biens de consommation de base	2,78%	France
MASTERCARD INC	Finance	2,70%	USA
HERMES INTERNATIONAL	Consommation discrétionnaire	2,63%	France
INTERCONTINENTAL EXCHANGE	Finance	2,52%	USA
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	2,47%	Pays-Bas
EQUIFAX INC	Industrie	2,38%	USA
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	2,29%	France
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	Santé	2,18%	USA

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

En 2025, 93,70% de l'actif net du Compartiment était investi dans des parts de sociétés dont les activités s'inscrivaient en adéquation avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies susmentionnés.
Par ailleurs, en 2025, 33,65% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables à vocation environnementale, et 60,05% dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.
Les « #2 Investissements non durables » comprennent les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif durable du Fonds. En 2025, 6,30% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements non durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements font l'objet d'une analyse ESG et d'un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

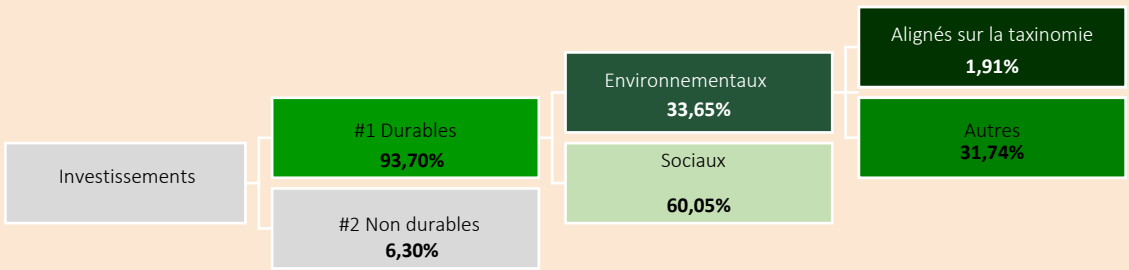

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux.
La catégorie **#2 Non durables** comprend les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Technologies de l' information	27.38%
Santé	19.45%
Biens de consommation de base	14.27%
Industrie	12.83%
Consommation discrétionnaire	12.22%
Finance	11.58%
Télécommunications	2.26%

Pour être conforme à la taxinomie de l' UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l' électricité d' origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d' ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d' autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d' un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n' existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d' émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n' a pas d' objectif d' alignement de la taxonomie de l' UE. Au 31/12/2025, l' alignement sur la taxinomie de l' UE est de 1,91%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

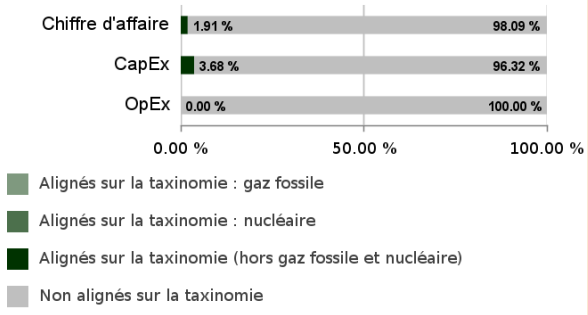

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

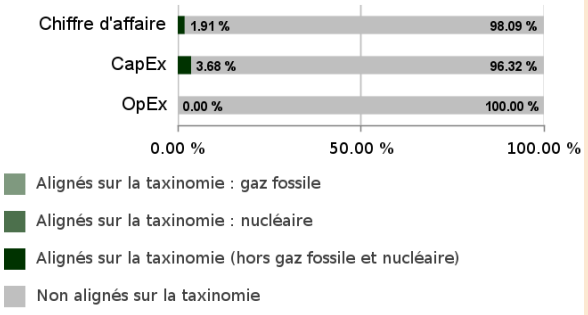

Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31/12/2024, 0,6 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l' UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l' UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 31,74% de l' actif net du Compartiment était investi dans des placements durables dont les objectifs environnementaux n' étaient pas conformes à la taxonomie de l' UE, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 60,05% de l' actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l' UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l' UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L' ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l' énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l' UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

En plus des investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités à des fins de gestion de la liquidité et dans des produits dérivés à des fins de couverture. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance de l'exposition synthétique ont été intégrées au travers du cadre d'analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé sur sous-jacent ou dérivés indiciels. Instruments dérivés sur sous-jacent.
Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à une seule action sous-jacente uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur ce même émetteur, sont interdites.
L'utilisation d'instruments dérivés à court terme à des fins autres que la couverture est interdite. Produits dérivés sur indice Les produits dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG. L'indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.
Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durable » respectent notre cadre d'analyse de filtrage négatif à l'échelle de l'entreprise pour les garanties minimales.

En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG
En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 22 entreprises dans ce Fonds particulier.
Carmignac s'est engagé avec Microsoft en 2025 au sujet de gouvernance responsable de l'IA, à travers des réunions bilatérales et dans le cadre d'une initiative d'engagements collaboratifs (CIC pour l'IA éthique). Microsoft a renforcé sa surveillance de l'IA, a élargit le périmètre des tests liés a l'IA et les examens préalables au déploiement, et a publié une évaluation de l'impact de l'IA générative sur les droits de l'homme en 2025. Nous continuerons notre engagement avec Microsoft compte tenu de l'évolution rapide de ce secteur et des risques associés.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Human Xperience

Identifiant d'entité juridique : 549300710FW5LM416K24

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Non

☒ Oui

- ☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 0,00%**
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 95,71%**
- ☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.**
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif social
- ☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Ce Compartiment est classé comme un produit financier, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation). Il s'agit d'un fonds à thématique sociale dont l'objectif d'investissement durable consiste à investir 80 % de l'actif net du portefeuille dans des entreprises dont le score social se situe entre 1 et 30/100, ce score étant déterminé par notre système de notation propriétaire de l'univers d'investissement, qui s'appuie sur des données relatives à l'expérience des clients et des employés.
Pour déterminer les émetteurs éligibles, nous utilisons notre « score CHX » propriétaire. Cette notation génère un score compris entre 1 et 100, où 1 correspond à la meilleure expérience possible pour les clients et les employés, et 100 à la pire. Il est calculé à l'aide d'une méthode quantitative qui repose à 50 % sur l'expérience client et à 50 % sur l'expérience des employés. La composante extra-financière de l'analyse s'appuie principalement sur des informations rendues publiques provenant de :
1. Sondages
2. Actualités
3. Indicateurs sociaux communiqués par l'entreprise.

Les émetteurs éligibles sont ceux dont le score CHX est inférieur à 30/100.
En 2025, le fonds a consacré 95,71% de ses investissements à des projets à vocation sociale.
Aucun manquement à la réalisation de l'objectif de développement durable n'a été constaté au cours de l'année.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de développement durable utilisés pour évaluer la réalisation des objectifs de développement durable de ce produit financier étaient les suivants :

1) Taux de couverture des analyses ESG : l'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), qui intègre des notations ESG internes et externes, est appliquée à au moins 90 % des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait99,96%, en moyenne, à [pourcentage] des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Le pourcentage de réduction de l'univers d'actions (minimum 25 %) :
i. À l'échelle de l'entreprise : les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) les litiges relatifs aux Principes directeurs de l'OCDE, à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi qu'aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, (b) les armes controversées, (c) la production de charbon thermique, (d) les producteurs d'énergie, (e) le tabac, (f) les divertissements pour adultes.

ii. Spécifiques au fonds : le champ d'activité élargi ou les critères d'exclusion plus stricts concernent les secteurs du pétrole et du gaz, de l'armement, de la production d'électricité et de l'extraction de charbon thermique. De plus, les entreprises dont le score CHX est supérieur à 30 (sur une échelle de 1 à 100) sont exclues.

En 2025, l'univers a connu une contraction moyenne de 55,49%, selon les données de fin de trimestre.

3) Seuil minimal d'investissements durables : le Compartiment avait pour objectifs d'investissement durable d'obtenir un impact social positif en investissant 80 % de l'actif net du portefeuille dans des entreprises affichant un score CHX supérieur à 30 (sur une échelle de 1 à 100), calculé à partir des données relatives à l'expérience client et à l'expérience employé issues de notre base de données propriétaire. La composante extra-financière des analyses s'appuie principalement sur des informations rendues publiques provenant de :
1. Sondages
2. Actualités
3. Indicateurs sociaux communiqués par l'entreprise.
En 2025, la part des investissements durables représentait en moyenne 95,71% des actifs éligibles, selon les données de fin de trimestre sur quatre trimestres.

4) Gestion responsable : les initiatives des entreprises en matière environnementale et sociale qui conduisent à une amélioration de leurs politiques de développement durable sont évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 26 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté à 100 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Principaux impacts négatifs : En outre, le Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, en vertu de laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes (optionnel), diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG.

Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	309,80	99,96%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	707,70	99,96%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	15 249,30	99,96%
Total GES	Total des émissions de GES	16 116,60	99,96%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	149,30	99,96%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d'investissements	443,30	99,96%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	3,63%	99,96%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d'investissements, provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	48,14%	99,96%
Intensité énergétique - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Total	0,17 GWh/Meur	99,96%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	99,96%
Intensité d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	99,96%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	11,00	99,96%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	99,96%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	99,96%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	99,96%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	6,00	99,96%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,00	99,96%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	99,96%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	15,81%%	99,96
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,02 t/Meur	8,44%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,11 t/Meur	99,96%
Consommation et recyclage de l'eau	Volume moyen d'eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d'euros de chiffre d'affaires de ces sociétés	0,02 t/Meur	8,44%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	99,96%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l'OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	99,96%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	11,40%	96,86%
Diversité de genre au sein des conseils d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d'administration des sociétés bénéficiaires d'investissements	35,59%	99,96 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	99,96 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée)	281,30	91,52%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Les indicateurs de développement durable utilisés pour évaluer la réalisation des objectifs de développement durable de ce produit financier étaient les suivants :
1) Taux de couverture des analyses ESG : l'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), qui intègre des notations ESG internes et externes, est appliquée à au moins 90 % des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 100 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Le pourcentage de réduction de l'univers des actions (minimum 25 %) :
i. À l'échelle de l'entreprise : les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) les litiges relatifs aux Principes directeurs de l'OCDE, à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi qu'aux principes du Pacte mondial des Nations Unies, (b) les armes controversées, (c) la production de charbon thermique, (d) les producteurs d'énergie, (e) le tabac, (f) les divertissements pour adultes.
ii. Spécifique au fonds : L'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. De plus, les entreprises dont le score CHX est supérieur à 30 (sur une échelle de 1 à 100) sont exclues.
En 2024, l'univers a été réduit de 53,3 % en moyenne, d'après les données de fin de trimestre sur quatre trimestres.

3) Investissements durables minimaux : Le Compartiment avait pour objectifs d'investissement durables d'obtenir un impact social positif en investissant 80 % de l'actif net du portefeuille dans des entreprises affichant un score CHX supérieur à 30 (sur une échelle de 1 à 100), calculé à partir des données relatives à l'expérience client et à l'expérience des employés issues de notre base de données propriétaire. La composante extra-financière des analyses s'appuie principalement sur des informations rendues publiques provenant de :
1. Sondages
2. Actualités
3. Indicateurs sociaux communiqués par l'entreprise.
En 2024, la part des investissements durables s'élevait en moyenne à 91,3 % des actifs éligibles, selon les données de fin de trimestre sur quatre trimestres.

4) Gestion responsable : les initiatives des entreprises en matière environnementale et sociale qui conduisent à une amélioration de leurs politiques de développement durable sont évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons voté lors de 100 % des assemblées où nous disposions d'un droit de vote et avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec 20 entreprises au niveau de Carmignac Portefeuille Human Xperience.

5) Principaux effets négatifs : Par ailleurs, le Compartiment s'engage à appliquer les normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, annexe 1, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs sont suivis afin de démontrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes (optionnel), diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG.
Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'incidences négatives pour l'année 2024, calculée à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du portefeuille

. Indicateurs PAI	Basés sur les données communiquées par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	287,44	100,00%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	697,62	100,00%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	16 928,72	100,00%
Total GES	Total des émissions de GES	18 157,14	100,00%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	153,55	100,00%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	427,71	100,00%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	3,76%	100,00%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	49,37%	100,00%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	0,14 GWh/Meur	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	100,00%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	100,00%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	8,91	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	5,49	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,00	100,00%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	100,00%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	15,98%%	100,00
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	2,70%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,07 t/Meur	96,04%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	2,70%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	100,00%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	100,00%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	11,70%	77,74%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	36,06%	100,00 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	100,00 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	245,20	91,52%

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectifs d'investissement durable ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :
i) À l'échelle de l'entreprise : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables ont été déterminés à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales, en se basant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au Fonds. L'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent le pétrole et le gaz, les armes, la production d'électricité et l'extraction de charbon thermique. Par ailleurs, les entreprises dont le score CHX est compris entre 31 et 100 (sur une échelle de 1 à 100) sont exclues

2) Gestion responsable : Les engagements ESG des entreprises qui contribuent à une meilleure sensibilisation ou à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises sont mesurés à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les principaux indicateurs indésirables sont surveillés sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction du degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds. La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.
Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre,
empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné.
L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
MASTERCARD INC	Finance	3,81%	USA
ALPHABET INC	Télécommunications	3,67%	USA
L'OREAL SA	Biens de consommation de base	3,64%	France
CISCO SYSTEMS INC	Technologies de l'information	3,60%	USA
SONY CORP	Consommation discrétionnaire	3,55%	Japon
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	3,48%	USA
COSTCO WHOLESALE CORP	Biens de consommation de base	3,41%	USA
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	3,36%	USA
VISA INC	Finance	3,11%	USA
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	3,06%	USA
SIEMENS AG	Industrie	3,01%	Allemagne
UNILEVER PLC	Biens de consommation de base	2,99%	Royaume-Uni
APPLE INC	Technologies de l'information	2,72%	USA
HOME DEPOT INC/THE	Consommation discrétionnaire	2,72%	USA
ADIDAS AG	Consommation discrétionnaire	2,64%	Allemagne

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

En 2025, 95,71% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables et 95,71% dans des placements durables à vocation sociale, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

Les « #2 Investissements non durables » comprennent les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif durable du Fonds. En 2025, 4,29% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements non considérés comme durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements font l'objet d'une analyse ESG et d'un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

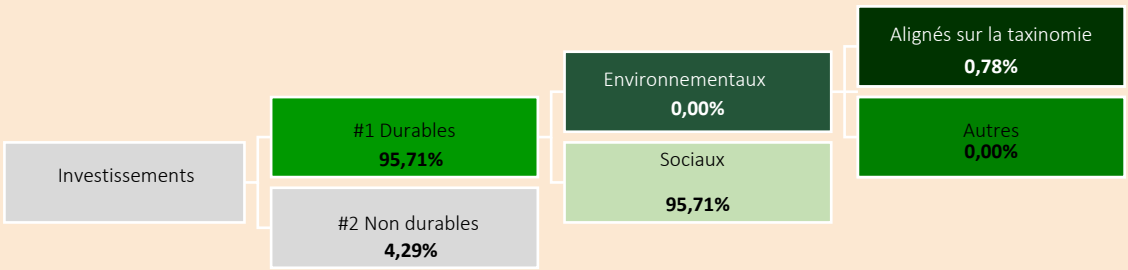

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** comprend les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Technologies de l' information	34.1%
Consommation discrétionnaire	19.18%
Biens de consommation de base	18.35%
Finance	10.94%
Télécommunications	6.2%
Santé	6.16%
Industrie	3.14%
Matériaux	1.94%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n'a pas d'objectif d'alignement de la taxonomie de l'UE. Au 31/12/2025, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est de 0,78%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

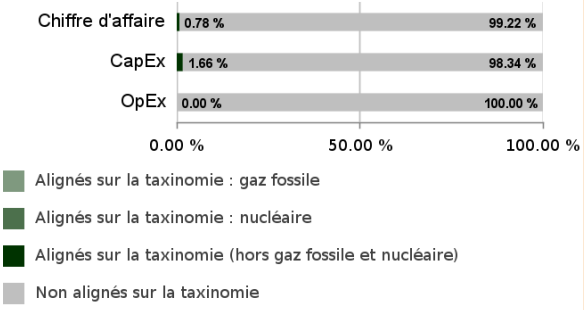

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

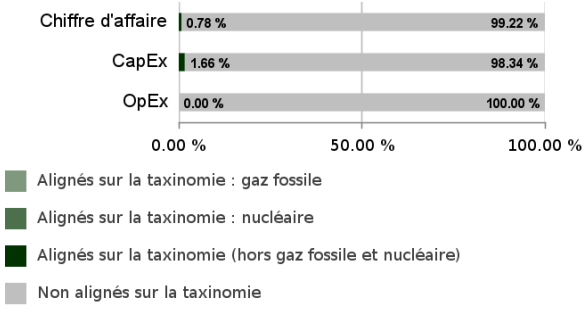

Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31/12/2024, 0 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 95,71% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

En plus des investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités à des fins de gestion de la liquidité et dans des produits dérivés à des fins de couverture. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance de l'exposition synthétique ont été intégrées au travers du cadre d'analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé sur sous-jacent ou dérivés indiciels. Instruments dérivés sur sous-jacent.
Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à une seule action sous-jacente uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur ce même émetteur, sont interdites.
L'utilisation d'instruments dérivés à court terme à des fins autres que la couverture est interdite. Produits dérivés sur indice Les produits dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG. L'indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.
Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durable » respectent notre cadre d'analyse de filtrage négatif à l'échelle de l'entreprise pour les garanties minimales.

En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG
En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 26 entreprises dans ce fonds particulier.
Carmignac s'est engagé avec Microsoft en 2025 au sujet de gouvernance responsable de l'IA, à travers des réunions bilatérales et dans le cadre d'une initiative d'engagements collaboratifs (CIC pour l'IA éthique). Microsoft a renforcé sa surveillance de l'IA, a élargit le périmètre des tests liés a l'IA et les examens préalables au déploiement, et a publié une évaluation de l'impact de l'IA générative sur les droits de l'homme en 2025. Nous continuerons notre engagement avec Microsoft compte tenu de l'évolution rapide de ce secteur et des risques associés.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio China New Economy

Identifiant d'entité juridique : 549300ZHAA65D6UFNK67

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 30/09/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable: 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Gestion responsable et 4) Suivi des Principales Incidences Négatives.
Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Taux de couverture des analyses ESG : L'intégration ESG via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), a été appliquée à plus de 90 % des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 99,38% des émetteurs, selon les données relatives aux clôtures trimestrielles de janvier à septembre.

2) Le pourcentage de réduction de l'univers d'actions (minimum 20 %) :
i) À l'échelle de l'entreprise : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) les controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) les armes controversées, (c) l'extraction de charbon thermique, (d) les entreprises de production d'électricité, (e) le tabac, (f) le divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au Fonds : L'élargissement des activités ou le renforcement des critères d'exclusion concernent les secteurs liés à l'extraction pétrolière et gazière, aux armes et aux jeux d'argent. Les positions du portefeuille d'actions présentant une note START globale de « D » ou « E » (notation allant de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés dont la notation MSCI globale est « CCC » (sur une échelle allant de « CCC » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers d'investissement en actions et/ou en obligations d'entreprises, selon le cas, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du Portfolio du Compartiment. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteur, par région (Marchés émergents/marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes capitalisations), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers sont mises à jour chaque trimestre. Le rééquilibrage s'effectue en se basant sur les pondérations historiques du fonds sur l'horizon d'investissement recommandé, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.
En 2025, l'univers a été réduit de 27,11%, en moyenne, d'après les données de fin de trimestre de janvier à septembre.

3) Engagement actif : Les interventions menées par les entreprises dans les domaines environnemental et social, qui ont conduit à une amélioration de leurs politiques de développement durable, ont été évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'interventions, (c) taux de participation au vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 3 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté à 100 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

4) Principaux impacts négatifs : ce Fonds s'engage à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).
Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'incidences négatives pour l'année 2025, sur la base des données trimestrielles de janvier à septembre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du portfolio :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	1 945,64	96,62%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	263,74	96,62%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	5 564,26	97,87%
Total GES	Total émissions GES	7 961,97	96,62%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	268,08	96,62%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	778,74	96,62%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,00%	96,62%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	86,72%	96,62%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	15,20 GWh/Meur	96,62%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	96,62%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0,00	96,62%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	193,06	96,62%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d' électricité, de gaz, de vapeur et d' air conditionné)	1 321,33	96,62%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d' assainissement)	0,00	96,62%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0,00	96,62%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d' automobiles et de motocycles)	4,55	96,62%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	0,67	96,62%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,00	96,62%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0,00%	95,71%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,02 t/Meur	19,37%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,54 t/Meur	96,62%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d' eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d' euros de revenus	0,02 t/Meur	19,37%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	97,87%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	96,62%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	13,06%	64,33%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	23,95%	95,71%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	97,87%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée).	120,24	60,65%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Taux de couverture des analyses ESG : L'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), a été appliquée à plus de 90 % des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 99,1 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Le pourcentage de réduction de l'univers des actions (minimum 20 %) :
i) À l'échelle de l'entreprise : Le filtrage négatif et les exclusions des activités et pratiques non durables sont opérés à l'aide d'une approche fondée sur des normes internationales et des règles sur la base des indicateurs suivants : (a) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Le champ d'application élargi ou les critères d'exclusion plus stricts concernent les secteurs liés à l'extraction pétrolière et gazière, aux armes et aux jeux d'argent. Les positions du portefeuille d'actions présentant une note START globale de « D » ou « E » (notation allant de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux et sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers d'investissement en actions et/ou en obligations d'entreprises, selon le cas, sont repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du Portfolio du Compartiment. Chaque émetteur est repondéré en fonction des pondérations historiques du Fonds par secteur, par région (Marchés émergents/Marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes capitalisations), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers sont mises à jour chaque trimestre. Le rééquilibrage s'effectue en se basant sur les pondérations historiques du fonds sur l'horizon d'investissement recommandé, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.
En 2024, l'univers a diminué de 25,1 % en moyenne, d'après les données de fin de trimestre.

3) Engagement actif : Les interventions menées par les entreprises dans les domaines environnemental et social, qui ont conduit à une amélioration de leurs politiques de développement durable, ont été évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'interventions, (c) taux de participation au vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec deux entreprises au niveau du Compartiment. Au niveau des Compartiments, nous avons voté lors de 100 % des assemblées où nous disposions de droits d'actionnaire à exercer.

4) Principales incidences négatives : ce Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2024, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portfolio :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	6 088,33	96,79%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	421,26	96,79%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	9 311,42	96,79%
Total GES	Total émissions GES	16 528,81	96,79%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	501,62	96,79%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1 123,47	96,79%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,00%	96,79%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	87,56%	96,79%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	46,98 GWh/Meur	96,79%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	96,79%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0,00	96,79%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	731,51	96,79%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d' électricité, de gaz, de vapeur et d' air conditionné)	3 964,00	96,79%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d' assainissement)	0,00	96,79%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0,00	96,79%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d' automobiles et de motocycles)	2,04	96,79%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	0,00	96,79%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,00	96,79%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0,00%	96,79%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,00 t/Meur	11,27%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	1,02 t/Meur	96,79%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d' eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d' euros de revenus	0,00 t/Meur	11,27%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	96,79%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	96,79%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	12,74%	51,94%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	20,65%	96,79%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	96,79%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée).	88,11	40,26%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Bien que le Compartiment ne se soit pas engagé à un pourcentage minimum d'investissements durables, il aurait pu avoir une exposition incidentelle à des investissements durables tels que définis dans le cadre d'analyse des ODD de Carmignac. En 2025, le fonds a investi en moyenne 90 % de son actif net dans des placements durables, selon les données de fin de trimestre de mars à septembre.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont identifiés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales concernant les domaines suivants : (a) les controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) les armes controversées, (c) l'exploitation du charbon thermique, (d) les entreprises de production d'électricité, (e) le tabac, (f) le divertissement pour adultes.

ii) Spécifique au fonds : Les positions du portefeuille d'actions dont la note START est inférieure à « D » ou « E » (sur une échelle allant de « A » à « E ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant obtenu la note « E » (sur une échelle allant de « E » à « A ») dans le pilier environnemental ou social sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés dont la notation MSCI mondiale est « CCC » (sur une échelle allant de « AAA » à « CCC ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises dont la notation globale est « CCC » ou « B » peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Fonds si leur notation START est « C » ou supérieure

2) Engagement actif : Les actions d'engagement auprès des entreprises liées aux critères ESG, qui contribuent à une meilleure sensibilisation ou à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises, sont évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'actions d'engagement, (c) taux de participation au vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives ont été surveillés sur une base trimestrielle. Des effets indésirables aberrants ont été identifiés pour le degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise était généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise était inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds. La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat. Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues.

Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné.
L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PROSUS NV	Consommation discrétionnaire	8,71%	Chine
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	6,17%	Taiwan
TENCENT HOLDINGS	Télécommunications	4,92%	Chine
DIDI GLOBAL INC	Industrie	4,34%	Chine
WUXI BIOLOGICS	Santé	4,26%	Chine
VIPSHOP HOLDINGS LTD	Consommation discrétionnaire	3,71%	Chine
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	Consommation discrétionnaire	3,66%	Chine
NEW ORIENTAL EDUCATION & TECHONOLGY GROUP	Consommation discrétionnaire	3,59%	Chine
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOGY CO LTD	Industrie	3,34%	Chine
MEDIATEK	Technologies de l'information	3,23%	Taiwan
ALIBABA GROUP HOLDING	Consommation discrétionnaire	3,04%	Chine
ELITE MATERIAL CO LTD	Technologies de l'information	2,66%	Taiwan
EHANG HOLDINGS LTD	Industrie	2,48%	Chine
CHINA LODGING GROUP	Consommation discrétionnaire	2,48%	Chine
TENCENT MUSIC ENTERTAINMENT GROUP	Télécommunications	2,48%	Chine

Vous trouverez ci-dessus les principaux placements du portfolio, calculés sur la base des données de fin de trimestre de janvier à septembre 2025.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025, 99,38% des émetteurs ont fait l'objet d'analyses ESG (hors liquidités et instruments dérivés), en moyenne, sur la base des données des fins de trimestre de janvier à septembre.
Les #2 Autres investissements correspondent aux investissements non inclus dans la limite minimale de 90 % indiquée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

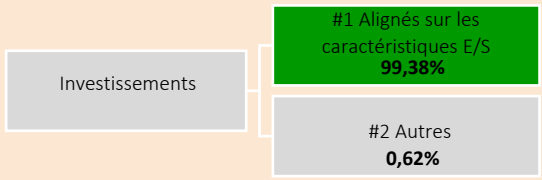

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Vous trouverez ci-dessous les secteurs les plus performants, calculés sur la base des données du Portfolio pour la période allant de janvier à septembre 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Pondération
Consommation discrétionnaire	35.11%
Industrie	12.36%
Technologies de l' information	34.23%
Télécommunications	7.64%
Santé	4.48%
Finance	2.93%
Immobilier	1.42%
Services publics	1.09%
Biens de consommation de base	0.75%

Pour être conforme à la taxinomie de l' UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l' électricité d' origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d' ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d' autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d' un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n' existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d' émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n' a pas d' objectif d' alignement de la taxonomie de l' UE. Au 30/09/2025, le taux de conformité avec la taxonomie de l' UE est de 0,36 %.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

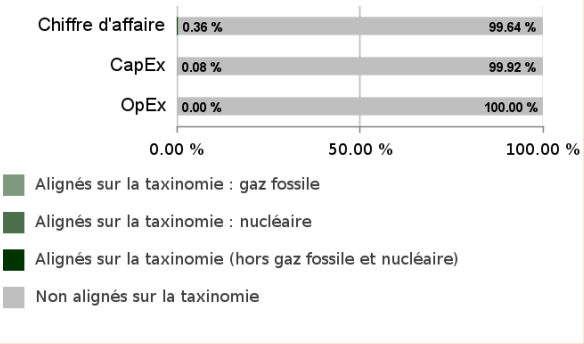

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

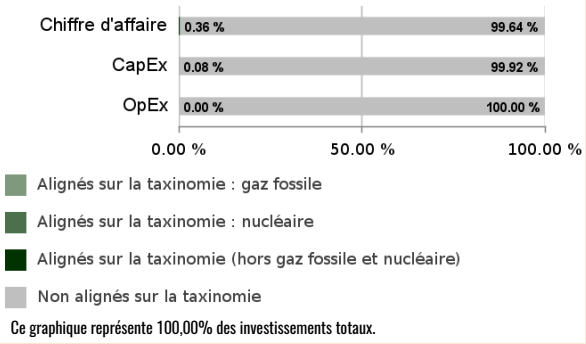

Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2024, le taux de conformité avec la taxonomie de l' UE s' élevait à 0,2 %.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l' UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l' UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L' ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l' énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l' UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portfolio (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n' est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l' objet d' une introduction en bourse, dont l' analyse ESG peut être réalisée après l' acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées aux instruments synthétiques par le biais du cadre d' analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L' approche dépendait du type d' instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé indiciel.

Instruments dérivés à un seul nom

Les instruments dérivés présentant une position courte sur un seul titre sous-jacent ne font pas l' objet de contrôles supplémentaires liés aux critères ESG. L' émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d' exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d' investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START. Les instruments dérivés sur indices, qu' ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l' objet de vérifications supplémentaires pour s' assurer qu' ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d' intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Instruments dérivés sur indices

Selon leur finalité, les dérivés sur indices, avec une exposition aussi bien longue que courte, peuvent faire l'objet de contrôles supplémentaires afin de s'assurer de leur adéquation pour le Compartiment.

L' indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d' exclusion du Fonds.

- Exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d' exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s' il doit être détenu pendant plus d' un mois : x Indice concentré (5 composants ou moins de l' indice sous-jacent) : Aucune des composantes de l'indice ne doit figurer sur la liste d'exclusion du Compartiment.
- Indice large (plus de 5 composants) : l' indice doit être composé en majorité significative (>80% d' exposition) d' entreprises qui ne figurent pas dans la liste d' exclusion du Compartiment.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l' indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l' indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L' indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d' application de ce cadre d' analyse de dérivés sur indice et n' est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d' une position longue avec des positions courtes d' un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs.

100 % des actifs en actions appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et basés sur les normes négatifs, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l' absence de préjudice important, le processus d' exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments. En 2025, aucun dérivé n' a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d' investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration ESG

En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d' investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l' équipe d' investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d' investissement et s' aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l' univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle d' indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en importance depuis la publication de la première version de notre modèle propriétaire en 2020 ; parmi ces indicateurs, on peut citer : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction des émissions de CO2, les objectifs approuvés par la SBTI, les indicateurs de biodiversité, etc.

Transparence

Nous continuons à fournir des informations complètes sur notre approche ESG, nos politiques et nos rapports sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/Aperçu

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à apporter davantage de précisions sur divers indicateurs climatiques, tels que le VaR et les indicateurs relatifs aux risques de transition et aux risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusion afin d'y inclure de nouveaux secteurs, tels que les producteurs d'énergie nucléaire, pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Gestion responsable
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les réunions donnant lieu à un vote

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été reconnus par la FRC comme signataires du Code de gestion responsable, après avoir respecté l'ensemble de ses principes, comme en témoigne notre rapport annuel sur la gestion responsable : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication au sein de Climate 100+, notamment dans le cadre de l'action collective menée auprès de Pemex en tant que détenteur d'obligations de la société.
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 entretiens au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec trois sociétés de ce fonds en particulier.
En 2025, Carmignac s'est engagé avec Didi Global pour évaluer l'écart entre le score ESG propriétaire de Carmignac et la notation externe de cette société.. Didi Global a améliore les informations publiées sur la sante et la sécurité des employés dans son dernier rapport de durabilité en 2024. Ces améliorations ont conduit a une amélioration du score ESG interne de Carmignac de Didi de C a B.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :CARMIGNAC PORTFOLIO - MERGER ARBITRAGE

Identifiant d'entité juridique : 54930003RTUAXTZ5JF31

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/03/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable: 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Gestion responsable et 4) Suivi des Principales Incidences Négatives.
Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Taux de couverture des analyses ESG : L'intégration ESG via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), a été appliquée à plus de 90 % des émetteurs. En mars 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait à 96,96% des émetteurs.

2) Filtrage négatif :
i) À l'échelle de l'entreprise : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) les controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) les armes controversées, (c) l'extraction de charbon thermique, (d) les entreprises de production d'électricité, (e) le tabac, (f) le divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Les entreprises ayant une note START globale de « D » ou « E » (notation allant de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
En 2025, l'univers a subi une contraction importante.

3) Engagement actif : Les interventions menées par les entreprises dans les domaines environnemental et social, qui ont conduit à une amélioration de leurs politiques de développement durable, ont été évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'interventions, (c) taux de participation au vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 5 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté à 100 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

4) Principaux impacts négatifs : ce Fonds s'engage à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).
Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'impacts négatifs au mois de mars 2025 :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	354,87	92,87%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	312,23	92,87%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	5 458,97	93,27%
Total GES	Total émissions GES	6 127,42	92,87%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	592,33	92,87%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1 412,72	92,87%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	12,19%	92,87%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	89,10%	88,43%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	2,14 GWh/Meur	93,27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	93,27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	115,06	93,27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	53,01	93,27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d' électricité, de gaz, de vapeur et d' air conditionné)	0,00	93,27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d' assainissement)	0,00	93,27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0,00	93,27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d' automobiles et de motocycles)	4,23	93,27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	42,00	93,27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,00	93,27%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	12,99%	92,43%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,01 t/Meur	4,12%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	24,88 t/Meur	93,27%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d' eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d' euros de revenus	0,01 t/Meur	4,12%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	93,33%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,84%	93,27%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	15,60%	86,29%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	32,77%	93,27%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	93,27%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée).	107,58	62,53%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Taux de couverture des analyses ESG : L'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), a été appliquée à plus de 90 % des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 98,6 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Le montant dont l'univers des actions est réduit :
i) À l'échelle de l'entreprise : Le filtrage négatif et les exclusions des activités et pratiques non durables sont opérés à l'aide d'une approche fondée sur des normes internationales et des règles sur la base des indicateurs suivants : (a) controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Les entreprises dont la note START globale est « D » ou « E » (sur une échelle allant de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
En 2024, l'univers d'investissement a été considérablement réduit.

3) Engagement actif : Les interventions menées par les entreprises dans les domaines environnemental et social, qui ont conduit à une amélioration de leurs politiques de développement durable, ont été évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'interventions, (c) taux de participation au vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 missions auprès de 54 entreprises et d'une entité souveraine au niveau de Carmignac. Au niveau des fonds, nous avons voté lors de 98,63 % des assemblées où nous disposions de droits d'actionnaire.

4) Principales incidences négatives : ce Fonds s'engage à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2024, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portfolio :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	310,33	94,38%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	279,42	94,38%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	2 383,35	95,24%
Total GES	Total émissions GES	3 056,94	94,38%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	387,04	94,38%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	619,42	94,38%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,00%	94,38%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	87,18%	92,89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	1,04 GWh/Meur	94,38%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	94,38%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0,00	94,38%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	63,42	94,38%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d' électricité, de gaz, de vapeur et d' air conditionné)	0,00	94,38%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d' assainissement)	0,00	94,38%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0,00	94,38%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d' automobiles et de motocycles)	0,00	94,38%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	41,00	94,38%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,00	94,38%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	13,61%	95,24%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,01 t/Meur	5,38%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	1,04 t/Meur	85,73%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d' eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d' euros de revenus	0,01 t/Meur	5,38%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	100,00%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	94,38%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	17,55%	66,87%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	32,99%	95,24%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	95,24%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée).	115,71	54,55%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Bien que le Compartiment ne se soit pas engagé à un pourcentage minimum d'investissements durables, il aurait pu avoir une exposition incidentelle à des investissements durables tels que définis dans le cadre d'analyse des ODD de Carmignac. En mars 2025, la part des investissements durables s'élevait à 29 %. Vous trouverez plus d'informations sur le cadre d'analyse des ODD de Carmignac dans la politique d'intégration ESG de Carmignac.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont identifiés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales concernant les domaines suivants : (a) les controverses relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) les armes controversées, (c) l'exploitation du charbon thermique, (d) les entreprises de production d'électricité, (e) le tabac, (f) le divertissement pour adultes.

ii) Spécifique au fonds : Les sociétés dont la note START globale est « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.

2) Engagement actif : Les actions d'engagement auprès des entreprises liées aux critères ESG, qui contribuent à une meilleure sensibilisation ou à l'amélioration des politiques de développement durable des entreprises, sont évaluées à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'actions d'engagement, (c) taux de participation au vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives ont été surveillés sur une base trimestrielle. Des effets indésirables aberrants ont été identifiés pour le degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise était généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise était inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat. Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues.

Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes. L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
CHEVRON CORP	Énergie	3,46%	USA
SCHLUMBERGER	Énergie	2,99%	USA
ENSTAR GROUP LTD	Finance	2,37%	USA
ANSYS	Technologies de l'information	1,64%	USA
MARS INC	Biens de consommation de base	1,56%	USA
CLYDESDALE ACQUISITION HOLDINGS INC	Matériaux	1,47%	USA
VERIZON COMMUNICATIONS INC	Télécommunications	1,45%	USA
NEXUS AG	Santé	1,44%	Allemagne
COVESTRO AG	Matériaux	1,31%	Allemagne
PROSUS NV	Consommation discrétionnaire	1,06%	Pays-Bas
KMT ASSET MANAGEMENT KK	Consommation discrétionnaire	1,01%	Japon
HYATT HOTELS CORP	Consommation discrétionnaire	1,01%	USA
CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	Finance	0,99%	USA
JOHNSON & JOHNSON	Santé	0,75%	USA
HEWLETT PACKARD ENTERPRISE CO	Technologies de l'information	0,69%	USA

Vous trouverez ci-dessus les principaux placements du portfolio au mois de mars 2025.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En mars 2025, 96,96% des émetteurs ont fait l'objet d'analyses ESG (hors liquidités et instruments dérivés).
Les #2 Autres investissements correspondent aux investissements non inclus dans la limite minimale de 90 % indiquée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

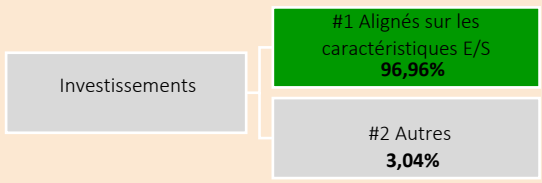

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Vous trouverez ci-dessous les principaux secteurs du portfolio en mars 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Pondération
Pétrole, gaz et combustibles consommables	10.55%
Equipements et services pour l' énergie	9.11%
Matériaux	12.09%
Technologies de l' information	10.78%
Consommation discrétionnaire	10.13%
Industrie	8.58%
Télécommunications	4.42%
Immobilier	0.11%
Santé	10.37%
Biens de consommation de base	4.75%
Services publics	2.8%
Finance	16.31%

Pour être conforme à la taxinomie de l' UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l' électricité d' origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d' ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d' autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d' un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n' existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d' émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n' a pas d' objectif d' alignement de la taxonomie de l' UE. Au 31/03/2025, le taux de conformité avec la taxonomie de l' UE est de 3,46 %.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu' il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

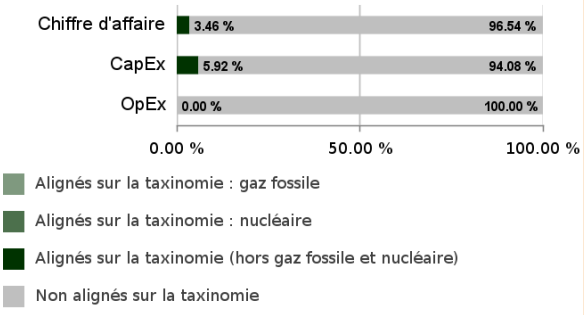

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

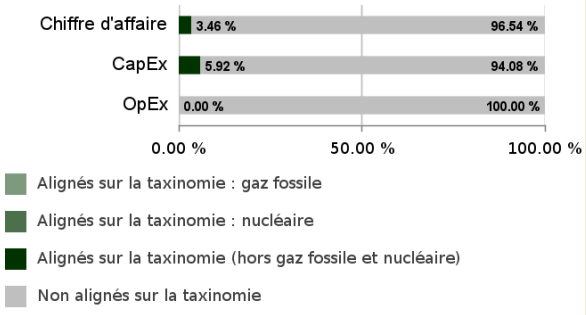

Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En 2024, le taux de conformité avec la taxonomie de l' UE était de 0 %.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l' UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l' UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L' ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l' énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l' UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portfolio (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n' est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l' objet d' une introduction en bourse, dont l' analyse ESG peut être réalisée après l' acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées aux instruments synthétiques par le biais du cadre d' analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L' approche dépendait du type d' instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé indiciel.

Instruments dérivés à un seul nom

Les instruments dérivés présentant une position courte sur un seul titre sous-jacent ne font pas l' objet de contrôles supplémentaires liés aux critères ESG. L' émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d' exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d' investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne font pas l' objet d' une notation START. Les instruments dérivés sur indices, qu' ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l' objet de vérifications supplémentaires pour s' assurer qu' ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d' intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Instruments dérivés sur indices

Selon leur finalité, les dérivés sur indices, avec une exposition aussi bien longue que courte, peuvent faire l'objet de contrôles supplémentaires afin de s'assurer de leur adéquation pour le Compartiment.

L' indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d' exclusion du Fonds.

- Exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d' exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s' il doit être détenu pendant plus d' un mois : x Indice concentré (5 composants ou moins de l' indice sous-jacent) : Aucune des composantes de l'indice ne doit figurer sur la liste d'exclusion du Compartiment.
- Indice large (plus de 5 composants) : l' indice doit être composé en majorité significative (>80% d' exposition) d' entreprises qui ne figurent pas dans la liste d' exclusion du Compartiment.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l' indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l' indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L' indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d' application de ce cadre d' analyse de dérivés sur indice et n' est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d' une position longue avec des positions courtes d' un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs.

100 % des actifs en actions appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et basés sur les normes négatifs, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l' absence de préjudice important, le processus d' exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments. En 2025, aucun dérivé n' a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d' investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration ESG

En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d' investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l' équipe d' investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d' investissement et s' aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l' univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle d' indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en importance depuis la publication de la première version de notre modèle propriétaire en 2020 ; parmi ces indicateurs, on peut citer : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction des émissions de CO2, les objectifs approuvés par la SBTI, les indicateurs de biodiversité, etc.

Transparence
Nous continuons à fournir des informations complètes sur notre approche ESG, nos politiques et nos rapports sur le site web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/Aperçu

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à apporter davantage de précisions sur divers indicateurs climatiques, tels que le VaR et les indicateurs relatifs aux risques de transition et aux risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusion afin d'y inclure de nouveaux secteurs, tels que les producteurs d'énergie nucléaire, pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Gestion responsable
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les réunions donnant lieu à un vote

Code de bonne gestion : Nous avons une nouvelle fois été reconnus par la FRC comme signataires du Code de gestion responsable, après avoir respecté l'ensemble de ses principes, comme en témoigne notre rapport annuel sur la gestion responsable : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication au sein de Climate 100+, notamment dans le cadre de l'action collective menée auprès de Pemex en tant que détenteur d'obligations de la société.
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 entretiens au niveau de Carmignac, et 5 avec des entreprises pour ce fonds spécifique.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Merger Arbitrage Plus

Identifiant d'entité juridique : 54930003PDBNOZ0PML48

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable: 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Gestion responsable et 4) Suivi des Principales Incidences Négatives.
Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture des analyses ESG : L'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, « START » (Système de suivi et d'analyses d'une trajectoire responsable), a été appliquée à plus de 90 % des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à99,18% des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Filtrage négatif :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Les sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
En 2025, l'univers a subi une contraction importante.

3) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui ont conduit à une amélioration de leurs politiques de développement durable, ont été évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 2 engagements au niveau du Compartiment, c) nous avons voté à 100 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

4) Principaux effets négatifs : Ce Compartiment s'engage à appliquer les normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, annexe 1, relatives aux principales incidences négatives. Dans ce cadre, 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur portée) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	2 404,60	94,92%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	2 989,51	94,92%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	56 682,77	95,06%
Total GES	Total des émissions de GES	61 795,08	94,92%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	408,61	94,92%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d'investissements	566,50	94,92%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,00%	94,92%
Consommation et production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d'investissements, provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	84,18%	89,04%
Intensité énergétique - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements - Total	6,78 GWh/Meur	92,29%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	92,29%
Intensité d'énergie - Secteur NACE B	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	227,59	92,29%
Intensité de la consommation d'énergie - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	51,77	92,29%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	265,25	92,29%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	92,29%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE F (Construction)	9,75	92,29%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	4,78	92,29%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	19,25	92,29%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires d'investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	92,29%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	12,41%%	91,71
Émissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,01 t/Meur	7,57%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	27,49 t/Meur	92,29%
Consommation et recyclage de l'eau	Volume moyen d'eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d'euros de chiffre d'affaires de ces sociétés	0,01 t/Meur	7,57%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	96,47%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l'OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,79%	92,29%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d'investissements	17,48%	77,66%
Diversité de genre au sein des conseils d'administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d'administration des sociétés bénéficiaires d'investissements	33,82%	93,32 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	92,74 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée)	164,37	57,90%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90% des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 97,9 % des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres.

2) Pourcentage de réduction de l'univers :
i) Exclusion à l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Sélection négative spécifique au Fonds : Les sociétés ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.
En 2024, l'univers a subi une contraction active.

3) Gestion responsable : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à une amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise ont été mesurés par les indicateurs suivants : (a)
niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 missions auprès de 54 entreprises et d'une entité souveraine au niveau de Carmignac. Au niveau des fonds, nous avons voté lors de 98,77 % des assemblées où nous disposions de droits d'actionnaire.

4) Principaux impacts négatifs : ce Compartiment s'est engagé à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur portée) sont suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Les émetteurs d'obligations souveraines font l'objet d'un suivi concernant les violations des normes sociales et les indicateurs d'intensité des émissions de GES.
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2024, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	2 223,32	89,50%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	3 313,08	89,50%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	25 243,86	90,46%
Total GES	Total des émissions de GES	31 709,62	89,50%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	379,63	89,50%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	601,44	89,50%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,00%	89,50%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	86,11%	87,83%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	0,69 GWh/Meur	89,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	89,50%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	89,50%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	69,25	89,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	89,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	89,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	89,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	0,00	89,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,00	89,50%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	89,50%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	12,89%%	90,46
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,01 t/Meur	5,87%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	1,18 t/Meur	82,80%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,01 t/Meur	5,87%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	100,00%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	89,50%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	17,61%	63,00%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	33,24%	90,46 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	90,46 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	113,81	57,90%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Bien que le Compartiment ne se soit pas engagé à un pourcentage minimum d'investissements durables, il aurait pu avoir une exposition incidentelle à des investissements durables tels que définis dans le cadre d'analyse des ODD de Carmignac. En 2025, le fonds a investi 69 % de son actif net dans des investissements durables en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Vous trouverez plus d'informations sur le cadre d'analyse des ODD de Carmignac dans la politique d'intégration ESG de Carmignac.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, portant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) Spécifique au fonds : Les sociétés dont la note START globale est « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la notation START est C ou supérieure.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives ont été surveillés sur une base trimestrielle. Des effets indésirables aberrants ont été identifiés pour le degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise était généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise était inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat. Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues.

Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes. L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
VERIZON COMMUNICATIONS INC	Télécommunications	3,31%	USA
MARS INC	Biens de consommation de base	2,54%	USA
CANTALOUPE INC	Finance	2,41%	USA
PROSUS NV	Consommation discrétionnaire	2,26%	Pays-Bas
SCHLUMBERGER	Énergie	2,08%	USA
CHART INDUSTRIES INC	Industrie	2,06%	USA
MERCK & CO INC	Santé	1,90%	USA
JDE PEET' S NV	Biens de consommation de base	1,89%	Pays-Bas
COVESTRO AG	Matériaux	1,88%	Allemagne
COFINIMMO SA	Immobilier	1,53%	Belgique
PROASSURANCE CORP	Finance	1,45%	USA
CLEARLAKE CAPITAL GROUP LP	Industrie	1,38%	USA
SALESFORCE.COM INC	Technologies de l'information	1,38%	USA
AMERICAN WOODMARK CORP	Industrie	1,38%	USA
TOYOTA INDUSTRIES CORP	Industrie	1,34%	Japon

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025, 99,18% en moyenne des émetteurs ont fait l'objet d'analyses ESG (hors liquidités et instruments dérivés), sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.
Les #2 Autres investissements correspondent aux investissements non inclus dans la limite minimale de 90 % indiquée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

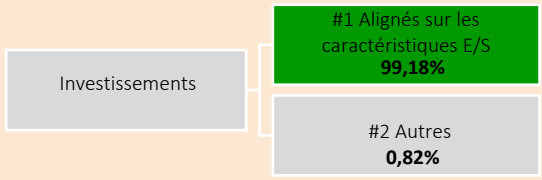

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Industrie	18.52%
Finance	16.5%
Santé	14.0%
Technologies de l' information	10.46%
Consommation discrétionnaire	8.95%
Télécommunications	8.73%
Matériaux	8.07%
Biens de consommation de base	6.96%
Immobilier	3.34%
Equipements et services pour l' énergie	2.73%
Services publics	1.73%

Pour être conforme à la taxinomie de l' UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l' électricité d' origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d' ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d' autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d' un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n' existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d' émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n' a pas d' objectif d' alignement de la taxonomie de l' UE. Au 31/12/2025, l' alignement sur la taxinomie de l' UE est de 0,33%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu' il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

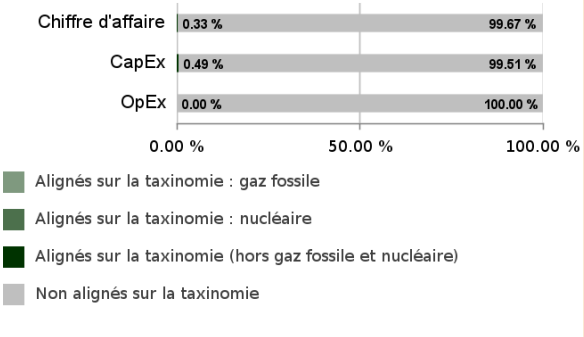

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

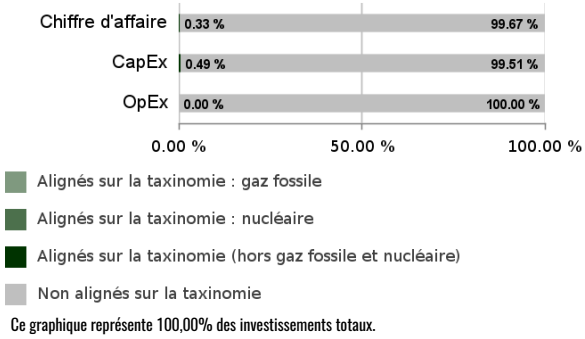

Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En 2024, le taux de conformité à la taxonomie s' élevait à 1,8 %.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l' UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l' UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L' ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l' énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l' UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n' est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l' objet d' une introduction en bourse, dont l' analyse ESG peut être réalisée après l' acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».
Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées aux instruments synthétiques par le biais du cadre d' analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L' approche dépendait du type d' instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé indiciel.

Instruments dérivés sur sous-jacent

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l' objet de vérifications supplémentaires liées à l' ESG. L' émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d' exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d' investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START. Les instruments dérivés sur indices, qu' ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l' objet de vérifications supplémentaires pour s' assurer qu' ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d' intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Dérivés indiciels

Les dérivés indiciels, qu' ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l' objet de vérifications supplémentaires pour s' assurer qu' ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.
L' indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d' exclusion du Fonds.

- Exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d' exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s' il doit être détenu pendant plus d' un mois : x Indice concentré (5 composants ou moins de l' indice sous-jacent) : Aucune des composantes de l'indice ne doit figurer sur la liste d'exclusion du Compartiment.
- Indice large (plus de 5 composants) : l' indice doit être composé en majorité significative (>80% d' exposition) d' entreprises qui ne figurent pas dans la liste d' exclusion du Compartiment.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l' indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l' indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L' indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d' application de ce cadre d' analyse de dérivés sur indice et n' est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d' une position longue avec des positions courtes d' un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs.
100 % des actifs en actions appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et basés sur les normes négatifs, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.
En outre, l' absence de préjudice important, le processus d' exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments. En 2025, aucun dérivé n' a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d' investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG

En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d' investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l' équipe d' investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d' investissement et s' aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l' univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons effectué 111 engagements au niveau de Carmignac et 2 engagements auprès de sociétés de ce Compartiment spécifique.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Tech Solutions

Identifiant d'entité juridique : 213800Y9VFYD3916WS51

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ Oui ☐ Non

☒ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 74,57%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 21,46%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif de développement durable du Compartiment consiste à investir au moins 80 % de son actif net dans 1) des titres liés à des sociétés considérées comme alignées avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies (« les ODD ») pertinents ou 2) des indices et des paniers jugés durables au sens défini ci-dessous. Afin d'atteindre son objectif de durabilité, le Compartiment peut investir directement dans des actions de telles sociétés ou recourir à des instruments dérivés pour obtenir une exposition synthétique à ces sociétés (ou indices). Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 30 % et 5 % de l'actif net du Fonds.

1) Alignement avec les ODD

L'alignement est défini pour chaque société d'investissement / entité émettrice par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :

a) Produits et services : l'entreprise tire au moins 50 % de ses revenus de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou

b) Dépenses d'investissement : l'entreprise investit au moins 30 % de ses dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3)

Bonne santé et bien-être, (4) éducation de qualité, (6) eau propre, (7) énergie abordable et propre, (9) industrie, innovation et infrastructure, (11) villes et communautés durables, (12) consommation et production responsables ; ou

c) Opérations :

i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et

ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.

2) Indices durables

Un indice ou un panier est considéré comme durable lorsqu'il répond aux deux (2) critères suivants :

- Critères de qualité : Les actifs sous-jacents d'un indice ou d'un panier doivent présenter une note ESG moyenne d'au moins BBB selon MSCI ou d'au moins C selon « START », la plateforme ESG propriétaire de Carmignac ; et
- Critères d'exclusion :
  - Pour les indices ou les paniers comprenant cinq composants ou moins, un indice sera exclu s'il comporte un composant figurant sur la liste d'exclusion.
  - Pour les indices ou les paniers comportant plus de cinq composants, un indice sera exclu si plus de 20 % de ses composants (pondérés) figurent sur la liste d'exclusion.

En 2025, 96,03% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables tels que définis ci-dessus, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres. Les investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 74,57% et 21,46% de l'actif net du Compartiment. Aucun manquement à la réalisation de l'objectif de durabilité n'a été constaté au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer la réalisation de son objectif de durabilité :

1) Taux de couverture des analyses ESG : l'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), s'applique à plus de 90 % des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait99,59%, en moyenne, à [pourcentage] des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Montant de la réduction de l'univers d'actions :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : l'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent l'extraction de pétrole et de gaz et les entreprises impliquées dans les jeux d'argent.

En 2025, l'univers a subi une contraction importante.

3) Seuil minimal d'investissements durables : le Compartiment a réalisé des investissements durables, au moins 80 % de son actif net étant affectés à des placements qui s'alignent positivement sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 30 % et 5 % de l'actif net du Compartiment.

En 2025, 96,03% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables tels que définis ci-dessus, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres. Les niveaux d'investissements durables à vocation environnementale et sociale représentaient respectivement 74,57% et 21,46% de l'actif net du Compartiment, sur la base d'une moyenne calculée à la fin des quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui contribuent à l'amélioration de leurs politiques de développement durable, sont évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 10 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté à 100 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Principaux impacts négatifs : En outre, en ce qui concerne le suivi des principaux impacts négatifs (PAI), le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, en vertu de laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).

Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	547,00	99,58%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	1 261,50	99,58%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	13 418,10	99,61%
Total GES	Total des émissions de GES	15 180,30	99,53%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	77,80	99,53%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	444,10	99,53%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,00%	99,53%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	55,52%	96,51%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	0,40 GWh/Meur	99,26%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	99,26%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	99,26%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	22,00	99,26%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	99,26%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	99,26%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	6,00	99,26%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	12,00	99,26%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,00	99,26%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	99,26%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	3,59%%	98,82
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,01 t/Meur	4,66%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,22 t/Meur	99,26%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,01 t/Meur	4,66%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	100,00%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,80%	99,41%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	12,51%	92,90%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	27,84%	99,58 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	99,66 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	270,10	71,91%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer la réalisation de son objectif de durabilité :

1) Taux de couverture des analyses ESG : l'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), s'applique à plus de 90 % des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 99,8 % des émetteurs, selon les données relatives aux clôtures trimestrielles de juin à décembre 2024.

2) Filtrage négatif
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : L'élargissement du champ d'activité ou le renforcement des critères d'exclusion concernent l'extraction pétrolière et gazière, ainsi que les entreprises actives dans le secteur des jeux d'argent.

3) Seuil minimal d'investissements durables : le Compartiment a réalisé des investissements durables, au moins 80 % de son actif net étant affectés à des placements qui s'alignent positivement sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 30 % et 5 % de l'actif net du Compartiment.
En 2024, 94,3 % de l'actif net du Compartiment étaient investis, en moyenne, dans des placements durables tels que définis ci-dessus, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres. Les parts des investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux s'élevaient respectivement à 75,7 % et 18,6 % de l'actif net du Compartiment, sur la base d'une moyenne calculée à la fin des trois trimestres compris entre juin 2024 et décembre 2024.

4) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui contribuent à l'amélioration de leurs politiques de développement durable, sont évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 dialogues avec 54 entreprises et une entité souveraine au niveau de Carmignac, ainsi qu'avec 5 entreprises au niveau de Carmignac Portefeuille Tech Solutions. Au niveau des Compartiments, nous avons voté lors de 60 % des assemblées où nous disposions de droits d'actionnaire

5) Principaux impacts négatifs : En outre, en ce qui concerne le suivi des principaux impacts négatifs (PAI), le Compartiment a appliqué les normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 de la SFDR, annexe 1, en vertu desquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).
Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'incidences négatives pour l'année 2024, calculée à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du portefeuille

. Indicateurs PAI	Basés sur les données communiquées par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	107,89	98,39%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	314,99	98,39%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	3 480,53	98,39%
Total GES	Total des émissions de GES	3 928,36	98,39%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	90,81	98,39%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	447,23	98,39%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,00%	98,39%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	62,25%	98,39%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	0,23 GWh/Meur	98,39%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	98,39%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	0,00	98,39%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	15,75	98,39%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	98,39%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	98,39%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	98,39%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	7,74	98,39%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	0,00	98,39%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	98,39%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	2,17%%	98,39
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	2,89%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,34 t/Meur	90,12%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	2,89%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	98,83%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	98,39%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	12,79%	81,01%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	29,36%	98,39 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	98,39 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	244,07	71,91%

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectifs d'investissement durable ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social : Nous utilisons les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : l'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent l'extraction de pétrole et de gaz et les entreprises impliquées dans les jeux d'argent.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les principaux indicateurs indésirables sont surveillés sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction du degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds. La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.
Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes. L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'information	9,65%	Taiwan
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	9,64%	USA
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	5,96%	USA
BROADCOM INC	Technologies de l'information	5,82%	USA
ALPHABET INC	Télécommunications	5,52%	USA
SERVICENOW	Technologies de l'information	4,41%	USA
ARISTA NETWORKS	Technologies de l'information	3,87%	USA
SALESFORCE.COM INC	Technologies de l'information	3,75%	USA
MEDIATEK	Technologies de l'information	3,46%	Taiwan
SK HYNIX INC	Technologies de l'information	3,38%	Corée du Sud
AMPHENOL CORP	Technologies de l'information	3,09%	USA
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	2,31%	USA
ACCENTURE PLC	Technologies de l'information	2,20%	USA
KEYSIGHT TECHNOLOGIES INC	Technologies de l'information	2,17%	USA
LOTES CO LTD	Technologies de l'information	2,13%	Taiwan

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

En 2025, 96,03% de l'actif net du Compartiment était investi dans des parts de sociétés dont les activités s'inscrivaient en adéquation avec les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies susmentionnés.
Par ailleurs, en 2025, 74,57% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables à vocation environnementale, et 21,46% dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données moyennes de fin de trimestre.
Les « #2 Investissements non durables » comprennent les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif durable du Fonds. En 2025, 3,97% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements non durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements font l'objet d'une analyse ESG et d'un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

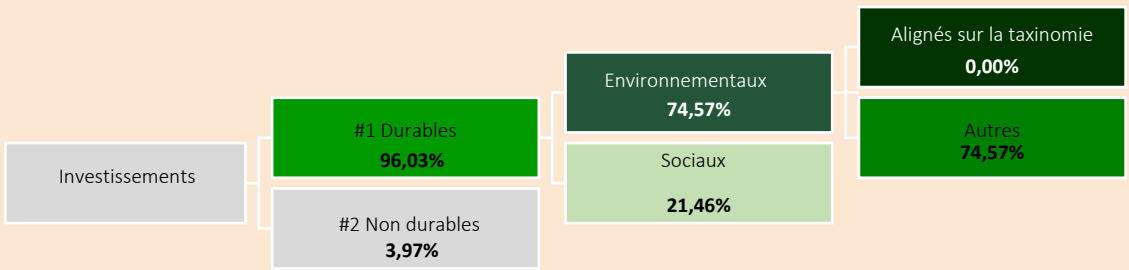

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux.
La catégorie **#2 Non durables** comprend les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Technologies de l' information	86.47%
Télécommunications	5.72%
Industrie	5.42%
Consommation discrétionnaire	2.4%
Matériaux	0.0%

Pour être conforme à la taxinomie de l' UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l' électricité d' origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d' ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d' autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d' un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n' existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d' émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n' a pas d' objectif d' alignement de la taxonomie de l' UE. Au 31/12/2025, l' alignement sur la taxinomie de l' UE est de 0,00%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

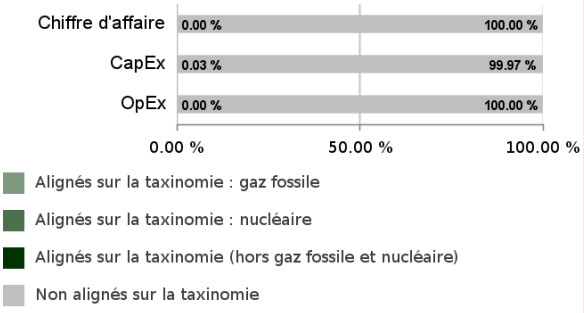

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

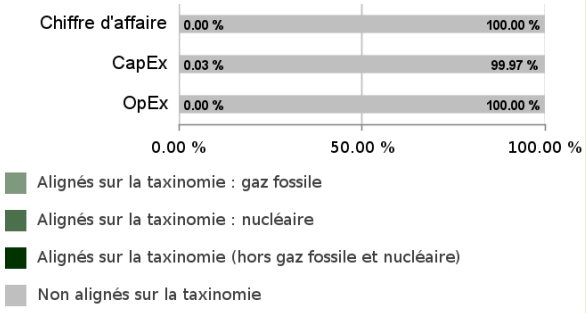

Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31/12/2024, 0,3 % des investissements durables ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxinomie de l' UE.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l' UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 74,57% de l' actif net du Compartiment était investi dans des placements durables dont les objectifs environnementaux n' étaient pas conformes à la taxonomie de l' UE, en moyenne, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 21,46% de l' actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation sociale, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l' UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l' UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L' ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l' énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l' UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

En plus des investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités à des fins de gestion de la liquidité et dans des produits dérivés à des fins de couverture.
En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG
En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 10 entreprises dans ce fonds particulier.
Carmignac s' est engagé avec Microsoft en 2025 au sujet de gouvernance responsable de l' IA, à travers des réunions bilatérales et dans le cadre d' une initiative d' engagements collaboratifs (CIC pour l' IA éthique). Microsoft a renforcé sa surveillance de l' IA, a élargit le périmètre des tests liés a l' IA et les examens préalables au déploiement, et a publié une évaluation de l' impact de l' IA générative sur les droits de l' homme en 2025. Nous continuerons notre engagement avec Microsoft compte tenu de l'évolution rapide de ce secteur et des risques associés.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu' il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Absolute Return Europe

Identifiant d'entité juridique : 2138008XSZRU2YQJCP86

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ Oui

☒ Non

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental :_%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :_%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Compartiment applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable: 1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Gestion responsable et 4) Suivi des Principales Incidences Négatives.
Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture des analyses ESG : L'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac, « START » (Système de suivi et d'analyses d'une trajectoire responsable), a été appliquée à plus de 90 % des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à98,92% des émetteurs, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.

2) Filtrage négatif :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : : Le champ d'application élargi ou les critères d'exclusion plus stricts concernent l'extraction pétrolière et gazière ainsi que les entreprises actives dans le secteur des armes conventionnelles et des jeux d'argent. Par ailleurs, les sociétés ayant obtenu la note E (sur une échelle allant de « E » à « A ») dans le pilier « gouvernance » sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Si ces titres ont une note de START de C ou plus (échelle de notation de A à E), ils peuvent être inclus dans le portefeuille une fois qu'une analyse ESG (qui peut impliquer un engagement avec l'émetteur) a été effectuée.

En 2025, l'univers a subi une contraction importante.

3) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui ont conduit à une amélioration de leurs politiques de développement durable, ont été évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 24 au niveau du Compartiment, c) nous avons voté lors de 90,63 % des assemblées générales de ce Compartiment, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

4) Principaux effets négatifs : Ce Compartiment s'engage à appliquer les normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, annexe 1, relatives aux principales incidences négatives. Dans ce cadre, 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur portée) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).
Vous trouverez ci-dessous les résultats des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre, pour les volets actions et obligations d'entreprises du Portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	706,45	95,18%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	263,42	95,18%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	9 406,99	94,74%
Total GES	Total des émissions de GES	10 381,98	94,74%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	461,91	94,74%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	878,25	95,14%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	3,39%	95,14%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	56,58%	95,53%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	4,65 GWh/Meur	95,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	95,58%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	110,71	95,58%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	49,54	95,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	150,94	95,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	95,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	0,00	95,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	18,97	95,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	34,96	95,58%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	95,58%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	7,79%%	94,35
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	5,18%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,29 t/Meur	95,39%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	5,18%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	96,78%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,70%	95,79%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	12,69%	89,44%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	40,31%	94,86 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	96,27 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	111,37	88,53%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Taux de couverture des analyses ESG : l'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), a été appliquée à plus de 90 % des émetteurs. En 2024, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait à 100 % des émetteurs au 31 décembre 2024.

2) Montant de la réduction de l'univers des actions :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et les exclusions d'activités et de pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Le champ d'application élargi ou les critères d'exclusion plus stricts concernent l'extraction pétrolière et gazière ainsi que les entreprises actives dans le secteur des armes conventionnelles et des jeux d'argent. Par ailleurs, le Compartiment exclut les titres dont la note de gouvernance MSCI est inférieure à 3,4 (sur une échelle de 0 à 10). Si ces titres ont une note de START de C ou plus (échelle de notation de A à E), ils peuvent être inclus dans le portefeuille une fois qu'une analyse ESG (qui peut impliquer un engagement avec l'émetteur) a été effectuée.
En 2024, l'univers d'investissement a été considérablement réduit.

3) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui ont conduit à une amélioration de leurs politiques de développement durable, ont été évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires. En 2024, nous avons mené 70 missions auprès de 54 entreprises et d'une entité souveraine au niveau de Carmignac. Aucune interaction n'a été enregistrée pour ce fonds en 2024, car il a été lancé le 31 décembre 2024.

4) Principaux impacts négatifs : ce Compartiment s'engage à appliquer l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR relatives aux principales incidences négatives. Dans ce cadre, 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe chargée de l'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) feront l'objet d'un suivi afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel). Vous trouverez ci-dessous les données PAI pour l'année 2024, au 31 décembre 2024.
Le fonds ayant été lancé le 29 novembre 2024, les données PAI ci-dessous n'ont pas été calculées sur la base des chiffres de fin de trimestre, mais correspondent à une mesure ponctuelle.

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	721,91	93,51%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	487,05	93,51%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	13 240,54	93,51%
Total GES	Total des émissions de GES	14 387,47	93,51%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	335,17	93,51%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	763,44	96,57%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	0,00%	96,57%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	55,66%	93,51%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	3,80 GWh/Meur	91,11%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	91,11%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	127,00	91,11%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	49,73	91,11%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	0,00	91,11%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	0,00	91,11%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	88,00	91,11%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	8,41	91,11%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	7,00	91,11%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	100,00	91,11%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	10,75%%	93,51
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,00 t/Meur	1,99%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	0,26 t/Meur	91,50%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	0,00 t/Meur	1,99%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	98,38%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	93,51%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	14,24%	75,08%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	38,91%	96,57 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	98,38 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)		88,53%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Bien que le Compartiment ne se soit pas engagé à un pourcentage minimum d'investissements durables, il aurait pu avoir une exposition incidentelle à des investissements durables tels que définis dans le cadre d'analyse des ODD de Carmignac. En 2025, ce fonds a investi 55 % de son actif net dans des investissements durables en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Vous trouverez plus d'informations sur le cadre d'analyse des ODD de Carmignac dans la politique d'intégration ESG de Carmignac.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, portant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) Spécifique au fonds : l'activité étendue ou les critères d'exclusion plus stricts couvrent l'extraction de pétrole et de gaz et les entreprises impliquées dans les armes conventionnelles et les jeux d'argent. En outre, les entreprises ayant obtenu une note de START de E (sur une échelle de « E » à « A ») sur le pilier de gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds. Si ces titres ont une note de START de C ou plus (échelle de notation de A à E), ils peuvent être inclus dans le portefeuille une fois qu'une analyse ESG (qui peut impliquer un engagement avec l'émetteur) a été effectuée.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives ont été surveillés sur une base trimestrielle. Des effets indésirables aberrants ont été identifiés pour le degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise était généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise était inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat. Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues.

Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpateurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillées.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes.
L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
DELIVERY HERO AG	Consommation discrétionnaire	5,75%	Allemagne
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé	3,80%	Allemagne
PROSUS NV	Consommation discrétionnaire	3,78%	Chine
ZALANDO SE	Consommation discrétionnaire	2,61%	Allemagne
ASR NEDERLAND	Finance	1,70%	Pays-Bas
SAP AG	Technologies de l'information	1,67%	Allemagne
DEUTSCHE TELEKOM	Télécommunications	1,64%	Allemagne
ASM INTERNATIONAL NV	Technologies de l'information	1,50%	Pays-Bas
SIEMENS ENERGY AG	Industrie	1,41%	Allemagne
DSV B	Industrie	1,27%	Danemark
PIRAEUS BANK SA	Finance	1,24%	Grèce
ORANGE	Télécommunications	1,12%	France
PRADA SPA	Consommation discrétionnaire	1,07%	Italie
FACEBOOK INC	Télécommunications	1,01%	USA
BAWAG GROUP AG	Finance	0,97%	Autriche

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

90 % au moins des investissements du Compartiment ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025, 98,92% en moyenne des émetteurs ont fait l'objet d'analyses ESG (hors liquidités et instruments dérivés), sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre derniers trimestres.
Les #2 Autres investissements correspondent aux investissements non inclus dans la limite minimale de 90 % indiquée ci-dessus. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et peuvent ne pas avoir été couverts par l'analyse ESG.

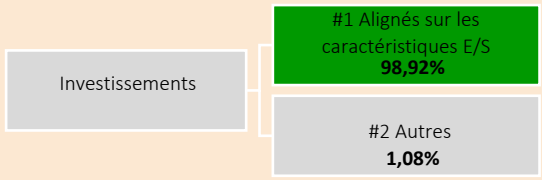

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Consommation discrétionnaire	27.74%
Finance	15.47%
Industrie	13.94%
Technologies de l' information	12.98%
Santé	10.99%
Télécommunications	8.31%
Matériaux	5.16%
Biens de consommation de base	2.26%
Services publics	1.33%
Immobilier	1.13%
Equipements et services pour l' énergie	0.67%

Pour être conforme à la taxinomie de l' UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l' électricité d' origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d' ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d' autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d' un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n' existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d' émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n' a pas d' objectif d' alignement de la taxonomie de l' UE. Au 31/12/2025, l' alignement sur la taxinomie de l' UE est de 4,34%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ **Dans le gaz fossile** ☐ **Dans l'énergie nucléaire**

☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

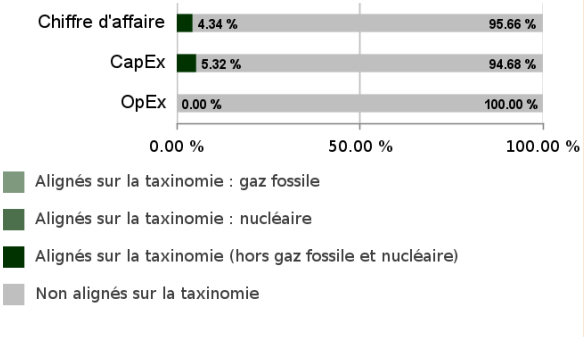

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

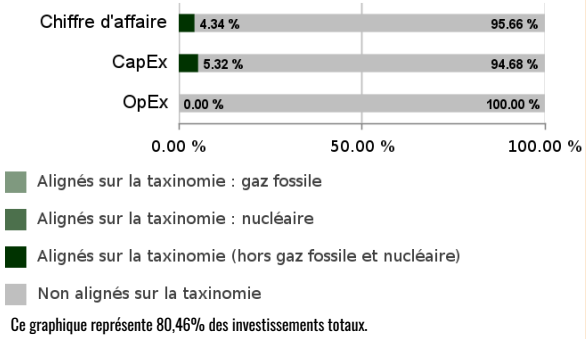

Ce graphique représente 80,46% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31/12/2024, l' alignement sur la taxinomie de l' UE est de 2,5 %.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l' UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l' UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L' ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l' énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l' UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d' activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90 %) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales, mais n' est pas systématiquement couverte par les analyses ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l' objet d' une introduction en bourse, dont l' analyse ESG peut être réalisée après l' acquisition dudit instrument financier par le Compartiment. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés soit à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».
Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées aux instruments synthétiques par le biais du cadre d' analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L' approche dépendait du type d' instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé indiciel.

Instruments dérivés sur sous-jacent

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l' objet de vérifications supplémentaires liées à l' ESG. L' émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d' exclusion du Compartiment s'il est jugé raisonnable, afin de trouver un équilibre entre les objectifs d' investissement des actionnaires, de vendre à découvert son ou ses titres en raison d'un manque de confiance vis-à-vis d'une entreprise présentant des caractéristiques ESG médiocres. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START. Les instruments dérivés sur indices, qu' ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l' objet de vérifications supplémentaires pour s' assurer qu' ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif. Ces instruments doivent répondre aux mêmes critères d' intégration ESG que ceux décrits dans la présente annexe.

Dérivés indiciels

Les dérivés indiciels, qu' ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l' objet de vérifications supplémentaires pour s' assurer qu' ils conviennent au Compartiment, en fonction de leur objectif.
L' indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d' exclusion du Fonds.

- Exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Compartiment à des fins d' exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s' il doit être détenu pendant plus d' un mois : x Indice concentré (5 composants ou moins de l' indice sous-jacent) : Aucune des composantes de l'indice ne doit figurer sur la liste d'exclusion du Compartiment.
- Indice large (plus de 5 composants) : l' indice doit être composé en majorité significative (>80% d' exposition) d' entreprises qui ne figurent pas dans la liste d' exclusion du Compartiment.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l' indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l' indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90 %. L' indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d' application de ce cadre d' analyse de dérivés sur indice et n' est pas pris en compte à des fins ESG. Le Compartiment applique le calcul de la compensation (compensation d' une position longue avec des positions courtes d' un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs.
100 % des actifs en actions appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et basés sur les normes négatifs, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.
En outre, l' absence de préjudice important, le processus d' exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Compartiments. En 2025, aucun dérivé n' a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d' investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG

En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d' investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l' équipe d' investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d' investissement et s' aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l' univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale
Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 24 entreprises dans ce fonds particulier.
Carmignac s'est engagé avec Microsoft en 2025 au sujet de gouvernance responsable de l'IA, à travers des réunions bilatérales et dans le cadre d'une initiative d'engagements collaboratifs (CIC pour l'IA éthique). Microsoft a renforcé sa surveillance de l'IA, a élargit le périmètre des tests liés a l'IA et les examens préalables au déploiement, et a publié une évaluation de l'impact de l'IA générative sur les droits de l'homme en 2025. Nous continuerons notre engagement avec Microsoft compte tenu de l'évolution rapide de ce secteur et des risques associés.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :Carmignac Portfolio Sustainable Bond

Identifiant d'entité juridique : 222100590PZVW6FA2J28

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ Oui ☐ Non

☒ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 51,28%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ **Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 46,39%**

☐ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.**

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ **Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif de durabilité du Compartiment consistait à investir au moins 80,00% de l'actif net du Compartiment dans des placements durables, définis comme 1) des obligations d'entreprises alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies (« les ODD ») pertinents, ou 2) des obligations à affectation spécifique telles que les obligations vertes, sociales ou durables, ainsi que des obligations liées au développement durable, et des produits titrisés tels que les CLO ; ou 3) des investissements souverains durables tels que définis par le modèle ESG souverain propriétaire de Carmignac ; ou 4) des indices et des paniers considérés comme durables au sens défini ci-dessous. Afin d'atteindre son objectif de durabilité, le Compartiment peut investir directement dans des titres de tels émetteurs ou recourir à des instruments dérivés pour obtenir une exposition synthétique à ceux-ci. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 10 % et 5 % de l'actif net du Compartiment.

1) Alignement avec les ODD
L'alignement est défini pour chaque société d'investissement / entité émettrice par l'atteinte d'au moins un des trois seuils suivants :
a) Produits et services : l'entreprise tire au moins 50 % de ses revenus de biens et de services liés à l'un des neuf ODD suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie abordable et propre, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables ; ou
b) Dépenses d'investissement : l'entreprise investit au moins 30 % de ses dépenses d'investissement dans des activités commerciales liées à l'un des neuf ODD suivants (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3)
Bonne santé et bien-être, (4) éducation de qualité, (6) eau propre, (7) énergie abordable et propre, (9) industrie, innovation et infrastructure, (11) villes et communautés durables, (12) consommation et production responsables ; ou
c) Opérations :
i. l'entreprise atteint un statut « aligné » pour l'alignement opérationnel pour au moins trois (3) des dix-sept (17) ODD, sur la base des preuves fournies par l'entreprise détenue concernant les politiques, pratiques et objectifs disponibles concernant ces ODD. Un statut « aligné » représente un score d'alignement opérationnel ≥2 (sur une échelle de -10 à +10) tel que déterminé par le fournisseur de notation externe ; et
ii. l'entreprise n'atteint pas le statut de « désalignement » pour l'alignement opérationnel pour aucun ODD. Une entreprise est considérée comme « mal alignée » lorsque son score est ≤-2 (sur une échelle de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe.
En 2025, le fonds a investi 50 % de son actif net dans des émetteurs dont les activités sont alignées sur les ODD, au regard des données de fin de trimestre de septembre et de décembre.

2. Obligations labellisées et titrisées
L'alignement sur l'objectif de durabilité pour les investissements dans des obligations à « Utilisation du produit », telles que les obligations vertes, sociales ou durables (d'entreprises ou souveraines), ainsi que dans des obligations liées au développement durable ; ou dans des produits titrisés tels que les obligations adossées à des prêts (CLO) est évalué à l'aune du cadre d'analyse propriétaire de Carmignac.

Le Compartiment adopte une approche holistique pour évaluer les obligations durables, y compris les obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité. En plus d'évaluer le profil ESG et la stratégie de durabilité de l'émetteur d'obligations par le biais de l'ESG, une obligation durable doit s'aligner sur certains critères spécifiques pour être classée comme un « investissement durable » dans le cadre d'analyse du SFDR. Ces critères peuvent inclure, mais sans s'y limiter, l'évaluation des références de durabilité de l'émetteur, la conformité aux normes ou certifications internationalement reconnues (telles que les principes ou lignes directrices de l'Association internationale des marchés de capitaux, ou les normes ou le système de certification des obligations climatiques) et l'augmentation des pénalités en cas de non-respect des objectifs de durabilité.
Le fonds vise à investir au moins 25 % de son capital dans des obligations labellisées, à savoir des obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable.
En 2025, le Compartiment a investi 56,67% de son actif net dans des titres de créance labellisés, selon les données de fin de trimestre de septembre et de décembre.

3. Obligations souveraines
La sélection des investissements souverains durables est déterminée par le modèle souverain ESG propriétaire de Carmignac (pays ayant un score ≥ 2,8/5). Le modèle souverain ESG propriétaire de Carmignac s'appuie à la fois sur une évaluation quantitative et qualitative pour établir un score ESG souverain. Le score quantitatif s'appuie sur plus de 20 indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que la vulnérabilité aux risques climatiques physiques, les facteurs liés au capital humain, la stabilité politique, etc. Ce score quantitatif est complété par l'overlay de Kuznets afin de réduire le
biais lié au revenu. Les analyses qualitatives sont ensuite réalisées par l'équipe d'investissement et/ou l'analyste ESG. Les analyses quantitatives et qualitatives aboutissent à une note comprise entre 0 (médiocre) et 5 (excellent). Les pays dont la note est supérieure à 2,8/5 sont considérés comme des investissements durables.
En 2025, le Compartiment a investi 2,7 % de son actif net dans des titres de dette souveraine de pays dont la note était supérieure à 2,8, sur la base des données de fin de trimestre de septembre et de décembre.

4. Alignement sur les objectifs de durabilité pour les indices durables
Un indice ou un panier est considéré comme durable lorsqu'il répond aux deux (2) critères suivants :

- Critères de qualité : Les actifs sous-jacents d'un indice ou d'un panier doivent présenter une note ESG moyenne d'au moins BBB selon MSCI ou d'au moins C selon « START », la plateforme ESG propriétaire de Carmignac ; et
- Critères d'exclusion :
  - Pour les indices ou les paniers comprenant cinq composants ou moins, un indice sera exclu s'il comporte un composant figurant sur la liste d'exclusion.
  - Pour les indices ou les paniers comportant plus de cinq composants, un indice sera exclu si plus de 20 % de ses composants (pondérés) figurent sur la liste d'exclusion.

En 2025, 97,67% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables tels que définis ci-dessus, sur la base des données de fin de trimestre de septembre et de décembre. Les parts des investissements durables poursuivant des objectifs environnementaux et sociaux représentaient respectivement 51,28% et 46,39% de l'actif net du Compartiment. Les chiffres ci-dessus indiquent le pourcentage d'investissements durables pour chaque cadre. Certains émetteurs peuvent relever de plusieurs catégories d'investissements durables ; toutefois, le pourcentage global d'investissements durables du Compartiment ne permet pas de double comptage.

Aucun manquement à la réalisation de l'objectif de développement durable n'a été constaté au cours de l'année.
Le Compartiment n'a pas défini d'indice de référence permettant de démontrer la réalisation des objectifs d'investissement durable.
Aucun manquement à la réalisation de l'objectif de développement durable n'a été constaté au cours de l'année.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Compartiment a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour évaluer la réalisation de son objectif de durabilité :

1) Taux de couverture des analyses ESG : l'intégration des critères ESG, via une notation ESG réalisée à l'aide de la plateforme propriétaire de Carmignac « START » (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable), s'applique à plus de 90 % des émetteurs. En 2025, le taux de couverture des analyses ESG s'élevait en moyenne à 100,00% des émetteurs, selon les données relatives aux clôtures des trimestres de septembre et décembre.

2) Le pourcentage de réduction de l'univers d'actions (minimum 25 %) :
i) À l'échelle de l'entreprise :
le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, portant sur les éléments suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Les critères d'activité élargis ou d'exclusion plus stricts concernent les secteurs du pétrole et du gaz, de l'armement, des jeux d'argent, de l'alcool, de la production d'électricité, de l'extraction de charbon thermique, ainsi que les entreprises dont l'intensité en GES est supérieure à 100 g de CO2e/kWh, les pays figurant sur la liste d'exclusion du Label belge et les pays obtenant une note inférieure à 2,5 dans le modèle souverain propriétaire ESG de Carmignac. Les positions du portefeuille obligataires ayant une note globale START de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment les sociétés dont la note de START est E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de « CCC » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « CCC » à « AAA ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la note START est de « C » ou supérieure. Pour ce qui est des instruments de titrisation, notamment les CLOs (« collateralised loan obligation ») une analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est effectuée par le gérant. Cette analyse aboutit à une notation des instruments de titrisation éligibles sur la plateforme ESG de Carmignac, START. Le fonds ne peut investir dans les instruments les moins bien notés.

En 2025, l'univers a été réduit de 32,49% en fonction de critères ESG, sur la base des données de fin de trimestre de septembre et de décembre.

Avant de réduire l'univers d'investissement comme décrit ci-dessus, les univers des actions et des obligations d'entreprises ont été repondérés afin d'éliminer tout biais susceptible d'entraîner des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du Fonds. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du Fonds par secteur, par région (Marchés émergents/marchés développés) et par capitalisation boursière (petites/moyennes/grandes entreprises), avec une marge de +/- 5 % pour chaque critère pris séparément. Les pondérations utilisées sont calculées chaque année, mais la composition de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire cet univers sont mises à jour chaque trimestre. Le rééquilibrage s'effectue en se basant sur les pondérations historiques du fonds au cours des cinq dernières années, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

3) Seuil minimal d'investissements durables : le Compartiment a réalisé des investissements durables, au moins 80 % de son actif net étant affectés à des placements qui s'alignent positivement sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents des Nations Unies. Les niveaux minimums d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 10 % et 30 % de l'actif net du Compartiment.

En 2025, 97,67% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables tels que définis ci-dessus, sur la base des données de fin de trimestre pour les quatre trimestres. Les niveaux d'investissements durables à vocation environnementale et sociale représentaient respectivement 51,28% et 46,39% de l'actif net du Compartiment, sur la base d'une moyenne calculée à la fin des quatre derniers trimestres.

4) Gestion responsable : Les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale, qui contribuent à l'amélioration de leurs politiques de développement durable, sont évalués à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.
En 2025, les indicateurs de gestion responsable ont atteint les résultats suivants : a) un exemple d'étude de cas est présenté dans la section « Quelles mesures ont été prises pour répondre aux critères environnementaux et/ou sociaux au cours de la période de référence ? », b) 111 engagements ont été menés au niveau de Carmignac et 4 au niveau des Compartiments, c) nous avons participé à 0 assemblée des détenteurs d'obligations, et d) nous avons participé à environ 96 % des assemblées générales auxquelles nous étions habilités à participer au niveau de la société.

5) Principaux impacts négatifs : En outre, en ce qui concerne le suivi des principaux impacts négatifs (PAI), le Compartiment a appliqué l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 du SFDR, en vertu de laquelle 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs ont été suivis afin de mettre en évidence l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (optionnel), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (optionnel).

Vous trouverez ci-dessous la performance des principaux indicateurs d'impacts négatifs pour l'année 2025, calculés à partir des données moyennes de fin de trimestre de septembre et de décembre du portefeuille :

Indicateurs PAI	fondés sur les données fournies par les entreprises	Fonds	Couverture
GES Scope 1	Emissions de GES de Scope 1	362,20	82,74%
GES Scope 2	Emissions de GES de Scope 2	143,40	82,74%
GES Scope 3	À compter du 1er janvier 2023, émissions de GES de Scope 3	2 311,50	82,28%
Total GES	Total des émissions de GES	2 929,30	79,72%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	214,50	79,72%
Intensité GES	Intensité GES des sociétés bénéficiaires d' investissements	541,40	79,72%
Exposition aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans les secteurs des énergies fossiles	3,63%	79,72%
Consommation et production d' énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d' énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires d' investissements, provenant de sources d' énergie non renouvelables par rapport aux sources d' énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	49,02%	82,74%
Intensité énergétique - Total	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des sociétés bénéficiaires d' investissements - Total	5,59 GWh/Meur	80,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE A	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	80,87%
Intensité d' énergie - Secteur NACE B	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE B (Extraction minière et exploitation en carrière)	176,00	80,87%
Intensité de la consommation d' énergie - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE C (Industrie manufacturière)	17,00	80,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE C	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE D (Production et distribution d' électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation)	122,00	80,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE E	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE E (Approvisionnement en eau ; assainissement ; gestion des déchets et activités de dépollution)	201,00	80,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE F	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE F (Construction)	18,00	80,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE G	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE G (Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles)	0,00	80,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE H	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE H (Transports et entreposage)	25,00	80,87%
Intensité énergétique - Secteur NACE L	Consommation d' énergie en GWh par million d' euros de chiffre d' affaires des entreprises bénéficiaires d' investissements - Secteur NACE L (Immobilier)	0,00	80,87%
Biodiversité :	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires dont les sites ou les activités sont situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, et où les activités de ces sociétés ont un impact négatif sur ces zones	5,15%%	83,22
Émissions dans l' eau	Tonnes d' émissions dans l' eau générées par les entreprises bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	3,40 t/Meur	3,70%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les sociétés bénéficiaires d' investissements par million d' euros investi, exprimées sous forme de moyenne pondérée	2,09 t/Meur	80,16%
Consommation et recyclage de l' eau	Volume moyen d' eau consommée et recyclée par les sociétés en portefeuille (en mètres cubes) par million d' euros de chiffre d' affaires de ces sociétés	3,40 t/Meur	3,70%
Violations du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ayant été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l' OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	91,16%
Procédures de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux Principes directeurs de l' OCDE	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires ne disposant pas de politiques visant à contrôler la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux Principes directeurs de l' OCDE à l' intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des griefs ou des plaintes permettant de remédier aux violations de ces principes ou principes directeurs	0,00%	83,46%
Écart de rémunération entre les hommes et les femmes	Écart de rémunération moyen non ajusté entre les hommes et les femmes dans les entreprises bénéficiaires d' investissements	13,65%	70,48%
Diversité de genre au sein des conseils d' administration	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes parmi les membres des conseils d' administration des sociétés bénéficiaires d' investissements	38,27%	84,27 %
Armes controversées	Part des investissements dans des sociétés de portefeuille impliquées dans la fabrication ou la vente d' armes controversées	0,00%	88,77 %
Ratio excessif de rémunération des PDG	Ratio moyen, au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons, entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et la médiane de la rémunération annuelle totale de l' ensemble des salariés (à l' exclusion de la personne la mieux rémunérée)	612,80	55,01%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (au niveau national et supranational)	Intensité des émissions de GES des pays bénéficiaires d' investissements (émissions en tonnes de CO2e par million d' euros du PIB du pays)	157,49	88,59%
Violations des droits sociaux (au niveau national et supranational)	Nombre de pays bénéficiaires d' investissements faisant l' objet de violations des droits sociaux (en chiffres absolus et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d' investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national	0	74,33%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non Applicable

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectifs d'investissement durable ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social : Nous utilisons les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :
i) À l'échelle de l'entreprise : le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont déterminés selon une approche fondée sur les normes et règles internationales, notamment en ce qui concerne : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
ii) Spécifique au fonds : Les critères d'activité élargis ou d'exclusion plus stricts concernent les secteurs du pétrole et du gaz, de l'armement, des jeux d'argent, de l'alcool, de la production d'électricité, de l'extraction de charbon thermique, ainsi que les entreprises dont l'intensité en GES est supérieure à 100 g de CO2e/kWh, les pays figurant sur la liste d'exclusion du Label belge et les pays obtenant une note inférieure à 2,5 dans le modèle souverain propriétaire ESG de Carmignac. Les positions du portefeuille obligataires ayant une note globale START de « D » ou « E » (sur une échelle de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment les sociétés dont la note de START est E (sur une échelle de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Les sociétés ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de « CCC » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « CCC » ou « B »sur la notation globale MSCI (de « CCC » à « AAA ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si la note START est de « C » ou supérieure. Pour ce qui est des instruments de titrisation, notamment les CLOs (« collateralised loan obligation ») une analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est effectuée par le gérant. Cette analyse aboutit à une notation des instruments de titrisation éligibles sur la plateforme ESG de Carmignac, START. Le fonds ne peut investir dans les instruments les moins bien notés.

2) Gestion responsable : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote et (d) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Selon l'approche définie par Carmignac, les principaux indicateurs indésirables sont surveillés sur une base trimestrielle. Les effets indésirables sont identifiés en fonction du degré de gravité. Après discussion interne, un plan d'action est établi, comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue d'entreprise est généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan trimestriel d'engagement de Carmignac conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds. La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.
Le Compartiment applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Chaque entreprise est analysée et se voit allouer un score de controverse sur la base de données ESG d'ISS.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. MSCI, notre fournisseur de données tiers, nous permet de surveiller l'impact de nos Fonds pour chaque PAI. Les valeurs PAI du Fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous-performe le PAI de l'indice de référence d'un certain seuil, nous recherchons les émetteurs qui sont les principaux contributeurs à la sous-performance du PAI donné. Ces entreprises sont considérées comme des valeurs aberrantes. L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Investissements	Pays	Secteur	% d'actifs
GERMANY 0.00% 15/08/2030	Allemagne	Dette Souveraine	9,89%
GERMANY 0.00% 15/08/2031	Allemagne	Dette Souveraine	9,79%
SUPRA NATIONAL 2.75% 04/02/2033	Not applicable	Dette Souveraine	7,60%
SOCIETE GENERALE 02/09/2032	France	Finance	2,00%
COLONIAL SFL SOCIMI 3.12% 23/06/2031	Espagne	Immobilier	1,97%
TIKEHAU CAPITAL 6.62% 14/12/2029	France	Finance	1,74%
IMERYS 4.75% 29/08/2029	France	Matériaux	1,61%
RAIFFEISENBANK AS 05/06/2029	Czech Republic	Finance	1,60%
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 29/05/2029	Slovénie	Finance	1,58%
IPSOS 3.75% 22/10/2029	France	Télécommunications	1,56%
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 21/01/2028	Slovénie	Finance	1,55%
BELFIUS BANK 3.38% 20/02/2031	Belgique	Finance	1,54%
ABANCA CORP BANCARIA 14/02/2030	Espagne	Finance	1,54%
UNICAJA BANCO 30/06/2030	Espagne	Finance	1,53%
BANCO DE CREDITO SOCIAL COOPERATIVO 13/06/2030	Espagne	Finance	1,52%

Veuillez trouver ci-dessus les principaux investissements moyens du fonds sur la base des données de fin de trimestre de septembre et décembre pour 2025 .

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

En 2025, 100,00% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables tels que décrits ci-dessus, en moyenne sur la base des données de fin de trimestre de septembre à décembre.
Par ailleurs, en 2025, 51,28% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables à vocation environnementale, et 46,39% dans des placements durables à vocation sociale, en moyenne sur la base des données de fin de trimestre de septembre à décembre.
Les « #2 Investissements non durables » comprennent les liquidités et les instruments dérivés, qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant. Ces instruments ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif durable du Fonds. En 2025, 2,33% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements non durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Compartiment. Tous ces investissements font l'objet d'une analyse ESG et d'un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

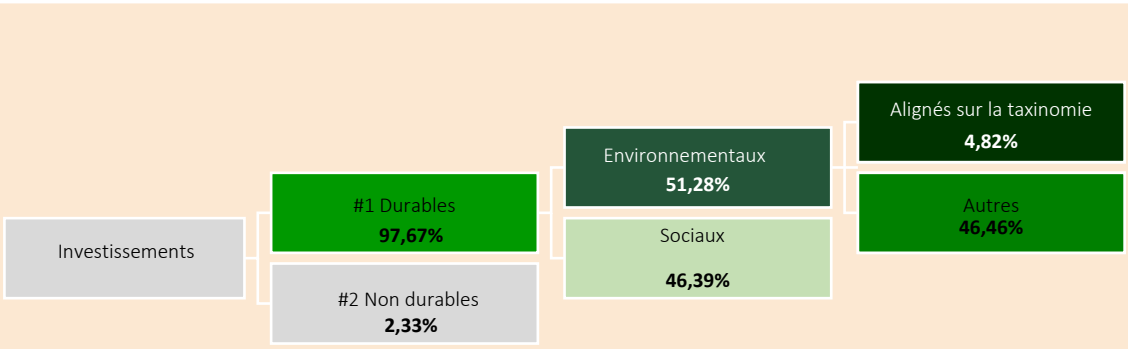

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux.
La catégorie **#2 Non durables** comprend les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caracéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre de septembre et décembre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Finance	43.46%
Dette Souveraine	30.49%
Immobilier	6.85%
Télécommunications	6.14%
Industrie	5.89%
Services publics	3.47%
Matériaux	2.15%
Biens de consommation de base	1.03%
Santé	0.51%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment n'a pas d'objectif d'alignement de la taxonomie de l'UE. Au 31/12/2025, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est de 4,82%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

- ☐ **Oui**
  - ☐ **Dans le gaz fossile**
  - ☐ **Dans l'énergie nucléaire**
- ☒ **Non**

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*

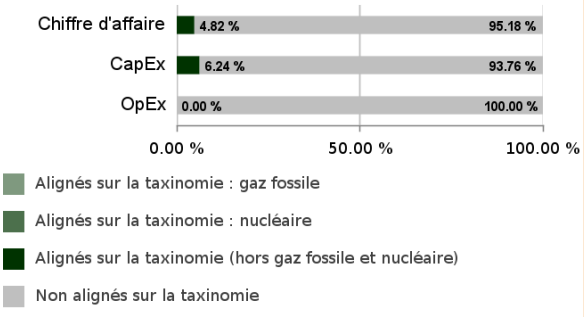

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*

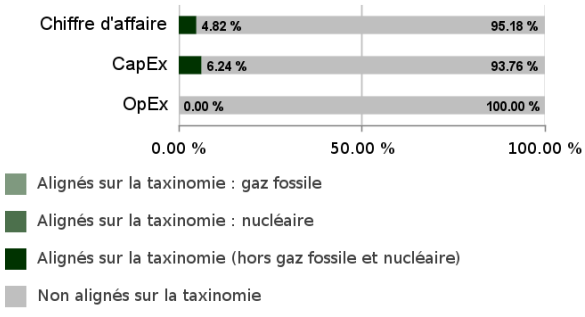

Ce graphique représente 72,21% des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non Applicable.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

En 2025, 46,46% de l'actif net du Compartiment était investi dans des placements durables dont les objectifs environnementaux n'étaient pas conformes à la taxonomie de l'UE, en moyenne, d'après les données des fins de trimestre de septembre et de décembre.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

En 2025, 46,39% de l'actif net du Compartiment était investi, en moyenne, dans des placements durables à vocation sociale, selon les données de fin de trimestre de septembre et de décembre.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

En plus des investissements durables, le Compartiment peut investir dans des liquidités à des fins de gestion de la liquidité et dans des produits dérivés à des fins de couverture. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance de l'exposition synthétique ont été intégrées au travers du cadre d'analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le Compartiment : dérivé sur sous-jacent ou dérivés indiciels. Instruments dérivés sur sous-jacent.
Le Compartiment peut conclure des instruments dérivés avec une exposition courte à une seule action sous-jacente uniquement à des fins de couverture, c'est-à-dire pour couvrir l'exposition longue sur le même émetteur. Les positions courtes nettes, c'est-à-dire les situations où l'exposition courte sur l'émetteur sous-jacent est supérieure à l'exposition longue du Compartiment sur ce même émetteur, sont interdites.
L'utilisation d'instruments dérivés à court terme à des fins autres que la couverture est interdite. Produits dérivés sur indice Les produits dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG. L'indicateur de référence du Compartiment reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.
Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durable » respectent notre cadre d'analyse de filtrage négatif à l'échelle de l'entreprise pour les garanties minimales.

En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration des critères ESG
En 2025, nous avons mis en place un nouveau cadre ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre plus de 25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et aux marchés émergents. Il vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les critères ESG dans notre exposition aux titres souverains. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligataire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des Fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos Fonds de 25 % à 30 % pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTI, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence
Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains Fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité actionnariale

Vote : en 2025, nous avons réussi à voter lors de 96 % de toutes les assemblées où un vote était possible

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gérance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gérance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. .
Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons effectué 111 engagements au niveau de Carmignac, et 4 sociétés pour ce Compartiment spécifique.
Carmignac s'est engagé avec EMEIS pour fournir des recommandations sur leur approche ESG, y compris l'importance de lier l'ESG a la matérialité financière, la pondération des indicateurs ESG et la quantification de l'impact et la communication aux investisseurs.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.